



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

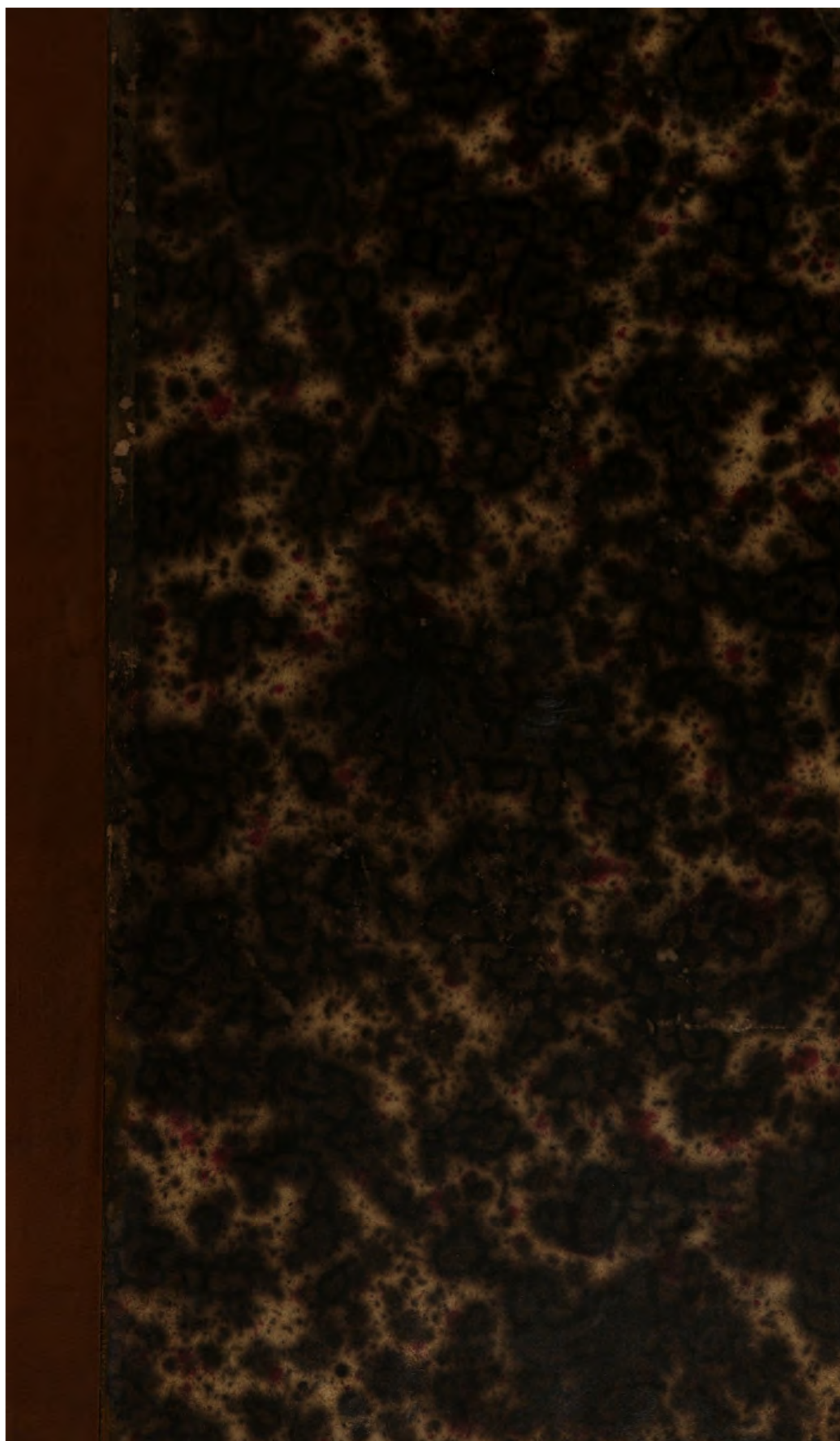
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries
and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

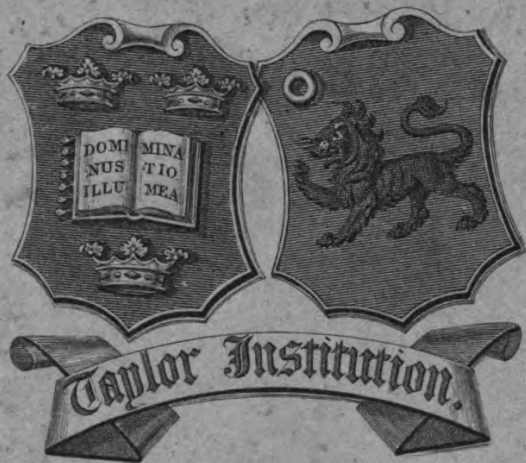
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

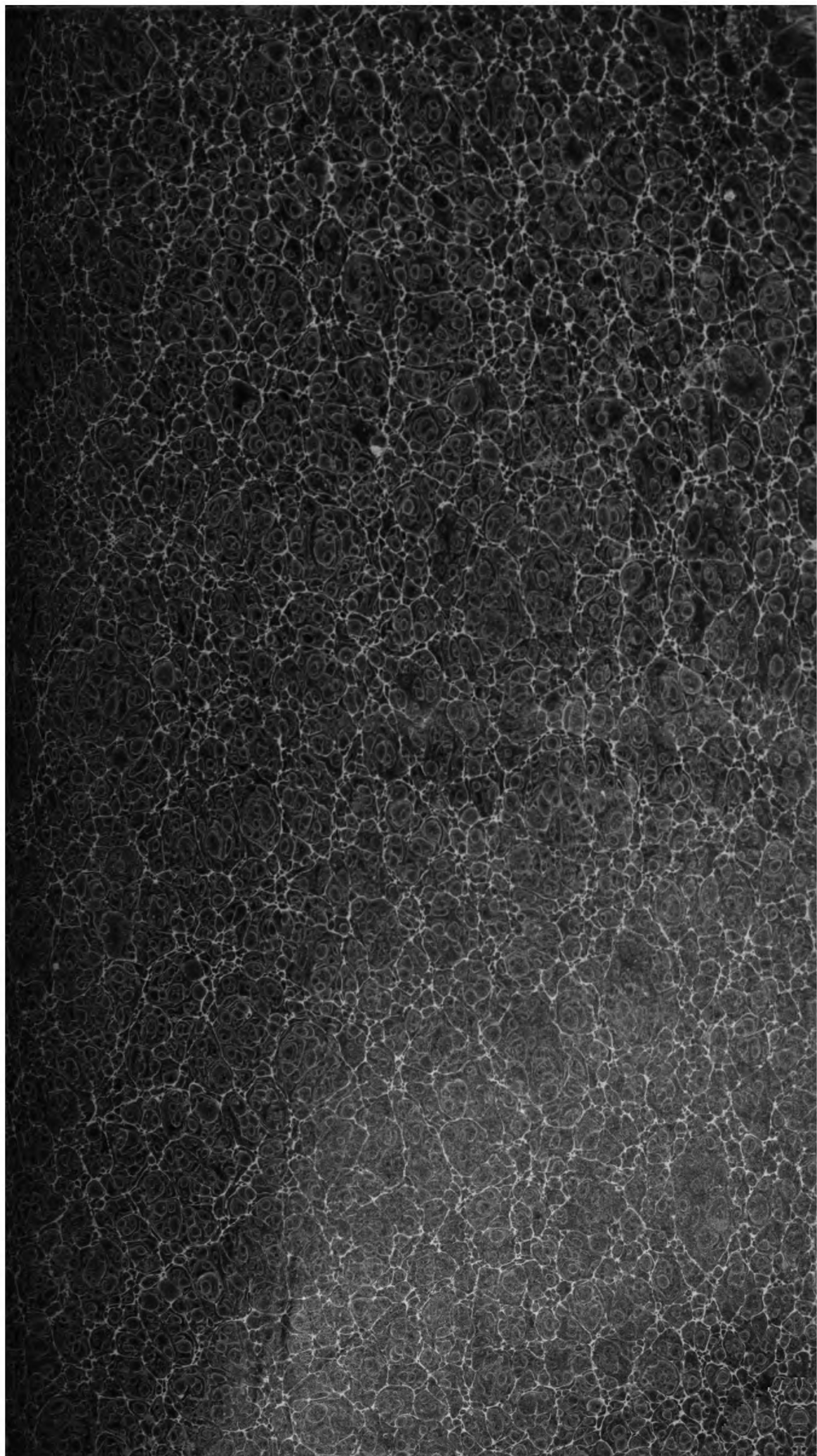


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-
ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

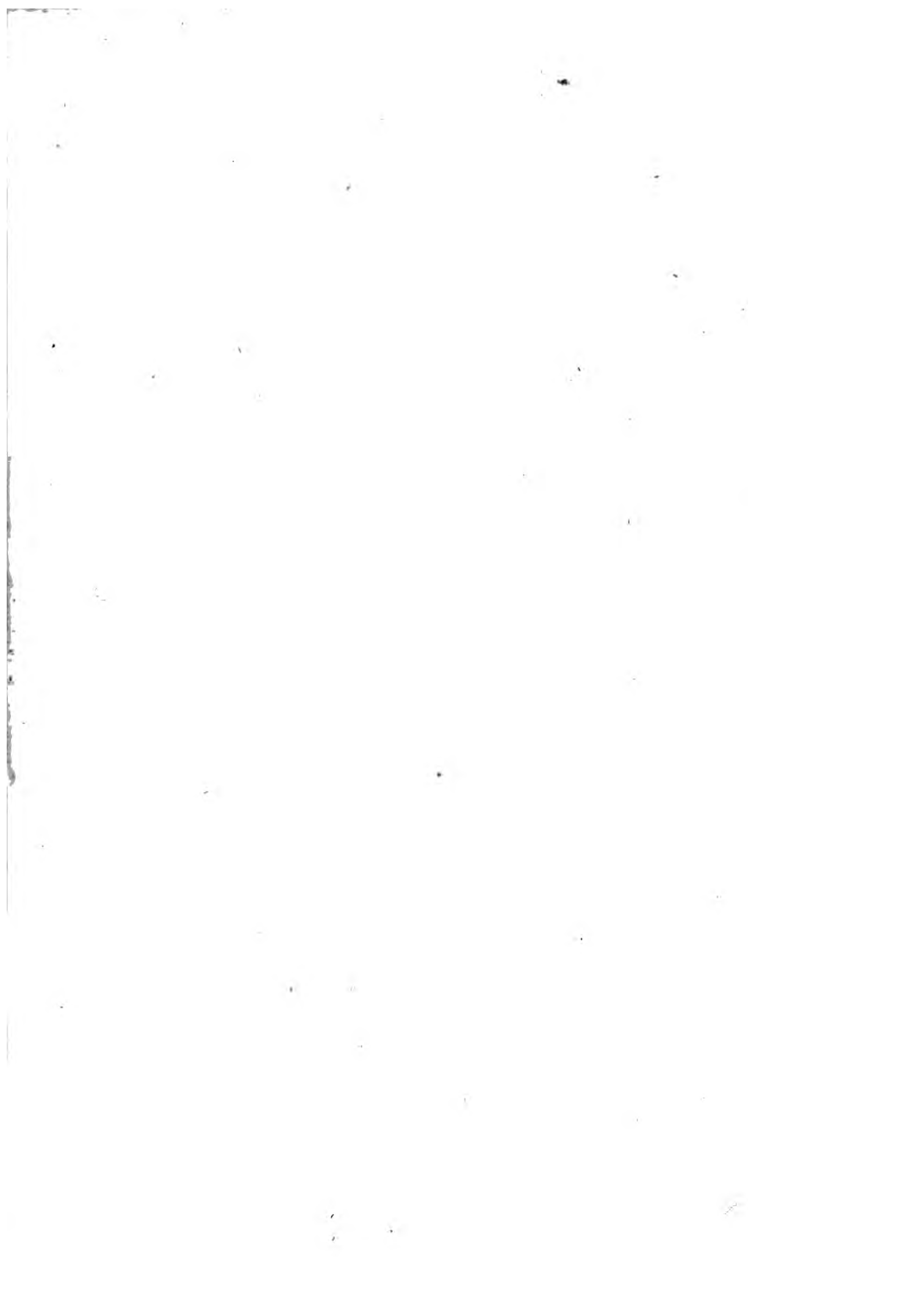


80. b. 13









MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON.
XII.

BRUXELLES.
A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
RUE DE LA MADELEINE, N. 438.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,
PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT
ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,
PAIR DE FRANCE, etc., etc.

TOME DOUZIÈME.

PARIS.

A. SAUTELET ET C^{te}, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE RICHELIEU, N. 14;
ALEXANDRE MESNIER, PLACE DE LA BOURSE.

1829.

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

M. du Maine, devenu prince du sang, me dit un mot de l'affaire du bonnet disputé par les ducs. — Je laisse tomber la conversation. — Il s'offre aux ducs de lui-même pour terminer cette affaire. — Il répond des bonnes dispositions du roi et du parlement. — Embarras des ducs. — Vues de M. du Maine dans cette affaire. — Les ducs acceptent ses offres, malgré eux. — M. du Maine répond des princes du sang et de madame la Princesse. — Le premier président promet merveilles aux ducs de Noailles et d'Aumont. — Le roi parle le premier du bonnet à d'Antin. — M. du Maine exige des ducs un court mémoire au roi. — Précautions sur ce mémoire. — M. le duc d'Orléans et madame la Duchesse. — Avances précédentes de M. du Maine à d'autres ducs et à moi. — Le premier président à Marly. — Il y reçoit le mémoire du roi. — Eclat du premier président sur le mémoire. — Il fait le malade long-temps. — Visites des ducs de Noailles et d'Antin au premier président. — Leur conversation. — Equivalent qu'il leur propose. — Inquiétude des autres présidens qui ne sont pas dans le secret de M. du Maine. — Maisons. — Ruse de Novion pour le gagner. — Dîner chez d'Antin à Paris. — Convives. — Autres conférences sans succès. — Le premier président s'excuse. — Maisons vient au dîner. — Sa conduite.

Il y avait grand nombre d'années que MM. du parlement jouissaient paisiblement de leurs usurpations et de

leurs entreprises sur les pairs, dont la faiblesse et l'incurie les laissait en pleine tranquillité, sans que rien les eût réveillés à cet égard. Lorsque je fis mon compliment à M. du Maine sur son nouvel être de prince du sang, comme on l'a vu en son lieu, il me dit un mot du bonnet dans les protestations qu'il me fit sur les ducs, et personnelles. Je pris cela pour un enthousiasme d'un homme comblé au-delà de toutes mesures, qui cherche à rabattre l'indignation des plus intéressés, et qui veut ramener à lui par des offres vagues et fausses. Je glissai donc fort légèrement, et j'étouffai une réponse vague dans l'entassement des complimens, en quoi je fus favorisé de l'heure, qui était pendant le souper du roi, comme on l'a vu. J'ai différé exprès à mettre ici cette circonstance pour la rapprocher de l'affaire du bonnet. Je ne sais si, comme je le crus alors, ce propos me fut jeté dans l'esprit que je viens de marquer, ou si dès-lors il avait conçu la noirceur profonde qu'on va expliquer, lorsqu'il serait parvenu à se faire prince du sang, et que, suivant cette idée, il m'en voulut jeter quelques propos dès qu'il le fut, pour sonder comment cela prendrait. Si ce fut son projet, il ne fut apparemment pas content de l'effet de son amorce, puisqu'il différa long-temps après à la pousser, et que ce fut à d'autres qu'à moi qu'il la présenta, sans m'en plus parler que dans les suites, dont aussi je ne lui donnais pas occasion, car jamais on ne le rencontrait que dans les cabinets du roi, rarement chez madame la duchesse d'Orléans où il allait à des heures rompues, et je n'allais jamais chez lui que pour des complimens publics dont je ne pouvais me dispenser, excepté cette affaire sur Blaye avec le maréchal de Montrevel, dont j'ai parlé en son temps. Il faut encore se rafraîchir la mémoire du caractère du premier président de Mesmes, et de son abandon de tout temps à M. du Maine, qui

lui avait valu une place, dont il était entièrement éloigné sans l'intérêt que M. du Maine trouva pressant pour soi de vaincre tous les obstacles pour l'y mettre. Enfin on doit être averti que cette affaire du bonnet qui commença en novembre de cette année, ne finit qu'en mars de la suivante. Comme elle est de nature à n'en pouvoir interrompre le récit, je l'ai mise la dernière de cette année; et comme elle entre assez avant dans la suivante, je ne la commencerai qu'après avoir achevé ce récit.

Un matin que le roi, à l'issue de son lever, donnait dans son cabinet l'ordre pour sa journée, comme il le donnait tous les jours à ceux qui étaient en fonctions auprès de lui, en présence des courtisans qui avaient l'entrée de son cabinet en ces heures-là, M. du Maine s'approcha de d'Antin, et sans préliminaire lui parla de l'indécence du bonnet. Il en dit autant deux jours après au duc d'Aumont, puis au duc d'Harcourt, s'offrit à eux avec force complimens, et n'oublia rien pour les exciter là-dessus. Chacun d'eux répondit vaguement et froidement. Aucun d'eux ne se présenta pour être promoteur d'un embarquement, où le temps présent ne permettait pas de s'engager avec prudence : ils furent surpris de ces propos, mais ils les laissèrent tomber. Ce n'était pas pour cela que M. du Maine les avait tenus. Voyant leur peu de succès, et que ses offres de service n'étaient reçues que par des complimens généraux, il prit à part quelques jours après, toujours au même lieu et à la même heure, le duc de Noailles et d'Antin. Il leur dit qu'il ne comprenait pas la froideur qu'il trouvait en ceux à qui il avait déjà parlé, sur une affaire qui les avait si animés dans d'autres temps et avec tant de raison ; qu'il avait toujours été choqué d'une indécence si extraordinaire ; qu'il n'avait dit mot tant qu'elle lui avait servi de distinction ; mais qu'à présent qu'il en avait d'autres, cela lui

paraissait insupportable ; qu'il était ami de quelques ducs , serviteur en général de tous ; qu'il honorait leur dignité, la première du royaume ; qu'il désirait leur amitié et de la mériter en les servant sur un point aussi intéressant. Enfin il ajouta que son desir était si sincère qu'il avait déjà pressenti le roi , que ses dispositions étaient favorables ; qu'il avait aussi parlé au premier président , qui , dit-il , gouvernait le parlement ; qu'il se faisait fort du premier président , et du parlement par lui ; et qu'il leur pouvait répondre que le roi ne ferait aucune difficulté, dès que le parlement consentirait. Il revint après à la froideur qu'il avait remarquée avec tant de surprise ; enfin il les pria de se voir quelques-uns ensemble, de se communiquer la conversation qu'il avait avec eux, et de lui dire après ce qu'ils desiraient de lui.

Les premiers propos avaient fort surpris ceux à qui il les avait tenus, mais ce compliment redoublé et si marqué les étonna bien davantage. Il leur parut trop pressant, et la chose trop suivie, pour pouvoir se dispenser de se voir entre eux ; et le jour même le duc d'Harcourt boiteux, infirme et qui marchait difficilement, envoya prier quelques-uns des principaux qui se trouvaient à Versailles de venir chez lui un peu avant midi. Nous nous y trouvâmes les ducs de la Rochefoucauld, de Villeroy, de Noailles, d'Aumont, Charost et moi. Harcourt exposa ce qui vient d'être raconté, mais en plus grand détail, et la nécessité de prendre un parti pour répondre à M. du Maine. M. de Noailles, en l'absence de d'Antin qui n'avait pu venir, et qui, dès le cabinet du roi, avait conté au duc d'Harcourt ce qui venait de se passer entre M. du Maine, d'Antin et lui, en reprit des circonstances. Il fut après question de raisonner. Personne ne prit à l'hameçon, excepté Noailles et Aumont, et fort légèrement encore. Tous connaissaient la duplicité de celui qui

le jetait, ennemi des rangs de l'état, de son ordre, de ses règles, pour qui toutes avaient été violées et renversées, dont l'intérêt était de maintenir toute confusion, qui regardait les ducs, avec l'éloignement naturel à l'usurpateur de ce qui est le plus cher aux hommes, et qui n'était pas tout-à-coup tombé amoureux d'eux. Tous jugèrent que M. du Maine voulait engager cette affaire pour commettre les ducs avec le parlement, se garantir, à la mort du roi qu'on voyait diminuer, d'une union qui pouvait lui être funeste, et abaisser les ducs de plus en plus par le mauvais succès de leur entreprise. On ne put imaginer que cette vue dans cette proposition de M. du Maine, que rien n'avait amenée, et qu'il poussait avec tant de suite et d'empressement; et dans la vérité il n'y en pouvait avoir d'autre, comme on l'éprouva enfin bien clairement. On convint donc aisément du motif de ces offres si obligeantes et si pressantes, auxquelles on devait s'attendre si peu; mais la conduite à tenir avec lui n'était pas si facile à résoudre.

De ce moment nous vîmes deux précipices ouverts : le danger des suites, plus que très apparentes, qu'on vient de toucher en deux mots de donner dans le panneau qui nous était tendu, et la cruauté d'y donner sciemment; et le danger de refuser les empressements du duc du Maine. C'était lui déclarer tacitement, mais clairement qu'on pénétrait son dessein, ou qu'on ne voulait lui rien devoir, parce qu'on était résolu à l'attaquer; et l'un et l'autre exposait à toutes sortes d'inconvéniens et de périls en général et en particulier, dans le degré d'empire où M. du Maine, un avec madame de Maintenon, était parvenu sur l'esprit du roi. On débattit l'un avec l'autre. Il parut que le péril de donner lieu à M. du Maine de faire passer les ducs pour ses ennemis auprès du roi, était encore plus grand que l'autre, qu'accepter

ses offres n'était point un parti de choix mais de nécessité, dans l'état où la chose se trouvait portée; qu'il ne restait qu'à s'y conduire avec toute la prudence qu'on y pourrait employer; que, puisqu'on ne pouvait s'en défendre, il fallait voir sagement quel parti on en pourrait tirer. La réponse fut donc faite dans cet esprit à M. du Maine le lendemain matin, au même lieu où il avait fait sa proposition, et l'avait si fort serrée. Il parut ravi et pressé de se mettre en besogne, avec les complimens les plus flatteurs et les protestations les plus fortes. Il répondit des princes du sang, dont l'âge et la situation, dit-il, ne leur permettraient pas de balancer la volonté du roi. On lui objecta madame la Princesse et madame la Duchesse. Sur la première il se mit à rire et à hausser les épaules; et, après quelques courts brocards sur son imbécillité et le peu de crédit qu'elle avait dans sa famille, il en répondit, et assura qu'elle ne traverserait pas une affaire qui devenait à lui la sienne. Sur madame la Duchesse, il répondit qu'il ne croyait pas qu'elle se souciât du bonnet, moins encore qu'elle osât rien tenter contre le goût et le vouloir du roi; qu'au reste on savait combien il était peu à portée d'elle, et que c'était aux ducs à lui parler ainsi qu'à M. le duc d'Orléans, duquel il n'osait se charger. Il exhorta ensuite d'Antin qui s'était approché d'eux, parce qu'il était averti de ne perdre pas de temps à en dire un mot au roi, et assura qu'il verrait incessamment le premier président.

Ce magistrat répondit des merveilles au duc du Maine, sur la parole duquel les ducs d'Aumont et d'Antin le virent, et le trouvèrent tout sucre et tout miel. D'Antin n'eut pas la peine d'en parler au roi; le roi lui parla le premier. Il lui dit que M. du Maine lui avait parlé de l'affaire du bonnet; que, pourvu que la chose se passât de concert, il ne demandait pas mieux que d'ôter ce

scandale qu'il trouvait insoutenable (ce fut son expression), et qu'il serait fort aise de faire ce plaisir aux ducs. Là était la pierre d'achoppement, et dès-lors j'eus de plus en plus mauvaise opinion du succès. Je ne fus pas seul de mon avis. M. d'Harcourt craignit, comme moi, l'échappatoire préparée dans ce mot «de concert». D'Antin lui-même ne savait trop qu'en penser. MM. de Noailles et d'Aumont étaient, ou voulaient paraître, convaincus de la droiture et des bonnes intentions de M. du Maine et du premier président. Mais l'embarquement n'avait pu s'éviter, il était fait, il ne s'agissait plus que de voguer avec toute la prudence qui s'y pouvait mettre.

M. du Maine, conducteur de la barque, voulut que les ducs présentassent un court mémoire au roi, pour servir, disait-il, de base au jugement. Le premier président le desira aussi. Il fallut donc en passer par là. J'en craignis le piège, Harcourt le sentit aussi; nous en raisonnâmes sans trouver moyen de le parer. Tout ce qu'il se put de précautions y fut employé. D'Antin en fut chargé. Il le fit d'une page de papier à lettres, sage, honnête, mesuré en choses et en termes pour le parlement et le premier président. Il le montra à M. du Maine, qui le loua et l'approuva. Il le lut au roi, qui l'assura qu'il le trouvait très bien sans quoi que ce soit à y reprendre. Il l'envoya au premier président, avec un billet, par lequel il le priait de le corriger, s'il y trouvait, contre son intention, quelque chose qui lui parût le mériter, et de le lui renvoyer après, pour qu'il le présentât au roi. Il paraît donc que toutes sortes de précautions étaient prises, puisque, après l'approbation du roi et de M. du Maine, il était encore envoyé à l'examen du premier président, et soumis à sa correction. Deux jours après le premier président le renvoya à d'Antin, mais sans lettre; et d'Antin le remit au roi, en lui rendant compte du renvoi

que lui en avait fait le premier président, qui en était apparemment content, ajouta-t-il, puisqu'il le lui avait renvoyé sans note ni corrections; et le roi le prit de même ou en fit le semblant. Il loua encore le mémoire et le procéda, et assura d'Antin qu'il remettrait le mémoire au premier président, la première fois qu'il le verrait, et lui recommanderait l'affaire. On verra bientôt la raison du renvoi du mémoire à d'Antin sans correction, ni note, ni billet, par le premier président.

Cependant je m'étais chargé de parler à M. le duc d'Orléans sur le bonnet, et les ducs de la Rochefoucauld et de Villeroy à madame la Duchesse, pour y fortifier d'Antin. Ni eux ni moi ne trouvâmes aucune répugnance ni difficulté à vaincre. Nous eûmes leur parole de consentir purement et simplement au bonnet, et l'un et l'autre convinrent parfaitement que l'indécence en était insoutenable. Tous deux aussi tinrent parole exacte et entière. Pour le comte de Toulouse, il ne fut pas mention de lui dans une chose que M. du Maine traitait ainsi de lui-même, outre qu'il n'avait pas approuvé l'élévation que son frère leur avait procurée, et qu'il n'était pas homme à vouloir s'opposer au bonnet.

Pour ne rien omettre, il faut dire que le duc du Maine, à l'instant qu'il fut prince du sang, et lorsque je lui fis mon compliment le soir même, m'avait témoigné qu'il voudrait pouvoir finir l'affaire du bonnet, dont il me parlait, pour la première fois, à son installation de prince du sang au parlement, et que ce jour-là fût celui de la fin de cette incroyable indécence, mais que le temps en était si court et si pressé qu'il doutait que cela se pût exécuter en si peu de jours. Ce leurre ne m'éblouit point, et me parut au contraire un verbiage très conforme au naturel de celui qui me le tenait. Le jour qu'il fut au parlement comme prince du sang, il en parla à d'Antin, et me

prit après en particulier, pendant la buvette, pour me renouveler les protestations de ses desirs là-dessus, qu'il comptait bien montrer efficacement après le voyage de Fontainebleau. Pendant ce voyage, le premier président y fit un tour, et y vit M. du Maine, lequel conta aux ducs de Noailles et d'Antin que le premier président lui avait parlé du déplaisir qu'il avait de ce que ces deux ducs avaient rompu trop légèrement quelques conversations qu'ils avaient eues avec lui comme ses amis particuliers, dès qu'il fut premier président, sur le bonnet; qu'il l'avait même pressé d'y concourir, puisque, devenu prince du sang, il avait changé d'intérêt; et qu'il lui répondait de lui-même et du parlement là-dessus. Toutes ces avances avaient été reçues avec la dernière froideur, et ne furent communiquées à presque aucun des pairs. Ces deux-là lui dirent que la résolution était prise depuis long-temps de demeurer en profond silence, d'éviter les dégoûts qu'une autre conduite attirerait, dans l'impuissance où on se sentait d'obtenir la moindre justice; et d'Antin ajouta qu'il avait assuré le roi qu'il ne l'importunerait jamais là-dessus.

Au retour de Fontainebleau, M. du Maine parla encore plus fortement au duc de la Force à Sceaux. Il y allait souvent; il y apprit donc ce qui s'était passé à Fontainebleau, la peine où M. du Maine disait être de n'avoir pu remuer MM. de Saint-Simon, de Noailles et d'Antin. Il ajouta qu'il comptait sur son amitié, et qu'il lui en demandait une marque : c'était de rendre compte de sa conversation avec lui à la plupart des ducs qu'il pourrait, et de faire qu'ils ne perdissent pas de gaîté de cœur une occasion si favorable, où le premier président répondait du succès de son côté et du parlement, et lui duc du Maine du côté du roi, auprès duquel il se chargeait de rompre utilement toutes les glaces. Ce fut dans

ce même temps qu'il parla à trois reprises dans le cabinet aux ducs de Noailles, etc., comme je l'ai raconté, et que nous nous assemblâmes chez M. d'Harcourt. Ainsi tout se fit à-la-fois, parce que M. de la Force parla en même temps à plusieurs autres, qui tous furent aussi d'avis d'accepter les offres de M. du Maine, que nous venions de résoudre, comme on l'a vu, de ne pas refuser, parce que le danger nous en parut encore plus grand que celui d'accepter.

C'était de Marly que le mémoire avait été envoyé au premier président, et que, après son renvoi à d'Antin, il l'avait remis au roi, qui l'avait, comme on l'a dit, déjà vu et approuvé pour le donner au premier président. Il fut quelque temps à venir à Marly; et lorsqu'il y arriva le matin, d'Antin se trouva au lit avec un gros rhume. Le premier président descendit chez M. du Maine, avec qui il fut seul assez long-temps; puis chez d'Antin où il trouva les ducs de la Rochefoucauld, Noailles et Aumont. Il leur parut tout différent de ce qu'ils l'avaient vu chez lui; il était froncé, et avait l'air embarrassé. Il dit qu'il n'avait encore parlé à personne, en attendant les ordres du roi, mais sans s'expliquer davantage; il lui échappa que l'usage présent sur le bonnet était une chose ancienne dont le parlement serait difficile à se départir. Il se montra pressé d'aller chez le roi, et laissa ces messieurs fort étonnés d'un changement si grand, si prompt, et si peu attendu. Je l'attendais, au passage dans le salon, avec M. le duc d'Orléans, qui dès qu'il le vit alla à lui, lui dit qu'il savait l'affaire qui était sur le tapis, que non-seulement il ne s'y opposait pas, mais qu'il la trouvait juste et raisonnable, et qu'il lui ferait plaisir d'y apporter toute facilité. Le premier président paya ce prince de respects généraux, de l'ancienneté de l'usage et de gravité, et dit qu'il allait recevoir les ordres du roi. Il entra

aussitôt après dans son cabinet; il y demeura peu, et sortit fort allumé. Il trouva en sortant les ducs de Villeroy, Noailles, Aumont, Charost et Harcourt ensemble, à qui il dit fort sèchement que le roi lui avait remis un mémoire, qu'il lui avait permis de consulter le parlement, et avait eu la bonté de l'assurer qu'il n'entendait pas rien exiger d'eux. Passant tout de suite à la prétendue ancienneté de l'usage du bonnet, il s'échauffa dans son discours, les quitta brusquement, et les laissa encore plus étonnés que le matin chez d'Antin, où il ne retourna pas. Il alla chez M. du Maine, d'où il monta en carrosse pour retourner à Paris.

Le roi manda le lendemain matin à d'Antin par Bon-tems qu'il avait balancé à donner le mémoire au premier président; mais que, n'y ayant rien vu que de bien, et se souvenant qu'il l'avait prié de le donner, il l'avait fait. D'Antin étant allé le lendemain chez le roi, il lui dit qu'il avait dit au premier président de voir le mémoire avec qui il jugerait à propos de sa compagnie; que ce que les ducs demandaient lui paraissait raisonnable; que, pour ce qui le regardait, il le trouvait bon; que les princes du sang y consentaient; que c'était à lui à examiner ce qu'il y avait à faire là-dessus, sans en faire une dispute ni un procès, et que cependant il était bien aise d'avoir appris que cette affaire, où il ne voulait forcer personne, se passait de concert et avec honnêteté entre tous. Le roi ajouta que le premier président n'avait pas fait la moindre difficulté, avouant même que les ducs n'avaient pas tort de se plaindre, et avait répondu qu'il prendrait son temps pour en parler à sa compagnie, après quoi il viendrait lui en rendre compte. La même chose nous revint par le duc du Maine. Cette facilité dans le cabinet du roi parut si dissemblable à ce que le premier président avait montré, avant d'y être entré et après en être

sorti, qu'il y en eut qui se persuadèrent qu'il avait envie de bien faire, mais de se faire valoir, et montrer en même temps à sa compagnie qu'il n'abandonnait pas ce qu'elle voulait croire de son intérêt, parce qu'il s'était passé plusieurs choses qui l'avaient fort éloignée de lui. Pour moi, qui avais toujours présent le danger que j'ai expliqué d'avance, et devant les yeux le brouillard du mémoire exigé sans la moindre nécessité, communiqué au premier président, et renvoyé sans réponse d'approbation ni d'improbation, je ne pus m'endormir sur ce que je ne voyais point, et M. d'Harcourt fut encore en cela de mon avis.

Jusqu'alors le secret entier avait été si exactement gardé, qu'il y a lieu de s'étonner qu'il eût duré six semaines parmi tant de personnes, sans qu'il en eût transpiré quoi que ce fût. A quatre jours de là, il éclata par les plaintes que les magistrats faisaient à Paris, et qui revinrent à Marly, du mémoire qui leur avait été communiqué. Le premier président avait assemblé chez lui les présidens à mortier, Novion, Maisons, Haligre, Lamoignon et Portail; le doyen du parlement le Nain, et les conseillers Dreux, le Ferron, Ferrand laïques, le Meusnier, Robert et de Vienne, clercs. Ils voulurent trouver dans les premières lignes du mémoire un souvenir malin des troubles de la minorité du roi; ils s'en montrèrent extrêmement blessés, et ne trouvèrent rien de propre à les calmer dans les expressions du premier président. Ce fut lui qui s'éleva le premier sur le mémoire, qui excita les autres, et qui tâcha de rendre le mécontentement contagieux dans le parlement.

D'Antin lui en écrivit sa surprise et ses plaintes, par une lettre très mesurée qu'il communiqua auparavant à quelques ducs. Il le somma sur leur parole réciproque, donnée en présence du duc de Noailles : lui de lui envoyer

le mémoire avant de le présenter au roi, ce qu'il avait exécuté; le premier président d'y remarquer, et d'y corriger même, ce qu'il voudrait, et de le lui renvoyer ainsi, s'il y trouvait quelque chose qui le méritât, parole qu'il n'avait pas tenue, puisqu'il le lui avait renvoyé sans remarques ni corrections, et s'en plaignait si amèrement après. Il ajoutait que sa conduite n'était pas celle de gens qui eussent desséin d'offenser, puisqu'il avait remis ce mémoire à leur censure avant de s'en servir; et il finissait par expliquer l'endroit dont ils se plaignaient d'une manière sans réplique, parce qu'en effet il y fallait donner d'étranges contorsions pour y entendre ce que d'Antin n'avait jamais pensé à y mettre. Il ne s'y agissait en effet que de l'intérêt de la maison de Guise, et du duc de Guise qui, pour s'acquérir le parlement pendant la ligue, avait le premier souffert dans le serment de pair à sa réception, l'addition de la qualité de conseiller. Or cette qualité y était supprimée depuis long-temps, et le souvenir du temps de la ligue avait des endroits qui faisaient honneur au parlement. Cependant la pierre était jetée, elle fit tout son effet.

Presqu'en même temps, le premier président tomba malade ou le fit. Il craignait un abcès dans la tête, qui est un mal qui ne se voit point. Un voyage à sa campagne lui parut nécessaire à sa santé; il en revint avec la goutte, et fit durer tout cela deux mois. La raison ou le prétexte était bon pour éloigner la réponse à rendre au roi, attiser le feu, et bien prendre toutes ses mesures. On le soupçonna ainsi; et ce soupçon lui attira une visite des ducs de Noailles et d'Antin ensemble, qui lui dirent, en entrant, qu'ils ne venaient point lui parler d'affaires, mais pour savoir des nouvelles de sa santé; mais lui leur en voulut parler. Il entra d'abord dans une explication légère sur le bruit que le mémoire excitait. Il ne fit

qu'effleurer, par l'extrême embarras d'avoir à répondre au silence qu'il avait gardé sur ce mémoire, qu'il avait eu à examiner et à corriger à son gré avant qu'on en fît usage, et qu'il avait renvoyé sans rien témoigner. Les autres ne voulurent pas aigrir les choses plus qu'elles l'étaient; ainsi personne ne chercha qu'à sauter par-dessus.

De là, le premier président leur fit une proposition, qui les surprit extrêmement. Rogue ou accord, selon le personnage qu'il avait à faire, il exposa le plus amiablement du monde aux deux ducs qu'il n'était ni le seul président, quoique le premier, ni le maître de sa compagnie, quoiqu'il en fût le chef; que les autres présidents, communs avec lui dans le même intérêt, ne le considéraient pas avec les mêmes yeux que lui; qu'il trouvait en eux une opposition fort vive; que la compagnie y prenait beaucoup de part; qu'il n'avait pas oublié que le desir de l'union avait fait naître la pensée de finir les contestations qui l'altéraient; que ce serait la remplir, et lever en même temps tous les obstacles, si les ducs voulaient se relâcher de quelque chose en faveur des prétentions des magistrats du parlement. A une proposition si singulière de gens qui peu-à-peu avaient, comme on l'a vu ci-dessus, tout emblé aux ducs, de force ou d'artifice, la réponse fut que ce qu'on demandait était juste, ou ne l'était pas; qu'il s'agissait de supprimer une incivilité très indécente, et une nouveauté sans fondement aucun, telle que la séance d'un conseiller au bout de chaque banc des pairs l'était avouée par eux-mêmes; qu'il n'était donc question, quant à ce point, que de le remettre dans l'ordre ancien de tout temps; et qu'à l'égard du bonnet, s'ils ne le voulaient pas donner, d'ôter au moins une manière d'insulte, qui, tant qu'elle subsisterait, ne pouvait cesser d'être une pierre de scandale; que ni l'un ni l'autre par sa nature ne de-

mandait de compensation ; que de plus , il ne restait rien aux pairs dont ils se pussent dépouiller, après l'avoir été en tant de manières.

Le premier président, toujours doux et honnête, n'oublia rien de poli ni de respectueux ; mais , insistant toujours sur un équivalent dans un esprit , à ce qu'il protesta souvent, d'accord et de paix, il leur fit deux propositions : pour la première, il leur dit qu'il n'était pas convenable à des personnes qui , comme eux, se plaignaient de la nouveauté et de l'indécence de certains usages, d'en soutenir eux-mêmes de pareils ; que tel était celui des pairs de rester en séance quand la cour levait celle des bas sièges, ce qui était indécent pour tout le parlement. L'autre proposition fut de suivre les présidens tant en entrant qu'en sortant de séance. Il ajouta qu'avec cela tout serait bientôt agréablement fini. MM. de Noailles et d'Antin avaient une réponse péremptoire à la première proposition , s'ils avaient bien voulu se souvenir de l'usage qu'ils avaient vu tant de fois. Ils n'avaient qu'à répondre que cette nouveauté cesserait aussitôt que la petite porte, par où l'avocat qui a le barreau de la cheminée entre deux pas dans le parquet pour conclure, ne serait plus fermée, pour forcer les pairs à demeurer séants comme ils faisaient depuis cette nouveauté, puisque, avant qu'elle fût pratiquée, la séance se levait en bas comme en haut, les pairs et les magistrats se levant en même temps, le premier des pairs marchant le long du banc et tous les autres à sa suite vers cette petite porte, en même temps que le premier président, suivi des magistrats, marchait vers l'ouverture qui est entre la chaire de l'interprête et celle du greffier. Mais ces deux ducs, sans alléguer cette raison , à laquelle le premier président n'avait point de réponse, se contentèrent d'avouer la nouveauté et l'indécence de demeurer en place quand la cour levait ; et ils

essayèrent de donner un change, en mettant sur le tapis d'ôter l'indécence du refus réciproque du salut entre les pairs et les présidens lorsqu'ils entrent en séance, condamnée par l'usage des princes du sang qui se lèvent également, et entièrement, pour chaque pair et pour chaque président qui arrive à la séance. Le premier président se tira de l'embarras de substituer l'honnêteté réciproque à la malhonnêteté réciproque, par dire que cela ne regardait que les présidens, au lieu que demeurer en séance, quand la cour levait, était une indécence pour tout le parlement.

MM. de Noailles et d'Antin n'étaient point allés chez le premier président pour rien discuter avec lui. Ils n'avaient ni mission ni encore moins pouvoir de rien; et ce n'était pas aussi le dessein du premier président de convenir de quelque chose, mais d'entasser les difficultés auxquelles on n'avait pas lieu de s'attendre après ce qui s'était passé avec M. du Maine, et de lui-même à ces deux ducs. Ce point de levée de séance en demeura donc là, pour venir au second qui était le grand point d'ambition des présidens, pour en tirer après toutes les suites et les conséquences que leur orgueil et leur art leur auraient suggéré. Aussi ces deux ducs, qui ne l'ignoraient pas, par ce qui en avait été jeté en d'autres occasions, ne mollirent pas sur cet article. Le premier président alléguait l'exemple du grand Condé, dont j'ai parlé eu son lieu. A cela les deux ducs répondirent que, inséparables des princes du sang, ils les suivraient en quelque rang qu'ils voulussent bien s'abaisser; qu'ainsi c'était non à eux, mais à ces princes qu'il devait s'adresser là-dessus. Le premier président, se sentant si adroitement rétorquer la force qu'il comptait tirer de son argument, répondit, un peu ému, qu'il ne croyait pas que ces princes se souciasent d'en faire difficulté, à moins que les pairs ne la leur

insinuassent ; mais qu'indépendamment de cela , l'exemple de M. le Tellier, archevêque duc de Reims, et de M. de Gordes, évêque duc de Langres, leur témoignait que cette suite des présidens n'était pas nouvelle. MM. de Noailles et d'Antin rappelèrent au premier président ce qui se trouve ici plus haut sur cette bévue de ces deux prélats ; et lui déclarèrent nettement que jamais les pairs ne renouveleraient un abus, unique en ces prélats, si court encore et fini sans plaintes, après avoir eu sa source dans l'usage aboli aussitôt qu'introduit par les princes du sang.

Ce fut par où finit cette longue visite. Elle se termina par les civilités et les protestations qui l'avaient commencée. Le premier président leur dit qu'il verrait incessamment MM. du parlement sur cette affaire, et le roi ensuite dès que sa santé le lui permettrait, qu'il trouvait se rétablissant tous les jours. En effet, il ne tarda guère après à sortir et à rendre à la marquise de Créquy, à madame de Beringhen et à madame de Vassé ses assiduités accoutumées. Les deux premières étaient sœurs du duc d'Aumont, et la dernière fille de madame de Beringhen et logeant avec elle.

Les présidens étaient cependant fort en peine, parce qu'ils n'étaient pas dans la confiance du duc du Maine, ni dans celle du premier président. J'ai assez parlé ailleurs de Novion et de Maisons pour les faire connaître. Ce dernier avait profité des dégoûts que le premier président et le parlement se donnaient sans cesse. Quoique Novion fût de même nom que les Gesvres, et que le premier président n'oubliât rien pour faire l'homme de qualité, Maisons les effaçait là-dessus l'un et l'autre. Ces Longueil sortaient récemment d'un huissier fieffé du village de Longueil, en Normandie, où tout est plein de titres qui en font foi. Le surintendant des finances, qui était aussi président à mortier et grand-père de celui-ci,

s'enta , par l'autorité de sa place , sur la maison des anciens seigneurs de Longueil , de la terre desquels ce village est le chef-lieu , qui était éteinte , qui avait eu des gouverneurs de Normandie , et qui était très bonne et très ancienne. Elle s'appelait Longueil du nom de son fief , qui était une belle terre et qui a été depuis dans la maison de Longueville , comme l'aïeul du surintendant s'appelait aussi Longueil , mais du nom du village dont il était. La faveur et la place du surintendant avaient établi cette fausseté , et le parlement s'applaudissait d'avoir , de père en fils , un président de l'ancienne chevalerie. Il avait su en profiter ; et , en gagnant comme on l'a vu la cour et la ville , il avait conservé le bon sens de ménager le parlement de plus en plus , dont les membres lui savaient un gré infini du bon accueil qu'ils en recevaient , et de trouver comme l'un d'eux avec eux un seigneur de cette naissance , et qui vivait avec ce qu'il y avait de plus distingué à la ville et à la cour. Le crédit qu'il s'était acquis dans le parlement lui faisait effacer tous les autres présidens , et le premier président même , qui , en ayant emporté la première place à la pointe du crédit du duc du Maine , se trouva trop heureux de faire sa cour à Maisons , qui passait même pour le gouverner , et pour ne s'en donner la peine que lorsqu'il lui convenait de la prendre.

Novion craignit tout de lui ; il n'ignorait pas son ambition , à laquelle la cour pouvait le servir plus utilement que des gens de robe. Il n'espéra donc rien de lui sur le bonnet qu'autant qu'il l'intéresserait puissamment , et il eut assez d'esprit pour le faire d'un seul coup , par les deux passions qui ont le plus de pouvoir sur la plupart des hommes. Il l'alla trouver chez lui , où , accommodant son air et son ton à ce qu'il voulait faire , il lui dit qu'il venait implorer sa protection pour le parlement. La sur-

prise d'un compliment si étrange ne fit que mieux sentir ce que Novion lui voulait dire, d'autant plus qu'il ne tarda pas à s'expliquer. Maisons trembla de perdre en un moment tout ce qu'il avait pris tant de soins de s'acquérir dans sa compagnie. Il voulait en être le dictateur, et considérait cette situation comme la base de toute la fortune à laquelle il tendait par les amis qu'il s'était faits à la cour, et dont sans cette maîtresse roue, l'amitié lui deviendrait inutile. La légèreté de la cour ne lui parut pas comparable en choix avec la solidité d'une compagnie toujours subsistante, que les derniers exemples relevaient, avec l'espérance de ceux qui pouvaient être prochains. Il connut assez le monde pour compter sur son adresse auprès de ses amis de la cour, au moins sur la facilité de la réconciliation après l'affaire finie, au lieu qu'en ne prenant pas parti tout de bon il se perdait avec ses confrères sans retour, et par eux avec le parlement, auquel ils persuadèrent qu'ils soutenaient moins leur propre distinction que celle du parlement en leurs personnes. Ce fut l'époque du changement de Maisons. Jusque-là il s'était extrêmement mesuré. Il s'était contenté d'ambiguïtés, et de laisser voir une sorte de suspension, pressant toutefois les ducs de ses amis, moi, entre autres, de ne pas empêcher les princes du sang de les suivre, ce qui, consenti par ces princes, levait toute difficulté à l'égard des ducs, et tout obstacle du côté du parlement pour changer ce qu'ils désiraient. Tel était le langage de Maisons.

Le récit que les ducs de Noailles et d'Antin firent aux autres ducs de leur visite au premier président commença à les détromper de ses bonnes intentions; car pour sa droiture, il y avait maintes années que personne en France n'en était plus la dupe, ou plutôt on ne l'avait jamais été. Ses amis avaient fort assuré les ducs qu'il ne faisait le difficile que pour s'acquérir plus de confiance dans

sa compagnie, et se mettre en état de la ramener. Ses délais, ses difficultés entassées répondaient peu à ses paroles si précises, si expresses, si nettes, données par lui aux mêmes ducs, et à eux et à plusieurs autres par le duc du Maine. On y avait donc compté, et nullement sur des équivalens dont il n'avait jamais été la moindre question, et sur la plus légère mention desquels on ne se serait jamais embarqué, parce qu'on l'aurait pu éviter sur un si bon prétexte, sans montrer à M. du Maine un dangereux refus personnel. Il ne s'agissait que du bonnet, et, par ce qui s'était de là engrené, du conseiller sur le bout du banc des pairs, dont le premier président et M. du Maine avaient même parlé les premiers comme d'une nouveauté également ridicule, inutile et insoutenable; les autres usurpations dont ils avaient gardé le silence n'avaient pas été mises sur le tapis par les ducs, trop accoutumés à perdre pour entreprendre de regagner tant de larcins à-la-fois.

Cependant le voyage de Marly s'avavançait. Le premier président était dans les rues, et ne parlait point d'y aller. M. du Maine trouvait cette conduite un peu étrange, en l'excusant cependant, et répondait toujours de lui. On y voulut voir encore plus clair, et pour serrer la mesure, on engagea un dîner à Paris chez d'Antin, sous prétexte d'exposer sa belle maison et ses magnifiques meubles à la censure et au bon goût en ce genre du premier président, mais en effet pour avancer l'affaire. Il promit de s'y rendre avec le président de Maisons et les duchesses d'Elbœuf et de Lesdiguières, sœurs de beaucoup d'esprit, ses amies intimes, dont la mère était Mesmes, héritière d'Avaux si connu par l'éclat, le nombre et le succès de ses ambassades, frère aîné du grand-père du premier président. Elles ne tenaient rien de la crasse maternelle, pas même leur propre mère qui en était;

elles étaient de plus amies intimes aussi, et cousines-germaines de d'Antin, enfans du frère et de la sœur. Il fut convenu que les ducs de la Rochefoucauld, la Force, Guiche, Villeroy, Noailles et Aumont en seraient. Ce dernier était en année de premier gentilhomme de la chambre; et, par un hasard presque unique, ni M. de Bouillon, grand-chambellan, ni pas un des autres premiers gentilshommes de la chambre n'étaient à Marly, ni à portée d'y venir par absence ou maladie : cela fit un cas qui n'était jamais arrivé, et qui devint l'étonnement de toute la cour. Le roi, infiniment attaché à tout l'extérieur possible, n'avait jamais vu les fonctions de ses grands-officiers auprès de sa personne tomber à de moindres qu'eux; et ces cinq titulaires, avec leurs survivanciers, s'étaient tellement entendus pour l'assiduité du service qu'il n'y avait point de mémoire qu'il eût été suppléé plus de deux ou trois fois, et encore par M. de la Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe. Malgré ce grand attachement du roi à la dignité de son service, il ordonna au duc d'Aumont et au duc de la Rochefoucauld d'aller dîner à Paris chez d'Antin; quoi qu'ils pussent lui représenter l'un et l'autre, il dit qu'il le voulait ainsi, et que Souvré, maître de la garde-robe en année, le servirait. J'écris les faits avec exactitude, je supprime les réflexions. Souvré était allé avec congé passer quelques jours à Paris, où le roi l'envoya chercher; et, pour n'y point revenir, il y eut après deux autres conférences à Paris, où le roi voulut encore que les mêmes assistassent, et il fut encore, ces deux divers jours qui font trois en huit ou dix jours, servi uniquement par Souvré.

Les conviés, tous en liaison particulière avec le premier président, qui avait toute sa vie fait son capital d'être du plus grand et du meilleur monde, avaient été

choisis par rapport à lui. Ils arrivèrent chez d'Antin ; ils y attendirent assez long-temps ; enfin , Maisons vint , chargé des excuses du premier président ; qui s'était , dit-il , trouvé un peu incommodé , et qui ne laissa pas le jour même de souper chez madame de Créquy avec madame de Vassé. Ce procédé préparait mal la matière ; on y entra pourtant avant et après dîner. Tout roula sur l'origine ancienne ou nouvelle du bonnet , sur sa plus qu'indécence , sur l'équivalent de la suite des présidens. Maisons , avec tout son esprit , son monde , ses adresses , fut souvent réduit à l'embarras , même au silence ; mais l'opiniâtreté ne se démentit point , et cette partie se sépara d'une manière fort infructueuse. Maisons en eut honte ; il pria d'Antin à l'oreille de passer chez lui sur le soir , où tête à tête ils seraient plus libres. Je n'ai point pénétré le projet de cette invitation ; mais d'Antin y fut , et rien n'avança entre eux deux plus qu'avec toute la compagnie. Maisons de ce moment prit ouvertement couleur. Il n'avait pu digérer que , après avoir fait toute sa vie une cour plus secrète que publique au duc du Maine et avoir eu lieu de s'en promettre tout , il eût fait Mesmes premier président , et Voysin chancelier , gens d'âge et de santé à le laisser pourrir sur le grand banc. Il n'avait vu , depuis ces extrêmes dégoûts , M. du Maine que le moins qu'il avait pu , et ce qu'il n'avait osé seulement omettre pour ne pas s'en faire un ennemi. Tout-à-coup il retourna à Sceaux , où le duc du Maine allait de deux jours l'un , et d'où madame du Maine ne sortait point. Il y redoubla ses visites plusieurs fois la semaine , y fut souvent seul avec madame du Maine , et en tiers avec elle et son mari ; et à Versailles il allait souvent chez lui et long-temps dans son cabinet tête à tête. Toute rancune fut déposée , et pour les ducs avec qui il était en liaison , il ne feignit plus de se montrer absolu-

ment contraire avec les paroles les plus douces et les plus dorées.

CHAPITRE II.

Le duc d'Aumont me demande un entretien. — Ce qu'il me conseille. — Ma réponse. — Délais sans fin du premier président. — Il est mandé à Marly. — Le roi favorable aux ducs. — Le premier président sort furieux de cette audience. — Ses plaintes. — Propos qu'il fait répandre. — Cause de son dépit. — Maisons mène Haligre au duc et à la duchesse du Maine demander grâce pour le parlement. — Il essaie de me persuader et à quelques autres ducs de suivre les présidents à la séance. — Conduite du roi dans l'affaire du bonnet. — Ce qu'il pensait de M. du Maine. — Sourdes menées de ce dernier. — Embarras du premier président. — Manèges qui font durer l'affaire. — Rage du premier président. — Ses impostures au roi sur les ducs. — Eclat des ducs contre le premier président. — Le duc d'Aumont lui fait un affront dans la chambre du roi en sa présence.

DEUX jours après, le duc d'Aumont m'envoya dire qu'il serait bien aise de m'entretenir le lendemain matin chez le roi. Je soupçonnais déjà ce que je ne pouvais me persuader, mais toutefois je ne voulus pas refuser ce rendez-vous : je n'en fus pas dans la peine. Le lendemain matin, comme je voulais aller chez le roi, je vis le duc d'Aumont entrer dans ma chambre ; j'étais sorti lorsqu'il avait envoyé chez moi, il n'eut donc point de réponse, et il ne voulait point manquer une conversation où il se promettait tout de son esprit et de son éloquence. Il avait en effet beaucoup de l'un et de l'autre, mais il n'avait rien de plus. Il entra d'abord en matière,

exposa les difficultés qu'il voyait se multiplier dans une affaire qui n'avait été entreprise que sur les facilités qui s'y étaient présentées, livra le premier président comme un homme sans parole, sans foi, à qui tout serait bon pour se conserver son bonnet, remontra fortement l'aversion du roi à prononcer dès qu'il s'agirait de le faire en juge, exagéra le dégoût d'être éconduit d'une entreprise telle et si mûrement délibérée, et conclut que, tout valant mieux que d'y échouer, il fallait suivre les présidens.

J'écoutai tout en grand silence et avec beaucoup d'attention. Je lui représentai que ce serait une belle récompense d'une civilité qui ne se refuse pas à un honnête domestique d'autrui, lorsqu'on lui parle, de l'artifice d'avoir changé l'ordre des réceptions des pairs, de la violence de leur avoir fermé la petite porte du barreau de la lanterne par où ils sortaient, en même temps que les présidens et les autres magistrats par la porte entre la chaire de l'interprète et celle du greffier; que nous souffrions dans le bonnet une entreprise soutenue de l'intérêt des princes du sang d'abord, fortifié depuis de celui des bâtards que nous ne pouvions empêcher, mais en nous récriant toujours contre; au lieu que d'accorder de suivre les présidens, ce serait la dernière ignominie, se faire de simples conseillers, et mettre au-dessus de ce que la plus haute noblesse peut espérer de plus grand des gens du tiers-état, que nous voyons assis et couverts de nos hauts sièges, parler à genoux et découverts dans les bas sièges, c'est-à-dire sur notre marche-pied comme légistes, dont ces bas sièges, devenus tels de marche-pieds qu'ils étaient, sont encore le monument, et leur séance comme leur posture est le monument de leur état essentiel de légistes et de tiers-état. Je représentai que, pour comprendre l'usage que les présidens feraient de ce consentement et de l'introduction de marcher à leur suite pour entrer et sortir de séance,

on n'avait qu'à se souvenir de celui qu'ils avaient fait de leur usurpation d'opiner devant nous aux lits de justice, malgré l'infinie disproportion d'y seoir et d'y parler, qui les avait conduits de degré en degré à opiner avant les fils de France, enfin devant la reine-mère et régente; qu'il ne fallait point se flatter que la position des princes du sang entre eux et nous, quand il serait possible qu'ils les voulussent suivre, nous préservât de leurs entreprises fondées sur ce nouvel usage que nous aurions accordé, parce que l'état des princes du sang était invulnérable, et leur rang aujourd'hui plus que jamais, duquel nous ne serions pas reçus à faire bouclier, et qu'au lieu de l'union que nous devions nous proposer de la levée des excès offensans, ce serait par nous-mêmes et par notre propre fait, ouvrir une large porte à toutes les plus folles prétentions, et à la défensive de notre part la plus honteuse, quand, contre toute apparence et après tant d'énormes exemples, ils ne réussiraient à rien. Je supprime ici beaucoup d'autres raisons qui seraient plus en leur place dans un morceau à part, mais qui n'existent point, parce qu'il n'y a pas eu lieu; et je conclus qu'il était de notre plus pressant intérêt de rejeter un hameçon si grossier, et de détourner les princes du sang par les plus vives remontrances de consentir à suivre les présidens, s'il était possible qu'ils fussent ébranlés à le faire.

Le duc d'Aumont insista sur les mêmes principes, ou plutôt motifs, qui l'avaient amené; et, avec beaucoup de fleurs, se rabattit à me vouloir persuader que nous n'avions rien à craindre, ayant les princes du sang entre nous et les présidens à leur suite, et me conjurer d'y porter M. le duc d'Orléans. Je répondis froidement que je serais mauvais avocat d'une cause que je tenais aussi mauvaise, et que ce prince de plus s'était fort moqué avec moi d'une idée si ridicule à leur égard, et si visible-

ment nuisible aux pairs. Pressé à l'excès par un homme fort abondant, et que je vis déterminé à ne point sortir de ma chambre, je lui dis que tout ce que ma déférence lui pouvait accorder était de contribuer à une assemblée où cette matière des princes du sang fût de nouveau mise en délibération, mais nombreuse et non autrement, où chacun exposerait ses raisons et où la pluralité déciderait; et qu'au cas qu'il y passât de faire ce que l'on pourrait pour persuader les princes du sang de suivre les présidents, je verrais là-dessus M. le duc d'Orléans, non pour lui dire des raisons où je n'en trouvais aucune, mais pour lui exposer respectueusement les desirs qu'on avait cru devoir former. De guerre lasse ou autrement, M. d'Aumont se contenta de ce qu'il remportait; mais en s'en allant, il me pria de l'attendre chez moi le lendemain matin à pareille heure pour raisonner du fruit de nos communes réflexions. Cette seconde conversation fut plus courte; nous demeurâmes tous deux dans nos mêmes sentimens.

On se lassait cependant des délais du premier président; ils n'étaient plus fondés sur sa compagnie, puisqu'il avait tenu plusieurs assemblées chez lui là-dessus; ni sur sa santé, puisqu'il était tous les matins à la grand'-chambre, et les après-dînées dans les rues. Il était même bien peu respectueux pour le roi de différer si long-temps, et sans prétexte, de lui rendre compte d'une affaire qu'il lui avait recommandée, et à laquelle il lui avait dit qu'il ne trouvait point de difficulté. A la fin d'Antin en parla au roi, sur ce qu'il vit que ces lenteurs ne tendaient qu'à soulever le parlement, comme on le va voir, et commettre les ducs avec ses membres. Il se garda bien pourtant d'alléguer cette raison au roi; il y en avait assez d'autres à dire. On avait sagement résolu de mépriser tout, de ne relever rien, de ne faire pas la plus légère plainte, mais d'aller droit au fait, sans se détourner ni à droite ni à

gauche, et sans s'embarrasser d'épines. Le roi fit donc dire au premier président de lui venir parler : il fallut obéir. Le roi lui dit qu'il était enfin temps de donner sa réponse; que ce que les ducs demandaient lui semblait juste; qu'il serait bien aise que cela fût; qu'il n'entendait pas commander, mais qu'il lui serait agréable que cette affaire finît incessamment à leur satisfaction. Sur plusieurs difficultés alléguées par le premier président, le roi lui dit qu'il ne lui avait pas paru difficile d'abord; qu'il était surpris de ce changement; qu'il y avait assez long-temps que l'affaire traînait; que de façon ou d'autre il desirait qu'il ne tardât plus à donner la réponse qu'il s'était chargé de lui rendre. Le premier président s'excusa sur sa santé comme il put, et sortit tout enflammé du cabinet du roi.

C'était encore à Marly. Il y était entré doux, poli, gracieux, accueillant tout le monde, surtout les ducs qu'il rencontra; mais il n'était plus le même, son audience l'avait entièrement changé. Les ducs, qui se trouvèrent sous sa main, en furent surpris. Il se plaignit à eux avec amertume qu'ils voulaient étrangler leur affaire, qu'il était inouï qu'on eût cette précipitation; il alléguait sa maladie. Il lui échappa même que d'Antin avait bien recordé le roi, brossa à travers la compagnie, et disparut. Il ne disait pas la cause principale de son chagrin, qui fut sue avec le reste de la conversation que je viens de rapporter une demi-heure après de d'Antin, à qui le roi le dit aussitôt que le premier président l'eut quitté. Un petit nombre de membres du parlement avaient tenu force propos sur les ducs : « que le roi faisait trop de pairs; qu'il fallait les traiter comme de simples conseillers, et n'en souffrir pas plus de douze en séance à-la-fois ». Le roi le sut de point en point, et se trouva fort choqué de la licence de ces messieurs; et le froid et le silence de

d'Antin, à qui il en avait parlé, l'aigrit encore davantage. Il sentit apparemment par là la même différence de procédés qu'il y en avait dans les personnes, et que ces discours portaient moins sur les ducs que sur son autorité. Il en parla fortement au premier président, lui ordonna positivement d'en marquer son mécontentement à sa compagnie et aux impertinens, et le chargea fort expressément d'arrêter toute sorte de discours sur cette affaire et sur les ducs. C'était saper par les fondemens le projet du premier président, qui voulait étouffer l'affaire par les procédés et les éclats, et s'en tenir extérieurement à côté tant qu'il pourrait; de là vint le dépit et la colère qu'il ne put cacher en sortant du cabinet du roi.

Bientôt après Maisons donna une autre scène. Initié, comme il l'était de nouveau, avec M. et madame du Maine sur cette affaire, et sans cesse en particulier avec eux, il ne devait pas être tourmenté de leur part. Ce fut donc moins son inquiétude qu'un concert de comédie pris avec eux, qui lui fit choisir le plus imbécille, non pas de ses confrères mais du parlement entier, pour le leur mener. Il leur présenta donc le président Haligre pour leur demander grâce pour le parlement, car ce fut ainsi qu'ils se mirent à parler d'une affaire qui était toute particulière aux présidens. Maisons n'allait pas là pour réussir. Aussi furent-ils payés de toutes les civilités imaginables, dont sur la parole de Maisons, mais qui ne disait pas la véritable bonne, Haligre et lui se retirèrent contens. Toutefois il fallait finir. Le roi s'en était expliqué. Les présidens trouvaient un si monstrueux avantage à lâcher le bonnet pour être suivis, qu'ils ne voulurent rien oublier pour y réussir.

On a vu en son lieu les liaisons que Maisons était venu à bout de me faire prendre avec lui, et combien il les avait cultivées. Il avait lestement glissé sur le refroidissement,

et plus encore, qu'y avaient mis de ma part les procédés de cette affaire du bonnet. Avec autant de monde que le duc d'Aumont, plus d'esprit, et surtout de profondeur encore et de manège, il se mit dans la tête qu'il n'était pas impossible de me persuader, et que, venant à y réussir, j'entraînerais tous les autres. Ma franchise, et la vivacité qu'on m'attribuait, lui faisaient espérer qu'il découvrirait par moi notre dernier mot sur cette affaire. Il s'attacha aussi à d'Antin, et il attaqua tous ceux qu'il crut pouvoir gagner, faisant croire à chacun d'eux qu'il ne parlait qu'à lui, pour donner plus de poids à ses paroles. J'eus donc à essuyer des visites aussi longues que fréquentes, et des péroraisons où, à travers l'impatience, j'admirais la souplesse et la fécondité qui par cent tours divers tendait toujours au même but. L'esprit, le tour, les *sproposito* suppléaient d'ordinaire aux raisons, et sa patience fut inaltérable aux coups de boutoir que mon impatience porta souvent sur les présidens et leurs usurpations. L'utilité de l'union pour le bien de l'état, dans les circonstances que l'âge du roi laissait envisager de près, fut par lui tournée de toutes les manières, parce qu'il me faisait l'honneur de me croire fort susceptible d'une si grande raison; et il ne se rebuta point de la réponse, si présente et si péremptoire, que c'était à eux à la mettre entre nous par la restitution d'une usurpation de si nouvelle date, et de si injurieuse nature, non à nous à l'acheter par un avilissement volontaire et inconcevable. Cette persécution dura jusqu'à la bombe qui fit tout sauter, et qui en attendant se chargeait.

Les plus profondes noirceurs laissent bien des embarras, quoique tissées par tout l'art, l'esprit et l'expérience, et appuyées du plus puissant crédit. L'affaire ne pouvait plus durer, j'en abrège mille choses qui ne donneraient pas plus de connaissance que celle qui se peut tirer de

ce récit, de l'esprit qui enfanta ce projet, qui en ourdit la trame, et qui la conduisit jusqu'au bout, et de celui dans lequel les ducs s'y conduisirent, après avoir été forcés comme on l'a vu. Le respect dû à la mémoire d'un grand roi dont je suis né sujet ne permet pas de le soupçonner d'avoir été de moitié là-dessus avec son bâtard favori. Indépendamment de cette grande raison, c'est ici le lieu d'expliquer ce qu'on sait par lui-même qu'il pensait de M. du Maine, et l'équité m'y engage aussi.

Il est souvent échappé au roi de dire dans son intérieur, et je l'ai su de plusieurs de ceux qui en ont été témoins en diverses occasions, entre autres de Maréchal, premier chirurgien du roi, et qui était l'honneur et la vérité même, et à qui personne ne l'a disputé, que le roi disait que M. du Maine avait à la vérité beaucoup d'esprit et de talents, mais qu'il n'en savait rien faire; que toutes ses journées se passaient entre son assiduité auprès de lui à ses heures, la chasse où il était tout seul, et son cabinet de Versailles ou de Sceaux où il était aussi tout seul, et où son temps était partagé entre la prière, la lecture et les fonctions de ses charges où il travaillait beaucoup; que c'était un idiot avec tout son esprit, qui ne savait jamais quoi que ce soit qui se passât hors de la sphère de ses charges, qui ne se souciait point de le savoir, qui n'avait point la moindre vue, et roulait jour au jour, et qui, étant fort plaisant, amusant et de bonne compagnie, était sauvage au point de ne vouloir voir personne, et d'apprendre quelquefois les choses qui occupaient la cour et qui étaient arrivées un mois et souvent deux et trois mois après, qui ne pensait jamais à soi, et qui était de son propre aveu incapable de gouverner sa propre maison. Le roi s'en était expliqué ainsi plusieurs fois avant la mort de M. et de madame la Dauphine; et il n'est pas impossible que, avec la ténacité prodigieuse qu'il avait

dans les impressions une fois prises, les violences, que nous avons vu qu'il souffrit depuis pour porter ses bâtards jusqu'à la couronne et les affermir par son testament, ne lui aient été assez adroitement masquées du bien de l'état et du péril des établissemens, de la grandeur et de la personne même de M. du Maine, pour qu'il ne soit jamais revenu de cette impression sur lui. Elle fut le chef-d'œuvre de son ambition et de sa politique et de la profondeur de connaissance du roi qui le conduisit à tout. Ce fut aussi celui de l'art de madame de Maintenon qui lui aida de tous ses soins, et qui tenait souvent de lui le même langage. Or, le roi disposé de la sorte, comme il est très certain qu'il le fut toujours avant la mort de M. et de madame la Dauphine, et très douteux qu'il eût changé depuis d'opinion, quelques raisons qu'il en ait pu avoir, sa conduite se trouve éclaircie.

M. du Maine, qui veut ouvrir un précipice sous les ducs, qui les rende pour son intérêt irréconciliables avec le parlement, a beau jeu d'engager le roi, avec un air de modestie et de contentement du nouvel état de prince du sang où il l'a élevé et les siens, de le rendre favorable sur le bonnet où il n'a plus d'intérêt que commun avec les princes du sang, avec qui il partage tant d'autres distinctions. L'intérêt des bâtards rendait le roi contraire au bonnet; et il y devient favorable, lorsqu'il voit leur intérêt à regagner tant de gens considérables, par l'abrogation d'une nouveauté sans fondement et très injurieuse. M. du Maine, sûr du premier président, ne risquait rien à mettre le roi ainsi dans cette affaire; il connaissait bien sa répugnance extrême pour toute décision. Il s'en met à l'abri en flattant cette répugnance. Non-seulement il lui donne le bonnet comme une affaire de concert, mais il va au-devant de tout, jusqu'à faire que, dès la première fois que le roi en parle au premier président, c'est en l'as-

surant expressément qu'il n'entend rien commander, et qu'il lui renouvelle d'autres fois encore la même assurance. Par là M. du Maine s'assure que, quoi qu'il puisse arriver, le roi ne décidera rien, et laissera les ducs dans la nasse, à qui, s'ils le pressaient, il aura sa réponse toute prête: qu'il n'est entré dans cette affaire que parce qu'elle lui a été présentée de concert; qu'il a promis dès le premier jour au premier président de ne point commander; qu'il lui a dit, en faveur des ducs, qu'il trouvait ce qu'ils demandent juste et raisonnable, et qu'il aurait fort agréable qu'ils fussent contents; que c'est tout ce qu'il pouvait faire; qu'après l'engagement pris de ne point commander, et de leur su n'y être entré qu'à cette condition, il ne peut aller plus loin. Ainsi M. du Maine jouait sa comédie en sûreté, et s'était habilement mis à couvert d'avoir la main forcée; mais elle ne pouvait finir que par un éclat, et c'était son embarras. Il voulait s'en mettre à l'abri, le premier président ne voulait pas l'essayer tout seul, et c'est ce qui fit traîner l'affaire.

Le duc du Maine voulait engager le premier président en des procédés, et se cacher derrière lui. Ce magistrat en sentait les conséquences; mais asservi à M. du Maine qui le cajolait avec douceur, et à madame du Maine qui le traitait avec impétuosité, il se trouvait étrangement en presse; et, outre les grands avantages dont lui et les autres présidens se flattaient de l'échange du bonnet avec leur suite, cette voie le tirait de tout embarras, et laissait à son tour M. du Maine dans la nasse, qui n'aurait rien fait pour soi, et n'aurait fait que l'avantage des présidens, avec une union passagère des ducs avec le parlement, mais qui eût suffi pour ruiner tout ce qu'il avait acquis de grandeur et de puissance, ce qu'il craignait mortellement. Dans ce détroit néanmoins, il n'en fit aucun semblant. Il sentit que montrer sa crainte de cet accord

montrerait trop la corde; il espéra que les ducs ne se laisseraient pas prendre à un hameçon si grossier, et il ne s'y trompa pas. M. d'Aumont eut beau faire, il n'ébranla aucun de ceux sans le concours desquels rien ne se pouvait faire; au pis aller, M. du Maine était sur ses pieds, par le roi, d'empêcher les princes du sang de consentir à suivre les présidens, moyennant quoi il n'était pas possible de croire les ducs assez destitués de sens pour vouloir se séparer de ces princes et se livrer à une si honteuse prostitution. Le premier président, qui sentait qu'il n'y avait pourtant que cette suite qui pût le tirer du détroit où M. du Maine l'avait engagé, et qui, léger et présomptueux comme il était, n'en vit l'affre que lorsqu'il y toucha, allongeait toujours, dans l'espérance que le duc d'Aumont et Maisons, à force d'art, d'éloquence, d'intrigues et de délais, réussiraient enfin à persuader les ducs d'en sortir par là, après quoi il s'excuserait à M. du Maine sur les présidens qui l'auraient forcé, parmi lesquels il n'avait que sa voix, lesquels avaient mis le parlement de leur côté, et ce qu'il n'y avait aucun lieu de pouvoir imaginer, les ducs aussi. Il prolongea donc tant qu'il put, et au-delà de toute mesure, de rendre réponse au roi.

Outré de rage de se voir trompé enfin dans l'espérance qu'il avait conçue, piqué à l'excès d'avoir été arrêté par le roi sur les propos qu'il avait fait semer sur cette affaire et sur les ducs, et d'être privé de faire faire les éclats par un gros de gens de robe inconnus dont il serait le moteur, et se donnerait cependant pour amiable compositeur, brouillé pour brouillé comme il prévit bien qu'il allait l'être avec les ducs par le refus du bonnet après ce qu'il avait si nettement et si positivement promis plusieurs fois, et forcé enfin d'aller rendre réponse au roi, il lui dit que les ducs faisaient entre eux des

assemblées continuelles sous prétexte de cette affaire, mais en effet dans les vues d'un avenir qu'on ne devait prévoir qu'avec horreur, et la plupart d'eux plus qu'aucun par les grâces dont sa majesté les avait comblés; qu'ils étaient les plus grands ennemis de ses enfans naturels; qu'ils prenaient toutes leurs mesures ensemble pour les dépouiller dès que sa majesté ne serait plus, et en même temps pour se rendre les seuls maîtres des affaires. Qu'il y avait plus : que, flattés par les malheurs qui en si peu de temps ont détruit une partie de la maison royale, ils comptaient bien que ce qui en restait ne durerait guère, de faire après comme en Pologne et comme l'exemple de la Suède les y invitait, rendre la couronne élective, et choisir l'un d'entre eux pour la porter. Ce furent les principaux points qui furent avancés au roi par le premier président, et qui furent accompagnés des réflexions les mieux ajustées à de si horribles impostures. Elles ne laissèrent pas de frapper le roi, qui les raconta un quart d'heure après à d'Antin comme touché, effrayé, mais en suspens et cherchant éclaircissement. Il ne fut pas difficile. D'Antin lui parla avec tant de netteté sur des inventions si éloignées de toutes pensées, et si évidemment sur l'impossibilité de les concevoir et d'en espérer sans la plus parfaite folie, que le roi, peiné d'en avoir été ému, et piqué contre la hardiesse d'une délation si atroce et en même temps si absurde, permit à d'Antin d'en instruire les ducs pour qu'ils sussent à quel homme ils avaient affaire. D'Antin ne laissa pas échapper l'occasion d'un parallèle aisé entre les ducs et le parlement sur la fidélité, l'obéissance et l'attachement au roi; et, sans la précaution que l'habile duc du Maine avait su prendre de faire engager le roi au parlement, en la personne du premier président, de ne point commander, le bonnet eût été emporté de ce coup de haute

lutte. L'exposé seul est dans sa simple et pure vérité plus fort que tous les commentaires. On se contentera de dire que l'instrument était digne de celui qui s'en servait, et n'était pas inférieur aux plus exécrables usages; et cela avec un front d'airain, et après avoir tout promis et aux ducs et au roi même, sans que les ducs eussent pensé à rien et rien demandé.

D'Antin, dans le reste de la journée, rendit compte à plusieurs ducs de ce dont le roi lui avait permis de les informer. On peut juger avec quel effet. En moins de deux jours tous les ducs se donnèrent parole de ne jamais voir le premier président, et de ne garder avec lui aucune sorte de mesures en choses et en paroles, d'y entraîner leurs familles, et d'en user comme avec un ennemi public et un imposteur perfide et déshonoré : ce n'est pas trop dire. L'éclat fut porté aussi loin qu'il le put être, et se soutint très long-temps dans tout le feu que méritait une scélératesse, et gratuite, d'une nature aussi complètement infâme. L'imposteur fut étourdi d'un unisson auquel il ne s'était pas attendu des ducs. M. d'Aumont, et peut-être quelques autres qui ne l'étaient que de nom, et dont il se servait parmi eux, n'osèrent plus le voir; et cet homme qui avait toujours fait son capital de la cour et du grand monde, se trouva en un instant délaissé de ce qui par les ducs, leurs plus proches familles et leurs amis plus particuliers, en faisait la partie la plus considérable. Aucun ne le salua, et hors des insultes personnelles, indécentes à faire à un homme qui, par état, ne porte point d'épée, il n'est affront qu'il ne reçût tous les jours. Outré d'un état si pénible et qui n'était pas prêt à finir, et appuyé du duc du Maine, il saisit une occasion de se plaindre au roi. Le duc de Tresmes avait fait entrer peu-à-peu tout le monde au lever du roi, et l'avait laissé dans l'antichambre. Il obtint que le roi dît

au duc de Tresmes qu'il ne devait pas faire servir sa charge à sa vengeance particulière, mais sans aigreur, et d'ailleurs fut sourd à tout ce que le premier président lui put dire, et ne se voulut mêler de rien.

Le roi avait oublié que, lorsque après l'opération de la fistule, il commença à voir du monde dans son lit, le duc d'Aumont, père de celui dont il s'agit ici, était en année, et les ducs très offensés des entreprises du premier président de Novion. Il vint à Versailles à l'heure qu'on devait bientôt voir le roi, et pria l'huissier de dire au duc d'Aumont qu'il était là; le duc d'Aumont le laissa jusque vers la fin du fruit du dîner du roi dans l'antichambre, et ayant fait entrer tout ce qui pouvait entrer. A la fin il le fit appeler. Il ne put se mettre en vue du roi qui était au lit. Il attendit que le monde sortît, et comme il commençait à s'écouler, il s'approcha du balustre. Le duc d'Aumont qui l'observait, l'y laissa entrer deux pas pour qu'il ne pût s'en dédire, et le tira après fort durement par sa robe, et lui dit rudement aussi : « Où allez-vous ? sortez ; des gens comme vous n'entrent pas dans le balustre si le roi ne les appelle pour leur parler ». Novion, déjà outré de sa longue attente dans l'antichambre, fut si confondu qu'il n'eut pas un mot à répondre. Il se retira plein de honte et de rage, et comme il n'avait point de bâtard derrière lui, il n'osa s'en plaindre, et demeura avec l'affront.

CHAPITRE III.

Double embarras du duc du Maine avec le premier président et avec les ducs. — Il engage les ducs à une conférence à Sceaux

avec la duchesse du Maine seule. — Personnage étrange que joue le duc d'Aumont. — Conférence à Sceaux entre la duchesse du Maine et les ducs de la Force et d'Aumont. — Propositions inattendues que leur fait la duchesse du Maine. — Leur longue et curieuse conversation. — Paroles étranges de la duchesse du Maine qui terminent la conférence. — Exactitude de tout ce récit. — Le duc du Maine fait intervenir madame la Princesse dans l'affaire du bonnet. — Comment cette affaire se termine. — Evidence du manège de M. du Maine dans toute cette affaire.

M. du Maine, ravi d'avoir ainsi mis les ducs hors de toute mesure avec le premier président, ne laissait pas d'être en peine de la conclusion. Les impostures n'avaient pas fait l'effet sur le roi qu'ils en avaient tous deux espéré; et M. du Maine se voyait avec beaucoup d'angoisses découvert à travers le premier président. Il n'en sentait pas moins du désespoir où il voyait ce magistrat, des suites de ses impostures, parce qu'il ne voulait pas se brouiller avec un homme qui avait son secret et qu'il avait mis à la tête du parlement. Il voulut donc montrer que rien ne le rebutait pour chercher des expédiens de sortir honnêtement les ducs d'une affaire où il les avait embarqués par force, sur sa parole et sur celle du premier président; et en finissant le tirer, s'il était possible, de l'embarras étrange où il l'avait livré. Il se mit donc à montrer aux ducs ses désespoirs, ses desirs, toujours son espérance, glissant légèrement de faibles excuses du premier président. On ne lui répondait que par des révérences sérieuses et silencieuses qui lui donnaient fort à penser. Enfin il proposa aux mêmes ducs à qui il s'était adressé sur le bonnet une conférence à Sceaux avec madame la duchesse du Maine seule, qui n'avait point encore paru à découvert dans cette affaire, dans laquelle il espérait qu'on pourrait trouver de bons expédiens. Ce qu'on va voir qu'il s'y traita montrera dans la dernière évidence le dernier degré de sa puissance sur l'esprit du roi, et l'excès de ses inquié-

tudes sur tout ce qu'il en avait obtenu. Les ducs s'en défendirent tant qu'ils purent et jusqu'à l'opiniâtreté; mais, à force de recharges et d'empressements les plus vifs et les plus redoublés, la même raison qui les avait embarqués avec lui malgré eux dans l'affaire du bonnet les entraîna encore à céder, quoiqu'ils vissent assez qu'il n'y avait rien à en attendre qu'un prétexte de faire casser la corde sur eux. Ce fut donc à qui n'irait point.

M. d'Aumont, qui tôt après ne se cacha plus guère d'avoir été un pigeon privé, profita du refus de chacun pour se proposer. On se regarda; il n'était pas encore assez à découvert pour lui faire un affront public, et c'en eût été un de le refuser; ainsi, tout se faisant par force dans l'embarquement et dans toute la suite de cette affaire, ce fut force d'y consentir; mais comme on était aussi bien éloigné de se fier en lui, on proposa tout de suite qu'il en fallait mettre un autre avec lui. Le duc d'Aumont demanda pourquoi, et se mit à pérorer pour y aller tout seul. S'il n'avait pas été plus que suspect déjà, cette offre si aisée d'aller, cet empressement d'y aller seul auraient dû ouvrir les yeux. L'embarras fut du compagnon. La commission de soi n'était rien moins qu'agréable; l'union de M. d'Aumont la rendait encore plus dégoûtante. Heureusement M. de la Force, dont j'aurai lieu de parler ailleurs, se proposa, et il fut accepté avec joie. Il avait beaucoup d'esprit, était fort instruit; il était fort duc et pair, et très incapable de gauchir. Il était depuis long-temps beaucoup de la société de madame la duchesse du Maine; enfin il était l'ancien duc d'Aumont; il avait fort la parole en main, et entre eux deux c'était sur lui qu'elle devait naturellement rouler. Il n'avait pas été des derniers à voir clair sur la conduite du duc d'Aumont, et il fut de plus bien averti de s'en défier continuellement à Sceaux, et de l'y regarder et de se conduire comme avec

le croupier de madame du Maine. Parmi tant de choses sinistres dans cette affaire, ce fut un bonheur que tout fût bon au duc de la Force pourvu qu'il se mêlât de quelque chose, et que ce goût lui eût donné envie de doubler le duc d'Aumont.

Les voilà donc tous deux à Sceaux à jour marqué, qui suivit de fort près le consentement arraché d'y aller. Madame la duchesse du Maine les y reçut avec des politesses et des empressemens non pareils; et un moment après leur arrivée, elle les mena dans son cabinet, où elle fut en tiers avec eux. Là madame du Maine, après tous les jargons de préface, leur dit nettement que, puisque c'était M. du Maine qui les avait engagés dans cette affaire, qu'il s'était fait fort d'y réussir, qu'ils la regardaient comme si principale surtout depuis qu'elle avait été embarquée et qu'elle semblait avoir mal bâti, il était raisonnable que M. du Maine mît le tout pour le tout pour les en bien sortir; mais qu'aussi était-il juste qu'il fût assuré d'eux qu'il n'obligerait pas des ingrats, et qu'ils entrassent avec lui en des engagemens sur lesquels il pût compter. A ce début, ces messieurs se regardèrent l'un l'autre, et parurent fort surpris d'une proposition qu'ils entendirent pour la première fois de leur vie; et si elle fut moins nouvelle au duc d'Aumont, il joua bien d'abord.

Madame du Maine, qui s'en aperçut, et qui sans doute s'y était bien attendue, les cajola l'un après l'autre, puis les ducs en général, leur dit qu'ils ne devaient point s'étonner de ce qu'elle leur proposait; qu'il était de leur intérêt d'emporter ce qui était entamé; de celui de M. du Maine de s'assurer de tant de grands seigneurs qui n'avaient pas vu sans peine ses diverses élévations; qu'il en était bien informé il y avait long-temps; qu'il ne laissait pas de desirer leur amitié, et qu'ils le voyaient bien par les démarches qu'il avait faites sur cette affaire; mais

qu'il entendait aussi que le succès les lui concilierait de manière à éteindre en eux leurs anciens déplaisirs à son égard, et à former un attachement (quelle expression!) dont il se pût assurer; que c'était sur quoi elle les priait de lui répondre. Là-dessus force complimens, force verbiage; mais elle leur déclara qu'elle ne s'en contentait point. Eux répondirent qu'ils ne savaient rien de plus à répondre que lui dire les sentimens qu'ils lui exposaient, puisque, ne s'agissant de rien de précis, ils n'avaient rien à refuser ni à accepter. Madame du Maine, voyant que tous ses propos ne les faisaient point s'avancer, et que M. de la Force comme l'ancien prenait toujours la parole sur M. d'Aumont sans jamais la lui laisser, prit son parti de parler la première. Elle leur dit donc que, après toutes les grâces dont le roi venait de combler M. du Maine, et particulièrement celle de l'habileté à succéder à la couronne, il n'avait plus rien à en désirer, mais qu'en même temps il n'était pas assez peu considéré pour ne pas voir que cette disposition, et d'autres qui avaient précédé celle-là, pouvaient, non pas être contestées après le roi (elle ne disait pas ce qu'elle en pensait) qui les avait bien solidement munies de tout ce qui les pouvait bien assurer, mais donner occasion d'aboyer (quel terme!) de crier, d'exciter les princes du sang, jeunes et sans expérience, quoique si liés à eux par les alliances si proches et si redoublées, donner envie aux pairs de se joindre à eux contre M. du Maine, enfin de les tracasser; que M. du Maine voulait éviter cet inconvénient, jouir paisiblement de tout ce qui lui avait été accordé, et que c'était à eux à voir s'ils se voulaient engager à lui sur ce pied-là d'une manière non équivoque.

Le duc d'Aumont saisit la parole. Le duc de la Force la lui prit à l'instant, en l'interrompant sur ce qu'il enfi-

lait plus que des complimens. Après en avoir fait quelques-uns, la Force se mit à vanter la solidité de tout ce que M. du Maine avait obtenu, la solennité des formes qui y avaient été gardées, conclut que c'était là une terreur panique sur des choses que personne n'avait aucun moyen d'attaquer. La duchesse du Maine répondit que, s'ils n'avaient point de moyens, il n'en fallait pas conserver la volonté; que cela ne se prouvait point par des propos, mais par des choses; que c'était à eux à voir quelles étaient ces choses dans lesquelles ils voudraient s'engager. Le duc de la Force, de plus en plus surpris de tout ce qu'il entendait, et qui voyait déjà où elle en voulait venir, se défendit sur ce que les ducs n'imaginaient rien au-delà de ce qu'il venait de lui dire; qu'il y ajouterait de plus toutes les protestations qu'elle estimerait l'assurer de leurs intentions; qu'elle avait vu que pas un d'eux n'avait opposé quoi que ce fût à toutes les volontés du roi, à l'égard du duc du Maine; et revint encore à leur solidité. Madame du Maine, forcée enfin d'articuler, leur déclara que si c'était sincèrement qu'ils parlaient, tant pour eux que pour les autres ducs, il ne leur coûterait rien de leur donner une assurance par écrit de soutenir après le roi ce qu'il avait réglé de son vivant pour ses fils naturels et leur postérité, tant pour leurs rangs et honneurs que pour la succession à la couronne.

M. de la Force, qui dès le commencement de cette forte conversation avait prévu cette proposition, la supplia de considérer ce qu'elle leur proposait; de faire réflexion si des sujets, quels qu'ils fussent, pouvaient sans crime s'arroger l'autorité et le droit de confirmer les dispositions du roi vivant et régnant, enfin de jeter les yeux sur la juste jalousie du roi de son autorité, et sur les folles calomnies que le premier président avait osé leur imputer à ce même égard d'autorité, et au roi même,

lesquelles ils ne pouvaient ignorer, puisque le roi les avait aussitôt après rendues au duc d'Antin avec permission d'en informer les ducs, lequel lui en avait démontré la noirceur et la folie. Le duc de la Force continuait en étendant sa réponse; mais la duchesse du Maine, qui avait eu à peine la patience de l'écouter jusque-là, l'interrompit avec un feu qu'elle ne put contenir. Elle lui dit qu'elle s'en était toujours bien doutée; que les ducs ne cherchaient que des échappatoires; mais que pour celle-là elle les tenait, et qu'elle leur répondait que non-seulement le roi ne serait point offensé de l'écrit qu'elle leur demandait, mais qu'il leur en saurait même fort bon gré, et que M. du Maine s'en faisait fort. Le duc d'Aumont profita prestement de l'étourdissement où cette vive réponse jeta le duc de la Force, et de la réflexion dans laquelle il tomba, quelque prévoyance qu'il en eût eue. « Monsieur, lui dit Aumont, si nous ne trouvons plus de difficulté comme madame l'assure, et que M. du Maine s'en fasse fort, que risquons-nous? et au contraire cette assurance de notre part n'est qu'honorable. »

La Force retint l'indignation dont cette apostrophe le saisit, et avec un sourire modeste lui répondit : « Mais qui nous assurera, monsieur, que ce que le roi approuvera aujourd'hui, par considération pour M. le duc du Maine, ne lui soit pas empoisonné demain contre nous sur son autorité, à laquelle nous aurions attenté par la concurrence de la nôtre; et contre M. le duc du Maine même qui, non content de toute celle de la majesté royale, aurait en sus montré qu'il comptait ce concours de notre part nécessaire, et qu'il y a eu recours? Qui nous assurera que le premier président dans la rage qu'il témoigne, que le parlement dans l'aliénation où il l'a mis de nous, n'aura pas encore plus de jalousie que le roi de nous voir confirmer ce que cette compagnie a solennelle-

ment enregistré; et que dans le temps que ces messieurs n'épargnent rien pour nous réduire au simple état de membres de leurs corps, comme eux-mêmes et sans rien qui nous en distingue, ils ne feront pas tous leurs efforts pour traiter d'attentat cette autorité arrogée par-dessus, et en confirmation de la leur»? Madame, se tournant vers la duchesse du Maine, «cela est trop délicat, ajouta-t-il; il n'est aucun de nous qui en osât tenter le hasard». Madame du Maine rageait et le montrait bien à son visage. Ce coup de partie embrassait tout, soit en effet pour s'assurer des ducs une bonne et solide fois, comme elle le témoignait, soit pour les perdre sans ressource auprès du roi, en quoi M. du Maine qui répondait de sa majesté à cet égard, et qui avait tant et si fort répondu du premier président, en aurait usé avec la même perfidie, soit pour les perdre avec les princes du sang, sans la moindre participation desquels cette assurance par écrit était demandée et eût été accordée, soit avec le parlement, soit avec le public, qui aurait vu les ducs disposer autant qu'il était en eux de leur propre et seule autorité, par un écrit signé d'eux, du droit de succéder à la couronne, sans nulle cause que leur desir du bonnet et la volonté de la duchesse du Maine, que le duc du Maine eût dédite, protestant qu'elle avait imaginé l'écrit de sa tête sans son su, l'avait demandé sans la moindre participation de sa part, répondu du roi par lui de son chef et sans lui en avoir jamais parlé, si ce désaveu lui eût convenu dans la suite, comme on lui a vu faire depuis en choses où il y allait de plus pour l'état et pour lui, ainsi qu'on le verra en son lieu. C'était donc là un coup tellement de partie que la duchesse du Maine se contint, ne se rebuta point, et se mit à répliquer, à dupliquer et à faire les derniers efforts pour l'emporter à force d'esprit et d'autorité sur M. de la Force, à qui seul

elle avait affaire, le pied ayant déjà si bien glissé au duc d'Aumont. Celui-ci se voulut mêler une ou deux fois dans la dispute, mais il fut toujours repoussé par l'autre, qui, lui mettant la main sur le bras, ne s'interrompait point, et lui étouffa toujours la parole.

La duchesse du Maine, se trouvant à bout, céda enfin à sa colère. Elle dit à ces messieurs qu'elle voyait bien qu'eux ni leurs confrères ne se pouvaient regagner; qu'ils mettaient en avant une vaine crainte du roi duquel elle leur répondait, une vaine crainte d'ailleurs, une vaine modestie sur eux-mêmes, surtout beaucoup d'esprit et de complimens à la place de réalités nécessaires; qu'ils voulaient leur fait, et se réserver entiers pour ce qui leur conviendrait dans l'avenir; que c'était à M. du Maine et à elle à savoir s'en garantir; et qu'elle voulait bien leur dire (et ceci est étrangement remarquable, d'autant plus qu'elle n'a rien oublié, ni M. du Maine, pour le bien effectuer depuis, comme on le verra en son lieu), qu'elle voulait bien leur dire, pour qu'ils n'en pussent douter, que quand on avait une fois acquis l'habileté de succéder à la couronne, il fallait, plutôt que se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. Ce furent ses dernières paroles. En les achevant elle se leva brusquement, sans toutefois qu'il lui fût échappé quoi que ce soit contre ces deux ducs ni contre les ducs en général. On se quitta avec beaucoup de complimens forcés d'une part, et de respects de l'autre qui ne l'étaient pas moins, le duc de la Force ayant toujours l'œil sur le duc d'Aumont, qui n'osa rien dire en particulier à la duchesse du Maine, ni la suivre. Ils partirent aussitôt de Sceaux et vinrent rendre compte de leur voyage.

Ce qui vient d'être raconté de la conversation de Sceaux est copié mot à mot sur le rapport qui en fut

fait par le duc de la Force, en présence du duc d'Aumont, qui n'y trouva rien à ajouter, à diminuer ni à changer. Il parut si important et en même temps si curieux qu'il fut écrit sur-le-champ même, et c'est d'où il a été pris. On n'en a omis que ce que ce premier écrit omit, qui est un fatras de répliques et de dupliques de part et d'autre, qui n'étaient que des répétitions continuelles en d'autres termes des premiers, et pour ainsi dire des propos matrices, qui furent écrits, et qu'on a exactement copiés. On en usera ici comme on a fait sur les impostures du premier président au roi, c'est-à-dire qu'on supprimera tout commentaire. Le simple narré est non-seulement au-dessus de tous ceux qu'on pourrait faire ; mais il se peut dire que la proposition de la duchesse du Maine, et la menace de sa part de culbuter l'état, et sa déclaration de le faire plutôt que perdre la succession à la couronne, surpassent non-seulement toute attente, mais toute imagination. Resterait à savoir le véritable projet de cet engagement de conférence avec la duchesse du Maine. Était-ce un panneau tendu au desir du bonnet, à l'embarras honteux de l'état actuel de cette affaire, et à la sottise espérée des ducs que cet écrit d'assurance pour les en accabler après par le roi, par les princes du sang, par le parlement, par le public ? et il semble que le personnage infâme de délateur et d'imposteur que le premier président venait de faire auprès du roi contre les ducs conduise à le penser. N'était-ce aussi que la peur extrême du futur qui saisissait un moment d'espérance d'obtenir cet écrit, avec dessein effectif de faire donner le bonnet, et de laisser le premier président dans la nasse après s'être assuré des ducs, et peut-être du roi à cet égard d'avance ? Mais qui pourrait sonder les profondeurs du gouffre noir et sans fond du sein du duc du Maine, qui se substituait son épouse après avoir

paru plus qu'il ne voulait dans la conduite affreuse du premier président? Dieu les a jugés tous deux, il n'appartient pas aux hommes de le faire.

Quelqu'en ait été le dessein, il manqua, grâce au duc de la Force qui, se voyant trahi par son adjoint, conserva toute la présence de son esprit et de son courage pour s'en tirer habilement et nettement, sans donner prise le moins du monde. M. du Maine, comblé au moins d'avoir commis les ducs avec le premier président par un si vif éclat, et le parlement par lui, ne perdit point de vue son premier projet de faire casser la corde sur les ducs sans qu'il parût y avoir part, et délivrer en même temps le premier président de faire au roi une réponse nettement négative. Cette réponse de plus ou de moins, après ce qu'il avait dit au roi des ducs, ne lui aurait pas à leur égard gâté sa robe davantage. Mais soit que le premier président crût en avoir assez fait, soit que M. du Maine craignît de se manifester davantage par cette dernière démarche, soit encore, supposé que le roi ne fût pas de la partie, qu'il craignît que, piqué de la conduite du premier président, il ne se fâchât jusqu'à décider le bonnet en faveur des ducs, le duc du Maine eut recours à une nouvelle scène, à travers laquelle il ne parut l'auteur de tout le jeu que plus manifestement : ce fut d'y amener madame la Princesse. Il ne pouvait néanmoins ignorer que, dès le commencement de l'affaire, il avait répondu des princes du sang, et d'elle nommément, si bien qu'il usa pour elle du mot de happelourde, du terme d'imbécille qui n'était comptée pour rien, et qui ne s'était jamais mêlée de rien dans sa famille ni dehors, qui n'aurait osé penser à s'opposer à l'inclination du roi, et qui ne branlerait jamais au moindre mot que lui son gendre lui dirait. Cela ne fut pas dit par lui pour une fois aux ducs, mais à plu-

sieurs, et plusieurs fois répété, en répondant lui-même, et y mêlant des plaisanteries du peu de cas qu'il y avait à en faire. Mais l'affaire pressait, il fallait une issue, il choisit celle-là, ou il n'en trouva point d'autre. Dans cet instant madame la Princesse devint un esprit, une femme de tête et d'autorité qui alla parler au roi pour sa famille. Elle dit que M. le Prince lui avait toujours parlé du bonnet, comme de la plus chère distinction des princes du sang sur les pairs ; qu'elle avait trop de respect pour sa mémoire, pour ses sentimens, pour ses volontés, pour l'intégrité du rang des princes du sang, pour ne pas supplier le roi de toutes ses forces de n'y rien innover. Là-dessus le roi dit à d'Antin qu'il était fâché de cette fantaisie qui avait pris à madame la Princesse ; qu'il ne pouvait la persuader ni passer par-dessus ; et qu'il ne voulait plus ouïr parler du bonnet. D'Antin, qui vit bien que c'était une chose préparée, ne laissa pas de répondre de son mieux. Mais il parut clairement que le roi était convenu avec M. du Maine d'en sortir de cette façon, et rien ne le put ébranler.

Rien de si transparent que ce personnage de madame la Princesse. Personne n'ignorait le peu de figure qu'elle avait fait dans sa famille toute sa vie, ni les mépris et les duretés avec lesquels M. le Prince l'avait sans cesse traitée jusqu'à sa mort, bien loin de lui parler du bonnet, ni même de la moindre chose la plus domestique. Avec des millions dont elle pouvait disposer, elle n'eut pas le moindre crédit ni moyen d'éteindre le feu que le testament de M. le Prince fit naître parmi ses enfans, et si on a vu en son lieu qu'elle fit résoudre en un instant, par l'autorité du roi qu'elle alla trouver, le double mariage de M. le Duc et de M. le prince de Conti, c'est qu'elle fut guidée et poussée par l'intérêt de mademoiselle de Conti, brusquement, et à l'insu de tous, et que ce qu'elle

apprit au roi par la trahison de mademoiselle de Conti du mariage, résolu entre M. et madame la duchesse d'Orléans et madame la princesse de Conti, de mademoiselle de Chartres et de M. le prince de Conti, sans que le roi en sût le premier mot, le détermina sur-le-champ à montrer son autorité en le rompant, et faisant en même temps épouser mademoiselle de Bourbon à M. le prince de Conti, et mademoiselle de Conti à M. le Duc. Ici le roi, loin d'être piqué contre les ducs, l'était contre le premier président, et le crédit de madame la Princesse n'avait jamais paru en aucune existence auprès du roi. M. du Maine n'apprit rien aux ducs sur madame sa belle-mère; mais les ducs, toujours en soupçon, voulurent se faire assurer par lui plusieurs fois, non d'elle trop incapable pour en avoir rien à craindre, sûrs surtout que nous étions de madame la Duchesse par nous-mêmes qui étions très bien avec elle, mais que, par les assurances qu'il nous donnait de madame la Princesse jusqu'à nous répondre d'elle plusieurs fois, comme on l'a vu; il se trouvât hors d'état de nous la produire, comme il n'eut pas honte après tout cela de faire pour s'en servir contre nous. Madame la Princesse de plus n'avait ni grâce, ni prétexte, ni raison; on ira même plus loin, elle n'avait pas droit ni caractère de s'opposer à ce que madame sa belle-fille consentait pour MM. ses enfans, beaucoup moins à ce que M. le duc d'Orléans, eux si reculés, lui fils du frère unique du roi et père du premier prince du sang, consentait pour soi, pour lui et sa postérité. Il n'y eut donc personne qui ne reconnût le duc du Maine à travers madame la Princesse, sans lequel le roi, disposé comme il le paraissait, et si accoutumé à ne compter madame la Princesse que par l'extérieur de princesse du sang, lui eût bien demandé de quoi elle se mêlait quand M. le duc d'Orléans et madame la Duchesse consentaient

à une chose que lui-même trouvait juste et raisonnable; ou plutôt, sans M. du Maine, le bonnet eût été accordé ou refusé qu'elle ne l'aurait peut-être pas su de six mois après, de la façon dont elle vivait. Personne donc, même des non-intéressés, ne prit aux plaintes de M. du Maine, qui disait à qui voulait l'entendre que madame la Princesse lui avait bien lavé la tête d'avoir mis en avant l'affaire du bonnet. Elle finit donc de cette manière. D'Antin dit aux ducs ce que le roi lui avait déclaré après avoir écouté madame la Princesse, qui lui alla parler huit ou dix jours après la conférence de Sceaux.

CHAPITRE IV.

Ma visite au duc du Maine. — Dureté de mes propos avec lui. — Je fais aux autres ducs le récit de cette scène violente. — Quelques réflexions sur le péril de former des monstres de grandeur. — Les présidens ne représentent point le roi au parlement. — Les pairs y ont sur eux la droite. — Comparaison du premier président avec le chancelier. — Ce dernier se découvre au conseil pour prendre l'avis des ducs. — Pension accordée au premier président, grâce aux sollicitations de M. du Maine.

J'AVAIS toujours été dans cette affaire, depuis la première conférence que j'ai marquée que nous eûmes cinq ou six ensemble chez le maréchal d'Harcourt pour délibérer sur l'embarquement, et M. du Maine m'avait racroché plusieurs fois à Marly, quoique je l'évitasse, pour m'en parler avant l'éclat du premier président. Je ne dissimulerai pas que je fus outré de nous voir le jouet de l'art et de la puissance de M. du Maine, et de la scélératesse du premier président. Ce fut un samedi au soir

que d'Antin nous rendit à Versailles la réponse définitive du roi. J'eus la nuit devant moi. Elle ne put me persuader de laisser M. du Maine jouir paisiblement du plein, et plus que plein succès de ses souplesses ; ce terme, je pense, n'est pas trop fort. Il m'avait répondu de soi, de madame la Princesse, des princes du sang, du premier président, du parlement, comme aux autres ducs ; il m'avait fait les mêmes protestations de son desir et de sa bonne foi ; il m'avait même pressé dans les premiers temps de m'assurer du consentement de M. le duc d'Orléans. Aucun péril ne me put persuader une servitude assez basse pour lui laisser ignorer ce que je sentais. Je n'y voulus embarquer personne avec moi, mais je ne pus souffrir qu'il le portât plus loin. Je logeais dans l'aile neuve de plain-pied à la tribune, lui dans la même aile en bas, tout auprès de la grande porte de la chapelle. Le lendemain dimanche, je le fis guetter au sortir de la chapelle. Jamais les fêtes et dimanches il n'y manquait grand'messe, vêpres et le salut, et toutefois sa piété ne trompait personne. Il allait souvent à complies, à la prière, au sermon toujours quand il y en avait, et au salut les jeudis.

Dès que je fus averti, je descendis chez lui. Je le trouvai seul dans son cabinet, qui me reçut l'air ouvert, de la manière du monde la plus polie et la plus aisée. Je n'ouvris la bouche qu'après que je fus assis dans mon fauteuil, et M. du Maine dans le sien. Alors, d'un air fort sérieux, je lui dis ce que j'avais appris. M. du Maine blâma madame la Princesse, tomba sur elle, s'excusa, s'affligea. Je l'interrompis pour lui nommer seulement et gravement le premier président. M. du Maine voulut un peu l'excuser, et promptement ajouta qu'il ne fallait point désespérer de l'affaire ni la regarder comme finie ; que pour lui il ne cesserait d'y travailler, et qu'il ne se-

rait jamais content qu'il n'en fût venu à bout. Sans m'émouvoir je l'écoutai, puis lui dis toutes les impostures du premier président au roi contre les ducs, que le roi avait rendues sur-le-champ à d'Antin, avec permission de nous les dire, duquel je les savais; et de là je traitai le premier président sans mesure, mais sans colère, avec un simple air du plus profond mépris et de l'horreur de sa scélératesse. Ce n'était pas que je comptasse lui rien apprendre, mais lui montrer que je n'ignorais rien; et tout de suite le regardant fixement entre deux yeux : « C'est vous, monsieur, continuai-je, qui nous avez engagés malgré nous dans cette affaire; c'est vous qui nous avez répondu du roi, du premier président, et par lui du parlement; c'est vous qui nous avez répondu de madame la Princesse; c'est vous qui la faites intervenir maintenant, après avoir fait jouer au premier président un si indigne personnage; enfin, c'est vous, monsieur, qui nous avez manqué de parole, et qui nous rendez le jouet du parlement et la risée du monde ». M. du Maine, toujours si vermeil et si désinvolte, devint interdit et pâle comme un mort. Il voulut s'excuser en balbutiant, et témoigner sa considération pour les ducs, et en particulier pour moi. Je l'écoutais sans avoir ôté un moment mes yeux de dessus les siens. Enfin, fixant les yeux de plus en plus sur lui, je l'interrompis et lui dis d'un ton élevé et fier, mais toujours tranquille et sans colère : « Monsieur, vous pouvez tout, vous nous le montrez bien et à toute la France; jouissez de votre pouvoir et de tout ce que vous avez obtenu; (mais en haussant la tête et la voix, et le regardant jusqu'au fond de l'âme) : « il vient quelquefois des temps où on se repent trop tard d'en avoir abusé, et d'avoir joué et trompé de sang-froid tous les principaux seigneurs du royaume en rang et en établissemens, qui ne l'oublieront jamais; » et brusquement

je me lève, et tourne pour m'en aller sans lui laisser le moment de répondre. Le duc du Maine, l'air éperdu d'étonnement et peut-être de dépit, me suivit, balbutiant encore des excuses et des complimens. J'allai toujours, sans me tourner, jusqu'à la porte. Là, je me tournai et d'un air d'indignation je lui dis : « Oh ! monsieur, me conduire après ce qui s'est passé, c'est ajouter la dérision à l'insulte ». Je passai à l'instant la porte, et m'en allai sans regarder derrière moi.

La même après-dînée je racontai cette visite aux autres ducs de point en point. Je ne sais si beaucoup l'eussent voulu faire, mais tous en parurent très satisfaits. Nul ne le fut plus que moi. Je n'ai point su ce que M. du Maine fit de cette conversation, dont il n'avait, je pense, éprouvé encore de pareille. S'il en parla au roi, s'il s'en ouvrit à madame de Maintenon, s'il la tint secrète de sa part, c'est ce que je n'ai point démêlé, et dont je me mis peu en peine. Si le roi la sut, il a fait comme s'il ne la savait pas ; madame de Maintenon de même. Jamais madame de Saint-Simon et moi ne nous en sommes aperçus. Personne de chez M. du Maine, ni de Sceaux, n'en a jamais parlé. On peut juger que M. du Maine et moi ne retournâmes pas l'un chez l'autre, et ne nous cherchions pas. Nous nous rencontrions rarement ; alors M. du Maine s'arrêtait et me saluait bas, et de la façon la plus marquée (son pied-bot l'obligeait à s'arrêter ainsi quand il voulait saluer quelqu'un par une véritable révérence) ; je lui répondais fidèlement par une demie, toujours marchant ; et nous vécûmes ainsi jusqu'à la mort du roi.

Quoique les réflexions gâtent souvent des mémoires, il est difficile de s'empêcher d'en faire ici sur le renversement de toutes lois, droits et ordre pour des élévations sans mesure. Ceux qui les obtiennent regardent comme

ennemi tout ce qui n'approuve pas leur fortune, et comme des gens à perdre tous ceux qui dans d'autres temps les y pourraient troubler. Semblables aux tyrans qui ont asservi leur patrie, ils craignent tout, ils se défient de tout, des hommes de sens et de courage dont l'état est blessé de cette étrange élévation; ils se croient tout permis contre eux, et la crainte de décheoir devient en eux une passion si supérieure à tout autre sentiment, qu'il n'est crime dont ils puissent avoir horreur, dès qu'il devient utile à la conservation de ce qu'ils ont usurpé.

On voit ici le plus noir dessein du duc du Maine amené à succès par les plus noirs procédés, et en même temps les plus profondément pourpensés. La fausseté, la trahison, la perfidie, les manquemens de parole sans cesse multipliés, la violence adroite pour attirer forcément dans ses pièges, les divers personnages également soutenus, le dernier abus d'une âme de boue, que comme telle il a mise sur le chandelier, à qui il fait souffler comme il veut le froid et le chaud, qu'il rend traîtresse jusque sans le plus léger prétexte, et dont il se sert enfin pour faire vomir au roi les impostures les plus absurdes mais les plus infernales contre tout ce que sa cour a de plus distingué et qui l'approche de plus près. A force de se cacher derrière des gazes, et de multiplier les horreurs, on sent qu'il est auteur et moteur de toutes les machines, et qu'il n'oublie rien pour n'être point aperçu. Il se voue aux ténèbres, et les ténèbres mêmes les rejettent. On les voit ensuite, lui et son infâme instrument, tenter tout pour se tromper l'un l'autre : le premier président pour obtenir des ducs de suivre les présidens, et laisser M. du Maine dans la nasse; M. du Maine chercher à s'assurer des ducs en leur donnant ce qu'ils voulaient, en laissant le premier président dans

le fond du borbier que sa servitude, à ce maître perfide lui avait fait creuser à lui-même. Couverts enfin l'un et l'autre de tout ce qui peut rendre les hommes plus méprisables et plus odieux, sans plus de ressource de n'être pas vus tels et à plein découverts, on voit M. du Maine se servir de son épouse, et abuser du respect dû à sa naissance de fille du premier prince du sang, pour faire nettement et distinctement les propositions les plus criminelles et en même temps les plus farcies de toutes les sortes de poisons, et qui, dans la rage de ne les pouvoir faire accepter, ose déclarer que, plutôt que se voir arracher ce qui n'est pas dans le pouvoir des rois, ni dans la nature des choses de donner, je veux dire la succession à la couronne, ils mettront le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. Est-ce une personne issue de la couronne qui parle? Est-ce quelqu'un dont les frères et les neveux y sont incontestablement appelés? Le plus mortel ennemi de nos rois, de nos princes, de notre patrie, pourrait-il emprunter de la plus furieuse rage des paroles qui en fussent plus le langage? et ce langage est celui d'une princesse du sang qui a oublié ce qu'elle est, et la reconnaissance de tous les biens, charges et grandeurs, qu'a obtenus le mari qu'elle a épousé, qui ont passé à ses enfans, qui tous sont les premiers doubles adultérins que le soleil ait vu paraître, et que les lois violées ont soufferts hors du néant, et de la non-existence! menace enfin qui, selon toutes les lois et suivant encore toute politique, en cela parfaitement d'accord avec les lois, mérite ce qu'on n'oserait exprimer. Et à qui s'adresse-t-elle pour vomir cette criminelle menace? à des gens du plus grand état, qu'elle regarde comme ses ennemis, que dans ce moment elle rend tels, et à qui elle ne craint pas de le dire. On verra dans la suite qu'il n'a pas tenu à elle, ni à son mari, caché alors derrière

elle tant qu'il put, et jusqu'à la dernière comédie, comme il s'y cachait ici, qu'ils n'aient renversé l'état et livré la France en proie..... Que n'aurait-on pas à ajouter !

Mesmes, trop vil pour s'arrêter à lui, et qui, par ce qu'on vient d'en voir, s'est montré par trop infâme pour ne pas déshonorer par le seul attouchement qui en voudrait réfléchir laissera sauter par - dessus son infecte pourriture pour faire une courte réflexion sur le bonnet.

On en a vu ci-dessus la nouveauté, l'art et la plus qu'indécence; elle est telle que les présidens eux-mêmes sont forcés de l'avouer. Toute leur défense est de se couvrir du nom et de la majesté du roi qu'ils prétendent représenter tous ensemble dans leur commune présidence, et c'est par cette représentation qu'ils essaient de soutenir leurs prétentions. La fausseté de cet allégué se découvre en ce que les représentans du roi auraient la première place dans le lieu et la fonction de leur représentation. Or il est de fait que ce sont les pairs qui l'ont sur eux, tant aux hauts sièges qu'aux bas sièges, puisqu'ils sont à la droite du coin du roi, au haut bout derrière lequel il n'y a point de passage, et du côté de la cheminée, du côté du barreau de préférence, du côté de la place et du plaidoyer des gens du roi. Si on a nouvellement changé la cheminée, il demeure constant que c'est une nouveauté; et le côté droit, à ce qui vient d'en être expliqué, demeure en existence et en évidence. Il faut donc dire que les présidens président au nom du roi, et non pas que des légistes pour leur argent le représentent. Cette représentation est même si fausse à leurs propres yeux qu'ils ne la pouvaient alléguer en présence du roi en lit de justice. Il ne pouvaient pas même s'appuyer sur la simple présidence, puisque la présence du chancelier la leur ôte, et les efface totalement. Néanmoins on les a vu usurper

d'opiner en lit de justice, non-seulement devant les pairs et les princes du sang, mais devant les fils de France, et devant la reine-mère et régente ; et les mouvemens qu'ils se donnèrent montrent bien que c'était pour leurs personnes uniquement, mouvemens dans lesquels ils engagèrent le parlement d'entrer, quoiqu'il n'y eût pas le moindre intérêt, lorsque cette affaire fut enfin portée devant le roi en 1662, qui, très contradictoirement, jugea contre eux pour les pairs ce qui a toujours subsisté depuis. Il est donc évident, par cet exemple dont on se contente ici, que ce n'est ni par la représentation du roi qu'ils n'ont point, ni par la présidence qu'ils exercent en son nom, qu'ils osent soutenir l'énorme usurpation du bonnet, et que, si le roi les obligeait d'articuler à quel titre, ils demeureraient confondus.

Mais que pourraient-ils alléguer au roi là-dessus, en leur laissant même soutenir cette représentation fausse et idéale, dès que le roi consent pour ce qui le regarde, et qu'il dit au premier président que ce que les ducs demandent lui paraît juste et raisonnable, et qu'il desire qu'ils soient contens ? c'était les mettre au pied du mur. Aussi le premier président n'osa jamais faire une dernière réponse au roi ; et ce fut pour l'en délivrer que M. du Maine n'eut pas honte, après avoir tant de fois répondu de madame la Princesse, de l'amener enfin sur la scène pour finir l'affaire comme on l'a vu.

Finissons par un mot fort court. Le chancelier va au parlement toutes les fois que bon lui semble, y préside, et y efface totalement le premier président et tous les autres présidens ; il y déplace le premier président en l'absence du roi ; il est le supérieur du parlement. Quand cette compagnie va chez lui le haranguer, et il n'est point de chancelier à qui cela n'arrive, c'est par députés, parmi lesquels sont le premier président et d'autres prési-

dens à mortier. Le premier président lui porte la parole et le traite toujours de monseigneur; la députation est très légèrement conduite par le chancelier, qui prend la main sur le premier président et sur tous, et, à l'ordinaire de la vie, ne donne la main chez lui à aucun magistrat; et la chancelière, qui a d'ailleurs un rang bien inférieur au sien, ne donne aussi la main chez elle ni à la première présidente ni à aucune femme de robe, et la donne néanmoins à toutes les autres, à la différence du chancelier qui ne la donne qu'aux gens titrés. Voilà donc une supériorité entière du chancelier sur le premier président et sur tous les présidens qui, en corps, et le premier premier président en particulier, lui écrivent *monseigneur* et en reçoivent réponse fort disproportionnée. Le conseil privé, ou des parties, qui casse les arrêts du parlement, n'a qu'un seul président qui est le chancelier. En prenant les avis il est couvert, et le demeure lorsque les conseillers d'état se découvrent quand il les nomme pour opiner. Il n'ôte son chapeau qu'en nommant le doyen du conseil, et le nomme monsieur le doyen, et non par son nom comme il fait pour tous les autres conseillers d'état. Lorsqu'il y a eu des pairs, même M. de Vitry, qui n'était que duc à brevet et conseiller d'état d'épée, le chancelier s'est toujours découvert pour eux, et l'exemple de MM. de Reims et de Noyon en est récent. Que l'on compare maintenant le chancelier et le premier président et leur très différent usage; qu'est-il possible que les présidens y répondent qui se puisse souffrir? En voilà assez sur cette étrange affaire qui gagna le mois de mars 1715. Sa nature a obligé à un récit de suite et non interrompu; reprenons maintenant les matières accoutumées, et revenons sur nos pas au 1^{er} janvier 1715. Toutefois il ne faut pas que l'empressement de finir une si désagréable matière fasse omettre que M. du Maine avait payé d'avance le

premier président, presque immédiatement avant de l'entamer. Ce magistrat, qui était un panier percé qui jetait à tout, et beaucoup en breloques, avait toujours grand besoin d'argent, et se gouvernait fort par ce continuél desir. Il avait 400,000 liv. de brevet de retenue qu'il avait payées à son prédécesseur; il n'eut pas honte d'en demander la jouissance par une nouvelle pension de 20,000 liv., ni le duc du Maine de la solliciter auprès du roi, qui n'était plus à portée de refuser quoi que ce fût à ce très cher bâtard, et cher en toutes les sortes.

CHAPITRE V.

Année 1715. — La reine d'Espagne envoie Grillo faire des remerciemens au roi. — Le duc de Bouillon obtient 300,000 livres de brevet de retenue sur son gouvernement d'Auvergne. — Pensions accordées à Harpajon, et à Harlay intendant à Pau. — L'électeur de Bavière à Versailles. — L'électeur de Cologne prend congé du roi et retourne dans ses états. — Mariage du prince héréditaire d'Hesse-Cassel avec la sœur du roi de Suède. — Mort de madame d'Isenghien. — Mort du comte de Grignan. — Son caractère. — Sa famille. — Sa dépouille. — Le maréchal de Chamilly meurt à Paris. — Mort de l'archevêque de Cambrai. — Sa figure. — Son caractère. — Sa vie. — Sa conduite. — Longue et curieuse digression sur ce prélat.

CETTE année commença par les remerciemens que la reine d'Espagne fit au roi des présens qu'elle en avait reçus par le duc de Saint-Aignan. Elle lui dépêcha le marquis de Grillo, noble Gênois, qu'elle affectionnait, et qu'elle fit grand d'Espagne dès qu'elle s'y fut rendue maîtresse.

M. de Bouillon obtint 100,000 écus de brevet de re-

tenue sur son gouvernement d'Auvergne; le marquis d'Harpajon 1,000 écus de pension; et Harlay, fils de l'ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Ryswick, 2,000. Il était intendant à Pau. Le roi ne se démentit jamais en la moindre chose de sa préférence distinguée et marquée en tout de la robe sur l'épée, et du bourgeois sur le noble.

L'électeur de Bavière tira dans le petit parc, ce qui était une faveur où les fils de France avaient rarement atteint; joua après chez madame la Duchesse, soupa et joua chez d'Antin; ne vit point le roi; et s'en retourna. On sut en même temps que le roi de Suède, qui était toujours à Stralsund, avait accordé la princesse Ulrique, sa sœur, au prince héréditaire de Hesse-Cassel, qui l'allait épouser à Stockolm. C'est le même prince qui avait toujours servi dans les armées des alliés contre la France, et qui fut battu en Italie par Médavid presque en même temps de la levée du siège de Turin. L'électeur de Cologne prit congé du roi dans son cabinet l'après-dînée, pour retourner enfin dans ses états; il entra et sortit de chez le roi à l'ordinaire par les derrières.

Madame d'Isenghien mourut en couche d'un enfant mort. Elle était Pot, fille unique du dernier marquis de Rhodes, et je crois la dernière de cette illustre et ancienne maison. Elle était brouillée avec sa mère qui était Simiane, nièce du feu évêque-duc de Langres, malgré laquelle elle s'était mariée. Sa mort fit la réconciliation.

Le comte de Grignan, seul lieutenant-général et commandant de Provence et chevalier de l'ordre, gendre de madame de Sévigné qui en parle tant dans ses lettres, mourut à quatre-vingt-trois ans dans une hôtellerie, allant de Lambesc à Marseille. C'était un grand homme, fort bien fait, laid, qui sentait fort ce qu'il était, fort honnête homme, fort poli, fort noble, en tout fort obli-

geant, et universellement estimé, aimé et respecté en Provence, où, à force de manger et de n'être point aidé, il se ruina. Il ne lui restait que deux filles : madame de Vibraye, fille de la sœur de la duchesse de Montausier, que les mauvais traitemens de la dernière madame de Grignan-Sévigné forcèrent à un mariage fort inégal, et qui fut toujours brouillée avec eux ; et madame de Simiane, fille de la Sévigné, adorée de sa mère comme elle l'était de la sienne. Elle avait épousé Simiane par amour réciproque. Il avait peu servi, et il était premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, léger emploi alors, mais qui par l'évènement lui valut la lieutenance-générale de Provence, dont le roi n'avait pas disposé lorsqu'il mourut.

Le maréchal de Chamilly mourut à Paris le 7 janvier, après une longue maladie, à soixante-dix-neuf ans. C'était un grand et gros homme, fort bien fait, extrêmement distingué par sa valeur, par plusieurs actions, et devenu célèbre par la défense de Grave. On en a parlé ailleurs à diverses reprises. Il était fort homme de bien et d'honneur, et vivait partout très honorablement ; mais il avait si peu d'esprit qu'on en était toujours surpris, et sa femme, qui en avait beaucoup, souvent embarrassée. Il avait servi jeune en Portugal, et ce fut à lui que furent écrites ces fameuses Lettres Portugaises, par une religieuse qu'il y avait connue et qui était devenue folle de lui. Il n'eut point d'enfans. Son nom était Bouton, dont il y a eu des chambellans des derniers ducs de Bourgogne, province d'où ils étaient. Il ne laissa vacant que le gouvernement de Strasbourg, que le roi donna au maréchal d'Huxelles, qui fut un beau morceau ajouté à son gouvernement d'Alsace où néanmoins il ne retourna plus. La vérité est que, pour plus de 30,000 livres de rente que valait Strasbourg, il en rendit 12,000 d'appointemens du gouvernement de Brisach.

En ce même commencement de janvier Fénelon, aujourd'hui conseiller d'état d'épée, lieutenant-général, gouverneur du Quesnoy et chevalier de l'ordre après avoir été ambassadeur en Hollande, entra chez moi à Versailles comme j'achevais de dîner. Il me dit fort affligé qu'il venait d'apprendre par un courrier que l'archevêque de Cambrai, son grand-oncle, était extrêmement mal; et qu'il me venait prier d'obtenir de M. le duc d'Orléans de lui envoyer Chirac, son médecin, sur-le-champ, et de lui prêter ma chaise de poste. Je sortis de table aussitôt. J'envoyai chercher ma chaise, et allai chez M. le duc d'Orléans, qui envoya chercher Chirac, et lui ordonna de partir et de demeurer à Cambrai tant qu'il y serait nécessaire. Entre l'arrivée de Fénelon chez moi et le départ de Chirac il n'y eut pas une heure, et il alla tout de suite à Cambrai. Il trouva l'archevêque hors d'espérance et d'état à tenter aucun remède. Il y demeura néanmoins vingt-quatre heures, au bout desquelles il mourut. Ainsi, moi qu'il craignait tant auprès de M. le duc d'Orléans pour les temps futurs, ce fut moi qui lui rendis le dernier service. Ce personnage a été si connu et si célèbre que, après ce qui s'en voit en plusieurs endroits ici, il serait inutile de s'y beaucoup étendre, quoiqu'il ne soit pourtant pas possible de ne s'y arrêter pas un peu.

On a vu ici sa naissance d'ancienne et bonne noblesse, décorée d'ambassades, de divers emplois, d'un collier du Saint-Esprit sous Henri III, et d'alliances; sa pauvreté, ses obscurs commencemens, ses tentatives diverses vers les jansénistes, les jésuites, les pères de l'Oratoire et le séminaire de Saint-Sulpice, auquel enfin non sans peine il s'accrocha, et qui le produisit aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; le rapide progrès qu'il fit dans leur estime, la place de précepteur des enfans de France qu'elle lui valut, ce qu'il en sut faire, les sources et les

progrès de la catastrophe de ses opinions et de sa fortune; les ouvrages qu'il composa, ceux qui y répondirent; les adresses qu'il employa et qui ne purent le sauver, la disgrâce de ses partisans, de ses amis, de ses protecteurs, à combien peu il tint qu'elle n'entraînât la ruine des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et l'incomparable action de Noailles, archevêque de Paris, depuis cardinal, qui le brouilla pour long-temps avec le duc son frère et sa belle-sœur; les divers contours de son affaire qu'il porta enfin à Rome, où le roi fit agir en son nom comme partie contre lui; sa condamnation canoniquement acceptée par toutes les assemblées de provinces ecclésiastiques du royaume de l'obéissance du roi; la promptitude, la netteté, l'éclat de sa soumission et sa conduite admirable dans sa propre assemblée provinciale avec Valbelle, évêque de Saint-Omer, qui s'en déshonora; enfin le bonheur qu'il eut de se conserver en entier, et pour toujours, le cœur et l'estime de monseigneur le duc de Bourgogne, des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et de tous ses amis, sans l'affaiblissement d'aucun, malgré la roideur et la profondeur de sa chute, la persécution toujours active de madame de Maintenon, le précipice ouvert du côté du roi, et dix-sept années d'exil, amis tous aussi vifs que lui, aussi attentifs, aussi faisant leur chose capitale de ce qui le regardait, aussi assujétis à sa direction, aussi ardens à profiter de tout pour le remettre en première place que les premiers momens de sa disgrâce, et tous avec la plus grande mesure de respect pour le roi, mais sans s'en cacher, et moins qu'aucun d'eux les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, toute leur famille, et monseigneur le duc de Bourgogne même.

Ce prélat était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit

sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai point vu qui y ressemblât, et qui ne se pouvait oublier quand on ne l'aurait vue qu'une fois. Elle rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaîté; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur; et ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait effort pour cesser de le regarder. Tous ses portraits sont parlans, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait. Ses manières y répondaient dans la même proportion, avec une aisance qui en donnait aux autres, et cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations; avec cela une éloquence naturelle, douce, fleurie; une politesse insinuante, mais noble et proportionnée; une élocution facile, nette, agréable; un air de clarté et de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus dures; avec cela un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans le faire jamais sentir, qui les mettait à l'aise et qui semblait enchanter, de façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avait au dernier degré, qui lui tint ses amis si entièrement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui, comme les Juifs pour Jérusalem, et soupirer après son retour, et l'espérer toujours, comme ce malheureux peuple attend encore.

et soupire après le Messie. C'est aussi par cette autorité de prophète, qu'il s'était acquise sur les siens, qu'il s'était accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne voulait point de résistance. Aussi n'aurait-il pas long-temps souffert de compagnon s'il fût revenu à la cour, s'il fût entré dans le conseil, ce qui fut toujours son grand but; et une fois ancré et hors des besoins des autres, il eût été bien dangereux non-seulement de lui résister, mais de n'être pas toujours pour lui dans la souplesse et dans l'admiration.

Retiré dans son diocèse, il y vécut avec la piété et l'application d'un pasteur, avec l'art et la magnificence d'un homme qui n'a renoncé à rien, qui se ménage tout le monde et toutes choses. Jamais homme n'a eu plus que lui la passion de plaire, et au valet autant qu'au maître; jamais homme ne l'a portée plus loin, avec une application plus suivie, plus constante, plus universelle; jamais homme n'y a plus entièrement réussi. Cambrai est un lieu de grand abord et de grand passage; rien d'égal à la politesse, au discernement, à l'agrément avec lesquels il recevait tout le monde. Dans les premières années on l'évitait, il ne courait après personne; peu-à-peu les charmes de ses manières lui rapprochèrent un certain gros. A la faveur de cette petite multitude, plusieurs de ceux que la crainte avait écartés, mais qui désiraient aussi de jeter des semences pour d'autres temps, furent bien aises des occasions de passer à Cambrai. De l'un à l'autre tous y coururent. A mesure que monseigneur le duc de Bourgogne parut figurer, la cour du prélat grossit; et elle en devint une effective aussitôt que son disciple fut devenu dauphin. Le nombre des gens qu'il y avait accueillis, la quantité de ceux qu'il avait logés chez lui passant par Cambrai, les soins qu'il avait pris des malades, des blessés qu'en diverses occasions on avait

portés dans sa ville, lui avaient acquis le cœur des troupes. Assidu aux hôpitaux et chez les moindres officiers, attentif aux principaux, en ayant chez lui en nombre et plusieurs mois de suite jusqu'à leur parfait rétablissement, vigilant en vrai pasteur au salut de leurs âmes, avec cette connaissance du monde qui les savait gagner et qui en engageait beaucoup d'autres à s'adresser à lui-même, ne se refusant pas au moindre des hôpitaux qui voulait aller à lui, et qu'il suivait comme s'il n'eût point d'autres soins à prendre, il n'était pas moins actif au soulagement corporel. Les bouillons, les nourritures, les consolations des dégoûts, souvent encore les remèdes sortaient en abondance de chez lui; et dans ce grand nombre un ordre et un soin que chaque chose fût du meilleur en sa sorte qui ne se peut comprendre. Il présidait aux consultations les plus importantes; aussi est-il incroyable jusqu'à quel point il devint l'idole des gens de guerre, et combien son nom retentit jusqu'au milieu de la cour.

Ses aumônes, ses visites épiscopales réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connaître par lui-même à fond toutes les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications fréquentes dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussaient le prix de tout ce qu'il disait et qu'il faisait, le firent adorer de son peuple; et les prêtres dont il se déclarait le père et le frère, et qu'il traitait tous ainsi, le portaient tous dans leurs cœurs. Parmi tant d'art et d'ardeur de plaire, et si générale, rien de bas, de commun, d'affecté, de déplacé, toujours en convenance à l'égard de chacun; chez lui abord facile, expédition prompte et désintéressée; un même esprit, inspiré par le sien, en tous ceux qui travaillaient sous lui dans ce grand diocèse;

jamais de scandale ni rien de violent entre personne ; tout en lui et chez lui dans la plus grande décence. Ses matinées se passaient en affaires du diocèse. Comme il avait le génie élevé et pénétrant , qu'il y résidait toujours , qu'il ne se passait pas de jour qu'il ne réglât ce qui se présentait , c'était chaque jour une occupation courte et légère. Il recevait après qui le voulait voir , puis allait dire la messe, et il y était prompt ; c'était toujours dans sa chapelle, hors les jours qu'il officiait , ou que quelque raison particulière l'engageait à l'aller dire ailleurs. Revenu chez lui, il dînait avec la compagnie toujours nombreuse , mangeait peu et peu solidement , mais demeurait long - temps à table pour les autres, et les charmait par l'aisance, la variété , le naturel, la gaîté de sa conversation , sans jamais descendre à rien qui ne fût digne et d'un évêque et d'un grand seigneur ; sortant de table il demeurait peu avec la compagnie. Il l'avait accoutumée à vivre chez lui sans contrainte, et à n'en pas prendre pour elle. Il entrait dans son cabinet et y travaillait quelques heures, qu'il prolongeait s'il faisait mauvais temps, et qu'il n'eût rien à faire hors de chez lui.

Au sortir de son cabinet il allait faire des visites ou se promener à pied hors la ville. Il aimait fort cet exercice et l'allongeait volontiers ; et , s'il n'y avait personne de ceux qu'il logeait , ou quelque personne distinguée , il prenait quelque grand-vicaire et quelque autre ecclésiastique , et s'entretenait avec eux du diocèse , de matières de piété ou de savoir ; souvent il y mêlait des parenthèses agréables. Les soirs il les passait avec ce qu'il logeait chez lui, soupait avec les principaux de ces passages d'armée quand il en arrivait, et alors sa table était servie comme le matin. Il mangeait encore moins qu'à dîner , et se couchait toujours avant minuit. Quoi-

que sa table fût magnifique et délicate, et que tout chez lui répondit à l'état d'un grand seigneur, il n'y avait rien néanmoins qui ne sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la plus exacte, parmi la plus honnête et la plus douce liberté. Lui-même était un exemple toujours présent, mais auquel on ne pouvait atteindre; partout un vrai prélat, partout aussi un grand seigneur, partout encore l'auteur de *Télémaque*. Jamais un mot sur la cour, sur les affaires, quoi que ce soit qui pût être repris, ni qui sentît le moins du monde bassesse, regrets, flatterie; jamais rien qui pût laisser seulement soupçonner ni ce qu'il avait été, ni ce qu'il pouvait encore être. Parmi tant de grandes parties un grand ordre dans ses affaires domestiques, et une grande règle dans son diocèse; mais sans petitesse, sans pédanterie, sans avoir jamais importuné personne d'aucun état sur la doctrine.

Les jansénistes étaient en paix profonde dans le diocèse de Cambrai, et il y en avait grand nombre; ils s'y taisaient, et l'archevêque aussi à leur égard. Il eût été à désirer pour lui qu'il eût laissé ceux de dehors dans le même repos; mais il tenait trop intimement aux jésuites, et il espérait trop d'eux, pour ne leur pas donner ce qui ne troublait pas le sien. Il était aussi trop attentif à son petit troupeau choisi, dont il était le cœur, l'âme, la vie et l'oracle, pour ne lui pas donner de temps en temps la pâture de quelques ouvrages qui couraient entre leurs mains avec la dernière avidité, et dont les éloges retentissaient. Il fut rudement réfuté par les jansénistes; et il est vrai de plus que le silence en matière de doctrines aurait convenu à l'auteur si solennellement condamné du livre des *Maximes des Saints*; mais l'ambition n'était rien moins que morte; les coups qu'il recevait des réponses des jansénistes lui devenaient de nouveaux mérites au-

près de ses amis, et de nouvelles raisons aux jésuites de tout faire et de tout entreprendre pour lui procurer le rang et les places d'autorité dans l'église et dans l'état. A mesure que les temps orageux s'éloignaient, que ceux de son Dauphin s'approchaient, cette ambition se réveillait fortement, quoique cachée sous une mesure qui, certainement, lui devait coûter. Le célèbre Bossuet, évêque de Meaux, n'était plus, ni Godet, évêque de Chartres. La constitution avait perdu le cardinal de Noailles; le père Tellier était devenu tout-puissant. Ce confesseur du roi était totalement à lui ainsi que l'élixir du gouvernement des jésuites principaux; et la société entière faisait profession de lui être attachée depuis la mort du père Bourdaloue, du père Gaillard et de quelques autres qui lui étaient opposés, qui en retenaient d'autres, et que la politique des supérieurs laissait agir, pour ne pas choquer le roi ni madame de Maintenon contre tout le corps; mais ces temps étaient passés, et tout ce formidable corps lui était enfin réuni. Le roi, en deux ou trois occasions depuis peu, n'avait pu s'empêcher de le louer. Il avait ouvert ses greniers aux troupes dans un temps de cherté, et où les munitionnaires étaient à bout, et il s'était bien gardé d'en rien recevoir, quoiqu'il eût pu en tirer de grosses sommes en le vendant à l'ordinaire. On peut juger que ce service ne demeura pas enfoui, et ce fut aussi ce qui fit hasarder pour la première fois de nommer son nom au roi. Le duc de Chevreuse avait enfin osé l'aller voir, et le recevoir une autre fois à Chaulnes; et on peut juger que ce ne fut pas sans s'être assuré que le roi le trouvait bon.

Fénelon, rendu enfin aux plus flatteuses et aux plus hautes espérances, laissa germer cette semence d'elle-même; mais elle ne put venir à maturité. La mort si peu attendue du Dauphin l'accabla, et celle du duc de Che-

vreuse qui ne tarda guère après aigrit cette profonde plaie ; la mort du duc de Beauvilliers la rendit incurable , et l'atterra. Ils n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus depuis l'exil, Fénelon le dirigeait de Cambrai jusque dans les plus petits détails. Malgré sa profonde douleur de la mort du Dauphin, il n'avait pas laissé d'embrasser une planche dans ce naufrage. L'ambition surnageait à tout, se prenait à tout. Son esprit avait toujours plu à M. le duc d'Orléans. M. de Chevreuse avait cultivé et entretenu entre eux l'estime et l'amitié, et j'y avais aussi contribué par attachement pour le duc de Beauvilliers qui pouvait tout sur moi. Après tant de pertes et d'épreuves les plus dures, ce prélat était encore homme d'espérances, et ne les avait pas mal placées. On a vu les mesures que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers m'avaient engagé de prendre pour lui auprès de ce prince, et qu'elles avaient réussi de façon que les premières places lui étaient destinées, et que je lui en avais fait passer l'assurance par ces deux ducs dont la piété s'intéressait si vivement en lui, et qui étaient persuadés que rien ne pouvait être si utile à l'église, ni si important à l'état, que de le placer au timon du gouvernement ; mais il était arrêté qu'il n'aurait que des espérances. On a vu que rien ne pouvait le rassurer sur moi, et que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers me l'avaient. Je ne sais si cette frayeur s'augmenta par leur perte, et s'il crut que, ne les ayant plus pour me tenir, je ne serais plus le même pour lui, avec qui je n'avais jamais eu aucun commerce, trop jeune avant son exil, et sans nulle occasion depuis. Quoi qu'il en soit, sa faible complexion ne put résister à tant de soins et de traverses. La mort du duc de Beauvilliers lui donna le dernier coup. Il se soutint quelque temps par effort de courage, mais ses forces étaient à bout. Les eaux, ainsi

qu'à Tantale, s'étaient trop persévéramment retirées du bord de ses lèvres toutes les fois qu'il croyait y toucher pour y éteindre l'ardeur de sa soif.

Il fit un court voyage de visite épiscopale, il versa dans un endroit dangereux, personne ne fut blessé, mais il vit tout le péril, et eut dans sa faible machine toute la commotion de cet accident. Il arriva incommodé à Cambrai, la fièvre survint, et les accidens tellement coup sur coup qu'il n'y eut plus de remèdes; mais sa tête fut toujours libre et saine. Il mourut à Cambrai le septième jour de cette année, au milieu des regrets intérieurs, et à la porte du comble de ses desirs. Il savait l'état tombant du roi, il savait ce qui le regardait après lui. Il était déjà consulté du dedans et recourtisé du dehors, parce que le goût du soleil levant avait déjà percé. Il était porté par le zèle infatigablement actif de son petit troupeau, devenu la portion d'élite du grand parti de la constitution par la haine des anciens ennemis de l'archevêque de Cambrai, qui ne l'étaient pas moins de la doctrine des jésuites qu'il s'agissait, de tolérée à grande peine qu'elle avait été depuis son père Molina, de rendre triomphante, maîtresse et unique. Que de puissans motifs de regretter la vie; et que la mort est amère dans des circonstances si parfaites et si à souhait de tous côtés! Toutefois il n'y parut pas. Soit amour de la réputation, qui fut toujours un objet auquel il donna toute préférence, soit grandeur d'âme qui méprise enfin ce qu'elle ne peut atteindre, soit dégoût du monde si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe et qui allait lui échapper, soit piété ranimée par un long usage, et ranimée peut-être par ces tristes mais puissantes considérations, il parut insensible à tout ce qu'il quittait, et uniquement occupé de ce qu'il allait trouver, avec une tranquillité, une paix, qui n'excluait

que le trouble, et qui embrassait la pénitence, le détachement, le soin unique des choses spirituelles de son diocèse, enfin avec une confiance qui ne faisait que surnager à l'inutilité et à la crainte.

Dans cet état il écrivit au roi une lettre, sur le spirituel de son diocèse, qui ne disait pas un mot sur lui-même, qui n'avait rien que de touchant et qui ne convint au lit de la mort à un grand évêque. La sienne, à moins de soixante-cinq ans, munie des sacremens de l'église, au milieu des siens et de son clergé, put passer pour une grande leçon à ceux qui survivaient, et pour laisser de grandes espérances de celui qui était appelé. La consternation dans tous les Pays-Bas fut extrême. Il y avait apprivoisé jusqu'aux armées ennemies, qui avaient autant et même plus de soin de conserver ses biens que les nôtres. Leurs généraux et la cour de Bruxelles se piquaient de le combler d'honnêtetés et des plus grandes marques de considération, et les protestans pour le moins autant que les catholiques. Les regrets furent donc sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas. Ses amis, surtout son petit troupeau, tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère. A tout prendre, c'était un bel esprit et un grand homme. L'humanité rougit pour lui de madame Guyon, dans l'admiration de laquelle, vraie ou feinte, il a toujours vécu, sans que ses mœurs aient jamais été le moins du monde soupçonnées; et il est mort après en avoir été le martyr, sans qu'il ait été jamais possible de l'en séparer. Malgré la fausseté notoire de toutes ses prophéties, elle fut toujours le centre où tout aboutit dans ce petit troupeau, et l'oracle suivant lequel Fénelon vécut et conduisit les autres.

Si je me suis un peu étendu sur ce personnage, la singularité de ses talens, de sa vie, de ses diverses fortunes, la figure et le bruit qu'il a faits dans le monde, m'ont en-

traîné, persuadé aussi que je ne devais pas moins au feu duc de Beauvilliers pour un ami et un maître qui lui fut si cher, et pour montrer que ce n'était pas merveille qu'il en fût aussi enchanté, lui qui avec sa candeur n'y vit jamais que la piété la plus sublime, et qui n'y soupçonna pas même l'ambition. Tout était si exactement compassé chez M. de Cambrai qu'il mourut sans devoir un sou et sans nul argent.

CHAPITRE VI.

Menées de Fleury, évêque de Fréjus, pour être précepteur de Louis XV. — Ses liaisons à la cour. — Le père Tellier lui fait avoir l'abbaye de Tournus. — Origine de la haine implacable et de la persécution sans mesures de Fleury, depuis maître du royaume, contre le père Quesnel et les jansénistes. — La Parisière évêque de Nîmes. — Son étrange manège envers le père Tellier. — Son invention ultramontaine. — Sa mort misérable. — Mort de l'abbé de Lyonne, et d'Henriot évêque de Boulogne. — Gesvres archevêque de Bourges. — Il obtient la nomination au cardinalat des deux rois de Pologne Stanislas et l'électeur de Saxe. — Languet évêque de Soissons. — Mort de la duchesse de Nevers. — Malice inutile de M. le Prince.

UN prélat plus heureux pour le monde, mais qui n'a voulu rendre que soi heureux, jeta en ce temps-ci le premier fondement d'un règne qui a étonné l'Europe, et qui en même temps est devenu le plus grand et le plus solide malheur de la France. Je parle du trop fameux Fleury, qui a rendu à Dieu depuis plus de deux ans les comptes de sa longue vie et de sa toute-puissante et funeste administration, dont il n'est pas temps de parler. On a vu ses plus qu'obscurs commencemens, ses pro-

grès par cause plus que louche, avec quels efforts et combien tard il devint évêque de Fréjus, et la prédiction du roi au cardinal de Noailles qui lui arracha cet évêché malgré lui. Il y languissait loin de la cour et du grand monde où il n'osait venir que rarement. On a vu aussi comme il tâchait de s'en dédommager en Provence et en Languedoc; l'étrange conduite qu'il eut, pour un évêque français, lorsque M. de Savoie vint à Fréjus pour l'expédition de Toulon; la juste colère du roi, et l'art et la hardiesse que Torcy employa pour lui parer les plus grandes marques d'indignation; mais l'ambition ne se rebute d'aucun obstacle. Il avait toute sa vie été courtisan du maréchal de Villeroy. Il voyait madame de Dangeau, madame de Lévi dans l'intimité de madame de Maintenon et dans toutes les parties intérieures du roi. Il avait toujours cultivé Dangeau et sa femme, où la bonne compagnie de la cour était souvent, et qui étaient amis intimes du maréchal de Villeroy. Il s'initia auprès de madame de Lévi, et la subjugua par ses manières, son liant, son langage. A la faveur suprême où il vit le maréchal de Villeroy auprès du roi, ramené, puis porté par madame de Maintenon sans cesse, il ne douta pas qu'il ne fût dans les dispositions du roi, surtout depuis qu'il le vit successeur des places du duc de Beauvilliers dans le conseil. Il avait toujours courti M. du Maine; et de tout cela, il conclut que, marchant par ces deux dames, il pourrait se faire nommer précepteur. Toutes deux étaient parfaitement à lui; madame de Dangeau pouvait beaucoup sur le maréchal de Villeroy. Celui-ci et M. du Maine étaient dans les mesures les plus intimes, dont madame de Maintenon était le lien. Les jésuites le connaissaient trop pour s'y fier; et c'est ce qui déterminait sa fortune.

Madame de Maintenon les haïssait, et on en a vu ailleurs les raisons. Le maréchal de Villeroy ne les aimait pas in-

térieurement plus qu'elle. M. du Maine en savait trop pour vouloir un précepteur de leur main, conduit, instruit, et soutenu par eux. Les deux dames rompirent la glace auprès de madame de Maintenon, elle furent bien reçues. Madame de Dangeau parla au maréchal de Villeroy, qui devint aisément favorable à un homme qu'il avait protégé toute sa vie jusqu'à l'avoir quelquefois logé chez lui. Il s'en ouvrit à M. du Maine qui n'ayant rien contre Fleury, et, voyant le goût de madame de Maintenon, se rendit aisément à le porter. Ces mesures prises, Fleury comprit qu'il fallait ôter tout prétexte aux refus en quittant un évêché situé à l'extrémité du royaume. Le père Tellier, tout habile et prévoyant qu'il fût, n'en sentit pas le piège. La démarche lui parut indifférente, c'était un évêché à remplir d'une de ses créatures, il ne songea qu'à en être quitte à bon marché, en ne donnant à Fleury qu'une légère abbaye. Celle de Tournus vqua bientôt après; elle lui fut offerte, et Fleury l'accepta sans marchander. En attendant, pressé de pouvoir veiller de près au grand objet qui lui faisait quitter Fréjus, il fit un mandement d'adieu à ses diocésains, dont le tour ne fut pas fort approuvé; le démon en sut profiter.

Fleury, dont la science, les mœurs ni la religion n'avaient jamais fait le capital de sa vie, avait toujours évité les questions de doctrine. Peu aimé des jésuites et lié avec la meilleure compagnie, il ne s'était pas contraint de blâmer l'inquisition et la tyrannie qui s'exerçaient sur le jansénisme, et avait toujours laissé son diocèse en paix. L'idée d'être précepteur le fit changer de conduite; il voulut ranger les écueils, et aller au-devant de tout en matière si délicate et si sûrement exclusive, tellement que les derniers six mois de son épiscopat à Fréjus ne furent employés qu'à la recherche de la doctrine, des livres, des confesseurs, et à tourmenter le peu de reli-

gieuses de son diocèse. Comme il voulait du bruit, il en fit plus que de mal; mais celui qui entraît si bien dans ses vues, et que ses amis surent faire valoir à la cour, retentit jusque dans les Pays-Bas et dans la retraite du fameux père Quesnel. Il venait d'achever son septième mémoire pour servir à l'examen de la constitution, qui n'a été imprimé qu'en 1716, et il travaillait à la préface lorsque, irrité du nouveau personnage de persécuteur que Fleury venait de prendre, il reçut le mandement de ses adieux à ses diocésains. Il ne put résister au desir de châtier le nouveau zèle de Fleury par le ridicule de cette pièce, qu'il sut enchâsser dans sa préface avec l'ironie la plus amère, la plus méprisante, et qui en effet mit en pièces ce beau mandement; *inde iræ*. Fleury avec son air doux, riant, modeste, était l'homme le plus superbe en dedans et le plus implacable que j'aie jamais connu. Il ne le pardonna pas au père Quesnel; et c'est la cause unique qui produisit en Fleury cette fureur jusqu'à lui inouïe, et qui s'est portée sans cesse aux derniers excès de cruauté et de tyrannie contre les jansénistes et les anti-constitutionnaires, et les infernales mesures pour les perpétuer après sa mort, aux dépens de l'église et de l'état.

A propos de la constitution, un trait du père Tellier et de ses créatures, arrivé en ce même temps-ci, ne sera pas déplacé en ce lieu, et mérite d'y tenir place. La Parisière, homme de la condition la plus obscure, et dont le savoir ne consistait qu'en manèges et en intrigues, avait succédé au savant et célèbre Fléchier en l'évêché de Nîmes. C'étaient là les gens d'élite du père Tellier. Instruit par lui, il fit sourdement le zélé contre la constitution, refusa même de l'accepter; et par cette démarche s'initia aux états de Languedoc parmi les évêques. Il y fit si bien son personnage qu'étant député pour le clergé par les états, il reçut défense de venir à la

cour, et les états ordre de nommer un autre évêque. Cette éclatante disgrâce acheva de lui ouvrir tous les cœurs opposés à la constitution. Il sut donc le nombre des évêques, des curés, des supérieurs séculiers et réguliers, les prêtres, les moines, les personnes principales séculières qui ne voulaient point de la constitution, leur force en capacité, en zèle, en amis, en soutiens, en un mot tout le secret de gens opprimés qui se concertent. Ce nouveau Zopire mit en mémoire toutes ses connaissances et les envoya au père Tellier. Quand il se crut en état de n'avoir plus rien à apprendre, il monta tout-à-coup en chaire dans sa cathédrale, fit un sermon foudroyant contre les réfractaires aux ordres du roi et du pape, reçut là même la constitution de la manière la plus précise et la plus absolue; et peu de jours après montra un ordre du roi pour lui rendre la députation des états, dont il apporta les cahiers à Versailles avec un front d'airain. Ce fut lui qui dans la suite se licencia de donner l'exemple de consulter les évêques et les universités d'Espagne, de Portugal et d'Italie, sur la constitution, qui n'avaient garde de n'y pas adhérer, dans la frayeur de l'inquisition, et dans l'opinion ultramontaine de l'infailibilité du pape. Ce malheureux, abhorré partout et dans son diocèse, y mourut banqueroutier, et en un homme sans foi ni loi, quelques années après.

L'abbé de Lyonne, fils du célèbre ministre d'état, mourut aussi en ce mois de janvier. Ses mœurs, son jeu, sa conduite, l'avaient éloigné de l'épiscopat et de la compagnie des honnêtes gens. Il était extrêmement riche en bénéfices qui lui donnaient de grandes collations. L'abus qu'il en faisait engagea sa famille à lui donner quelqu'un qui y veillât avec autorité. Il fallut avoir recours à celle du roi, par conséquent aux jésuites, puisqu'il s'agissait de biens et de collations ecclésiastiques. Ils découvrirent

un certain Henriot de la plus basse lie du peuple, décrié pour ses mœurs et ses friponneries. Ce fut leur homme; ils le firent tuteur de l'abbé de Lyonne, chez lequel il s'enrichit par la vente de toutes ses collations. Ce nonobstant, Henriot, valet à tout faire, parut un si grand sujet au père Tellier, et si à sa main, qu'il le chargea dans Paris de plusieurs commissions extraordinaires dans des couvens de filles, appuyé par Pontchartrain, qui se délectait de mal faire, et qui faisait bassement sa cour au père Tellier. Tous deux firent l'impossible auprès du roi pour le faire évêque, sans que jamais le roi, qui était instruit sur ce compagnon, les voulût écouter. Les chefs de la constitution se firent un capital de le faire évêque dans la régence, et réussirent enfin à le faire évêque, ou pour mieux dire, loup de Boulogne, à la mort de M. de Langle. Rien en tout ne pouvait être plus parfaitement dissemblable. Henriot, connu et par conséquent parfaitement méprisé et détesté, y vécut et y mourut en loup. Ce fut un des premiers évêques que le cardinal Fleury voulut sacrer. Il en fit la cérémonie à Fontainebleau dans la paroisse, au scandale universel. Pour revenir à l'abbé de Lyonne, il passa toute sa vie dans la dernière obscurité. Il logeait à Paris dans son beau prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où tous les matins, les vingt dernières années de sa vie, il buvait, depuis cinq heures du matin jusqu'à midi, vingt et quelquefois vingt-deux pintes d'eau de la Seine, sans se pouvoir passer à moins, outre ce qu'il en avalait encore à son dîner. Il n'était pas fort vieux, et ne laissait pas d'avoir de l'esprit et des lettres.

On a vu en son lieu, en parlant du vieux duc de Gesvres, et de tout ce qu'il fit auprès du roi contre son fils revenant de Rome, pour l'empêcher d'être archevêque de Bourges, quel était ce prélat; combien il était en

faveur auprès d'Innocent XI, dont il était camérier d'honneur, et en espérance de la pourpre romaine, lorsque l'éclat arrivé entre le pape et le roi, pour la franchise du quartier des ambassadeurs, fit en 1688 rappeler tous les Français de Rome; et que l'archevêché de Bourges lui fut donné en récompense des espérances qu'il perdait, contre l'usage constamment observé alors de ne donner des archevêchés qu'à des évêques. Cet abbé, devenu ainsi archevêque de plein saut, ne perdit jamais de vue le chapeau qu'il avait tant espéré. Il avait conservé à Rome des amis et un commerce secret. Il avait réussi à s'acquérir l'amitié de Croissy, et de Torcy secrétaire d'état des affaires étrangères. Il avait accoutumé le roi à trouver bon qu'il fût de son mieux pour devenir cardinal. La nomination du roi Jacques qu'il avait eue d'abord n'ayant pas réussi, il trouva moyen de se faire donner celle de Pologne par le roi Stanislas, dans le court intervalle de son règne; et il fut encore assez habile pour obtenir la même grâce de l'électeur de Saxe, après qu'il fut remonté sur ce trône. Ce chapeau faisait toute l'occupation et la vie de l'archevêque de Bourges. On verra qu'il attendit encore des années, qui lui parurent bien longues, et pendant lesquelles il travailla sans cesse son objet, auquel à la fin il arriva.

Le roi, contre sa coutume de ne donner les bénéfices que les jours qu'il avait communié le matin : le samedi saint, la veille de la Pentecôte, de l'Assomption, la veille de la Toussaint, de Noël, en donna à la mi-janvier de cette année, mais seulement au fils, plus que disgracié de corps, de mœurs, d'esprit, de son ministre des finances, et à trois favoris de la constitution. L'abbé Desmarets, qui avait déjà une grosse abbaye et d'autres bénéfices, eut l'abbaye de Saint-Antoine-aux-Bois; et l'abbé de Montbazou la riche abbaye du Gard, près de Metz, de

plus de 50,000 livres de rente. Le cardinal de Rohan s'était enfin trop entièrement vendu au père Tellier, et ce père avait encore trop besoin de lui, pour ne se le pas assurer de plus en plus. Languet, de la plus nouvelle et petite robe du parlement de Dijon, qui était aumônier de madame la duchesse de Bourgogne, et que je voyais sans cesse dans les antichambres des dames du palais, eut l'évêché de Soissons, où il fit bientôt après parler de son zèle pour la constitution. Le frère d'Argenson, si nécessaire dans Paris, et à l'oreille du roi, aux jésuites, passa du triste évêché de Dol à l'archevêché d'Embrun, vacant par la mort de Brûlart-Genlis le plus ancien des archevêques; et Dol fut donné au fils de Sourches qui pourrissait aumônier du roi en grand mépris.

La duchesse de Nevers mourut en ce temps-ci. On a assez fait connaître quelle elle était, et le duc de Nevers, son mari, pour n'avoir ici besoin que d'une addition légère. Peu de femmes l'avaient surpassée en beauté. La sienne était de toutes les sortes, avec une singularité qui charmait. On ne se pouvait lasser de lui entendre raconter les aventures de ses voyages d'Italie. M. le Prince avait été extrêmement amoureux d'elle. Il voulut lui donner une fête sous un autre prétexte, et c'était l'homme du monde qui s'y entendait le mieux. Mais comme il n'était pas moins malin qu'amoureux, il imagina d'engager M. de Nevers à faire les vers de la pièce qui devait être le principal divertissement de la fête, et dont toute la galanterie était pour madame de Nevers. Il le cajola si bien que M. de Nevers lui promit de faire ces vers. Il y réussit au-delà de ses espérances de M. le Prince. Il prépara donc la fête, dans le double plaisir de plaire à sa dame et de se moquer du mari. Celui-ci tout jaloux, tout Italien, tout plein d'esprit qu'il fût, n'avait pas conçu le plus léger soupçon de cette fête, quoiqu'il n'ignorât pas l'amour

de M. le Prince. Quatre ou cinq jours avant celui de la fête, il découvrit de quoi il s'agissait, il n'en dit mot, et partit le lendemain pour Rome avec sa femme, où il demeura long-temps, et à son tour se moqua bien de M. le Prince. Madame de Nevers, à plus de soixante ans, était encore parfaitement belle, lorsqu'elle mourut d'une maladie fort courte. Depuis qu'elle était veuve elle était devenue fort avare, et ne quittait plus la duchesse du Maine.

CHAPITRE VII.

La princesse des Ursins perdue dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. — Sa chute. — Curieux détails de toute cette intrigue. — Quelques réflexions. — La comtesse douairière d'Altamire nommée à sa place camarera-major. — Le prince de Cellamare grand-écuyer de la reine. — Rappel à Madrid du cardinal del Giudice. — Macañas et Orry chassés d'Espagne. — Le duc de Saint-Aignan ambassadeur à Madrid. — Simple curé nommé à l'archevêché de Tolède. — Mort de la duchesse d' Aveiro et du marquis de Mansera. — Succès de la reine auprès du roi d'Espagne. — Sa préférence pour les Italiens.

ON a vu que la princesse des Ursins s'était enfin perdue avec le roi et madame de Maintenon. Le roi ne lui avait pu pardonner l'audace de sa souveraineté, l'obstacle que son opiniâtreté, voilée de celle qu'elle inspirait au roi d'Espagne, avait mis si long-temps à sa paix, malgré tout ce que le roi avait pu faire, et qui ne vint à bout de faire abandonner cette folie, qu'aucun des alliés n'avait voulu écouter, qu'en lui déclarant enfin qu'il l'abandonnerait à ses propres forces. Le roi avait vivement senti la frayeur que le roi d'Espagne ne l'épousât, et en-

suite l'autorité sans voile et sans bornes qu'elle avait prise sur le roi d'Espagne, dans la solitaire captivité où elle le retenait au palais de Medina-Coeli. Enfin le roi se sentit piqué jusqu'au fond de l'âme du mariage de Parme, négocié et conclu sans lui en avoir donné la moindre participation. Roi partout, et dans sa famille plus que partout ailleurs, s'il était possible, il n'était pas accoutumé à voir marier ses enfans en étranger. Le choix en soi ne lui pouvait plaire, et la manière y ajouta tout. Madame de Maintenon qui, comme on l'a vu, n'avait jamais soutenu et porté madame des Ursins au point d'autorité et de puissance où elle était parvenue que pour régner par elle en Espagne, ce qu'elle ne pouvait espérer par les ministres, sentit vivement l'affranchissement de son joug, par l'indépendance entière dont elle gouverna depuis la mort de la reine, et l'abus qu'elle faisait avec si peu de ménagement de toute la confiance du roi d'Espagne. Elle fut encore plus sensible que le roi à la frayeur de la voir reine d'Espagne, elle qui avait manqué par deux fois sa déclaration de reine de France, si positivement promise. Enfin la souveraineté, qui la laissait si loin derrière madame des Ursins, l'avait rendue son ennemie; et le mariage de Parme, fait à l'entier insu du roi et d'elle, ne lui laissait plus d'espérance d'influer sur l'Espagne par la princesse des Ursins. La perte de celle-ci fut donc conclue entre le roi et madame de Maintenon, mais d'une manière si secrète, devant et depuis, que je n'ai connu personne qui ait pénétré de qui ils se servirent, ni ce qu'ils firent pour l'exécuter. Il est de la bonne foi d'avouer ses ténèbres; et de ne donner pas des fictions et des inventions à la place de ce qu'on ignore. Il faut raconter les évènements avec exactitude, et ne donner après ses courtes réflexions que pour ce qu'elles peuvent valoir.

La reine d'Espagne s'avancait vers Madrid avec ce qui avait été la recevoir aux frontières d'équipage, de maison et de gardes du roi d'Espagne. Albéroni était à sa suite depuis Parme, et le duc de Saint-Aignan depuis le lieu où il l'avait jointe en France. La princesse des Ursins avait pris auprès d'elle la charge de camarera-major, comme elle l'avait auprès de la feue reine, et avait nommé toute sa maison, qu'elle avait remplie de ses créatures, hommes et femmes. Elle n'avait eu garde de quitter le roi de loin; ainsi elle le suivit à Guadalajara, petite ville appartenant au duc de l'Infantado, qui y a fait un panthéon aux Cordeliers beaucoup plus petit que celui de l'Escorial, sur le même modèle, et qui, pour la richesse et l'art, ne lui cède guère en beauté. J'aurai lieu d'en parler ailleurs. Guadalajara est sur le chemin de Madrid à Burgos, par conséquent de France, et à-peu-près de distance de Madrid quelque chose de plus que de Paris à Fontainebleau. Le palais qu'y ont les ducs de l'Infantado est vaste, beau, bien meublé, et en est habité quelquefois. Ce fut jusque-là que le roi d'Espagne voulut s'avancer, et dans la chapelle de ce palais qu'il résolut de célébrer son mariage, quoiqu'il l'eût été, comme on l'a vu, à Parme par procureur. Le voyage fut ajusté des deux côtés de façon que le roi n'arriva à Guadalajara que la surveillance de la reine.

Il fit ce petit voyage accompagné de ceux que la princesse des Ursins avait mis auprès de lui, pour lui tenir toujours compagnie et n'en laisser approcher qui que ce soit. Elle suivait dans son carrosse pour arriver en même temps; et dès en arrivant, le roi s'enfermait seul avec elle et ne voyait plus personne jusqu'à son coucher. Les retards des chemins et de la saison avaient conduit à Noël. Ce fut le 22 décembre que le roi d'Espagne arriva à Guadalajara. Le lendemain 23, surveillance de Noël, la princesse des Ursins partit avec une très légère suite

pour aller à sept lieues plus loin à une petite villette nommée Quadraqué, où la reine devait coucher ce même soir. Madame des Ursins comptait aller jouir de toute la reconnaissance de la grandeur inespérable qu'elle lui procurait, passer la soirée avec elle, et l'accompagner le lendemain dans son carrosse à Guadalajara. Elle trouva à Quadraqué la reine arrivée; elle mit pied à terre en un logis qu'on lui avait préparé vis-à-vis et tout près de celui de la reine. Elle était venue en grand habit de cour et parée. Elle ne fit que se rajuster un peu, et s'en alla chez la reine. La froideur et la sécheresse de sa réception la surprirent d'abord extrêmement; elle les attribua d'abord à l'embarras de la reine, et tâcha de réchauffer cette glace. Le monde cependant s'écoula pour les laisser seules.

Alors la conversation commença. La reine ne la laissa pas continuer, se mit incontinent sur les reproches qu'elle lui manquait de respect par l'habillement avec lequel elle paraissait devant elle, et par ses manières. Madame des Ursins, dont l'habit était régulier, et qui, par ses manières respectueuses et ses discours propres à ramener la reine, se croyait bien éloignée de mériter cette sortie de sa part, fut étrangement surprise et voulut s'excuser; mais voilà tout aussitôt la reine aux paroles offensantes, à s'écrier, à appeler, à demander des officiers des gardes, et à commander avec injure à madame des Ursins de sortir de sa présence. Elle voulut parler et se défendre des reproches qu'elle recevait; la reine, redoublant de furie et de menaces, se mit à crier qu'on fît sortir cette folle de sa présence et de son logis, et l'en fit mettre dehors par les épaules. A l'instant elle appelle Amenzaga, lieutenant des gardes-du-corps, qui commandait le détachement qui était auprès d'elle, et en même temps, l'écuyer qui commandait ses équipages; ordonne au premier d'arrêter madame des Ursins et de

ne la point quitter qu'il ne l'eût mise dans un carrosse avec deux officiers des gardes sûrs. et une quinzaine de gardes autour du carrosse; au deuxième de faire venir à l'instant un carrosse à six chevaux et deux ou trois valets de pied, de faire partir sur l'heure la princesse des Ursins vers Burgos et Bayonne, et de ne se point arrêter. Amenzaga voulut représenter à la reine qu'il n'y avait que le roi d'Espagne qui eût le pouvoir qu'elle voulait prendre; elle lui demanda fièrement s'il n'avait pas un ordre du roi d'Espagne de lui obéir en tout, sans réserve et sans représentation. Il était vrai qu'il l'avait, et qui que ce fût n'en savait rien.

Madame des Ursins fut donc arrêtée à l'instant et mise en un carrosse avec une des ses femmes de chambre, sans avoir eu le temps de changer d'habit ni de coiffure, de prendre aucune précaution contre le froid, d'emporter ni argent ni aucune autre chose; ni elle ni sa femme de chambre, et sans aucune sorte de nourriture dans son carrosse, ni chemise, ni quoi que ce soit pour changer ou se coucher. Elle fut donc embarquée ainsi avec les deux officiers des gardes, qui se trouvèrent prêts dans le moment ainsi que le carrosse, elle en grand habit et parée comme elle était sortie de chez la reine. Dans ce très court tumulte elle voulut envoyer à la reine, qui s'emporta de nouveau de ce qu'elle n'avait pas encore obéi, et la fit partir à l'instant. Il était lors près de sept heures du soir, la surveillance de Noël, la terre toute couverte de glace et de neige, et le froid extrême, fort vif et piquant, comme il est toujours en Espagne. Dès que la reine sut la princesse des Ursins hors de Quadraqué, elle écrivit au roi d'Espagne par un officier des gardes qu'elle dépêcha à Guadalajara. La nuit était si obscure qu'on ne voyait qu'à la faveur de la neige.

Il n'est pas aisé de se représenter l'état de madame des

Ursins dans ce carrosse. L'excès de l'étonnement et de l'étourdissement prévalut d'abord, et suspendit tout autre sentiment ; mais bientôt la douleur, le dépit, la rage et le désespoir se firent place. Succédèrent à leur tour les tristes et profondes réflexions sur une démarche aussi violente et aussi inouïe, et d'ailleurs si peu fondée en cause, en raisons, en prétextes mêmes les plus légers, enfin en autorité, et sur l'impression qu'elle allait faire à Guadalajara ; et de là les espérances en la surprise du roi d'Espagne, en sa colère, en son amitié et sa confiance pour elle, en ce groupe de serviteurs si attachés à elle dont elle l'avait environné, qui se trouveraient si intéressés à exciter le roi en sa faveur. La longue nuit d'hiver se passa ainsi tout entière, avec un froid terrible, sans rien pour s'en garantir, et tel que le cocher en perdit une main. La matinée s'avança ; nécessité fut de s'arrêter pour faire repâître les chevaux ; mais pour les hommes il n'y a quoi que ce soit dans les hôtelleries d'Espagne, où on vous indique seulement où se vend chaque chose dont on a besoin. La viande est ordinairement vivante ; le vin épais, plat et violent ; le pain se colle à la muraille ; l'eau souvent ne vaut rien ; de lits, il n'y en a que pour les muletiers, en sorte qu'il faut tout porter avec soi ; et madame des Ursins, ni ce qui était avec elle, n'avaient chose quelconque. Les œufs, où elle en put trouver, furent leur unique ressource, et encore à la coque, frais ou non, pendant toute la route.

Jusqu'à cette repue des chevaux, le silence avait été profond, et non interrompu. Là il se rompit. Pendant toute cette longue nuit, la princesse des Ursins avait eu le loisir de penser aux propos qu'elle tiendrait, et à composer son visage. Elle parla de son extrême surprise, et de ce peu qui s'était passé entre la reine et elle. Réciproquement les deux officiers des gardes, ac-

coutumés comme toute l'Espagne à la craindre et à la respecter plus que leur roi, lui répondirent ce qu'ils purent du fond de cet abîme d'étonnement dont ils n'étaient pas encore revenus. Bientôt il fallut atteler et partir. Bientôt aussi la princesse des Ursins trouva que le secours qu'elle espérait du roi d'Espagne tardait bien à lui arriver. Ni repos, ni vivres, ni de quoi se déshabiller jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. A mesure qu'elle s'éloignait, que le temps coulait, qu'il ne lui venait point de nouvelle, elle comprit qu'elle n'avait plus d'espérances à former. On peut juger quelle rage succéda dans une femme aussi ambitieuse, aussi accoutumée à régner publiquement, aussi rapidement et indignement précipitée du faite de la toute-puissance par la main qu'elle avait elle-même choisie pour être le plus solide appui de la continuation et de la durée de toute sa grandeur. La reine n'avait point répondu aux deux dernières lettres que madame des Ursins lui avait écrites ; cette négligence affectée lui avait dû être d'un mauvais augure, mais qui aurait pu imaginer un traitement aussi étrange et aussi inouï ?

Ses neveux, Lanti et Chalais, qui eurent permission de l'aller joindre, achevèrent de l'accabler. Elle fut fidèle à elle-même. Il ne lui échappa, ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la plus légère faiblesse ; pas une plainte, même du froid excessif, du dénûment entier de toutes sortes de besoins, des fatigues extrêmes d'un pareil voyage. Les deux officiers qui la gardaient à vue n'en sortaient point d'admiration. Enfin elle trouva la fin de ses maux corporels et de sa garde à vue à Saint-Jean-de-Luz, où elle arriva le 14 janvier, et où elle trouva enfin un lit, et d'emprunt de quoi se déshabiller, et se coucher, et manger. Là elle recouvra sa liberté. Les gardes, leurs officiers et le carrosse qui l'avait amenée s'en retournèrent ; elle demeura avec sa femme de chambre et ses neveux. Elle eut

loisir de penser à ce qu'elle pouvait attendre de Versailles. Malgré la folie de sa souveraineté si longuement poussée, et sa hardiesse d'avoir fait le mariage du roi d'Espagne sans la participation du roi, elle se flatte de trouver encore des ressources dans une cour qu'elle avait si longuement domptée. Ce fut de Saint-Jean-de-Luz qu'elle dépêcha un courrier chargé de lettres pour le roi, pour madame de Maintenon, pour ses amis. Elle y rendit brièvement compte du coup de foudre qu'elle venait d'essuyer, et demandait la permission de venir à la cour pour y rendre compte plus en détail. Elle attendit le retour de son courrier en ce premier lieu de liberté et de repos, qui par lui-même est fort agréable. Mais ce premier courrier parti, elle le fit suivre par Lanti chargé de lettres écrites moins à la hâte et d'instructions, qui vit le roi dans son cabinet à Versailles le dernier janvier, avec lequel il ne demeura que quelques momens. On sut par lui que, dès que madame des Ursins eut dépêché son premier courrier, elle avait envoyé à Bayonne faire des complimens à la reine douairière d'Espagne, qui ne voulut pas les recevoir. Que de cruelles mortifications à la chute du trône ! Revenons maintenant à Guadalajara.

L'officier des gardes que la reine y dépêcha avec une lettre pour le roi d'Espagne, dès que la princesse des Ursins fut hors de Quadraqué, trouva le roi qui s'allait bientôt coucher. Il parut ému, fit une courte réponse à la reine, et ne donna aucun ordre. L'officier repartit sur-le-champ. Le singulier est que le secret fut si bien gardé qu'il ne transpira que le lendemain sur les dix heures du matin. On peut penser quelle émotion saisit toute la cour, et les divers mouvemens de tout ce qui se trouva à Guadalajara. Personne toutefois n'osa parler au roi, et on était en grande attente de ce que contenait sa réponse à la reine. La matinée achevant de s'écouler sans qu'on ouït parler de rien,

on commença à se persuader que c'en était fait de madame des Ursins pour l'Espagne. Chalais et Lanti se hasardèrent de demander au roi la permission de l'aller trouver, et de l'accompagner dans l'abandon où elle était; non-seulement il le leur permit, mais il les chargea d'une simple lettre d'honnêteté par laquelle il lui manda qu'il était bien fâché de ce qui s'était passé, qu'il n'avait pu opposer son autorité à la volonté de la reine, qu'il lui conservait ses pensions et qu'il aurait soin de les lui faire payer. Il tint parole, et tant qu'elle a vécu depuis elle les a très exactement touchées.

La reine arriva l'après-midi, la veille de Noël, à l'heure marquée, à Guadalajara comme s'il ne se fût rien passé. Le roi de même la reçut à l'escalier, lui donna la main, et tout de suite la mena à la chapelle où le mariage fut tout aussitôt célébré de nouveau, car en Espagne l'habitude est de marier l'après-dînée; de là dans sa chambre, où sur-le-champ ils se mirent au lit, avant six heures du soir pour se lever pour la messe de minuit. Ce qui se passa entre eux sur l'événement de la veille fut entièrement ignoré. Il n'y eut pas dans la suite plus d'éclaircissements. Le lendemain, jour de Noël, le roi déclara qu'il n'y aurait aucun changement dans la maison de la reine, toute composée par madame des Ursins, ce qui remit un peu le calme dans les esprits. Le lendemain de Noël, le roi et la reine seuls ensemble dans un carrosse, et suivis de toute la cour, prirent le chemin de Madrid, où il ne fut pas plus question de la princesse des Ursins que si jamais le roi d'Espagne ne l'eût connue. Le roi son grand-père ne marqua pas la plus légère surprise à la nouvelle que lui en apporta un courrier que le duc de Saint-Aignan lui dépêcha de Quadraqué même, et toute la cour fut remplie d'émotion et d'effroi, après avoir vue madame des Ursins si triomphante.

Rassemblons maintenant quelques traits qui aideront à percer ces ténèbres : d'abord ce mot échappé du roi à Torcy, qu'il ne put entendre, qu'il rendit à Castries, son ami, et chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, par qui nous le sûmes, et que dans son mystère je jugeai avoir trait à la princesse des Ursins et à une disgrâce ; ensuite cette querelle d'Allemand, sans raison apparente, sans cause, sans prétexte, faite au premier instant du tête-à-tête par la reine à la princesse des Ursins, et subitement poussée au-delà des dernières extrémités. Peut-on penser qu'une fille de Parme, élevée dans un grenier par une mère impérieuse, eût osé prendre d'elle-même une hardiesse de cette nature, inouïe à l'égard d'une personne de cette considération à tous égards, dans la confiance entière du roi d'Espagne et régnante à découvert, à six lieues du roi d'Espagne, qu'elle n'avait pas encore vu ? La chose s'éclaircit par l'ordre si fort inusité et si secret qu'Amenzaga avait du roi d'Espagne d'obéir en tout à la reine sans réserve et sans réplique, et qu'on ne sut qu'à l'instant de l'ordre qu'elle lui donna de l'arrêter et de la faire partir. Remarquons encore la tranquillité avec laquelle le roi et le roi d'Espagne, chacun de son côté, reçurent le premier avis de cet événement, et l'inaction du roi d'Espagne, la froideur de sa lettre à madame des Ursins, et sa parfaite incurie de ce qu'une personne, si chérie encore la veille, pouvait devenir jour et nuit par des chemins pleins de glace et de neige, dénuée de tout sans exception. Il faut se souvenir que l'autre fois que le roi fit chasser la princesse des Ursins, pour l'ouverture de la lettre de l'abbé d'Estrées au roi, et pour la note qu'elle avait remise dessus, on n'osa hasarder l'exécution en présence du roi d'Espagne. Le roi voulut exprès qu'il partît pour la frontière du Portugal, et que de là il signât l'ordre qui fut porté à la princesse des Ursins de partir

et de se retirer en Italie. Ce second tome ressemble fort en cela au premier. Ajoutons, ce que j'ai su du maréchal de Brancas, que, long-temps après cette dernière disgrâce, Albéroni, alors petit compagnon, et qui suivit la reine de Parme à Madrid, avait conté qu'étant pendant ce voyage un soir seul avec elle, elle lui parut agitée, se promenant à grands pas dans la chambre; que, prononçant de fois à autre des mots entrecoupés, puis s'échauffant, il entendit le nom de madame des Ursins lui échapper, et tout de suite : « Je la chasserai d'abord ». Il s'écria à la reine et voulut lui représenter le danger, la folie, l'inutilité de l'entreprise, dont il était tout hors de lui. « Taisez-vous sur toutes choses », lui dit la reine, « et que ce que vous avez entendu ne vous échappe jamais. Ne me parlez point, je sais bien ce que je fais ». Tout cela ensemble jette une grande lumière sur une catastrophe également étonnante en la chose et en la manière, et fait bien voir le roi auteur, le roi d'Espagne consentant et contribuant par l'ordre si extraordinaire donné à Amenzaga, et la reine actrice et chargée de l'exécution, en quelque sorte que ce fût, par les deux rois. La suite en France confirma cette opinion.

La chute de la princesse des Ursins fit de grands changements en Espagne. La comtesse d'Altamire fut nommée en sa place camarera-major. C'était une des plus grandes dames d'Espagne. Elle était d'elle duchesse héritière de Cardone. Son mari était mort il y avait quelques années, ayant passé par les plus grands emplois et par l'ambassade de Rome. J'aurai lieu de parler d'elle ailleurs, de ses enfants, de leurs alliances. Cellamare, neveu du cardinal del Giudice, fut nommé son grand-écuyer; et le cardinal del Giudice ne tarda pas à retourner à Madrid, et en considération. Par une suite naturelle Macañas fut disgracié; lui et Orry eurent ordre de sortir d'Espa-

gne, et ce dernier sans voir le roi, avec la malédiction publique. Il fut très mal reçu ici; mais ses provisions étaient bien faites. Macañas emporta les regrets de tout le monde, ceux du roi même, qui lui continua ses pensions et sa confiance, et s'en servit au-dehors en plusieurs affaires secrètes. Pompadour, qui n'avait été nommé ambassadeur en Espagne que pour amuser madame des Ursins, fut remercié; et le duc de Saint-Aignan revêtu de ce caractère, comme il pensait à s'en revenir après avoir conduit la reine à Madrid.

Cette princesse n'oublia rien pour plaire au roi son mari, et y réussit au-delà de ses espérances. Elle aimait fort les Italiens, et les avança toujours tant qu'elle put, quels qu'ils fussent, au préjudice de tous autres, ce dont les Espagnols et les Flamands furent fort jaloux. Ce crayon léger suffira pour le moment. Le roi d'Espagne fit en ce temps-ci une action qui fut extrêmement applaudie. Un simple curé s'était tellement accrédité par sa vie et par sa conduite, qu'il se trouva en état de rendre des services très considérables dans les temps les plus calamiteux. Il fit fournir la nourriture à la cavalerie et aux troupes par le pays, et beaucoup de soldats. Il procura aussi des dons en argent, et sans s'être jamais montré ni approché de la cour, ni avoir changé rien en la simplicité de sa vie. Tolède vaquait depuis assez long-temps; c'était l'objet des plus ardens desirs du cardinal del Giudice et des manèges du duc de Giovanezzo, son frère, qui était conseiller d'état. Le curé fut choisi; et quand sa nomination fut partie pour Rome, le cardinal del Giudice eut permission de revenir à la cour. La duchesse d'Aveiro mourut en même temps à Madrid; elle était mère du duc d'Arcos et du duc de Baños; elle avait figuré toute sa vie. On en a suffisamment parlé ailleurs, ainsi que du marquis de Mansera, qui mourut aussi en même temps,

et l'un et l'autre à Madrid. On a si souvent parlé de cet illustre vieillard qu'on n'y ajoutera rien davantage.

CHAPITRE VIII.

La comtesse de Roye meurt à Londres. — Sa famille. — Mariage du comte de Poitiers avec mademoiselle de Malausc. — Une fille de Torcy épouse le fils de Caderousse. — Famille de ce dernier. — Le maréchal de Montrevel veut élever une statue du roi à Bordeaux. — Prétendu ambassadeur de Perse à Paris. — Quel était au fond cet ambassadeur. — Son entrée. — Sa première audience. — Magnificence qu'on étale devant lui. — Ce qu'on pense de cette ambassade. — Le roi seul en demeure la dupe. — Le grand-maître de Malte fait faire à tous les chevaliers les citations pour se rendre auprès de lui. — Elles sont sans effet. — La Chapelle chassé des bureaux de la marine par Pontchartrain. — L'électeur de Bavière visite sa belle-mère, reine de Pologne. — Il prend congé du roi à Versailles. — Son départ pour ses états.

La comtesse de Roye mourut fort âgée en Angleterre. Elle y avait perdu son mari depuis quelques années; elle y laissa deux filles : l'une veuve sans enfans du comte de Strafford; l'autre, fille et un fils non marié. Elle était sœur de MM. les maréchaux ducs de Duras et de Lorge. On a vu ailleurs comment la révocation de l'édit de Nantes fit retirer le comte et la comtesse de Roye en Danemark, les grands établissemens qu'ils y eurent, et la ridicule aventure qui les leur fit quitter pour passer en Angleterre, où ils n'en trouvèrent aucun. Elle était très opiniâtre huguenote, et avait empêché la conversion de son mari. Madame de Pontchartrain, le comte de Roucy, Blansac, le chevalier de Roye et le marquis de Roye étaient aussi ses enfans, demeurés en France.

Une autre sœur de ces deux maréchaux et de la comtesse de Roye avait épousé M. de Malause, des bâtards de Bourbon. Le calvinisme et le peu de dot avaient fait ce mariage. Il en avait eu un fils qui laissa plusieurs enfans, entre autres une fille élevée à Paris à la Ville-l'Evêque. Nous avions tous grande envie de la marier; M. et madame de Lausun en prirent assez de soin. Sa mère était morte; et la veuve de son père était fort extraordinaire, et ne sortit point de ses terres de Languedoc. Nous sûmes que le comte de Poitiers était arrivé à Paris pour faire ses exercices. Il était de la branche de Saint-Vallier, de cette grande et illustre maison, et il était le seul mâle de cet ancien nom. Son père et sa mère étaient morts; il avait dix-huit à dix-neuf ans, et de grandes terres en Franche-Comté. Il désirait une alliance, un appui, et les moyens d'avoir des emplois de guerre et de chemins; il trouva ce qu'il désirait dans la plus proche parenté de mademoiselle de Malause; et nous un grand seigneur dont le nom était pour aller à tout, les biens pour le soutenir grandement, et le personnel à souhait. Il n'y eut donc pas grande difficulté en ce mariage qui se fit à l'hôtel de Lausun.

Torcy maria une de ses filles à d'Ancesune, fils de Caderousse et de mademoiselle d'Oraison, et petit-fils du vieux Caderousse; leur nom est Cadart, leur bien au comtat d'Avignon. Le vieux Caderousse s'était ruiné à ne rien faire, son fils et sa fille avaient achevé à jouer. La paresse du fils l'avait enterré de bonne heure. Son père avait fait l'esprit et l'important, puis le dévot. Il avait primé où il avait pu, fort à l'hôtel de Bouillon, et avait fort été autrefois dans les bonnes compagnies. Il y avait encore à glaner en mettant quelque ordre à leurs biens. Ils voulaient pousser d'Ancesune, et se trouvaient sans crédit; Torcy voulait donner peu à sa fille, et le mariage se fit. Par

l'évènement d'Ancesune se trouva aussi obscur et aussi paresseux que son père, impuissant de plus, et quitta bientôt le service sans avoir presque servi, ni paru à la cour. Il se jeta à Sceaux, où il fut un des inutiles tenans de madame du Maine aussi bien que son père. Ils avaient pourtant tous de l'esprit et fort orné, mais la paresse les écrasa. Le fils avait fait une campagne aide-de-camp du maréchal de Boufflers. Excédé de cette vie, on le vint éveiller un matin à cinq heures, et lui dire que le maréchal était déjà à cheval : « Comment, dit-il, à cheval, et je n'y suis pas ! tire mon rideau, je ne suis pas digne de voir le jour » ; et il se rendormit de plus belle. Le père était duc du pape, ce qui est moins que rien ; nul rang ni distinction à Rome, et nulle autre part qu'à Avignon où ils ont quelque distinction chez le vice-légat, ce à quoi elles se bornent toutes. Madame de Torcy ne voulut jamais faire casser le mariage pour impuissance, car cela lui fut proposé. Madame d'Ancesune, fort laide et avec beaucoup d'esprit, de grâces, d'intrigues, de manège, d'agaceries, eut un moment le don de plaire. Elle crut après devoir se jeter dans la plus haute dévotion ; l'ennui l'en tira bientôt, et le goût de l'intrigue la fit frapper à bien des portes. Son père enfin l'arrêta, et sa santé après eut de quoi l'occuper, sans changer son goût ni ses grâces.

Lassé avait une fille de la bâtarde de M. le Prince qu'il avait épousée, et dont la tête était fort égarée. Il la maria au fils d'O : c'était la faim et la soif ; madame la Princesse fit leur noce chez elle.

Le marquis d'Arpajon, lieutenant-général et chevalier de la Toison-d'Or, épousa en même temps une fille de Montargis, garde du trésor royal, extrêmement riche, dont la mère était fille de Mansart.

Le maréchal de Montrevel, bas et misérable courtisan, avait imaginé d'imiter le feu maréchal duc de la Feuil-

lade, et de donner à Bordeaux le vieux réchauffé de sa statue et de la place des Victoires. Il vivait d'industrie, toujours aux dépens d'autrui, comme il avait fait toute sa vie. Il voulut donc engager la ville de Bordeaux à toute la dépense de la fonte de la statue, de son érection et de la place qu'il destinait pour elle. La ville n'osa refuser tout-à-fait, mais s'y prêta mal volontiers. Montrevel, qui en avait déjà fait sa cour au roi, se flatta de l'appui de son autorité, mais il trouva Desmarets en son chemin, à qui les négocians et le commerce de Bordeaux furent plus chers que cette folie violente. Elle avorta ainsi, et Montrevel retourna à Bordeaux plein de dépit et chargé de confusion.

Un ambassadeur de Perse était arrivé à Charenton, défrayé depuis son débarquement; le roi s'en fit une grande fête, et Pontchartrain lui en fit fort sa cour. Il fut accusé d'avoir créé cette ambassade, en laquelle en effet il ne parut rien de réel, et que toutes les manières de l'ambassadeur démentirent, ainsi que sa misérable suite et la pauvreté des présens qu'il apporta. Nulle instruction ni pouvoir du roi de Perse, ni d'aucun de ses ministres. C'était une espèce d'intendant de province, que le gouverneur chargea de quelques affaires particulières de négoce, que Pontchartrain travestit en ambassadeur, et dont le roi presque seul demeura la dupe. Il fit son entrée le jeudi 7 février à Paris, à cheval, entre le maréchal de Mattignon et le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, avec lequel il eut souvent des grossièretés de bas marchand; et tant de folles disputes sur le cérémonial avec le maréchal de Mattignon que, dès qu'il l'eut remis à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, il le laissa là sans l'accompagner dans sa chambre, comme c'est la règle, et s'en alla faire ses plaintes au roi, qui l'approuva en tout, et trouva l'ambassadeur très mal appris. Sa suite fut pitoyable. Torcy le fut voir aussitôt. Il

s'excusa à lui sur la lune d'alors, qu'il prétendait lui être contraire, de toutes les impertinences qu'il avait faites ; et obtint par la même raison de différer sa première audience, contre la règle qui la fixe sur le lendemain de l'entrée.

Dans ce même temps Dippy mourut, qui était interprète du roi pour les langues orientales. Il fallut faire venir un curé d'auprès d'Amboise, qui avait passé plusieurs années en Perse, pour remplacer cet interprète. Il s'en acquitta très bien, et en fut mal récompensé. Le hasard me le fit connaître et entretenir. C'était un homme de bien, sage, sensé, qui connaissait fort les mœurs et le gouvernement de Perse, ainsi que la langue ; qui, par tout ce qu'il vit et connut de cet ambassadeur, auprès duquel il demeura toujours tant qu'il fut à Paris, jugea toujours que l'ambassade était supposée, et l'ambassadeur un marchand de fort peu de chose, fort embarrassé à soutenir son personnage où tout lui manquait. Le roi, à qui on la donna toujours pour véritable, et qui fut presque le seul de sa cour qui le crut de bonne foi, se trouva extrêmement flatté d'une ambassade de Perse sans se l'être attirée par aucun envoi. Il en parla souvent avec complaisance, et voulut que toute la cour fût de la dernière magnificence le jour de l'audience, qui fut le mardi 19 février ; lui-même en donna l'exemple, qui fut suivi avec la plus grande profusion.

On plaça un magnifique trône, élevé de plusieurs marches, dans le bout de la galerie, adossé au salon qui joint l'appartement de la reine, et des gradins à divers étages de bancs des deux côtés de la galerie, superbement ornée ainsi que tout le grand appartement. Les gradins les plus proches du trône étaient pour les dames de la cour, les autres pour les hommes et pour les bayeuses ; mais on n'y laissait entrer hommes ni femmes que fort parés. Le roi prêta une garniture de perles et

de diamans au duc du Maine, et une de pierres de couleur au comte de Toulouse. M. le duc d'Orléans avait un habit de velours bleu, brodé en mosaïques, tout chamarré de perles et de diamans, qui remporta le prix de la parure et du bon goût. La maison royale, les princes et princesses du sang et les bâtards s'assemblèrent dans le cabinet du roi.

Les cours, les toits, l'avenue, fourmillaient de monde, à quoi le roi s'amusa fort par ses fenêtres, et y prit grand plaisir en attendant l'ambassadeur, qui arriva sur les onze heures dans les carrosses du roi, avec le maréchal de Mattignon et le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. Ils montèrent à cheval dans l'avenue; et précédés de la suite de l'ambassadeur, ils vinrent mettre pied à terre dans la grande cour, à l'appartement du colonel des gardes, par le cabinet. Cette suite parut fort misérable en tout, et le prétendu ambassadeur fort embarrassé et fort mal vêtu, les présens au-dessous de rien. Alors le roi, accompagné de ce qui remplissait son cabinet, entra dans la galerie, se fit voir aux dames des gradins; les derniers étaient pour les princesses du sang. Il avait un habit d'étoffe or et noir, avec l'ordre pardessus, ainsi que le très peu de chevaliers qui le portaient ordinairement dessous; son habit était garni des plus beaux diamans de la couronne, il y en avait pour 12,500,000 livres; il ployait sous le poids, et parut fort cassé, maigri, et avoir très méchant visage. Il se plaça sur le trône, les princes du sang et bâtards debout à ses côtés, qui ne se couvrirent point. On avait ménagé un petit degré et un espace derrière le trône pour Madame et pour madame la duchesse de Berry qui était dans sa première année de deuil, et pour leurs principales dames. Elles étaient là incognito et fort peu vues, mais voyant et entendant tout. Elles entrèrent et sortirent par l'apparte-

ment de la reine, qui n'avait pas été ouvert depuis la mort de madame la Dauphine. La duchesse de Ventadour était debout à la droite du roi, tenant le roi d'aujourd'hui par la lisière. L'électeur de Bavière était sur le second gradin avec les dames qu'il avait amenées; et le comte de Lusace, c'est-à-dire le prince électeur de Saxe, sur celui de la princesse de Conti, fille de M. le Prince. Coypel, peintre, et Bosc, secrétaire de l'Académie des inscriptions, étaient au bas du trône, l'un pour en faire le tableau, l'autre la relation. Pontchartrain n'avait rien oublié pour flatter le roi, lui faire accroire que cette ambassade ramenait l'apogée de son ancienne gloire, en un mot le jouer impudemment pour lui plaire.

Personne déjà n'en était plus la dupe que ce monarque. L'ambassadeur arriva par le grand escalier des ambassadeurs, traversa le grand appartement, et entra dans la galerie par le salon opposé à celui contre lequel le trône était adossé. La splendeur du spectacle acheva de le déconcerter. Il se fâcha une fois ou deux pendant l'audience contre son interprète, et fit soupçonner qu'il entendait un peu le français. Au sortir de l'audience, il fut traité à dîner par les officiers du roi, comme on a accoutumé. Il fut ensuite saluer le roi d'aujourd'hui dans l'appartement de la reine qu'on avait superbement orné, de là voir Pontchartrain et Torcy, où il monta en carrosse pour retourner à Paris. Les présens, aussi peu dignes du roi de Perse que du roi; consistèrent en tout en cent quatre perles fort médiocres, deux cents turquoises fort vilaines, deux boîtes d'or pleines d'un baume qui est rare, sort d'un rocher renfermé dans un antre, et se congèle un peu par la suite du temps. On le dit merveilleux pour les blessures. Le roi ordonna qu'on ne défit rien dans la galerie ni dans le grand appartement. Il avait résolu de donner l'audience de congé dans le même lieu, avec la même ma-

gnificence qu'il avait donné cette première audience à ce prétendu ambassadeur. Il eut pour commissaires Torcy, Pontchartrain et Desmarets, dont Pontchartrain se trouva fort embarrassé.

Le grand-maître de Malte, persuadé que les Turcs allaient attaquer son île, fit faire aux chevaliers les citations pour s'y rendre. Il envoya des vaisseaux à Marseille, tant pour les passer que pour lui en apporter force munitions de bouche et de guerre. Le grand-prieur, qui faisait toujours son séjour à Lyon, fit demander au roi la permission de venir prendre congé de lui pour y aller. Il fut refusé de voir le roi et de s'approcher de Paris, et eut liberté de se rendre à Malte. Le roi y destina quatre bataillons des troupes de terre, et deux de celles de la marine, cent canonniers, beaucoup de mineurs, le tout payé par la Religion. L'électeur de Trèves, comme grand-prieur de Castille, destina deux bataillons à ses dépens; mais ces troupes eurent bientôt contre-ordre, ainsi que Renault, lieutenant-général des armées navales, que le grand-maître avait obtenu du roi. Le grand-prieur, qui était allé à Malte, y fut salué en arrivant de vingt-trois coups de canon, et reçu par tous les grand'croix et les carrosses du grand-maître, ce que le grand-prieur fit publier. Les chevaliers les plus pressés en furent pour leur voyage, les autres furent contre-mandés, les Turcs n'avaient aucun dessein sur Malte.

Le roi donna 100,000 livres à Bonrepos, qu'il lui avait promis il y avait long-temps, en considération des dépenses qu'il avait faites pendant ses ambassades en Danemark et en Hollande.

La Chapelle, un des premiers commis de la marine, fut subitement chassé, son emploi donné; et lui et sa femme eurent ordre en même temps de se retirer à Paris. C'étaient deux personnes que leurs qualités et leurs talens

avaient fort distinguées de leur état, et qui l'un et l'autre s'étaient acquis beaucoup d'amis considérables. La Chapelle et sa femme avaient toujours été dans la confiance du chancelier, de la chancelière, de M. et de madame de Pontchartrain. La Chapelle faisait plusieurs lettres de la main de Pontchartrain qu'il contrefaisait fort bien, et lui avait donné ainsi la réputation de bien écrire. Pontchartrain, délivré de famille, entra en jalousie du mérite et des amis de la Chapelle et de sa femme. Il résolut de s'en défaire ; et, pour y parvenir à coup sûr, de s'en faire encore un mérite. Le jansénisme et le père Tellier firent son affaire. Il eut le dépôt de tout ce qu'il y eut de considérable à Versailles, en hommes et en femmes, accourut chez ces exilés, au moment que la chose fut sue, et que personne ne se méprit à l'auteur, qui encourut de plus en plus la haine et la malédiction publique.

L'électeur de Bavière alla, de sa petite maison de Saint-Cloud, voir la reine de Pologne, sa belle-mère, qu'il n'avait jamais vue. Il ne coucha point à Blois où elle était, et s'en revint aussitôt. Il était pressé de retourner à Compiègne faire le mariage du comte d'Albert avec mademoiselle de Montigny, sa maîtresse publique depuis bien des années. Elle était des bâtards de Brabant, sœur du feu prince de Berghes, grand d'Espagne, et chevalier de la Toison-d'Or, gendre du duc de Rohan-Chabot. Le comte d'Albert n'avait rien, l'électeur le faisait subsister. Il trouvait de grands biens dans ce mariage, dont l'infamie avait toujours été rejetée par le duc de Chevreuse avec toute l'indignation qu'elle méritait. Sa mort leva le principal obstacle ; il passa sur tous les autres. Outre les solides avantages que lui fit l'électeur, il y ajouta toute l'aisance de la vie, en le faisant son grand-écuyer, avec la permission du roi. La noce s'en fit à Compiègne, sans aucun parent du comte d'Albert, d'où, in-

cessamment après, tout ce bagage à la cour et les équipages de la cour de l'électeur prirent le chemin de Bavière. Ce prince vit le roi dans son cabinet par les derrières au sortir du sermon, l'après-dînée du vendredi 22 mars à Versailles. Le roi l'embrassa à diverses reprises; et l'électeur prit congé, et s'en retourna à Paris, chez d'Antin, où il soupa avec madame la Duchesse et beaucoup de dames. Il y joua et y coucha, et partit le lendemain matin pour retourner dans ses états.

CHAPITRE IX.

Le cardinal de Bouillon meurt à Rome. — Précis de sa vie. — Quelques anecdotes rappelées. — Son caractère. — Quel fut le genre de sa mort. — Folle distinction qu'il imagine pour les cardinaux de garder leur calotte sur la tête en parlant au pape. — Scène étrange qu'il essuie en plein consistoire. — Son portrait. — Le cardinal Marescoti. — Sa retraite. — Son caractère. — Sa mort. — Voyage du duc et de la duchesse de Savoie en Sicile. — Conduite du nouveau roi avec son fils aîné. — Belles qualités de ce prince. — Sa mort causée par la jalousie et les mauvais traitemens de son père.

LE cardinal de Bouillon mourut à Rome le 7 mars de cette année, à l'âge de soixante-onze ans et six mois; il y fit une fin digne de sa vie. Quoiqu'on ait souvent parlé de lui en ces Mémoires, la singularité de ce personnage si étrange mérite au moins un court abrégé par dates. Il était né à Turenne, le 24 août 1643, dans l'apogée de sa plus proche famille. On a vu par quel art le roi se crut quitte à bon marché de lui donner sa nomination, qui le fit cardinal, 5 août 1669. Il n'avait pas vingt-six ans faits. En décembre 1671, à vingt-huit ans et quelques mois, il fut grand-aumônier de France par la mort

du cardinal Antoine Barberin, et eut rapidement les abbayes de Cluny, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Waast d'Arras, Saint-Martin de Pontoise, Saint-Pierre de Beaujeu, Tournus et Vigogne. Il se trouva au conclave où furent élus Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII et Clément XI qu'il sacra évêque avant son couronnement. Il ouvrit la porte sainte à Rome pour le grand jubilé de 1700, par l'indisposition du pape et celle du doyen du sacré collège dont il était sous-doyen, et dont sa vanité fit faire des tableaux. Il devint doyen et évêque d'Ostie et de Veletri par la mort du cardinal Cybo, de la manière qui a été rapportée. Il fut aussi grand-doyen de Liège et prévôt de Strasbourg, et songea toujours à se revêtir, lui ou ses neveux, de ces deux évêchés. Le premier lui coûta un exil avec la déclaration formelle du roi contre lui, l'autre le précipita dans l'abîme d'où il ne put sortir.

L'éclat de M. de Turenne, son oncle, le mit fort dans la faveur du roi en avant. La brouillerie ouverte de ce fameux capitaine avec le puissant Louvois lui ouvrit la confiance du roi, parce que M. de Turenne obtint que tout ce qu'il écrirait au roi de l'armée, et ce que le roi lui écrirait aussi ne passerait pas par Louvois, mais uniquement par le cardinal de Bouillon. Louvois ne voyait pas moins les lettres de M. de Turenne, et n'était guère moins maître des ordres et des réponses du roi à M. de Turenne; mais, comme il était censé ignorer les unes et les autres, c'était au roi que ce général écrivait au lieu du secrétaire d'état, et le roi au lieu du secrétaire d'état qui lui faisait réponse, ou qui directement lui envoyait ses ordres. Cela faisait donc un commerce continuel entre le roi et le cardinal de Bouillon, à qui, pour abréger des écritures, le roi disait mille détails et mille choses de bouche pour les mander de sa part à son oncle, ce

qui initiait d'autant plus le cardinal de Bouillon dans les affaires que M. de Turenne se mêlait aussi assez souvent de projets, de négociations et de commerces secrets, du su du roi, qui, pendant qu'il était sur la frontière ou à l'armée, passaient tous par le cardinal de Bouillon. La présence de M. de Turenne à la cour l'y rehaussait encore, et sa mort même fut une occasion d'entrer de plus en plus avec le roi, d'en être mieux traité, par la commune douleur, et d'obtenir un surcroît de grandeur par la majesté de ses obsèques, où néanmoins le roi défendit tout titre ou toute qualité de prince. Le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne, ses frères, étaient l'un grand - chambellan et gouverneur d'Auvergne; l'autre avait succédé à M. de Turenne au gouvernement de Limousin, et à la charge de colonel des gardes de la cavalerie. Ses deux sœurs avaient épousé : l'une le duc d'Elbœuf; l'autre un frère de l'électeur de Bavière, oncle de madame la Dauphine. Madame de Bouillon, avec des sœurs et des cousines-germaines si prodigieusement établies, vivait en reine de Paris; et la comtesse d'Auvergne avait presque des états en Hollande.

Le cardinal de Bouillon vivait dans la plus brillante et la plus magnifique splendeur. La considération, les distinctions, la faveur la plus marquée éclataient en tout; il se permettait toutes choses, et le roi souffrait tout d'un cardinal. Nul homme si heureux pour ce monde, s'il avait bien voulu se contenter d'un bonheur aussi accompli; mais il l'était trop pour pouvoir monter plus haut, et le cardinal de Bouillon, accoutumé par le rang accordé à sa maison aux usurpations et aux chimères, croyait reculer quand il n'avancait pas. Ces diverses tentatives déplurent. Il prétendit, au mariage de madame la Duchesse, manger avec le roi à la noce; il y échoua avec l'indignation du roi qui le chassa, et qui bientôt après l'em-

pêcha publiquement d'être élu évêque de Liège. Il se raccrocha, se remit mieux que jamais, et fut chargé souvent des affaires du roi à Rome, et de son secret aux conclaves. On a vu les liaisons qui le firent retourner à Rome en 1697, et obtenir en même temps la coadjutorerie de Cluny pour son neveu l'abbé d'Auvergne. On a vu la hardiesse et la duplicité avec laquelle il trompa le pape et le roi, pour faire ce même neveu cardinal, et combien sa plus que fourberie fut reconnue à Versailles et au Vatican. On a vu le personnage qu'il fit dans l'affaire et dans la condamnation du livre de Fénelon, archevêque de Cambrai, ce qui commença sa disgrâce; et la fureur avec laquelle il se conduisit sur la coadjutorerie de Strasbourg en 1700, qui la combla. La désobéissance formelle à ses rappels réitérés en France lui coûta sa charge, dont il fut privé, et la saisie de tous ses revenus. Il voulut être doyen du sacré collège. Il subit, après y être parvenu, son exil à Cluny, à la fin de 1700. Pendant dix ans, il n'est souplesse ni bassesse qu'il ne tentât, comme on l'a vu, ni misère d'orgueil qu'il ne montrât sans cesse. Il s'occupa à lutter contre les moines de Cluny. Il y essuya les plus grands dégoûts et quelquefois des affronts. Le désespoir qu'il conçut d'une situation si différente de celle qui avait achevé de le gâter et de le perdre, lui fit prendre le parti de l'évasion, et enfanta cette lettre également folle, ingrate, insolente et criminelle, qu'il écrivit au roi. La mort de son neveu, déserteur en Hollande, le dégoût de ses hauteurs, l'orgueilleux dérangement de ses manières, tournèrent bientôt en mépris le grand accueil qu'il avait reçu aux Pays-Bas. Son procédé avec la duchesse d'Aremberg, et l'indigne mariage de sa fille, veuve de son neveu, qu'il fit pour devenir maître des biens des enfans que ce dernier avait laissés, la conviction juridique et publique de cette infamie, celle du pro-

cès qu'il perdit là-dessus contre la duchesse d'Aremberg, achevèrent de le déshonorer, et de lui rendre le séjour des Pays-Bas insupportable. Il n'avait plus que Rome où pouvoir aller. Il sentit, par l'expérience qu'il en avait déjà faite, tout le poids de ses différentes situations sur ce grand théâtre. Il y alla donc le plus lentement qu'il put, et y arriva vers Pâques de 1712.

Le mépris et l'embarras de l'y voir l'y avaient devancé. Il espéra en vain des égards, que le pape ne lui put refuser pour la part qu'il avait eue à son exaltation, et pour avoir été sacré de sa main. Il attendit des retours de son crédit et de sa magnificence passés; il se flatta de retrouver des amis de son ancienne splendeur, et des généreux touchés de sa fortune présente; enfin il compta sur la grandeur de la place de doyen du sacré collège, qu'il se promettait de bien faire valoir. Saisi dans tous ses revenus, il ne jouissait que d'Ostie. Il avait eu soin de beaucoup épargner et amasser pendant son exil, mais ces sommes, quelque considérables qu'elles fussent, il n'y toucha qu'à regret et le moins qu'il put. Il se mit donc au noviciat des jésuites, ses inaltérables amis de tous les temps; il y vécut en cardinal pauvre. Tout ce qui n'était pas brouillé sans mesure avec le roi n'osa le voir, ni avoir secrètement avec lui aucun commerce. L'échange de Sedan non consommé jusqu'à cette heure, et le rang de sa maison, l'un et l'autre si aisé à détruire, lui furent une cruelle bride qui le retint de se livrer publiquement aux ennemis de la France, qui même le méprisèrent trop pour le rechercher. Il fut donc sans crédit à Rome, n'ayant que la considération d'écorce qui ne se put refuser au doyen des cardinaux, avec les accès au pape, que cette place, et ce qu'on a vu de personnel entre eux, lui avaient acquis, mais sans aucune estime. On peut juger ce qu'un homme si prodigieusement et en même temps

si bassement superbe, aussi touché du petit comme du grand, dut souffrir d'un contraste si accablant sur ce premier théâtre de l'univers, où il se trouvait si hon-teusement en spectacle. Parmi ces tourmens, et dans la première place à Rome après le pape, cet orgueilleux imagina d'introduire une distinction nouvelle.

C'est la coutume en Italie parmi les ecclésiastiques d'ôter sa calotte en parlant à un beaucoup plus grand que soi, et les cardinaux ont toujours les leurs à la main lorsqu'ils parlent au pape. Le cardinal de Bouillon trouva qu'il serait d'une grande distinction pour les cardinaux de conserver seuls leur calotte sur leur tête en parlant au pape. Il lui en parla; le pape sourit et ne voulut pas le refuser; mais il y mit que cela ne se ferait que de concert et avec le consentement de tous les cardinaux. Bouillon en parla aux plus considérables, mais en petit nombre, jugeant des autres par lui-même, persuadé qu'ils seraient tous ravis de cette distinction, de l'invention de laquelle ils lui sauraient le meilleur gré du monde. Ceux à qui il en parla lui répondirent ambigument; ils ne voulurent ni s'engager à cette fantaisie ni prêter le collet au cardinal de Bouillon, qui plein de son idée crut les avoir persuadés, et qu'ils persuaderaient les autres. Incontinent après, il y eut un consistoire indiqué. Le pape y est au haut bout seul, assis dans un fauteuil, les cardinaux sur des bancs des deux côtés; et, après que ce qui se doit passer en consistoire est achevé, le doyen des cardinaux se lève et va parler au pape, et après lui tous les cardinaux qui veulent lui dire quelque chose. Les matières finies, le cardinal de Bouillon alla le premier parler au pape, ayant sa calotte sur la tête. Dès qu'on s'en aperçut voilà un murmure général qui s'éleva jusqu'à l'interrompre. Il retourna assez embarrassé à sa place, mais il le fut bien davantage lorsqu'il vit aller les

autres cardinaux au pape, et tous les calottes à la main. Il ne put, malgré son trouble, s'empêcher de faire signe à ceux à qui il avait parlé de mettre leur calotte sur leur tête, mais ce fut sans succès auprès de chacun. Il frémissait de sa place et le montrait; il n'y gagna que la honte, et il sortit du consistoire plein de dépit et de confusion. Ce fut bien pis lorsqu'il apprit que le sacré collège se voulait plaindre au pape d'une innovation, qu'un particulier, quoique doyen, n'était pas en droit de faire, et demander justice et réparation. Le pape à la vérité détourna cette rage par son autorité en faveur de Bouillon, mais il le blâma fort d'avoir hasardé la chose sans en être convenu avec tous les cardinaux, comme il le lui avait prescrit. Le bruit n'en continua que plus fort parmi le sacré collège qui élit le pape, qui est si intéressé en sa grandeur, qui tient de lui toute la sienne, et qui n'en connaît point à ses dépens. Bien loin de se trouver flatté de cette imagination de Bouillon, dont l'orgueil et les chimères lui étaient toujours suspects, et qui avait perdu toute considération personnelle et toute estime parmi les cardinaux, la prélature, et partout dans Rome se moqua continuellement de lui. Le cardinal dans les premiers jours avait aigri son affaire pensant la renouer en parlant à d'autres cardinaux; les propos furent si unanimes, si vifs, si peu ménagés qu'il en fut encore plus touché que de l'affront public d'avoir échoué. Alors il ne put plus se cacher à lui-même le mépris et l'aversion dans lesquels il était généralement tombé, lui qui jusqu'alors s'était toujours efforcé de se persuader le contraire. Il en tomba malade aussitôt de rage; et de rage il en mourut en cinq ou six jours, chose étrange pour un homme si familiarisé avec la rage, et qui en vivait depuis plusieurs années. Personne à Rome ne le regretta, ni en France, si ce n'est peut-être les Bouillon. Le roi le méprisa au point de ne pas même nommer son nom.

Le cardinal de Bouillon était un homme fort maigre, brun, de grandeur ordinaire, de taille aisée, et bien prise. Son visage n'aurait eu rien de marqué s'il avait eu les yeux comme un autre; mais, outre qu'ils étaient fort près du nez, ils le regardaient toujours à-la-fois jusqu'à faire croire qu'ils s'y voulaient joindre. Cette loucherie qui était continuelle faisait peur, et lui donnait une physionomie hideuse. Il portait des habits gris, doublés de rouge, avec des boutons d'or d'orfèvrerie à pointe, avec d'assez beaux diamans; jamais vêtu comme un autre, et toujours d'invention, pour se donner une distinction. Il avait de l'esprit mais confus, savait peu, fort l'air et les manières du grand monde, ouvert, accueillant, poli d'ordinaire, mais tout cela était mêlé de tant d'air de supériorité qu'on était blessé même de ses politesses. On n'était pas moins importuné de son infatigable attention au rang qu'il prétendait jusqu'à la minutie, à primer dans la conversation, à la ramener toujours à soi ou aux siens avec la plus dégoûtante vanité. Les besoins le rendaient souple jusqu'au plus bas valetage. Il n'avait d'amis que pour les dominer et se les sacrifier. Vendu corps et âme aux jésuites, et eux réciproquement à lui, il trouva en eux mille importantes ressources dans les divers états de sa vie, jusqu'à des instrumens de ses félonies. Sa vie en aucun temps n'eut d'ecclésiastique et de chrétien que ce qui servait à sa vanité.

Son luxe fut continuel et prodigieux en tout, son faste le plus recherché, et le plus industrieux pour établir et jouir de toute la grandeur qu'il imaginait. Ses mœurs étaient infâmes, il ne s'en cachait pas; et le roi, qui abhorra toujours ce vice jusque dans son propre frère, le souffrit dans M. de Vendôme et dans le cardinal de Bouillon, non-seulement sans peine, mais il en fit long-temps ses favoris. Peu d'hommes distingués se sont déshonorés aussi com-

plètement que celui-là , et sur autant de chapitres les plus importans. Ses débauches , son ingratitude , ses félonies ; la fabrication du cartulaire de Brioude pour se faire descendre des ducs d'Aquitaine , juridiquement prouvée , condamnée , lacérée , le faussaire condamné sur son propre aveu , les Bouillon forcés d'avouer tout au roi et aux juges , et le cardinal de Bouillon prouvé et avoué l'inventeur et celui qui avait mis de Bar en besogne de cette fabrication , de concert avec son frère et ses neveux ; le trait de double tromperie , lui chargé des affaires du roi à Rome , pour duper le roi et le pape l'un par l'autre pour faire l'abbé d'Auvergne cardinal ; le spectacle de désobéissance donné à Rome ; sa prétention de n'en devoir point au roi ; la folie de sa lettre en s'évadant ; l'infamie et la cause plus infâme encore du mariage de sa nièce avec Mesy , plaidée et prouvée juridiquement aux Pays-Bas ; toutes les misères qui précédèrent sa fuite ; l'audace de se faire élire abbé de Saint-Amand par avarice , contre les bulles du pape , sur la nomination du roi ; on ne finirait pas si on voulait reprendre toutes les manières dont il s'est déshonoré , et les excès de son ingratitude et de ses félonies , lui qui devait au roi les biens , les charges , les dignités , le rang , les établissemens de sa maison , après ce qu'elle avait commis contre Henri IV qui le premier l'avait élevée , contre Louis XIII et Louis XIV dans sa minorité , et qui lui-même ne fut doyen des cardinaux , en désobéissant avec tant d'éclat , que par avoir été cardinal à vingt-six ans de la nomination du roi. Il eut en mourant la vanité de nommer six cardinaux pour ses exécuteurs testamentaires , lui qui ne pouvait disposer de rien en France , et qui n'avait que ce qu'il avait porté d'argent et de pierreries et d'argenterie à Rome. On peut dire de lui qu'il ne put être surpassé en orgueil que par Lucifer , auquel il sacrifia tout comme à sa seule divinité.

Je ne puis mieux placer la conduite d'un autre cardinal si édifiante, si sage et si sainte, qu'en contraste avec celle du cardinal de Bouillon, et qui par sa singularité même mérite la curiosité, parce qu'elle n'a point eu d'exemple auparavant ni d'imitateurs après, et je ne l'avancerai que de deux mois. Galeas Marescoti, né le 1^{er} octobre 1627, était d'une famille de Rome noble, ancienne, alliée à la maison des Ursins et à d'autres fort considérables. Il fut d'abord archevêque de Corinthe *in partibus*, nonce en Pologne, après en Espagne pendant la minorité de Charles II. Clément X le fit cardinal, 27 mai 1675, à moins de quarante-huit ans. Il s'était acquis beaucoup de réputation de piété et de savoir dans sa prélature, et de capacité dans ses nonciatures; et il passa depuis pour un des plus hommes d'honneur et de bien, et des plus habiles du sacré collège. Aussi y passa-t-il par toutes les plus grandes charges qui se donnent au mérite. Il fut légat de Ferrare, et ensuite secrétaire d'état, deux emplois dont le premier n'a qu'un temps limité, et l'autre finit avec le pape qui l'a donné. Il eut depuis plusieurs emplois importants, entre autres celui de préfet du saint-office, et qui l'est tellement que les papes se le sont presque toujours réservé depuis. Il eut d'autres préfectures, la protection des dominicains, et d'autres grands ordres, et devint en 1708 chef de l'ordre des cardinaux-prêtres. Il avait alors plus de quatre-vingts ans, et ne voulut point passer à son tour d'option dans l'ordre des cardinaux-évêques. Peu de temps après il cessa tout commerce ordinaire, et se renferma aux fonctions indispensables.

Lorsqu'il se fut accoutumé peu-à-peu à cette sorte de séparation, qui était grande pour lui, parce qu'il était extrêmement honoré, visité et consulté, il pria le pape de disposer de ses emplois, et de le dispenser de toute fonction de cardinal, résolu de ne plus entrer même au

conclave. Sa santé était vigoureuse, et sa tête comme à cinquante ans. Le pape résista long-temps et céda enfin à ses instances. Il déclara en même temps qu'il ne recevrait plus les visites des nouveaux cardinaux, ni celle des ambassadeurs, qu'il n'en rendrait aucunes, et, pour y couper court, il alla prendre congé du pape et le supplier de le dispenser de plus aller à son palais. Il se renferma dans le sien, d'où il ne sortit plus que pour aller rarement dire la messe dehors certains jours fort solennels. Il partagea tout son temps entre la prière et les lectures spirituelles, dans une continuelle préparation à la mort. Comme il était fort aimé et fort honoré, et qu'il était savant, il choisit ce qu'il y avait de plus pieux et de plus doctes religieux de tous les ordres, et à qui leurs emplois le pouvaient permettre, pour venir tous les jours à une heure marquée, toujours la même; de manière que, depuis le moment où il se levait jusqu'à celui où il se couchait, il n'était pas un moment seul et changeait de compagnie presque toutes les heures. Il priait avec les uns, les autres lui faisaient des lectures sur lesquelles ils faisait des réflexions, enfin il y en avait qui après son repas servaient une heure à sa récréation. Parmi ces exercices rien de faible ni de triste, mais toujours une grande présence de Dieu et du compte qu'il se préparait à lui rendre, sans jamais rien de vain ni de mondain. Il avait été fort aumônier toute sa vie, il le devint encore davantage. Au mois de mai de cette année, il remit au pape tout ce qu'il avait de bénéfices et de pensions sur des bénéfices, et ne conserva que le revenu de son patrimoine. Il fut visité par Clément XI plusieurs fois, et par les papes, ses successeurs, sans qu'il soit jamais retourné en leur palais. Les cardinaux non-seulement l'invitèrent d'entrer aux conclaves qu'il y eut depuis, et l'en pressèrent inutilement, mais quoiqu'il fût demeuré

chez lui, et que les cardinaux n'aient pas de voix quand ils ne sont pas aux conclaves, il ne laissa pas d'en être consulté plusieurs fois, et d'influer sur les élections qui s'y firent. Benoît XIII l'alla voir sitôt après son exaltation, et les autres papes lui firent le même honneur. Il ne démentit pas d'un seul point la vie qu'il avait embrassée jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juillet 1726, ayant joui d'une bonne santé jusqu'à cette dernière maladie, et de toute sa tête jusqu'à ses derniers momens qui eurent toutes les marques de ceux des prédestinés. Il avait près de quatre-vingt-dix-neuf ans, et fut regretté comme s'il n'en avait eu que cinquante, des pauvres surtout dont il était le père, sans toutefois avoir fait tort à sa famille. Le pape assista lui-même à ses obsèques avec le sacré collège; il avait plus de cinquante ans de cardinalat. Disons encore un mot d'Italie.

Le duc de Savoie, nouveau roi de Sicile, était allé, comme on l'a dit, en prendre possession, s'y faire couronner, connaître le pays et les gens, et en tirer tout ce qui lui fut possible. Il avait mené la reine sa femme, qui y fut aussi couronnée, et laissé à Turin un conseil bien choisi, de peu de personnes, pour gouverner en son absence. Il avait offert la régence à la duchesse sa mère, qui le pria de l'en dispenser. Jamais il ne lui avait pardonné de l'avoir voulu faire roi de Portugal, en épousant l'infante, sa cousine-germaine, et y allant demeurer. Il lui pardonnait aussi peu d'être toute Française, et adorée dans tous ses états et dans sa cour. Sa jalousie avait été fort poussée, ainsi que les dégoûts qu'il lui avait donnés. Il n'y avait entre eux qu'une sèche bienséance. Ces raisons firent que la régence fut froidement offerte et sagement refusée. L'épouse, aussi Française que la mère, n'était pas plus heureuse. La belle-mère et la belle-fille vécurent toute leur vie dans la plus intime amitié et dans la con-

fiance la plus parfaite. C'est ce qui obligea le roi de Sicile à la mener avec lui, pour qu'elle ne fût pas régente, et Madame royale par elle. Il déclara régent le prince de Piémont, son fils aîné, qui était grand et bien fait pour son âge, et qui d'ailleurs promettait toutes choses. Il chargea le conseil qu'il laissa de l'instruire et de lui rendre compte de tout pour le former aux affaires, et d'essayer quelquefois avec opiniâtreté de le laisser faire en certaines choses pour voir comment il s'y prendrait.

Le jeune prince s'appliqua et devint capable jusqu'à étonner le conseil; et par la facilité de son accès, la sagesse et la justesse de ses réponses, sa modestie, sa politesse, son desir de plaire et d'obliger, le déplaisir qu'il montrait quand il était obligé de refuser, et l'adoucissement qu'il y savait mettre, s'acquit tous les cœurs. C'en était trop pour un père jaloux, qui eût été au désespoir d'avoir un fils sans talens pour gouverner, mais qui, jaloux de son ombre, et qui ayant trop de pénétration pour ne pas sentir qu'il était redouté, mais nullement aimé dans sa cour ni dans son pays, trouvait un fils aîné, de seize ans, trop avancé dans l'estime et dans l'affection générale, et qui l'avait trop bien su mériter. Son accueil à son retour et ses louanges à son fils furent fort sèches. Après le premier compte rendu, il ne l'admit plus en aucune affaire, et les ministres eurent défense de lui rien communiquer. Le jeune prince sentit amèrement un procédé si peu mérité, et le souffrit sans se plaindre ni paraître même mécontent. Son père l'était infiniment de voir sa cour également empressée autour du prince, et après son retour en user par amour et par attachement pour son fils comme si déjà il eût régné. Il lui refusa donc jusqu'aux plus petites choses pour le décréditer, et pour diminuer cette foule et cette complaisance que tous prenaient en lui par la crainte de déplaire

et de reculer la fortune. Le prince y fut extrêmement sensible, sans se déranger en rien de sa modestie, de ses respects et de ses devoirs. Cependant le carnaval arriva; les dames qui, pendant la régence du prince, lui avaient fait leur cour chez Madame royale, et en étaient fort connues, lui demandèrent un bal. Il ne crut pas déplaire en s'engageant d'en demander la permission au roi son père. Les affaires n'avaient aucun trait avec un bal, et ce plaisir était de son âge, de la saison, et convenait à une cour. Il en fit donc la demande. Le roi de Sicile, qui le voulait décréditer et le mortifier en toutes façons, le refusa avec la plus grande dureté. Ce fut la dernière goutte après tant d'autres, et la dernière goutte qui fit verser le verre.

Le prince ne put soutenir un traitement si barbare, si peu mérité, souffert avec tant de douceur et de respect, et auquel il n'apercevait ni bornes ni mesures. La fièvre le prit la nuit; il en confia la cause à la princesse de Carignan, sa sœur naturelle, qui me l'a conté, et à qui il avait accoutumé de s'ouvrir uniquement sur les traitemens qu'il recevait. Il l'assura qu'il avait le cœur flétri et qu'il n'en reviendrait pas, et avec peu de regret à la vie avec un tel père. Il ne parla pas si librement aux médecins, mais il les assura toujours qu'il n'en reviendrait pas; et avec la même douceur il se disposa à la mort, et ne pensa plus qu'à l'autre vie. Sa maladie ne dura que cinq ou six jours; les deux princesses mère et grand'mère, la cour, la ville étaient dans le dernier désespoir. Le malheureux père y tomba lui-même; il sentit en ces derniers jours tout ce que valait son fils, tout ce qu'il allait perdre, et ne put se dissimuler qu'il en était le bourreau. Mais l'impression était faite; ses caresses tardives ne purent rappeler le prince à la vie. Si ce père, barbarement politique, avait pu lire dans l'avenir et voir

de si loin quel traitement le fils qui lui restait lui préparait, son désespoir en eût été au comble. Il eut la douleur de perdre un fils accompli, généralement reconnu et goûté comme tel, d'en voir sa cour, sa ville, ses états dans la plus vive douleur, et dans la conviction entière que sa jalousie l'avait fait mourir. Retournons maintenant en France.

CHAPITRE X.

Fortune de Voysin. — Il va, comme chancelier, prendre sa place au parlement. — Tallard démis de son duché à son fils. — Celui-ci fait pair à la place de son père. — Affaires de Suisse. — Alliance des cantons suisses catholiques renouvelée avec la France. — Changemens survenus en Espagne. — Orry chassé. — Vera-gua et Frigillane chefs des conseils de marine et de commerce et de celui des Indes. — Cellamare ambassadeur en France. — Le cardinal del Giudice gouverneur du prince des Asturies. — Le père Robinet, confesseur du roi d'Espagne, chassé. — Le père d'Aubenton mis à sa place. — Flotte et Renaut mis en liberté. — M. le duc d'Orléans réconcilié avec le roi d'Espagne. — Alonzo Manriquez fait duc del Arco. — Son caractère. — Sa fortune. — Valero vice-roi du Mexique. — La princesse des Ursins à Paris. — Dégoûts qu'elle y essuie. — Ma conversation avec elle. — Nous passons ensemble huit heures de suite tête à tête. — Son court voyage à Versailles. — Elle obtient 40,000 livres de rentes sur la ville.

VOYSIN regorgeait des plus grands dons de la fortune, chancelier et garde-des-sceaux, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, avec plus d'autorité que Louvois, conseil intime de madame de Maintenon et de M. du Maine, instrument du testament du roi et de tout ce que sa vieille et son bâtard se proposaient encore d'en

arracher, ministre unique de l'affaire de la constitution, et dans la plus intime confiance et dépendance des chefs de ce redoutable parti, et l'âme aussi cautérisée qu'eux, il nageait dans la plus entière et la plus solide confiance du roi, et dans la puissance la plus étendue. Il voulut jouir de sa gloire, et aller triompher au parlement en qualité de chancelier de France, où son propre grand-père paternel avait été long-temps greffier criminel, et sans être monté plus haut crut avoir fait une fortune. Le chancelier de Pontchartrain et bien d'autres chanceliers n'y avaient jamais été, et il se trouvera peu ou point d'exemple qu'aucun y eût été sans occasions nécessaires, et seulement comme celui-ci pour le plaisir et la vanité d'y aller. Il s'y fit suivre par plus de cent officiers, et accompagner de tout ce qui lui fut permis de conseillers d'état et de maîtres des requêtes. Il n'oublia rien de la pompe de sa marche, de sa réception et de sa reconduite. Son discours montra plus de fortune que de talens. Aucun pair ni prince du sang ne s'y trouva ; ils ne marchent point pour la robe.

Tallard séchait sur pied de n'avoir encore rien recueilli, d'avoir livré le cardinal de Rohan au père Tellier jusqu'à en avoir fait son esclave. La jalousie le perçait de voir que cela même eût fait le prince de Rohan et d'Espinoy ducs et pairs, tandis qu'on le laissait, et il était d'autant plus pressé qu'il voyait le roi diminuer tous les jours. Il ne voulut pas en être la dupe, et fit tant de bruit aux Rohan et au père Tellier, qu'ils n'osèrent le pousser à bout. Vouloir et pouvoir était même chose auprès du roi et de madame de Maintenon pour les maîtres de la Constitution. Elle leur était trop chère et sacrée pour se dispenser d'en payer les dettes, et elle n'en avait contracté aucune si utile que celle que Tallard s'était acquise sur elle en lui livrant le cardinal de Rohan.

Tallard fut donc déclaré pair de France ; mais quand il fallut en venir à la mécanique des expéditions, la chose fut trouvée impossible, parce qu'il n'avait qu'un duché vérifié qu'il avait cédé à son fils en le mariant. On tourna, on chercha, mais à la fin il fallut que le père se contentât, en enrageant, que la pairie fût érigée pour son fils, et de demeurer lui comme il était.

Le comte du Luc, ambassadeur en Suisse, fit en ce temps-ci une faute dont la France et la Suisse se ressentent encore. Les cantons catholiques et protestans étaient depuis long-temps animés les uns contre les autres ; la longue affaire de l'abbé de Saint - Gal les avait mis aux prises, et quelquefois aux armes. L'intérêt de la maison d'Autriche entretenait sous main ce feu pour abaisser les cantons les uns par les autres et en profiter. Passionei, jeune, emporté, violent et sans expérience, y était nonce du pape, et y aigrit les choses de plus en plus. Du Luc était occupé du renouvellement de l'alliance de la France avec tout le corps helvétique, et les ministres de la maison d'Autriche à l'empêcher, à quoi rien n'était plus propre que d'entretenir la division dans la république. Du Luc espéra forcer les protestans par les catholiques, plus nombreux à la vérité mais incomparablement plus faibles ; il conclut le renouvellement d'alliance avec ces derniers. Les cantons protestans, animés par les émissaires de Vienne, de Londres, de Hollande, imputèrent ce traité à affront. Ils n'ont jamais voulu ouïr parler depuis de renouveler leur alliance avec la France, et les armes à la main s'en sont souvent vengés sur les cantons catholiques, et leur ont durement fait sentir leur supériorité.

Pendant que la princesse des Ursins s'acheminait lentement vers Paris, sa catastrophe produisit de grands changemens en Espagne. Orry l'avait devancée, et trouva en arrivant à Paris défense d'approcher de la cour ; il

courut même fortune de la prison et de pis. Le cardinal del Giudice , fut non - seulement rappelé , comme on l'a vu , mais mis à la tête des affaires politiques , de justice et religion ; le duc de Veragua eut celles de la marine et du commerce ; le vieux marquis Frigillane fut fait chef du conseil des Indes ; le marquis de Bedmar le demeura du conseil de guerre ; et le prince de Cellamare , fils du duc de Giovenazzo , conseiller d'état , frère du cardinal del Giudice , qui venait , comme on l'a vu , d'être fait grand-écuyer de la reine , fut nommé ambassadeur en France. Chalais et Lanti , neveux de madame des Ursins , qui avaient eu , comme on l'a vu , la permission de la joindre en chemin , et qu'elle avait envoyés l'un après l'autre devant elle à Paris , y reçurent défense de retourner en Espagne , ce qui embarrassa fort Lanti qui était Italien et qui n'avait rien ici , Chalais encore plus , à qui le roi refusait la jouissance du rang et des honneurs de grand d'Espagne , qu'il ne lui avait permis qu'à cette condition-là d'accepter.

Peu de jours après , le cardinal del Giudice fut fait gouverneur du prince des Asturies , emploi fort étrange pour un prêtre. Dans ce rayon de fortune , qui avait déjà , comme on l'a vu , expatrié Macañás , il n'oublia point la générosité avec laquelle le père Robinet avait résisté à sa faveur , jointe alors à l'autorité de madame des Ursins , pour l'archevêché de Tolède que le cardinal et la princesse des Ursins demandaient vivement , et que Giudice fut au moment d'obtenir , lorsque , à l'applaudissement général de la cour , de la ville , de toute l'Espagne , le père Robinet l'emporta , et le fit donner à cet illustre curé de village dont j'ai parlé ailleurs. Un prêtre et un Italien n'oublient guère. Giudice profita de sa faveur pour faire chasser Robinet , qui se retira en France , où il vécut très content simple jésuite , à Strasbourg , sans se mêler de

rien. Le père d'Aubenton, lors assistant du général des jésuites à Rome, celui-là même qui, seul avec le cardinal Fabroni, avait fabriqué et concerté la constitution *Unigenitus*, fut rappelé au confessionnal du roi d'Espagne. Ce changement de confesseur fut un grand et long malheur pour les deux couronnes. Robinet n'avait nul intérêt, aucune ambition, n'était point entaché d'ultramontanisme, et n'était jésuite qu'autant que l'honneur et sa conscience le lui permettaient. Il était solidement homme de bien; aussi voulait-il le bien pour le bien, et y était également hardi et sage. Toute la cour et toute l'Espagne l'aimaient et l'honoraient, s'y confiaient; il ne s'en élevait et ne s'en estimait pas davantage, et il était droit, vrai et ennemi de toute intrigue. On verra ailleurs le parfait contraste de son successeur avec lui.

Un mois après Flotte et Renaut furent mis en liberté. La chute de madame des Ursins fit voir clair au roi d'Espagne sur bien des choses. C'était elle qui avait fait arrêter ces deux domestiques de M. le duc d'Orléans, et qui, soutenue de madame de Maintenon par leur haine commune, et de Monseigneur poussé par la cabale qui le gouvernait, ne visait pas à moins qu'à la tête de M. le duc d'Orléans, comme je l'ai raconté en son lieu. La reine d'Espagne, qui devenait fort maîtresse, ne cherchait qu'à détruire ce que madame des Ursins avait édifié; peut-être l'âge et la santé du roi la persuadèrent-ils tacitement de raccommoder le roi d'Espagne avec un prince à qui on ne pouvait, le cas arrivant, ôter la régence. Ainsi, sans que M. le duc d'Orléans y songeât, ni personne pour lui, le roi d'Espagne écrivit au roi qu'ayant enfin reconnu l'innocence de Flotte et de Renaut, et la fausseté des accusations faites contre eux, il avait ordonné qu'on les mît en liberté. Le roi d'Espagne ajouta dans la même lettre que, dans le desir

qu'il avait de se réconcilier avec M. le duc d'Orléans, il laissait au roi d'en ordonner la manière. La surprise fut grande à la réception de cette lettre, et grande fut la rage de madame de Maintenon. Un pareil désaveu, sur une affaire qu'on avait poussée si loin auprès du roi, lui pouvait faire ouvrir les yeux sur des calomnies plus atroces et plus domestiques. M. du Maine en trembla, et glissa sur ce fâcheux pas avec adresse et silence. M. le duc d'Orléans écrivit au roi d'Espagne, de concert avec le roi, et en reçut une réponse la plus honnête. Flotte et Renaut reçurent ordre de M. le duc d'Orléans d'aller à Madrid remercier le roi et la reine, dont ils furent bien reçus, et de revenir aussitôt en France où ils voudraient, excepté Paris et les environs, pour prévenir sagement les questions et les propos qu'on se plairait à leur faire tenir. Ils touchèrent promptement en Espagne de quoi payer les dettes qu'ils y avaient faites, et la dépense de leur retour, par ordre de M. le duc d'Orléans, qui leur donna à leur arrivée une gratification et une pension honnête.

Il faut achever les changemens d'Espagne, d'autant que je ne les avance que de six semaines. Alonzo Manriquez était un homme de qualité, et le seul pour qui le roi d'Espagne eût une amitié invariablement constante. Il aimait aussi le roi avec attachement ; il était grand, de taille aisée, fort bien fait, avec un visage noble et un air agréable, et, chose rare pour un Espagnol, il était blond, et avait de belles dents. Son esprit était médiocre, mais sage et mesuré au dernier point ; éloigné de se mêler d'affaires et de cabales, et tout aussi éloigné de faire sa cour à aucun ministre, même à la princesse des Ursins ; d'ailleurs l'homme le plus affable, le plus poli, le plus gracieux, de l'accès le plus facile. Son affection pour le roi d'Espagne lui en avait donné pour les Français. Il n'était pas riche, mais autant qu'il le pou-

vait généreux , libéral. Dès qu'il fut grand seigneur, il devint magnifique et conserva les mêmes mœurs. Il était fort réservé à rendre de bons offices et à parler au roi pour quelqu'un , non que l'inclination ne l'y portât , mais il en sentait le danger avec un prince aussi dépendant d'autrui. C'était un des plus grands toreadors de toute l'Espagne , et qui se consolait le moins qu'on eût banni ces combats , où il avait fait de grandes folies avec une grande valeur. C'est lui qui fut obligé de se retirer dans un couvent au plus vite , en attendant que sa grâce lui fût expédiée , et qui la fut promptement , pour avoir sauté à bas de son cheval , et avoir tiré le pied de la jeune reine de son étrier , tombée et traînée par le sien , à laquelle il sauva ainsi la vie. Sa femme , qui avait beaucoup de mérite , et qui était Henriquez , et avec qui il a toujours vécu dans la plus grande union , avait souvent des musiques chez elle , et ils en eurent une fort bonne à eux quand ils se virent en état de figurer. Ils voyaient beaucoup plus de monde que tous les autres seigneurs espagnols , et bien plus librement. Alonzo Manriquez fut majordome du roi , puis premier écuyer , qui ne ressemble en rien au nôtre , comme on le verra ailleurs. Il quitta en ce temps-ci cette charge , parce qu'il fut fait grand d'Espagne sous le titre de duc del Arco , et qu'un grand d'Espagne ne peut être premier écuyer.

Valouse , gentilhomme de Provence , nourri page du roi , puis écuyer particulier de M. le duc d'Anjou , qui l'avait suivi en Espagne , où , avec peu d'esprit , il se gouverna toujours fort sagement , et se maintint dans les bonnes grâces de son maître et des divers gouvernemens , fut fait premier écuyer. Le roi d'Espagne fit en même temps persuader au duc de la Mirandole , qui était grand-écuyer , de se démettre de sa charge , en lui en conservant les honneurs et les appointemens ; il y consentit , et

le duc del Arco fut fait grand-écuyer. Il était aussi gentilhomme de la chambre et seul en exercice avec le marquis de Santa-Cruz, majordome-major de la reine d'Espagne. J'aurai ailleurs occasion de parler de ces deux seigneurs. Le duc del Arco ne ploya jamais sous Albéroni, qui ne l'aimait pas, mais qui n'osa jamais se hasarder de l'entamer. C'était un des plus honnêtes et des plus accomplis homme d'Espagne, doux, modeste, mais digne et haut dans les occasions. Il montra beaucoup de valeur dans les campagnes d'Italie et d'Espagne, qu'il fit à la suite de son maître. Il était aussi parfaitement désintéressé avant et depuis sa fortune. Il ne demanda jamais rien au roi pour soi; il avait une des moindres commanderies de Saint-Jacques, et n'en voulut point d'autres. Il portait cet ordre à la boutonnière, comme ils font tous, et avait le portrait du roi d'Espagne au revers de la médaille.

La charge du sommelier du corps ou de grand-chambellan vaquait depuis la mort du duc d'Albe, arrivée à Paris pendant son ambassade, en sorte qu'il ne l'avait jamais faite. L'ancien des gentilshommes de la chambre l'exerce en cas d'absence ou de vacance; et c'était le marquis de Montalègre, grand d'Espagne, qui l'était, et qui avait toujours suppléé. Il était Guzman, et avait épousé une sœur du marquis de los Balbazez, qui était Spinola. Il avait été une espèce de favori de Charles II, qui lui avait donné la compagnie des hallebardiers qu'il avait encore, qui était bien la seule garde des rois d'Espagne, avec certaine canaille de lanciers en petit nombre, qui ne suivaient qu'à cheval, et qui demandaient l'aumône à la porte du palais. Philippe V les abolit en arrivant en Espagne, et mit les hallebardiers sur le pied et avec l'habillement des Cent-Suisses de la garde du roi. Ce marquis de Montalègre était un fort honnête homme, assez borné, qui ne se mê-

lait de rien ; mais poli, honnête, généreux, et qui vivait fort retiré à l'espagnole.

Le duc de Liñarez, vice-roi du Mexique, avait obtenu son rappel. Il était vice-roi de l'avènement de Philippe V à la couronne, et lui avait envoyé de grands secours d'argent. Le marquis de Valero fut envoyé à sa place. Il était frère du duc de Béjaz, oncle de Zuniga, qu'on a vu servir dans nos armées. Le roi d'Espagne avait toujours aimé ce marquis de Valero, il l'avait en arrivant trouvé majordome, et avait toujours cherché à l'élever. C'était un vrai Espagnol, plein d'honneur, de courage et de fidélité, mais austère, inflexible, et qui n'était pas sans capacité. A son retour il fut grand d'Espagne et sommelier du corps avec beaucoup de crédit, dont il n'abusa jamais, et dont il se servit utilement pour le roi et la monarchie. Ce fut dommage qu'il ne vécût pas assez. Il mourut sans enfans, et sa grandesse retourna à des neveux.

Enfin la princesse des Ursins arriva à Paris, et vint descendre et loger chez le duc de Noirmonstier, son frère, dans une petite maison des Jacobins, qu'il occupait dans la rue Saint-Dominique, porte à porte de la mienne. Ce voyage dut lui paraître bien différent du dernier qu'elle avait fait en France, où elle avait paru la reine de la cour. Peu de gens, outre ses anciens amis ou ceux de son ancienne cabale, la vinrent voir, et néanmoins quelques envieux s'y mêlèrent ; ce qui fit assez de concours les premiers jours, après quoi les visites s'éclaircirent, et la solitude domina dès qu'on eut vu le succès de son voyage à Versailles, qu'on lui laissa attendre plusieurs jours. M. le duc d'Orléans, raccommo^{dé} avec le roi d'Espagne, sentit qu'il était solidement de son intérêt, encore plus que d'une faible vengeance, de montrer par quelque éclat, que ce n'était qu'à la haine et à l'ar-

tifice de la princesse des Ursins qu'il devait celui de son affaire d'Espagne, qui avait été si près de lui faire porter la tête sur l'échafaud. Madame de Maintenon avec M. du Maine, et tous leurs puissans ressorts, soutenus de l'intérêt de la cabale de Meudon, étaient ceux qui avaient poussé à l'extrémité cette affaire, que madame des Ursins leur avait présentée. Mais les temps étaient changés, Monseigneur était mort, et la cabale de Meudon anéantie. Madame de Maintenon avait tourné le dos à madame des Ursins; ainsi M. le duc d'Orléans, libre à l'égard de cette dernière ennemie, ne crut pas devoir la ménager. Il y fut poussé par madame la duchesse d'Orléans, et plus encore par Madame, tellement qu'il pria le roi de défendre à la princesse des Ursins de se trouver en pas un lieu, même dans Versailles, où madame la duchesse de Berry, Madame, M. et madame la duchesse d'Orléans pourraient se rencontrer, lesquels firent en même temps une défense étroite à toutes leurs maisons de la voir, et demandèrent la même chose aux personnes qui leur étaient particulièrement attachées. Cet éclat fit grand bruit, montra à découvert l'abandon de madame de Maintenon, l'inconsidération du roi, et devint un grand embarras pour la princesse des Ursins.

Je n'avais pu trouver que M. le duc d'Orléans eût tort dans cette conduite, qui faisait retomber à plomb sur les artifices tout ce qu'on avait voulu lui imputer, et qui se trouvait très heureusement placée au moment de la liberté rendue à Flotte et à Renaut, et de sa réconciliation avec le roi d'Espagne. Mais je lui représentai qu'ayant toujours été ami particulier de madame des Ursins, laissant à part sa conduite envers lui, et ne mettant point de proportion dans mon attachement pour lui avec mon amitié pour elle, je ne pouvais oublier les marques qu'elle m'en avait toujours données, particulière-

ment en ce dernier voyage si triomphant, comme je l'ai expliqué en son temps, et qu'il me serait dur de ne la point voir. Nous capitulâmes donc, et M. et madame la duchesse d'Orléans me permirent de la voir deux fois : une alors, l'autre quand elle partirait, avec parole que que je ne la verrais pas une troisième, et que madame de Saint-Simon ne la verrait point, à cause d'eux et de madame la duchesse de Berry, ce que nous digérâmes mal volontiers, mais il en fallut passer par là. Comme je voulus au moins profiter de ma bisque, je fis dire à madame des Ursins les entraves où je me trouvais, et que, voulant au moins la voir à mon aise le très peu de temps que je le pouvais, je lui laisserais passer les premiers jours et son premier voyage à la cour avant de lui demander audience. Mon message fut très bien reçu, elle savait depuis longues années où j'en étais avec M. le duc d'Orléans, elle ne fut point surprise de ces entraves, et me sut au contraire bon gré de ce que j'avais obtenu. Quelques jours donc après qu'elle eût été à Versailles, j'allai chez elle à deux heures après midi. Aussitôt elle ferma sa porte sans exception, et je fus tête à tête avec elle jusqu'après deux heures du soir.

On peut juger combien de choses passèrent en revue dans un aussi long entretien. Je lui trouvai la même amitié et la même ouverture, beaucoup de sagesse sur M. le duc d'Orléans et les siens, et de franchise sur tout le reste. Elle me conta sa catastrophe sans jamais y mêler le roi, ni le roi d'Espagne, duquel elle se loua toujours; mais sans se lâcher sur la reine, elle me prédit ce qu'on a vu depuis. Elle ne me dissimula rien de sa surprise, des mauvais traitemens, jusqu'aux grosses injures de propos de liberté, de son départ, de son voyage, de son état, de tout ce qu'elle avait essuyé. Elle me parla fort naturellement aussi de son voyage à Versailles, de sa désagréa-

ble situation à Paris, de la feue reine, du roi d'Espagne, de diverses personnes qui de son temps y avaient figuré dans le gouvernement et dehors, enfin des vues incertaines et diverses d'une honnête retraite, dont le lieu était combattu dans son esprit. Ces huit heures de conversation avec une personne qui y fournissait tant de choses curieuses me parurent huit momens. L'heure du souper, même tardive, nous sépara, avec mille protestations vraies et réciproques, et un pareil regret entre elle et madame de Saint-Simon de ne pouvoir se voir. Elle me promit de m'avertir de son départ à temps de passer encore une journée ensemble.

Son voyage à Versailles se passa peu agréablement. Elle alla le matin du mercredi 27 mars, dîner à Versailles chez la duchesse du Lude qui y demeurait toujours. Elle y resta jusqu'à une demi-heure près de celle que le roi devait passer chez madame de Maintenon, où elle l'alla attendre seule avec elle; elle n'y demeura guère plus en tiers avec eux, et se retira après à la ville, chez madame Adam, femme d'un premier commis des affaires étrangères, qui lui donna à souper et à coucher, et où elle fut très peu visitée. Le lendemain elle dîna chez la duchesse de Ventadour, et s'en retourna à Paris. Elle obtint peu après de remettre sa pension du roi, moyennant une augmentation en rentes sur l'hôtel-de-ville, dont elle eût 40,000 liv. de rente. Cela était, outre l'augmentation du double, plus solide qu'une pension, qu'elle ne doutait pas de perdre dès que M. le duc d'Orléans en deviendrait le maître. Elle songeait à se retirer en Hollande; mais les états-généraux ne voulurent point d'elle à La Haye ni à Amsterdam. Elle avait compté sur La Haye. Elle pensa alors à Utrecht, mais elle s'en dégoûta bientôt, et tourna ses projets sur l'Italie. Elle ne retourna plus à la cour que pour en prendre congé. M. du

Maine, en reconnaissance des grandeurs qu'elle avait procurées à M. de Vendôme en Espagne, lui valut cette grâce pécuniaire du roi.

CHAPITRE XI.

Princes allemands à la chasse du roi. — Bolingbroke à Paris. — Lord Stair ambassadeur d'Angleterre en France. — Son caractère. — Le fils aîné du comte de Mattignon épouse la fille aînée du prince de Monaco. — Grâces du roi à l'occasion de ce mariage. — Le chancelier Voysin obtient du roi 500,000 livres. — Le Camus premier président de la cour des aides et grand-maitre de l'ordre. — Plusieurs morts. — Le duc de Richelieu. — Le docteur Burnet. — L'abbé d'Estrades. — Plusieurs mariages. — Eclipse de soleil. — Bout de l'an du duc de Berry. — Le roi fait quitter le grand deuil à madame la duchesse de Berry. — Mort de madame de Coettenfao. — Elle me donne presque tout son bien. — Précaution nouvelle du parlement de Paris contre les fidéi-commis. — Coettenfao m'envoie furtivement un présent de 60,000 livres de belle vaisselle. — Il me force à l'accepter.

Le roi alla de Versailles courre le cerf dans la forêt de Marly, et y fit donner des chevaux au comte de Lusace, c'est-à-dire le prince électeur de Saxe, au palatin son gouverneur, et aux princes d'Anhalt, et de Darmstadt; et le lendemain il convia dans la galerie le comte de Lusace à la volerie, où sa majesté allait.

Un autre étranger arriva ici en même temps qui éprouva le sort de la princesse des Ursins. Je parle du lord Saint-Jean, plus connu sous le nom de vicomte de Bolingbroke, par les mains duquel avait passé le traité de Londres qui força les alliés à conclure la paix d'Utrecht, et qui, dans la fin de la négociation de Londres, fut en-

voyé ici passer huit ou dix jours par la reine Anne, où il fut reçu avec tant de distinction, comme je l'ai marqué en son lieu. Son sort en Angleterre avait changé comme celui de la princesse des Ursins en Espagne, avec la différence que notre cour fut bien fâchée de la disgrâce de ce ministre et de n'oser le voir. Le nouveau roi avait changé tout le ministère, et remis les whygs en place, d'où il avait chassé les torys. Ces premiers profitèrent de ce retour pour exercer leurs haines particulières. Ils attaquèrent les ministres de la reine Anne, et leur firent un crime d'avoir fait la paix. Prior, qui s'en était fort mêlé sous ces ministres de la reine Anne, vendit leur secret et ce qu'il put avoir de papiers à leurs persécuteurs qui étaient aussi les siens, pour se tirer d'oppression par cette infamie. Bolingbroke, le plus noté de tous pour avoir eu la principale part à la paix, se trouva aussi dans le plus grand danger, et en même temps le moins établi. Il lutta un temps, et lorsqu'il vit qu'il n'y avait point de ressources, il fit un discours très nerveux en plein parlement, et en même temps très libre et très fort contre la harangue du roi d'Angleterre, puis tout de suite passa en France. Il vint demeurer à Paris, mais sans aller à la cour, ni voir publiquement nos ministres et nos personnages. J'aurai ailleurs lieu de parler de lui.

Il y avait déjà quelque temps que lord Stair était ici de la part du roi d'Angleterre, avec la patente d'ambassadeur, dont il fut fort long-temps sans prendre le caractère. C'était un Écossais grand et bien fait, qui avait l'ordre du Chardon ou de Saint-André d'Écosse. Il portait le nez au vent avec un air des plus insolens, qu'il soutenait des plus audacieux propos sur les ouvrages de Mardick, les démolitions de Dunkerque, le commerce, et toutes sortes de querelles et de chicanes, en sorte qu'on

le jugeait moins chargé d'entretenir la paix, et de faire les affaires de son pays, que de causer une rupture. Il poussa si loin la patience et la douceur naturelle de Torcy, que ce ministre ne voulut plus traiter avec lui. Stair même était si peu mesuré dans les audiences qu'il demandait fréquemment, et avec la plus grande hauteur, que le roi prit le parti de ne le plus entendre. Il tâchait de se mêler avec ce qu'il pouvait de meilleure compagnie, qui se lassa bientôt de ses discours, dont il répandait l'impudence aux promenades publiques, aux spectacles et chez lui, où il cherchait à s'attirer du monde par sa bonne chère. J'aurai lieu plus d'une fois de parler de ce personnage qui ne sut que trop bien jouer le sien et faire peur, tandis qu'il en mourait lui-même intérieurement, et avec grande raison. C'était un homme d'esprit, de toute espèce d'entreprises, qui était dans les troupes où il avait servi sous le duc de Marlborough, et qui haïssait merveilleusement la France. Il parlait aisément, éloquemment, et démesurément sur tous les chapitres, avec la dernière liberté.

Le roi fit à M. le Grand les grâces les plus singulières et les plus sans exemple, pour M. de Monaco, son gendre, qui s'était raccommode avec lui depuis la rupture, qui a été racontée, du mariage du fils du comte de Roucy avec sa fille, auquel madame de Monaco et M. le Grand son père ne voulurent jamais consentir, et qui n'avait pas en effet de quoi remplir par ses biens les vues que M. de Monaco s'était proposées. Il n'avait que des filles, et il était hors d'espérance d'avoir d'autres enfans. Il était mal dans ses affaires, il cherchait franchement à trafiquer sa dignité avec sa fille aînée. Il n'avait point de crédit, la paresse italienne l'avait retenu à Monaco depuis la mort de son père, il n'en sortit même plus, mais il espéra tout du crédit de M. le Grand, et il ne s'y trompa point. Les grandes barrières

de la succession à la couronne étaient franchies ; après celles-là nulles autres ne pouvaient sembler considérables, et les grâces en ce genre, accordées à M. de la Rochefoucauld, ne pouvaient pas être refusées à son rival perpétuel de faveur. Il fallait à M. de Monaco un homme de qualité qui voulût bien quitter à jamais, pour soi et pour sa postérité, son nom, ses armes, ses livrées, pour prendre en seul le nom, les armes et les livrées de Grimaldi. Il était nécessaire aussi qu'il fût assez riche pour donner quelque argent à M. de Monaco, se charger de la dot de ses deux filles cadettes, et payer outre cela un grand nombre de gros créanciers qui tourmentaient M. de Monaco. Ce n'était pas tout encore ; il fallait quelque fonds et un ample viager à l'abbé de Monaco son frère, lequel y tenait ferme pour céder ses droits. Il fallait de plus que tout cela fût si net et si assuré que M. de Monaco fût libéré parfaitement, et à son aise et en repos pour tout le reste de sa vie.

Le défaut de moyens avait rompu l'affaire du fils du comte de Roucy. Mattignon, grâce aux trésors qu'il avait tirés du ministère de Chamillart et à sa propre économie, avait de quoi satisfaire à tant de grands besoins de M. de Monaco. Il n'avait pu réunir à se faire duc d'Estoutteville ; il n'était point en situation que le roi le fit duc et pair de pure grâce ; il se livra donc à une occasion unique d'acheter cette dignité, pour en parler franchement. Son marché fait avec M. de Monaco, il fut question de la seule chose qui le lui avait fait faire, en laquelle toute impossibilité se trouvait, si on n'eût pas été dans un temps où le roi ne voulait plus rien trouver d'impossible. Valentinois avait été érigé en duché-pairie pour mâles uniquement, et les femelles exclues, en 1642, en faveur du grand-père de M. de Monaco, lorsqu'il chassa de Monaco la garnison espagnole, qu'il y en reçut une française, et qu'il se

mit sous la protection de la France : première difficulté pour faire passer la dignité à une femelle. Elle subsistait en la personne de M. de Monaco, elle n'était donc pas éteinte, et conséquemment point susceptible d'érection nouvelle. Il est vrai que Henri Gondi, duc de Retz, petit-fils du maréchal duc de Retz, et par sa mère du duc de Longueville, n'ayant que deux filles, obtint en 1634, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant sa mort, une érection nouvelle de Retz en faveur de Pierre Gondi avec rang nouveau, en épousant la fille aînée de Henri Gondi duc de Retz, sa cousine issue de germain, énormité dont jusqu'alors on n'avait point vu d'exemple, et qui même n'avait pas été imaginée. Ce Pierre Gondi, nouveau duc de Retz, en même temps que son beau-père démis, était frère du fameux coadjuteur de Paris, si connu sous le nom de cardinal de Retz, et père de la duchesse de Lesdiguières, dernière Gondi en France, mère du duc de Lesdiguières, gendre du maréchal de Duras. Tout cela fut accordé à M. de Monaco ; mais comme les énormités n'ont plus de bornes quand ces justes barrières sont une fois franchies, en voici d'autres qu'il obtint.

Au cas que M. de Monaco pût avoir un fils, tout lui retournait, et la dignité même de duc et pair de l'ancienneté de 1642 ; le fils de Mattignon demeurerait duc sa vie durant comme un duc et pair démis, et son fils ne pouvait jamais prétendre d'y revenir ni les siens, mais il reprenait, sans aucun rang ni honneurs, son nom, ses armes et ses livrées, ainsi que toute la postérité du fils de Mattignon et de la fille de Monaco. Ainsi M. de Monaco vendit sa dignité et sa fille très chèrement, se réservant de la retenir s'il avait un fils. Rien de plus monstrueux ne se pouvait imaginer après l'habileté à la couronne, et les grandeurs des bâtards du roi et de madame de Montespan. Ce prodige de concession n'eut pas lieu parce que

M. de Monaco n'eut point de fils. Il y eut encore d'autres choses passées entre M. de Monaco et M. de Mattignon, touchant la réversion des biens en cas de naissance d'un fils. Comme le mariage ne se pouvait faire sans aplanir auparavant des difficultés intrinsèques, et qu'il était pourtant très nécessaire d'en bien assurer le fondement, toutes ces monstrueuses concessions furent énoncées par un brevet du 24 juillet 1715. Le 20 octobre suivant, six semaines après la mort du roi, le fils de Mattignon épousa à Monaco la fille aînée de M. de Monaco. Au mois de décembre suivant, les lettres d'érection furent expédiées conformément en tout au brevet du 24 juillet précédent, en quoi M. le duc d'Orléans, régent de régence, ni le conseil ne trouvèrent point de difficulté, parce que la concession du feu roi avait été publique, qu'ils en avaient tous connaissance, et que ce brevet, expédié du vivant du roi, en faisait foi. Par les mêmes raisons le parlement enregistra sans difficulté les lettres d'érection, le 2 septembre 1716, dès qu'elles y furent présentées, et le nouveau duc de Valentinois y fut reçu comme pair de France le 14 décembre suivant.

Le roi fit présent à Voysin, chancelier et secrétaire d'état ayant le département de la guerre, du revenant bon du non-complet des troupes, qu'il dit aller à 500,000 livres. Cette libéralité était bien due aux services de cette âme damnée de la Constitution, de madame de Maintenon et de M. du Maine, et à l'unique dépositaire des manèges et du testament du roi ; mais il fit étrangement crier le public, dont ce front d'airain eut toute honte bue.

Sa majesté accorda à le Camus encore fort jeune, la place et l'exercice de premier président de la cour des aides qu'avait son grand-père, et l'agrément de la charge de prévôt et grand-maître des cérémonies de l'ordre, que lui vendit Pontchartrain en retenant les marques de l'ordre.

La comtesse d'Acigné, dernière, par elle et par son défunt son mari, de cette bonne et ancienne maison de Bretagne, mourut fort âgée à Paris. Le duc de Richelieu, son gendre, et qui n'avait de fils que de sa fille, la suivit de fort près, à quatre-vingt-six ans. J'en ai suffisamment parlé en plusieurs endroits pour le faire connaître, ainsi que de la princesse d'Harcourt, sœur de le duchesse de Brancas, qui mourut assez brusquement chez elle à Clermont, et qui ne laissa de regrets à personne.

Sézanne, frère de père du duc d'Harcourt, et de mère de la duchesse d'Harcourt, était mort depuis quelque temps d'une longue maladie, dont il avait rapporté d'Italie les premiers commencemens, et à laquelle les médecins ne connurent rien. Le duc de Mantoue avait un sérail de maîtresses dont il était fort jaloux. Sézanne ne s'en contraignit pas, et on crut qu'il en avait été payé à l'italienne. Il ne laissa point d'enfans. C'était un jeune homme bien fait, que la fortune de son frère avait gâté, qui sans cela eût valu quelque chose, et qui ne se fit point regretter. Son frère lui avait fait donner la Toison qui lui était destinée; il envoya un de ses fils cadets en reporter le collier en Espagne, dans l'espérance qu'il lui serait donné, en quoi son espérance ne fut point trompée.

Le fameux docteur Burnet, évêque de Salisbury, si connu par ses ouvrages, et par le secret qu'il eut de l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre, avec lequel il y passa lors de la révolution Whig, le plus déclaré pour ce parti malgré son épiscopat, mourut en ce même temps.

L'abbé d'Estrades mourut aussi à Chaillot, où sa pauvreté lui avait fait louer une maison depuis bien des années pour y vivre à meilleur marché et en retraite. Il était fils du maréchal d'Estrades, et avait très bien réussi à Venise et à Turin, où il avait été ambassadeur, mais il

s'y était fort endetté. Il vécut fort exemplairement et fort solitairement à Chaillot. Ses dettes étaient presque toutes payées. Il avait l'abbaye de Moissac, et 10,000 liv. de pension sur les abbayes de l'abbé de Lyonne. On aurait pu se servir fort utilement de lui, mais on ne voulait que des gens qui pussent et voulussent bien se ruiner, et non pas de ceux qui s'étaient déjà ruinés en ambassades.

M. de Lausun maria Castelmoron, son neveu, qui n'était pas riche, à la fille de Fontanieu, qui de laquais de Crozat était devenu son commis, puis son caissier, et qui y avait acquis de grands biens avec lesquels il s'était poussé, était devenu pour son argent garde-meuble de la couronne, qui est l'inspection en détail de tous les meubles faits et à faire pour le roi, et de l'ameublement et du démeublement de toutes les maisons royales. Heudicourt épousa, pour se recrépir, une fille de Surville; et Cayeux, fils de Gamaches, épousa la fille de M. de Pomponne, fils du ministre d'état. Le troisième fils du duc de Rohan épousa aussi sa cousine de même nom, comtesse de Jarnac, veuve d'un cadet de Montendre-lez-la-Rochefoucauld, dont elle n'avait point eu d'enfans. Ce fut une fortune pour ce troisième cadet du duc de Rohan qu'elle préféra au second; mais elle stipula qu'il quitterait le service et Paris, et qu'il irait vivre à Jarnac avec elle, qui est un fort beau lieu en Poitou, dont elle ne voulait point sortir. Elle parlait en héritière très riche à un cadet qui n'avait rien, et qui se trouva heureux de l'épouser et de se conformer à toutes ses volontés.

Le marquis de Saint-Sulpice-Crussol épousa en même temps la fille du comte d'Estaing, qui fut long-temps depuis chevalier de l'ordre.

Le roi, étant à Marly, s'arrêta dans ses jardins avant la messe, pour s'y amuser à voir une éclipse de soleil,

sur les neuf heures du matin. Toutes les dames y étaient long-temps auparavant. Cassini, fameux astronome, y était venu de l'Observatoire avec des lunettes pour la faire bien remarquer, le vendredi 3 mai. Le lendemain on fit, à Saint-Denis, le bout de l'an de M. le duc de Berry, où l'évêque de Séez, Turgot, officia, qui avait été son premier aumônier; M. le duc d'Orléans et quelques princes du sang s'y trouvèrent.

Dès le lendemain le roi fit quitter le grand deuil à madame la duchesse de Berry, qui devait durer encore six semaines, et la mena lui-même dans le salon, où il la fit jouer. On a vu souvent ici combien le roi était peiné du grand deuil, et le peu de mesure qu'il y garda dans sa plus proche famille. Madame la duchesse de Berry souhaitait fort d'avoir des dames, depuis la mort de madame la Dauphine, à l'instar des dames du palais. Il y avait long-temps que madame de Saint-Simon avait obtenu du roi que madame de Coettenfao, femme de son chevalier d'honneur, pût la suivre quand madame de Saint-Simon et madame de Vieuville ne le pourraient pas. Cette dernière était à Paris, hors d'espérance que sa santé se rétablît. Madame la duchesse de Berry obtint donc quatre dames, mais sans titre de dames du palais. Elle proposa madame de Coettenfao; la marquise de Brancas, dont il a été parlé plus d'une fois; madame de Clermont, dont le mari avait été capitaine des gardes de M. le duc de Berry, et qui était fille de madame d'O; et madame de Pons, dont le mari avait été maître de la garde-robe de M. le duc de Berry. Elles furent toutes quatre acceptées par le roi pour accompagner madame la duchesse de Berry, et deux à deux à Marly, avec 4,000 livres d'appointemens. La marquise de Brancas n'en fit jamais de fonctions et s'en alla en Provence, d'où elle ne revint plus; et madame de Coettenfao mourut fort peu de temps après cette

nomination. Quelque temps après mesdames d'Armentières et de Beauvau eurent leurs places.

La mort de madame de Coettenfao me donna des affaires auxquelles je ne m'attendais pas. Elle était peu de chose, fille d'un conseiller au parlement et d'une fille de cette madame de Motteville, dont nous avons de si bons mémoires sur la régence de la reine Anne d'Autriche. Madame de Coettenfao n'avait point d'enfans ni d'héritiers proches. Son mari, qui était depuis bien des années extrêmement de mes amis, et que j'avais fait chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry, m'avait prié, les trois dernières campagnes, de lui garder une cassette, et en cas de mort de la remettre à sa femme. Elle tomba fort malade, et m'envoya prier, à Marly où j'étais, de lui aller parler à Paris. J'y fus aussitôt; elle se hâta de me remettre la même cassette, sans me rien dire au-delà, ni de ce qu'elle contenait, ni de ce qu'elle voulait que j'en fisse, et acheva de me parler derrière un paravent, où elle était encore debout, fort troublée de ce que sa mère, avec qui elle logeait, entra dans la chambre. J'emportai la cassette chez moi, et retournai à Marly. A huit ou dix jours de là elle mourut. Il fallut articuler cette cassette, et l'envoyer ouvrir chez le lieutenant civil.

On y trouva un testament, par lequel elle me donnait tout ce dont elle pouvait disposer, qui allait à plus de 500,000 livres. J'entendis aisément, sans que personne m'en ouvrît la bouche, ce que c'était que ce présent. Je le dis à Coettenfao et à son frère, évêque d'Avranches, et je pris toutes mes mesures pour recueillir cette succession et la remettre sur-le-champ à Coettenfao. Les héritiers et la mère se préparèrent à me la disputer, moi à me défendre. Je me croyais bien fort, parce que, qui que ce soit ne m'ayant parlé de ce legs, encore moins de l'objet de son usage, j'étais en état de jurer là-dessus

en plein parlement; mais il venait d'y intervenir tout nouvellement un arrêt fort étrange en haine de ces sortes de fidéi-commis.

Madame d'Isenghien - Rodes, morte sans enfans, avait donné tout son bien à l'abbé de Thou, homme de la plus grande probité et fort de ses amis et de M. d'Isenghien. Il n'avait pas su le moindre mot de ce legs que par l'ouverture du testament, encore moins lui avait-on insinué l'usage; il était donc en mêmes termes où je me trouvais, et en toute liberté de jurer là-dessus en plein parlement. Mais le parlement alla plus loin qu'il n'avait encore fait; et, par une nouveauté qu'il introduisit et qui n'avait point encore eu d'exemple, non-seulement il exigea de l'abbé de Thou le serment accoutumé « qu'il n'avait eu aucune connaissance du legs à lui fait, ni que ce legs fût en effet un fidéi-commis pour le rendre à un autre »; mais il exigea son serment de garder le legs à son profit, et de ne le donner à personne, à faute de quoi le testament serait cassé et déclaré nul. Je ne sais comment l'abbé de Thou l'entendit; mais, voyant le testament cassé à faute de serment de garder le legs et de ne le donner à personne, il sauta le bâton, et prêta le serment, au moyen duquel le legs lui fut payé.

Pour moi, qui ne voulais du mien que pour le remettre à M. de Coettenfao, parce que je voyais bien qu'il ne pouvait m'avoir été fait que pour cet usage, je ne voulus pas hasarder le serment que l'abbé de Thou avait prêté; et pour l'éviter, j'évoquai l'affaire au parlement de Rouen sur les parentés de ceux qui me disputaient, parce que le parlement de Rouen, où il m'était resté des amis depuis le procès que j'y avais gagné contre M. de Brissac, la duchesse d'Aumont, etc., ne s'était pas encore avisé du serment que le parlement de Paris avait fait prêter à l'abbé de Thou; et que j'espérais bien qu'il ne

me l'imposerait pas. Pour achever cette affaire tout de suite, elle s'instruisit à Rouen. Mes parties s'y rendirent, et y publièrent que je ne soutenais ce procès que par bienséance, que je ne me souciais point du succès, parce qu'on jugeait bien que ce n'était pas pour moi que je plaçais, et que je le prouvais par mon absence. Coettenfao et l'évêque d'Avranches, qui étaient à Rouen, m'en avertirent. Je partis deux jours après pour m'y rendre, malgré les affaires dont j'étais alors occupé. Je vis tous les juges et mes anciens amis; je ne négligeai rien de tout ce qui pouvait servir au gain du procès; et je demurai huit ou dix jours à montrer que c'était très sérieusement et pour moi que je le soutenais, et que je n'oubliais rien pour l'emporter. Ce voyage changea la face de l'affaire; la mère et les héritiers eurent peur et me firent proposer un accommodement. Je le refusai, et en avertis Coettenfao et son frère. Je leur dis que, comme ils savaient bien, par ce que je leur en avais déclaré d'abord, que je n'en mettrais pas un sou dans ma poche, m'accommoder ou non, m'accommoder d'une façon ou d'une autre m'étaient choses entièrement indifférentes; que c'était à eux à voir ce qui leur convenait le mieux, et à me faire agir en conséquence. Malgré mon refus, les parties me firent faire encore des propositions; et tant fut procédé que Coettenfao et son frère réglèrent l'accommodement de manière que la plus grande partie me fut cédée. Alors Coettenfao et son frère aimèrent mieux cela que l'incertitude d'un arrêt et les longueurs de la chicane. Ils me prièrent d'y passer, et je signai l'accommodement avec les parties. Le moment d'après je fis les signatures et tout ce qui était nécessaire pour que tout ce qui me revenait fût mis, sans entrer en mes mains, entre celles de M. de Coettenfao, qui toucha tout aussitôt.

A quatre ou cinq mois de là, lui et son frère firent faire

une belle et bonne vaisselle à mes armes, avec un secret profond et fort bien observé jusqu'à deux jours près qu'elle fut apportée chez moi, et laissée par des crocheteurs, sans dire ce que c'était que ces ballots, ni de quelle part. Ils s'enfuirent dès qu'ils les eurent déchargés. Mademoiselle d'Avaise, demoiselle de bon lieu et de grande vertu, mais pauvre, qui était à madame la duchesse d'Orléans avec distinction, et que j'avais fait faire première femme de chambre de madame la duchesse de Berry, en avait découvert quelque chose, et nous en avertit. Il y avait pour plus de 20,000 écus de vaisselle. Nous en parlâmes à Coettenfao, qui nia tant qu'il put, mais qui le put jusqu'au bout, et qui ne la voulut jamais reprendre, quelque chose que madame de Saint-Simon et moi puissions faire. Nous n'en avions que de faïence depuis que tout le monde avait envoyé la sienne à la monnaie. Ainsi l'affaire de cette succession finit de la sorte galamment des deux parts. Je sus après que cette cassette, que je gardai trois campagnes de suite à Coettenfao, contenait cette disposition de sa femme. Il était riche de lui; cette augmentation ne lui nuisait pas, car il vivait à l'armée et partout fort honorablement. Il était lieutenant-général, distingué par ses actions et par son désintéressement, et adoré et très estimé dans la maison du roi, où il était premier sous-lieutenant des cheveu-légers de la garde. Je lui fis donner devant moi parole par M. le duc d'Orléans, régent alors, de le faire chevalier de l'ordre à la première promotion qu'il y aurait; mais ce prince en avait tant donné de pareilles qu'il trouva plus court de ne point faire de promotion, et de manquer à toutes plutôt qu'à plusieurs, parce qu'il ne pouvait excéder le nombre de cent porté par les statuts.

CHAPITRE XII.

Dernier voyage du roi à Marly. — La reine d'Angleterre à Plombières. — D'Effiat à Marly. — Crayon de son caractère. — Son étrange conduite avec moi. — Madame de Nassau à la Bastille. — Maladie de madame la duchesse d'Orléans. — Paris ouverts en Angleterre sur la mort prochaine du roi. — Il les voit lui-même dans une gazette de Hollande. — Le prince de Dombes visité par les ambassadeurs comme les princes du sang. — Adresse du duc du Maine. — Nouvelle déclaration du roi, en faveur de ce dernier et de sa postérité, enregistrée au parlement. — L'électeur de Saxe prend congé du roi dans son cabinet à Marly. — Madame de Maintenon lui fait les honneurs de Saint-Cyr. — Mort de du Casse. — Sa fortune. — Son caractère.

LE roi partit le mercredi 12 juin pour Marly. Ce fut son dernier voyage. La reine d'Angleterre partit le lendemain en litière pour aller prendre les eaux de Plombières, plus encore pour y voir le roi son fils. Chamlay, dont j'ai parlé souvent, et qui était de tous les voyages de Marly, tomba en apoplexie, et partit aussitôt pour Bourbon. Son logement fut donné au marquis d'Effiat. La santé du roi diminuait à vue d'œil, et M. du Maine, à qui le marquis d'Effiat était vendu de longue main, sans que M. le duc d'Orléans le voulût croire ni rien diminuer de sa confiance en lui, était nécessaire à M. du Maine dans un aussi long Marly, où le roi pouvait mourir, et où il était si important d'être bien informé des mesures de M. le duc d'Orléans, et de lui en faire inspirer de fausses. C'était un homme de sac et de corde, d'autant plus dangereux qu'il avait beaucoup d'esprit et de sens, fort avare, fort particulier, fort dé-

bauché, mais avec sobriété pour conserver sa santé. Il était grand chasseur, et jusqu'à ces derniers temps chez lui, fort seul avec les chiens de M. le duc d'Orléans. Il avait, comme on l'a vu, empoisonné la première femme de Monsieur, avec le poison que le chevalier de Lorraine lui avait envoyé de Rome, duquel il fut intime toute sa vie et du maréchal de Villeroy. Je ne lui avais jamais parlé lorsqu'il vint à Marly. Je n'ignorais pas ses menées avec M. du Maine, même avec madame de Maintenon, et tout me déplaisait en lui.

Lorsqu'il fut à Marly, et ce fut au bout de quatre jours de l'arrivée, madame la duchesse d'Orléans me fit de grandes plaintes du délabrement et de la mauvaise administration des biens et revenus de M. le duc d'Orléans, me vanta la capacité et le mérite du marquis d'Effiat, son attachement pour M. le duc d'Orléans, son déplaisir de voir aller ses affaires en décadence, la facilité avec laquelle il les remettrait en bon état et les revenus plus qu'au courant, si on lui en voulait donner le soin et l'autorité, qu'il ne voulait pas demander mais qu'il accepterait volontiers par amitié s'ils lui étaient offerts; qu'elle en avait raisonné avec lui sur ce pied-là. Elle ajouta qu'elle voudrait fort que je connusse le marquis d'Effiat, avec force louanges pour lui et pour moi; et conclut par me prier de parler à M. le duc d'Orléans du dérangement de ses affaires, du mauvais effet que cela faisait, pour un prince destiné à l'administration publique dans une minorité, et de lui proposer d'en remettre le soin et l'autorité au marquis d'Effiat. Je ne goûtai rien de tout cela. Je me défendis des nouvelles connaissances; et on verra en son lieu que madame la duchesse d'Orléans était bien moins femme que sœur. Je lui dis que j'avais toute ma vie observé de ne parler jamais à M. le duc d'Orléans de ses affaires, ni du Pa-

lais-Royal; que je me trouvais si bien de cette coutume que je ne pouvais la changer. Ma fermeté n'ébranla point la sienne. Elle me pressa, elle me tourmenta, me força enfin de représenter à M. le duc d'Orléans le discrédit, et les suites de la mauvaise administration de ses affaires, me dit de prendre mon temps que le marquis d'Effiat serait avec lui, qu'il m'appuierait dans cette conversation, que je viendrais à proposer tout de suite à M. le duc d'Orléans de prier d'Effiat de s'en mêler avec toute autorité, qu'il ne le refuserait pas en face, ni d'Effiat d'y entrer pour les rectifier.

Deux jours après, sans avoir vu le marquis d'Effiat, je le trouvai chez M. le duc d'Orléans, où je ne serais pas entré en tiers sans la promesse que madame la duchesse d'Orléans m'avait arrachée. Nous causâmes quelques temps de choses indifférentes, enfin je fis ma représentation, et tout de suite ma conclusion. Ils me laissèrent tous deux dire jusqu'au bout; et quand j'eus fini M. le duc d'Orléans me dit qu'il ne savait pas où je prenais le dérangement de ses affaires, et le mauvais effet qu'il faisait dans le public; de là il se mit à en vanter le bon ordre. Je répondis que je croyais pourtant en être bien informé, et par gens qui n'y prenaient d'autre intérêt que le sien; puis regardant le marquis d'Effiat, qui avait gardé là-dessus le plus profond silence, je dis à M. le duc d'Orléans de demander à d'Effiat ce qu'il en savait et pensait, qui en pouvait être mieux informé peut-être que les personnes qui m'avaient parlé. Là-dessus d'Effiat me dit qu'elles étaient sûrement très mal informées, qu'il n'avait jamais suivi de près les choses qui ne le regardaient point, mais qu'il en savait pourtant assez pour pouvoir m'assurer que les affaires de M. le duc d'Orléans étaient dans le meilleur ordre du monde, les mieux administrées, et renchérit longuement sur ce que

M. le duc d'Orléans m'avait répondu. Ils se renvoyèrent même la balle l'un à l'autre avec complaisance, tandis que j'étais plongé dans un silence d'admiration et d'indignation. J'en sortis enfin par témoigner que j'étais ravi qu'on se fût mépris là-dessus en me parlant; et peu-à-peu la conversation se remit sur choses indifférentes; c'était ce que je souhaitais pour lever le siège avec bienséance. Je n'en perdis pas le moment; et je passai tout de suite chez madame la duchesse d'Orléans, à qui je dis d'arrivée de ne me parler de la vie de son marquis d'Effiat, et lui contai ce qui venait de se passer. Elle m'en parut fort étonnée, mais point déprise du marquis d'Effiat, qui tenait à elle par des endroits plus chers; mais j'y gagnai qu'elle n'osa jamais plus me nommer son nom. J'évitai depuis fort aisément de rencontrer Effiat chez M. le duc d'Orléans, et de l'approcher dans le salon où lui aussi ne me cherchait pas; mais force politesses de sa part dans ces lieux publics quand l'occasion s'en présentait, sans se rebuter de la froideur des miennes. Il n'est pas temps encore de parler de tout cet intérieur de M. et de madame la duchesse d'Orléans, et de ce peu de gens qui encore alors approchaient de ce prince.

A propos d'honnêtes gens, le marquis de Neelle avait une sœur fort laide, qui avait épousé un Nassau, de branche très cadette, qui servait en Espagne d'officier-général, et qui avait eu la Toison. C'était la faim et la soif ensemble. Le mari était un fort honnête homme et brave, d'ailleurs un fort pauvre homme, qui avait laissé brelander sa femme à son gré, qui vivait de ce métier et de l'argent des cartes. Toute laide qu'elle était, elle avait eu des aventures vilaines qui avaient fait du bruit. Le mari se fâcha, elle prit le parti de le plaider; de part et d'autre il se dit d'étranges choses. Le mari à la fin pré-

senta un placet au roi, par lequel il lui demandait, sans toutefois en avoir besoin, d'accuser sa femme d'adultère, et d'attaquer en justice ceux qui l'avaient commis avec elle. Il y avait encore pis : il prétendait avoir en main la preuve qu'elle avait voulu l'empoisonner et qu'il l'avait échappé belle. Les Mailly s'effrayèrent de l'échafaud et obtinrent qu'elle serait conduite à la Bastille; elle en est sortie depuis et a bien fait encore parler d'elle. Elle n'a point eu d'enfans, et son mari est mort long-temps après cette aventure. On la crut mariée depuis à un avocat obscur.

Les mêmes personnes, qui n'avaient rien oublié, par leurs manèges et par leurs émissaires, pour persuader le roi, Paris, toute la France et les pays étrangers de mettre les malheurs domestiques de la maison royale sur le compte de M. le duc d'Orléans, et qui de temps en temps savaient renouveler et entretenir ces bruits avec art, ne laissèrent pas tomber une maladie de madame la duchesse d'Orléans, qui fut bizarre, longue, et où les médecins dirent qu'ils n'entendaient rien. Elle était pourtant facile à comprendre; et, sans être médecin, je la lui avais prédite. Ces princesses ont toutes des fantaisies que rien ne peut détourner.

Celle-ci, non contente d'un magnifique appartement et très complet à Versailles, s'avisa de se faire un cabinet d'un bouge cul-de-sac à la ruelle de son lit, qui lui servait de garde-robe, et où on ne voyait clair que par le haut d'un vitrage qui donnait sur la galerie. Elle y fit une cheminée et des ornemens tant qu'elle put. Le lieu était si petit qu'il contenait à peine cinq ou six personnes, encore à la faveur d'un grand enfoncement qu'elle y fit faire en grattant et cavant un gros mur vis-à-vis la cheminée, où elle pratiqua une niche à se coucher tout de son long. Il la fallut enduire de plâtre pour unir ce

qui était rompu et raboteux partout; la boiserie l'aurait trop étreinte. Elle la meubla donc par-dessus ce plâtre qu'on ne faisait que de mettre, et tout aussitôt elle y passa ses journées. Je l'avertis que rien n'était si pernicieux que ce plâtre neuf dans lequel elle était couchée; je lui citai force exemples. Je lui rappelai la mort de cette forte et robuste maréchale d'Estrées, qui mourut pour avoir eu les prémices d'une chambre neuve à Marly. Rien ne prit; elle en fut châtiée. Des douleurs partout et une fièvre irrégulière, tantôt forte, tantôt faible; une soif continuelle et point d'appétit; c'était moins une maladie en forme qu'une langueur insupportable. Elle se lassa enfin des remèdes et des médecins, s'affranchit des uns et des autres, et avec le temps elle guérit parfaitement sans secours, au grand regret, je pense, de qui en avait préparé le paquet affreux à M. le duc d'Orléans, quelques fortes raisons d'ailleurs de toute espèce qu'il pût y avoir de désirer sa conservation.

Quoiqu'il ne soit pas encore temps de parler de l'état et de la santé du roi, on la voyait décliner sensiblement, et son appétit, qui était fort grand et toujours égal, très considérablement diminué. Si l'attention y était grande au milieu de sa cour, où il n'avait pas néanmoins changé la moindre chose en la manière accoutumée de sa vie ni en l'arrangement divers de ses journées, toujours les mêmes dans leur diversité, les pays étrangers n'y étaient pas moins attentifs et guère moins bien informés. Les paris s'ouvrirent donc en Angleterre que sa vie passerait ou ne passerait pas le 1^{er} septembre, c'est-à-dire environ trois mois, et, quoique le roi voulût tout savoir, on peut juger que personne ne fut fort pressé de lui apprendre ces nouvelles de Londres. Il se faisait ordinairement lire les gazettes de Hollande en particulier par Torcy, souvent après le conseil d'état. Un jour qu'à cette heure-là Torcy

lui faisait cette lecture qu'il n'avait point parcourue auparavant, il rencontra ces paris à l'article de Londres; il s'arrêta, balbutia et les sauta. Le roi, qui s'en aperçut aisément, lui demanda la cause de son embarras, ce qu'il passait et pourquoi; Torcy rougit jusqu'au blanc des yeux, dit ce qu'il put, enfin que c'était quelque impertinence indigne de lui être lue; Torcy aussi dans le dernier embarras; enfin il ne put résister aux commandemens réitérés; il lui lut les paris tout du long. Le roi ne fit pas semblant d'en être touché, mais il le fut profondément, et au point que s'étant mis incontinent après, il ne put se tenir d'en parler en regardant la compagnie, mais sans faire mention de la gazette.

C'était à Marly, où quelquefois j'allais faire ma cour au commencement du petit couvert, et le hasard fit que j'y étais ce jour-là. Le roi me regarda comme les autres, mais comme exigeant quelque réponse. Je me gardai bien d'ouvrir la bouche, et je baissai les yeux. Cheverny, homme pourtant fort sage, ne fut pas si discret, et fit une assez longue et mauvaise rapsodie de pareils bruits, venus de Vienne à Copenhague, pendant qu'il y était ambassadeur, il y avait dix-sept ou dix-huit ans. Le roi le laissa bavarder, et n'y prit point. Il parut touché en homme qui ne le voulait pas paraître. On vit qu'il fit ce qu'il put pour manger et pour montrer qu'il mangeait avec appétit. Mais on remarquait en même temps que les morceaux lui croissaient à la bouche : cette bagatelle ne laissa pas d'augmenter la circonspection de la cour, surtout de ceux qui, par leur position, avaient lieu d'y être plus attentifs que les autres. Il se répandit qu'un aide-de-camp de Stair, retourné depuis peu en Angleterre, avait donné occasion à ces paris, par ce qu'il avait publié de la santé du roi. Stair, à qui cela revint, s'en montra fort peiné, et dit que c'était un fripon qu'il avait chassé.

Il parut que cette aventure fut un coup d'éperon pour combler de plus en plus la grandeur des bâtards. M. du Maine sentait qu'il n'avait point de temps à perdre, et secondé de madame de Maintenon et des manèges du chancelier, il sut profiter de tous les momens. Rien n'avait été si long ni plus difficile que de ployer les ambassadeurs à traiter les bâtards du roi comme les princes du sang. A la fin ils les visitèrent comme ces princes, et n'y mirent plus de différence. M. du Maine voulut que ses enfans eussent le même honneur que lui à cet égard, puisque comme lui ils étaient déclarés et leur postérité habiles à succéder à la couronne. Il se servit habilement de l'occasion du dernier de tous les ambassadeurs et du frère de sa créature la plus abandonnée. Le bailli de Mesmes avait été nommé à l'ambassade de Malte en France, à la sollicitation du roi, séduit par M. du Maine, lequel avait décoré son entrée de tous ses gens et de tous ses chevaux. L'ordre de Malte est trop sous la main du roi de France pour oser lui déplaire et contester un cérémonial si désiré. Le frère du premier président n'était pas non plus pour faire le difficile, tellement que ce fut lui qui, le premier de tous les ambassadeurs, visita en pleine cérémonie le prince de Dombes, comme il avait visité tous les princes du sang et les deux bâtards. Cette démarche fit grand bruit, et déplut également aux ambassadeurs, pour qui la planche était faite, et aux princes du sang; ceux-ci cherchèrent à s'en venger et ne firent qu'approfondir la plaie.

A huit jours de là, M. du Maine présenta une requête au parlement dans le cours des procès de la succession de M. le Prince, dans laquelle il prenait la qualité de prince du sang. Il s'y croyait fondé par l'édit bien enregistré, qui le rendait habile lui et les siens à succéder à la couronne, qui est la qualité distinctive qui fait

l'essence des princes du sang. M. le Duc s'y opposa, et, avec M. le prince de Conti, quoique uni d'intérêt en ce procès avec M. du Maine, demanda juridiquement la radiation de la qualité de prince du sang, mal-à-propos prise par le duc du Maine : cela fit grand bruit, mais il fut court ; car autres huit jours après, il parut une nouvelle déclaration, qui enjoignit au parlement d'admettre en tous actes judiciaires et jugemens le titre et la qualité de prince du sang pour le duc du Maine, sa postérité et le comte de Toulouse, et de n'en faire en quoi que ce soit la moindre différence d'avec les princes du sang, toutefois après le dernier de tous. La déclaration témoigne surprise, et quelque chose de plus, de ce que cette qualité et ce titre avaient pu être contestés et souffrir la moindre difficulté, après la manière dont les précédens édits enregistrés étaient énoncés. Celui-ci fut enregistré tout aussitôt qu'il fut porté au parlement.

Sainte-Maure, qui avait été premier écuyer de M. le duc de Berry, s'avisa en quittant son deuil de demander permission au roi de conserver sa vie durant, et à ses dépens, les livrées de ce prince et ses armes à ses voitures. Les dernières étaient pour entrer à ce moyen, comme ceux qui ont les honneurs du Louvre, les autres pour user lentement toutes les livrées qui lui pouvaient durer toute sa vie, et en épargner les habits. Il se trouva que Hautefort, qui avait été premier écuyer de la reine, oncle paternel de tous les Hautefort, et que sa charge avait fait chevalier de l'ordre, avait eu la même concession. Sur cet exemple le roi l'accorda à Sainte-Maure.

Le comte de Lusace, c'est-à-dire le prince électeur de Saxe, maintenant électeur et roi de Pologne, après son père, vint prendre congé du roi dans son cabinet à Marly, qui lui fit beaucoup d'honnêtetés, et au palatin de Livonie, qui était le surintendant de sa conduite et de son voyage,

et qui s'était acquis par la sienne ici et partout, beaucoup de réputation. Le roi envoya au comte de Lusace une épée de diamans de 40,000 écus, au palatin de Livonie son portrait enrichi de fort beaux diamans, et le même présent, mais moindre en valeur, au baron Haagen, gouverneur du prince. Il avait témoigné souhaiter fort de voir Saint-Cyr, et cela s'était toujours différé. Madame de Maintenon lui avait donné jour au dimanche 2 juin. Elle l'y attendait, et, après lui avoir fait voir toute la maison, elle lui avait préparé la comédie d'Esther, jouée par les demoiselles; mais la fièvre prit au prince, qui envoya faire des excuses, et supplier madame de Maintenon que la bonté qu'elle avait eue ne fût que différée, et cela fut remis au mardi 11 juin, qu'il se trouva en état d'y aller. Il partit peu de jours après pour la Saxe. Il se conduisit avec beaucoup de sagesse, de politesse, et pourtant de dignité, et vit fort la meilleure compagnie.

Du Casse mourut fort âgé, et plus cassé encore de fatigues et de blessures. Il était fils d'un vendeur de jambons de Bayonne, et de ce pays-là ils sont assez volontiers gens de mer. Il aima mieux s'embarquer que suivre le métier de son père, et se fit flibustier. Il se fit bientôt remarquer parmi eux par sa valeur, son jugement, son humanité. En peu de temps ses actions l'élevèrent à la qualité d'un de leurs chefs. Ses expéditions furent heureuses, et il y gagna beaucoup. Sa réputation le tira de ce métier pour entrer dans la marine du roi, où il fut capitaine de vaisseau. Il se signala si bien dans ce nouvel état, qu'il devint promptement chef d'escadre, puis lieutenant-général, grades dans lesquels il fit glorieusement parler de lui, et où il eut encore le bonheur de gagner gros sans soupçon de bassesse. Il servit si utilement le roi d'Espagne, même de sa bourse, qu'il eut

la Toison, qui n'était pas accoutumée de tomber sur de pareilles épaules. La considération générale qu'il s'était acquise même du roi et de ses ministres, ni l'autorité où sa capacité et ses succès l'avaient établi dans la marine ne purent le gâter. C'était un grand homme maigre, commandeur de Saint-Louis, qui avec l'air d'un corsaire, et beaucoup de feu et de vivacité, était doux, poli, respectueux, affable, et qui ne se méconnut jamais. Il était fort obligeant, et avait beaucoup d'esprit avec une sorte d'éloquence naturelle, et même hors des choses de son métier, il y avait plaisir et profit à l'entendre raisonner. Il aimait l'état et le bien pour le bien, qui est chose devenue bien rare.

Nesmond, évêque de Bayeux, mourut aussi doyen de l'épiscopat en France, à quatre-vingt-six ans. C'était de ces vrais saints qui attirent, malgré eux, une vénération qu'on ne peut leur refuser, et dont la simplicité donne à tous momens à rire. Aussi, disait-on de lui, qu'il disait la messe tous les matins, et qu'il ne savait plus après ce qu'il disait du reste de la journée. L'innocence parfaite de ses mœurs, jointe à un esprit très borné, lui laissait échapper des ordures à tout propos, dont il n'avait pas le moindre soupçon, et qui rendaient sa compagnie embarrassante aux femmes, jusque-là que la présidente Lamignon, sa nièce, renvoyait sa fille, qui épousa depuis le président Nicolai, dès qu'il entrait chez elle. La même cause le rendait dangereux sur le prochain, dont il parlait très librement. On le lui faisait remarquer après. Il disait que c'étaient choses publiques qui n'apprenaient rien à personne. S'il trouvait qu'il eût blessé les gens, il ne balançait pas à leur aller demander pardon. Il reprit un jour un de ses curés d'avoir été à une noce. Le curé se défendit sur l'exemple de Notre-Seigneur aux noces de Cana. « Voyez-vous, monsieur le curé, répliqua-t-il, ce n'est

pas là ce qu'il a fait de mieux». Quel blasphème dans une autre bouche! Ce bon homme croyait fort bien répliquer et d'une manière édifiante, et il est vrai aussi que de lui on le prenait de même.

C'était un vrai pasteur, toujours résidant, tout occupé du soin de son diocèse, de ses visites, de ses fonctions jusque tout à la fin de sa vie, et avec plus d'esprit et de sens que Dieu ne lui en avait donné pour tout le reste. Il était riche de patrimoine; son évêché l'était aussi: il eut l'industrie de le doubler sans grever personne. Il vivait honorablement, mais sans délicatesse, fort épiscopalement avec modestie et économie. Au bout de l'année, il ne lui restait pas un écu, et tout allait aux pauvres et en bonnes œuvres. Tant que le roi Jacques vécut en France, il lui donnait tous les ans 10,000 écus, et jamais on ne l'a su qu'après la mort de l'évêque, non plus que quantité d'autres œuvres nobles et grandes qui faisaient marier et subsister la pauvre noblesse de son diocèse. Ses gens le tenaient de court tant qu'ils pouvaient sur les aumônes de sa poche, et lui les trompait aussi tant qu'il pouvait pour donner. Allant à Paris, quelqu'un lui dit qu'il prierait un de ses gens de se charger de 100 louis d'or qu'il avait à payer à un tel à Paris. L'évêque répondit qu'il s'en voulait charger lui-même, et n'eut point de patience qu'il ne les eût. Par les chemins il donnait à tous les pauvres couvens des lieux par où il passait, à tous les pauvres et aux hôpitaux. Ses gens n'imaginaient pas d'où il avait pris de quoi faire des aumônes si abondantes. Elles furent au point qu'il donna la dernière pistole avant d'arriver à Paris. Le lendemain qu'il fut arrivé, il dit à celui qui avait soin de ses affaires qu'il savait avoir de l'argent à lui, d'aller porter 100 louis à un tel, et ce fut par là que ses gens surent d'où étaient venues les aumônes du voyage. Le roi, qui connaissait sa vertu, le traitait avec bonté, et

une sorte de considération même dans le peu qu'il paraissait devant lui, et le bon évêque était libre avec le roi, comme s'il l'eût vu tous les jours. C'était le meilleur et le plus doux des hommes, avec un air quelquefois grondeur, et le plus éloigné de toute voie de fait et d'autorité. Nul bruit jamais dans son diocèse qu'il laissa dans la plus profonde paix, et ses affaires en grand ordre. Sa mort fut le désespoir des pauvres et l'affliction amère de tout son diocèse. Il ne laissait pourtant pas d'être dangereux en vesperies, mais ce n'était qu'avec des gens qu'il ne savait plus par où prendre, et ce trait, entre beaucoup d'autres, montrera le zèle qui l'animait. Il avait un procès considérable au parlement de Rouen, qui l'obligea d'y aller. Un des premiers présidens à mortier, et qui par sa capacité et son autorité menait le plus la grand'-chambre et le reste de la compagnie, avait chez lui une femme mariée qu'il entretenait publiquement, et il avait forcé la sienne par ses mauvais traitemens à se mettre dans un couvent. Le bon évêque alla donc chez ce président, qui était un de ses juges, pour l'entretenir de son affaire. Le portier dit qu'il n'y était pas. Le prélat insista, le portier l'assura que le président était sorti, mais que s'il voulait entrer et voir madame en l'attendant, elle y était. « Comment, madame, s'écria l'évêque, eh! de bon cœur, ajouta-t-il, je suis ravi de joie, — et depuis quand est-elle revenue chez M. le président? Mais ce n'est pas madame sa femme, répondit le portier, dont je parle, c'est de madame.... — Fi, fi, fi, répliqua l'évêque avec feu, je ne veux point entrer, c'est une vilaine, une vilaine, je vous le dis, une vilaine que je ne veux pas voir, dites-le bien à M. le président de ma part, et que cela est honteux à un magistrat comme lui de maltraiter, comme il fait, madame sa femme, une honnête femme et vertueuse comme elle est, et donner

ce scandale, et vivre avec cette gueuse, et encore à son âge. Fi, fi, fi, cela est infâme, dites-le-lui bien de ma part, encore une fois, et que je ne reviendrai pas ici ». Voilà la belle sollicitation que fit ce bon homme. Le rare est qu'il gagna son procès, et que ce président l'y servit à merveille. Il ne se raccommoda pourtant pas avec lui. Ce conte fit rire toute la ville de Rouen, et vint jusqu'à Paris. J'ai connu si peu d'évêques qui ressemblassent à celui-ci que je n'ai pu me refuser tout cet article.

CHAPITRE XIII.

Mort du cardinal Sala. — Sa fortune. — Bissy obtient le chapeau. — Famille des Bissy. — Mœurs et caractère du nonce Bentivoglio. — Massei depuis cardinal vient à Paris prendre sa place. — Intrigues des jésuites couronnées par la nomination de Bissy. — Leur quatrième vœu. — Arrêt qu'ils obtiennent en faveur de ceux de leurs religieux renvoyés par leurs supérieurs. — Majorque soumise au roi d'Espagne par le chevalier d'Hasfeld. — Rubi chef de la révolte de Catalogne. — Le roi d'Espagne envoie la Toison à Hasfeld. — Etrange prostitution de cet ordre. — Mariages. — Cellamare ambassadeur d'Espagne à Paris. — Petitesse du roi. — Boulainvilliers. — Sa science. — Son goût pour l'astrologie. — Sa prédiction sur la mort du roi. — Autres prédictions vraies et fausses.

Le cardinal Sala, prélat d'une autre trempe, mourut peu de jours après, allant à Rome prendre son chapeau. C'était un Catalan de la lie du peuple, qui se trouva de l'esprit et de l'ambition, et qui, pour se tirer de sa bassesse et tenter la fortune, se fit bénédictin dans le pays. Le hasard fit que l'archiduc étant venu à Barcelone, ses écuyers prirent le père de Sala pour son cocher. Le fils

chercha à mettre ce hasard à profit, et à se faire connaître à l'archiduc, et compter par ses ministres. Son esprit était tout-à-fait tourné à l'intrigue et à la sédition. Il la jeta dans tous les monastères de la ville et de la province, et y parut partout comme le chef, le conducteur et le plus séditieux. Il rendit en effet de grands services à l'archiduc par sa hardiesse et par l'adresse de ses manèges, tellement qu'il parut nécessaire à ce prince d'élever Sala pour le mettre en état de servir plus en grand. Cette considération le fit évêque de Gironne. Ses progrès séditieux furent tels dans cette dignité que l'archiduc le fit passer à l'évêché de Barcelone, où il se rendit si considérable même à l'archiduc, qu'il en obtint sa nomination au cardinalat, et de forcer le pape, malgré sa juste répugnance pour un tel sujet, de le déclarer cardinal, lorsque la prospérité des armes des alliés eut obligé le pape de reconnaître enfin l'archiduc, comme roi d'Espagne, et de n'oser déplaire en rien à l'empereur.

Le roi d'Espagne se tint fort offensé de cette promotion, et proscrivit Sala sans y avoir égard. Lorsque la Catalogne se trouva hors de moyens de soutenir sa révolte, et que Barcelone se vit menacée d'un siège, et des châtimens de sa rébellion, les chefs, pour la plupart, gagnèrent les montagnes, ou sortirent du pays. Sala s'embarqua et gagna Avignon, comme il put. Il y fut châtié par des infirmités qui l'y retinrent presque toujours au lit, mais sans amortir l'esprit de sédition qui lui était passé en nature. Il n'oublia rien pour retourner à Barcelone, malgré le roi d'Espagne. L'empereur en pressa le pape de tout son pouvoir, et le pape qui redoutait sa puissance en Italie, et qui n'ignorait pas l'affection de l'archiduc, lors empereur, pour Sala, chercha à ébranler le roi d'Espagne par toutes sortes de voies, et

ne cessait de lui représenter la violence de tenir un évêque éloigné de son troupeau, et banni de son diocèse. La fermeté du roi d'Espagne fit trouver au pape un tempérament pour gagner du temps, sans offenser les deux monarques. Ce fut d'ordonner à Sala de venir avant toutes choses recevoir son chapeau. Il partit donc là-dessus d'Avignon, enragé de n'avoir pu réussir à retourner à Barcelone, malgré le roi d'Espagne, et se mit en chemin pour aller à Rome. Il mourut étant fort près d'y arriver, et finit ainsi l'embarras du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne, à son occasion. Le roi d'Espagne, maître de la Catalogne et de Barcelone, y nomma sans difficulté un autre évêque, à qui le pape envoya des bulles aussitôt après.

Cet honnête cardinal fut tout en même temps dignement remplacé dans le sacré collège par un prélat de moins basse étoffe, d'autant de feu et d'ambition, et à qui les moyens ne coûtèrent pas davantage pour arriver à ce but de la dernière fortune ecclésiastique, auquel il travaillait depuis si long-temps par toute espèce de moyens, qui ne furent peut-être pas si ouvertement odieux, puisque les mêmes occasions n'existaient pas pour lui, mais qui en autres genres n'en durent guère à ceux-là en valeur intrinsèque, comme on en a vu divers traits répandus ici en divers temps, et comme on en remarquera d'autres tous parfaitement conformes à la prophétie qu'on a vue, prophétie qu'avait fait faire à son père la parfaite connaissance qu'il avait de son fils. On juge bien à ces derniers mots que je parle de Bissy, évêque de Meaux, et abbé de Saint - Germain - des - Prés qui, par l'autorité du roi et les intrigues intéressées des jésuites auxquels de toute sa vie il était vendu corps et âme, parvint à faire consentir aux couronnes que sa promotion fût avancée. Elle le fut donc de près de quatre

ans, puisqu'il fut fait lui quatrième avec trois Italiens qui étaient un Caraccioli, évêque d'Aversa, illustre encore plus par la sainteté de sa vie que par sa naissance; Scotti, gouverneur de Rome, et Marini, maître de chambre du pape.

Masseï, camérier, confident du pape, vint apporter la barette au nouveau cardinal. Masseï était fils du trompette de la ville de Florence; il était entré domestique du prélat Albani, dès sa jeunesse. C'était un homme d'esprit et de sens, qui était de bonnes mœurs, sage et mesuré. Ces qualités plurent à son maître qui, peu-à-peu, l'éleva dans sa médiocre maison, et lui donna une confiance qui fut toujours constante. Le prélat Albani, devenu cardinal, le fit son maître de chambre, puis camérier, lorsqu'il fut parvenu au souverain pontificat. Je m'étends sur Masseï, parce qu'il succéda enfin à Bentivoglio à la nonciature de France, où il se fit aimer, estimer et considérer par ses bonnes et droites intentions, et la sagesse et la mesure de sa conduite autant que l'autre s'y était fait abhorrer comme le plus dangereux fou, le plus séditioneux, et le plus débauché prêtre, et le plus chien enragé qui soit venu d'Italie, peut-être même pendant la ligue. Long-temps après Masseï fut cardinal et fort regretté en France qu'il ne quitta qu'avec larmes, et où il aurait voulu passer sa vie, s'il avait pu y avoir de quoi vivre avec dignité, et que le cardinalat eût pu compâtrer avec la nonciature. Il n'en vécut pas avec moins d'estime à Rome, où tôt après il eut une des trois grandes légations qu'il exerça avec la même capacité. Il vit encore avec la même capacité à quatre-vingts ans, évêque d'Ancône. Il vint de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans un carrosse du roi, à Marly, le jeudi 18 juillet; il y présenta au roi à la fin de sa messe la barette dans un bassin de vermeil, qui la mit sur la tête de Bissy, lequel alla

aussi prendre l'habit rouge dans la sacristie, vint faire son remerciement au roi à la porte de son cabinet, et s'en retourna avec Massei à Paris, qu'il logea, voitura et défraya tant qu'il fut à Paris, suivant la coutume.

Ces Bissy s'appellent Thiard, sont de Bourgogne, ont été petits juges, puis conseillers aux présidiaux du Mâconnais et du Charolais, devinrent lieutenans-généraux de ces petites juridictions, acquirent Bissy qui n'était rien, dont peu-à-peu ils firent une petite terre, et l'accrurent après que leur petite fortune les eut portés dans les parlemens de Dijon et de Dôle, où ils furent conseillers, puis présidens, et ont eu enfin un premier président en celui de Dôle. Leur belle date est leur Pontus Thiard, né à Bissy, en 1521, qui se rendit célèbre par les lettres, et dont le père était lieutenant-général de ces justices subalternes aux bailliages du Mâconnais et Charolais. C'était un temps où les savans ranimés par François I^{er} brillaient; celui-ci était le premier poète latin de son temps, et en commerce avec tous les illustres. Cela lui valut l'évêché de Châlons-sur-Saône, qu'il fit passer à son neveu. Ce premier président du parlement de Dôle, dont les enfans quittèrent la robe, était le grand-père du père du vieux Bissy, père du cardinal.

Les jésuites, transportés de voir désormais Bissy en état de figurer à leur gré, eurent en même temps un autre sujet de grande joie. Il le faut expliquer. Ils ont les trois vœux ordinaires à tous les religieux, pauvreté, chasteté, obéissance, dont le dernier est rigoureusement observé chez eux. La plupart en demeurent là, et ne vont pas jusqu'au quatrième, où ils n'admettent qu'après un long examen de dévoûment et de talens : c'est un secret impénétrable. Eux-mêmes ne savent pas qui d'entre eux est du quatrième vœu, et jusqu'à ceux qui y ont été

admis ne connaissent pas tous ceux qui l'ont fait. Jusqu'à ce quatrième vœu exclusivement, les jésuites ne sont point liés à leurs religieux : ils les peuvent renvoyer, et comme le réciproque n'y est pas, cela est d'un grand avantage pour leur compagnie. Ceux-là seuls qui ont fait le quatrième vœu sont réputés profès, les autres s'appellent parmi eux coadjuteurs spirituels. Ces derniers ne sont exclus d'aucuns des emplois qui ne sont pas importants au gouvernement secret, en sorte qu'il y en a de ce degré qui sont même provinciaux. Aucuns de ceux-là ne peuvent quitter la compagnie, parce qu'ils ont fait les trois vœux solennels ; mais comme à son égard ils ne sont pas profès, parce qu'ils n'ont pas fait le quatrième, la compagnie peut les renvoyer sans aucune forme, et simplement par un ordre de se retirer et de quitter l'habit. Ainsi un coadjuteur spirituel vieux, et ayant passé par les emplois, peut toujours être renvoyé, et même sans savoir pourquoi.

L'inconvénient était de mettre à la mendicité des gens crus engagés par leurs familles, qui avaient fait leurs partages sur ce pied-là, autorisés par les lois qui réputent morts civilement ceux qui ont fait les trois vœux solennels, où que ce puisse être, et qui n'ont point réclamé contre dans les trois ans suivans juridiquement décidés valables. Les jésuites avaient tenté d'y remédier à l'occasion d'un père d'Aubercourt qu'ils avaient renvoyé. Cela forma un grand procès où le public était fort intéressé dans l'exception que les jésuites tentaient d'usurper, parce qu'un jésuite, renvoyé de la sorte au bout de dix, de vingt, de trente ans quelquefois aurait ruiné sa famille par le rapport de son partage et de tout ce qui pouvait être échu depuis de successions et d'augmentations de biens dont il aurait eu sa part, et les intérêts, comme s'il n'avait jamais fait de vœux. Les

jésuites, qui n'espéraient obtenir ce renversement dans aucun tribunal, eurent le crédit de faire porter l'affaire devant le roi, qui, de son autorité et malgré tout ce que purent dire presque tous les juges et le chancelier de Pontchartrain, leur adjugea la grande partie de ce qu'ils demandaient. J'en ai parlé dans le temps. Le père Tellier, voyant le roi menacer une ruine prochaine, tenta d'obtenir le reste de ce qu'ils n'avaient pu obtenir lors du procès d'Aubercourt. La demande fut comme l'autre fois portée devant le roi, qui, comme l'autre fois, admit quelques conseillers d'état pour être juges avec ses ministres en sa présence. Il y eut en tout douze juges qui n'imitèrent pas tous les premiers. Grisenore, maître-des-requêtes, fort jeune, qui long-temps depuis a été garde-des-sceaux, désigné chancelier et premier ministre, dont il fit les fonctions sous le cardinal Fleury, qui, à la fin de sa vie, le dépouilla et le chassa, fut rapporteur. Son âge, son ambition, sa qualité de fils de Chauvelin, conseiller d'état, et plus encore de frère de Chauvelin, avocat général au parlement, dévoué avec abandon aux jésuites, leur en fit tout espérer. Il fit le plus beau rapport du monde, mais le plus fort contre eux et le plus nerveux, qui lui fit d'autant plus d'honneur, qu'on était plus éloigné de s'y attendre. Six furent de son avis, six contre. Le roi fut pour ces derniers, et l'arrêt passa presque comme le père Tellier le voulait, sans nul égard au public ni au renversement des familles. L'unique modération qui fut mise est la fixation de l'âge de trente-trois ans, jusques auquel les jésuites renvoyés peuvent désormais hériter, comme si jamais ils n'avaient été engagés; mais au-delà de cet âge, ils n'héritent plus. Il est vrai que cette fixation diminua la joie des bons pères qui ne voulaient aucunes bornes à la faculté d'hériter.

Le chevalier d'Hasfeld, lieutenant-général, qui long-

temps depuis a été maréchal de France, fut chargé de la réduction de l'île de Majorque, qui n'a de ville que Majorque, appelée aussi Palma, qui est la capitale et Alcudia. Il débarqua à Portopedo avec douze bataillons espagnols, autant de français, et huit cents chevaux, sans y trouver aucune résistance, tandis qu'on préparait à Barcelone un pareil embarquement pour l'aller joindre. Il alla assiéger Alcudia, où, dès que la tranchée fut ouverte, les bourgeois obligèrent la garnison, qui n'était que de quatre cents hommes, à se rendre. Palma n'attendit point d'être attaquée. Le marquis de Rubi, principal chef de la révolte de Catalogne, y commandait et dans toute l'île avec commission de l'empereur. Il livra une des portes, obtint tous les honneurs de la guerre, et d'être transporté avec ses troupes en Sardaigne, au lieu de Naples qu'il avait demandé. Il refusa en se soumettant et acceptant l'amnistie du roi d'Espagne, de se retirer chez lui avec la restitution de ses biens en Catalogne, qui n'étaient pas grand-chose. C'était un fort petit gentilhomme, qui n'avait jamais servi avant cette révolte, et qui fit mieux de demeurer attaché à l'empereur, qui dans la suite lui donna des commandemens considérables. Il avait dans Palma un régiment des troupes de l'empereur, de douze cents hommes. Il ne tint pas aux instances les plus pressantes d'un capitaine de vaisseau anglais qui s'y trouva, et à ses promesses d'un prompt et puissant secours, d'engager les troupes et les bourgeois à se bien défendre. Les îles Caprara, Dragonera et Iviça qui avait une place à cinq bastions, se soumirent en même temps. Elles sont fort voisines de celle de Majorque, et se trouvaient sous le même commandement.

Le roi d'Espagne, pour une expédition si facile, envoya la Toison au chevalier d'Hasfeld, que le roi lui permit d'accepter. Il était fils d'un marchand de drap,

dont la boutique et l'enseigne sont encore dans la rue.... ..

On a vu l'extraction de du Casse; Bay, fils d'un cabaretier de Besançon, l'eut aussi. Ces nobles choix furent dans la suite comblés par celui d'un homme de robe et de plume, ce qui n'a jamais été vu dans aucun grand ordre. Morville, en qui ce rare exemple fut fait, en témoigna sa reconnaissance par le renvoi de l'infante, qui se fit très indignement un mois après, dont il fut le promoteur, jusqu'à soutenir en plein conseil que le roi d'Espagne ne pouvait faire ni bien ni mal en Europe, et que, sans nulle sorte de façons ni de précautions, il fallait lui renvoyer sa fille, même par le coche, pour que cela fût plus tôt fait. Il voulait plaire à M. le Duc, lors premier ministre.

On a vu la folie qui prit de l'un à l'autre de se promener les nuits au cours, et d'y donner quelquefois des soupers et des musiques. La même fantaisie continua cette année; mais les indécences qui s'y commirent, et quelque chose de pis, malgré les flambeaux que la plupart des carrosses y portaient, firent défendre ces promenades nocturnes, et qui cessèrent pour toujours au commencement de juillet.

Le premier président, qui était veuf, n'avait que deux filles. Elles étaient riches; et, pour contenter les fantaisies, l'une était noire, huileuse, laide à effrayer, sottie et bégueule à l'avenant, dévote à merveilles; l'autre rousse comme une vache, le teint blanc, de l'esprit et du monde, et le desir de liberté et de primer. Quoique la cadette, elle fut mariée la première à Lautrec, fils d'Ambrès, qui avait la bonté d'en être amoureux. Il fut mal payé de ses feux; jamais il ne put adoucir sa belle, qui sentit à qui elle avait affaire, et qui sut s'en avantager. Le pauvre mari en quitta le service et Paris, la vérité est que ce ne fut pas une perte, et il se confina en province.

Ils n'eurent point d'enfans. C'est le frère aîné de Lautrec, aujourd'hui lieutenant-général et chevalier de l'ordre, qui a épousé une sœur du duc de Rohan.

Le duc de la Rochefoucauld maria en même temps le duc de la Rocheguyon, son fils, aujourd'hui duc de la Rochefoucauld, à mademoiselle de Toiras, riche héritière, née et élevée en Languedoc, auprès de sa mère, d'où elle n'était jamais sortie. Basville, intendant, ou plutôt roi de cette province, fit ce mariage. Il était ami intime de la mère, et on a vu la raison de l'intimité qui s'est entretenue entre MM. de la Rochefoucauld et les Lamoignon, depuis l'adroite et hardie vérification des lettres d'érection de la Rochefoucauld. Cette héritière était la dernière de cette maison, et ne descendait point du maréchal de Toiras, qui ne fut point marié. Sa grand-mère était Élisabeth d'Amboise, comtesse d'Aubijoux, qui par le hasard de son frère, qui fut tué en duel par Boisdavid, hérita d'une partie de ses biens.

Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, arriva à Paris. Quatre jours après, il vint à Marly au lever du roi, qui lui donna aussitôt après audience dans son cabinet. Il alla de là chez M. le duc d'Orléans, à qui il présenta une lettre du roi d'Espagne fort obligeante, en réponse de celle qu'on a vu que ce prince lui avait écrite. Fort peu après, cet ambassadeur revint faire sa cour à Marly. Le roi lui promit le premier logement qui y vaquerait. Ici et en Espagne, l'ambassadeur est de droit de tous les voyages, comme ambassadeur de la maison. Madame de Saint-Simon, qui avait besoin des eaux de Forges, demanda la permission d'y aller peu de temps après. Nous étions logés au premier pavillon en bas du côté de la chapelle. Le jour qu'elle allait à Paris, nous fûmes surpris de voir arriver Bloin, comme nous allions nous mettre à table, suivi de quelques garçons du garde-

meuble. Il me dit que le roi l'avait chargé de me prier de céder ce bas de pavillon au prince de Cellamare, et d'aller dans un logement vis-à-vis de la chapelle, en haut, sans expliquer comment il était vide. Il m'assura que le roi voulait que je fusse bien et que j'y serais très commodément. Il ajouta que le roi désirait que je déménageasse aussitôt pour m'y établir, et qu'il en avait tant d'impatience qu'il lui avait ordonné d'amener des garçons du garde-meuble pour aider à mes gens à tout transporter promptement. Nous dînâmes, madame de Saint-Simon partit, et je déménageai aussitôt. Mes gens me dirent que quantité de garçons du garde-meuble étaient venus, et Bloin encore une fois, et que tout avait été fait en un moment. Je ne savais à quoi attribuer une telle précipitation : je le sus enfin en m'allant coucher.

Mes gens me contèrent que j'étais dans le logement de Courtenvaux, qui par sa charge de capitaine des Cent-Suisses en avait un fixe auprès de ceux des autres charges de la chambre, garde-robe et chapelle; que sur les dix heures une chaise de poste était arrivée. C'était Courtenvaux qui, surpris de voir de la lumière dans sa chambre à travers les vitres, avait envoyé savoir ce que c'était. Son laquais monta tout botté, qui fut encore plus surpris de trouver là mes gens établis, et qui l'alla dire à son maître. Il renvoya dire que c'était son logement, et qu'il fallait bien qu'il y couchât. Mes gens contèrent à son valet la façon dont j'avais déménagé, et répondirent qu'ils ne sortiraient point de là, et que son maître n'avait qu'à aller trouver Bloin, et voir avec lui ce qu'il deviendrait. Courtenvaux n'eut pas d'autre parti à prendre. Bloin lui dit, de la part du roi, qu'il y avait dix-huit jours qu'il était absent sans congé; que cela lui arrivait tous les voyages; que le roi était las de cette liberté, et qu'il avait exprès rempli son logement avec hâte pour qu'il n'y pût pas ren-

trer, lui apprendre à vivre, et lui donner le dégoût d'être exclus de Marly pour le reste du voyage. Voilà de ces petites gens dont la couronne n'affranchit point l'humanité.

Le duc de Noailles était fort en liaison avec Boulainvilliers, et m'avait fait faire connaissance avec lui. C'était un homme de qualité qui se prétendait de la maison de Croï, qui n'était pas fort accommodé, qui avait peu servi, et qui avait de l'esprit et beaucoup de lettres. Il possédait extrêmement les histoires, celle de France surtout, à laquelle il s'était fort appliqué, particulièrement à l'ancien génie et à l'ancien gouvernement français, et aux divers degrés de sa déclinaison à la forme présente. Il avait aussi creusé les généalogies du royaume, et personne ne lui disputait sa capacité, et fort peu de gens sa supériorité en ces deux genres qu'une mémoire parfaite, exacte et nette soutenait beaucoup. C'était un homme simple, doux, humble même par nature, quoiqu'il se sentît fort, très éloigné de se targuer de rien, qui expliquait volontiers ce qu'il savait sans chercher à rien montrer, et dont la modestie était rare en tout genre. Mais il était curieux au dernier point, et avait aussi l'esprit tellement libre, que rien n'était capable de retenir sa curiosité. Il s'était donc adonné à l'astrologie, et il avait la réputation d'y avoir très bien réussi. Il était fort retenu sur cet article; il n'y avait que des amis particuliers qui pussent lui en parler et à qui il voulût bien répondre. Le duc de Noailles était avide de cette sorte de curiosité, et y donnait, tant qu'il pouvait trouver des gens qui passassent pour avoir de quoi la satisfaire.

Boulainvilliers, dont la famille et les affaires étaient fort dérangées, se tenait fort souvent en sa terre de Saint-Cère, vers la mer, au pays de Caux, qui n'est pas fort éloigné de Forges. Il y vint voir des gens de sa connaissance, et je crois écumer les nouvelles dont ses calculs le rendaient curieux.

Il y fut voir madame de Saint-Simon et la tourna tant pour apprendre des nouvelles du roi qu'elle n'eut pas peine à comprendre qu'il croyait en avoir trouvé de plus sûres que celles qui s'en disaient. Elle lui fit connaître sa pensée; il se défendit quelque temps, et à la fin il se rendit. Elle lui demanda donc ce qu'il croyait de la santé du roi qui diminuait à vue d'œil, mais dont la fin ne paraissait pas encore prochaine, et qui n'avait rien changé dans le cours de ses journées, ni dans quoi que ce fût de sa manière accoutumée de vivre. On était lors au 15 ou 16 août. Boulainvilliers ne lui dissimula point qu'il ne croyait pas que le roi en eût encore pour long-temps, et après s'être encore laissé presser, il lui dit qu'il croyait qu'il mourrait le jour de Saint-Louis, mais qu'il n'avait pas encore pu vérifier ses calculs avec assez d'exactitude pour en répondre; que néanmoins il était assuré que le roi serait à l'extrémité ce jour-là, et que s'il le passait, il mourrait certainement le 3 septembre suivant. Deux jours après, voyant le roi s'affaiblir, je mandai à madame de Saint-Simon de revenir. Elle partit aussitôt, et en arrivant, me raconta ce que je viens de rapporter. Il avait prédit long-temps, avant la mort du roi d'Espagne, que Monseigneur ni aucun de ses trois fils ne régneraient en France. Il prévit de plusieurs années la mort de son fils unique et la sienne à lui, que l'évènement vérifia, mais il se trompa lourdement sur beaucoup d'autres, tels que le roi d'aujourd'hui, qu'il crut devoir mourir bientôt, et à diverses reprises, le cardinal et la maréchale de Noailles, M. le duc de Grammont et M. le Blanc qui devaient être tués dans une sédition à Paris, M. le duc d'Orléans mourir après deux ans de prison et sans en être sorti. Je n'en citerai pas davantage de faux et de vrai; c'en est assez pour montrer la fausseté, la vanité, le néant de cette prétendue science qui séduit tant de

gens d'esprit, et dont Boulainvilliers lui-même, tout épris qu'il en fût, avait la bonne foi d'avouer qu'elle n'était fondée sur aucun principe.

CHAPITRE XIV.

Le roi poussé par le père Tellier veut aller faire enregistrer la Constitution en lit de justice sans modification. — Ma conversation avec le duc d'Orléans à ce sujet. — Le roi ne peut aller au parlement. — Chauvelin avocat général. — Sa mort. — Son caractère. — Sédition des troupes. — Mort du maréchal Rosen. — Le duc d'Ormond se sauve d'Angleterre en France. — La princesse des Ursins prend congé du roi à Marly. — Je la vois pour la dernière fois. — Elle ne sait où fixer sa demeure. — Elle va de Lyon à Chambéry. — Son séjour à Gênes. — Derniers temps de sa vie à Rome. — Sa mort.

LE père Tellier qui n'avait pu venir à bout de son concile national, où lui et Bissy se faisaient forts de faire recevoir la Constitution, voyait avec désespoir le risque qu'elle courait si le roi mourait avant qu'elle fût reçue. Il y fit donc un dernier effort. Le roi manda plusieurs fois là-dessus le premier président et le parquet à Marly. Daguesseau, procureur général était celui qui tenait le plus ferme. Mesmes, premier président, nageait entre la cour et sa compagnie. Fleury, premier avocat général, mettait tout son esprit et toute sa finesse, et personne n'avait plus de l'un et de l'autre, à gagner du temps sans trop s'opposer de front. Chauvelin, autre avocat général plein d'esprit, de savoir, de lumières, n'avait de Dieu ni de loi que sa fortune. Il était vendu aux jésuites, et à tout ce qui la lui pouvait procurer et avancer. Tellier,

sûr de lui, l'avait mis dans la confiance secrète du roi qui le mandait souvent depuis près d'un an, le faisait entrer par les derrières, et travaillait secrètement tête à tête avec lui. Blancménil, fils de Lamoignon, valet à tout faire, et comme tous les siens, esclave des jésuites, n'était pas pour payer d'autre chose que de courbettes. On se doutait de quelque résolution violente sur quelques mots échappés au roi, exprès sans doute pour intimider. La femme du procureur général, sœur d'Ormesson, exhorta son mari à être d'autant plus ferme qu'il se trouvait mal accompagné, et comme il allait partir pour Marly, elle le conjura, en l'embrassant, d'oublier qu'il eût femme et enfans, de compter sa charge et sa fortune pour rien, et pour tout son honneur et sa conscience. De si vertueuses paroles eurent leur effet. Il soutint le choc presque seul. Il parla toujours avec tant de respect, de lumière et de force que les autres n'osèrent l'abandonner, de manière que le roi, outré d'une telle résistance, s'en prit tellement à lui, qu'il fut au moment de perdre sa charge. Fleury, qui l'avait le mieux secondé eut toute la peur pour la sienne, mais cette violence qui n'eût fait qu'aigrir les esprits, ne faisait pas l'affaire du père Teller. Quoique très sensible au charme de la vengeance, il ne voulut pas se détourner, et fit tant auprès du roi qu'il força toutes ses presque invincibles répugnances, et jusqu'à sa santé, de manière que le roi déclara qu'au retour de Marly il irait à Paris tenir un lit de justice, et voir enfin lui-même s'il aurait le crédit de faire enregistrer la Constitution sans modification. Il le manda au parlement où la terreur se répandit, mais non si générale que la chose ne pût être bien balancée, mais surtout à la cour et dans le grand monde où on ne s'entretenait plus d'autre chose.

M. le duc d'Orléans qui n'ignorait pas ce que je pensais

sur la Constitution, et qui m'avait souvent dit ce qu'il en pensait lui-même, me demanda ce que je ferais en cette occasion. Je lui répondis que le devoir et le serment des pairs est précis sur l'obligation d'assister le roi dans ses hautes et importantes affaires; qu'on était parvenu à rendre telle une friponnerie d'école, que les pairs seraient invités à ce lit de justice, comme ils le sont toujours de la part du roi par le grand-maître des cérémonies, que je ne balancerais donc pas à m'y trouver. Qu'auparavant je ne laisserais en état d'être trouvé que ce que je voudrais bien qui le fût; que je tiendrais quelque argent prêt et ma chaise de poste; qu'après cela j'irais au lit de justice, et qu'ayant ma conscience, mon honneur, les lois du royaume, justice et vérité à garder et à en répondre, je me garderais bien d'opiner du bonnet, mais que je parlerais de toute ma force contre la Constitution, son enregistrement, sa réception, avec tout le respect pour le roi et pour son autorité et toutes les mesures que j'y pourrais mettre, bien persuadé en même temps que je ne retournerais pas de la séance chez moi, et que je m'en tiendrais quitte à bon marché pour l'exil, si je n'allais à la Bastille. A cette prompte réponse, M. le duc d'Orléans, qui me connaissait trop bien pour douter de la vérité et de la fermeté de ma résolution, me regarda un moment, puis m'embrassa, et me dit qu'il était ravi de me savoir ce parti pris; que non-seulement il l'approuvait, mais qu'il en userait tout de même, avec cette différence, dont tout le poids ne l'ébranlerait pas, qu'il parlerait d'une place qui n'avait rien entre le roi et lui, qui ne perdrait pas un mot de son discours, le regarderait depuis les pieds jusqu'à la tête, et frémirait tellement de colère de se voir ainsi résister en face par lui, qu'il ne savait tout ce qu'il lui en pourrait arriver. Nous nous en reparlâmes plusieurs fois, nous affermissant réciproquement l'un

l'autre jusqu'à ce que de retour à Versailles, et le roi sur le point d'aller au parlement, sa santé ne le lui permit pas, et le lit de justice tomba, et l'enregistrement qu'il avait si à cœur. Je ne me serais pas étendu sur une résolution qui ne put avoir lieu, si je n'avais cru également important et curieux de montrer M. le duc d'Orléans tel qu'il se montra lui-même à moi, pour le voir après tel qu'il fut sur cette même matière, toute la même et sans changement, sinon plus développée, plus évidente, et s'il était possible, encore plus odieuse à tous égards.

Chauvelin, avocat général, mourut incontinent après de la petite-vérole, ainsi que son ami Rothelin, et un troisième qui avaient soupé ensemble la veille que ce mal leur prit, qui les tua le troisième jour. Ce magistrat, qui visait à la plus haute fortune, décoré, chose sans exemple au parquet, d'une charge de l'ordre du Saint-Esprit, initié dans la plus grande confiance du roi d'affaires secrètes, et qui, pour ne pas s'en éloigner et se ménager, avait refusé la commission de Rome qui fut donnée à Amelot, avait une figure agréable, beaucoup d'esprit, d'adresse, d'intrigue, de capacité et de ressources, une éloquence aisée, une grande facilité à concevoir, à travailler, à s'énoncer, à parler sur-le-champ. Trop ambitieux pour s'arrêter aux moyens de la satisfaire, trop touché des plaisirs pour y trouver une barrière dans sa santé et son travail. Il était encore dans la première jeunesse, et se tua ainsi avant le temps. Il ne laissa qu'une fille, mariée depuis au président Talon, et un fils devenu président à mortier. Son père eut la permission de vendre sa charge de l'ordre, et obtint la charge d'avocat général pour son second fils Grisenoire, qu'on vient de voir rapporteur dans l'affaire des jésuites, qui ne le lui avaient pas pardonné. C'est le même qui a

eu les sceaux sous le cardinal de Fleury, et dont l'élevation et la chute ont été proportionnées. Le père, conseiller d'état, était un fort bon homme : je ne sais où ses deux fils avaient pris tant d'ambition.

Voysin, dont la dureté et l'incapacité étaient égales, et qui pouvait avoir ses raisons personnelles de favoriser les munitionnaires, força les troupes, malgré toutes sortes de représentations, de prendre le pain de munition, et à plus haut prix qu'aux marchés. Peu-à-peu il se fit une traînée d'intelligence de sédition dans les garnisons, depuis Strasbourg jusqu'aux places maritimes de Flandre, qui éclata tout-à-coup, et où quelques officiers furent tués en voulant imposer à leurs soldats. Heureusement du Bourg, qui commandait à Strasbourg et en Alsace, et qui fut bien secondé par les officiers de tous rangs, l'étonffa dans sa naissance, en faisant distribuer de l'argent aux troupes, mais en les obligeant aussi à prendre le pain, pour n'en avoir pas le démenti. Cet exemple porta coup sur toute la traînée ; tout fut apaisé, mais avec de l'argent partout, et peu-à-peu on ne les força plus à prendre le pain.

Le maréchal Rosen mourut à quatre-vingt-huit ans, sain de corps et d'esprit jusqu'à cet âge. On l'a fait connaître lors de sa promotion au bâton. Il ne commanda jamais d'armée, et il n'en était pas capable, mais souvent des ailes, de gros détachemens, et la cavalerie dont il fut long-temps mestre-de-camp-général, et tout cela avec capacité. Il était ordinairement chargé d'assembler l'armée à l'ouverture des campagnes. Fâcheux souvent à cheval, emporté pour rien, et pour cela évité des officiers principaux ; à pied et à table qu'il tenait grande et délicate, le meilleur homme du monde, doux, poli, prévenant, généreux, serviable, et fort libre de sa bourse à qui en avait besoin : toujours singulièrement bien.

monté. C'était un grand homme, fort maigre, qui avait extrêmement l'air d'un homme de guerre, et qui parlait un jargon partie français et allemand. Il avait de l'esprit et de la finesse : il avait connu le faible du roi et de ses ministres pour les étrangers ; il reprochait à son fils de parler trop bien français, qui d'ailleurs était un pauvre homme, mais brave, et qui est mort lieutenant-général. Il l'avait marié à une Grammont, de Franche-Comté, qui se trouva une très habile femme pour le dedans et pour le dehors, qui s'attacha fort à lui, et qu'il aima beaucoup ; avec cela sage et vertueuse. Après la paix de Ryswick, il se retira dans une terre qu'il avait en Haute-Alsace, dont il avait fort bien accommodé le château et les jardins. Sa belle-fille tenait la maison, et y avait toujours bonne compagnie : le maréchal n'en sortit plus qu'une fois l'année pour venir voir le roi qui le recevait toujours avec distinction, et passer huit ou dix jours au plus à Paris ou à la cour. Il se bâtit ensuite une petite maison au bout de ses jardins, où il se retira vers quatre-vingts ans, pour ne plus songer qu'à son salut. Il voyait quelquefois la compagnie au château, et se retirait promptement chez lui, passant ses journées en exercices de piété, en bonnes œuvres, et à prendre l'air à pied ou à cheval. On ne peut faire une fin plus digne, plus sage ni plus chrétienne : c'était aussi un fort honnête homme.

En ce même temps la persécution était extrême en Angleterre contre les principaux torys, surtout contre les ministres de la reine Anne, et tous ceux qui avaient eu part à sa paix. On en a déjà parlé ailleurs. Le comte d'Oxford, qui avait été grand-trésorier, et dont la cour voulait avoir la tête, se défendit si puissamment lui-même à la barre du parlement, et en même temps si noblement, que, contre toute espérance, il se tira d'affaire.

Le duc d'Ormond, non moins menacé, se trouva investi dans sa maison de Richemont près de Londres. Il se sauva, passa en France, et arriva en ce temps-ci à Paris.

L'état du roi, dont la santé baissait à vue d'œil, fit peur à la princesse des Ursins de se trouver peut-être tout-à-coup sous la main de M. le duc d'Orléans. Elle songea donc tout de bon à s'y dérober, sans savoir néanmoins encore où elle fixerait sa demeure, et fit demander au roi la permission de venir prendre congé de lui à Marly. Elle y vint de Paris le mardi 6 août, mesurée pour arriver à l'heure de la sortie du dîner du roi, c'est-à-dire sur les deux heures. Elle fut aussitôt admise dans le cabinet du roi, avec qui elle demeura plus d'une bonne demi-heure tête à tête. Elle passa tout de suite dans celui de madame de Maintenon avec qui elle fut une heure, et de là s'en alla monter en carrosse pour s'en retourner à Paris. Je ne sus qu'elle prenait congé que par son arrivée à Marly, où j'étais en peine de la pouvoir rencontrer. Le hasard fit que je m'avisai d'aller chercher son carrosse pour m'informer à ses gens de ce qu'elle devenait dans Marly, et un autre hasard l'y fit arriver en chaise comme je leur parlais. Elle me parut fort aise de me rencontrer, et me fit monter avec elle dans son carrosse, où nous ne demeurâmes guère moins d'une heure à nous entretenir fort librement. Elle ne me dissimula point ses craintes, la froideur qu'elle avait sentie pour elle dans ses deux audiences, à travers toute la politesse que le roi et madame de Maintenon lui avaient témoignée, le vide qu'elle trouvait à la cour, et même à Paris, enfin l'incertitude où elle était encore sur le choix de sa demeure, tout cela avec détail et néanmoins sans plaintes, sans regrets, sans faiblesse, toujours mesurée, toujours comme s'il se fût agi d'une autre, et supérieure aux évènements. Elle toucha légèrement

l'Espagne, le crédit et l'ascendant même que la reine y prenait sur le roi, me faisant entendre que cela ne pouvait être autrement, coulant légèrement et modestement sur la reine, se louant toujours des bontés du roi d'Espagne. La crainte du spectacle des passans lui fit mettre fin à notre conversation. Elle me fit mille amitiés et son regret de l'abrégé, me promit de m'avertir avant son départ, pour me donner encore une journée, me dit mille choses pour madame de Saint-Simon, et me témoigna être sensible à la marque d'amitié que je lui donnais là, malgré l'engagement où j'étais avec M. le duc d'Orléans. Dès que je l'eus vue partir, j'allai chez M. le duc d'Orléans à qui je dis ce que je venais de faire; que ce n'était point une visite, mais une rencontre; qu'il était vrai que je n'avais pu m'empêcher de la chercher, sans préjudice de la visite du départ qu'il m'avait permise. Lui et madame la duchesse d'Orléans ne le trouvèrent point mauvais; ils avaient en plein triomphé d'elle, et ils étaient sur le point de la voir sortir de France pour toujours, et sans espoir en Espagne.

Jusqu'alors madame des Ursins, amusée par un reste d'amis ou de connaissances grossi par ceux de M. de Noirmonstier chez qui elle logeait, et qui en avait beaucoup, s'était lentement occupée à l'arrangement de ses affaires dans un si grand changement, et à retirer ses effets d'Espagne. La frayeur de se pouvoir trouver fort promptement sous la main d'un prince qu'elle avait si cruellement offensé, et qui lui montrait depuis son arrivée en France qu'il le sentait, précipita toutes ses mesures. Sa terreur s'augmenta par le changement prodigieux qu'elle trouva dans le roi en cette dernière audience, depuis celle qu'elle en avait eue à son arrivée. Elle ne douta plus que sa fin ne fût très prochaine, et toute son attention

ne se tourna plus qu'à la prévenir et à être bien avertie sur une santé qu'elle croyait faire uniquement sa sûreté en France. Effrayée de nouveau par les avis qu'elle en reçut, elle ne se donna plus le temps de rien, et partit précipitamment le 14 d'août, accompagnée de ses deux neveux jusqu'à Essonne. Elle n'eut pas le loisir de penser à m'avertir, de sorte que depuis notre conversation à Marly dans son carrosse, je ne l'ai plus revue. Elle ne respira que lorsqu'elle fut arrivée à Lyon.

Elle avait abandonné le projet de se retirer en Hollande, où les états-généraux ne la voulaient point. Elle en fut elle-même dégoûtée par l'égalité et l'unisson d'une république qui contrebalança en elle le plaisir de la liberté dont on y jouit. Mais elle ne pouvait se résoudre à retourner à Rome, théâtre où elle avait régné autrefois, et de s'y remontrer proscrire, vicille, comme dans un asile. Elle craignait encore d'y être mal reçue, après la nonciature fermée en Espagne et les démêlés qu'il y avait eu entre les deux cours. Elle y avait perdu beaucoup d'amis et de connaissances; tout y était renouvelé depuis quinze ans d'absence, et elle sentait tout l'embarras qu'elle y trouverait à l'égard des ministres de l'empereur et des deux couronnes, et de leurs principaux partisans. Turin n'était pas une cour digne d'elle; le roi de Sardaigne n'en avait pas toujours été content, et ils en savaient trop tous deux l'un pour l'autre. A Venise, elle n'eût su que faire ni que devenir. Agitée de la sorte sans avoir pu se déterminer, elle apprit l'extrémité du roi, toujours grossie par les nouvelles. La peur la saisit de se trouver à sa mort dans le royaume. Elle partit à l'instant, sans savoir où aller, uniquement pour en sortir; elle alla à Chambéry, comme un lieu de sûreté le plus proche, et y arriva hors d'haleine. Ce lieu fut sa première station. Elle s'y donna le loisir de choisir où se

fixer et de s'arranger pour s'y établir. Tout bien examiné, elle préféra Gênes; la liberté lui en plut; le commerce d'une riche et nombreuse noblesse, la beauté du lieu et du climat, une manière de centre et de milieu entre Madrid, Paris et Rome, où elle entretenait toujours du commerce, et était affamée de tout ce qui s'y passait. Le renversement de tant de si grandes réalités et de desseins plus hauts encore, n'avait pu venir à bout de ses espérances, bien moins de ses desirs. Déterminée enfin pour Gênes, elle y passa. Elle y fut bien reçue, elle espéra y fixer ses tabernacles, elle y passa quelques années; mais à la fin l'ennui la gagna, peut-être le dépit de n'y être pas assez comptée. Elle ne pouvait vivre sans se mêler, et de quoi se mêler à Gênes quand on est femme et surannée? Elle tourna donc toutes ses pensées vers Rome; elle en sonda la cour, elle se rapprocha avec effort de son frère le cardinal de la Trémoille, réchauffa ce qui lui était d'ancien commerce, renoua avec qui elle put décemment, tâta le pavé partout, mais sur toutes choses fut attentive à s'assurer du traitement qu'elle recevrait de tout ce qui tenait à la France et à l'Espagne. Elle quitta donc Gênes et retourna dans son nid.

Elle n'y fut pas long-temps sans s'attacher au roi et à la reine d'Angleterre, et ne s'y attacha pas long-temps sans les gouverner et bientôt à découvert. Quelle triste ressource! Mais enfin c'était une idée de cour et un petit fumet d'affaires pour qui ne s'en pouvait plus passer. Elle acheva ainsi sa vie dans une grande santé de corps et d'esprit et dans une prodigieuse opulence, qui n'était pas inutile aussi à cette déplorable cour. Du reste, médiocrement considérée à Rome, nullement comptée, désertée de ce qui sentait l'Espagne, médiocrement visitée de ce qui était Français, mais sans rien essuyer de la part du régent, bien payée de la France et de l'Espagne, tou-

jours occupée du monde, de ce qu'elle avait été, de ce qu'elle n'était plus, mais sans bassesse, avec courage et grandeur. La perte qu'elle fit, en janvier 1720, du cardinal de la Trémoille ne laissa pas, sans amitié de part ni d'autre, de lui faire un vide. Elle le survécut de trois ans, conserva toute sa santé, sa force, son esprit jusqu'à la mort, et fut emportée, à plus de quatre-vingts ans, par une fort courte maladie, à Rome, le 5 décembre 1722. Elle eut le plaisir de voir madame de Maintenon oubliée et anéantie dans Saint-Cyr, et celui de lui survivre, et la joie de voir arriver, l'un après l'autre, à Rome, ses deux ennemis aussi profondément disgraciés qu'elle, dont l'un tombait d'aussi haut, les cardinaux del Giudice et Albéroni, et de jouir de la parfaite inconsideration, pour ne pas dire mépris, où ils tombèrent tous deux. Cette mort qui, quelques années plus tôt, eût retenti par toute l'Europe, ne fit pas la plus légère sensation. La petite cour d'Angleterre la regretta, quelques amis particuliers dont je fus du nombre et ne m'en cachai point, quoique, à cause de M. le duc d'Orléans, demeuré sans commerce avec elle; du reste, personne ne sembla s'être aperçu qu'elle fût disparue. Ce fut néanmoins une personne si extraordinaire dans tout le cours de sa longue vie, et qui a partout si grandement et si singulièrement figuré, quoiqu'en diverses manières; dont l'esprit, le courage, l'industrie et les ressources ont été si rares; enfin le règne si absolu en Espagne et si à découvert, et le caractère si soutenu et si unique, que sa vie mériterait d'être écrite, et tiendrait place entre les plus curieux morceaux de l'histoire des temps où elle a vécu.

CHAPITRE XV.

Dernier mois de la vie du roi. — M. le duc d'Orléans. — Sa figure. — Son esprit. — Sa prétention de ressembler en tout à Henri IV. — Mot qui le met en colère contre moi. — Le refrain du *Pont-Neuf*. — Ce qu'il pensait de la liberté anglaise. — Son peu d'ambition de régner. — Sa valeur. — Sa mauvaise éducation. — Folie de l'abbé Dubois, qui demande au roi le chapeau de cardinal. — Caractère de cet abbé. — Sa figure. — Son influence sur son élève. — M. le duc d'Orléans fort bien peint par Madame. — Aventure du faux marquis de Ruffec. — Ce que M. le duc d'Orléans pensait sur la religion. — Sa manie de chercher à voir le diable. — Ses fanfaronnades d'impiété. — Caractère de madame la duchesse d'Orléans. — Sa maison. — Saint-Pierre et sa femme. — La duchesse Sforze. — Courte digression sur sa famille.

LE règne de Louis XIV, conduit jusqu'à sa dernière extrémité, ne laisse plus à rapporter maintenant que ce qui s'est passé dans le dernier mois de sa vie, encore au plus. Ces derniers évènements, si curieux et si importants à exposer dans la plus exacte vérité et netteté, et dans leur ordre le plus exact, sont tellement liés avec ceux qui suivent immédiatement la mort de ce monarque, qu'il n'est pas possible de les séparer. Il n'est pas moins curieux et nécessaire aussi d'exposer les projets, les pensées, les difficultés, les différens partis qui roulèrent dans la tête du prince qui allait nécessairement être à la tête du royaume pendant la minorité, quelques mesures que madame de Maintenon et le duc du Maine eussent pu prendre pour ne lui laisser que le nom de régent, et ce qu'ils n'avaient pu lui ôter, et quelle sorte d'administra-

tion il voulut établir. C'est donc ici le lieu d'expliquer tant de choses, après quoi on reprendra la narration du dernier mois de la vie du feu roi, et des choses qui l'ont suivie. Mais avant d'entrer dans cette épineuse carrière, il est à propos de faire bien connaître, si l'on peut, celui qui en est le premier personnage, ses entraves intérieures et extérieures, et tout ce qui lui appartient personnellement. Je dis si l'on peut, parce que je n'ai de ma vie rien connu de si éminemment contradictoire et si parfaitement en tout que M. le duc d'Orléans. On s'apercevra aisément qu'encore que je le visse à nu depuis tant d'années, qu'il ne se cachât pas à moi, que j'aie été dans ces dernières années-ci le seul homme qui le voulût voir, et l'unique avec lequel il pût s'ouvrir et s'ouvrît en effet à cœur ouvert et par confiance et par nécessité, on sentira, dis-je, que je ne le connaissais pas encore, et que lui-même aussi ne se connaissait pas parfaitement. Pour le tableau de la cour, des personnages, des desseins, des brigues, des partis, il se trouve tout fait par tout ce qui a été raconté et expliqué jusqu'ici. En se le rappelant on verra d'un coup - d'œil quelle était la cour de Louis XIV en ces derniers temps de sa vie, et le détail mis au jour de toutes les différentes parties de tout le groupe de ce spectacle.

M. le duc d'Orléans était de taille médiocre au plus, fort plein, sans être gros, l'air et le port aisé et fort noble, le visage large, agréable, fort haut en couleur, le poil noir et la perruque de même. Quoiqu'il eût fort mal dansé, et médiocrement réussi à l'académie, il avait dans le visage, dans le geste, dans toutes ses manières une grâce infinie, et si naturelle qu'elle ornait jusqu'à ses moindres actions, et les plus communes. Avec beaucoup d'aisance quand rien ne le contraignait, il était doux, ouvert, accueillant, d'un accès facile et charmant, le son de

la voix agréable, et un don de la parole qui lui était tout particulier en quelque genre que ce pût être, avec une facilité, une netteté que rien ne surprenait, et qui surprenait toujours. Son éloquence était naturelle jusque dans les discours les plus communs et les plus journaliers, dont la justesse était égale sur les sciences les plus abstraites qu'il rendait claires, sur les affaires de gouvernement, de politique, de finances, de justice, de guerre, de cour, de conversation ordinaire, et de toutes sortes d'arts et de mécanique. Il ne se servait pas moins utilement des histoires et des mémoires, et connaissait fort les maisons. Les personnages de tous les temps et leurs vies lui étaient présents, et les intrigues des anciennes cours comme celles de son temps. A l'entendre, on lui aurait cru une vaste lecture. Rien moins. Il parcourait légèrement, mais sa mémoire était si singulière qu'il n'oubliait ni choses, ni noms, ni dates, qu'il rendait avec précision; et son appréhension était si forte qu'en parcourant ainsi, c'était en lui comme s'il eût tout lu fort exactement. Il excellait à parler sur-le-champ, et en justesse et en vivacité, soit de bons mots, soit de reparties. Il m'a souvent reproché, et d'autres plus que lui, que je ne le gâtai pas, mais je lui ai souvent aussi donné une louange qui est méritée par bien peu de gens, et qui n'appartenait à personne si justement qu'à lui : c'est qu'outre qu'il avait infiniment d'esprit et de plusieurs sortes, la perspicacité singulière du sien se trouvait jointe à une si grande justesse qu'il ne se serait jamais trompé en aucune affaire s'il avait suivi la première appréhension de son esprit sur chacune. Il prenait quelquefois cette louange de moi pour un reproche, et il n'avait pas toujours tort, mais elle n'en était pas moins vraie. Avec cela nulle présomption, nulle trace de supériorité d'esprit ni de connaissance, raisonnant comme d'égal à égal avec

tous, et donnant toujours de la surprise aux plus habiles. Rien de contraignant ni d'imposant dans la société, et quoiqu'il sentît bien ce qu'il était, et de façon même de ne le pouvoir oublier en sa présence, il mettait tout le monde à l'aise, et lui-même comme au niveau des autres.

Il gardait fort son rang en tout genre avec les princes du sang, et personne n'avait l'air, le discours, ni les manières plus respectueuses que lui ni plus nobles avec le roi et avec les fils de France. Monsieur avait hérité en plein de la valeur des rois ses père et grand-père, et l'avait transmise tout entière à son fils. Quoiqu'il n'eût aucun penchant à la médisance, beaucoup moins à ce qu'on appelle être méchant, il était dangereux sur la valeur des autres. Il ne cherchait jamais à en parler, modeste et silencieux même à cet égard sur ce qui lui était personnel, et racontait toujours les choses de cette nature où il avait eu le plus de part, donnant avec équité toute louange aux autres et ne parlant jamais de soi, mais il se passait difficilement de pincer ceux qu'il ne trouvait pas ce qu'il appelait francs du collier, et on lui sentait un mépris et une répugnance naturelle à l'égard de ceux qu'il avait lieu de croire tels. Aussi avait-il le faible de croire ressembler en tout à Henri IV, de l'affecter dans ses façons, dans ses reparties, de se le persuader jusque dans sa taille et la forme de son visage, et de n'être touché d'aucune autre louange ni flatterie comme de celle-là qui lui allait au cœur. C'est une complaisance à laquelle je n'ai jamais pu me ployer. Je sentais trop qu'il ne recherchait pas moins cette ressemblance dans les vices de ce grand prince que dans ses vertus, et que les uns ne faisaient pas moins son admiration que les autres. Comme Henri IV, il était naturellement bon, humain, compatissant, et cet homme si cruellement accusé du

crime le plus noir et le plus inhumain, je n'en ai point connu de plus naturellement opposé au crime de la destruction des autres, ni plus singulièrement éloigné de faire peine même à personne, jusque-là qu'il se peut dire que sa douceur, son humanité, sa facilité avaient tourné en défaut, et je ne craindrai pas de dire qu'il tourna en vice la suprême vertu du pardon des ennemis, dont la prodigalité sans cause ni choix tenait trop près de l'insensible, et lui a causé bien des inconvéniens fâcheux et des maux dont la suite fournira des exemples et des preuves.

Je me souviens qu'un an peut-être avant la mort du roi, étant monté de bonne heure après dîner chez madame la duchesse d'Orléans à Marly, je la trouvai au lit pour quelque migraine, et M. le duc d'Orléans seul dans la chambre, assis dans le fauteuil du chevet du lit. A peine fus-je assis que madame la duchesse d'Orléans se mit à me raconter un fait du prince et du cardinal de Rohan, arrivé depuis peu de jours, et prouvé avec la plus claire évidence. Il roulait sur des mesures contre M. le duc d'Orléans pour le présent et l'avenir, et sur le fondement de ces exécrables imputations si à la mode par le crédit et le cours que madame de Maintenon et M. du Maine s'appliquaient sans cesse à leur donner. Je me récriai d'autant plus que M. le duc d'Orléans avait toujours distingué et recherché, je ne sais pourquoi, ces deux frères, et qu'il croyait pouvoir compter sur eux : « Et que dites-vous de M. le duc d'Orléans, ajouta-t-elle ensuite, qui, depuis qu'il le sait, qu'il n'en doute pas, et qu'il n'en peut douter, leur fait tout aussi bien qu'à l'ordinaire » ? A l'instant je regardai M. le duc d'Orléans qui n'avait dit que quelques mots pour confirmer le récit de la chose à mesure qu'il se faisait, et qui était couché négligemment dans sa chaise, et je lui dis avec feu : « Pour cela, mon-

sieur, il faut dire la vérité, c'est que depuis Louis-le-Débonnaire il n'y en eut jamais un si débonnaire que vous».

A ces mots, il se releva dans sa chaise, rouge de colère jusqu'au blanc des yeux, balbutiant de dépit contre moi qui lui disait, prétendait-il, des choses fâcheuses, et contre madame la duchesse d'Orléans qui les lui avait procurées, et qui riait. « Courage, monsieur, ajoutai-je, traitez bien vos ennemis, et fâchez-vous contre vos serviteurs. Je suis ravi de vous voir en colère, c'est signe que j'ai mis le doigt sur l'apostume; quand on la presse, le malade crie. Je voudrais en faire sortir tout le pus, et après cela vous seriez tout un autre homme et tout autrement compté ». Il grommela encore un peu et puis s'apaisa. C'est là une des deux occasions seules où il se soit jamais mis en vraie colère contre moi. Je rapporterai l'autre en son temps.

Deux ou trois ans après la mort du roi, je causais à un coin de la longue et grande pièce de l'appartement des Tuileries, comme le conseil de régence allait commencer dans cette même pièce où il se tenait toujours, tandis que M. le duc d'Orléans était tout à l'autre bout, parlant à quelqu'un, dans une fenêtre. Je m'entendis appeler comme de main en main; on me dit que M. le duc d'Orléans me voulait parler. Cela arrivait souvent en se mettant au conseil. J'allai donc à cette fenêtre où il était demeuré. Je trouvai un maintien sérieux, un air concentré, un visage fâché qui me surprit beaucoup. « Monsieur, me dit-il d'abordée, j'ai fort à me plaindre de vous que j'ai toute ma vie compté pour le meilleur de mes amis. — Moi, monsieur, plus étonné encore, qu'y a-t-il donc, lui dis-je, s'il vous plaît? — Ce qu'il y a, répondit-il, avec une mine encore plus colère, chose que vous ne sauriez nier, des vers que vous avez faits contre moi. — Moi, des vers! répliquai-je; eh! qui diable

vous conte de ces sottises-là? et depuis près de quarante ans que vous me connaissez, est-ce que vous ne savez pas que de ma vie je n'ai pu faire, non pas deux vers, mais un seul? — Non par..., reprit-il, vous ne pouvez nier ceux-là, et tout de suite me chante un *Pont-Neuf* à sa louange dont le refrain était : *notre régent est débonnaire, là, là, il est débonnaire*, avec un grand éclat de rire. — Comment, lui dis-je, vous vous en souvenez encore, et en riant aussi, pour la vengeance que vous en prenez, souvenez-vous-en du moins à bon escient ». Il demeura à rire long-temps, à ne s'en pouvoir empêcher avant de se mettre au conseil. Je n'ai pas craint d'écrire cette bagatelle, parce qu'il me semble qu'elle peint.

Il aimait fort la liberté, et autant pour les autres que pour lui-même. Il me vantait un jour l'Angleterre sur ce point, où il n'y a point d'exils ni de lettres de cachet, et où le roi ne peut défendre que l'entrée de son palais ni tenir personne en prison, et sur cela me conta en se délectant, car tous nos princes vivaient lors, qu'outre la duchesse de Portsmouth, Charles II avait bien eu de petites maîtresses; que le grand-prieur jeune et aimable en ce temps-là, qui s'était fait chasser pour quelque sottise, était allé passer son exil en Angleterre, où il avait été fort bien reçu du roi. Pour le remerciement, il lui débaucha une de ces petites maîtresses dont le roi était si passionné alors, qu'il lui fit demander grâce, lui offrit de l'argent, et s'engagea de le raccommoier en France. Le grand-prieur tint bon. Charles lui fit défendre le palais. Il s'en moqua et allait tous les jours à la comédie avec sa conquête, et s'y plaçait vis-à-vis du roi. Enfin le roi d'Angleterre ne sachant plus que faire pour s'en délivrer, pria tellement le roi de le rappeler en France, qu'il le fut. Mais le grand-prieur tint bon, dit qu'il se trouvait bien en Angleterre, et continua son manège. Charles outré en

vint jusqu'à faire confidence au roi de l'état où le mettait le grand-prieur, et obtint un commandement si absolu et si prompt qu'il le fit repasser incontinent en France. M. le duc d'Orléans admirait cela, et je ne sais s'il n'aurait pas voulu être le grand-prieur. Je lui répondis que j'admiraïs moi-même que le petit-fils d'un roi de France se pût complaire dans un si insolent procédé que moi sujet, et qui, comme lui, n'avais aucun trait au trône, je trouvais plus que scandaleux et extrêmement punissable. Il n'en relâcha rien, et faisait toujours cette histoire avec volupté. Aussi d'ambition de régner ni de gouverner n'en avait-il aucune. S'il fit une pointe tout-à-fait insensée pour l'Espagne, c'est qu'on la lui avait mise dans la tête. Il ne songea même, comme on le verra, tout de bon à gouverner que lorsque force fut d'être perdu et, déshonoré ou d'exercer les droits de sa naissance; et, quant à régner, je ne craindrai pas de répondre que jamais il ne le desira, et que, le cas forcé arrivé, il s'en serait trouvé également importuné et embarrassé. Que voulait-il donc? me demandera-t-on; commander les armées tant que la guerre aurait duré, et se divertir le reste du temps sans contrainte ni à lui ni à autrui.

C'était en effet à quoi il était extrêmement propre. Une valeur naturelle, tranquille, qui lui laissait tout voir, tout prévoir, et porter les remèdes, une grande étendue d'esprit pour les échecs d'une campagne, pour les projets, pour se munir de tout ce qui convenait à l'exécution, pour s'en aider à point nommé, pour s'établir d'avance des ressources et savoir en profiter bout à bout, et user aussi avec une sage diligence et vigueur de tous les avantages que lui pouvait présenter le sort des armes. On peut dire qu'il était capitaine, ingénieur, intendant d'armée, qu'il connaissait la force des troupes, le nom et la capacité des officiers, et les plus distingués de chaque

corps, savait s'en faire adorer, les tenir néanmoins en discipline, et exécuter, en manquant de tout, les choses les plus difficiles. C'est ce qui a été admiré en Espagne, et pleuré en Italie, quand il y prévit tout, et que Marchin lui arrêta les bras sur tout. Ses combinaisons étaient justes et solides tant sur les matières de guerre que sur celles d'état; il est étonnant jusqu'à quel détail il en embrassait toutes les parties sans confusion, les avantages et les désavantages des partis qui se présentaient à prendre, la netteté avec laquelle il les comprenait et savait les exposer, enfin la variété infinie et la justesse de toutes ses connaissances sans en montrer jamais, ni avoir en effet meilleure opinion de soi.

Quel homme aussi au-dessus des autres, et en tout genre connu! et quel homme plus expressément formé pour faire le bonheur de la France, lorsqu'il eut à la gouverner! Ajoutons ici une qualité essentielle, c'est qu'il avait plus de trente-six ans à la mort du Dauphin et près de trente-huit à celle de M. le duc de Berry, qu'il avait passées particulier, éloigné entièrement de toute idée de pouvoir arriver au timon; courtisan battu des orages et des tempêtes, et qui avait vécu de façon à connaître tous les personnages, et la plupart de ce qui ne l'était pas; en un mot l'avantage d'avoir mené une vie privée avec les hommes, et acquis toutes les connaissances, qui, sans cela, ne se suppléent point d'ailleurs. Voilà le beau, le très beau sans doute et le très rare. Malheureusement il y a une contre-partie qu'il faut maintenant exposer, et ne craindre pas quelque légère répétition, pour le mieux faire, de ce qu'on a pu voir ailleurs.

Ce prince, si heureusement né pour être l'honneur et le chef-d'œuvre d'une éducation, n'y fut pas heureux. Saint-Laurent, homme de peu, qui n'était même chez Monsieur que sous-introducteur des ambassadeurs, fut le

premier à qui il fut confié. C'était un homme à choisir par préférence dans toute l'Europe pour l'éducation des rois. Il mourut avant que son élève fût hors de sous la férule, et par le plus grand des malheurs, sa mort fut telle et si prompte qu'il n'eut pas le temps de penser en quelles mains il le laissait, ni d'imaginer qui s'y ancrerait en titre. On a vu que ce fut l'abbé Dubois, comment il y parvint, combien il s'introduisit avant dans l'amitié et la confiance d'un enfant qui ne connaissait personne, et l'énorme usage qu'il en sut faire pour espérer fortune et acquérir du pain. Le précepteur sentait qu'il ne tiendrait pas long-temps par cette place, et tout le poids d'avoir été l'instrument du consentement qu'il surprit au jeune prince pour son mariage, lequel ne lui avait pas rendu ce qu'il en avait espéré, et qui l'avait même perdu auprès du roi par la folie qu'il eut, dans une audience secrète qu'il en obtint, de lui demander pour prix de son service la nomination au chapeau. Il se vit donc réduit à M. de Chartres, et ne pensa plus qu'à le gouverner. Il a fait un si grand personnage depuis la mort du roi, qu'il est nécessaire de le faire connaître. On y reviendra bientôt.

Monsieur, qui était fort glorieux et gâté encore pour avoir eu un gouverneur devenu duc et pair dans sa maison, et dont la postérité successive, décorée de la même dignité, était demeurée dans la charge de premier gentilhomme de sa chambre, et par celle de dame d'honneur de Madame, remplie par la duchesse de Ventadour, voulut des gens titrés pour gouverneurs de M. son fils. Cela n'était pas aisé, mais il en trouva, et ne considéra guère autre chose. M. de Navailles fut le premier qui accepta. Il était duc à brevet et maréchal de France, plein de vertu, d'honneur et de valeur, et avait figuré autrefois, mais ce n'était pas un homme à élever un prince. Il y fut

peu et mourut en février 1684, à soixante-cinq ans. Le maréchal d'Estrades lui succéda, qui en aurait été fort capable, mais il était fort vieux, et mourut en février 1686, à soixante-dix-neuf ans. M. de la Vieuville, duc à brevet, le fut après, qui mourut en février 1689, un mois après avoir été fait chevalier de l'ordre. Il n'avait rien de ce qu'il fallait pour cet emploi, mais ce fut une perte pour Monsieur, qui ne trouva plus de gens titrés qui en voulussent. Saint-Laurent qui avait toute sa confiance, avait aussi toute l'autorité effective, et suppléait à ces messieurs qui n'étaient que *ad honores*. Les deux sous-gouverneurs étaient la Bertière, brave et honnête gentilhomme, mais dont le prince ne s'embarrassait guère, quoiqu'il l'estimât, et Fontenay, qui en était extrêmement capable, mais qui avait au moins quatre-vingts ans. Il avait élevé le comte de Saint-Paul tué au passage du Rhin, sur le point d'être élu roi de Pologne, dont le fameux Sobieski profita. Le marquis d'Arcy fut le dernier gouverneur. Il avait passé par des ambassades avec réputation, et servi de même. C'était un homme de qualité, qui le sentait fort, chevalier de l'ordre de 1688. Son frère aîné l'avait été en 1661. D'Arcy était aussi conseiller d'état d'épée. On a vu ailleurs comment il se conduisit dans cet emploi, surtout à la guerre. Sa mort arrivée à Maubeuge, en juin 1694, fut le plus grand malheur qui pût arriver à son élève, sur qui il avait pris non-seulement toute autorité, mais toute confiance, et à qui toutes ses manières et sa conduite plaisaient et lui inspiraient une grande estime, qui en ce genre ne va point sans déférence.

Le prince n'ayant plus ce sage mentor, qu'on a vu qu'il a toujours regretté, ainsi que le maréchal d'Estrades, et qui l'a toute sa vie marqué à tout ce qui est resté d'eux, tomba tout-à-fait entre les mains de l'abbé Du-

bois et des jeunes débauchés qui l'obsédèrent. Les exemples domestiques de la cour de Monsieur, et ce que des jeunes gens sans réflexion, las du joug, tout neufs, sans expérience regardent comme le bel air dont ils sont les esclaves, et souvent jusque malgré eux, effacèrent bientôt ce que Saint-Laurent et le marquis d'Arcy lui avaient appris de bon. Il se laissa entraîner à la débauche et à la mauvaise compagnie, parce que la bonne, même de ce genre, craignait le roi, et l'évitait. Marié par force et avec toute l'inégalité qu'il sentit trop tard, il se laissa aller à écouter des plaisanteries de gens obscurs qui, pour le gouverner, le voulaient à Paris ; il en fit à son tour, et se croyant autorisé par le dépit que Monsieur témoignait de ne pouvoir obtenir pour lui ni gouvernement qui lui avait été promis, ni commandement d'armée, il ne mit plus de bornes à ses discours ni à ses débauches, partie facilité, partie ennui de la cour, vivant comme il faisait avec madame sa femme, partie chagrin de voir M. le Duc, et bien plus M. le prince de Conti en possession de ce qu'il y avait de plus brillante compagnie, enfin dans le ruineux dessein de se moquer du roi, de lui échapper, de le piquer à son tour, et de se venger ainsi de n'avoir ni gouvernement ni armée à commander. Il vivait donc avec des comédiennes et leurs entours, dans une obscurité honteuse, et à la cour tout le moins qu'il pouvait. L'étrange est que Monsieur le laissait faire par ce même dépit contre le roi, et que Madame, qui ne pouvait pardonner au roi ni à madame sa belle-fille son mariage, désapprouvant la vie que menait M. son fils, ne lui en parlait presque point, intérieurement ravie des déplaisirs de madame sa belle-fille, et du chagrin qu'en avait le roi.

La mort si prompte et si subite de Monsieur changea les choses. On a vu tout ce qui arriva. M. le duc d'Or-

léans, content et n'ayant plus Monsieur pour bouclier, vécut quelque temps d'une façon plus convenable, et avec assiduité à la cour, mieux avec madame sa femme par les mêmes raisons, mais toujours avec un éloignement secret qui ne finit que quand je les raccommodai, lorsque je le séparai de madame d'Argenton : l'amour et l'oisiveté l'attachèrent à cette maîtresse qui l'éloigna de la cour. Il voyait chez elle des compagnies qui le voulaient tenir, de concert avec elle, dont l'abbé Dubois était le grand conducteur. En voilà assez pour marquer les tristes routes qui ont gâté un si beau naturel. Venons maintenant aux effets qu'a produits ce long et pernicieux poison, ce qui ne se peut bien entendre qu'après avoir fait connaître celui à qui il le dut presque en entier.

L'abbé Dubois était un petit homme maigre, effilé, chafoin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit, qui était en plein ce qu'un mauvais français appelle un *sacre*, mais qui ne se peut guère exprimer autrement. Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. Ils y faisaient un bruit et un combat continuel entre eux. L'avarice, la débauche, l'ambition étaient ses dieux ; la perfidie, la flatterie, les servages, ses moyens ; l'impiété parfaite, son repos ; et l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères dont on se pare, et qui n'ont de réalité dans personne, son principe, en conséquence duquel tous moyens lui étaient bons. Il excellait en basses intrigues, il en vivait, il ne pouvait s'en passer, mais toujours avec un but où toutes ses démarches tendaient, avec une patience qui n'avait de terme que le succès, ou la démonstration réitérée de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant ainsi dans la profondeur et les ténèbres, il ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau. Il passait ainsi sa vie dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui était

turné en nature avec un air simple, droit, sincère, souvent honteux. Il aurait parlé avec grâce et facilité, si, dans le dessein de pénétrer les autres en parlant, la crainte de s'avancer plus qu'il ne voulait, ne l'avait accoutumé à un bégaiement factice qui le déparait, et qui, redoublé quand il fut arrivé à se mêler de choses importantes, devint insupportable, et quelquefois inintelligible. Sans ses contours et le peu de naturel qui perçait malgré ses soins, sa conversation aurait été aimable. Il avait de l'esprit, assez de lettres, d'histoire et de lecture, beaucoup de monde, force envie de plaire et de s'insinuer, mais tout cela gâté par une fumée de fausseté qui sortait malgré lui de tous ses pores et jusque de sa gaîté qui attristait par là. Méchant d'ailleurs avec réflexion et par nature, et par raisonnement, traître et ingrat, maître expert aux compositions des plus grandes noirceurs, effronté à faire peur étant pris sur le fait; désirant tout, enviant tout, et voulant toutes les dépouilles. On connut après, dès qu'il osa ne se plus contraindre, à quel point il était intéressé, débauché, inconséquent, ignorant en toute affaire, passionné toujours, emporté, blasphémateur et fou, et jusqu'à quel point il méprisa publiquement son maître et l'état, le monde sans exception et les affaires, pour les sacrifier à soi tous et toutes, à son crédit, à sa puissance, à son autorité absolue, à sa grandeur, à son avarice, à ses frayeurs, à ses vengeances. Tel fut le sage à qui Monsieur confia les mœurs de son fils unique à former, par le conseil de deux hommes qui ne les avaient pas meilleures, et qui en avaient bien fait leurs preuves.

Un si bon maître ne perdit pas son temps auprès d'un disciple tout neuf encore, et en qui les excellens principes de Saint-Laurent n'avaient pas eu le temps de prendre de fortes racines, quelque estime et quelque af-

fection qu'il ait conservées toute sa vie pour cet excellent homme. Je l'avouerai ici avec amertume, parce que tout doit être sacrifié à la vérité, M. le duc d'Orléans apporta au monde une facilité, appelons les choses par leur nom, une faiblesse qui gâta sans cesse tous ses talents, et qui fut à son précepteur d'un merveilleux usage toute sa vie. Hors de toute espérance du côté du roi depuis la folie d'avoir osé lui demander sa nomination au cardinalat, il ne songea plus qu'à posséder son jeune maître par la conformité à soi. Il le flatta du côté des mœurs pour le jeter dans la débauche, et lui en faire un principe pour se bien mettre dans le monde, jusqu'à mépriser tous devoirs et toutes bienséances, ce qui le ferait bien plus ménager par le roi qu'une conduite mesurée; il le flatta du côté de l'esprit lui persuadant qu'il en avait trop et trop bon pour être la dupe de la religion qui n'était, à son avis, qu'une invention de politique, et de tous les temps, pour faire peur aux esprits ordinaires et retenir les peuples dans la soumission. Il l'infatua encore de son principe favori que la probité dans les hommes et la vertu dans les femmes ne sont que des chimères sans réalité dans personne, sinon dans quelques sots en plus grand nombre qui se sont laissé imposer les entraves comme celles de la religion, qui en sont des dépendances, et qui pour la politique sont du même usage, et fort peu d'autres qui ayant de l'esprit et de la capacité se sont laissé raccourcir l'un et l'autre par les préjugés de l'éducation. Voilà le fond de la doctrine de ce bon ecclésiastique, d'où suivait la licence de la fausseté, du mensonge, des artifices, de l'infidélité, de la perfidie, de toute espèce de moyens, en un mot, tout crime et toute scélératesse tournés en habileté, en capacité, en grandeur, liberté et profondeur d'esprit, de lumière et de conduite, pourvu qu'on sût se

cacher et marcher à couvert des soupçons et des préjugés communs.

Malheureusement tout concourut en M. le duc d'Orléans à lui ouvrir le cœur et l'esprit à cet exécrationnable poison. Une neuve et première jeunesse, beaucoup de force et de santé, les élans de la première sortie du joug et du dépit de son mariage et de son oisiveté, l'ennui qui suit la dernière, cet amour, si fatal en ce premier âge, du bel air qu'on admire aveuglément dans les autres, et qu'on veut imiter et surpasser, l'entraînement des passions, des exemples et des jeunes gens qui y trouvaient leur vanité et leur commodité, quelques-uns leurs vues à le faire vivre comme eux et avec eux. Ainsi il s'accoutuma à la débauche plus encore au bruit de la débauche jusqu'à n'avoir pu s'en passer, et qu'il ne s'y divertissait qu'à force de bruit, de tumulte et d'excès. C'est ce qui le jeta à en faire souvent de si étranges et de si scandaleuses, et comme il voulait l'emporter sur tous les débauchés, à mêler dans ses parties les discours les plus impies et à trouver [un raffinement précieux à faire les débauches les plus outrées, aux jours les plus saints, comme il lui arriva pendant sa régence plusieurs fois le vendredi saint de choix et les jours les plus respectables. Plus on était suivi, ancien, outré en impiété et en débauche, plus il considérait cette sorte de débauchés, et je l'ai vu sans cesse dans l'admiration poussée jusqu'à la vénération pour le grand-prieur, parce qu'il y avait quarante ans qu'il ne s'était couché qu'ivre, et qu'il n'avait cessé d'entretenir publiquement des maîtresses et de tenir des propos continuels d'impiété et d'irréligion. Avec de tels principes et la conduite en conséquence, il n'est pas surprenant qu'il ait été faux jusqu'à l'indiscrétion de se vanter de l'être, et de se piquer d'être le plus raffiné trompeur.

Lui et madame la duchesse de Berry disputaient quel-

quelquefois qui des deux en savait là-dessus davantage, et quelquefois à sa toilette devant madame de Saint-Simon, et ce qui y était avant le public, et M. le duc de Berry même, qui était fort vrai et qui en avait horreur, et sans que madame de Saint-Simon qui n'en souffrait pas moins et pour la chose et pour l'effet, pût la tourner en plaisanterie, ni leur faire sentir la porte pour sortir d'une telle indiscretion. M. le duc d'Orléans en avait une infinie dans tout ce qui regardait la vie ordinaire et sur ce qui le regardait lui-même. Ce n'était pas injustement qu'il était accusé de n'avoir point de secret. La vérité est qu'élevé dans les tracasseries du Palais-Royal, dans les rapports, dans les redits dont Monsieur vivait et dont sa cour était remplie, M. le duc d'Orléans en avait pris le détestable goût et l'habitude, jusqu'à s'en être fait une sorte de maxime de brouiller tout le monde ensemble, et d'en profiter pour n'avoir rien à craindre des liaisons, soit pour apprendre par les aveux, les délations et les piques, soit par la facilité encore de faire parler les uns contre les autres. Ce fut une de ses principales occupations pendant tout le temps qu'il fut à la tête des affaires, et dont il se sut le plus de gré, mais qui tôt découverte, le rendit odieux et le jeta en mille fâcheux inconvénients. Comme il n'était pas méchant, qu'il était même fort éloigné de l'être, il demeura dans l'impiété et la débauche où Dubois l'avait d'abord jeté, et que tout confirma toujours en lui par l'habitude de la fausseté, de la tracasserie des uns aux autres, dont qui que ce soit ne fut exempt, et de la plus singulière défiance qui n'excluait pas en même temps et pour les mêmes personnes la plus grande confiance, mais il en demeura là sans avoir rien pris du surplus des crimes familiers à son précepteur.

Revenu plus assidûment à la cour, à la mort de Mon-

sieur, l'ennui l'y gagna et le jeta dans les curiosités de chimie dont j'ai parlé ailleurs, et dont on sut faire contre lui un si cruel usage. On a peine à comprendre à quel point ce prince était incapable de se rassembler du monde, je dis avant que l'art infernal de madame de Maintenon et du duc du Maine l'en eût totalement séparé; combien peu il était en lui de tenir une cour; combien avec un air désinvolte il se trouvait embarrassé et importuné du grand monde; et combien dans son particulier, et depuis dans sa solitude au milieu de la cour quand tout le monde l'eut déserté, il se trouva destitué de toute espèce de ressource avec tant de talens, qui en devaient être une inépuisable d'amusemens pour lui. Il était né ennuyé, et il était si accoutumé à vivre hors de lui-même, qu'il lui était insupportable d'y rentrer, sans être capable de chercher même à s'occuper. Il ne pouvait vivre que dans le mouvement et le torrent des affaires, comme à la tête d'une armée, ou dans les soins d'y avoir tout ce dont il aurait besoin pour les exécutions et la campagne, ou dans le bruit et la vivacité de la débauche. Il y languissait dès qu'elle était sans bruit et sans une sorte d'excès et de tumulte, tellement que son temps lui était pénible à passer. Il se jeta dans la peinture après que le grand goût de la chimie fut passé ou amorti par tout ce qui s'en était si cruellement publié. Il peignait presque toute l'après-dînée à Versailles et à Marly. Il se connaissait fort en tableaux, il les aimait, il en ramassait et il en fit une collection qui en nombre et en perfection ne le cédait pas aux tableaux de la couronne. Il s'amusa après à faire des compositions de pierres et de cachets à la merci du charbon, qui me chassait souvent d'avec lui, et des compositions de parfums les plus forts qu'il aima toute sa vie, et dont je le détournais, parce que le roi les craignait fort, et qu'il

sentait presque toujours. Enfin jamais homme né avec tant de talens de toutes les sortes, tant d'ouverture et de facilité pour s'en servir, et jamais vie de particulier si désœuvrée ni si livrée au néant et à l'ennui. Aussi Madame ne le peignit - elle pas moins heureusement qu'avait fait le roi par l'apophthegme qu'il répondit sur lui à Maréchal, et que j'ai rapporté.

Madame était pleine de contes et de petits romans de fées. Elle disait qu'elles avaient toutes été conviées à ses couches, que toutes y étaient venues, et que chacune avait doué son fils d'un talent, de sorte qu'il les avait tous; mais que par malheur on avait oublié une vieille fée disparue depuis si long - temps qu'on ne se souvenait plus d'elle, qui, piquée de l'oubli, vint appuyée sur son petit bâton et n'arriva qu'après que toutes les fées eurent fait chacune leur don à l'enfant; que, dépitée de plus en plus, elle se vengea en le douant de rendre absolument inutiles tous les talens qu'il avait reçus de toutes les autres fées, d'aucun desquels, en les conservant tous, il n'avait jamais pu se servir. Il faut avouer qu'à prendre la chose en gros le portrait est parlant.

Un des malheurs de ce prince était d'être incapable de suite dans rien, jusqu'à ne pouvoir comprendre qu'on en pût avoir. Un autre, dont j'ai déjà parlé, fut une espèce d'insensibilité qui le rendait sans fiel dans les plus mortelles offenses et les plus dangereuses; et comme le nerf et le principe de la haine et de l'amitié, de la reconnaissance et de la vengeance est la même, et qu'il manquait de ce ressort, les suites en étaient infinies et pernicieuses. Il était timide à l'excès, il le sentait et il en avait tant de honte qu'il affectait tout le contraire, jusqu'à s'en piquer. Mais la vérité était, comme on le sentit enfin dans son autorité par une expérience plus développée, qu'on n'obtenait rien de lui, ni grâce ni justice, qu'en

l'arrachant par crainte, dont il était infiniment susceptible, ou par une extrême importunité. Il tâchait de s'en délivrer par des paroles, puis par des promesses, dont sa facilité le rendait prodigue, mais que qui avait de meilleures serres lui faisait tenir. De là tant de manquemens de paroles qu'on ne comptait plus les plus positives pour rien, et tant de paroles encore données à tant de gens pour la même chose qui ne pouvait s'accorder qu'à un seul, ce qui était une source féconde de discrédit et de mécontens. Rien ne le trompa et ne lui nuisit davantage que cette opinion qu'il s'était faite de savoir tromper tout le monde. On ne le croyait plus, lors même qu'il parlait de la meilleure foi, et sa facilité diminua fort en lui le prix de toutes choses. Enfin la compagnie obscure, et pour la plupart scélérate, dont il avait fait sa société ordinaire de débauche, et que lui-même ne feignait pas de nommer publiquement ses *roués*, chassa la bonne jusque dans sa puissance et lui fit un tort infini.

Sa défiance sans exception était encore une chose infiniment dégoûtante avec lui, surtout lorsqu'il fut à la tête des affaires, ainsi que le monstrueux unisson à ceux de sa familiarité hors de débauche. Ce défaut, qui le mena loin, venait tout à-la-fois de sa timidité, qui lui faisait craindre ses ennemis les plus certains, et les traiter avec plus de distinction que ses amis; de sa facilité naturelle; d'une fausse imitation d'Henri IV, dont cela même n'est ni le plus beau ni le meilleur endroit; et de cette opinion malheureuse que la probité était une parure fausse, sans réalité, d'où lui venait cette défiance universelle. Il était néanmoins très persuadé de la mienne, jusque-là qu'il me l'a souvent reprochée comme un défaut et un préjugé d'éducation qui m'avait resserré l'esprit et accourci les lumières; et il m'en a dit autant de madame de Saint-Simon, parce qu'il la croyait vertueuse. Je lui avais aussi

donné des preuves d'attachement trop fortes, trop fréquentes, trop continuelles dans les temps les plus dangereux, pour qu'il en pût douter; et néanmoins voici ce qui m'arriva dans la seconde ou troisième année de la régence, et je le rapporte comme un des plus forts coups de pinceau, si dès-lors mon désintéressement lui avait été mis en évidence par les plus fortes coupelles, comme on le verra par la suite.

On était en automne. M. le duc d'Orléans avait congédié les conseils pour une quinzaine. J'en profitai pour aller passer ce temps à la Ferté; je venais de passer une heure seul avec lui, j'en avais pris congé et j'étais revenu chez moi, où, pour être en repos, j'avais fermé ma porte. Au bout d'une heure au plus, on me vint dire que Biron était à la porte, qu'il ne se voulait point laisser renvoyer, et qu'il disait qu'il avait ordre de M. le duc d'Orléans, qui l'envoyait, de me parler de sa part. Il faut ajouter que mes deux fils avaient chacun un régiment de cavalerie, et que tous les colonels étaient lors par ordre à leurs corps. Je fis entrer Biron avec d'autant plus de surprise, que je ne faisais que de quitter M. le duc d'Orléans. Je demandai donc avec empressement ce qu'il y avait de si nouveau. Biron fut embarrassé, et à son tour s'informa où était le marquis de Ruffec. Ma surprise fut encore plus grande; je lui demandai ce que cela voulait dire. Biron, de plus en plus empêtré, m'avoua que M. le duc d'Orléans en était inquiet, et l'envoyait à moi pour le savoir. Je lui dis qu'il était à son régiment comme tous les autres, et logé dans Besançon chez M. de Lévi, qui commandait en Franche-Comté. « Mais, me dit Biron, je le sais bien; n'auriez-vous point quelque lettre de lui? — Pourquoi faire? répondis-je. — C'est que franchement, puisqu'il vous faut tout dire, M. le duc d'Orléans, me répondit-il, voudrait voir de son écriture ». Il m'ajouta que peu après

que je l'eus quitté, il était descendu dans le petit jardin de madame la duchesse d'Orléans, laquelle était à Montmartre, que la compagnie ordinaire, c'est-à-dire les roués et les p....., s'y promenaient avec lui; qu'il était venu un commis de la poste avec des lettres, à qui il avait parlé quelque temps en particulier; qu'après cela il avait appelé lui Biron, lui avait montré une lettre datée de Madrid du marquis de Ruffec à sa mère, et que là-dessus il lui avait donné sa commission de me venir trouver.

A ce récit je sentis un mélange de colère et de compassion, et je ne m'en contraignis pas avec Biron. Je n'avais point de lettres de mon fils, parce que je les brûlais à mesure comme tous papiers inutiles. Je chargeai Biron de dire à M. le duc d'Orléans une partie de ce que je sentais; que je n'avais pas la plus légère connaissance avec qui que ce fût en Espagne, et le lieu où mon fils était; que je le priais instamment de dépêcher sur-le-champ un courrier à Besançon, pour le mettre en repos par ce qu'il lui rapporterait. Biron, haussant les épaules, me dit que tout cela était bel et bon, mais que, si je retrouvais quelque lettre du marquis de Ruffec, il me priait de la lui envoyer sur-le-champ, et qu'il mettrait ordre qu'elle lui parvînt même à table, malgré l'exacte clôture de leurs soupers. Je ne voulus pas retourner au Palais-Royal pour y faire une scène, et je renvoyai Biron. Heureusement madame de Saint-Simon rentra quelque temps après; je lui contai l'aventure. Elle trouva une dernière lettre du marquis de Ruffec que nous envoyâmes à Biron. Elle perça jusqu'à table comme il me l'avait dit. M. le duc d'Orléans se jeta dessus avec empressement. L'admirable est qu'il ne connaissait point son écriture. Non-seulement il la regarda, mais il la lut; et comme il la trouva plaisante, il en régala tout haut sa compagnie, dont elle devint l'entretien, et lui tout-à-coup affranchi

de ses soupçons. A mon retour de la Ferté, je le trouvai honteux avec moi, et je le rendis encore davantage par ce que je lui dis là-dessus.

Il revint encore d'autres lettres de ce prétendu marquis de Ruffec. Il fut arrêté long-temps après à Bayonne, à table chez Dudoncourt, qui y commandait, et qui en prit tout-à-coup la résolution sur ce qu'il lui vit prendre des olives avec une fourchette. Il avoua au cachot qui il était; et ses papiers décelèrent le libertinage du jeune homme qui court le pays, et qui, pour être bien reçu et avoir de l'argent, prenait le nom de marquis de Ruffec, se disait brouillé avec moi, écrivait à madame de Saint-Simon pour se raccommo-der par elle et la prier de payer ce qu'on lui prêtait, le tout pour qu'on vît ses lettres, et que cela, joint à ce qu'il disait de la famille, le fît croire mon fils et lui en procurât les avantages. C'était un grand garçon, bien fait, avec de l'esprit, de l'adresse et de l'effronterie, qui était fils d'un huissier de Madame, qui connaissait toute la cour, et qui, dans le dessein qu'il avait pris de passer pour mon fils, s'était bien informé de la famille pour en parler juste et n'être point surpris. On le fit enfermer pour quelque temps. Il avait auparavant couru le monde sous d'autres noms. Il crut que celui de mon fils, de l'âge duquel il se trouvait à-peu-près, lui rendrait davantage.

La curiosité d'esprit de M. le duc d'Orléans, jointe à une fausse idée de fermeté et de courage, l'avait occupé de bonne heure à chercher à voir le diable, et à pouvoir le faire parler. Il n'oubliait rien, jusqu'aux plus folles lectures, pour se persuader qu'il n'y a point de Dieu, et il croyait le diable jusqu'à espérer de le voir et de l'entretenir. Ce contraste ne se peut comprendre, et cependant il est extrêmement commun. Il y travailla avec toutes sortes de gens obscurs, et beaucoup avec Mirepoix,

mort en 1699, sous-lieutenant des mousquetaires noirs, frère aîné du père de Mirepoix, aujourd'hui lieutenant-général et chevalier de l'ordre. Ils passaient les nuits dans les carrières de Vanvres et de Vaugirard à faire des invocations. M. le duc d'Orléans m'a avoué qu'il n'avait jamais pu venir à bout de rien voir ni entendre, et se déprit enfin de cette folie. Ce ne fut d'abord que par complaisance pour madame d'Argenton, mais après par un réveil de curiosité, qu'il s'adonna à faire regarder dans un verre d'eau le présent et le futur, dont j'ai rapporté sur son récit des choses singulières, et il n'était pas menteur. Faux et menteur, quoique fort voisins, ne sont pas même chose; et quand il lui arrivait de mentir, ce n'était jamais que, lorsque pressé sur quelque promesse ou sur quelque affaire, il y avait recours malgré lui pour sortir d'un mauvais pas.

Quoique nous nous soyons souvent parlé sur la religion, où, tant que j'ai pu me flatter de quelque espérance de le ramener, je me tournais de tous sens avec lui pour traiter cet important chapitre sans le rebuter, je n'ai jamais pu démêler le système qu'il pouvait s'être forgé, et j'ai fini par demeurer persuadé qu'il flottait sans cesse sans s'en être jamais pu former. Son desir passionné, comme celui de ses pareils en mœurs, était qu'il n'y eût point de Dieu; mais il avait trop de lumière pour être athée, lesquels sont une espèce particulière d'insensés bien plus rare qu'on ne croit. Cette lumière l'importunait; il cherchait à l'éteindre et n'en put venir à bout. Une âme mortelle lui eût été une ressource; il ne réussit pas mieux dans les longs efforts qu'il fit pour se le persuader. Un Dieu existant et une âme immortelle le jetaient en un fâcheux détroit, et il ne se pouvait aveugler sur la vérité de l'un et de l'autre. Le déisme lui parut un refuge, mais ce déisme trouva en lui tant de combats, que je n'eus

pas grande peine à le ramener dans le bon chemin, après que je l'eus fait rompre avec madame d'Argenton. On a vu avec quelle bonne foi de sa part par ce qui a été raconté. Elle s'accordait avec ses lumières dans cet intervalle de suspension de débauche. Mais le malheur de son retour vers elle le rejeta d'où il était parti. Il n'entendit plus que le bruit des passions qui l'accompagna pour l'étourdir encore des mêmes propos d'impiété, et de la folle affectation de l'impiété. Je ne puis donc savoir que ce qu'il n'était pas, sans pouvoir dire ce qu'il était sur la religion. Mais je ne puis ignorer son extrême malaise sur ce grand point, et n'être pas persuadé qu'il ne se fût jeté de lui-même entre les mains de tous les prêtres et de tous les capucins de la ville, qu'il faisait trophée de tant mépriser, s'il était tombé dans une maladie périlleuse qui lui en aurait donné le temps. Son grand faible en ce genre était de se piquer d'impiété et d'y vouloir surpasser les plus hardis.

Je me souviens qu'une nuit de Noël à Versailles, où il accompagna le roi à matines et aux trois messes de minuit, il surprit la cour par sa continuelle application à lire dans le livre qu'il avait apporté, et qui parut un livre de prière. La première femme de chambre de madame la duchesse d'Orléans, ancienne dans la maison, fort attachée et fort libre, comme le sont tous les vieux bons domestiques, transportée de joie de cette lecture, lui en fit compliment chez madame la duchesse d'Orléans le lendemain où il y avait du monde. M. le duc d'Orléans se plut quelque temps à la faire danser, puis lui dit : « Vous êtes bien sotte, madame Imbert; savez-vous donc ce que je lisais ? C'était Rabelais que j'avais porté de peur de m'ennuyer ». On peut juger de l'effet de cette réponse. La chose n'était que trop vraie, et c'était pure fanfaronnade. Sans comparaison des f

ni des choses, la musique de la chapelle était fort au-dessus de celle de l'Opéra et de toutes les musiques de l'Europe ; et comme les matines, laudes et les trois messes basses de la nuit de Noël duraient long-temps, cette musique s'y surpassait encore. Il n'y avait rien de si magnifique que l'ornement de la chapelle et que la manière dont elle était éclairée. Tout y était plein ; les travées de la tribune remplies de toutes les dames de la cour en déshabillé, mais sous les armes. Il n'y avait donc rien de si surprenant que la beauté du spectacle, et les oreilles y étaient charmées. M. le duc d'Orléans aimait extrêmement la musique ; il la savait jusqu'à composer, et il s'est même amusé à faire lui-même une espèce de petit opéra, dont la Fare fit les vers, et qui fut chanté devant le roi ; cette musique de la chapelle avait donc de quoi l'occuper le plus agréablement du monde, indépendamment de l'accompagnement d'un spectacle si éclatant, sans avoir recours à Rabelais, mais il fallait faire l'impie et le bon compagnon.

Madame la duchesse d'Orléans était une autre sorte de personne. Elle était grande et de tous points majestueuse ; le teint, la gorge, les bras admirables, les yeux aussi ; la bouche assez bien avec de belles dents, un peu longues ; des joues trop larges et trop pendantes qui la gêtaient, mais qui n'empêchaient pas la beauté. Ce qui la déparait le plus étaient les places de ses sourcils qui étaient comme pelés et rouges, avec fort peu de poils ; de belles paupières et des cheveux châains bien plantés. Sans être bossue ni contrefaite, elle avait un côté plus gros que l'autre, une marche de côté, et cette contrainte de taille en annonçait une autre plus incommode dans la société, et qui la gênait elle-même. Elle n'avait pas moins d'esprit que M. le duc d'Orléans, et de plus que lui une grande suite dans l'esprit ; avec cela une élo-

quence naturelle , une justesse d'expression , une singularité dans le choix des termes qui coulait de source et qui surprenait toujours , avec ce tour particulier à madame de Montespan et à ses sœurs , et qui n'a passé qu'aux personnes de sa familiarité ou qu'elle avait élevées. Madame la duchesse d'Orléans disait tout ce qu'elle voulait et comme elle le voulait , avec force délicatesse et agrément ; elle disait même jusqu'à ce qu'elle ne disait pas , et faisait tout entendre selon la mesure et la précision qu'elle y voulait ; mais elle avait un parler gras si lent , si embarrassé , si difficile aux oreilles qui n'y étaient pas fort accoutumées , que ce défaut , qu'elle ne paraissait pourtant pas trouver tel , déparait extrêmement ce qu'elle disait.

La mesure et toute espèce de décence et de bienséance étaient chez elle dans leur centre , et la plus exquise superbe dans son trône. On sera étonné de ce que je vais dire , et toutefois rien n'est plus exactement véritable : c'est qu'au fond de son âme elle croyait avoir fort honoré M. le duc d'Orléans en l'épousant. Il lui en échappait des traits fort souvent qui s'énonçaient dans leur imperceptible. Elle avait trop d'esprit pour ne pas sentir que cela n'eût pu se supporter , trop d'orgueil aussi pour l'étouffer ; impitoyable avec cela jusqu'avec ses frères sur le rang qu'elle avait épousé , et petite-fille de France jusque sur sa chaise percée. M. le duc d'Orléans , qui en riait souvent , l'appelait madame Lucifer en parlant à elle , et elle convenait que ce nom ne lui déplaisait pas. Elle ne sentait pas moins tous les avantages et toutes les distinctions que son mariage avait valus à M. le duc d'Orléans à la mort de Monsieur ; et ses déplaisirs de la conduite de M. le duc d'Orléans avec elle , où toutefois l'air extérieur était demeuré convenable , ne venaient point de jalousie , mais du dépit de

n'en être pas adorée et servie comme une divinité, sans que de sa part elle eût voulu faire un seul pas vers lui, ni quoi que ce fût qui pût lui plaire et l'attacher, ni se contraindre en quoi que ce soit qui le pouvait éloigner, et qu'elle voyait distinctement qui l'éloignait. Jamais de sa part en aucun temps rien d'accueillant, de prévenant pour lui, de familier, de cette liberté d'une femme qui vit bien avec son mari, et toujours recevant ses avances avec froid, et une sorte de supériorité de grandeur. C'est une des choses qui avaient le plus éloigné M. le duc d'Orléans d'elle, et qui fit le plus d'obstacles à leur raccommodement que la politique, les besoins d'une part, les vues de l'autre amenèrent enfin. Pour sa cour, car c'est ainsi qu'il fallait parler de sa maison et de tout ce qui allait chez elle, c'était moins une cour qu'elle voulait qu'un culte; et je crois pouvoir dire avec vérité qu'elle n'a jamais trouvé en sa vie que la duchesse de Villeroy et moi qui ne le lui ayons jamais rendu, et qui lui ayons toujours dit et fait ordinairement faire tout ce qu'il nous paraissait à propos. La duchesse de Villeroy était haute, franche, libre, sûre, et le lien, comme on l'a vu, entre madame la duchesse de Bourgogne et elle, et moi le lien entre elle et M. son mari; cela pouvait bien entrer pour beaucoup dans une pareille exception. Madame de Saint-Simon, qui ne la gâtait pas non plus, n'avait pas les mêmes occasions avec elle, jusqu'au mariage de madame la duchesse de Berry.

La timidité de madame la duchesse d'Orléans était en même temps extrême. Le roi l'eût fait trouver mal d'un seul regard un peu sévère, et madame de Maintenon peut-être aussi; du moins tremblait-elle devant elle, et sur les choses les plus communes, et en public, elle ne leur répondait jamais qu'en balbutiant et la frayeur sur

le visage. Je dis répondait, car de prendre la parole avec le roi surtout, cela était plus fort qu'elle. Sa vie au reste était fort languissante dans une très ferme santé; solitude et lecture jusqu'au dîner; ouvrage le reste de la journée; et du monde depuis cinq heures du soir qui n'y trouvait ni amusement ni liberté, parce qu'elle n'a jamais su mettre personne à son aise. Ses deux frères furent tour-à-tour ses favoris. Jamais de commerce que de rare et sérieuse bienséance avec madame la duchesse du Maine; avec ses sœurs, on a vu ailleurs comme elles étaient ensemble, c'est-à-dire point du tout. Lorsque je commençai à la voir, le favori était son petit frère. C'est ainsi que par amitié et âge elle appelait le comte de Toulouse. Il la voyait tous les jours avec la compagnie, assez souvent seul dans son cabinet avec elle. Elle ne voyait M. du Maine alors que par visites peu fréquentes, et encore moins avec la compagnie. Ses vues l'en rapprochèrent après le mariage de M. le duc de Berry; et depuis la mort de ce prince, il la ménageait, mais pour s'en faire ménager, et de M. le duc d'Orléans par elle avec un manège merveilleux. Pour moi je ne la voyais jamais quand la compagnie avait commencé. C'était presque toujours tête à tête, souvent avec M. le duc d'Orléans, quelquefois, mais rarement surtout avant la mort du roi, avec M. le comte de Toulouse, jamais avec M. du Maine. Ni l'un ni l'autre ne mettaient jamais le pied chez M. le duc d'Orléans qu'aux occasions; ni l'un ni l'autre ne l'aimaient. Le duc du Maine avait peu de disposition, intérêt à part, à aimer personne. Il épousa ensuite les sentimens de madame de Maintenon, et on a vu après ce qu'il sut faire pour éloigner M. le duc d'Orléans des droits de sa naissance, et se saisir du souverain pouvoir. Le comte de Toulouse froid, menant une vie toute différente, et n'approuvant pas celle de

M. le duc d'Orléans, était touché des déplaisirs de sa sœur, et retenu par les mécontentemens du roi. Je n'ai remarqué depuis en lui dans tous les temps que vérité, honneur, conduite sage, et devoirs de lui à M. le duc d'Orléans, sans que ces choses se soient poussées jusqu'à liaison et amitié.

Madame la duchesse d'Orléans avait une maison dont elle ne faisait d'usage que pour leurs fonctions et grossir sa cour. Elle n'en faisait pas davantage de ce qui la remplissait le plus souvent. Ainsi je ne m'arrêterai qu'à ce très peu de personnes qui avaient pris du crédit sur son esprit. Celui de Saint-Pierre, son premier écuyer, lui avait imposé par un flegme de sénateur, et un impérieux silence qu'il ne rompait guère que pour prononcer des sentences et des maximes. C'était un intrigant d'un esprit fort dangereux, duquel elle se devait d'autant plus défier que, pour son coup d'essai, ce sage l'avait brouillée avec M. le duc d'Orléans sur la compagnie de ses Cent-Suisses qu'eut Nancre, et qu'il voulut emporter de haute lutte, jusqu'à commettre ainsi madame la duchesse d'Orléans qui l'en dédommagea, non de la promesse mais de la prétention, par la charge de son premier écuyer que la mort de Fontainemartel fit vaquer peu après. M. le duc d'Orléans avait défendu à Saint-Pierre de mettre le pied chez lui. Saint-Pierre s'en moquait, et parlait de lui avec la dernière insolence, traitant la chose de couronne à couronne. Il ne daigna en aucun temps faire un seul pas vers ce prince, dont la faiblesse trouva plus commode de le mépriser. Ce fut un pernicieux ouvrier entre le mari et la femme, et en tout ce qu'il put au-dehors contre M. le duc d'Orléans. Sa femme, bonne demoiselle de Bretagne, qui avait été fort jolie et fort aventurière, l'air et le jeu fort étourdis, mais avec de l'esprit et de l'art, apaisait M. le duc d'Orléans

à force de badinages et de manèges. C'était elle qui avait introduit son mari, lequel avait été cassé de capitaine de vaisseau, pour avoir mis la sédition dans la marine, lorsque le roi y voulut établir l'école du petit Renaud. Comme cela est ancien et chétif, je n'ai jamais su comment madame de Saint-Pierre s'était introduite elle-même, mais en peu de temps madame la duchesse d'Orléans ne s'en put passer ni lui rien refuser ; cela a duré bien des années, et l'amitié et la familiarité toujours. Elle était gaie, libre, plaisante, sachant toutes les galanteries de la cour, et la meilleure créature du monde. Marly les tenta, madame la duchesse d'Orléans y fit l'impossible, et ne se rebuta point pendant plusieurs années. Elle y échoua toujours. Saint-Pierre était un très petit gentilhomme de Basse-Normandie, si tant est qu'il le fût bien, et le roi qui s'en informa n'en voulut pas ouïr parler pour Marly, pour manger ni pour entrer dans les carrosses. Ce fut le ver rongeur des Saint-Pierre qui, non contents de s'être enrichis et placés, voulaient faire les seigneurs.

J'ai dit ailleurs un mot de madame de Jussac qui était une femme du premier mérite en tous genres et du plus aimable ; ainsi je n'en redirai rien ici.

La duchesse de Sforze était celle qui possédait le plus le cœur et l'esprit de madame la duchesse d'Orléans. C'était sa cousine-germaine, seconde fille de madame de Thianges, sœur de madame de Montespan, qui l'avait mariée fort jeune à Rome au duc Sforze en 1678, qui mourut sans enfans en 1685 à soixante-sept ans, veuf en première nocces d'une Colone, fille du prince de Carbognano. Il était chevalier de l'ordre, qu'il avait reçu en septembre 1675 par les mains du duc de Nevers à Rome, avec le duc de Bracciano. Sa mère était fille du duc de Mayenne, chef de la ligue, et il était le neuvième

descendant de père en fils de ce fameux Attendulo, qui de laboureur de Cotignola devint un des plus grands capitaines de l'Europe, seigneur et comte de sa patrie, avec d'autres grands états, gonfalonier de l'église et connétable de Naples sous la reine Jeanne, et qui établit une puissante maison. Il prit le nom de Sforza d'un sobriquet sur la force de corps, sur ce que, résistant avec insolence à son général Alberic Balbiano sur le partage du butin, Balbiano lui demanda s'il voulait *usar meco forza*, et qu'il ferait bien de prendre le nom de *Sforza* qu'il prit en effet, et le fit passer à sa postérité. De Bosio, son puîné, est venu le duc Sforze, qui donne lieu à cette remarque, dont le frère aîné fut duc de Milan, par son mariage avec l'héritière fille du duc Philippe Marie Visconti. Son fils Galeas Marie successivement gendre du marquis de Mantoue et du duc de Savoie, fut tué jeune et laissa le duché de Milan à son fils Jean Galeas tout enfant sous la tutelle de son frère Ludovic, si connu par le surnom de More, qui le maria à la fille d'Alphonse, duc de Calabre, depuis roi de Naples, l'empoisonna après et usurpa le duché de Milan sur son petit-neveu François qui ne fut point marié; et tous deux moururent en France: celui-ci, abbé de Marmoutier; Louis le More à Loches, dans une cage où il vécut plusieurs années, et où Louis XII l'avait fait enfermer, après l'avoir fait prisonnier. Son fils aîné rentra ensuite dans le duché de Milan, et en fut encore dépouillé, et vint achever sa vie à Paris sans alliance. Son frère François fut plus heureux. Il fut rétabli à Milan, et mourut sans enfans de la fille de ce Christiern, roi de Danemark, fameux par ses insignes cruautés et sa catastrophe, et d'une sœur de Charles V. Il y a eu d'autres branches tant légitimes que bâtardes, de ces Sforze qui ont eu en Italie des établissemens et des alliances considérables.

Je n'ai pu refuser ce petit écart de curiosité avant d'en venir à la duchesse Sforze.

Elle était belle, sage et spirituelle, et plut assez au roi à son retour pour donner lieu à madame de Maintenon de l'écartier. C'était encore assez qu'elle fût nièce de madame de Montespan, et qu'elle en eût ce langage singulier dont j'ai parlé plus d'une fois. Il se forma dans les suites une liaison de convenance entre elle et madame la duchesse d'Orléans, qui parvint au dernier point d'intimité et de confiance, jusqu'à ne pouvoir se passer l'une de l'autre, qui a duré tant que la duchesse Sforze a vécu, dont madame de Castries, leur cousine-germaine, fille de M. de Vivonne et dame d'atour de madame la duchesse d'Orléans, qui avait bien plus d'esprit, et le même tour que madame Sforze, mourait de jalousie. Madame Sforze avait de l'esprit, comme il a été remarqué, mais sage, sensé, réfléchi; bonne et honnête par nature, éloignée de tout mal, et se portant à tout bien, et cette intimité avec madame la duchesse d'Orléans fut un bonheur pour cette princesse, pour M. le duc d'Orléans et pour toute cette branche royale. Elles passaient leur vie ensemble, et dînaient presque tous les jours tête à tête. Son extérieur droit, sec, froid et haut, avait du rebutant. Elle aimait à gouverner. Tout montrait en elle une rinçure de la princesse des Ursins. Mais perçant cet épiderme, vous ne trouviez que sagesse, mesure, bonté, politesse, raison, desir d'obliger, de concilier, surtout vérité, sincérité, droiture, sûreté entière, secret inviolable; assemblage si précieux et si rare, surtout à la cour, et dans une femme. Elle était glorieuse sans orgueil et sans bassesse, c'est-à-dire qu'elle se sentait fort, et qu'elle se conduisait avec réserve et dignité loin de toute prostitution de cour, où avec cela elle se faisait compter, quoique en allant fort peu.

La parenté que j'avais avec elle par sa mère, sœur de madame de Montespan, m'en attira des honnêtetés, rares parce que nous ne nous rencontrions guère, plus ordinaires à madame de Saint-Simon, qu'elle voyait souvent chez madame la duchesse d'Orléans. Aussitôt qu'après le congé donné à madame d'Argenton, je fus en commerce particulier avec madame la duchesse d'Orléans, madame Sforze me fit des avances de liaisons auxquelles je répondis à son gré. Je ne la connaissais point assez pour être prévenu de tout son mérite, mais sur ce que j'en avais appris, et sur ce que je savais de son intimité avec madame la duchesse d'Orléans et sans partage, je crus utile au maintien du raccommodement que je venais de faire avec tant de peine, et à tout ce qui pourrait survenir de vues et d'affaires à M. le duc d'Orléans, de vivre dans l'intelligence qui m'était offerte. Bientôt après nous être un peu connus, et madame de Saint-Simon quelquefois en tiers, ou seule avec elle, quoique rarement depuis cette époque, elle nous plut tant et nous à elle que l'amitié et la confiance suivirent bientôt, et rien depuis n'a pu l'affaiblir. Je ne parle point de la duchesse de Villeroy dont j'ai suffisamment fait mention ailleurs, et qui mourut peu de jours avant Monseigneur. Ainsi au temps où nous sommes, il n'était plus question que de la regretter il y avait long-temps.

CHAPITRE XVI.

Vie ordinaire de M. et de madame la duchesse d'Orléans. — M. le duc d'Orléans s'ennuyait à la cour. — Ses soupers à Paris. — Madame la duchesse de Berry. — Sa figure. — Traits épars de

son caractère rappelés ici. — Comment elle vivait avec M. le duc de Berry. — Ses galanteries. — Sa conduite avec madame la duchesse d'Orléans. — La Mouchy et son mari. — Madame. — Son amitié pour M. son fils. — Ce qu'elle pensait de ses débauches.

L'ABANDON total qui faisait de la cour la plus parfaite solitude pour M. le duc d'Orléans, la paresse de madame la duchesse d'Orléans qui ne croyait pas devoir faire un pas vers personne, et en qui l'orgueil et la paresse étaient au dernier point, et parfaitement d'accord pour attendre tout sur son trône sans se donner la moindre peine, rendait leur vie languissante, honteuse, indécente et méprisée. Ce fut une des premières choses à quoi il fallut remédier. Tous deux le sentirent, et il faut pourtant dire que madame la duchesse d'Orléans, une fois convaincue et résolue, s'y porta avec plus de courage et de suite que M. le duc d'Orléans. Je dis de courage, par les mortifications continuelles que son orgueil eut à essuyer dans de longs essais pour sortir de cet état. Marly où se passait presque la moitié de l'année, et où les dames ne mangeaient plus depuis long-temps avec le roi qu'à souper, et où la table de madame la duchesse de Bourgogne, et les fréquens retours de chasse de Monseigneur et des deux princes ses fils étaient disparus avec eux, donna moyen à madame la duchesse d'Orléans de rechercher du monde pour ses dîners. C'est ce qu'elle entreprit dès avant la mort de M. le duc de Berry avec peu de succès. Les dames qu'elle invitait ou par les siennes, ou le plus souvent par elle-même étaient fertiles en excuses. On redoutait la compagnie de M. le duc d'Orléans. Les plus avisées épiaient ses tours à Paris pour dîner chez madame sa femme, et s'en tenir quittes après pour long-temps. On craignait le roi, c'est-à-dire madame de Maintenon, et les plus au fait, M. du Maine; et ces re-

fus se soutinrent long-temps, comme à la mode, jusquelà qu'on cherchait à se disculper, de s'y être laissé entraîner, par la presse qu'on en avait essuyée, et qui ne pouvait plus donner lieu à de plus longs refus. Les hommes étaient encore plus embarrassans que les femmes, parce que le rang de petite-fille de France n'en permettait à leur table que de titrés.

Madame la duchesse d'Orléans qui sentit enfin l'importance de rompre une si indécente barrière qui la séparait du monde, à cause de M. son mari, et qu'elle ne pouvait rapprocher avec elle sans le rapprocher de lui, ne se rebuta point, et prit les manières les plus convenables autant qu'il fut en elle pour fondre ces glaces et faire fleurir sa table et son appartement. Le travail fut également dégoûtant et opiniâtre, mais enfin il réussit. On s'enhardit enfin les uns à l'exemple des autres, et le nombre qui s'augmenta peu-à-peu s'appuya sur le nombre même pour s'appuyer et s'augmenter de plus en plus. La table était exquise, et la contrainte à la fin, tout respect et décence gardés, y devint peu perceptible. M. le duc d'Orléans y contint la liberté de ses discours, il s'y mit peu-à-peu à converser quand il n'y trouvait point de véritable contrebande, mais de choses publiques, générales, convenables, incapables d'embarrasser personne ni lui-même. Souvent des tables de jeu suivaient le repas, et retenaient la compagnie avec celle qui survenait jusqu'à l'heure du salon. On se loua enfin beaucoup de ces dîners; on s'étonna de la répugnance qu'on y avait eue; on se trouva à l'aise de ce que le roi et madame de Maintenon y paraissaient indifférens, on eut honte d'avoir mal-à-propos appréhendé de leur déplaire. Mais le salon, pour tout cela, n'en devint pas plus favorable à M. le duc d'Orléans. A ces dîners, c'était chez une bâtarde du roi; on n'y était avec M. le duc d'Orléans que par occa-

sion, on était invité, rien de tout cela dans le salon, où le très grand nombre en hommes qui n'étaient point de ces dîners était demeuré dans la même réserve avec lui, où il était même évité de presque tous ceux qui sortaient de sa table, sans que cela ait pu changer à son égard, jusqu'à l'extrémité de la maladie du roi.

Son ennui le menait souvent à Paris faire des soupers et des parties de débauche. On tâchait de les éloigner par d'autres parties avec madame la duchesse d'Orléans à Saint-Cloud et à l'Etoile, la plus gentille petite maison que le roi avait donnée il y avait long-temps à madame la duchesse d'Orléans, dans le parc de Versailles, qu'elle avait accommodée le mieux du monde, en quoi elle avait le goût fort bon. Elle aimait la table, les conviés l'aimaient tous, et à table c'était tout une autre personne, libre, gaie, excitante, charmante. M. le duc d'Orléans n'aimait que le bruit, et comme il se mettait en pleine liberté dans ces sortes de parties, on était fort contraint sur le choix des convives, dont les oreilles et la politique auraient été également embarrassées du peu de mesure de ses propos, et leurs yeux fort étonnés de le voir s'enivrer tout seul dès les commencemens des repas au milieu de tous gens qui ne songeaient qu'à l'amuser et à se réjouir honnêtement, et dont pas un n'y approcha jamais de l'ivresse. Parmi cette vie qui fut la même jusqu'à la fin du roi, les attentions et les embarras ne manquaient pas; c'est ce qu'on tâchera de développer après que, pour le mieux entendre, on aura exposé l'état intérieur de la famille de M. le duc d'Orléans, qui alors ne consistait qu'en madame la duchesse de Berry et Madame.

On a pu sentir quelle était madame la duchesse de Berry en plusieurs endroits de ces Mémoires, mais on la verra bientôt faire un personnage si singulier en soi, et par rapport à M. son père, devenu régent du royaume,

que je ne craindrai point quelque légère répétition pour la faire connaître autant qu'il est nécessaire. Cette princesse était grande, belle, bien faite, avec toutefois assez peu de grâce, et quelque chose dans les yeux qui faisait craindre ce qu'elle était. Elle n'avait pas moins que père et mère le don de la parole, d'une facilité qui coulait de source, comme en eux, pour dire tout ce qu'elle voulait et comme elle le voulait dire avec une netteté, une précision, une justesse, un choix de termes et une singularité de tour qui surprenaient toujours. Timide d'un côté en bagatelles, hardie d'un autre jusqu'à effrayer, haute jusqu'à la folie, basse aussi jusqu'à la dernière indécence, il se peut dire qu'à l'avarice près, elle était un modèle de tous les vices, qui était d'autant plus dangereux qu'on ne pouvait pas avoir plus d'art ni plus d'esprit. Je n'ai pas accoutumé de charger les tableaux que je suis obligé de présenter pour l'intelligence des choses, et on s'apercevra aisément combien je suis étroitement réservé sur les dames, et sur toute galanterie qui n'a pas une relation indispensable à ce qui doit s'appeler important. Je le serais ici plus que sur qui que ce soit par amour-propre, quand ce ne serait pas par respect du sexe et dignité de la personne. La part si considérable que j'ai eue au mariage de madame la duchesse de Berry, et la place que madame de Saint-Simon, quoique bien malgré elle et malgré moi, a occupée et conservée auprès d'elle jusqu'à la mort de cette princesse, seraient pour moi de trop fortes raisons de silence, si ce silence ne jetait pas des ténèbres sur toute la suite de ce qui fait l'histoire de ce temps, dont l'obscurité couvrirait la vérité. C'est donc à la vérité que je sacrifie ce qu'il en va coûter à l'amour-propre, et avec la même vérité aussi que je dirai que si j'avais connu ou seulement soupçonné dans cette princesse une partie dont le tout ne tarda guère à se déve-

lopper après son mariage, et toujours de plus en plus, jamais elle n'eût été duchesse de Berry.

Il est ici nécessaire de se souvenir de ce souper de Saint-Cloud si immédiat après ses noces et de ce qui est légèrement, mais intelligiblement touché du voyage de Marly qui le suivit de si près; de cet emportement contre l'huissier qui par ignorance avait chez elle ouvert les deux battans de la porte à madame sa mère; de son désespoir et de sa cause à la mort de Monseigneur; des fous et effrayans aveux qu'elle en fit à madame de Saint-Simon, de sa haine pour monseigneur et surtout pour madame la duchesse de Bourgogne, et de sa conduite avec elle, à qui elle devait tout, et qui ne se lassa jamais d'aller au-devant de tout avec elle; du désespoir de lui donner la chemise et le service lorsqu'elle fut devenue Dauphine, de tout ce qu'il fallut employer pour l'y résoudre, et de tout ce qu'elle avait fait pour en empêcher M. le duc de Berry malgré lui, et pour le brouiller contre son cœur et tout devoir avec monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne; des causes de l'orage qu'elle essuya du roi et de madame de Maintenon, et qui ne fut pas le dernier; de la matière et du succès de l'avis que la persécution de madame la duchesse d'Orléans et le cri public, tout indigne qu'il était, me força de donner à M. le duc d'Orléans sur elle; de l'étrange éclat arrivé contre elle et madame sa mère sur le procédé des perles de la reine-mère, et sur une pernicieuse femme de chambre qu'on lui chassa; de celui qu'elle eut sur les places de premier-écuyer de M. le duc de Berry, et de future gouvernante de ses enfans; enfin de ce qui a été touché le plus succinctement qu'il a été possible de la façon dont elle était avec M. le duc de Berry, et des sentimens de ce prince pour elle, lorsqu'il mourut; de toutes lesquelles choses madame de Saint-Simon a vu se passer d'étranges scènes en

sa présence, et reçu et calmé d'étranges confidences de M. le duc de Berry; enfin de ce qu'on a vu, combien elle se piquait d'une fausseté parfaite, et de savoir merveilleusement tromper, en quoi elle excellait même sans aucune occasion.

Elle fit ce qu'elle put pour ôter toute religion à M. le duc de Berry, qui en avait un véritable fonds et une grande droiture. Elle le persécutait sur le maigre et sur le jeûne qu'il n'aimait point, mais qu'il observait exactement. Elle s'en moquait jusqu'à lui en avoir fait rompre, quoique rarement, à force d'amour, de complaisance et d'embarras de ses aigres plaisanteries, et comme cela n'arrivait point sans combat et sans qu'on ne vît avec quelle peine et quel scrupule il se laissait aller, c'était encore sur cela même un redoublement de railleries qui le désolaient. Son équité naturelle n'avait pas moins à souffrir des emportemens avec lesquels elle exigeait des injustices criantes dans sa maison à lui, car pour la sienne il n'eût osé rien dire. D'autres sujets plus intéressans mettaient sans cesse sa patience à bout, et plus d'une fois sur le dernier bord du plus affreux éclat. Elle ne faisait guère de repas libres, et ils étaient fréquens, qu'elle ne s'enivrât à perdre connaissance, et à rendre partout ce qu'elle avait pris, et si rarement elle demeurait en pointe, c'était marché donné. La présence de M. le duc de Berry, de M. et de madame la duchesse d'Orléans, ni des dames avec qui elle n'avait aucune familiarité, ne la retenaient pas le moins du monde. Elle trouvait même mauvais que M. le duc de Berry n'en fit pas autant. Elle traitait souvent M. son père avec une hauteur qui effrayait sur toutes sortes de chapitres. La crainte du roi l'empêchait de s'échapper si directement avec madame sa mère, mais ses manières avec elle y suppléaient, de manière que pas un des trois n'osait hasar-

der la moindre contrariété, beaucoup moins le moindre avis, et si quelquefois quelque raison forte et pressante les y forçait, c'étaient des scènes étranges, et le père et le mari en venaient aux soumissions et au pardon qu'ils achetaient chèrement.

Les galanteries difficiles dans sa place n'avaient pas laissé d'avoir plusieurs objets, et avec assez peu de contrainte. A la fin elle se rabattit sur la Haye, qui de page du roi était devenu écuyer particulier de M. le duc de Berry. C'était un grand homme sec, à taille contrainte, à visage écorché, l'air sot et fat, peu d'esprit et bon homme de cheval, à qui elle fit faire pour son état une rapide fortune en charges par son maître. Les lorgneries dans le salon de Marly étaient aperçues de tout ce qui y était, et nulle présence ne les contenait. Enfin il faut le dire, parce que ce trait renferme tout : elle voulut se faire enlever dans Versailles par la Haye, M. le duc de Berry et le roi pleins de vie, et gagner avec lui les Pays-Bas. La Haye pensa mourir d'effroi de la proposition qu'elle lui en fit elle-même, et elle de la fureur où la mirent ses représentations. Des conjurations les plus pressantes elle en vint à toutes les injures que la rage lui put suggérer, et que les torrens de larmes lui purent laisser prononcer. La Haye n'en fut pas quitte pour une attaque, tantôt tendre, tantôt furieuse. Il était dans le plus mortel embarras. Enfin la terreur de ce que pouvait enfanter une folie si démesurée força sagement sa discrétion pour que rien ne lui fût imputé, si elle se portait à quelque extravagance. Le secret fut fidèlement gardé, et on prit les mesures nécessaires. La Haye cependant n'avait osé disparaître à cause de M. le duc de Berry d'une part et du monde de l'autre, qui, sans être au fait de cette incroyable folie, y était de la passion. Quand à la fin madame la duchesse de Berry, ou rentrée en quelque sens, ou hors de toute es-

pérance de persuader la Haye, vit bien clairement que cette persécution n'allait qu'à se tourmenter tous deux, elle cessa ses poursuites, mais la passion continua jusqu'à la mort de M. le duc de Berry et quelque temps après. Voilà quelle fut la dépositaire du cœur et de l'âme de M. le duc l'Orléans qui sut pleinement toute cette histoire, qui en fut dans les transes les plus extrêmes, non d'un enlèvement impossible, et auquel la Haye n'avait garde de se commettre, mais des éclats et des aventures dont tout était à craindre de cet esprit hors de soi, et qui devant et après n'en fut pas moins dépositaire des secrets de M. son père tant qu'elle vécut, et qui lui en donna d'autres encore qui se trouveront en leur temps.

Jamais elle n'avait reçu que douceur, amitié, présens de madame la duchesse d'Orléans. Elle n'avait d'ailleurs presque jamais été auprès d'elle. Elle n'avait donc point été à portée de ces petites choses qui fâchent quelquefois les enfans. Mais son orgueil était si extrême qu'elle regardait en soi, comme une tache qu'elle en avait reçue, d'être fille d'une bâtarde, et en avait conçu pour elle une aversion et un mépris qu'elle ne contraignait plus après son mariage, et que devant et après elle prit sans cesse à tâche d'attiser dans le cœur et dans l'esprit de M. le duc d'Orléans. L'orgueil de madame sa mère n'était rien en comparaison du sien. Elle se figura devant et depuis son mariage qu'il n'y avait qu'elle en Europe que M. le duc de Berry pût épouser, et qu'ils étaient tous deux but à but. On a vu en son temps que M. le duc d'Orléans lui confiait à mesure tout ce qui se passait sur son mariage, parce qu'il ne pouvait lui rien cacher, qu'elle m'en raconta mille choses à Saint-Cloud lorsqu'il fut déclaré, pour que je ne pusse ignorer cette dangereuse confiance, qu'elle ne put donc douter de tout ce qu'il y avait eu à surmonter, et tout ce qu'elle me té-

moigna de sa reconnaissance. Elle ne fut pas trois mois mariée qu'elle montra sa parfaite ingratitude à tout ce qui y avait eu part, et que lors de la scène qu'elle eut avec madame de Lévi qu'elle avait si cruellement trompée et jouée, de propos délibéré, sur la charge de premier-écuyer de M. le duc Berry, elle ne put se tenir de lui dire qu'elle était indignée de sentir qu'une personne comme elle pût avoir obligation à quelqu'un, qu'aussi elle haïssait de tout son cœur tout ce qui avait eu part à son mariage jusqu'à ne leur pouvoir pardonner; sur quoi madame de Lévi, perdant tout respect et toutes mesures, la traita comme elle le méritait, et vécut depuis avec elle en conséquence, et en public, dont madame la duchesse de Berry, timide en petites choses, comme on l'a dit, et glorieuse au suprême, était dans le dernier embarras, et lui fit faire mille avances inutiles pour se délivrer de ce dont elle n'osait se plaindre.

Sa conduite rebuta enfin le roi, et madame de Maintenon, de s'en soucier après tant de réprimandes et de menaces si fortes et si inutiles, surtout depuis la mort de M. le duc de Berry; et madame la Dauphine longtemps avant la sienne ne s'en mêlait plus. Le roi à l'extérieur vivait honnêtement mais froidement avec elle; lui et madame de Maintenon la méprisaient. Le roi la souffrait par nécessité; pour madame de Maintenon, elle ne la voyait plus, et avec toute cette conduite, elle les craignait tous deux comme le feu, muette et embarrassée au dernier point avec eux, même en public avec le roi. Tous ces mécontentemens de l'un et de l'autre retombaient à plomb sur M. le duc d'Orléans. Ils le regardaient comme les ayant trompés en leur donnant sa fille qu'il devait connaître; ils le haïssaient et méprisaient à cause de la faiblesse qu'il avait pour elle, et parce que cette amitié si suivie n'était bonne à rien pour opérer un changement en elle.

L'unique personne de son entière confiance était madame de Mouchy dont il a été parlé, et dont les mœurs et le caractère en étaient parfaitement dignes. Outre la galanterie et la licence de la table, elle avait un talent et des ressources d'inventions tout entières de la plus horrible noirceur, une effronterie sans pareille et une avidité d'intérêt à lui faire tout entreprendre, avec tout l'esprit, l'art et le manège propre à réussir; toujours un but, et ne disant et ne faisant jamais rien sans un dessein, pour léger et indifférent que parût ce qu'elle disait ou faisait. Son mari, qui avait de la naissance, n'était pas moins basement intéressé, et trouvait tout bon d'elle, pourvu que cela lui rapportât; de ces officiers d'ailleurs, quoique mort lieutenant-général de la régence, bons au plus à placer quelque part capitaines des portes.

Madame était une princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bienséances. Elle ne manquait point d'esprit, et ce qu'elle voyait elle le voyait très bien. Bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener; grossière, dangereuse à faire des sorties publiques, fort Allemande dans toutes ses mœurs, et franche, ignorant toute commodité et toute délicatesse pour soi et pour les autres, sobre, sauvage et ayant ses fantaisies. Elle aimait les chiens et les chevaux, passionnément la chasse et les spectacles, n'était jamais qu'en grand habit ou en perruque d'homme, et en habit de cheval, et avait plus de soixante ans que saine ou malade, et elle ne l'était guère, elle n'avait pas connu une robe de chambre. Elle aimait passionnément M. son fils, on peut dire follement le duc de Lorraine et ses enfans, parce que cela avait trait à l'Allemagne, et singulièrement sa nation et tous ses parens,

qu'elle n'avait jamais vus. On a vu, à l'occasion de la mort de Monsieur, qu'elle passait sa vie à leur écrire et ce qu'il lui en pensa coûter. Elle s'était à la fin appri-voisée, non avec la naissance de madame sa belle-fille, mais avec sa personne qu'elle traitait fort bien dès avant le renvoi de madame d'Argenton.

Elle estimait, elle plaignait, elle aimait presque madame la duchesse d'Orléans. Elle blâmait fort la vie désordonnée que M. le duc d'Orléans avait menée; elle était suprêmement indignée de celle de madame la duchesse de Berry, et s'en ouvrait quelquefois avec la dernière amertume et toute confiance à madame de Saint-Simon, qui dès les premiers temps qu'elle fut à la cour avait trouvé grâce dans son estime et dans son amitié qui demeurèrent constantes. Elle n'avait donc de sympathie avec madame la duchesse de Berry que la haine parfaite de M. du Maine, des bâtards et de leur grandeur, et elle était blessée de ce que M. son fils n'avait point de vivacité là-dessus. Avec ces qualités elle avait des faiblesses, des petitesse, toujours en garde qu'on ne lui manquât. Je me souviens que s'étant mise dans un petit appartement, au Palais-Royal, pendant un hiver de la régence, où elle n'était guère, car elle haïssait Paris et était toujours à Saint-Cloud, M. le duc d'Orléans me dit un jour qu'il avait un plaisir et une complaisance à me demander. C'était d'aller quelquefois chez Madame, qui lui avait fait ses plaintes qu'elle ne me voyait jamais et que je la méprisais : on peut juger de mes réponses. Le dernier était, comme on peut penser, sans aucune apparence, et ce n'était pas un sentiment que personne pût avoir pour Madame; l'autre était vrai, je ne lui faisais ma cour à Versailles qu'aux occasions, et j'avais alors, quand il n'y en avait point d'aller chez elle, toute autre chose à faire. Depuis cela j'allais à sa

toilette une fois en quinze jours ou trois semaines, quand elle était à Paris, et j'y étais toujours fort bien reçu.

M. le duc d'Orléans était le meilleur père, le meilleur fils, et depuis sa rupture avec madame d'Argenton, le meilleur mari du monde. Il aimait fort Madame et lui rendait de grands et de continuels devoirs. Il la craignait aussi, n'avait pas grande idée de ses ressources. Ainsi son ouverture pour elle et sa confiance étaient médiocres; et quoiqu'on fût sûr du secret avec elle, il s'en fallait tout qu'il lui fît part des siens; il se contentait de lui rendre compte en gros des choses de famille, comme sur le mariage de ses enfans, et quand il fut le maître de ce qui allait être public, le moins qu'il pouvait auparavant. Elle influa donc fort peu dans sa conduite privée et publique, se mêla peu de lui rien demander, quoique point refusée sur les grâces, et ne fut de rien du tout sur aucune affaire. Cela me dispensera de faire mention du peu de personnes qui pouvaient le plus sur elle. J'ajouterai seulement que Madame fût toujours d'avec le roi et d'avec madame la duchesse d'Orléans contre la conduite de madame la duchesse de Berry, à qui elle faisait quelquefois d'étranges sorties, que le roi lui en parlait avec confiance, qu'il la mit un temps sous sa direction, qu'elle s'en lassa bientôt comme le roi avait fait, et qu'elle ne trouvait pas meilleur que lui cet attachement et ce particulier continuel de M. le duc d'Orléans avec madame la duchesse de Berry, si inutile au changement de sa conduite.

CHAPITRE XVII.

Embarras domestiques de M. le duc d'Orléans. — Madame la duchesse d'Orléans passionnée pour la grandeur future de M. du Maine. — Vives attaques qu'elle me fait à ce sujet. — Comment j'y répons. — Singulier manège du maréchal de Villeroy à mon égard. — Caractère de ce maréchal.

AVANT d'entrer dans les embarras du dehors, il faut expliquer les domestiques. M. le duc d'Orléans n'avait sans doute personne dont les intérêts dussent être si forts les mêmes que les siens, personne encore de meilleur conseil, et dont il fût plus à portée à tous les instans, que madame la duchesse d'Orléans. Il était vrai aussi qu'à un article près, leurs intérêts étaient effectivement les mêmes, et qu'elle le pensait et le sentait ainsi. Mais cet article était tel qu'il influait très nécessairement sur tout autre, et qu'il opérât la plus embarrassante séparation. On entend bien, sans qu'il soit besoin de l'expliquer, que cet article fatal regardait M. du Maine; mais ce qu'on ne peut entendre sans le dernier étonnement, c'est que l'intérêt de M. du Maine effaçait tout autre dans son cœur et dans son esprit, et ce qui va jusqu'à l'incroyable en même temps que c'est la plus étroite vérité, c'est que la béatitude anticipée de l'autre monde eût été pour elle en celui-ci, si elle avait pu voir le duc du Maine établi roi de France au préjudice de son mari et de son fils, beaucoup plus si elle avait pu y contribuer. Que si on y ajoute qu'elle connaissait très bien le duc du Maine, qu'elle en éprouvait des artifices et des tromperies qu'elle ressentait beaucoup, qu'elle ne l'aimait point du tout et l'estimait beau-

coup moins encore; que ce que j'en avance ici, elle me l'a dit à moi-même sans colère; mais en parlant et en raisonnant avec poids et avec réflexion, on sentira jusqu'à quel point elle était possédée du démon de la bâtardise, et que la superbe, poussée jusqu'au fanatisme, était devenue sa suprême divinité.

De là suivait que tout ce qui non-seulement allait, mais pouvait tourner aux avantages, à l'élévation, à la puissance du duc du Maine, elle n'y était pas moins ardente que lui; que tous moyens de l'exalter et de l'affermir, je dis seulement ceux qui se peuvent proférer, lui étaient bons, et que cet aveuglement la portait à être de moitié de tout avec le duc du Maine pour tout ce qu'il pouvait désirer de M. le duc d'Orléans pour sa solide grandeur contre la sienne, et que les panneaux qu'il lui tendait sans cesse pour le tromper et l'écraser sous ses pieds, elle les trouvait des propositions raisonnables, sensées, pour le moins très plausibles, qui méritaient d'être examinées, et dont l'examen allait toujours à tout ce que le duc du Maine pouvait souhaiter. Ce que M. du Maine n'osait pas par lui-même, il le faisait insinuer par Saint-Pierre, qui ayant reconnu de bonne heure jusqu'à quel point la bâtardise était le point capital par lequel il pouvait gouverner cette princesse, s'était dévoué à eux sans y paraître, et était en intime liaison avec d'O; et celui-ci, qui était au comte de Toulouse, et qui ne paraissait pas avoir grande liaison avec le duc du Maine, était tout à lui là-dessus, et se maintint par là dans la faveur et la confiance du roi et de madame de Maintenon, à quoi la conduite du comte de Toulouse ne pouvait plus servir de nourriture, après qu'il fut parvenu à un certain âge.

Madame la duchesse d'Orléans ainsi conduite, et sans cesse recordée et pressée sur des choses qu'elle-même

ne souhaitait pas moins, était dans une épine fort dangereuse dans le sein de M. le duc d'Orléans. Il fallait bien vivre avec elle, ne lui montrer aucun soupçon, et pour cela l'écouter, raisonner et discuter avec elle, sans rien montrer qui la pût mettre en garde sur les gardes continuelles où on devait être avec elle, et très souvent l'amuser d'espérances, de prétextes et de délais sur des choses positives qu'il aurait été périlleux de rejeter et pernicieux au dernier point d'accepter. Tout cela était mêlé d'avis fréquens donnés à madame la duchesse d'Orléans, de bagatelles vraies ou fausses de l'intérieur du roi et de madame de Maintenon sur M. le duc d'Orléans, de conseils là-dessus, et des services que M. du Maine lui rendait en ces occasions, services que madame la duchesse d'Orléans faisait valoir à merveilles, et qui ne tendaient qu'à persuader M. le duc d'Orléans de l'attachement du duc du Maine pour lui, et de la confiance qu'il y devait mettre, en même temps de payer ces services par un concert et une union solidement prouvés pour entretenir un secours si nécessaire. J'étais le plastron de ces sortes d'entretiens qui me faisaient suer à trouver des défaites, et qui coûtaient au-delà de toute expression à mon naturel franc et droit. C'était après, entre M. le duc d'Orléans et moi, à nous rendre compte l'un à l'autre de ces conversations que nous avions eues chacun en particulier, et à nous diriger et à convenir des propos que nous aurions à tenir chacun à part à madame la duchesse d'Orléans. « Nous sommes dans un bois, me disait souvent ce prince, nous ne saurions trop prendre garde à nous. » Quoique madame la duchesse d'Orléans ne pût ignorer mes sentimens sur la bâtardise et tout ce qu'elle avait obtenu, elle ne laissait pas de me parler sur toutes ces choses, parce qu'elles ne regardaient pas le rang, mais la liaison avec M. du Maine et ce qui y était nécessaire, liaison

fondée selon elle sur le besoin qu'en avait M. le duc d'Orléans, et l'attachement pour lui du duc du Maine, continuellement marqué par les avis qu'elle en recevait, et les services qu'il rendait, choses dont nul autre que lui n'était à portée. Ce qui nous donna le plus de peine fut le mariage du prince de Dombes avec mademoiselle de Chartres, que M. du Maine voulait ardemment, et que madame la duchesse d'Orléans ne s'était pas mis moins avant dans la tête, tout aussitôt que le roi eut accordé au duc du Maine et au comte de Toulouse tous leurs mêmes rangs et honneurs en faveur de leur postérité. On aperçoit du premier coup-d'œil tout l'avantage que le duc du Maine tirait, pour la solidité des prodiges qu'il avait entassés, de faire son fils gendre et beau-frère du seul petit-fils et du seul fils de France, et frère du Dauphin, et de les forcer par cette alliance à en devenir les protecteurs et les boucliers. Je n'y trouvai d'issue que dans une approbation qui me donnât créance pour les délais, car le refus eût été la perte de M. le duc d'Orléans. Je montrai donc à madame la duchesse d'Orléans, qui m'en parla avant de l'oser proposer à M. son mari, que je goûtais cette pensée, mais que je n'en pouvais approuver la précipitation. J'insistai sur l'âge des parties, je m'étendis sur l'effroi que les princes du sang et toute la cabale de Meudon prendraient de cette union si fort à découvert, et tous les ennemis et les jaloux de M. le duc d'Orléans et de M. du Maine. On peut juger que madame la duchesse d'Orléans ne se rendit pas, et que cette matière fut souvent débattue entre nous.

Je ne me cachai pas à elle, dès la première fois qu'elle m'en parla, que j'en dirais mon avis à M. le duc d'Orléans, s'il me le demandait; et ce que j'eus de plus pressé fut de lui en rendre promptement compte. Il approuva fort ce que j'avais répondu, il s'expliqua lui-

même dans le même sens, et nous coulâmes le temps de la sorte jusqu'à la mort de Monseigneur. Alors, la cabale de Meudon n'étant plus à craindre, les instances qui s'étaient un peu ralenties reprirent de nouveau. L'âge des parties et les autres inconvéniens déjà allégués furent le bouclier dont nous parâmes, avec grand travail, jusqu'à la mort de M. et de madame la Dauphine. L'intérêt alors du duc du Maine devint bien plus grand. Le roi vieillissait et changeait, la régence regardait de plein droit M. le duc de Berry, l'avoir contraire et M. le duc d'Orléans, ou pour protecteurs nécessaires comme beau-frère et gendre, quelle immense différence! par conséquent, quels manèges et quelles presses ne furent-ils pas employés! Je soutins tous les assauts avec les mêmes armes dont je m'étais déjà servi, car toujours j'étais le premier et le plus vivement attaqué, et M. le duc d'Orléans y tint bon de son côté; mais c'étaient des recharges continuelles. La mort de M. le duc de Berry fit une telle augmentation d'intérêt qu'elle causa aussi les instances les plus violentes. M. du Maine sentait le poids de ses crimes, du moins à l'égard de M. le duc d'Orléans qui vivait, et ce prince était sur le point d'être régent, et en plein état de se venger. Le duc du Maine en tremblait, et cela n'était pas difficile à imaginer par tout ce que la peur des ducs lui fit faire pour les mettre aux mains, comme on l'a vu, avec le parlement, et comme on le verra en son lieu avec tout le monde.

Il ne s'agissait pas encore du testament ni des mesures qui ont été racontées. Il ne voyait donc que ce mariage qui pût le rassurer. Aussi dès qu'il eut mis la dernière main à sa grandeur héréditaire par s'être fait déclarer lui et son frère et leur postérité capables de succéder à la couronne, il se servit de ce dernier comble comme d'une nouvelle raison pour la prompte con-

gerai point cette matière par les dits et redits de nos fréquentes conversations. J'ajouterai seulement que je la maintins toujours dans la croyance que je trouvais le mariage très bon à faire aussitôt après la mort du roi; et que, si nous différions elle et moi de sentiment, ce n'était que sur le temps et non sur la chose. Ce ne fut pas tout. Voyant qu'ils ne pouvaient nous rassurer sur le crédit de M. du Maine qui se chargeait sans cesse de faire goûter au roi ce mariage, et qui répondait de tout, et ce n'était pas là aussi de quoi nous doutions, mais dont nous voulions absolument paraître douter en demeurant incapables d'être rassurés sur nos craintes, ils se rejetèrent à proposer un engagement et des articles de mariage signés. Ce fut encore à moi à qui madame la duchesse d'Orléans en parla, avant d'en avoir rien dit à M. le duc d'Orléans.

Le piège était grossier, mais il était difficile de ne se pas découvrir en l'éludant. Toutefois je ne perdis pas la présence d'esprit. Je m'écriai que ce serait pis que faire le mariage si le roi venait à découvrir l'engagement, et qu'il y aurait de la folie à le hasarder dans la sécurité qu'il lui demeurât caché à la longue; qu'elle se souvînt de ce qui lui était arrivé à elle-même, depuis si peu, de l'engagement pris entre elle et madame la princesse de Conti pour le mariage de leurs enfans; qu'encore que personne n'eût ici l'intérêt personnel qu'avait eu mademoiselle de Conti à la trahison qu'elle avait faite, il était vrai pourtant que tout bon sens répugnait à se persuader que la connaissance de l'engagement pris et signé entre M. le duc d'Orléans et M. du Maine pût demeurer caché au roi si curieux, si attentif, si jaloux d'être instruit de ce qui se passait de plus indifférent dans sa cour, dans Paris, et parmi tout ce qui pouvait être connu de lui ou même l'amuser, à plus forte raison de

ce qui pouvait se passer d'important et d'intéressant dans sa plus intime famille ; que d'ailleurs c'était là une précaution tout-à-fait inutile dans un mariage où la dot et les conventions n'étaient d'aucune considération pour le faire ou pour le rompre, et que, quand le temps de liberté serait venu, il n'y aurait ni plus de difficulté ni plus de longueur à le faire tout de suite qu'à achever alors ce qui aurait été commencé aujourd'hui. Ce fut un retranchement souvent attaqué, mais où je fis si belle défense, et M. le duc d'Orléans aussi, que rien ne le put forcer. Vint après l'affaire du bonnet, après laquelle madame la duchesse d'Orléans sentit bien apparemment qu'il ne me fallait plus parler sur ce mariage, et elle cessa en même temps aussi d'en plus rien dire à M. le duc d'Orléans. D'entrer dans le détail journalier des panneaux tendus par le duc du Maine, et de l'occupation de madame la duchesse d'Orléans à faire valoir l'importance de cultiver par toute sorte de complaisances l'amitié du duc du Maine et ses soins pour M. le duc d'Orléans, cela serait infini ; et il suffit de dire une fois pour toutes que ce fut le fléau domestique qui occupa M. le duc d'Orléans et moi, jusqu'à la mort du roi, avec madame la duchesse d'Orléans. De cette adoration pour M. du Maine vint le danger extrême de rien communiquer à madame la duchesse d'Orléans sur le présent et sur l'avenir, et ce secret continuel n'était pas un petit embarras. Le prince le secouait, mais je n'avais pas la même ressource.

Madame la duchesse d'Orléans était bien persuadée que M. le duc d'Orléans me confiait tout sans réserve, et que j'influais fort dans tout ce qu'il pensait et pouvait pour le présent et pour le futur. Elle en avait l'entière expérience, et elle voyait, plus distinctement encore que le dehors, que j'étais l'unique avec qui il pût s'ouvrir sur des

matières si importantes , quoique le dehors ne le vît aussi que trop clairement Elle n'était pas moins persuadée que je n'étais pas sans réflexion et sans projets sur ce qui devait suivre le présent règne. Elle était donc fort attentive à découvrir ce que je pensais , et à me promener dans nos fréquens tête à tête , quelquefois la duchesse Sforze en tiers , quoique rarement , sur les personnages et les choses. J'étais également en garde sur les unes et sur les autres , moins exactement fermé sur les personnes , quoique fort circonspect , parce qu'elle n'ignorait pas mes sentimens sur plusieurs ; et pour les choses je me sauvais par des généralités. Je me jetai aussi , à mesure que le terme se découvrait de plus près , sur l'incurie , la légèreté , la paresse de M. le duc d'Orléans , qui vivait comme si le temps présent devait toujours durer ; et quoique j'exagérasse fort ces plaintes , qui me servaient encore à protester que de dépit je ne pensais plus à rien moi-même dans l'inutilité où il était de penser tout seul , il n'était que trop vrai , comme on le verra dans son temps , que ces plaintes n'étaient que trop fondées.

Madame la duchesse d'Orléans n'était pas la seule qui fût dans la curiosité et dans l'inquiétude là-dessus. On a pu voir en différens endroits que mon intime amitié avec la maréchale et la duchesse de Villeroy jusqu'à leur mort , ni ma liaison particulière avec le duc de Villeroy jusqu'à l'époque de ma préséance sur le duc de la Rochefoucauld , n'avaient pu vaincre mon éloignement pour le maréchal de Villeroy , jusque - là que je ne m'en cachais pas avec elles , et qu'elles se sont quelquefois diverties à m'enfermer dans un recoin par la compagnie pour m'empêcher de sortir quand il entrait chez sa femme , et de la mine qu'elles me voyaient faire. Je n'avais pas changé depuis , hors de me faire écrire aux

occasions chez le maréchal, ce qui ne s'omet qu'en brouillerie ouverte; jamais il n'entendait parler de moi, et jamais je ne l'abordais dans les lieux où je le rencontrais. Nous en étions donc là ensemble, lorsque, aussitôt après la mort de M. et de madame la Dauphine, madame de Maintenon le tira de la plus profonde disgrâce, et le fit subitement paraître à Marly en favori. Ses amis, ceux qui lui avaient été le plus contraires, et le très grand nombre qui était les plus indifférens, s'empressèrent à l'envi auprès de lui. Pour moi, je ne m'en émus pas le moins du monde, et je laissai bouillonner la cour autour de lui.

Ma surprise fut grande lorsqu'au bout d'une quinzaine je reçus de lui les avances de politesse qu'il aurait pu attendre de moi, et qu'incontinent après je ne pus paraître en aucun lieu où il fut, comme les lieux de cour et d'autres par hasard, qu'il ne m'accostât et qu'il ne liât conversation. Je le laissais toujours venir à moi le premier, souvent même je l'évitais adroitement. Je répondais avec civilité aux siennes, mais avec une mesure qui tenait fort de la sécheresse. Rien ne le rebuta. Il cherchait à la messe du roi à Marly à partager mon carreau, ou à me faire partager le sien, à mettre le sien auprès du mien, à m'en faire apporter un par le suisse de la chapelle qui était chargé de ce soin-là, surtout à m'entretenir pendant toute la messe et suivant sa manière à me faire des questions. Ce manège ne dura pas long-temps sans me jeter sur les affaires et sur les personnages en effleurant, à quoi il avait beau jeu avec moi qui me gardais de lui, et qui me tenais nageant sur les superficies. Peu-à-peu il se mit, comme à l'impromptu, à pousser plus avant, avec sa façon de conversation sans suite et rompue; et de là, se rendant de plus en plus familier, je le vis venir me demander à dîner comme nous

nous mettions à table, et bientôt après venir dîner ou souper très ordinairement, et quelquefois même arriver à la fin du premier service ou après. J'en étais désolé. J'ai toujours eu partout un très gros ordinaire pour un nombre d'amis et de connaissances familières qui y venaient sans prier; mais j'aimais et eux aussi à y être libres; le maréchal de Villeroy nous pesait cruellement. J'en étais extrêmement importuné, parce que je voyais clairement qu'il ne venait que pour me pomper; et comme son esprit était court sans être pourtant bête, et qu'il était plein de vent, il me disait des riens du roi et de madame de Maintenon pour me faire parler, parmi lesquels il ne s'apercevait pas qu'il y avait quelquefois des choses qui me manifestaient sa mission et ce qu'il se proposait de découvrir. Quelquefois il me louait M. le duc d'Orléans, beaucoup plus souvent le blâmait, se lâchait là-dessus à des confidences sur le roi et madame de Maintenon, et ne se contraignait point de me faire les questions les plus fortes et les plus redoublées, et retournées en cent façons, sur les projets de M. le duc d'Orléans pour l'avenir et sur ce que j'en pensais moi-même; toujours s'interrompant, me regardant entre deux yeux, raisonnant lui-même, et se portant sur l'avenir avec une liberté qui me surprenait, quoique au métier qu'il faisait avec moi, il n'avait rien à craindre, quand même j'aurais voulu abuser de cette confiance qu'il me voulait persuader s'établir entre nous. Il passait de la sorte des heures entières, et souvent plus, dans ma chambre, à toutes sortes d'heures, tête à tête, parce que, tout en entrant, il me priait que nous ne fussions point interrompus, et avec cela il me prenait très souvent en particulier chez le roi ou dans les jardins à sa suite. C'était un homme qui croyait toujours vous circonvenir et vous découvrir.

Je profitais du peu de suite et des ressauts ordinaires

de sa conversation ; force crainte , et respect du roi , parfaite inutilité de penser à rien pour après lui , chose de soi peu décente et peu permise , et matière si dépendante de tant de circonstances qui ne se pouvaient ni prévoir ni peut-être imaginer , que bâtir des projets pour ces temps c'était bâtir des châteaux en Espagne. C'étaient là mes réponses , avec force louanges du roi , et le cercle de généralités et défaites tournées en tous sens dont je ne me laissais point tirer. Jamais je n'allais chez lui , jamais je ne l'attaquais , jamais il ne parut s'en apercevoir. Nous riions , M. le duc d'Orléans et moi , d'un tel personnage. Ce commerce forcé dura jusqu'à la querelle du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt , que je me lâchai fortement contre tout ce qui se passa de sa part , sur la prétention de maréchaux de France de soumettre les ducs à leur tribunal , où je ne l'épargnai pas. Cela nous brouilla ouvertement. Je ne me contraignis de là en avant ni sur les propos ni sur les procédés. Quelque temps après il s'en alla à Lyon , d'où il arriva triomphant successeur des places de M. de Beauvilliers dans le conseil , et plus brillant que jamais. Ce veau d'or n'eut point mon encens ni aucun compliment de ma part ; et nous en demeurâmes en ces termes jusqu'après la mort du roi.

Le maréchal de Villeroy a tant figuré , devant et depuis , qu'il est nécessaire de le faire connaître. C'était un grand homme bien fait , avec un visage fort agréable ; fort vigoureux , sain , qui sans s'incommoder faisait tout ce qu'il voulait de son corps. Quinze et seize heures à cheval ne lui étaient rien , les veilles pas davantage. Toute sa vie nourri et vivant dans le plus grand monde ; fils du gouverneur du roi , élevé avec lui dans sa familiarité dès leur première jeunesse , galant de profession , parfaitement au fait des intrigues galantes de la cour et de la

ville, dont il savait amuser le roi qu'il connaissait à fond, et des faiblesses duquel il sut profiter, et se maintenir en osier de cour dans les contre-temps qu'il essuya avant que je fusse dans le monde. Il était magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières, grand et beau joueur sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement, tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme pétri de la cour; glorieux à l'excès par nature, bas aussi à l'excès pour peu qu'il en eût besoin, et à l'égard du roi et de madame de Maintenon valet à tout faire. On a vu un crayon de lui à propos de son subit passage de la disgrâce à la faveur.

Il avait cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne, et que l'intrigue et les vues aiguissent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du roi, de la faveur, des distinctions, du commandement rendait plus brillant, et dont la fatuité suprême faisait tout le fond. C'était un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avait eu de la voix, pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros; fort propre encore à donner les modes et à rien du tout au-delà. Il ne se connaissait ni en gens ni en choses, pas même en celles de plaisir, et parlait et agissait sur parole; grand admirateur de qui lui imposait, et conséquemment dupe parfaite, comme il le fut toute sa vie de Vaudemont, de madame des Ursins et des personnages éclatans; incapable de bon conseil, comme on l'a vu sur celui que lui donna le chevalier de Lorraine; incapable encore de toute affaire, même d'en rien comprendre par-delà l'écorce, au point que, lorsqu'il fut dans le conseil, le roi était peiné de cette ineptie, jusqu'à en baisser la tête, en rougir et perdre sa peine à le redresser, à tâcher de lui faire comprendre le point dont il s'agissait. C'est ce que j'ai su

long-temps après de Torcy, qui était étonné au dernier point de la sottise en affaires d'un homme de cet âge si rompu à la cour. Il y était en effet si rompu qu'il en était corrompu. Il se piquait néanmoins d'être fort honnête homme; mais comme il n'avait point de sens, il montrait la corde fort aisément, aux occasions même peu délicates, où son peu de cervelle le trahissait, peu retenu d'ailleurs quand ses vues, ses espérances et son intérêt, même l'envie de plaire et de flatter, ne s'accordaient pas avec la probité. C'était toujours, hors des choses communes, un embarras et une confiance dont le mélange devenait ridicule. On distinguait l'un d'avec l'autre, on voyait qu'il ne savait où il en était; quelques *spropósito* prononcés avec autorité, étayés de ses grands airs, étaient ordinairement sa ressource. Il était brave de sa personne; pour la capacité militaire on en a vu les funestes fruits. Sa politesse avait une hauteur qui repoussait; et ses manières étaient par elles-mêmes insultantes quand il se croyait affranchi de la politesse par le caractère des gens. Aussi était-ce l'homme du monde le moins aimé, et dont le commerce était le plus insupportable, parce qu'on n'y trouvait qu'un tissu de fatuité, de recherche et d'applaudissement de soi, de montre de faveur et de grandeur de fortune, un tissu de questions qui en interrompaient les réponses, qui souvent ne les attendaient pas, et qui toujours étaient sans aucun rapport ensemble. D'ailleurs nulle chose que des contes de cour, d'aventures, de galanteries; nulle lecture, nulle instruction, ignorance crasse surtout, plates plaisanteries, force vent et parfait vide. Il traitait avec l'empire le plus dur les personnes de sa dépendance. Il est incroyable les traitemens continuels que jusqu'à sa mort il a faits continuellement à son fils qui lui rendait des soins infinis, et une soumission sans réplique, et j'ai su par des amis de Tallard, dont

il était fort proche et qu'il a toujours protégé, qu'il le mettait sans cesse au désespoir, même parvenu à la tête de l'armée. Enfin la fausseté, et la plus grande et la plus pleine opinion de soi en tout genre, mettent la dernière main à la perfection de ce trop véritable tableau.

CHAPITRE XVIII.

Situation des principaux personnages de la cour à l'égard de M. le duc d'Orléans. — Le maréchal de Villeroy. — Tallard. — Le cardinal et le prince de Rohan. — La duchesse de Ventadour. — Vaudemont et ses nièces. — Harcourt. — Tresmes. — Charost. — D'Antin. — Guiche. — Villars. — Huxelles. — Le maréchal et l'abbé d'Estrées. — Les ministres. — Le père Tellier. — Inquiétude de ce dernier. — Son manège avec moi. — Caractère du duc de Noailles. — Ses craintes sur les desseins de M. le duc d'Orléans. — Contade. — Sa fortune. — Liaison du duc de Noailles et de Maisons. — Canillac. — Il est lié avec le duc de Noailles par Maisons. — Ancienne liaison du duc de Noailles avec l'abbé Dubois. — Effiat. — Son caractère. — Il est bien traité du roi et de M. le duc d'Orléans. — Longepierre raccroché par Noailles. — Il se donne à l'abbé Dubois.

MONSIEUR avait passé toute sa vie, depuis son enfance jusqu'à sa mort, dans l'amitié et la confiance pour le maréchal de Villeroy. L'habitude, dès la plus grande jeunesse jamais interrompue, et soutenue par le chevalier de Lorraine et par Effiat, ses amis intimes, l'avaient mis à portée de tout avec lui. Il était l'entremetteur de toutes les petites querelles qui arrivaient entre le roi et Monsieur, dont il m'a conté des aventures étranges sur le vilain goût de Monsieur que le roi ne pouvait souffrir, dont il lui faisait porter des romancines par le maréchal, jusqu'à ne vouloir pas que la Carte, devenu capitaine de

ses gardes, fût avec lui des voyages de Marly, et à charger le maréchal de dire à Monsieur que, s'il l'amenait, il le ferait jeter par les fenêtres; et les peines que le maréchal avait entre eux d'eux sur ce fâcheux chapitre qui recommençait souvent, tantôt pour empêcher Monsieur de mener cet homme, tantôt pour obtenir du roi qu'il accompagnât Monsieur à Marly. Je rapporte ces détails pour faire voir que M. le duc d'Orléans était accoutumé, depuis qu'il était au monde, à considérer et à compter le maréchal de Villeroy, et que le maréchal de Villeroy, en ayant été toujours traité avec toute sorte de distinctions, lui devait, par rapport à feu Monsieur et à lui-même, beaucoup d'attachement. Ce ne fut pas là sa conduite.

Le bel air, et la mode dont il était esclave, ne lui permirent pas d'abord de suivre à cet égard ce que le devoir, l'honneur, et la reconnaissance demandaient de lui. Bientôt après il n'eut garde de ne s'éloigner pas de plus en plus d'un prince dont le roi n'était pas content, et qui en était encore moins content lui-même. Enfin, dès que madame de Maintenon l'eut pris en aversion, il était trop vil courtisan pour ne se pas piquer d'en épouser tous les sentimens. Il était de plus lié en dupe avec les Rohan, les Tallard, qui se moquèrent de lui quand ils n'en eurent plus besoin, avec M. de Vaudemont et ses nièces, qui tous unis à madame la Duchesse avaient eu grand soin d'entretenir Monseigneur dans sa haine, et depuis sa mort n'avaient pu pardonner à M. le duc d'Orléans tout ce qu'ils avaient fait contre lui, trouvant par là en même temps à plaire à madame de Maintenon. Je mets ici Tallard avec les autres, parce que depuis le mariage de son fils il n'était qu'un avec les Rohan; auparavant il suivait le gros et le torrent. Ils avaient entraîné la duchesse de Ventadour qui, comblée par Monsieur et par Madame de tout ce qui peut témoigner

l'amitié et la plus grande considération, et ayant toujours été traitée avec les mêmes égards par M. le duc d'Orléans, ne devait pas devenir son ennemie, et qui toutefois s'y laissa emporter. Il y avait plus de cinquante ans que le maréchal de Villeroy et elle se faisaient fort publiquement l'amour, sans toutefois s'en contraindre de part et d'autre pour ce qu'ils trouvaient à leur gré, et sans que cette liberté réciproque altérât le moins du monde leur commerce, sur lequel la plus intime amitié et confiance s'était entée.

Madame de Ventadour avait été charmante; elle conserva toujours un grand air, et un air de beauté, et parfaitement bien faite. Nul esprit, de la bonté, mais gouvernée toute sa vie, et faite pour l'être. D'ailleurs esclave de la cour par ses aventures et ses besoins domestiques, et quand elle en fut à l'abri, par habitude et par rage de places et d'être. Il fallait donc suivre les impressions des Rohan qui en faisaient tout ce qu'ils voulaient, et celles de son ancien galant, surtout se conformer à ce qu'on lui montrait du roi et de madame de Maintenon. Harcourt était trop avant ancré avec elle et avec madame des Ursins, trop fin courtisan d'ailleurs, et trop habile politique pour prendre d'autres brisées que les siennes; et le duc de Tresmes, trop plat pour ne pas suivre la mode et la grande volée de la cour à l'égard de M. le duc d'Orléans. Le duc de Villeroy, accoutumé au joug de son père, ne pouvait penser autrement que lui, lié d'ailleurs de toute sa vie et le plus intimement avec M. de Luxembourg, de la Rochefoucauld, et le marquis de Liancourt, son frère, qui avait de l'esprit et du sens pour eux tous. Ils ne s'étaient pu défaire de cet éloignement de M. le duc d'Orléans, pour en parler modérément, qu'ils avaient puisé dans la société intime de M. le prince de Conti, dont ils avaient à la fin comme

hérité. La probité singulière du maréchal de Boufflers l'avait soutenu contre ce torrent, mais il ne vivait plus, et Charost qui avait eu sa charge était tout à moi, mais ce n'était pas un homme à exister, par conséquent à compter. D'Antin, tout à madame la Duchesse, et qui, établi dans l'intérieur des cabinets, ne pouvait ignorer les sentimens du roi et de madame de Maintenon, se tenait à l'écart dans la douleur, sur l'avenir, de ne pouvoir se partager. Villars moins empêtré, plus frivole en apparence, ne prenait point parti, se tenait habilement entre deux, et gardait toutes sortes de mesures, qu'il prétextait même de la place de chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, dans laquelle son père était mort.

Berwick rarement fixé en place, habitant Saint-Germain, quoique fort avant dans la cour, imitait cette conduite, et gardait tout-à-fait celle d'un homme qui avait commandé en Espagne sous M. le duc d'Orléans lequel en avait été content. Huxelles, vil esclave de la faveur, qu'on a vu se déshonorer publiquement à l'apothéose des bâtards, et valet du premier président, ainsi que son cousin, le premier écuyer, avec qui il n'était qu'un, était au duc du Maine, et à tous les ennemis de M. le duc d'Orléans, mais en tapinois, et dans le doute de l'avenir le plus sourdement qu'il lui était possible, sans se rapprocher jamais de ce prince, mais se faisant vanter à lui par Maisons. Le duc d'Aumont, beau-frère du premier écuyer, et lié à lui, conduits tous deux par madame de Beringhen, méchante, intrigante, avec beaucoup d'esprit, fausse, basse, et dangereuse au dernier point. On a vu, à l'occasion du bonnet, quel était cet homme qui voulait être de tous les côtés, et qui devint bientôt le mépris de tous. Le maréchal d'Estrées, et l'abbé son frère, étaient honnêtes gens, et tout-à-fait

portés à M. le duc d'Orléans, mais si faibles, si courtois, si timides, qu'il y avait à rire de leurs frayeurs. Pour le duc de Guiche, c'était un homme sans consistance, sans esprit, qui n'avait que des airs et une charge importante, qui était gueux, avare, dépensier, qui serait à qui lui donnerait davantage, et qui était gouverné par Contade, major du régiment des gardes, et par un aide-major, appelé Villars, qui faisait de l'important, et qui n'était qu'un avec Contade. Je différencierai peu à parler du duc de Noailles. En attendant, voilà le principal des gens qui méritaient d'être comptés. On ne finirait pas à traiter de ce qui figurait moins, et des subdivisions des femmes.

Pour les ministres, la discussion en sera bientôt faite, par rapport à M. le duc d'Orléans. On a déjà vu Voysin âme damnée de madame de Maintenon et de M. du Maine, et le maréchal de Villeroy. Desmarets, gendre de Bechameil mort surintendant de Monsieur, et beau-frère de Nointel que Monsieur, avant le retour de Desmarets, avait fait faire conseiller d'état, semblait devoir un attachement marqué à M. le duc d'Orléans. Son ami intime le maréchal de Villeroy était son guide sur la politique de la cour; et Desmarets comptant pour tout le roi et madame de Maintenon, qu'ils ne finiraient point, et tout le reste pour rien, se conduisait en conséquence. Torcy, dont la sœur Bouzols avait grand crédit sur lui par confiance en son esprit dont elle avait comme un démon, et de laideur, et de méchanceté espèce de démon elle-même, et tout à madame la Duchesse de tous les temps, l'aurait volontiers tourné de ce côté-là. Il avait une égale horreur de M. du Maine, et de ce qui se disait de M. le duc d'Orléans. Il connaissait bien le roi, et n'aimait point madame de Maintenon, qui aussi lui était fort contraire, mais il était assez ami du maré-

chal de Villeroy et des Estrées. C'étaient en ce genre les deux contraires. Il était ami, mais intimement, de Castries et de sa femme, tous deux à madame la duchesse d'Orléans, et il l'était aussi de M. de Metz qui, sans savoir pourquoi, était fort contraire à M. le duc d'Orléans. De tant de contrastes rien ne résultait. Torcy enveloppé dans sa sagesse et dans ses fonctions ne montra rien, et ne fit aucun pas d'un côté ni d'un autre. Voilà tous les ministres. Restaient deux secrétaires d'état qui ne l'étaient point : Pontchartrain fort contraire à M. le duc d'Orléans, pour se faire de fête auprès de madame de Maintenon et des importans; et la Vrillière, dont la charge et l'emploi étaient la cinquième roue d'un chariot. Je remets à faire connaître plus particulièrement ceux des personnages sur qui je ne me suis pas encore étendu à mesure qu'on les verra arriver aux places, ou qu'il sera question d'eux pour cela entre M. le duc d'Orléans et moi.

Le père Tellier ne doit pas être oublié. On a vu son caractère, et depuis qu'il servit fort utilement M. le duc d'Orléans pour le mariage de M. le duc de Berry. Quoiqu'il ait eu la discrétion de ne jamais rien dire sur l'odieux chapitre du poison, je suis persuadé qu'il n'y servit pas moins bien M. le duc d'Orléans. Il voulait le repos du roi, il haïssait madame de Maintenon qui ne le haïssait pas moins; il voulait trouver le roi tranquille, et de bonne humeur, pour toutes les choses qu'il voulait insinuer ou obtenir; et au peu qu'il m'a dit, j'ai soupçonné qu'il connaissait M. du Maine. Il ne s'est trouvé de contrebande en rien sur M. le duc d'Orléans, et il n'a paru par rien qu'il ait eu nulle part au testament du roi, ni aux dispositions qu'il a faites outre celles de son testament, comme les grandeurs des bâtards, quoique je croie aussi qu'il ne s'y est pas opposé si le roi l'a consulté. Il en voulait et en attendait

trop pour le contredire sur un point si chéri, moins encore pour se mettre au hasard d'être congédié. On a vu en plus d'un endroit à quel point lui et moi en étions ensemble ; cela dura jusqu'à la mort du roi.

Pendant la dernière année de sa vie, surtout vers les fins, ce père me promenait sur tous les personnages, et me pressait de lui dire ce que j'en pensais, enfin de les lui dépeindre. Je me mettais à rire, et je lui disais qu'il les connaissait mieux que moi. Il insistait encore davantage, et me disait qu'il n'avait pu connaître que ses livres, occupé dans l'intérieur, comme il l'avait toujours été avant d'être appelé à la cour, et que depuis qu'il y était, les affaires que lui donnait sa place ne lui avaient pas laissé un moment de loisir pour pouvoir être informé des personnes ni des choses qui n'étaient pas de son ministère ; puis en m'accablant de cajoleries et de louanges, il me disait qu'il n'y avait que moi avec qui il pût s'ouvrir avec confiance, et avoir celle que je voudrais bien répondre à la sienne en répondant à ses questions, et le mettant au fait des personnes. Il n'y en eut point sur qui il m'en fit, et réitéra tant, et me pressât davantage que sur madame de Maintenon, M. du Maine et madame la Duchesse. J'étais d'autant plus embarrassé que je n'étais pas persuadé de son ignorance, et que néanmoins je l'avais vu souvent, et le voyais encore tomber, et vraiment, dans des lourdises là-dessus d'un paysan de Basse - Normandie qu'il était, qui n'en serait jamais sorti. Outre que je ne me fiais à lui que de bonne sorte, je craignais que le roi ne se servît de lui, d'autant plus que cela redoubla depuis que j'eus cessé tout commerce avec le maréchal de Villeroy. Je n'avais rien à perdre du côté de madame de Maintenon, de M. du Maine, de madame la Duchesse, du maréchal de Villeroy, de Pontchartrain, et de quelques autres. Ceux-là me servirent

à satisfaire sa vraie ou feinte confiance, et à me donner moyen de réserve sur qui je ne voulus pas m'expliquer avec lui.

Le duc de Noailles auquel il en faut enfin venir est un homme dont la description et ses suites coûteront encore plus à mon amour-propre que n'a fait le tableau de madame la duchesse de Berry. Quand je n'avouerais pas que je ne le connaissais point au temps dont j'écris, et que je croyais le connaître, qu'on ne se trompa jamais plus lourdement que je fis, et qu'on ne peut pas être plus complètement sa dupe et en tous points, on le verrait clairement par le récit de ce qui s'est passé depuis en tous genres, choses de cour, d'affaires, d'état, de mon particulier. Je ne chercherai point à diminuer ma sottise ni à charger le tableau. La vérité la plus pure et la plus exacte sera ici, comme partout, mon guide unique et ma maîtresse. Je demande seulement grâce pour quelque répétition de ce qui se trouve peut-être répandu sur lui à propos de ses premières recherches pour moi, mais la vue d'un tout ensemble mérite ici cette indulgence.

Le serpent qui tenta Eve, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte, la plus fidèle, la plus parfaite, autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de ce premier ordre, et du chef de tous les anges précipités du ciel. La plus vaste et la plus insatiable ambition, l'orgueil le plus suprême, l'opinion de soi la plus confiante, et le mépris de tout ce qui n'est point soi, le plus complet; la soif des richesses, la parade de tout savoir, la passion d'entrer dans tout, surtout de tout gouverner; l'envie la plus générale, en même temps la plus attachée aux objets particuliers, et la plus brûlante, la plus poignante;

la rapine hardie jusqu'à effrayer , de faire sien tout le bon , l'utile , l'illustrant d'autrui ; la jalousie générale , particulière et s'étendant à tout ; la passion de dominer tout la plus ardente , une vie ténébreuse , enfermée , ennemie de la lumière , tout occupée de projets et de recherches de moyens d'arriver à ses fins , tous bons pour exécration , pour horribles qu'ils puissent être , pourvu qu'ils le fassent arriver à ce qu'il se propose , une profondeur sans fond , c'est le dedans de M. de Noailles. Le dehors , comme il vit et qu'il figure encore , on sait comme il est fait pour le corps : des pieds , des mains , une corpulence de paysan et la pesanteur de sa marche , promettaient la taille où il est parvenu. Le visage tout dissemblable : toute sa physionomie est esprit , affluence de pensées , finesse et fausseté , et n'est pas sans grâces. Une éloquence naturelle , une élocution facile ; une expression telle qu'il la veut , un homme toujours maître de soi , qui sait parler toute une journée et avec agrément sans jamais rien dire , qui en conversation est tout à celui à qui il veut plaire , et qui pense et sent si naturellement comme lui , que c'est merveille qu'une fortuite conformité si semblable. Jamais d'humeur , égalité parfaite , insinuation enchanteresse , langage de courtisan , jargon des femmes , bon convive , sans aucun goût quand il le faut , revêtu sur-le-champ des goûts de chacun ; égale facilité à louer et à blâmer le même homme ou la même chose , suivant la personne qui lui parle ; grand flatteur avec un air de conviction et de vérité qui l'empêche d'y être prodigue , et une complaisance de persuasion factice qui l'entraîne à propos malgré lui dans votre opinion , ou une persuasion intime tout aussi fautive , mais tout aussi parée , quand il lui convient de vous résister , ou de tâcher , comme malgré lui , de vous entraîner où il est entraîné lui-même.

Toujours à la mode, dévot, débauché, mesuré, impie tour-à-tour selon qu'il convient; mais ce qui ne varie point, simple, détaché, ne se souciant que de faire le bien, amoureux de l'état, et citoyen comme on l'était à Sparte. Le front serein, l'air tranquille, la conversation aisée et gaie, lorsqu'il est le plus agité et le plus occupé; aimable, complaisant, entrant avec vous quand il médite de vous accabler des inventions les plus infernales, et quelque long délai qui arrive entre l'arrangement de ses machines et leur effet, il ne lui coûte pas la plus légère contrainte de vivre avec vous en liaison, en commerce continuel d'affaires et de choses de concert, enfin en apparences les plus entières de l'amitié la plus vraie et de la confiance la plus sûre; infiniment d'esprit et toutes sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, pour ses desirs, pour les plus profondes horreurs, et les noirceurs les plus longuement excogitées, et pourpensées de toutes ses réflexions pour leur succès. Voilà le démon, voici l'homme.

Il est surprenant qu'avec tant d'esprit, de grâces, de talens, tant de desir d'en faire le plus énorme usage, tant d'application à y parvenir, et tant de moyens par sa position particulière de charges, d'emplois, de famille, d'alliances et de fortune, il n'eût pas su se faire un ami, non pas même parmi ses plus proches. Il n'y ménagea jamais que sa sœur, la duchesse de Guiche, par le goût déterminé de madame de Maintenon pour elle, et le duc de Guiche, à cause de sa charge pour avoir crédit sur lui, qui, de son côté, était en respect devant l'esprit du duc de Noailles. Il n'est pas moins étonnant encore que cet homme si enfermé, et en apparence si appliqué, qui se piquait de tout savoir, de se connaître en livres, et d'amasser une nombreuse bibliothèque, qui caressait les gens de lettres et les savans pour en tirer, pour s'en

faire honneur , pour s'en faire préconiser , n'ait jamais passé l'écorce de chaque matière , et que le peu de suite de son esprit , excepté pour l'intrigue , ne lui ait pu permettre d'approfondir rien , ni de suivre jamais , quinze jours , le même objet pour lequel tour-à-tour il avait abandonné tous les autres. Ce fut la même légèreté en affaires , par conséquent la même incapacité. Jamais il n'a pu faire un mémoire sur rien ; jamais il n'a pu être content de ceux qu'il a fait faire ; toujours corriger , toujours refondre , c'était son terme favori ; on l'a vu dans la surprise que nous lui fîmes à Fontainebleau. Ce n'est pas tout : il n'a jamais pu tirer de soi une lettre d'affaires. Ses changemens d'idées désolaient ceux qu'il employait , et les accablaient d'un travail toujours le même , toujours à recommencer. C'est une maladie incurable en lui , et qui éclate encore par le désordre qu'elle a mis dans les expéditions , les amas en divers lieux , les ordres réitérés et changés dix , douze , quinze fois le même jour , et tous contradictoires , aux troupes qu'il a commandées dans ces derniers temps , et à son armée entière pour marcher ou demeurer , qui l'a rendu le fléau des troupes et des bureaux. Je ne parlerai point de sa capacité militaire , dont il vante volontiers les hauts faits ; je me tairai pareillement sur sa valeur personnelle ; j'en laisse le public juge ; je m'en rapporte à lui , et même aux armées ennemies opposées à la sienne en Italie , en Allemagne et en Flandre , et aux événemens qui en ont résulté jusqu'en cette année 1745, en septembre.

Si cette partie a été si complètement dévoilée , je puis m'assurer que le reste ne le sera pas moins clairement par les faits publics que j'ai à rapporter dans ce qui a accompagné et suivi la mort du roi , si j'ai le temps d'achever ces Mémoires , et que ceux que ce portrait aura épouvantés jusqu'à être tentés de le croire imaginaire

se trouveront saisis d'horreur et d'effroi , quand les faits auront prouvé , et des faits clairs , et quant à leur vérité manifestes, que les paroles n'ont pu atteindre la force de ce qu'elles ont voulu annoncer , et quelle surprise , de plus , de n'y pouvoir méconnaître un coin très déclaré de folie !

M. de Noailles jeté à moi par les raisons qui ont été expliquées alors, et reçu par celles que j'ai exposées, n'oublia rien pour m'enchaîner à lui. Il fit sa cour à ceux de mes amis qu'il crut les plus intimes, et en qui il jugea que j'avais le plus de confiance; il fit sa cour à madame de Saint-Simon avec le plus grand soin. Point de semaines qu'il ne mangeât plusieurs fois chez moi, quelquefois nous chez lui. Il n'y eut recherche, soin, industrie oubliés. Tous mes sentimens avaient toujours été les siens, jusqu'à mes goûts et pour gens et pour choses, l'identité ne pouvait être plus parfaite. Je n'ai peut-être que trop répété des choses du contenu entier desquelles il est nécessaire de se souvenir distinctement. Le commerce étroit, continu, plein de confiance établi comme on l'a vu, et soutenu entre le duc de Noailles et moi, lui donnait beau jeu à me sonder sur le futur. C'était sur ces temps, qui désormais semblaient prochains, qu'il déployait tous ses raisonnemens, et qu'il ne cessait de me donner des attaques pour découvrir mes pensées, et celles de M. le duc d'Orléans. Mon plan était fait, il y avait long-temps, et je n'en étais pas à avoir bien tout discuté avec ce prince. Mais outre que ce qui se passait entre lui et moi était son secret plus que le mien, j'étais bien éloigné de m'ouvrir de rien à personne.

Cette réserve colorée comme je le pus ne rebuta point le duc de Noailles, mais il languit long-temps dans son impatience et dans son inquiétude là-dessus. Son agitation ne s'était pas bornée à moi seul par rap-

port à M. le duc d'Orléans. Il s'était d'ailleurs, et pour des vues différentes et plus anciennes, attaché Contade qui était, comme je l'ai dit, major du régiment des gardes, qui gouvernait le duc de Guiche, et qu'on a vu en plus d'une occasion ici dans toute la confiance du maréchal de Villars, et dépêché plusieurs fois par lui de l'armée, et après, de Rastadt, pour traiter directement avec le roi des choses de confiance.

Contade était un gentilhomme d'Anjou, qui avait été beau et bien fait, qui avait été fort à la mode en galanteries nombreuses et distinguées, qui s'en mêlait encore, qui par d'excellentes chiennes couchantes que son père et lui donnaient au roi de temps en temps, s'en était fait connaître, puis goûter dans le détail de son emploi qui l'approchait souvent de lui. Il était aimé et considéré à la cour de ce qu'il y avait de meilleur et de plus distingué; il avait pris tout le soin possible de l'être aussi du régiment des gardes, de toute l'infanterie dont il faisait le détail à l'armée, et de ce qui y servait de plus marqué en naissance, entours ou grades, surtout en mérite pour les officiers particuliers. Il avait peu d'esprit, mais tout tourné à la conduite, du sens, du secret, du jugement, une modestie qui le tenait plus qu'à sa place, et dont on lui savait gré, beaucoup de sagesse et une discrétion qui lui avait dévoué les dames, en sorte que, d'amant heureux, il était devenu ami de confiance. Il l'était de madame de Maisons, et Maisons qui le voyait un personnage en son genre, et qui ne négligeait rien, en avait fait le sien. Contade fut donc employé pour la liaison de Noailles et de Maisons, et elle était déjà étroite lors de la scène dont j'ai parlé, qui se passa chez Maisons, entre lui, le duc de Noailles et moi, qu'il avait envoyé chercher à Marly le jour de la déclaration de l'habileté des bâtards à la couronne.

Maisons qui, tout courtisan qu'il était, n'était pas au fait toujours de l'intrinsèque, était ravi de s'accrocher au duc de Noailles par vanité, et plus encore par intérêt dans la position présente du duc dont il ignorait l'état avec le roi et madame de Maintenon, et pour le futur encore, où il comptait qu'un homme aussi établi, et avec autant d'esprit, figurerait grandement. Noailles, de son côté, qui voulait gouverner le parlement et s'en servir à ses usages, ne pouvait s'associer mieux qu'à Maisons pour cette vue, parce qu'il comptait tout persuader. Il n'ignorait pas peut-être ses liaisons avec M. du Maine, et il était instruit de toutes celles qu'il prenait avec M. le duc d'Orléans. Il se flattait d'enchanter assez Maisons, non-seulement pour se faire préconiser par lui à M. le duc d'Orléans, mais pour le persuader qu'il était de son intérêt de le faire pour le gouverner ensemble, et savoir tout ce que Maisons pourrait découvrir des desseins de gouvernement, sur lesquels M. le duc d'Orléans pourrait s'ouvrir à lui, soit par confiance, soit par consultation. De cette façon, sûr de moi, à mon insu concerté avec Maisons, et s'assurant du parlement par ce magistrat, on peut juger quel essor prit son ambitieuse imagination. Mais tant de cordes ne lui suffirent pas. Il y en avait une autre plus délicate à toucher pour lui que pour personne, et je ne démêlai tout cela que long-temps après. Cette corde était le marquis de Canillac, qui paraîtra tant, et en tant de façons, dans la régence, que c'est un homme qui dès à présent doit être connu.

C'était un grand homme, bien fait, maigre, châtain, d'une physionomie assez agréable, qui promettait beaucoup d'esprit, et qui n'était pas trompeuse. L'esprit était orné. Beaucoup de lecture et de mémoire, le débit éloquent, naturel, choisi, facile, l'air ouvert et noble, de la grâce au maintien et à la parole toujours assaison-

née d'un sel fin , souvent piquant , et d'expressions mordantes qui frappaient par leur singularité , souvent par leur justesse. Sa gloire , sa vanité , car ce sont deux choses , la bonne opinion de soi , l'envie et le mépris des autres , étaient en lui au plus haut point. Sa politesse était extrême , mais pour s'en faire rendre autant , et il était plus fort que lui de le cacher. Paresseux , voluptueux en tout genre , et dans un goût étrange aussi , d'une santé délicate qu'il ménageait , particulier , et par hauteur difficile à apprivoiser. Avare aussi , mais sans se refuser ce qu'il y avait de meilleur goût , dans ce qu'il se permettait. Toujours sur les échasses pour la morale , l'honneur , la plus rigide probité , le débit des sentences et des maximes. Toujours le maître de la conversation , et souvent des compagnies qu'il voyait choisies , relevées , et les meilleures , comptant faire honneur partout.

Il parlait beaucoup , et beaucoup trop , mais si agréablement qu'on le lui passait. Il savait toutes les histoires de la cour où il n'allait plus , et de la ville , les anciennes , les modernes , les courantes de toutes les sortes. Il contait à ravir , et il était le premier homme du monde pour saisir le ridicule et pour le rendre comme sans y toucher. Méchant , et comme on le verra , un des plus malhonnêtes hommes du monde. Il discutait volontiers les nouvelles , volontiers tournait tout en mauvaise part , n'approuvait guère , blâmait cruellement et grand frondeur. Il avait eu assez long-temps le régiment de Rouergue , avait servi assez négligemment , fait sa cour de même , et comme plus du tout depuis long-temps qu'il avait quitté le service. Il haïssait le roi , madame de Maintenon , les ministres en perfection , et ravissant en liberté sur tous ces chapitres , ce dont autrefois j'étais souvent témoin chez un ami commun dont il était intime et moi aussi. Ils rompirent au commencement de 1710 une

amitié de toute leur vie, à ne s'être jamais revus depuis, sans que jamais personne en ait pénétré la cause, ni la manière d'une rupture si brusque et si nette. Je voyais déjà beaucoup moins Canillac dès-lors chez notre ami par le peu que j'allais à Paris, et je le perdis tout-à-fait de vue depuis cette brouillerie, parce que je ne le voyais que chez cet ami, avec lequel je suis toujours demeuré en la même intimité jusqu'aujourd'hui. Cela n'empêcha pas, que rencontrant bien rarement Canillac depuis, lui et moi ne nous fissions non-seulement politesse, mais même conversation particulière qui me divertissait. Son ambition était si peu éteinte par sa retraite de la guerre et de la cour, qu'il prenait en aversion quiconque y faisait fortune. Il était occupé de tout savoir, et de se lier avec des gens de la cour et de Paris considérables. Il était souvent à l'hôtel de la Rochefoucauld, et ami de tous les temps intime de la Feuillade, qui s'en laissait maîtriser par habitude et par complaisance, et il était presque tous les jours chez M. et madame de Maisons, avec lesquels il politiquait sur le futur, avec toute liberté de part et d'autre, et une liaison de plusieurs années.

Canillac était un homme qui se prenait aux louanges et aux déférences avec la dernière faiblesse qui allait à la duperie. Il faisait profession ouverte de haïr les Noailles, dont il disait pis que pendre, surtout du duc de Noailles, comme neveu de madame de Maintenon, quoique assez bien avec le duc de Guiche. De tout temps il avait vu M. le duc d'Orléans à Paris. Il y était souvent de ses parties, mais sobrement pour sa part, et presque toujours de sang-froid. Le sel de ses blâmes et de ses plaisanteries amusait un prince mécontent, et dans les suites ennuyé, puis embarrassé de sa personne. Sa morale mondaine, débitée avec autorité, lui avait imposé; son esprit et l'ornement qui y était avaient achevé l'opinion que M. le

duc d'Orléans en avait prise, en sorte qu'il en résultait une considération qui allait même à quelque chose de plus. L'amitié de ce prince avait été jalouse des liaisons que Canillac avait eues autrefois avec M. le prince de Conti, auxquelles, malgré cela, il avait tenu bon jusqu'à sa mort, et y était demeuré avec les amis particuliers de ce prince. Sa mort avait terminé la jalousie et la pique de M. le duc d'Orléans. La liberté ensuite lui en avait plu, et l'estime et la considération étaient augmentées, et se nourrissaient par tous ses voyages de Paris, où il voyait toujours Canillac qu'il en faisait avertir. Au caractère de celui-ci, on peut juger qu'il ne s'en cachait pas, qu'il bâtissait de grandes espérances sur la régence de ce prince, et qu'en attendant il ne manquait pas à se faire valoir.

Le duc de Noailles était trop attentif et trop instruit pour ignorer cette position de Canillac, et pour être tranquille sur l'aversion qu'il lui portait. Les brocards les plus cruels et les mieux acérés coulaient sur lui comme sur toile cirée, pour peu qu'il crût avoir intérêt à les secouer. Canillac ne les lui avait pas épargnés, il s'en piquait même, et s'en faisait un jeu et un divertissement aux compagnies qu'il fréquentait. Cette habitude lui durait encore alors, et ne fut pas capable de rebuter Noailles de captiver Canillac et d'en faire sa conquête. Il n'ignorait pas son faible; les bassesses et les prostitutions ne lui coûtaient rien; il espéra tout de cette voie et ne s'y trompa point. Mais l'affaire était d'approcher Canillac, et de le réduire à se laisser apprivoiser. Maisons fut celui à qui il s'adressa par Contade, qui lui fit goûter l'avantage d'être leur lien et leur modérateur. Maisons ne travailla pas en vain. Il lui fit comprendre de quelle force serait leur triumvirat bien uni sur un prince faible et timide; car Canillac, qui le connaissait bien, l'avait

bien détaillé à Maisons. Il fallut quelque temps et quelques cérémonies pour accorder l'orgueil de Canillac avec un changement trop subit ; mais sa déférence pour Maisons abrégéa tout. Il le regardait comme l'oracle du parlement, qui le deviendrait de la cour, où il se conduirait d'autant mieux qu'il ne se gouvernerait que par ses conseils, et il se considérait ainsi comme l'âme et le moteur du triumvirat qui s'allait former.

Maisons, qui le regardait comme une linotte qui parlait bien et beaucoup, et qui ne faisait nul cas de son jugement, ainsi qu'il s'en est maintes fois expliqué avec moi, comptait de son côté le jouer sous jambe, et gouverner le duc de Noailles qu'il n'estimait guère davantage et dont il connaissait fort bien, je ne dis pas la scélératesse, mais les défauts ; et celui-ci, rempli de ses talens et perché sur ses établissemens et ses alliances, content de m'avoir gagné, ne doutait pas de mener deux hommes qui ne connaissaient pas la cour comme lui, qui n'en étaient point, à qui il ferait perdre terre toutes les fois que cela lui conviendrait, et qu'il aurait cependant en main pour les machines qu'il voudrait faire jouer auprès de M. le duc d'Orléans. Une affaire où chacun se persuade de trouver si bien son compte ne tarde pas à se conclure. Canillac s'excusa de n'avoir pu résister aux recherches du duc de Noailles et aux personnes qu'il avait su y employer. Il s'éventa là-dessus tant qu'il lui plut, et Noailles et Maisons n'en firent que rire. Noailles n'épargna point les moyens qu'il avait projetés ; il écouta parler Canillac tant qu'il voulut, l'admira, l'encensa, le pria de le redresser, de le conduire. Canillac trouva que ce garçon-là avait bien du bon et bien de l'esprit, et, moyennant un air de déférence, pour ne pas dire de respect, Noailles en fit tout ce qu'il voulut.

Il avait saisi une autre avenue : c'était l'abbé Dubois.

Les scélérats du premier ordre se sentent de loin, homogènes jusqu'à un certain point, se connaissent, se lient jusqu'à ce qu'à la fin le plus adroit étrangle l'autre : c'est ce qui arriva à ceux-ci. Je fus surpris, lorsque la maison de madame la duchesse de Berry se fit pièce à pièce, que le duc de Noailles me pressât avec les plus vives instances et les plus réitérées de faire obtenir à l'abbé Dubois la charge de secrétaire des commandemens de madame la duchesse de Berry. Le roi n'en voulut point, M. du Maine et madame la duchesse d'Orléans y mirent Longepierre. J'en ai parlé ailleurs. Noailles et Dubois se cultivèrent l'un l'autre, et je crois, car ce n'est qu'opinion, que ce fut par Dubois que Noailles se lia avec Effiat, car je n'ai pu découvrir d'autre point de réunion. Dubois avait toujours cultivé avec une grande dépendance le chevalier de Lorraine tant qu'il avait vécu, et son ami d'Effiat, ses anciens protecteurs, à qui, en tant de choses principales, il était homogène; et je me suis toujours persuadé qu'il avait été l'instrument dont Noailles s'était servi pour se lier avec Effiat, liaison qui demeura longtemps dans les ténèbres.

On a vu quel était le marquis d'Effiat et en lui-même et à l'égard de M. le duc d'Orléans, à quoi j'aurai peu de chose à ajouter. Son nom était Coiffier, son origine d'Auvergne; l'illustration, d'avoir été contrôleur de la maison de MM. de Montpensier, enfin receveur des tailles du Bas-Limousin; les alliances à l'avenant. Ces emplois n'appauvrissent pas. Ce receveur des tailles fit son fils général des finances, trésorier et maître des comptes en Piémont, Savoie et Dauphiné. Tous les vilains n'ont pas toujours peur. Il se fourra aux premiers rangs à la bataille de Cérisoles, et fut fait chevalier le lendemain par le comte d'Enghien, prince du sang, déjà héros à son âge, que les Guise déjà pointans et projetans assom-

mèrent d'un coffre en se jouant avec lui à la Rocheguyon. Il était frère d'Antoine, roi de Navarre, père d'Henri IV, et du prince de Condé, tué à Jarnac, etc. Le beau chevalier s'enrichit, acheta Effiat d'Antoine de Neuville, frère du père de M. de Villeroy, secrétaire d'état, lequel vécut et mourut secrétaire du roi sans s'être marié. Coiffier épousa Bonne-Rusé, fille du receveur de Touraine et sœur de Beaulieu qui devint secrétaire d'état, et qui, se trouvant sans postérité, fit son héritier Antoine Coiffier, fils du fils de cette sœur, à la rare condition pour un homme de cette espèce de prendre son nom et ses armes, condition aussi aisée à accepter pour un autre homme de même sorte tel qu'était ce petit-neveu, qui par là se trouva fort riche. Ce même petit-neveu est le maréchal d'Effiat dont la fortune est connue, et qui n'est pas de mon sujet. Il eut de Marie de Fourcy, sa femme, trois fils et deux filles. L'aîné fut gendre de Sourdis, chevalier de l'ordre, vécut obscur et pas longtemps, et ne laissa que le marquis d'Effiat qui cause cette petite digression; le second fut le grand-écuyer Cinq-Mars, dont la fortune et la catastrophe sont aussi bien connues; le troisième, l'abbé d'Effiat, mort aveugle, de qui on a parlé en son lieu. L'aînée des filles, mariée et dé mariée d'avec d'Alègre, seigneur de Beauvoir, épousa le maréchal de la Melleraye, et fut mère du duc Mazarin; l'autre, religieuse et fondatrice du couvent de la Croix au faubourg Saint-Antoine à Paris.

Comment d'Effiat devint premier écuyer de Monsieur, cela est trop ancien pour moi, et en soi peu important. Comment, après avoir empoisonné Madame, et le roi l'ayant su, comme on a vu d'original, et étant outré de cette mort, il a laissé d'Effiat en charge, ce qui lui a valu l'ordre à la présentation de Monsieur, en 1688, c'est encore ce que je ne puis expliquer. Mais on a vu aussi

que le chevalier de Lorraine et lui s'étaient bien mis avec le roi, madame de Maintenon et les bâtards, en leur vendant Monsieur, et M. le duc de Chartres pour son mariage; qu'Effiat s'entretint toujours bien depuis avec madame la duchesse d'Orléans, et sourdement avec M. du Maine; que de moitié, inséparable avec le chevalier de Lorraine, il gouverna Monsieur jusqu'à sa mort, très souvent avec insolence, et se mêlant avec autorité de ses affaires, de sa cour, de sa famille; et que cela avait accoutumé M. le duc d'Orléans à une estime de son esprit et de sa capacité, qui passait souvent la considération et la déférence, estime que d'Effiat sut bien maintenir en s'y aidant de Dubois, et celui-ci réciproquement. Il était veuf, sans enfans, depuis longues années, d'une Leuville que Monsieur fit gouvernante de ses enfans, quand il chassa la maréchale de Clerembault; et à madame d'Effiat succéda la maréchale de Grancey, mère de madame de Maré, qui la fut sous elle et après elle. Effiat vivait garçon, fort riche, fort peu accessible, aimant fort la chasse, et disposant de la meute de Monsieur, et après lui, de celle M. le duc d'Orléans, qui ne s'en servaient point. Six ou sept mois de l'année à Montargis, ou dans ses terres presque seul, il ne voyait que des gens obscurs, fort particulier, obscur aussi à Paris, avec des créatures de même espèce, débuchant par fois en bonne compagnie courtement, car il n'était bien qu'avec ses grisettes et ses complaisans.

C'était un assez petit homme, sec, bien fait, droit, propre, à perruque blonde, à mine rechignée, fort glorieux, poli avec le monde, et qui en avait fort le langage et le maintien, ami intime du maréchal de Villeroy par leur ancien ami commun le chevalier de Lorraine, presque jamais à la cour, et encore en apparition, et ne voyant presque personne de connu, si ce n'était quelques

gens du Palais-Royal, encore assez subalternes. Il donnait quelquefois de fort bonnes chiennes couchantes au roi, et il en était toujours reçu avec une sorte de distinction, que M. du Maine lui ménageait, en le ménageant lui-même pour qu'il fût son pigeon privé auprès de M. le duc d'Orléans, comme il l'était déjà et le fut toujours. On se souviendra ici du pernicieux conseil où il engagea ce prince à la mort de M. et de madame la Dauphine, et de l'infâme trait qu'il me fit depuis, lorsque madame la duchesse d'Orléans me força de parler à M. le duc d'Orléans devant lui de ses affaires domestiques.

Rien ne manquait au duc de Noailles avec de telles mesures pour favoriser tous ses desseins. Mais rien ne lui suffisait. Le bel esprit, les vers, le dos des livres lui servirent à raccrocher Longepierre, rat de cour, pédant, à qui un homme comme le duc de Noailles tournait la tête, et qui se trouva heureux qu'il eût oublié, ou voulu oublier, qu'il avait eu, malgré ses soins et ses services, une charge chez madame la duchesse de Berry. Longepierre se fourrait où il pouvait à l'ombre du grec et des pièces de théâtre. Il était fort bien avec madame la duchesse d'Orléans et avec M. du Maine. Noailles voulait tirer d'eux par lui, et par lui être vanté à eux; la voie était fort sourde et immédiate, et il en sut tirer parti, parce que Longepierre avait plus d'esprit que d'honneur, et qu'il voulait faire fortune. C'est ce qui le jeta dans la suite à l'abbé Dubois, qui en fit le même usage que Noailles, et à l'égard des mêmes personnes, et qui, pour cela, pardonna sans peine à ce poète, orateur, géomètre et musicien, pédant d'ailleurs fort maussade, d'avoir emporté sur lui une charge qu'il ne pouvait déjà plus regretter. Malgré tant de soins, de devans et d'entours, rien ne transpirait encore. Noailles ne put rien tirer de tous ces gens-là, parce que tous étaient dans la même

ignorance. J'étais le seul à qui M. le duc d'Orléans s'ouvrait, et avec qui tout se discutait sans réserve.

CHAPITRE XIX.

Etat du gouvernement présent. — Celui que je voudrais voir établir. — Je propose à M. le duc d'Orléans l'établissement de divers conseils. — Ordre à y observer. — Mon plan général. — M. le duc d'Orléans goûte mon projet. — Discussion des chefs à mettre à la tête des divers conseils. — Marine. — Guerre et finances. — Affaires ecclésiastiques et feuille des bénéfices. — La Constitution. — Les jésuites. — Le père Tellier. — Rome et le nonce. — Les évêques. — Leur assemblée. — Commerce du clergé de France à Rome avec le pape et avec le nonce à Paris. — Affaires étrangères et de l'intérieur du royaume. — Je m'excuse de ne choisir aucune place. — Je refuse obstinément l'administration des finances. — Quel était leur état. — La banqueroute préférable à tout autre parti. — Nouvelles instances du duc d'Orléans pour que je me charge de l'administration des finances. — Je persiste dans mon refus. — Je propose le duc de Noailles. — Débat à ce sujet. — M. le duc d'Orléans cède enfin. — Il me destine une place au conseil de régence. — Je l'accepte.

IL y avait long-temps que je pensais à l'avenir, et que j'avais fait bien des réflexions sur un temps aussi important et aussi critique. Plus je discutais en moi-même tout ce qu'il y avait à faire, plus je me trouvais saisi d'amertume de la perte d'un prince qui était né pour le bonheur de la France et de toute l'Europe, et avec lequel tout ce qui y pouvait le plus contribuer était projeté, et pour la plupart résolu et arrangé avec un ordre, une justesse, une équité, non-seulement générale et en gros, mais en détail autant qu'il était possible, et avec la plus sage prévoyance. C'était un bien dont nous n'étions pas

dignes, qui ne nous avait été montré que pour nous faire voir la possibilité d'un gouvernement juste et judicieux, et que le bras de Dieu n'était pas raccourci pour rendre ce royaume heureux et florissant, quand nous mériterions de sa bonté un roi véritablement selon son cœur. Il s'en fallait bien que le prince à qui la régence allait échoir fût dans cet état si heureux pour soi et pour toute la France; il s'en fallait bien aussi que, quelque parfait que pût être un régent, il pût exécuter comme un roi. Je sentais l'un et l'autre dans toute leur étendue, et j'avais bien de la peine à ne me pas abandonner au découragement.

J'avais affaire à un prince fort éclairé, fort instruit, qui avait toute l'expérience que peut donner une vie de particulier fort éloigné du trône, et du cas de la régence, fort au fait de tant de grandes fautes qu'il avait vues, et quelques-unes senties de si près, et des malheurs par lesquels lui-même avait tant passé, mais prince en qui la paresse, la faiblesse, l'abandon à la plus dangereuse compagnie, mettaient des défauts et des obstacles aussi fâcheux que difficiles, pour ne pas dire impossibles à corriger, même à diminuer. Mille fois nous avions raisonné ensemble des défauts du gouvernement, et des malheurs qui en résultaient. Chaque événement, jusqu'à ceux de la cour, nous en fournissait sans cesse la matière. Lui et moi n'étions pas d'avis différens sur leurs causes et sur les effets. Il ne s'agissait donc que d'en faire une application juste et suivie pour gouverner d'une manière qui fût exempte de ces défauts, et en arranger la manière selon la possibilité qu'en peut avoir un régent, et dans la vue aussi d'élever le roi dans de bonnes et raisonnables maximes, de les lui faire goûter quand l'âge le lui permettrait, et de lui ouvrir les yeux et la volonté à perfectionner en roi, après sa majorité, ce que la ré-

gence n'aurait pu achever ni atteindre. Ce fut là mon objet et toute mon application, pour insinuer à M. le duc d'Orléans tout ce que je crus propre à l'y conduire, dès la vie même de M. le duc de Berry, dont il devait tendre à être le vrai conseil, beaucoup plus encore lorsqu'il n'y eut plus personne entre M. le duc d'Orléans et la régence. A mesure que, par l'âge et la diminution de la santé du roi, je la voyais s'approcher, j'entrais plus en détail, et c'est ce qu'il faut expliquer.

Ce que j'estimai le plus important à faire, et le plus pressé à exécuter, fut l'entier renversement du système de gouvernement intérieur dans lequel le cardinal Mazarin a emprisonné le roi et le royaume. Un étranger de la lie du peuple, qui ne tient à rien et qui n'a d'autre dieu que sa grandeur et sa puissance, ne songe à l'état qu'il gouverne que par rapport à soi. Il en méprise les lois, le génie, les avantages; il en ignore les règles et les formes; il ne pense qu'à tout subjuguer, à tout confondre, à faire que tout soit peuple; et comme cela ne se peut exécuter que sous le nom du roi, il ne craint pas de rendre le prince odieux, ni de faire passer dans son esprit sa pernicieuse politique. On l'a vu insulter au plus proche sang royal, se faire redouter du roi, maltraiter la reine-mère en la dominant toujours, abattre tous les ordres du royaume, en hasarder la perte à deux différentes reprises par ses divisions à son sujet, et perpétuer la guerre au-dehors pour sa sûreté et ses avantages, plutôt que de céder le timon qu'il avait usurpé. Enfin on l'a vu régner en plein par lui-même par son extérieur et par son autorité, et ne laisser au roi que la figure du monarque. C'est dans ce scandaleux éclat qu'il est mort avec les établissemens, les alliances et l'immense succession qu'il a laissée, monstrueuse jusqu'à pouvoir enrichir seule le plus puissant roi de l'Europe.

Rien n'est bon ni utile qu'il ne soit en sa place. Sans remonter inutilement plus haut, la ligue qui n'en voulait pas moins qu'à la couronne, et le parti protestant, avaient interverti tout ordre sous les enfans d'Henri II. Tout ce que put Henri IV avec le secours de la noblesse fidèle fut, après mille travaux, de se faire reconnaître pour ce qu'il était de plein droit, en achetant pour ainsi dire la couronne de ses sujets par les traités et les millions qu'il lui en coûta avec eux, les établissemens prodigieux et les places de sûreté aux chefs catholiques et huguenots. Des seigneurs ainsi établis, et qui se croyaient pourtant bien déçus après les chimères que chacun d'eux s'était faites, n'étaient pas faciles à mener. L'union subsistait entre la plupart. La plupart avait conservé leurs intelligences étrangères; le roi était obligé de les ménager, et même de compter avec eux. Rien de plus destructif du bon ordre, du droit du souverain, de l'état de sujet, quelque grand qu'il puisse être, de la sûreté, de la tranquillité du royaume. La régence de Marie de Médicis ne fit qu'augmenter ce mal, qui s'était affaibli depuis la mort du maréchal de Biron. Le pouvoir et la grandeur du maréchal d'Ancre, de sa femme et de ce tas de misérables employés sous leurs ordres, révoltèrent les grands, les corps, les peuples. La mort de ce maire du palais étranger, l'anéantissement de ses créatures, l'éloignement d'une mère altière qui n'avait point d'yeux par elle-même, mais une humeur, un caprice, une jalousie de domination, dont ses confidens infimes profitaient pour régner sous son nom, rendirent le calme à la France pour quelque temps, mais en ménageant les grands dont la puissance et les dangereux établissemens rendaient l'obéissance arbitraire.

Le cardinal de Richelieu sentit également les maux du dedans et du dehors, et avec les années y apporta les re-

mèdes. Il abattit peu-à-peu cette puissance et cette autorité des grands qui balançait et qui obscurcissait celle du roi, et peu-à-peu les réduisit à leur juste mesure d'honneurs, de distinction, de considération et d'une autorité qui leur était due, mais qui ne pouvait plus soutenir à remuer, ni parler haut au roi qui n'en avait plus rien à craindre. Ce fut la suite d'une longue conduite sagement, et sans interruption, dirigée vers ce but, et de l'abattement entier du parti protestant par la ruine de La Rochelle et de ses autres places, qui faisant auparavant un état dans l'état, étaient d'une sûre et réciproque ressource aux ennemis du dehors et aux séditieux du dedans, même catholiques, si souvent excités par Marie de Médicis et par Gaston son fils bien aimé, réduit enfin à la soumission comme les autres. Louis XIII ne vécut pas assez pour le bonheur de la France, pour la félicité des bons, pour l'exemple des meilleurs et des plus grands rois. La soumission et la tranquillité du dedans, la mesure, la règle, le bon ordre, la justice, qu'il avait singulièrement adoptés, ne durèrent que huit ou neuf ans.

La minorité, qui est un temps de faiblesse, excita les grands et les corps à se remettre en possession des usurpations qui leur avaient été arrachées, et que la vile et l'étrangère extraction du maître que la régente leur avait donné et à elle-même, et les fourbes, les bassesses, les pointes et les *sproposito* de son gouvernement également avare, craintif et tyrannique, semblaient rendre, sinon nécessaires, au moins supportables. Il n'en fallait pas tant que ce que Mazarin en éprouva pour lui faire jurer la perte de toute grandeur et de toute autorité autre que la sienne. Tous ses soins, toute son application se tournèrent à l'anéantissement des dignités et de la naissance par toutes sortes de voies, à dépouiller les personnes de qualité de toute sorte d'autorité, et pour

cela les éloigner par état des affaires, y faire entrer des gens aussi vils d'extraction que lui, accroître leurs places en pouvoir, en distinction, en crédit, en richesses, persuader au roi que tout seigneur était naturellement ennemi de son autorité. Il le porta à préférer, pour manières affaires en tout genre, des gens de rien, qu'au moindre mécontentement on réduisait au néant en leur ôtant leur emploi avec la même facilité qu'on les en avait tirés en le leur donnant; au lieu que des seigneurs déjà grands par leur naissance, leurs alliances, souvent par leurs établissemens, acquéraient une puissance redoutable par le ministère et les emplois qui y avaient rapport, et devenaient dangereux quand on cessait de s'en servir, par les mêmes raisons. De là l'élévation de la plume et de la robe, et l'anéantissement de la noblesse par les degrés qu'on pourra voir ailleurs, jusqu'au prodige qu'on voit et qu'on sent aujourd'hui, ce que ces gens de plume et de robe ont bien su soutenir, en aggravant chaque jour leur joug, en sorte que les choses sont arrivées au point que le plus grand seigneur ne peut être bon à personne, et qu'en mille façons différentes il dépend du plus vil roturier. C'est ainsi que les choses passent d'un comble d'extrémité à un autre tout opposé.

Je gémissais depuis que j'avais pu penser à cet abîme de néant par état de toute noblesse. Je me souviens que, dès avant que d'être parvenu à la confiance des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, mais déjà fort libre avec eux, je ne m'y contraignis pas un jour sur cette plainte. Ils me laissèrent dire quelque temps. A la fin le rouge prit au duc de Beauvilliers, qui d'un ton sévère me demanda : « Mais que voudriez-vous donc pour être content ?—Je vais, monsieur, vous le dire, lui répondis-je vivement. Je voudrais être né de bonne et ancienne maison, je voudrais aussi avoir quelques belles terres et en

main ; et que ce qu'il serait indispensable de signer en commandement, le serait par les deux secrétaires d'état restans, qui en auraient tout le loisir en toutes matières, parce qu'il ne leur en resterait aucune à expédier ni à répondre, sinon les ordres secrets du régent qui n'appartiennent en particulier à nulle matière. Ainsi de la marine, ainsi de toutes les provinces du royaume qui font la matière du conseil des dépêches, que j'appelais conseil des affaires du dedans. Ce n'était pas que j'eusse dessein de conserver un second secrétaire d'état à la longue ; un seul suffisait à l'expédition des choses les plus secrètes, que je voulais rendre aussi les plus rares, et aux signatures en commandement absolument nécessaires, que j'avais dessein aussi d'éclaircir beaucoup, en substituant celle du chef du conseil, et la joignant pour lors à celle du secrétaire du même conseil. On n'ignore pas que la prétendue signature du roi, mise au bas de chaque expédition qui sort des bureaux par le sous-commis qui écrit l'expédition même, n'a de force et d'autorité que celle qu'elle reçoit de la signature du secrétaire d'état. Il n'était donc pas difficile de supprimer cette prétendue signature du roi dont personne n'était la dupe, et qui n'était qu'une prostitution très indécente, et de transporter aux chefs des conseils, pour les matières de leurs conseils, le poids et l'autorité de celles des secrétaires d'état. Ce sont de ces choses que le temps amène comme de soi-même, en ne perdant pas les occasions de les établir sans entreprendre tout à-la-fois, mais en se contentant d'abord du renversement de l'arbre pour en arracher après les racines à propos, et en empêcher radicalement la funeste reproduction.

Je proposai en même temps que les secrétaires d'état n'entrassent dans aucun des conseils, où l'ombre de ce qu'ils ne feraient que cesser d'être les rendrait dangereux ;

mais d'admettre sans voix ni délibérative ni consultative même, surtout sans faculté de rapporter quoi que ce fût, un des deux secrétaires d'état au conseil de régence pour en tenir le registre exactement, registre qui serait vérifié exactement tous les mois par celui des membres de ce conseil qui, à tour de rôle, se trouverait en mois pour recevoir les placets que le seul secrétaire d'état de la guerre était en usage de recevoir sur toutes matières, lesquels lui seraient rapportés chez lui par deux maîtres des requêtes qui l'auraient accompagné en les recevant derrière la table dressée pour cela dans l'antichambre du roi, comme faisait seul le secrétaire d'état de la guerre; et les rapporter ensuite à M. le duc d'Orléans, accompagné des mêmes deux maîtres des requêtes. C'était rendre à ces charges leur droit primitif, et se servir de leurs lumières pour mille choses en ce genre qui avaient souvent trait à des choses que des gens d'épée ne pouvaient savoir, surtout en ces commencemens. On comprend bien que je proposai en même temps d'éteindre l'emploi de contrôleur général, d'en faire passer l'emploi et l'autorité au conseil des finances, et de substituer la signature du chef de ce conseil à celle du contrôleur-général.

A ce plan général il en fallait ajouter de particuliers. Je proposai donc celui de ces conseils que j'avais faits autrefois, tels que je les fis pour lors, mais j'en supprimai qui ne convenaient plus ni au moment présent ni au temps d'une régence. Ils furent, pour leur matière et pour leur nom, tels que M. le duc d'Orléans les établit, mais avec une confusion, un nombre de membres, un désordre que je n'y avais pas mis, et dont la cause se découvrira en son temps. Je ne m'yarrêterai donc pas davantage à cette heure. Vint après la discussion des gens à admettre ou à exclure

puis celle de la destination de chacun de ceux qui seraient employés.

Je représentai à M. le duc d'Orléans que cet établissement flatterait extrêmement les seigneurs et toute la noblesse, éloignée des affaires depuis près d'un siècle, et qui ne voyait point d'espérance de se relever de l'abattement où elle se trouvait plongée; que ce retour inespéré et subit du néant à l'être toucherait également ceux qui en profiteraient par leurs nouveaux emplois, et ceux encore à qui il n'en serait point donné, parce qu'ils en espéreraient dans la suite par l'ouverture de cette porte, et qu'en attendant ils s'applaudiraient d'un bien commun et de la jouissance de leurs pareils; en même temps que c'était à lui à balancer si bien l'inclusion, l'exclusion, la distribution des emplois, que son autorité, bien loin d'en souffrir, n'en fût que plus confirmée, et d'éviter aussi des mécontentemens dangereux; que par cette raison je ne croyais pas qu'il pût sagement exclure certaines gens qui bien ou mal à propos avaient acquis un certain poids dans le monde, dont l'estime et l'opinion avantageuse prise d'eux s'étaient tournées en mode, dont le choix le ferait applaudir et donnerait réputation au nouveau genre de gouvernement, dont l'exclusion produirait un sentiment contraire et capable d'enhardir ces gens-là, pour la plupart fort établis, à cabaler et à le traverser, au contraire de l'intérêt qu'ils prendraient en lui, et au succès de ce à quoi ils se trouveraient employés; et qu'il recevrait un double gré du public et d'eux-mêmes d'un choix auquel ils ne devaient pas s'attendre par le peu, et souvent tout le contraire de ce qu'ils avaient mérité de lui; qu'aussi, tant pour le bon ordre des affaires que pour ne pas tenter par la facilité des gens peu sûrs pour lui qui en pourraient abuser, il était très essentiel d'établir et de maintenir dans chacun des

conseils une égalité parfaite d'autorité de fonctions entre tous les membres , et une balance exacte entre eux et le chef, pour que le chef n'y prît pas une autorité qui non-seulement absorbât celle du conseil , mais même qui l'obscurcît, et qu'il jouît aussi de sa qualité sous une dépendance qui l'y rendît un fantôme.

Pour arriver à ce tempérament, mon sentiment fut que le chef ne pût parler que le dernier, qu'il partageât les différentes affaires à chacun , toujours en plein conseil , qu'il n'y en pût rapporter aucune , qu'il n'eût que sa voix en quelque cas que ce pût être , qu'y ayant partage, le membre de la régence en mois y fût appelé pour départager, sans pouvoir y entendre parler d'aucune autre affaire, et que le chef de chaque conseil venant rapporter à la régence les affaires de son conseil, qui toutes, hors les bagatelles du courant, y devaient être exactement portées et définitivement réglées, y fût accompagné de l'un des conseillers d'avis contraire au chef dans les choses principales, choisi par la pluralité des conseillers du même avis que lui ; enfin que toutes les délibérations de chaque conseil, surtout de celui de régence, fussent écrites à mesure par le secrétaire séant au bas bout de la table, lues par lui à la fin du conseil, signées de lui et du conseiller de semaine, ce qui serait son modèle pour son registre plus étendu, qui, à la fin de chaque mois, serait relu au conseil et y serait signé du chef et du secrétaire. Avec ces précautions je crus la balance bien observée, et bien difficile de rien expédier à l'insu ou contre l'avis du conseil, et cela dans celui des affaires étrangères comme les autres, pour les instructions, les lettres, les réponses, les ordres, et toute autre matière, excepté les choses également secrètes, importantes et rares, qui demeureraient entre le régent et le chef de ce conseil, mais qu'il serait pernicieux et

destructif d'étendre au-delà d'une invincible nécessité.

Je voulais aussi des jours réglés pour tenir les différens conseils, tous dans la maison du roi, et des jours marqués à la régence pour y entendre les affaires de chaque conseil; et, s'il s'en trouvait de nature à ne pouvoir y être vues au jour ordinaire, les y porter seules au commencement ou à la fin du conseil de régence, sans que le chef d'un autre conseil, étant en son jour ordinaire à la régence, pût être de l'affaire extraordinaire qui y serait portée, non plus que celui qui l'y porterait en entendre aucune de celles qui y seraient naturellement traitées ce jour-là. J'insistai encore à séparer chaque département de conseil d'une manière si nette, si distincte et si précise, et à décider si promptement et si clairement les questions et les prétentions réciproques qui pourraient naître là-dessus dans les commencemens, que chaque conseil ne pût empiéter ni lutter contre un autre, et que dans le public on n'eût aucun embarras pour savoir à qui s'adresser sur toute sorte d'affaire. Il fallait pourvoir avec la même précision à séparer bien distinctement les fonctions particulières de chaque membre de chaque conseil; pourvoir ainsi à l'union des membres, en retranchant toute cause de prétention et de jalousie, ainsi qu'aux conseils, même respectivement; et en même temps au mûr examen et à la prompte expédition des affaires.

J'en fis sentir l'utilité et la facilité par l'exemple continuél de la cour de Vienne, où rien ne s'étrangle ni ne languit parmi tant de différens conseils qui y sont établis. Si le contraire a paru en Espagne, c'est que sous les derniers rois de la maison d'Autriche on n'y opinait que par écrit; et ces votes, qui couraient des uns aux autres, portés au roi, renvoyés par lui à d'autres encore, devenaient des plaidoyers à longue distance sur les moindres affaires, dont grand nombre de pareilles n'auraient

tenu qu'une matinée en opinant de vive voix ensemble; au lieu qu'une seule affaire ne finissant point, il se faisait un engorgement qui arrêta et perdait toutes les affaires par des lenteurs qui n'avaient point de fin. J'ajoutai qu'à l'égard du règne de Philippe V, M. le duc d'Orléans savait mieux que personne ce qui y avait rendu les conseils inutiles et ridicules, qui n'avaient pu se soutenir contre l'adresse et le crédit de madame des Ursins ayant madame de Maintenon en croupe, qui voulait tirer à soi seule toute l'autorité du gouvernement, ce dont les deux monarchies ne s'étaient pas bien trouvées.

M. le duc d'Orléans goûta extrêmement ce projet, qui fut maintes fois rebattu et discuté entre lui et moi. Il sentit l'importance du secret et le garda, et sur les choses, et sur toutes ses dépendances. La résolution prise, il fallut débattre les sujets. Je lui représentai qu'il n'avait point à choisir pour les chefs des conseils des affaires ecclésiastiques, de la guerre, de la marine et des finances; qu'il n'y avait aucune apparence de faire l'affront à M. le comte de Toulouse, amiral, qui avait commandé des flottes, qui avait gagné une bataille navale, qui tenait tous les jours le conseil des prises, qui les allait juger définitivement au conseil devant le roi, et qui était admis à l'examen des promotions qui se faisaient dans la marine, de l'exclure de la place de chef de ce conseil; que le comte de Toulouse était à son égard très différent du duc du Maine, et d'un caractère sage et modéré, et aussi aimé et estimé en général que celui de son frère était méprisé et abhorré parmi la crainte et la servitude qui réduisaient là-dessus au silence. Je conclus donc qu'il était juste, sans péril, nécessaire, de le faire chef de ce conseil, et très dommageable et même dangereux de ne le pas faire, mais que je croyais aussi qu'il n'était pas moins à propos de ne lui pas tellement abandonner ce

conseil qu'il en devînt une chimère, et que le comte se rendît maître de la marine; qu'il n'y avait pour cela qu'à y faire entrer le maréchal d'Estrées, homme droit, d'honneur, sachant et connaissant bien la marine, qui en était estimé et considéré par sa valeur, ses actions, sa probité, ses talens d'homme de mer, qui par son expérience, sa charge de vice-amiral, son office de maréchal de France se rallierait et étairait ce conseil; qu'il pouvait compter sur lui, qu'en l'y mettant il ne ferait que le mettre à sa place, qu'il serait extraordinaire même qu'il ne l'y mît pas; qu'il était bien avec le comte de Toulouse, et de longue main accoutumés l'un à l'autre, pour avoir été souvent à la mer, ensemble et dans les ports, et unis tous deux, et avec d'O, dans la même querelle et dans la même inimitié contre Pontchartrain. Tout cela fut encore approuvé, et M. le duc d'Orléans remit au temps où il pourrait parler et voir avec le maréchal d'Estrées, et après avec le comte de Toulouse, les marins les plus convenables à composer ce conseil, avec quelque intendant de marine pour ce qui y demandait nécessairement de la plume.

Venant après au conseil des finances, je lui dis que je connaissais très bien le maréchal de Villeroy, et quel il était à son égard, mais qu'il était chef de ce conseil et ministre d'état, que ne lui pas laisser cette place, quoique autrement tournée, c'était le plus sanglant affront qu'il se pût faire, et à un homme tel que celui-là, que son incapacité et sa futilité le rendaient un personnage fort indifférent à la tête d'affaires qu'il n'entendait ni n'entendrait jamais; qu'il ne s'agissait pour parer à tout que d'y joindre un président comme à la marine, qui imposât tacitement à ses grands airs de supériorité, et qui en ôtât la peur à des gens de robe, dont d'ici à quelque temps on ne pourrait s'y passer comme intendants.

des finances, qui en avaient fait un grimoire pour qu'il ne pût être connu que d'eux, jusqu'à ce que l'autorité et l'application l'eût fait mettre au net, et mis la matière à portée de gens d'épée. Passant tout de suite à la guerre, je fis comprendre à M. le duc d'Orléans que le premier maréchal de France étant placé ailleurs, la place de ce conseil ne pouvait être remplie que par Villars, second maréchal de France, qui avait commandé les armées jusqu'à la paix qu'il avait faite depuis lui-même à Rastadt et à Bade, et qui ne lui était pas suspect. Villars m'avait prié, il y avait déjà quelque temps, d'assurer M. le duc d'Orléans de son attachement. Je l'avais fait, et j'en avais rapporté un remerciement et des complimens, dont le maréchal me parut fort content.

Ces trois points arrêtés de la sorte, vint celui des affaires ecclésiastiques, que nous fûmes plus long-temps à peser. Je dis à M. le duc d'Orléans qu'il n'avait pas plus de liberté dans ce choix que pour les trois autres qu'il avait faits, avec cette différence que le cardinal de Noailles, que la place de ce conseil regardait uniquement, ne lui pouvait être suspect, et que Villars, le moins sans proportion des trois autres, avait des coins de folie auxquels il fallait prendre garde; que l'âge, les mœurs, la suite d'une vie apostolique et sans reproche du cardinal de Noailles, son ancienneté, qui le mettait à la tête du clergé, indépendamment des autres droits, sa qualité d'archevêque de la capitale et de diocésain de la cour, celle du plus ancien de nos cardinaux, les établissemens et les alliances de sa famille la plus proche, le savoir et la modération qu'il avait montrés en tant d'occasions particulières et publiques, formaient un groupe de raisons transcendantes qui en emportaient la démonstration; qu'à l'égard de l'affaire de la Constitution, c'était à lui-même à qui j'aurais voulu demander ce qu'il en pensait,

ou plutôt que je n'en avais pas besoin, parce qu'il me l'avait dit bien des fois, avec l'indignation qu'en méritaient les artifices, les friponneries, les violences dont toute cette affaire n'était qu'un tissu ; que ce n'était pas à un prince éclairé comme il l'était à se laisser imposer par une odieuse cabale détestée de tous les honnêtes gens, même de ceux que la faiblesse ou l'intérêt y avait engagés ; que c'était la partie saine, savante, pieuse du royaume avec qui il avait à compter sur les affaires ecclésiastiques, qui demandaient des mains pures et reconnues universellement pour telles, au péril de perdre toute réputation et toute confiance dès ce premier faux pas. J'ajoutai que je ne voyais point de prélat qui fût tout ensemble assez marqué, assez distingué par les lumières, assez porté par la vénération publique, pour entrer en aucune comparaison avec le cardinal de Noailles ; et qu'à l'égard des cardinaux de Rohan et de Bissy, c'était à lui-même à voir si les affaires ecclésiastiques seraient sûrement en remettant leur direction principale et la feuille des bénéfices à deux ambitieux esclaves de la cour de Rome : le premier qui ne respirait que la grandeur de sa maison et de ses chimères, l'autre d'en faire une, tous deux de dominer le clergé et la cour, et d'être chefs de parti, tous deux liés et livrés à ce qui lui était le plus contraire autour du roi et dans le public ; sur quoi il devait de plus savoir à quoi s'en tenir sur les Rohan.

Passant de là aux partis que formait la Constitution, je lui fis sentir toute la différence de la réputation de tout temps et publique des prélats unis au cardinal de Noailles d'avec les autres ; le poids de la Sorbonne, des autres écoles, des curés de Paris, si importants et si fort à ménager dans des temps jaloux, de la foule du second ordre, des corps réguliers illustres par leur science et leur piété ; enfin le poids des parlemens, surtout de celui

de Paris, ouvertement déclarés pour la cause et pour la personne du cardinal de Noailles, qui avait tous les cœurs, et vers lequel tout concourrait en foule, dès que la terreur présente finirait avec la vie du roi ; enfin, que ce serait faire le plus signalé affront au premier prélat du royaume, au plus établi, au plus universellement chéri, et en vénération entière, et se livrer au cri et au ressentiment universel, et cela pour des gens qui, méprisés aujourd'hui qu'ils disposaient de toutes les foudres, et détestés par l'abus de leur pouvoir, combien plus honnis quand la liberté s'en trouverait rendue.

M. le duc d'Orléans n'eut rien à répondre à un raisonnement qui ne tirait sa force que des choses mêmes par leur évidence fondée sur la vérité. Il m'avoua qu'il n'y avait que le cardinal de Noailles à qui il pût donner cette place, mais il était embarrassé de l'affaire de la Constitution, et pour Rome, et pour la France même. Le raisonnement là-dessus se reprit à plusieurs fois. Le mien ne varia point. Mon sentiment fut qu'il avait pour en sortir, et bien, et promptement, le plus beau jeu du monde s'il voulait bien ne se point laisser éblouir ; qu'il n'était point roi, se piquant d'une autorité sans bornes, et qu'il n'avait pris sur cette affaire aucun engagement avec Rome, avec personne, ni avec lui-même, par l'engagement de son pouvoir déjà compromis ; que le roi se trouvait dans tous ces termes, dont ceux qui l'y avaient su pousser savaient aussi bien profiter pour le conduire où jamais il n'avait pu imaginer d'être mené ; que lui, régent, devait aussi en profiter en sa manière, et profiter de sa liberté, et des limites de son autorité, pour éviter ce même écueil, et ne se pas livrer à des gens vendus et engagés en toutes les façons du monde, dont les artifices, l'ambition, les manèges, les fourberies, les violences n'étaient ignorées désormais de per-

sonne, qui ne seraient jamais contents, voudraient toujours aller en avant, immoler tout à leurs vues, surtout entretenir cette guerre pour se rendre nécessaires et importants, pour se faire courtiser et redouter, et parce qu'il n'y a plus de parti, et dès-lors plus de chefs, ni de principaux de parti, quand l'affaire qui l'avait fait est finie; qu'il comprît donc qu'en leur prêtant l'oreille, il ne la terminerait jamais, qu'il en serait plus tourmenté que d'aucune autre du gouvernement, qu'il se trouverait peu - à - peu entraîné à plus de violences, tout aussi peu utiles à la protection même qu'il voudrait donner, qu'il n'en avait vu commettre au roi, et qui de sa part seraient bien plus odieuses; qu'à mon avis, il n'avait qu'un parti à prendre, mais à s'y tenir bien fermement: déclarer qu'il n'en prendrait aucun dans cette affaire, mander le cardinal de Noailles dès l'instant que le roi ne serait plus, le présenter au nouveau roi lui-même, avec quelque propos gracieux mais sans affectation, lui faire valoir tête à tête ce premier pas et la place où il l'allait mettre, et s'assurer ainsi de lui, déclarer aussitôt après le conseil entier des affaires ecclésiastiques, pour éviter d'être obligé de refuser le pape si on lui donnait le temps de faire les démarches là-dessus. « Il faut, ajoutai-je, traiter avec distinction Rohan et Bissy, leur faire sentir que vous voulez résolument une fin très prompte à cette affaire, que vous avez toujours été ennemi de toute violence, surtout en matière qui a rapport à la religion, qu'ils se doivent attendre qu'il n'en sera plus fait aucune, que les prisons vont même être ouvertes à ceux que cette affaire y a conduits, et toutes les lettres de cachet à cette occasion révoquées, et l'exécuter en même temps; les assurer que vous ne prenez aucun parti, et que c'est même en preuve de cette neutralité que vous rendez la liberté à ceux à qui cette affaire l'a fait perdre, que vous laissez

donc une égale liberté de part et d'autre, mais que vous ne souffririez d'aucun côté la licence, ni pas plus les longueurs à terminer ; couper court ensuite, et s'ils abusent de votre politesse pour s'engager en longs discours, faire la révérence et les laisser, en les assurant que vous n'avez ni n'aurez jamais assez de loisir pour vous noyer en ces disputes ; s'ils osaient s'échapper tant soit peu, leur dire poliment, mais avec une fermeté sèche, de songer à qui ils ont l'honneur de parler ; et sur-le-champ la piroquette, et les laisser là. Rien n'est pis que de se laisser manquer ni entamer le moins du monde, et le moyen de l'éviter pour toujours est dès la première fois une pareille leçon. Tout de suite il faut faire enlever les jésuites Lallemant, Doucin, et Tournemine, et leurs papiers ; mettre le dernier au donjon de Vincennes, sans papier, ni encre, ni plumés, ni parler à personne, du reste bien logé et nourri à cause de sa condition personnelle ; les deux autres au cachot, en des prisons différentes, avec le traitement du cachot, sans qu'on sache où ils sont, et les y laisser mourir ; ce sont les boutte-feux de toute cette affaire, et de très dangereux scélérats. Mander en même temps le provincial et les trois supérieurs des maisons de Paris, leur témoigner estime, amitié, desir de les marquer à leur compagnie, de l'obliger, de la distinguer, de la servir ; que ce n'est que dans ce dessein que vous vous êtes cru obligé de les délivrer de trois brouillons très pernicioeux, qui d'après ce que vous savez ne l'ont pas été moins chez eux en choses domestiques (ce qui est trop vrai) qu'ils l'ont été très criminellement au-dehors ; que vous ne voulez pas pousser à leur égard les choses plus loin ; que sans entrer en aucun détail avec ceux à qui vous parlez, vous vous contentez de leur dire que vous aimez la paix, et (poussant un peu le ton) que vous la voulez, que vous comptez assez sur eux, par la manière

dont vous avez parlé d'eux, et usé avec eux dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, pour leur demander d'y contribuer effectivement, et vous donner moyen par cette conduite de leur vouloir et faire tout le plaisir et le bien dont les occasions se pourront présenter, et dont le desir en vous se nourrira et s'augmentera selon que vous verrez qu'ils feront efficacement pour remplir en cela votre volonté. Cela dit, interrompre leurs remontrances, supplications sur les prisonniers, protestations, etc., par des complimens et des persuasions qui feront merveilles pour leur couper la parole, et tout aussitôt vous retirer et les laisser; et s'ils hasardaient de vous suivre, ou de vous faire demander à vous parler, leur faire dire civilement que l'accablement d'affaires ne vous le permet pas.

« Il faut mander un moment après le père Tellier, lui dire que vous n'oubliez point les services qu'il vous a rendus; que vous desireriez avec ardeur que le bien des affaires se pût accorder avec tout ce que vous voudriez faire pour lui, mais que la place que vous tenez vous impose des mesures auxquelles vous ne pouvez manquer; qu'ainsi vous êtes forcé à lui dire que le roi veut qu'il soit conduit sur-le-champ à La Flèche, où il lui défend très expressément d'écrire ou de recevoir aucune lettre de personne que vues par celui qui en sera chargé, et qui les rendra ou enverra, ou non, comme il le jugera à propos; que du reste le roi lui donne 6,000 livres de pension, et que, s'il en desire davantage, il n'a qu'à parler, avec certitude de l'obtenir sur-le-champ; que le roi veut que rien ne lui manque en bois, en meubles, en logement, en nourriture, en livres, en tout ce qui peut servir à sa santé, à sa commodité, à son amusement; qu'il ait deux valets et un frère que le roi paiera, à condition qu'il les choisira et changera comme il lui plaira, sans dépen-

dance que de l'intendant de la province, qui aura ordre de tenir la main à ce que rien ne lui manque ; qu'il soit libre et indépendant des jésuites , du collège, et qu'ils aient pour lui tous les égards, les attentions et les déférences possibles ; qu'il se puisse promener et dîner dans les environs, mais sans découcher ; et que le roi est disposé à lui accorder d'ailleurs tout ce qui pourra lui convenir, et même, en sa considération, des grâces, quand elles ne seront point préjudiciables.

« Cela dit, il faut le congédier sans écouter trop de discours ; et ordonner cependant que, en l'absence des supérieurs de la maison professe étant chez vous et du père Tellier y venant, on prenne tout ce que lui et son secrétaire auront de papiers chez eux. Deux hommes sûrs, mais polis, paquetteront, au sortir de chez vous, le père Tellier et son compagnon dans un carrosse, y monteront avec eux, et les conduiront tout de suite à La Flèche, où ils remettront 6,000 livres au père Tellier, et le livreront à l'intendant de la province, qu'on aura eu soin d'y faire trouver avec les ordres du roi pour lui et pour les jésuites de La Flèche concernant le père Tellier. Cela se doit exécuter à Versailles, pour que l'aller et venir, tant des supérieurs que du père Tellier, donne le temps nécessaire de saisir les papiers en leur absence, et faire la capture des trois prisonniers en même temps. » Je crus pouvoir sans témérité assurer M. le duc d'Orléans d'une joie et des bénédictions publiques de cette conduite, et que, bien loin d'emporter aucun danger, elle accélérerait la paix. Je l'avertis qu'il se fallait bien garder de rien dire sur tout cela, avant ni après l'exécution, aux cardinaux de part ni d'autre, ni à personne des leurs : à l'un, parce que cela lui ferait prendre trop de force, et lui ferait croire qu'on s'enrôle avec lui ; aux autres, parce que cela sentirait l'excuse et la crainte.

« A ceux qui voudraient vous en parler, en louange ou en plaintes, il faut, poursuivis-je, leur fermer la bouche poliment; mais leur dire tout court, d'un ton à se faire sentir, que vous voulez la paix, et que vous êtes résolu de l'avoir sans prendre aucun parti que celui de la paix. S'ils passent outre, la révérence, leur dire que vous êtes fâché de n'avoir pas le loisir d'être plus long-temps avec eux, et vous retirer. Assurez-vous qu'avec cette conduite, l'étourdissement de la mort du roi, et les affaires ecclésiastiques, surtout la feuille des bénéfices entre les mains du cardinal de Noailles, feront tomber les armes des mains à Rohan et à Bissy, qui, étant ce qu'ils sont, n'ont plus de fortune personnelle à faire, qui hasarderait leur crédit pour leur famille et leur considération en se roidissant, et qui dès-lors ne songeront qu'à vous gagner et à finir pour vous plaire; et c'est ce qu'il faudra saisir brusquement, et finir solidement, à quelque prix que ce soit, ayant toujours les écoles, les corps ecclésiastiques et les parlemens en croupe, pour terminer convenablement. »

Tout cela longuement discuté et à bien des reprises, M. le duc d'Orléans me parla de Rome et du nonce Bentivoglio, qu'il gardait pour la fin, et sur quoi il m'expliqua ses craintes. Je l'écoutai longuement, puis je lui dis que cet objet, si principal dans la matière que nous traitions, ne m'était pas échappé; que je trouvais fort aisé de couper court avec Rome, sans qu'elle pût s'en offenser, et d'éconduire son ministre qui était un fou et un furieux par ambition, sans religion ni honneur, et qui entretenait publiquement une fille de l'Opéra, dont il avait déjà un enfant qui n'était pas ignoré; que jusqu'à ce que les conseils fussent entièrement formés et déclarés, les ministres du roi subsisteraient; qu'ainsi il ne devait jamais se commettre avec le nonce, mais lui refuser

toute audience sous prétexte de la multitude d'affaires et d'ordres à donner. « S'il vous attaque lorsqu'il vous rencontrera devant tout le monde, il faut l'interrompre, lui dire poliment que ce n'est pas le lieu de parler d'affaires, et le renvoyer à Torcy; s'il insiste, lui tourner le dos, et vous retirer; charger Torcy de se rendre peu visible au nonce et de battre la campagne, le laisser ainsi, et se moquer de lui.

« A l'égard du pape, il faut se bien garder que rien de sa part, ni verbal et bien moins par écrit, vienne à vous sans que Torcy l'ait ouï ou lu auparavant, pour qu'il refuse de vous en rendre compte, comme il est souvent arrivé au roi de refuser de recevoir des brefs, etc., ou pour qu'il vous en rende compte si la chose le comporte; ne rien répondre que des choses générales au nonce; au pape force respects, desirs, soumissions, puis lui écrire ou faire dire pathétiquement que le roi le plus craint, le plus absolu, le plus obéi qui ait jamais régné en France, n'ayant pu opérer ce que sa sainteté desire, et à quoi sa majesté s'était engagée à elle, et y ayant vainement employé les soins, les grâces, les menaces et jusqu'à la violence, pendant quatre ou cinq ans sans relâche, il ne faut pas espérer d'un temps de minorité, par conséquent de faiblesse, ni de l'autorité limitée et précaire d'un régent, ce que n'a pu le plus puissant et le plus redouté des rois de France; qu'il est également de la sagesse de sa sainteté de n'y pas compter, et de sa charité paternelle de ne pas exiger l'impossible; que le régent se croit de plus en droit d'espérer d'un si grand et si saint pape qu'il sera le premier à chercher tous les moyens possibles d'arrêter les divisions et les troubles dans le royaume d'un enfant, fils aîné de l'église, aux ancêtres de qui l'église universelle, celle de Rome en particulier, est si particulièrement redevable, plutôt que de les aug-

menter en exigeant l'impossible ; étendre et paraphraser ce thème au mieux avec les expressions les plus touchantes et les plus soumises , mais en montrant aussi une fermeté à s'y tenir qui ôte toute espérance de l'ébranler ; surtout ne se point lasser des recharges , et d'y répondre toujours sur ce même ton.

« En même temps , faire revenir au nonce que s'il n'est sage , on ne sera pas retenu d'informer le pape de sa conduite scandaleuse , de la répandre à Rome et de lui fermer le chemin au cardinalat par cela même qu'il emploie à le hâter ; avertir sous main les jésuites qu'on est attentif à leur conduite dans toutes les provinces , qu'on n'est pas moins instruit de celle de leur général et des principaux de leur compagnie à Rome , et qu'ils s'apercevront par un traitement attentif , suivi , proportionné , du mécontentement ou de la satisfaction qu'on recevra de eux. Tout d'une main séparer et finir l'assemblée actuelle des évêques qui n'est bonne ni occupée qu'à brouiller , n'accorder sur cela ni délai ni audience , dire aux cardinaux de Rohan et de Bissy qu'on n'a affaire qu'à eux , et qu'on n'écouterà rien qu'après qu'on aura su par les intendants des provinces que tous les évêques sont arrivés chacun dans son diocèse. Empêcher après qu'aucun ne revienne à Paris , les renvoyer subitement , s'ils l'osent , par le ministère naturel du procureur général , et tenir la main par les procureurs généraux des autres parlemens qu'ils ne se courent point les uns les autres , qu'ils se tiennent chacun chez eux ; les y faire avertir d'être sages , et si quelqu'un de part ou d'autre ne l'était pas , le pincer tout aussitôt ou sourdement ou avec éclat , suivant sa faute en dessous ou publique , et le châtier aussi dans sa parenté , moyen très sensible et d'autant plus efficace que des parens d'évêques , et surtout tels qu'ils sont pour la plupart , n'ont pas les ressources des évê-

ques dans le public ni dans le particulier, et que, vexés par rapport à eux, ils les réduisent bientôt à la raison pour leur délivrance. »

Ce qui est de très principal et que j'appuyai bien à M. le duc d'Orléans, c'est la nouvelle licence de leur correspondance à Rome et de leurs liaisons avec le nonce. Jamais ni l'un ni l'autre ne s'était toléré avant l'affaire de la Constitution, témoin celle dont j'eus tant de peine à tirer Mailly, archevêque d'Arles, dont j'ai parlé en son temps, où il ne s'agissait uniquement que d'un présent au pape de quelques reliques de saint Trophime, qui lui en avait attiré un bref de pur remerciement, sans qu'il y eût pour lors l'ombre de rien autre chose, pas même dans aucun lointain. Il n'était permis à aucun évêque ni à aucun ecclésiastique d'écrire à qui que ce fût de la cour de Rome, ni d'en recevoir des lettres, sans la permission extrême du roi sur chaque chose, et sans que le secrétaire d'état des affaires étrangères ne les vît, et en pût répondre. Autrement c'était un crime. Ces lettres mêmes étaient infiniment rares, parce qu'elles se permettaient fort difficilement, et qu'elles laissaient toujours ombrage et démerite, tellement qu'elles étaient tombées tout-à-fait hors d'usage, le commerce nécessaire des bulles, des dispenses, etc., se faisant uniquement par les banquiers.

A l'égard des nonces, ni commerce ni visites; un évêque, un ecclésiastique simple, un moine même eût été sévèrement tancé, et après longuement éclairé, qui aurait vu le nonce sans que le ministre des affaires étrangères eût su pourquoi, et en eût parlé au roi, et même avec cela jamais au-delà de l'étroit nécessaire. Le père Tellier avait le premier osé rompre cette barrière, et que n'osa-t-il pas? Aussitôt grand nombre et de prélats et de gens du second ordre s'empressèrent à se faire de fête, et

se proposèrent des chimères. Rome et le nonce entretenrent soigneusement leur vanité et leur espérance, et peu-à-peu s'attachèrent ainsi une grande partie du clergé, pour se faire valoir des deux côtés, ce qui, depuis la vue du cardinalat qui en enivra beaucoup jusqu'aux moindres objets, débaucha un clergé vain, oisif, avare, ambitieux, ignorant, et pour la plupart pris de la lie du peuple ou de la plus abjecte bourgeoisie. On sent aisément ce que deviennent alors ces précieuses libertés de l'église gallicane, les droits du roi, le lien à la patrie; et c'est ce qu'il était si important de redresser, en privant Rome de tant et de si dangereux transfuges, en remettant les anciennes règles en vigueur, dont Rome même n'eût osé se plaindre, puisqu'elles y étaient encore, et sans interruption, lors des premiers progrès de l'affaire qui fit naître celle de la Constitution, c'est-à-dire, il y a cinq ou six ans, et de plus qu'elles n'étaient violées que par simple et tacite tolérance, sans aucune sorte de révocation, ni même de consentement formel. C'était donc bien assez de laisser le commerce de Rome libre aux cardinaux de Noailles, Rohan et Bissy uniquement, et celui du nonce à cinq ou six prélats ou gens du second ordre, bien choisis et nommés pour cela par M. le duc d'Orléans; et il fallait châtier sévèrement et irrémissiblement tous les prélats et gens du second ordre qui oseraient transgresser la défense le moins du monde, en quelque manière, et sous quelque prétexte et protection que ce pût être. Nous fûmes souvent et longuement sur cette matière M. le duc d'Orléans et moi, et à la fin je le laissai persuadé.

Restaient les conseils des affaires étrangères et des dépêches ou du dedans du royaume. Je dis à M. le duc d'Orléans qu'il restait aussi deux hommes sur qui il ne devait pas compter, mais qui outre leurs établissemens étaient dans le public, l'un bien moins à propos que l'au-

tre, à ne pouvoir laisser : Harcourt et Huxelles ; que j'estimais qu'il fallait les mettre à la tête de ces deux conseils, mais que je ne voyais pas qu'il eût à contraindre son goût sur leurs places. La situation où M. le duc d'Orléans avait été si long-temps avec l'Espagne, et les liaisons étroites d'Harcourt en ce pays-là, et avec mesdames de Maintenon et des Ursins, le déterminèrent aux affaires étrangères pour Huxelles, et à celles du dedans du royaume pour Harcourt. Cela fut bientôt décidé, mais avant que la résolution en fût prise : « Mais vous, me dit M. le duc d'Orléans, vous me proposez tout le monde, et ne me parlez point de vous ; à quoi donc voulez-vous être ? » Je lui répondis que ce n'était à moi ni de me proposer ni moins encore de choisir, mais à lui-même à voir s'il voulait m'employer, s'il m'en croyait capable, et en ce cas à déterminer la place qu'il me voudrait faire occuper. C'était à Marly, dans sa chambre, et il m'en souviendra toujours.

Après quelque petit débat, qu'entre pareils on appellerait complimens, il me proposa la présidence du conseil des finances, c'est-à-dire de les diriger avec un imbécille en ce genre tel que le maréchal de Villeroy, et me dit que c'était ce qui convenait le mieux à lui et à moi. Je le remerciai de l'honneur et de la confiance, et je le refusai respectueusement ; c'était la place que je destinais au duc de Noailles. M. le duc d'Orléans fut fort étonné, et se mit sur son bien dire pour me persuader. Je lui répondis que je n'avais nulle aptitude pour les finances, que c'était un détail devenu science et grimoire qui me passait ; que le commerce, les monnaies, le change, la circulation, toutes choses essentielles à la gestion des finances, je n'en connaissais que les noms ; que je ne savais pas les premières règles de l'arithmétique ; que je ne m'étais jamais mêlé de l'administration de mon bien, ni de ma dépense do-

mestique, parce que je m'en sentais incapable, combien plus des finances de tout un royaume, et embarrassées comme elles l'étaient. Il me représenta l'instruction et le soulagement que je trouverais dans les divers membres du conseil des finances, et dans ceux d'ailleurs que je voudrais consulter. Il ajouta tout ce qui pouvait me flatter; il appuya sur ma probité et sur mon désintéressement, chose si capitale au maniement des finances. Sur cela je lui répondis que peu importerait à la chose publique que je volasse les finances, ou que mon incapacité les laissât voler; qu'à la vérité je croyais bien pouvoir répondre à lui et à moi-même de ma fidélité là-dessus, mais qu'avec la même sincérité, je ne me sentais aucune des lumières nécessaires pour m'apercevoir même des friponneries grossières, combien moins des panneaux infinis dont cette matière est si susceptible. La fin de plus d'une heure de ce débat fut de se fâcher contre moi, puis de me prier de faire bien mes réflexions, et que nous en parlerions le lendemain.

Il y avait long-temps qu'elles étaient toutes faites. Je n'étais pas, depuis la mort de cet admirable Dauphin, et plus encore depuis celle de M. le duc de Berry, à m'être occupé des diverses places du gouvernement à venir, avec ce projet des conseils, et à penser, je le dirai avec simplicité, non à celles qui me conviendraient, mais à celles à qui je conviendrais moi-même, qui est l'unique façon de bien placer les hommes, et pour la chose publique et pour eux-mêmes. Celle des finances s'était présentée à moi comme les autres; je n'aurai pas la grossièreté de dire que je ne crusse pas bien que M. le duc d'Orléans ne me laisserait pas sans me donner part au gouvernement, et je ne pensai pas qu'il y eût de la présomption à m'en persuader, et à réfléchir en conséquence. La matière des finances me répugnait par les raisons que je ve-

nais d'alléguer à M. le duc d'Orléans, et par bien d'autres encore, dont celle du travail était la moindre. Mais les injustices que les nécessités y attachent me faisaient peur; je ne pouvais m'accommoder d'être le marteau du peuple et du public, d'essuyer les cris des malheureux, les discours faux, mais quelquefois vraisemblables, surtout en ce genre, des fripons, des malins, des envieux; et ce qui me détermina plus que tout, la situation forcée où les guerres et les autres dépenses prodigieuses avaient réduit l'état, en sorte que je n'y voyais que le choix de l'un de ces deux partis; de continuer et d'augmenter même autant qu'il serait possible toutes les impositions pour pouvoir acquitter les dettes immenses, et conséquemment achever de tout écraser, ou de faire banqueroute publique par voie d'autorité, en déclarant le roi futur quitte de toutes dettes et non obligé à celles du roi son aïeul et son prédécesseur, injustice énorme et qui ruinerait une infinité de familles et directement et par cascades.

L'horreur que je conçus de l'une et de l'autre de ces iniquités ne me permit pas de m'en charger, et quant à un milieu qui ne peut être qu'une liquidation des différentes sortes de dettes pour assurer l'acquittement des véritables, et rayer les fausses, et l'examen des preuves, et celui des parties payées, et jusqu'à quel point, cela me parut une mer sans fond où mes sondes ne parviendraient jamais. Et d'ailleurs quel vaste champ à pièges et à friponneries! Oserais-je avouer une raison encore plus secrète? Me trouvant chargé des finances, j'aurais été trop fortement tenté de la banqueroute totale, et c'était un paquet dont je ne me voulais pas charger devant Dieu ni devant les hommes. Entre deux effroyables injustices, tant en elles-mêmes que par leurs suites, la banqueroute me paraissait la moins cruelle des deux, parce qu'aux dépens de la ruine de cette foule de créanciers, dont le plus

grand nombre l'était devenu volontairement par l'appât du gain, et dont beaucoup en avaient fait de grands, très difficiles à mettre au jour, encore plus à prouver, tout le reste du public était au moins sauvé, et le roi au courant, par conséquent diminution d'impôts infinie, et sur-le-champ. C'était un avantage extrême pour le peuple tant des villes que de la campagne qui est, sans proportion, le très grand nombre, et le nourricier de l'état. C'en était un aussi extrêmement avantageux pour tout commerce au-dehors et au-dedans, totalement intercepté et tari par cette immensité de divers impôts.

Ces raisons qui se peuvent alléguer m'entraînaient ; mais j'étais touché plus fortement d'une autre que je n'explique ici qu'en tremblant. Nul frein possible pour arrêter le gouvernement sur le pied où il est enfin parvenu. Quelque disproportion que la découverte des trésors de l'Amérique ait mise à la quantité de l'or et de l'argent en Europe depuis que la mer y en apporte incessamment, elle ne répond en nulle sorte à la prodigieuse différence des revenus de nos derniers rois et de leurs trésors à la moitié de ceux de Louis XIV, nonobstant l'augmentation jusqu'à l'incroyable. J'avais bien présente la situation déplorable de la fin d'un règne si long, si abondant, si glorieux, si naïvement représentée par ce qui causa le voyage de Torcy à La Haye, et ce qui s'y passa, et depuis à Gertruydenberg, dont il ne fallut pas moins que le coup du ciel le plus inattendu pour sauver la France par l'intrigue domestique de l'Angleterre. Il résulte donc par cet exposé qu'il n'y a point de trésors qui suffisent à un gouvernement déréglé, que le salut d'un état n'est attaché qu'à la sagesse de le conduire, et pareillement sa prospérité, son bonheur, la durée de sa gloire et de sa prépondérance sur les autres.

Louvois, pour régner seul et culbuter Colbert, inspira au roi l'esprit de conquête. Il forma des armées immenses, il envahit les Pays-Bas jusqu'à Amsterdam, et il effraya tellement toute l'Europe par la rapidité des succès, qu'il la liguait toute contre la France, et qu'il mit les autres puissances dans la nécessité d'avoir des armées aussi nombreuses que celles du roi. De là toutes les guerres qui n'ont comme point cessé depuis, de là l'épuisement d'un royaume, quelque vaste et abondant qu'il soit, quand il est seul sans cesse contre toute l'Europe; de là cette situation désespérante où le roi se vit enfin réduit de ne pouvoir ni soutenir la guerre ni obtenir la paix à quelques cruelles conditions que ce pût être. Que ne pourrait-on pas ajouter des bâtimens immenses de ce règne, et plus qu'inutiles, des places ou des plaisirs, et de tant d'autres sortes de dépenses prodigieuses et frivoles, toutes voies dans un autre règne pour se retrouver au même point, ce qui n'est pas difficile, après y avoir été une fois. On dépend donc pour cela, non-seulement d'un roi, de ses maîtresses, de ses favoris, de ses goûts, mais de ses propres ministres, comme on le doit originairement à Louvois.

On conviendra, je m'assure, qu'il n'est rien qui demande plus pressamment un remède, et que ce remède est dissous il y a long-temps. Que substituer donc, pour garantir les rois et le royaume de cet abîme? L'incomparable Dauphin l'a bien senti et l'avait bien résolu. Mais pour l'exécuter, il fallait être roi, non régent, et plus que roi, car il fallait être roi de soi-même et divinement supérieur à son propre trône. Qui peut espérer un roi de cette sorte, après s'en être vu enlever le modèle formé des mains de Dieu même, sur le point de parvenir à la couronne et d'exécuter les merveilles qui avaient été inspirées à son esprit, et que le doigt de Dieu avait gra-

vées si profondément dans son cœur. C'est donc la forte considération de raisons si concluantes et si fort au-dessus de toutes autres considérations qui me persuada que le plus grand service qui pût être rendu à l'état pour lequel les rois sont faits, et non l'état pour les rois, comme ce Dauphin le sentait si bien, et ne craignait pas de le dire tout haut, et le plus grand service encore qui pût être rendu aux rois mêmes était de les mettre hors d'état de tomber dans l'abîme qui s'ouvrit de si près sous les pieds du roi, ce qui ne se peut exécuter qu'en les mettant à l'abri des ambitieuses suggestions des futurs Louvois, et de leur propre séduction par l'entraînement de leurs goûts, de leurs passions, l'ivresse de leur puissance et de leur gloire, et l'imbécillité des vues et des lumières dont la vaste étendue n'est pas toujours attachée à leur sceptre. C'est ce qui se trouvait par la banqueroute et par les motifs de l'édit qui l'aurait déclarée, qui se réduisent à ceux-ci. La monarchie n'est point élective et n'est point héréditaire. C'est un fidéi-commis, une substitution faite par la nation à une maison entière, pour en jouir et régner sur elle de mâle en mâle, né et à naître, en légitime mariage, graduellement, perpétuellement, et à toujours, d'aîné en aîné, tant que durera cette maison, à l'exclusion de toute femelle, et dans quelque ligne et degré que ce puisse être.

Suivant cette vérité qui ne peut être contestée, un roi de France ne tient rien de celui à qui il succède, même son père; il n'en hérite rien, car il n'est ici question que de la couronne, et de ce qui y est inhérent, non de bijoux et de mobilier. Il vient à son tour à la couronne, en vertu de ce fidéi-commis, et du droit qu'il lui donne par sa naissance, et nullement par héritage ni représentation. Conséquemment tout engagement pris par le roi prédécesseur périt avec lui, et n'a aucune force

sur le successeur, et nos rois paient le comble du pouvoir qu'ils exercent pendant leur vie par l'impuissance entière qui les suit dans le tombeau. Mineurs, à quelque âge qu'ils se trouvent, pour revenir de ce qu'ils font eux-mêmes contre leurs intérêts, ou du préjudice qu'ils y reçoivent par le fait d'autrui qu'ils auront consenti et autorisé, auront-ils moins de privilège d'être libres et quittes de ce qui leur nuit, à quoi ils n'ont contribué ni par leur fait, ni par leur engagement, ni par leur autorisation ? et étant de condition tellement distinguée en mieux que leurs sujets par cette minorité qui les relève de tout ce qui leur préjudicie, à quelque âge qu'ils l'aient fait ou ratifié, peuvent-ils devenir de pire condition que tous leurs sujets, dont aucun n'est tenu que de son propre fait, ou du fait de celui dont il hérite ou qu'il représente, et ne le peut être du fait particulier de celui dont le bien lui échoit à titre de substitution ? Ces raisons prouvent donc avec évidence que le successeur à la couronne n'est tenu de rien de tout ce dont son prédécesseur l'était, que tous les engagements que le prédécesseur a pris sont éteints avec lui, et que le successeur reçoit, non de lui, mais de la loi primordiale qui l'y appelle par le fidéi-commis et la substitution, reçoit, dis-je, la couronne pure, nette, franche, libre et quitte de tout engagement précédent.

Un édit bien libellé, bien serré, bien ferme et bien établi sur ces maximes et sur les conséquences qui en résultent si naturellement, et dont l'évidence ne peut être obscurcie non plus que la vérité et la solidité des principes dont elles se tirent, peut exciter des murmures, des plaintes, des cris, mais ne peut recevoir de réponse solide ni d'obscurcissement le plus léger. Il est vrai que bien des gens en souffriraient beaucoup, mais il n'est pas moins vrai, dans la plus étroite exactitude, que si un tel

édit manque à la miséricorde en une partie pour la faire entière au véritable public, c'est sans commettre d'injustice, parce qu'il n'y en eut jamais à s'en tenir à son droit, et à ne se pas charger de ce dont il est exactement vrai qu'on n'est pas tenu, et à ce raisonnement je ne vois aucune réponse vraie, solide, exacte, effective; conséquemment je ne vois que justice étroite et irrépréhensible dans cet édit. Or l'équité mise à couvert, et du côté du roi successeur, un tel édit deviendra le supplément des barrières qui ne se peuvent plus invoquer. Plus il excitera de plaintes, de cris, de désespoir par la ruine de tant de gens et de tant de familles, tant directement que par cascades, conséquemment de désordres et d'embarras dans les affaires de tant de particuliers, plus il rendra sage chaque particulier pour l'avenir. On a beau courir aux charges, aux rentes, aux loteries, aux tontines de nouvelle création après y avoir été trompé tant de fois, et toujours excité par des appâts trompeurs, mais qui n'ont pu l'être pour tous, et qui en ont enrichi tant aux dépens des autres que chacun à part se flatte toujours d'avoir la fortune ou l'industrie de ces heureux, la banqueroute sans exception causée et fondée en principes et en droit par l'exposé de l'édit désille tous les yeux et ne laisse à personne aucune espérance d'échapper à sa ruine, si, prenant des engagements avec le roi de quelque nature qu'ils puissent être, on vient à perdre ce roi avant qu'ils soient remplis. Voilà donc une raison précise, juste, efficace, à la portée de tout le monde, des plus ignorans, des plus grossiers, qui resserre toutes les bourses, qui rend tout leurre, tout fantôme, toute séduction inutiles, qui guérit, par la crainte d'une perte certaine et au-dessus de ses forces, l'orgueil de s'élever par des charges de nouvelle érection ou de nouveau rétablissement, et de la soif du gain qu'on trouve dans les trai-

tés de longue durée, par l'avarice même, ou plutôt par la juste crainte qu'on vient d'exposer.

De là deux effets d'un merveilleux avantage : impossibilité au roi de tirer ces sommes immenses pour exécuter tout ce qui lui plaît, et beaucoup plus souvent ce qu'il plaît à d'autres de lui mettre dans la tête pour leur intérêt particulier ; impossibilité qui le force à un gouvernement sage et modéré, qui ne fait pas de son règne un règne de sang, de brigandage et de guerres perpétuelles contre toute l'Europe bandée sans cesse contre lui, armée par la nécessité de se défendre, et à la longue, comme il est arrivé à Louis XIV, pour l'humilier, le mettre à bout, le conquérir, le détruire, car ce ne fut pas à moins que ses ennemis visèrent à la fin ; impossibilité qui l'empêche de se livrer à des entreprises romaines du côté des bâtimens militaires et civils, à une écurie qui aurait composé toute la cavalerie de ses prédécesseurs, à un luxe d'équipages de chasses, de fêtes, de profusions, de luxe de toute espèce qui se voilent du nom d'amusemens, dont la seule dépense excède de beaucoup les revenus d'Henri IV et des commencemens de Louis XIII ; impossibilité enfin qui n'empêche pas un roi de France d'être et de se montrer le plus puissant roi de l'Europe, de fournir à toutes les parties du gouvernement avec une abondance qui le rend non-seulement considérable mais redoutable à tous les potentats de l'Europe, dont aucun n'approche de ses revenus, ni de l'étendue suivie, ni de l'abondance des terres de sa domination, et qui ne lui ôte pas les moyens de tenir une cour splendide digne d'un aussi grand monarque, et de prendre des divertissemens et des amusemens convenables à sa grandeur, enfin de pourvoir sa famille avec une abondance raisonnable et digne de leur commune majesté.

L'autre effet de cette impossibilité délivre la France d'un peuple ennemi, sans cesse appliqué à la dévorer par toutes les inventions que l'avarice peut imaginer; et cette avarice tournée en science fatale par cette foule de différens impôts, dont la régie, la perception et la diversité sont plus funestes que le montant des impôts mêmes, forme cet autre peuple nombreux dérobé à toutes les fonctions utiles à la société, qui n'est occupé qu'à la détruire, à piller tous les particuliers, à intervertir commerce de toute espèce, régimes intérieurs de famille, et toute justice, par les entraves que le contrôle des actes et tant d'autres cruelles inventions y ont mises. En outre cette impossibilité encourage le laboureur, le fermier, le marchand, l'artisan, qui désormais travaillera plus pour soi et pour sa famille que pour tant d'animaux voraces qui le sucent avant qu'il ait recueilli, qui le consomment en frais de propos délibéré, et avec qui il est toujours en reste. Elle cause une circulation aisée qui fait la richesse, parce qu'elle décuple l'argent effectif qui court de main en main sans cesse, circulation inconnue depuis tant d'années. Elle facilite et donne lieu à toute espèce de marchés entre particuliers, les délivre du poids également accablant et insultant de ce nombre immense d'offices et d'officiers nouveaux et inutiles, multiplie infiniment les taillables et soulage chaque taillable du même coup, fait rentrer ce peuple immense, oisif, vorace, ennemi, dans l'ordre de la société, dont il multiplie tous les différens états; ressuscite la confiance, l'attachement au roi, l'amour de la patrie, éteint parce qu'on ne compte plus de patrie; rend supportables les situations qui étaient forcées, et celles qui ne l'étaient pas, heureuses; redonne le courage et l'émulation détruits, parce qu'on ne profite de rien, et que plus vous avez et plus on vous prend; enfin rend aux pères de famille ce soin domestique qui

contribue si principalement, quoique si imperceptiblement, à l'harmonie générale et à l'ordre public presque universellement abandonné par le désespoir de rien conserver, et de pouvoir élever, moins encore pourvoir, chacun sa famille.

Tels sont les effets de la banqueroute qui ne sauraient être contestés, et qui ne sont préjudiciables, (je ne parle pas des créanciers), qu'à un très petit nombre de particuliers de bas lieu, jusqu'à cette heure, qui abusent de la confiance de leur maître pour s'élever à tout sur les ruines de tous les ordres du royaume, et qui pour leur grandeur particulière comptent pour rien d'exposer ce maître à qui ils doivent tout, au précipice qu'on vient de voir, et toute la France aux derniers et aux plus irremédiables malheurs. Balancez après cet exposé les inconvénients et les fruits de la banqueroute avec ceux de continuer et de multiplier les impôts pour acquitter les dettes du roi, ou ce milieu de liquidation si ténébreux, et si peu fructueux, même si peu praticable. Voyez quelle suite d'années il faudra nourrir toute la France de larmes et de désespoir pour achever le remboursement de ces dettes; et j'ose m'assurer qu'il n'est point d'homme, sans intérêt personnel au maintien des impôts jusqu'à se préférer à tout, qui, dans la malheureuse nécessité d'une injustice, ne préfère de bien loin celle de la banqueroute. En un mot, c'est le cas d'un homme qui est dans le malheur d'avoir à choisir de passer douze à quinze années dans son lit, dans les douleurs continuelles du fer et du caustique et le régime qui y est attaché, ou de se faire couper la jambe qu'il sauverait par cet autre parti. Qui peut douter qu'il ne préférât l'opération plus douloureuse et la privation de sa jambe, pour se trouver deux mois après en pleine santé, exempt de douleur, et dans la jouissance de soi-même et des autres par la société, et le libre exer-

cice de ce qui l'occupait avant son mal? Reste à finir par l'autorité du roi.

Un mot seul suppléera à tout ce qui se pourrait dire, et à ce que les flatteurs et les empoisonneurs des rois se voudraient donner la licence de critiquer. Reportons-nous à ces temps malheureux où le plus absolu et le plus puissant de tous nos rois, le plus maître aussi de son maintien et de son visage, et dont le règne a été tel qu'on l'a vu, ne put retenir ses larmes en présence de ses ministres dans l'affreuse situation où il se voyait de ne pouvoir plus soutenir la guerre ni obtenir la paix. Remettons-nous devant les yeux l'éclat où il avait porté ses ministres, et l'humiliation plus que servile où il avait autrefois réduit les Hollandais. Entrons après dans l'esprit et dans le cœur de ce monarque de bonheur, de gloire, de majesté, (ne craignons pas d'ajouter l'apothéose après les monumens que nous en avons vus), et voyons ce prince ennemi implacable du prince d'Orange, parce que celui-ci avait refusé d'épouser sa bâtarde, envoyer son principal ministre en ce genre courir en inconnu en Hollande avec pour tout passe-port celui d'un courrier, ce ministre descendre chez un banquier de Rotterdam, se faire mener par lui à La Haye chez le pensionnaire Heinsius, créature et confident de ce même prince d'Orange et héritier de sa haine, et implorer la paix comme à ses genoux. Suivons tout ce que Torcy y essaya, poursuivons tous les sacrifices offerts et méprisés, qui, dans cette extrémité, ne rebutèrent pas le roi d'envoyer ses plénipotentiaires à Gertruydenberg; continuons de repasser les traitemens indignes, et les propositions énormes par lesquelles on se joua d'eux et du roi, et l'état de ce prince à la rupture d'une négociation où, en lui prescrivant jusqu'à l'inhumanité qu'il n'osa refuser en partie, on exigea encore qu'il se soumît à s'engager à ce qu'ils ne déclareraient que

quand il leur plairait, et aux augmentations vagues qu'ils pourraient ajouter. Réfléchissons sur une situation si forcée et si cruelle, fruit déplorable de cette ancienne conquête de la Hollande, et de tant d'autres exploits. Qui après ne demeurera pas, je ne dis pas persuadé, mais convaincu que le roi n'eût donné tout ce qu'on eût voulu, pour n'avoir jamais connu Louvois ni les flatteurs, moins encore les moyens de franchir ce qu'il avait encore trouvé de barrières à un pouvoir illimité, dont toutefois il s'était montré si jaloux, et ne se pas trouver, et inutilement encore, aux genoux et à la merci de ceux dont il avait triomphé, et qu'il avait insultés par tant de monumens et de médailles? Tenons-nous-en donc à cette réflexion transcendante, pour ne pas craindre la banqueroute par rapport à l'autorité des rois.

Tranchons une dernière objection possible. Que diront les étrangers sur un édit qui, sur des fondemens aussi bien établis, rend le successeur à la couronne pleinement libre de tout engagement de son prédécesseur, et que deviendront leurs traités et les engagements réciproques? La réponse est aisée. Les rois ne traitent point par édits avec les puissances étrangères. Il y a des traités, et c'est le plus grand nombre, qui ont des temps limités, ou qui ne sont que pour le règne des princes qui les font. S'il s'en trouve qui les outrepassent, alors ce n'est plus le roi seulement, mais sa couronne qui est engagée avec un autre état, ce qui n'a point d'application aux sujets de la couronne, et alors les traités subsistent dans leur vigueur. De plus, quand, ce qui ne peut tomber dans ce cas, le successeur ne serait pas obligé de tenir les traités de son prédécesseur, le bien de l'état voudrait qu'il le fît peut-être pour le fruit du traité même, certainement pour le maintien de la confiance et de la sûreté des traités. Ainsi nulle comparaison des sujets avec les puissances étrangè-

res, ni d'un traité avec elles et l'effet d'un édit qui, remontant à la source du droit de la maison régnante, le montre tel qu'il est, d'où suit ce qui vient d'être expliqué qui n'a trait ni application quelconque aux puissances étrangères, ni aux traités subsistans, avec lesquels il ne s'agit ni d'héritage, ni de substitution, ni des différens effets de ces deux manières de succéder. Cette réponse paraît péremptoire, sans s'arrêter plus long-temps à cette spécieuse mais frivole objection.

M. le duc d'Orléans ne me trouva donc pas plus disposé à me charger des finances après le loisir qu'il m'avait donné pour y penser. Même empressement, mêmes prières, mêmes raisonnemens de sa part; mêmes réponses, même fermeté de la mienne. Il se fâcha, il n'y gagna rien. La fâcherie se tourna en mécontentement si marqué que je le vis moins assidûment, et beaucoup plus courtement, sans qu'il montrât sentir cette réserve, et sans que lui et moi nous parlâssions plus que des choses courantes, publiques, indifférentes, en un mot, de ce qui s'appelle la pluie et le beau temps. Cette bouderie froide de sa part, tranquille de la mienne, dura bien trois semaines. Il s'en lassa le premier. Au bout de ce temps, au milieu d'une conversation languissante, mais où je remarquai plus d'embarras de sa part qu'à l'ordinaire: «Hé bien! donc, s'interrompit-il lui-même, voilà qui est donc fait. Vous demeurez déterminé à ne point vouloir des finances»? me dit-il en me regardant.

Je baissai respectueusement les yeux, et je répondis d'une voix assez basse que je comptais qu'il n'était plus question de cela. Il ne put retenir quelques plaintes, mais sans aigreur et sans se fâcher; puis se levant et se mettant à faire des tours de chambre, sans dire mot et la tête basse, comme il faisait toujours quand il était embarrassé, il se tourna tout-à-coup brusquement à moi en

s'écriant : « Mais qui donc y mettrons-nous » ? Je le laissai un peu se débattre, puis je lui dis qu'il en avait un tout trouvé, s'il le voulait tout au meilleur, et qui à mon avis ne refuserait pas. Il chercha sans trouver; je nommai le duc de Noailles. A ce nom il se fâcha et me répondit que cela serait bon pour remplir les poches de la maréchale de Noailles, de la duchesse de Guiche, qui de profession publique vivaient des affaires qu'elles faisaient à toutes mains, et pour enrichir une famille la plus ardente et la plus nombreuse de la cour, et qui se pouvait appeler une tribu. Je le laissai s'exhaler, après quoi je lui représentai que pour le personnel il ne me pouvait nier que le duc de Noailles n'eût plus d'esprit qu'il n'en fallait pour se bien acquitter de cet emploi, ni toute la fortune la plus complète en biens, en charges, en gouvernemens, en alliances, pour y être à l'abri de toute tentation, et donner à son administration tout le crédit et toute l'autorité nécessaire, en sorte que, dès que son altesse royale convenait qu'il y fallait mettre un seigneur, il n'y en avait point qui y fût plus convenable. Quant à ses proches, parmi lesquels ses enfans ne se pouvaient compter par leur enfance, ni sa femme par le peu qu'elle avait su se faire considérer dans la famille, et par sa tante même qui avait été la première à lui ôter toute considération, il n'y avait rien à craindre de ses sœurs ni de ses beaux-frères, excepté l'aînée, par la façon d'être de presque tous, et par la manière de vivre du duc de Noailles avec eux, en liaison et en familiarité, mais hors de portée de s'en laisser entamer. Quant à sa mère et à la duchesse de Guiche, ce qu'il m'en disait était vrai, mais il fallait aussi lui apprendre à quel titre : je lui représentai que la maréchale chargée de ce grand nombre de filles et de dots pour les marier toutes, et le duc de Guiche, qui n'avait rien et à qui son père ne donnait rien,

hors d'état de soutenir la dépense des campagnes, avaient l'un et l'autre obtenu un ordre du roi au contrôleur général, dès le temps que Pontchartrain l'était, de faire pour la mère et pour la fille toutes les affaires qu'elles protégeraient, et de chercher à leur donner part dans le plus qu'il pourrait; que Chamillart avait reçu le même ordre en succédant à Pontchartrain; que je le savais de l'un et de l'autre, parce que tous deux me l'avaient dit, et qu'on m'avait assuré que le même ordre avait été renouvelé lorsque Desmarets fut fait contrôleur général; que de cette sorte ce n'était plus avidité ni ténébreux manège à redouter d'elles auprès du duc de Noailles, mais des grâces pécuniaires que le roi voulait et comptait leur faire sans bourse délier, et qu'il ne dépendait plus des contrôleurs généraux de refuser; qu'au reste, il ne fallait pas croire que la maréchale de Noailles eût grand crédit sur son fils, ni que la duchesse de Guiche fît ce qu'elle voulait de son frère; qu'il ne se trouvait personne sans quelque inconvénient, et que celui-là semblait trop peu fondé pour l'exclusion d'un homme qui, étant tout ce que celui-là était, ne pouvait avoir d'autre ambition que de se faire une réputation par son administration, bien supérieure à toute faiblesse pour sa famille, à l'égard de laquelle il n'avait montré jusqu'ici nulle disposition de ce genre. Cette discussion souffrit bien des répliques en plus d'une conversation de part et d'autre, et finit enfin par laisser M. le duc d'Orléans déterminé à faire le duc de Noailles président du conseil des finances. J'étais en effet persuadé qu'il y ferait fort bien, surtout étudiant comme il faisait assidûment sous Desmarets, ainsi que je l'ai dit en son lieu, et j'étais bien aise aussi d'appuyer le cardinal de Noailles par cette place de son neveu, si propre à accroître le crédit réel et la considération extérieure.

Le moment d'après que cela fut résolu entre M. le duc d'Orléans et moi : « Et vous enfin, me dit-il, que voulez-vous donc être » ? et il me pressa tant de m'expliquer que je le fis enfin, et dans l'esprit que j'ai exposé plus haut, je lui dis que s'il voulait me mettre dans le conseil des affaires du dedans, qui est celui des dépêches, je croyais y pouvoir faire mieux qu'ailleurs. « Chef donc, répondit-il avec vivacité. — Non pas cela, répliquai-je, mais une des places de ce conseil ». Nous insistâmes tous deux, lui pour, moi contre. Je lui témoignai que ce travail en soi et celui de rapporter au conseil de régence toutes les affaires de celui du dedans m'effrayait, et qu'acceptant cette place, je n'en voyais plus pour Harcourt. « Une place dans le conseil du dedans, me dit-il, c'est se moquer, et ne se peut entendre. Dès que vous n'en voulez pas absolument être chef, il n'y a plus qu'une place qui vous convienne et qui me convient fort aussi ; c'est que vous soyez du conseil où je serai, qui sera le conseil suprême ou de régence ». Je l'acceptai et le remerciai. Depuis ce moment cette destination demeura invariable, et il se détermina tout-à-fait à donner la place de chef du conseil du dedans au maréchal d'Harcourt. Il n'y fut point question de président, parce que les affaires n'y étaient pas assez jalouses pour donner ce contre-poids au chef. Il n'en fut point parlé pour celui des affaires étrangères pour n'y pas multiplier le secret, ni dans celui de guerre, qui en temps de paix n'était que de simple courant d'administration intérieure, ni dans celui des affaires ecclésiastiques pour y relever davantage le chef qui était le cardinal de Noailles. Cette invention de présidence ne dut alors avoir lieu que pour les conseils de marine et de finances, pour contrebalancer la trop grande autorité des deux chefs, et suppléer à l'ineptie en finances du maréchal de Villeroy.

CHAPITRE XX.

Précautions que je suggère à M. le duc d'Orléans sur le choix des personnes à faire entrer dans les conseils. — Sa négligence sur ce point. — Ce que je lui propose sur l'éducation du roi futur. — Son gouverneur et son précepteur. — Nous discutons M. le duc d'Orléans et moi le choix des membres du conseil de régence. — Villeroy. — Voysin. — Daguesseau. — Torcy. — Desmarets. — Pontchartrain. — La Vrillière. — Attributions du conseil de régence. — Nos discussions se prolongent jusqu'à la mort du roi.

LES conseils, leurs chefs, leurs présidens réglés, je représentai à M. le duc d'Orléans qu'il devait profiter du reste de ce règne pour bien examiner les choix qu'il ferait pour les remplir. Je l'exhortai à se tenir au plus petit nombre que la nature de chaque conseil pourrait souffrir, de les remplir tous dès-lors comme s'ils existaient par une liste sous sa clef, dont les noms ne seraient connus que de lui. Que de ceux qu'il y aurait écrits, il rayât ceux qui mourraient avant le roi et ceux qu'il reconnaîtrait avoir mal choisis, par l'examen qu'il ferait secrètement de leur conduite, et qu'à mesure qu'il en rayerait un, il en mît un autre en sa place, comme si la chose existait et qu'il remplît une vacance; de régler ainsi tout ce qui pouvait l'être d'avance, afin de n'avoir que les déclarations à en faire à la mort du roi, parce que, lorsque cela arriverait, il se trouverait tout-à-coup accablé de tant et de si diverses sortes de choses, affaires, ordres, cérémonial, disputes, demandes, réglemens, décisions, inondation de monde qu'il n'aurait le temps de

rien, à peine même de penser, et qu'il pouvait compter encore qu'il se verrait forcé de donner son temps aux bagatelles préférablement aux affaires, parce qu'en ces occasions les bagatelles sont les affaires du lendemain, souvent du jour même et de l'instant, qu'il faut régler sur l'heure, et qui se succèdent sans cesse les unes aux autres, tellement qu'il pouvait s'assurer que, s'il n'avait alors tous ses arrangemens d'affaires et ses choix tous prêts sur son papier, sous sa clef, ils demeureraient noyés dans ce chaos, et en arrière à n'avoir plus le temps ni de les faire ni de les différer, tellement que ce serait le hasard et les instances des demandeurs qui en disposeraient, et qui les lui arracheraient sans égard au mérite ni à l'utilité, beaucoup moins à lui et à ses intérêts; qu'alors, outre l'embarras et le rompement de tête, l'affluence de tout ce qui lui tomberait tout à-la-fois, il ne pourrait ni peser, ni comparer, ni discuter, ni raisonner sur rien, ni faire un choix par lui-même, emporté qu'il serait par le temps, le torrent, la nécessité; et que des choses et des choix réglés dans ce tumulte de gens et d'affaires de toutes sortes il éprouverait un long et cuisant repentir, s'il n'éprouvait pis encore. C'est ce que je lui répétais sans cesse tout le reste du temps que le roi vécut; c'est ce qu'il m'assura toujours qu'il ferait, et quelquefois à demi qu'il faisait, et qu'il ne fit jamais, par paresse.

Je ne voulais pas lui demander ni ses choix ni ses réglemens, pour ménager sa défiance. Je m'étais contenté de lui indiquer les choses en gros, et les chefs et présidens des conseils comme le plus important. Pour les détails et les places des conseils, je ne crus pas devoir lui faire naître le soupçon que je cherchasse à disposer de tout en lui proposant choses en détail, et gens pour remplir ces places. C'était lui-même qui m'avait mis en con-

sultation la forme du futur gouvernement, et à portée de lui parler de tout ce qui vient d'être exposé. J'attendis sagement qu'il me mît dans la nécessité de lui parler de tout le reste, comme on verra qu'il arriva quelquefois.

Toutes ces choses se passaient entre lui et moi, longtemps avant qu'il fût question du testament du roi. Assez près de ce qui vient d'être rapporté, je lui parlai de l'éducation du roi futur. Je lui dis qu'il me paraissait difficile que le roi n'y pourvût de quelque façon que ce pût être ; que si cela arrivait, quelque mal qu'il le fît, soit pour l'éducation même, soit par rapport à son altesse royale, ce lui devait être une chose à jamais sacrée par toutes sortes de considérations, mais surtout par celles des horreurs dont on avait voulu l'accabler, et dont la noirceur se renouvelait sans cesse ; que, par cette même raison, si le roi venait à mourir sans y avoir pourvu, il devait bien fermement exclure, moi tout le premier, et tout homme qui lui était particulièrement attaché, éviter aussi d'en choisir de contraires et de dangereux, et que pour peu qu'on différât à rien déclarer là-dessus, je croyais très important qu'il en usât là-dessus comme pour les conseils, par une liste à lui seul connue de toute cette éducation, pour avoir le loisir de la bien pourpenser, de rayer et de remplacer, afin, lorsqu'il en serait temps, de n'avoir qu'à la déclarer. Nous agîmes le gouverneur, sur quoi il me dit force choses sur moi que je ne rapporterai pas. Cette discussion finit par lui conseiller le duc de Charost. Ce n'était pas que lui ni moi l'en crussions capable. Tel est le malheur des princes, et de la nécessité des combinaisons : mais nous n'en trouvâmes guère qui le fussent, et ce très peu d'ailleurs dangereux.

Charost avait la naissance, la dignité, le service mi-

litaire, l'habitude de la cour, de la guerre, du grand monde où partout il était bien voulu. Il était plein d'honneur, avait de la valeur, de la vertu, une piété de toute sa vie, à sa mode à la vérité, mais vraie, qui n'avait rien de ridicule, ni d'empesé, qui n'avait pas empêché la jeune et brillante compagnie de son temps de vivre avec lui, même de le rechercher; nulle relation particulière avec M. le duc d'Orléans, ni avec rien de ce qui lui était contraire, intimement lié, aux affaires près, avec feu MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, mon ami particulier et ancien, enfin ce qui faisait beaucoup, capitaine des gardes par le choix et le desir du Dauphin, père du roi futur. Ces raisons déterminèrent M. le duc d'Orléans, qui se résolut à chercher soigneusement deux sous-gouverneurs qui pussent suppléer à ce qui manquerait au gouverneur, dont la douceur et la facilité n'apporteraient ni obstacle ni ombrage à l'utilité de leurs fonctions. Je proposai pour précepteur Nesmond, archevêque d'Alby, avouant très franchement que je ne le connaissais point du tout; et ce qui me faisait penser à lui, c'était la harangue qu'il fit au roi pour la clôture de l'assemblée du clergé, et en même temps sur la mort de Monseigneur. Je ne répéterai rien de ce que j'en ai dit en son temps.

La respectueuse, mais généreuse liberté de cette harangue, d'ailleurs très belle et très touchante, à un roi tel que le nôtre, à qui ce langage était inconnu depuis tant d'années, me donna une grande idée de ce prélat pour une éducation dont les lettres et la science ne pouvaient faire une grande partie. Il était en réputation d'honneur et de mœurs, et sa capacité en ce genre, je ne sais quelle elle était, se pouvait aisément suppléer par les sous-précepteurs. Ce choix n'était guère plus aisé que celui du gouverneur, tant l'épiscopat allait tom-

bant de plus en plus, depuis que M. de Chartres, Godet, l'avait rempli des ordures des séminaires, surtout depuis que le père Tellier l'avait si effrontément vendu à ses desseins. Il fallait donc un prélat de bonne réputation, qui ne fût ni de la lie du peuple ni de celle des séminaires, qui n'eût point d'attachement particulier à M. le duc d'Orléans, ni de liaison avec ce qui lui était contraire, et qui n'eût levé aucun étendard pour ni contre la Constitution. Tout cela se trouvait en celui-ci. M. le duc d'Orléans en fut fort ébranlé; mais, comme je ne le connaissais point ni lui non plus, il se réserva de s'en informer davantage.

Il passa de là à raisonner avec moi sur le conseil de régence. Mon avis fut différent de celui que je viens d'expliquer sur l'éducation, au cas que le roi disposât de la formation de ce conseil. S'il le réglait, il n'y avait point à douter que, pour les choses et pour le choix des personnes, ce ne fût au pis pour M. le duc d'Orléans. Ce prince n'avait point à cet égard les entraves qu'il avait sur l'éducation, par les horreurs qu'on avait répandues contre lui, et qu'on ne cessait de renouveler. Il ne fallait donc pas se laisser museler par les dispositions que le roi ferait à cet égard, qui par sa personne, ni par leur valeur, ne pouvaient être plus vénérables que celles de Charles V, et en dernier lieu de Louis XIII, où la prudence et la sagesse avaient si essentiellement présidé, et dont l'autorité mort-née fut abrogée aussitôt après la mort de ces deux grands et admirables rois, quoiqu'ils n'eussent point de monstres à rendre formidables. Je crus donc possible et indispensable d'aller tête levée aussitôt après la mort du roi contre les dispositions de gouvernement qu'il aurait faites, soit secrètes, jusqu'après ce moment, soit déclarées, soit même exécutées par la formation de ce conseil et de cette forme de

gouvernement de son vivant , pendant lequel il ne fallait que soumission et silence , mais sans cesser de se préparer à le renverser.

La discussion du choix des personnes pour composer le conseil de régence fut difficile. Il fallut traiter le conseil présent et les exclusions pour balayer la place , éclaircir , et rendre après le choix plus aisé. De tous les ministres actuels , je ne voulus conserver que le maréchal de Villeroy , non par estime ni aucune amitié , mais par la considération de ses établissemens , de ses emplois , de ses alliances. Le chancelier était un homme de néant en tous genres , incapable , ignorant , intéressé , sans amis que ceux de sa faveur et de ses places , haï à la cour et détesté des troupes par sa sécheresse , son orgueil , sa hauteur , méprisé par le tuf qu'il montrait en toute affaire , enfin qui n'avait de mérite que celui d'esclave de madame de Maintenon et de M. du Maine , de valet du cardinal de Bissy et de Rome , du nonce et des furieux de la Constitution , pour lesquels tous sa prostitution ne trouvait rien de difficile ; ennemi de plus de M. le duc d'Orléans , à proportion qu'il était vendu au duc du Maine et à madame de Maintenon. Ainsi je proposai à M. le duc d'Orléans d'éteindre sa charge de secrétaire d'état , de le reléguer quelque part , comme à Moulins ou à Bourges , et de donner les sceaux au bonhomme Daguesseau , magistrat de l'ancienne roche , qui ne tenait à rien qu'à l'honneur , à la justice , à la vraie et solide piété , dont la réputation avait toujours été sans tache , la capacité reconnue dans les premiers emplois de sa profession qu'il avait exercés , qui touchait au décanat du conseil , qui était depuis long-temps l'ancien des deux conseillers au conseil royal des finances , doux , éclairé , d'un facile accès , avec de l'esprit et une grande expérience dans les affaires de son état , univer-

sellement aimé, estimé, considéré, d'une modestie fort approchante de l'humilité, et père du procureur général qui avait aussi une grande réputation et une grande considération dans le parlement, où il avait long-temps brillé avocat général.

M. le duc d'Orléans sentit qu'il n'y avait rien de meilleur à faire que de se délivrer d'un ennemi à la chute duquel tout applaudirait, et qui ne serait regretté que de la cabale du duc du Maine et de celle de la Constitution, et de se faire en même temps tout l'honneur possible d'un choix qui d'ailleurs lui serait avantageux, et qui enlèverait l'applaudissement général, sans qu'aucun osât se montrer mécontent ni compétiteur. Il y trouvait encore l'avantage d'un âge qui laissait l'espérance ouverte de succéder aux sceaux, espérance qui tiendrait les principaux prétendants dans une dépendance qui lui faciliterait beaucoup l'intérieur des affaires qui ont à passer par les mains des magistrats.

Torey était ami particulier des maréchaux de Villeroy, de Tallard et de Tessé. Sa sœur, qui avait grand crédit sur lui, était de tout temps à madame la Duchesse; il n'avait point de liaison avec M. du Maine, et n'était pas bien avec madame de Maintenon. Sa société était contraire à M. le duc d'Orléans, ainsi que ses amis particuliers. J'en conclusais qu'il lui était aussi contraire qu'eux. Je n'avais pas oublié ce qu'il avait dit au roi de moi sur les renonciations que j'ai rapportées. Je n'avais jamais eu avec lui, ni commerce, ni la plus légère relation. Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers ne l'aimaient point du tout, quoique amis intimes de Pomponne, son beau-père, parce qu'ils le croyaient janséniste, et qu'ils n'avaient jamais fait grand cas de Croissy, ni de sa femme, pensant à leur égard comme Seignelay, leur beau-frère, avec qui ils avaient été intimement liés jusqu'à sa

mort. Je ne connaissais donc Torcy que par avoir pensé me perdre, et par un extérieur emprunté, embarrassé et timide, que je prenais pour gloire ; je voulais donc l'écarter comme les autres ministres, en supprimant sa charge de secrétaire d'état. Je lui donnai force attaques auprès de M. le duc d'Orléans, et je m'irritais en moi-même du peu de progrès que j'y faisais. Voilà, il faut l'avouer, comment la passion et l'ignorance séduisent, et conduisent en aveugles ; il n'est pas temps encore de dire combien j'ai été aise depuis de n'avoir pas réussi à l'exclure.

Pour Desmarets, j'avais juré sa perte, et j'y travaillais il y avait long-temps. C'était le prix de son ingratitude et de sa brutalité à mon égard, dont j'ai parlé. Sa conservation était incompatible avec un conseil de finances tel que je l'avais proposé et qu'il avait été résolu, et c'était une délivrance publique que celle de son humeur, de l'avarice de sa femme, de la hauteur et du pillage de Bercy, leur gendre, qui avait pris le montant sur eux et sur les finances, et dont l'esprit et la capacité dont il avait beaucoup, étaient fort dangereux. J'en vins à bout, et son exclusion ne varia point. A ce que l'on a vu en divers endroits de Pontchartrain, on jugera aisément qu'il y avait long-temps que j'employais tout ce qui était en moi pour lui tenir la parole que j'avais donnée de le perdre. Son caractère et sa conduite m'y donnaient beau jeu ; c'était faire une vengeance publique du plus détestable et du plus méprisable sujet, et regardé comme tel, sans exception, par toute la France, et par tous les pays étrangers avec qui sa place l'avait mis en relation. On a vu comment et pourquoi, de propos délibéré, il avait perdu la marine, et on verra en son temps, combien il l'avait pillée. Il était trop misérable pour ne pas chercher à se distinguer auprès de madame de Maintenon, de M. du

Maine, du torrent à la mode, et du bel air contre M. le duc d'Orléans; en un mot, c'était, tout vil qu'il fût, un ennemi public, dont le sacrifice était dû au public, et fort agréable, un homme sans nul ami, et sans aucune qualité regrettable parmi toutes celles qui font abhorrer. Sa perte était résolue dès long-temps, et je m'applaudissais secrètement de l'avoir faite.

La Vrillière, son cousin, qui ne l'en aimait pas mieux, avait mérité des sentimens tout contraires. C'était un homme dont la taille différait peu d'un nain, grosset, monté sur de hauts talons, d'une figure assez ridicule. Il avait de l'esprit, trop de vivacité, des expédiens, de la vanité beaucoup trop poussée, entendant bien sa besogne, qui n'était pourtant que la matière du conseil des dépêches sans aucun département; mais bon ami, très obligeant, et capable de rendre des services avec adresse, même avec hasard, mais sans préjudice de l'honneur et de la probité. A l'égard du public, obligeant, honnête, d'un accès aisé et ouvert, cherchant à plaire et à se faire des amis. Son grand-père et son père, secrétaires d'état comme lui, ayant Blaye et la Guyenne dans leur département, avaient été amis particuliers de mon père, et l'avaient servi en tout ce qu'ils avaient pu. J'ai rapporté en leur lieu des services essentiels que j'ai reçus de la Vrillière. Je m'étais donc fait un point capital de le sauver, et de le mettre, de plus, seul en place et en fonction de secrétaire d'état. M. le duc d'Orléans qui se prenait assez aux figures, (quoique la mienne ne fût pas avantageuse, mais il y était accoutumé d'enfance), me répondait sans cesse; « mais on se moquera de nous avec ce bilboquet », en sorte que je fus plus d'un an à mettre tout ce que j'eus de force et d'industrie à le pouiller. J'en vins enfin à bout, à force de bras, et cette destination ne varia plus.

Il fut question après de la composition du conseil de

régence et de sa mécanique. Cette mécanique était bien plus aisée que le choix de ses membres. C'était là où toutes les affaires de toute espèce avaient à être portées et décidées en dernier ressort à la pluralité des voix, et où celle du régent ne devait être qu'une comme les autres, excepté au cas de partage égal, où, à l'exemple du chancelier au conseil des parties, elle serait prépondérante. Etablis comme l'étaient les bâtards, comment pouvoir les en exclure? Et qu'était-ce qu'y avoir le duc du Maine, qui même y tiendrait le comte de Toulouse de fort près et de fort court? L'âge d'aucun prince du sang ne leur en permettait l'entrée, et quand on aurait franchi toute règle en faveur de M. le Duc, le plus âgé de tous, qu'attendre d'un prince, né le 28 août 1692, encore sous l'aile de madame la Duchesse, et sous la tutelle de d'Antin, qui n'avait ni instruction ni lumières, et qui ne montrait que de l'opiniâtreté et de la brutalité, sans la moindre étincelle d'esprit? Un tour de force était un début dangereux parmi tant de sortes d'affaires, et qui n'était pas dans le caractère de faiblesse de M. le duc d'Orléans.

L'abus énorme de leur grandeur par-dessus toute mesure, et au mépris de toutes les lois divines et humaines, était bien un crime, et leur attentat au rang, aux droits, à l'état des princes du sang, et à la succession à la couronne, en était bien un de lèse-majesté, et qui en emportait toute la punition sur le duc du Maine qui seul l'avait commis, et de notoriété publique, à l'insu du comte de Toulouse, qui depuis ne l'avait jamais approuvé. Mais quelle corde à remuer dans ces premiers momens de régence, sans l'appui et la juridique réquisition des princes du sang, tous enfans! c'était donc une chose à laquelle il ne fallait pas penser pour lors, et qu'il fallait réserver aux temps et aux occasions qu'on ferait naître,

selon que le duc du Maine se conduirait, trop grand pour l'attaquer sans avoir bien pris les plus justes mesures, trop établi pour l'attaquer sans être en certitude et en volonté bien déterminée de le pousser par-delà les dernières extrémités, et ses enfans à ne pouvoir se relever, ni avoir jamais aucune existence, châtement trop juste et mille fois trop mérité de ce Titan de nos jours, et leçon si nécessaire à la faiblesse et à la séduction des rois, et à l'ambition effrénée de leurs bâtards pour toute la suite de la durée de la monarchie. Je ne pus donc conseiller l'exclusion du duc du Maine, dont M. le duc d'Orléans sentit bien toute la difficulté. Lui et le maréchal de Villeroy dans le conseil de régence, c'était y mettre deux ennemis certains, et encore deux ennemis d'un parfait concert, qui mettaient dans la nécessité de les contrebalancer, d'autant plus grande qu'il était presque également difficile de n'y pas mettre le comte de Toulouse, et de pouvoir compter sur lui. On le pouvait sur Daguesseau, mais son naturel était faible et timide, et il était d'ailleurs tout neuf en tout ce qui n'était pas de son métier, et dans la plus légère connaissance des choses de la cour et du monde. Nous parlâmes de l'archevêque de Cambrai, et la discussion ne fut pas longue. Toute l'inclination de M. le duc d'Orléans l'y portait, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs; et comme je l'ai aussi raconté en son temps, j'avais travaillé à entretenir ce goût et cette estime. Nous cherchâmes après à bien des reprises. L'un n'était pas sûr, un autre pas assez distingué, celui-ci manquait de poids, celui-là ne serait pas approuvé du public, sans compter l'embarras de trouver sûreté, fermeté et capacité dans un même sujet. A chaque discussion cet embarras nous fit quitter prise et remettre à plus de réflexion et d'examen, et pour le dire tout de suite, ces remises, devant et depuis le testament, nous conduisi-

rent jusqu'à la mort du roi, tant sur le choix que sur la mécanique, ce qui me fait remettre d'expliquer l'un et l'autre au temps où M. le duc d'Orléans les décida, ainsi que les membres de tous les conseils.

CHAPITRE XXI.

Je propose à M. le duc d'Orléans d'assembler les états-généraux à la mort du roi. — Leur réunion est sans danger pour la monarchie. — Elle peut servir à mettre un terme au mauvais état des finances. — Elle est avantageuse à M. le duc d'Orléans en particulier. — Grand parti que ce prince pourrait tirer des états-généraux sur l'affaire des renonciations. — Les états-généraux ne peuvent porter aucun préjudice aux intérêts du jeune roi. — Comment on pourrait s'en servir à l'égard du duc du Maine. — Plan détaillé de la conduite à suivre dans le cas de leur réunion.

IL y avait long-temps que je pensais à une assemblée d'états-généraux, et que je repassais dans mon esprit le pour et le contre d'une aussi importante résolution. J'en repassai dans ma mémoire les occasions, les inconvénients, les fruits de leurs diverses tenues; je les combinai, je les rapprochai des mœurs et de la situation présente. Plus j'y sentis de différence, plus je me déterminai à leur convocation. Plus de partis dans l'état, car celui du duc du Maine n'était qu'une cabale odieuse qui n'avait d'appui que l'ignorance, la faveur présente, et l'artifice dont le méprisable et timide chef, ni les bouillons insensés d'une épouse qui n'avait de respectable que sa naissance, qu'elle-même tournait contre soi, ne pouvaient effrayer qu'à la faveur des ténèbres, leurs utiles protectrices; plus de restes de ces anciennes factions d'Orléans et de Bourgogne; per-

sonne dans la maison de Lorraine dont le mérite, l'acquêt, les talens, le crédit, la suite ni la puissance fissent souvenir de la ligue; plus d'huguenots et point de vrais personnages en aucun genre ni état, tant ce long règne de vile bourgeoisie, adroite à gouverner pour soi et à prendre le roi par ses faibles, avait su tout anéantir, et empêcher tout homme d'être des hommes, en exterminant toute émulation, toute capacité, tout fruit d'instruction, et en éloignant et perdant avec soin tout homme qui montrait quelque application et quelque sentiment.

Cette triste vérité qui avait arrêté M. le duc d'Orléans et moi sur la désignation de gens propres à entrer dans le conseil de régence, tant elle avait anéanti les sujets, devenait une sécurité contre le danger d'une assemblée d'états-généraux. Il est vrai aussi que les personnes les plus séduites par ce grand nom auraient peine à montrer aucun fruit de leurs diverses tenues, mais il n'est pas moins vrai que la situation présente n'avait aucun trait de ressemblance avec toutes celles où on les avait convoqués, et qu'il ne s'était encore jamais présenté aucune conjoncture où ils pussent l'être avec plus de sûreté, et où le fruit qu'on s'en devait proposer fût plus réel et plus solide. C'est ce que me persuadèrent les longues et fréquentes délibérations que j'avais faites là-dessus en moi-même, et qui me déterminèrent à en faire la proposition à M. le duc d'Orléans. Je le priai de ne prendre point d'alarme avant d'avoir ouï les raisons qui m'avaient convaincu, et après lui avoir exposé celles qui viennent d'être expliquées, je lui mis au meilleur jour que je pus les avantages qu'il en pourrait tirer. Je lui dis que jetant à part les dangers que je venais de lui mettre devant les yeux, mais qui n'ont plus d'existence, le seul péril d'une assemblée d'états-généraux ne

regardait que ceux qui avaient eu l'administration des affaires, et si l'on veut, par contre-coup, ceux qui les y ont employés. Que ce péril ne regardait point son altesse royale, puisqu'il était de notoriété publique qu'il n'y avait jamais eu la moindre part, et qu'il n'en pouvait prendre aucune en pas un des ministres du roi, ni en qui que ce soit qui les ait choisis ni placés. Que cette raison, si les suivantes le touchaient, lui devait persuader de ne pas laisser écouler une heure après la mort du roi sans commander aux secrétaires d'état les expéditions nécessaires à la convocation, exiger d'eux qu'elles fussent toutes faites et parties avant vingt-quatre heures, les tenir de près là-dessus, et du moment qu'elles seraient parties, déclarer publiquement la convocation. Qu'elle devait être fixée au terme le plus court, tant pour les élections des députés par bailliages que pour l'assemblée de ces députés pour former les états-généraux, pour qu'on vît qu'il n'y avait point de leurre, et que c'est tout de bon et tout présentement que son altesse royale les veut, et pour n'avoir à toucher à rien en attendant leur prompte ouverture, et n'avoir, par conséquent, à répondre de rien. Que les Français, légers, amoureux du changement, abattus sous un joug dont la pesanteur et les pointes étaient sans cesse montées jusqu'au comble pendant ce règne, après la fin duquel tout soupirait, seraient saisis de ravissement à ce rayon d'espérance et de liberté proscrit depuis plus d'un siècle, vers lequel personne n'osait plus lever les yeux, et qui les comblerait d'autant plus de joie, de reconnaissance, d'amour, d'attachement pour celui dont ils tiendraient ce bienfait, qu'il partirait du pur mouvement de sa bonté, du premier instant de l'exercice de son autorité, sans que personne eût eu le moment d'y songer, beaucoup moins le temps ni la hardiesse de le lui demander. Qu'un tel début de régence, qui lui dé-

vouait tous les cœurs sans aucun risque, ne pouvait avoir que de grandes suites pour lui, et désarçonner entièrement ses ennemis, matière sur laquelle je reviendrai tout-à-l'heure. Que l'état des finances étant tel qu'il était, n'étant ignoré en gros de personne, et les remèdes aussi cruels à choisir, parce qu'il n'y en pouvait avoir d'autres que l'un des trois que j'avais exposés à son altesse royale lorsqu'elle me pressa d'accepter l'administration des finances, ce lui était une chose capitale de montrer effectivement et nettement à quoi elle en est là-dessus, avant qu'elle-même y eût touché le moins du monde, et qu'elle en tirât d'elle un aveu public par écrit, qui serait pour son altesse royale une sûreté pour tous les temps plus que juridique, et la plus authentique décharge, sans tenir rien du bas des décharges ordinaires, ni rien de commun avec l'état des ordonnateurs ordinaires, ni avec le besoin qu'ils ont d'en prendre, et le titre le plus sans réplique et le plus assuré pour canoniser à jamais les améliorations et les soulagemens que les finances pourront recevoir pendant la régence, peu perceptibles et peu crus sans cela, ou de pleine justification de l'impossible, si elles n'étaient pas soulagées dans l'état où il constait d'une manière si solennelle que le roi les avait mises, et laissées en mourant : avantage essentiel pour son altesse royale dans tous les temps, et d'autant plus pur qu'il ne s'agit que de montrer ce qui est, sans charger ni accuser personne, et avec la grâce encore de ne souffrir nulle inquisition là-dessus, mais uniquement de chercher le remède à un si grand mal. Déclarer aux états que ce mal étant extrême, et les remèdes extrêmes aussi, son altesse royale croit devoir à la nation de lui remettre le soin de le traiter elle-même; se contenter de lui en découvrir toute la profondeur, lui proposer les trois uniques moyens qui ont pu être aperçus d'opérer dans cette maladie, de

lui en laisser faire en toute liberté la discussion et le choix, et de ne se réserver qu'à lui fournir tous les éclaircissemens qui seront en son pouvoir, et qu'elle pourra désirer pour se guider dans un choix si difficile, ou à trouver quelque autre solution, et après qu'elle aura décidé seule et en pleine et franche liberté, se réserver l'exécution fidèle et littérale de ce qu'elle aura statué par forme d'avis sur cette grande affaire; l'exhorter à n'y pas perdre un moment, parce qu'elle n'est pas de nature à pouvoir demeurer en suspens sans que toute la machine du gouvernement soit aussi arrêtée. Finir par dire un mot, non pour rendre un compte qui n'est pas dû, et dont il se faut bien garder de faire le premier exemple, mais légèrement avec un air de bonté et de confiance, leur parler, dis-je, en deux mots, de l'établissement des conseils, déclarés et en fonction entre la convocation et la première séance des états-généraux, et sous prétexte de les avertir que le conseil établi pour les finances n'a fait et ne fera que continuer la forme du gouvernement précédent, sans innover ni toucher à rien jusqu'à la décision de l'avis des états, qui est remise à leur sagesse, pour se conformer après à celle qu'on en attend.

« Je ne crois pas, ajoutai-je, qu'il faille recourir à l'éloquence pour vous persuader du prodigieux effet que ce discours produira en votre faveur. La multitude ignorante, qui croit les états-généraux revêtus d'un grand pouvoir, nagera dans la joie et vous bénira comme le restaurateur des droits anéantis de la nation. Le moindre nombre, qui est instruit que les états-généraux sont sans aucun pouvoir par leur nature, et que ce n'est que les députés de leurs commettans pour exposer leurs griefs, leurs plaintes, la justice et les grâces qu'ils demandent, en un mot, de simples plaignans et supplians, verront votre complaisance comme les arrhes du gouvernement

le plus juste et le plus doux; et ceux qui auront l'œil plus perçant que les autres apercevront bien que vous ne faites essentiellement rien de plus que ce qu'ont pratiqué tous nos rois en toutes les assemblées tant d'états-généraux que de notables, qu'ils ont toujours consultés principalement sur la matière des finances, et que vous ne faites que vous décharger sur eux du choix des remèdes, qui ne peuvent être que cruels et odieux, desquels, après leur décision, personne n'aura plus à se plaindre, tout au moins à se prendre à vous de sa ruine et des malheurs publics. »

Je vins ensuite à ce qui touchait M. le duc d'Orléans d'une façon encore plus particulière; je lui parlai des renonciations. Je lui remis devant les yeux combien elles étaient informes et radicalement destituées de tout ce qui pouvait opérer la force et le droit d'un tel acte, le premier qu'on eût vu sous les trois races de nos rois pour intervertir l'ordre, jusque-là si sacré, à l'aînesse masculine, légitime, de mâle en mâle, à la succession nécessaire à la couronne. Cette importante matière avait tant été discutée en son temps entre M. le duc de Berry, lui surtout, et moi qu'il l'avait encore bien présente. Je partis donc de là pour lui faire entendre de quelle importance il lui était de profiter de la tenue des états-généraux pour les capter, comme il était sûr qu'il se les dévouerait par tout ce qui vient d'être exposé, et d'en saisir les premiers élans d'amour et de reconnaissance pour se faire acclamer en conséquence des renonciations, et en tirer brusquement un acte solennel en forme de certificat de vœu unanime.

Je lui fis sentir la nécessité de suppléer au juridique par un populaire de ce poids, et de profiter de l'erreur si répandue du prétendu pouvoir des états-généraux; qu'après ce qu'ils auraient fait en sa faveur, la nation

se croirait engagée à le soutenir à jamais, par cette chimère même de ce droit qui lui était si précieuse, ce qui lui donnait toute la plus grande sûreté et la plus complète de succéder, le cas arrivant, en quelque temps que ce pût être, à l'exclusion de la branche d'Espagne, par l'intérêt essentiel que la nation commise se croirait dans tous les temps y avoir. En même temps je lui fis remarquer qu'en tirant pour soi le plus grand parti qu'il était possible, et l'assurance la plus certaine d'avoir à jamais la nation pour soi et pour sa branche contre celle d'Espagne, ce qui faisait également pour tous les princes du sang, et qui en augmentait la force par le nombre et le poids des intéressés, il n'acquerrait ce suprême avantage que par un simple leurre auquel la nation se prendrait, et qui ne donnait rien aux états-généraux. Alors je lui fis sentir l'adresse et la délicatesse (à laquelle sur toutes choses il fallait bien prendre garde de s'attacher à coup sûr), que les états ne prononceraient rien, ne statueraient rien, ne confirmeraient rien; que leur acclamation ne serait jamais que ce qu'on appelle *verba et voces*, laquelle pourtant engagerait la nation à toujours par des liens d'autant moins dissolubles, qu'elle se tiendrait intéressée pour son droit le plus cher qu'elle croirait avoir exercé et qu'elle soutiendrait, le cas avenant, en quelque temps que ce pût être, par ce motif le plus puissant sur une nation, pour légère qu'elle puisse être, qui est de se croire en pouvoir de se donner un maître, et de régler la succession à la couronne, tandis qu'elle n'aura fait qu'une acclamation. Je fis prendre garde aussi à M. le duc d'Orléans à la même adresse et délicatesse pour l'acte par écrit en forme de simple certificat de l'acclamation, parce que le certificat pur et simple qu'une chose a été faite n'est qu'une preuve qu'elle a été faite, n'en peut changer l'être et la nature, ni avoir plus de force et

d'autorité que la chose qu'il ne fait que certifier; or cette chose n'étant ni loi, ni ordonnance, ni simple confirmation même, l'acte qui la certifie avoir été faite ne lui donne rien de plus qu'elle n'a; ainsi le leurre est entier, tout y est vide, les états-généraux n'en acquièrent aucun droit, et néanmoins M. le duc d'Orléans en a tout l'essentiel par cette erreur spécieuse, qui intéresse si fort toute la nation, et qui pour son plus cher intérêt à elle-même la lie à lui pour jamais et à tous les autres princes du sang, par l'exclusion de la branche d'Espagne de succéder à la couronne.

Le moyen ensuite de contenir les états, après les avoir si puissamment excités, me parut bien aisé : Protester avec confiance et modestie qu'on ne veut que leurs cœurs, qu'on compte leur parole donnée par cette acclamation pour si sacrée et si certaine, qu'on ne croirait pas la mériter si on souffrait qu'ils donnassent plus; qu'on le déchirerait même, et qu'on regardait recevoir davantage comme un crime. Qu'on acceptait cette parole uniquement pour l'extrême plaisir de recevoir une telle marque de l'affection publique, et pour la considération éloignée du repos de la France, mais dans le desir passionné et la ferme espérance que le cas prévu n'arrivera jamais, par la longue vie du roi, et la grande bénédiction de Dieu sur sa postérité; qu'aller plus loin que cette parole si flatteuse, et le très simple certificat qui en fait foi, ne peut convenir au respect des circonstances, qui sont un régent qui, pour le présent, ne peut encore rien voir de long-temps entre le roi et lui. Se tenir à ces termes de confiance et de reconnaissance, de modestie, de respect, de raisons, inébranlablement, avec la plus extrême attention à n'en pas laisser soupçonner davantage; paraphraser ces choses et les compliments; surtout brusquer l'affaire, couper court, finir, et ne manquer pas après de

bien imposer silence sur l'acclamation et le certificat, et toute cette matière; et y bien tenir la main, sous prétexte que sous un roi hors d'état de régner par lui-même, et de se marier de long-temps, c'est une matière qui, passé la nécessité remplie, est odieuse, et n'est propre qu'à des soupçons, à donner lieu aux méchans, et à qui aime le désordre, de troubler l'harmonie, le concert, la bonté et la confiance du roi pour le régent; mais ne dire cela, et avec fermeté, qu'après la chose entièrement faite, de peur d'y jeter des réflexions et de l'embarras. Outre le fruit infini de rejeter sur les états les suites douloureuses du remède auquel ils auront donné la préférence pour les finances, d'avoir acquis par leur tenue, et cette marque de déférence, l'amour et la confiance de la nation, et de l'avoir liée par son acclamation, à l'exclusion de la branche d'Espagne de la succession à la couronne, par les liens les plus sûrs, les plus forts et les plus durables, quelle force d'autorité et de puissance cette union si éclatante et si prompte du corps de la nation avec M. le duc d'Orléans, à l'entrée de sa régence, ne lui donne-t-elle pas au-dedans, pour contenir princes du sang, grands corps! quelle utile réputation au-dehors pour arrêter les puissances qui pourraient être tentées de profiter de la faiblesse d'une longue minorité! et quel contre-coup sur ses ennemis domestiques, et sur l'Espagne même, dont l'appui et les liaisons n'auraient plus d'objet pour elle, ni de prétexte et d'assurances pour eux!

Une réflexion naturelle découvre que les états-généraux sont presque tous composés de gens de province des trois ordres, surtout du premier et du dernier; que presque tous ceux, corps et particuliers, sur qui porte cet immense faix de dettes du roi sont de Paris; que la noblesse des provinces, quoique tombée par sa pauvreté

dans les mésalliances, n'en a point ou presque point fait hors de son pays, et ne tient point aux créanciers du roi, qui sont tous des financiers établis à Paris, et des corps de roturiers richards de la même ville, comme secrétaires du roi, trésoriers de France, et toute espèce de trésoriers, fermiers généraux, etc., gens à n'être point députés pour le tiers-état; par conséquent, que la grande pluralité des députés des trois ordres aura un intérêt personnel, et pour leurs commettans, à préférer la banqueroute à la durée et à toute augmentation possible des impositions, et comptera pour peu les ruines et les cris que causera la banqueroute, en comparaison de la délivrance de tant de sortes d'impôts qui révèlent le secret des familles, en troublent l'économie, et les dispositions domestiques, livrent chacun à la malice et à l'avidité des financiers de toute espèce, ôtent toute liberté au commerce intérieur et extérieur, et le ruinent avec tous les particuliers. Cette vue de liberté, d'impôts médiocres, et encore aux choix des états, en connaissance de cause par l'expérience de leurs effets, l'aise de se voir au courant, leur feront voir une nouvelle terre et de nouveaux cieux, et ne les laisseront pas balancer entre leur propre bonheur, et le malheur des créanciers. Les rentes sur l'hôtel-de-ville, où beaucoup de députés se pourront trouver intéressés, auront peut-être quelque exception par cet intérêt; peut-être encore le comparant avec celui d'abroger un plus grand nombre d'impôts, la modification serait-elle légère, ou même n'y en aurait-il point, et c'est à la banqueroute, si flatteuse par elle-même pour le gros, qu'il faudrait tourner les états avec adresse. J'ajoutai que ce serait perdre presque tout le fruit que M. le duc d'Orléans recueillerait de tout ce qui vient d'être dit, s'il ne se faisait pas une loi, qu'aucune considération ne pût entamer dans la suite, de se conformer

inviolablement au choix du remède porté par l'avis formé par les états. Y manquer, ce serait se déshonorer par la plus publique et la plus solennelle de toutes les tromperies, tourner l'amour et la confiance de la nation en haine et en désir de vengeance, je ne craignis pas d'ajouter, s'exposer à une révolution, sans être plaint ni secouru de personne, et donner beau jeu aux étrangers d'en profiter, et à l'Espagne de le perdre.

A l'égard du jeune roi, je priai M. le duc d'Orléans de considérer qu'il n'y avait rien dans toute cette conduite qui en aucun temps lui pût être rendu suspect avec la plus légère apparence, et dont il ne fût en état de lui rendre le compte le plus exact. Son altesse royale trouve en arrivant à la régence les finances dans un désordre et dans un état désespéré, les peuples au-delà des derniers abois, le commerce ruiné, toute confiance perdue, nul remède que les plus cruels. Il n'accuse personne, personne aussi n'est accusé, mais lui, qui n'a jamais eu la moindre part aux affaires, a raison de n'y vouloir pas toucher du bout du doigt sans avoir exposé leur situation au public, et ne présume pas assez de soi pour de son chef y apporter des remèdes. Il n'en aperçoit que de cruels, c'est le public qui en portera tout le poids et toute la souffrance, soit d'une manière ou de l'autre; n'est-il pas de la sagesse et de l'équité de lui en laisser le choix? C'est aux états-généraux qu'il le défère. Il ne fait en cela, qu'imiter les rois prédécesseurs, et Louis XIII lui-même, qui les assembla et les consulta à Paris, en 1614. Il a suivi l'avis des états-généraux. On ne peut donc lui imputer de présomption dans une affaire si générale et si principale; on ne peut aussi l'accuser de faiblesse, ni d'avoir fait la plus petite brèche à l'autorité royale, puisqu'il n'a fait qu'imiter à la lettre ce que les rois prédécesseurs, jusqu'au pénultième, ont tous fait, ma-

jeurs et mineurs, et pour des cas bien moins importants. Si les états touchés de cette confiance lui en ont marqué leur reconnaissance par cette acclamation sur les renonciations, outre qu'il ne la leur à jamais demandée, ils n'ont rien fait que montrer des vœux, et une disposition de leurs cœurs conforme à celle du feu roi et de toute l'Europe, et pour ainsi dire, canoniser ses volontés, les fondemens de la paix, ceux du repos de la France en quelque cas que ce puisse être, dont lui et eux espèrent, et ont en même temps montré leurs plus sincères desirs et espérance que ce cas n'arrive jamais, en quoi il n'a paru que de la bonne et franche volonté, et rien qui puisse toucher, le plus légèrement même, ni aux droits sacrés de l'autorité royale, ni à ceux d'aucun ordre, corps, ni particuliers, pas même, ce qui est tout dire, à ceux de la branche d'Espagne, puisqu'elle même a solennellement et volontairement fait, en pleins cortès assemblés à Madrid, ses renonciations, avant même que M. le duc de Berry et son altesse royale eussent fait les leurs en plein parlement, dans l'assemblée et en présence des pairs, tous mandés par le roi pour s'y trouver. Où y a-t-il dans tout cela quoi que ce soit de tant soit peu répréhensible, en quelque sens qu'il puisse être pris, et de quelque côté qu'on le puisse tourner?

Outre tant de grands et de si avantageux partis qu'on vient de voir que M. le duc d'Orléans pouvait si aisément tirer de la tenue des états-généraux, je ne crus pas dangereux d'y en tenter encore un autre, ni fort difficile d'y réussir, en profitant de leur premier enthousiasme de se revoir assemblés, et de se voir déférer l'important choix du remède aux finances, et de leur acclamation sur les renonciations. Il fallait qu'elle fût faite avant de remuer ce qui va être exposé, mais le leur présenter aussitôt après avec la même délicatesse, afin de profiter,

pour les y engager, des idées flatteuses dont ces actes leur auraient rempli la tête, et ne pas perdre le temps jusqu'à ce qu'ils eussent réglé leur avis sur les finances, ce qui aurait trop long trait, et donnerait le temps d'intriguer et de les manier à celui qu'il s'agirait d'attaquer. Dans quelque servitude que tout fût réduit en France, il restait des points sur lesquels la terreur pouvait retenir les discours, mais n'avait pas atteint à corrompre les esprits. Un de ces points était celui des bâtards, de leur établissement, surtout de leur apothéose.

Tout frémissait en secret, jusqu'au milieu de la cour, de leur existence, de leur grandeur, de leur habilité à succéder à la couronne. Elle était regardée comme le renversement de toutes les lois divines et humaines, comme le sceau de tout joug, comme un attentat contre Dieu même, et le tout ensemble, comme le danger le plus imminent de l'état et de tous les particuliers. C'était alors le sentiment intime et général des princes du sang et des grands, par indignation et par intérêt, je dis de ceux mêmes qui devaient le plus au roi, à la faveur de madame de Maintenon, et qui paraissaient le plus en mesures étroites avec le duc du Maine. Je le sais par ce que m'en ont dit à moi-même, et en divers temps et toujours, les maréchaux d'Harcourt, de Villars et de Tessé, et cela du fond du cœur, de dépit, de colère, de raisonnement, point pour me sonder et me faire parler, car ils savaient de reste ce que j'en pensais et sentais; et je cite ceux-là comme étant avec eux en quelque commerce, beaucoup moins pourtant avec Tessé qui ne s'en expliquait pas moins librement devant moi, mais lesquels, surtout en ce temps-là, n'étaient avec moi en aucune liaison particulière. Jusqu'au maréchal de Villeroy ne s'en est pas tu avec moi depuis la mort du roi; et il fut un des plus vifs, lorsqu'il fut question d'agir contre leur rang

en toutes les occasions qui s'en sont présentées, ainsi que les deux autres que j'ai cités, car Tessé n'étant pas duc ne put qu'applaudir. Les gens de qualité n'étaient pas alors moins irrités, et j'en étais informé de plusieurs immédiatement; et par cette bricole, de bien d'autres.

Le parlement si attaché aux règles anciennes, si hardi en usurpations, comme on l'a vu à propos du bonnet, jusque sur la reine régente, si tenace à les soutenir, n'avait pas caché son indignation de la violence faite à tout ce qu'il y a de plus fort, de plus fixe, de plus ancien, de plus vénérable parmi les lois, en faveur des bâtards, ni le dépit des honneurs qu'ils avaient forcé cette compagnie de leur rendre. Le gros du monde de tous états était irrité d'une grandeur inouïe en tout genre, et jusqu'au peuple ne s'en cachait pas en les voyant passer, où en entendant parler. Cette disposition universelle n'avait point cessé. Les artifices et la cabale ne l'avaient point attaquée, et par ce qui en sera expliqué en son temps, on verra que ces ruses n'auraient pu avoir le moindre succès s'il y avait eu des états-généraux. Je crus donc que l'objet des bâtards leur pouvait être présenté comme le plus dangereux colosse, et le plus digne de toute leur attention.

Outre ce qui vient d'être dit de l'impression que cette monstrueuse élévation avait faite sur les esprits, il faut leur montrer le groupe de leurs richesses, de leurs gouvernements, de leurs charges, de cette multitude de gens de guerre et de soldats sous leurs ordres et d'importantes provinces sous leur commandement, avec cette différence que tous autres gouverneurs et chefs de troupes ne l'étaient que de nom, impuissans avec des titres qui n'étaient que de vains noms, eux-mêmes inconnus aux lieux et aux troupes que leurs patentes semblaient leur soumettre, tandis que la marine, l'artillerie, les carabiniers, tous

les Suisses et Grisons , et sept ou huit régimens sous leurs noms, outre toutes ces troupes, étaient dans leur très effective dépendance de tout temps, parce que le roi l'avait ainsi voulu, et qu'encore que leur assiduité près de lui les eût empêchés d'aller en Guyenne, en Languedoc, en Bretagne, ils ne laissaient pas d'y être très puissans, par l'autorité et les dispositions des grâces que le roi leur y avait soigneusement données. Faire sentir aux états-généraux de quel danger était une si formidable puissance entre les mains de deux frères, surtout quand elle était jointe au nom, rang, droits, états de princes du sang, capables de succéder à la couronne, vis-à-vis des princes du sang tous enfans, et sans établissement entre eux tous que le gouvernement de Bourgogne, une belle charge mais uniquement domestique, et sept ou huit régimens sur lesquels ils n'avaient jamais eu l'autorité que les bâtards avaient sur les leurs, et sans contre-poids encore d'aucun seigneur, dont les gouvernemens et les charges n'étaient que des noms vides de choses, et qui n'opéraient que des appointemens. Faire envisager aux états la facilité qu'avaient les bâtards de tout entreprendre, et les horreurs de leur joug et des guerres civiles pour l'établir et pour s'en défendre. Enfin leur faire toucher l'évidence du crime de lèse-majesté dans l'attentat d'oser prétendre à la couronne, et d'avoir abusé de la faiblesse d'un père qui n'aurait jamais dû reconnaître de doubles adultérins, et qui est le premier qui l'ait osé par la surprise, qu'on a vue ailleurs, pour escalader tous les degrés par lesquels ils sont parvenus à une si effrayante grandeur, et ne s'en faire encore qu'un échelon pour s'assimiler en tout aux princes du sang, jusqu'au monstre incroyable de se rendre comme eux habiles à succéder à la couronne. Exciter les uns par le renversement des familles, et la tentation aux femmes de devenir

mère de semblables géans, les autres par les motifs de la religion, ceux-ci par le mépris et l'anéantissement de toutes les lois, ceux-là par celui de tout ordre, tous par l'exemple qui serait suivi des rois successeurs, dont naîtrait une postérité qui envahirait tout, et ne laisserait rien aux vrais princes du sang, desquels ils craindraient et haïraient la naissance, et au-dessous d'eux tout ordre légitime et légal. Surtout leur exposer bien clairement jusqu'où entraîne l'ambition de régner avec un droit tel qu'il puisse être; que tout ce que ces bâtards ont obtenu, surtout les rangs et droits de princes du sang et d'habileté à la couronne, est l'ouvrage du seul duc du Maine; les propos de la duchesse du Maine aux ducs de la Force et d'Aumont à Sceaux; la facilité à tout que donne leurs établissemens; enfin combien moindre la distance entre eux et la couronne aujourd'hui qu'à être parvenus à y être déclarés habiles; et que le motif exprimé et enregistré de ces derniers degrés de rang, d'état de princes du sang, d'habileté à succéder à la couronne, est l'honneur qu'ils ont d'être fils et petits-fils du roi. Conduire les états à en conclure que l'adultère étant par là tacitement mis au niveau du mariage par cette énorme expression de l'honneur qu'ils ont d'être fils et petits-fils du roi, il n'y a plus qu'un pas à faire, et dont tout le chemin se trouve frayé, pour les déclarer fils de France, ce qu'on aurait peut-être vu si le roi eût vécu quelque peu davantage, et à quoi même il y a toute apparence, au degré de puissance où le roi s'était mis, à l'état de disgrâce où l'art préparatoire avait réduit M. le duc d'Orléans, à l'enfance de tous les princes du sang, à l'anéantissement et à l'impuissance de tous les ordres du royaume, à l'ambition démesurée du duc du Maine, et à son pouvoir sans bornes sur la faiblesse du roi à son égard.

Tels sont les motifs à remuer les états-généraux , sans que M. le duc d'Orléans y paraisse en aucune sorte. Exciter tristement, timidement, plaintivement la fermentation des esprits ; s'assurer de leur volonté, exciter leur courage en leur montrant péril, justice, religion, patrie ; leur faire sentir que ces grandes choses se trouvent naturellement en leurs mains ; les piquer d'honneur d'immortaliser leur tenue et leurs personnes par se rendre les libérateurs de tout ce qui est le plus sacré et le plus cher aux hommes ; conduire de l'œil l'effet résultant de ce souffle ; inculquer le secret sur l'impression et la résolution, non qu'il se puisse espérer tel qu'il serait nécessaire, mais pour contenir au moins et procéder par chefs accrédités, qui mènent le gros sur parole, sans trop s'expliquer avec eux. Si la mollesse, les délais, les embarras font craindre nul succès, ou un succès équivoque, s'arrêter doucement, laisser évaporer le projet en fumée, où personne n'aurait paru directement. Discours, propos, réflexions en l'air, rien de M. le duc d'Orléans ni d'aucuns personnages ; tous, occupés de l'accablement d'affaires, ont ignoré ces raisonnemens, ou n'en ont ouï parler qu'à bâtons rompus et faiblement, et n'ont seulement pas pris la peine de les ramasser. Que fera M. du Maine ? A qui s'en prendra-t-il ? Que peut-il de pis que ce qu'il a fait ? Au contraire, timide comme il est, il sera souple, tremblant ; et pourvu qu'il échappé, prendra tout pour bon, et sera le premier à se moquer de propos chimériques, à les dire tels dans la frayeur qu'ils ne se réalisent, et que le cas qu'il en ferait par ses plaintes ne l'engageât plus loin qu'il n'oserait.

Si au contraire on voyait bien distinctement les états prendre résolûment le mors aux dents, il faut les induire à ne donner pas aux bâtards cet avantage, par l'entreprise de se rendre leurs juges, de revenir dans la suite en

inspirant au roi majeur de défaire un ouvrage entrepris sur son autorité, et dont l'exemple toléré et laissé en son entier la menace des plus dangereuses entreprises; mais au contraire les induire à suivre leur objet par les moyens les plus respectueux qui ne donnent que plus de force aux plus fermes, et à se garder de la honte de donner dans un piège tendu pour leur faire manquer le principal en haine de l'accessoire. Les porter à s'adresser au roi par une requête en leur nom où tout ce qui vient d'être exposé soit expliqué d'une manière concise, forte, pressante, où il soit bien exprimé que le roi, même à la tête de toute la nation, n'a pas droit de donner à qui que ce soit, ni en aucun cas, le droit de succéder à la couronne acquis aux mâles, de mâles en mâles, d'aîné en aîné, à la maison régnante, à laquelle personne, tant qu'il en peut exister un, ne peut être subrogé. Montrer que ce pas une fois franchi ne reçoit plus de bornes; que tous les bâtards futurs remueront tout pour atteindre ceux d'aujourd'hui; qu'un favori peut devenir assez puissant, plus aisément encore un premier ministre, pour se proposer et arriver au même but, lesquels auront encore pour eux une naissance illustre, du moins honnête et légitime, non adultérine, réprouvée de Dieu et des hommes, et qui, jusqu'à ces doubles adultérins appelés à la couronne, ne l'avait pas seulement pu être aux droits les plus communs de la société, et n'avait jamais été tirée du néant et des ténèbres; enfin qu'il n'y a pas plus loin, et peut-être beaucoup moins, dès que tout pouvoir est reconnu en ce genre par l'admission de son exercice, à intervertir l'ordre de la succession entre ceux qui sont reconnus habiles à succéder à la couronne, qu'à donner cette habilité à ceux que leur naissance n'y appelle pas, encore plus à ceux que le vice infamant de la naissance enterre nécessairement dans la plus

épaisse obscurité du non-être, sans état et sans droit à nulle succession, ni donation même la plus ordinaire, pas même de faire passer la leur à leurs enfans légitimes s'ils ont acquis quelque bien. S'arrêter à la réflexion de ce qui serait arrivé de la France et de toute la maison régnante, si ce droit de disposer de la couronne avait été par l'usage reconnu dans les rois, si les fils de Philippe-le-Bel avaient préféré leur sœur à un parent aussi éloigné que Philippe-de-Valois, et si les fils de Henri II, gouvernés par Catherine de Médicis, par sa haine pour Henri IV, par sa prédilection pour sa fille de Lorraine, par un prétexte de religion qui avait les plus grands appuis, eussent préféré cette sœur à un parent aussi éloigné qu'Henri IV, qui sans cela eut tant de peines et de travaux à essuyer pour se mettre à coups d'épée en possession du royaume qui lui appartenait, et qu'il acheta encore par tant de traités, de millions et d'établissements de la ligue, qui lui avait pensé arracher la couronne tant de fois pour la porter dans une maison étrangère; enfin ce qui serait arrivé de l'état et de la maison de France, si ce droit reconnu de disposer de la couronne eût eu la force des exemples, du temps de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, qui déshéritèrent le Dauphin et toute leur maison, et firent couronner dans Paris le roi d'Angleterre leur gendre et le reconnaître roi régnant de France, sans droit aucun, ni même idée de ce droit.

On sait les suites d'une telle entreprise, qui fit verser tant de sang, qui épuisa tant de trésors, qui mit si long-temps la France à deux doigts de sa perte et de son entier renversement. La richesse, l'importance, la réalité effective d'une matière qui, pour ainsi dire, comprend tout, ne doit rien perdre par le lâche et le diffus d'une vaine éloquence. Tout y doit faire voûte et se con-

tretenir par toute la force dont elle est si grandement susceptible; rien d'inutile, tout concis, tout serré, tout en preuves, et en chaîne sans interruption.

Il est donc important d'avoir cette requête toute prête pour ne la pas laisser au différent génie de tant de gens qui ne s'accorderaient qu'en des longueurs très périlleuses, mais en forme de canevas, pour ménager leur vanité, et s'avantager de leur paresse et des jalousies en leur proposant ce canevas à mettre en forme à leur gré, et qu'ils retoucheront sans peine et en peu de temps, assez pour compter qu'entre leurs mains il est devenu leur ouvrage, ce qu'il est très important qu'ils se persuadent bien. Il y a toujours dans ces nombreuses assemblées des chefs effectifs à divers étages qui, sans en avoir le nom ni le caractère, en ont la confiance et l'autorité par l'estime, par l'adresse, par une mode que le hasard établit, et que la conduite soutient jusqu'à les rendre presque maîtres de tourner les esprits et les délibérations où ils veulent. C'est ceux-là qu'il faut de bonne heure reconnaître et persuader, pour avoir par eux toute l'assemblée. Certes, on n'eut jamais plus beau jeu qu'à mettre de telles vérités en évidence, et à toucher les hommes par ce qui est tout à-la-fois le plus intéressant par toutes les parties sensibles, le plus important et le plus raisonnable par tout ce qu'il s'y peut faire de sages réflexions, de plus odieux et de plus périlleux en soi et par ses suites, enfin de plus juste, de plus nécessaire, de plus instant, de plus essentiel à arrêter pour jamais par une punition qui, proportionnée aux attentats, mette pour toujours à l'abri de Titans et d'usurpateurs possibles la nation, la couronne, et l'unique maison qui, tant qu'elle dure, y a un droit unique et exclusivement acquis, qui assure à jamais le repos et la tranquillité publique à son égard, et la prééminence si distinctive

de cette maison sur toutes les autres maisons du monde.

On ne peut donc donner trop d'adresse, de délicatesse et de soins pour dignement et nerveusement dresser ce canevas, le faire promptement tourner et adopter par les états en requête, la leur rendre leur et comme le chef-d'œuvre de leur sagesse et de leur poids, surtout la leur montrer sans danger, par l'impuissance de ceux qu'elle regarde contre une multitude qui représente le corps de la nation. Ne point laisser d'intervalle entre l'adoption de la requête et sa présentation, pour éviter les mouvemens et les artifices du duc du Maine, en quoi il s'est montré si grand maître; et par les mêmes moyens qu'on sera parvenu à l'adoption de la requête, et à la résolution de la présenter, n'y pas perdre un seul instant, et, s'il est possible, sans mettre une seule nuit entre-deux. Cette présentation est l'engagement, par conséquent le premier coup de partie et celui qui entraîne le reste. Arrivés à ce point, la mécanique est aisée. Je comptais que Meudon serait prêté à la reine d'Angleterre pour s'y tenir avec sa cour et sa suite, et laisser Saint-Germain libre aux états-généraux, où, à tous égards, ils auraient été fort bien, ni trop loin ni trop près de Paris, et M. le duc d'Orléans en liberté de tenir le roi à Paris, à Versailles, à Marly, comme il l'aurait voulu, pour en différens temps s'approcher ou s'éloigner davantage de Saint-Germain. C'est le salon de Marly qu'il aurait fallu destiner pour les audiences à donner par le roi aux états, comme un lieu vaste, commode, dégagé de quatre côtés, joignant l'appartement du roi et celui du régent, un corps de maison isolé, et toutefois enfermé et gardé, et à une lieue de Saint-Germain.

Aussitôt donc que la requête par le vœu des états serait prête à être présentée, partir tous en corps, et ne prendre que le temps, toujours assez long, d'un pareil

embarquement dans les carrosses qu'on aurait pris partout où on aurait pu, mais dont sous main on aurait fait rencontrer sous divers prétextes le plus qu'on aurait pu sans rien marquer; prendre, dis-je, ce temps pour envoyer devant quelques députés au régent, l'avertir de la résolution prise par les états de venir en corps trouver le roi, de la part desquels ils sont chargés de supplier son altesse royale de les conduire à sa majesté pour lui demander audience, et lui dire qu'ils sont en chemin et qu'ils vont arriver. Il ne sera pas inutile qu'il y ait quelque dispute entre le régent et eux sur l'affaire qui les amène, dont les députés éviteront de s'expliquer clairement et même devant le roi. C'est à l'adresse du régent à s'y conduire avec délicatesse, entre trop d'inquiétude et trop de froideur, sur une explication précise qu'il se faut bien garder de causer pour éviter l'embarras qu'elle ferait naître, et qu'il faudrait pourtant surmonter, et pour ne pas éteindre l'effet de la surprise et de tout ce qui l'accompagne, qui ne pourra qu'être grand, quelque chose qu'il est impossible qu'il n'en ait pas transpiré alors. Les états arrivant vers la chapelle où on met pied à terre seront conduits au roi, rencontrés en chemin dans le petit salon par le régent, non par cérémonial, mais voulant savoir plus clairement ce qui les amène, et ne laissant pas de s'avancer toujours et d'arriver avec eux jusqu'au roi, sans avoir été plus satisfait.

Une très-courte et très-respectueuse harangue annoncera l'excès de l'importance de ce qui les amène ainsi aux pieds du roi, harangue qu'ils finiront en lui demandant la permission de lui présenter leur très humble requête, et cependant d'attendre à Marly qu'il lui ait plu de la faire examiner par son conseil, persuadés qu'elle y sera trouvée si simple, si importante, si juste, que l'examen n'en pourra être long et qu'il leur sera favorable. La recevoir

et la faire examiner n'est pas chose qui se puisse refuser. Le roi se retirera dans son appartement et le régent dans le sien, avec les députés à la suite de l'affaire, qui alors s'en expliqueront nettement. Débat entre le régent, qui ne trouvera pas que ce soit chose à répondre ainsi sur-le-champ, et eux qui ne se laisseront point persuader de quitter prise, et qui protesteront que les états sont résolus de ne pas sortir du salon, aux portes duquel il sera bon qu'il y ait plus que les Suisses ordinaires, pour empêcher l'entrée aux gens suspects. Les députés ne manqueront pas de récuser ceux du conseil que leur requête regarde, et finalement le conseil sera mandé et assemblé sur-le-champ. M. le duc d'Orléans y marquera sa surprise sans s'engager en grands discours, et plus encore son étonnement et son embarras de l'opiniâtre résolution des états à demeurer dans le salon jusqu'à la réponse à leur requête, pour communiquer au conseil le même embarras et le même étonnement. Ce sera après à son adresse, à sa délicatesse, à son esprit, à son poids à ne s'ouvrir sur rien que sur l'importance de la requête, l'état violent et plus qu'embarrassant qui naît de cette attente opiniâtre des états-généraux dans le salon, la nécessité extrême de les ménager, à profiter de l'absence de ceux que la requête regarde, nécessairement abstenus du conseil, et de l'intérêt et de la bonne volonté qu'il peut trouver dans les autres membres, et à faire conclure que la requête sera renvoyée par le roi au parlement pour y être jugée, les pairs mandés de s'y trouver par le roi, comme étant cause très majeure. Il faudra laisser les portes fermées, passer par le petit salon avec le conseil dans le cabinet du roi, lui rendre compte de la résolution, repasser chez lui avec le conseil, mander dans le salon les députés commis à la suite de l'affaire, leur remettre le résultat du conseil signé de lui, de tout le conseil et du

secrétaire d'état qui en tient le registre, et en leur présence lui ordonner d'aller expédier sur-le-champ le renvoi de leur requête et de la leur envoyer à Saint-Germain. Les députés demanderont que le roi veuille bien recevoir le très humble remerciement des états, ajouteront que cependant le renvoi pourra être expédié, et déclareront que les états ne partiront point de Marly qu'ils n'aient toutes les lettres et expéditions nécessaires. Altercation encore là-dessus, fermeté d'une part, complaisance enfin de l'autre sur une chose qui n'empêche rien de plus que ce qui est accordé.

Les députés retourneront dans le salon rendre compte du succès de leur requête, tandis que le régent, suivi du conseil, passera chez le roi pour le suivre à l'audience de remerciement qu'il ira donner aux états. Ce remerciement sera pathétique sur l'importance de l'affaire, énergique sur la fidélité et l'attachement. Le roi, le régent et le conseil à sa suite retirés, les états iront par leurs députés remercier le régent et le conseil retournés chez lui, attendront leurs expéditions, les examineront bien en les recevant des mains du secrétaire d'état, et s'en retourneront avec à Saint-Germain.

Le premier président, le doyen du parlement et les gens du roi seront mandés le lendemain pour recevoir du roi, en présence et par la bouche du régent, les ordres conformes au renvoi, et pour leur recommander l'importance de l'affaire, tant en elle-même que par la dignité des états et la considération de ceux qu'elle regarde. C'est après à M. le duc d'Orléans à se savoir lestement tirer d'intrigue dans sa famille; pour cela, surprise, force embarras de pareille démarche et si opiniâtre; et à savoir adroitement profiter de la gravité des raisons, des dispositions des juges, du poids de ce grand nom d'états-généraux, et de la nature d'une affaire qui n'est embarrassée ni

de lois diverses, ni d'ordonnances, ni de coutumes, ni d'arrêts, ni de procédures, et qui s'offre tout entière de première vue, pour l'accélérer et la terminer au gré de pleine et entière justice et de barrière inaltérable à l'avenir; enfin, dans le jugement et après le jugement, à distinguer entre les deux frères, innocent d'avec le coupable, suivant leur mérite à chacun. La suite a bien fait voir combien j'avais eu raison de concevoir ce dessein, et combien celui à qui il était si nécessaire et à qui il devait être si doux, en était peu capable en effet, quoiqu'il eût paru le goûter et le sentir.

Une idée sans exécution est un songe et son développement dans tout ce détail un roman. Je l'ai compris avant de l'écrire. Mais j'ai cru me devoir à moi-même de montrer que je n'enfante pas des chimères, de montrer la nécessité, l'importance, l'équité de la chose par la foule des plus fortes et des plus évidentes raisons; sa possibilité et peut-être sa facilité en présentant la disposition des esprits générale alors, et une suite de mécanique qu'il faut en tous projets se rendre à soi-même claire et faisable par un mûr examen des obstacles et des difficultés d'une part, et de l'autre des moyens de réussir. Un roman serait un nom bien impropre à donner au rétablissement d'un gouvernement sage et mesuré; au relèvement de la noblesse anéantie, ruinée, méprisée, foulée aux pieds; à celui du calme dans l'église; à l'allègement du joug, sans attenter quoi que ce soit à l'autorité royale, joug qu'on sent assez sans qu'il soit besoin de l'expliquer, et qui a conduit Louis XIV aux derniers bords du précipice; à ce qui pourrait laisser au moins à la nation le choix du genre de ses souffrances, puisqu'il n'est plus possible de l'en délivrer, préserver la couronne des attentats ambitieux, conserver à la maison régnante l'éclat de sa prérogative uniquement distinctive, et préserver la tranquillité

intérieure de l'état du péril du titanisme, et des dangereuses secousses qu'il ne peut manquer d'en recevoir, puisque pour des choses si monstrueusement nouvelles on est contraint de les exprimer par des mots faits pour les pouvoir exprimer. Si des projets de cette qualité, et dont l'exécution est rendue sensible, n'ont pas réussi, c'est qu'ils n'ont pas trouvé dans le temps le plus favorable un régent assez ferme et qui eût en soi assez de suite. On en verra d'autres dans le cours de cette année et des suivantes qui ont eu le même sort. Dois-je me repentir pour cela de les avoir pensés et proposés? J'ai toujours cru que ce n'était pas le succès qui décidait de la valeur des choses qui se proposent, beaucoup moins quand il dépend d'un autre qui néglige de les suivre ou qui ne veut pas même les entreprendre. Ce qui va suivre est de ce dernier genre.

CHAPITRE XXII.

Discussion entre M. le duc d'Orléans et moi sur la manière d'établir la régence et de la déclarer. — Incompétence du parlement dans toute matière de gouvernement. — Aveu célèbre du premier président de la Vacquerie qui reconnaît cette incompétence. — Deux époques récentes auxquelles le parlement a été appelé à prononcer sur la régence. — Causes de cette nouveauté. — Raisons pour en revenir à l'ancien usage en se passant du parlement pour établir la régence. — Observation que je fais à M. le duc d'Orléans à l'occasion de la majorité de Charles IX. — Mesures à observer pour prendre la régence. — Conduite à tenir sur les dispositions du roi. — Comment il faudrait agir avec madame de Maintenon. — Autres mesures de prévoyance.

APRÈS de longs et de fréquens tête-à-tête sur toutes

ces différentes matières, entre M. le duc d'Orléans et moi, nous vîmes à celles de la régence. Je l'avais fort examinée, et voici comme je lui en parlai et ce que je lui proposai. Je lui dis qu'il ne s'agissait point ici de ces régences réglées par les rois pendant l'absence qu'ils vont faire hors de leur royaume et qui finissent par leur retour, mais de celles uniquement que la mort d'un roi et la minorité de son successeur rendent nécessaires. Je n'eus pas de peine à montrer que celles-là tombent de droit tellement au plus proche du roi mineur, que les mères et les sœurs y sont admises, quoique les femmes soient exclues de la couronne, et que par conséquent ni les cabales ni quelque disposition que le roi pût faire, il n'était pas dans le possible de la lui ôter. Qu'à l'égard de la brider, ce qui ne se pouvait tenter que par des dispositions du roi odieuses, il savait ce que les plus sages et les plus solennelles étaient devenues aussitôt après la mort de Charles V et de Louis XIII qui les avaient faites, sur lesquelles il n'y avait point à craindre que celles du roi eussent de l'avantage par toutes sortes de raisons; que néanmoins il fallait penser à s'en garantir en ne se commettant pas avec imprudence; que si le roi faisait des dispositions là-dessus, il n'y avait point à douter qu'elles ne tendissent à le diminuer pour accroître le duc du Maine; que sans me départir de ce que je lui avais dit de la disposition des esprits, et en particulier du parlement sur la grandeur des bâtards, surtout sur leur apo théose, il fallait songer que le premier président était l'âme damnée de M. et de madame du Maine, qui pour leur intérêt l'avaient mis à la tête du parlement; qu'il épouserait aveuglément toutes leurs volontés, parce que, brouillé par cet attachement avec madame la Duchesse et les princes du sang, ne pouvant par cela même s'assurer de son altesse royale, et mal au dernier point

par l'affaire du bonnet avec tant de gens considérables, il n'avait de ressource que la protection du duc du Maine, et par conséquent le plus vif intérêt à toute sa grandeur, et son pouvoir; que tel que fût le premier président, il avait acquis à force de manèges du crédit dans sa compagnie, éblouie de son jargon, de sa politesse, de l'attachement qu'il leur avait persuadé avoir pour tous les avantages de la compagnie et de ses magistrats, enfin par ses grands airs, sa table, sa dépense, et l'union que l'affaire du bonnet avait si bien rétablie entre lui et les présidens à mortier, dont quelques-uns auparavant le tenaient en brassière; que les cabales et les bassesses qui ne coûtaient rien à M. et à madame du Maine, qui avaient tant fait leurs preuves en artifices et en noires inventions, étaient indignes de tout homme et impraticables pour son altesse royale, dans le degré surtout où elle se trouvait; qu'autre chose était de présenter un colosse dangereux à abattre et les plus saintes lois à préserver d'une ambition démesurée et toute-puissante, autre chose d'entrer en concurrence avec ce colosse sur des dispositions du roi en sa faveur à la diminution de l'autorité d'un régent; qu'indépendamment d'équité, le parlement est toujours porté à se croire et à se faire, autant qu'il en trouve les occasions, le modérateur de la puissance, puisqu'il a si souvent tenté de le faire sentir même aux rois, à plus forte raison dans une entrée de régence, temps de faiblesse dont ce corps a toujours su se prévaloir; que le même amour-propre qui le flatterait d'avoir à prononcer sur le renversement du colosse, si la cause lui en était déférée, lui ferait goûter la justice et les raisons d'user du pouvoir de le renverser.

Ce même amour-propre trouvera sa satisfaction à prononcer entre le régent et ce colosse, et comme il ne s'agira pas alors de le détruire, le même amour-propre

le portera à le favoriser sous différens prétextes pour faire naître une suite de divisions dont il espérera se mêler et profiter, et pour avoir un puissant soutien de sa considération et de son autorité qui, en minorité, a si souvent entrepris sur l'autorité royale qui est celle dont le régent est revêtu et qu'il ne doit pas laisser entamer. Ce raisonnement, qui n'a rien de contraire à la disposition du parlement contre les bâtards et leur grandeur, et où il ne s'agit pas de les remettre dans les bornes, il sera aisé aux manèges du duc du Maine et de Mesmes de le tourner favorablement aux prétentions du duc du Maine. Ainsi lutte indécente, inégale et publique; et si elle bâte mal suivant ces apparences, quel embarras et peut-être quels désordres! Certainement, quel lustre et quel degré de continuelles entreprises du parlement, qui se voudra mêler de tout avec autorité! Quel triomphe et quelle dangereuse victoire du duc du Maine! quelle honte pour le régent! et quelle situation pendant tout le cours de la régence! On tremble donc avec raison en pensant jusqu'où tout cela peut porter.

Je proposai à M. le duc d'Orléans de ne s'y pas commettre et de prendre un autre tour. Je lui fis observer qu'il ne s'était fait au parlement que les deux dernières régences. On n'y avait jamais songé auparavant. Le duc d'Orléans, malgré de voir la régence entre les mains de madame de Beaujeu, femme du frère du duc de Bourbon, connétable de France, et sœur fort aînée de Charles VIII, pendant sa minorité, tenta la voie de se plaindre, et de demander au parlement justice du tort qu'il prétendait être fait à son droit sur la régence. La réponse célèbre que le premier président de la Vacquerie lui fit en plein parlement n'est ignorée de personne, et se trouve la même dans toutes les histoires : « La cour, lui dit ce magistrat, n'est établie que pour juger au

nom et à la décharge du roi les procès entre ses sujets, et nullement pour se mêler d'aucune affaire d'état ni du gouvernement où elle n'a pas droit d'entrer, sinon par un commandement exprès de sa majesté ». Le duc d'Orléans, lors héritier présomptif de la couronne, et qui y succéda à Charles VIII, sous le nom de Louis XII, ne put tirer autre chose du parlement. Il prit les armes, il n'y fut point heureux ; madame de Beaujeu demeura régente sans question ni difficulté, et son administration fut bonne et heureuse, jusqu'à la majorité de Charles VIII. Je passe madame d'Angoulême qui n'a été régente que pendant deux absences du roi François I^{er} son fils, qui l'établit en partant, et la reine Marie-Thérèse que le roi établit deux fois régente en partant pour ses conquêtes. Ainsi, jusqu'à la mort de Henri IV, nulle mention du parlement à cet égard.

Personne n'ignore de quelle manière le parricide fut commis, ni les ténèbres qui ont couvert un si grand crime. Il est difficile aussi de se refuser d'en deviner la cause que ces ténèbres mêmes indiquent, et que les histoires et les mémoires de ces temps-là font sentir et même quelque chose de plus. Cette remarque était nécessaire, on s'en contentera. Le cas était unique. Le roi mort à l'instant au milieu des seigneurs, qui étaient dans son carrosse qu'ils firent retourner au Louvre avec le corps du roi, peu de grands à Paris, le prince de Condé hors du royaume, le comte de Soissons chez lui mécontent de ce qui s'était passé sur la duchesse de Vendôme au couronnement de la reine ; l'intérieur intime du Louvre, peu étonné et gardant moins que médiocrement les bienséances, tout occupé d'assurer toute l'autorité à la reine pour établir la leur et leur fortune ; cette princesse élevée au-dessus de toute faiblesse, et sans distraction sur tout ce qui pouvait établir sa pleine et en-

tière régence, on courut au parlement pour avoir un lieu public et solennel, et un corps intéressé à soutenir ce qui se ferait dans son sein ; un corps encore qu'on avait à ménager par d'autres raisons plus ténébreuses, et qui n'étaient pas moins importantes. Le duc d'Epéron environna de son infanterie le dehors et le dedans des Grands-Augustins où le parlement tenait ses séances, depuis que le palais était occupé des préparatifs qui s'y faisaient pour les fêtes qui devaient suivre le couronnement de la reine. Tout cela se fit sur-le-champ ; M. le duc de Guise et lui entrèrent en séance, et la reine y fut aussitôt déclarée régente, en présence de trois ou quatre autres pairs ou officiers de la couronne, qui y arrivèrent l'un après l'autre.

Le murmure fut grand d'une nouveauté si subite et si précipitée ; force mouvemens ranimés par la prompte arrivée et les plaintes de M. le comte de Soissons, et depuis encore par le retour du prince de Condé, et ses prétentions. Mais la chose était faite, et la déprédation des trésors d'Henri IV, déposés à la Bastille pour l'exécution de ses grands desseins et la guerre de Clèves, achevèrent d'affermir l'autorité de la régente, ou plutôt des gens qui la gouvernaient. C'est le premier exemple d'une régence faite au parlement. On laisse à juger et des causes et de la manière et du droit qu'il peut avoir acquis au parlement.

Le second exemple est tout de suite, lorsque la mort la plus sainte, la plus héroïque couronna la vie la plus illustre et la plus juste, et en fit à tous les rois la plus sublime leçon. La valeur de Louis XIII, si utilement brillante lors du malheur de Corbie, aux îles de La Rochelle, au siège de cette ville, et à tant d'autres exploits, au célèbre Pas de Suze, en Roussillon, et partout où sa conduite ne fut pas moins admirable ; la sagesse de son gou-

vernement , le discernement de ses choix , l'équité de son règne, la piété de sa belle vie, tant de vertus enfin si relevées par sa rare modestie, et le peu qu'il comptait tout ce qui n'est point Dieu ; ses victoires , ses succès qui arrêterent ceux de la maison d'Autriche , et qui anéantirent le parti protestant , qui faisait un état dans l'état , au point que le roi , son fils , n'a plus eu besoin que de la simple révocation d'un édit pour le proscrire ; l'utile protection donnée à ses alliés, et sa fidélité à ses traités, tant de grandes choses n'avaient pu le préserver des malheurs domestiques , augmentés sans cesse par vingt ans de stérilité de la reine.

Arrivé lentement à sa fin , pour le malheur de la France et de l'Europe entière , à un âge qui n'est souvent que la moitié de celui des hommes , il ne la regarda que comme sa délivrance pour s'envoler à son Dieu , et il profita de la tranquillité, de la paix , de la liberté de l'esprit que lui conserva si parfaitement ce Dieu de justice et de miséricorde , pour se rendre plus digne d'aller à lui par les ordres si judicieux que la sagesse, l'expérience et la connaissance des choses et des personnes lui firent dicter au milieu des douleurs de la mort sur tout ce qu'il crut possible et nécessaire de régler pour l'administration de l'état après lui, et balancer au moins avec prudence et harmonie ce qui ne pouvait être remis en d'autres mains. Tout donné ce qui était vacant , tout réglé ce qui était à faire après lui , il le voulut rendre public , et le consacrer pour ainsi dire par le consentement des personnes les plus proches comme les plus intéressées , et par l'approbation de tout ce qu'il put assembler de grands et de personnes considérables de sa cour , et de gens graves tels que son conseil et les principaux magistrats. Tous admirèrent tant de présence d'esprit , de sages combinaisons , de sagacité et de prudence , tous en furent pénétrés.

La reine promet solennellement de s'y conformer, Monsieur ensuite et M. le Prince, et tous ceux qui étaient nommés pour former le conseil. La reine et ceux qui la gouvernaient n'en furent pas moins effrayés des contre-poids établis à l'autorité de sa régence. Monsieur, faible, facile, de tout temps lié avec la reine, jusque dans tous ses écarts, pris sur-le-champ au dépourvu sans le secours de ceux qui le conduisaient, se laissa enchanter aux flatteries de la reine, et crut n'être que plus puissant en serrant son union avec elle par le sacrifice de sa part de l'autorité que lui avait donnée la disposition dont on vient de parler. Lui gagné, M. le Prince attaqué tout de suite par la reine et par Monsieur, n'osa résister, et céda ; à ces si principaux exemples tout le conseil renonça de suite, chacun à sa voix nécessaire, délibérative, inomissible, et une heure après la mort du roi tout au plus, tout ce qu'il avait si sagement prévu et fait se trouva renversé, et l'autorité entière et absolue dévolue à la reine privativement à tous.

C'était là un grand pas fait, mais l'embarras fut que la disposition avait été rendue publique, et lue tout haut en présence du roi et de tous ceux qui ont été nommés, et approuvée et ratifiée de tous. Cette publicité ne se pouvait détruire que par une autre. Le parlement, qui y avait été mandé, y avait eu la même part par ses principaux magistrats. On craignit les mouvemens de cette compagnie, et à son appui, le repentir de Monsieur et de M. le Prince. On voulut donc ménager et flatter le parlement pour lever tout obstacle. Le dernier exemple autorisait l'imitation, et frayait le chemin. Dès l'après-dînée, car le roi mourut dans la fin de la matinée, on pratiqua le parlement, on le brigua toute la nuit, et le lendemain matin, la reine accompagnée de Monsieur et de M. le Prince, des pairs et des officiers de la couronne, vint de

Saint-Germain droit au parlement. Ils y déclarèrent la cession qu'ils faisaient à la reine de l'autorité qu'ils avaient reçue de la disposition du feu roi, pour la lui laisser à elle seule tout entière; que le conseil nommé par le feu roi en faisait de même; et la régence fut ainsi faite et déclarée au parlement, à ces conditions, dont la France ne s'est pas mieux trouvée, et qui se sentira peut-être encore longues et cruelles années des pestifères maximes et de l'odieux gouvernement du cardinal Mazarin.

Sous deux reines étrangères, fort éloignées d'inclination et de principes des maximes françaises pour le gouvernement de l'état, et des vues si saines des rois leurs maris, dont elles ne regardèrent la perte que par le seul objet de leur grandeur personnelle, de laquelle elles étaient de longue main tout occupées, que la dernière à la vérité n'a due au moins qu'à la nature, (Marie dominée par Concini et sa femme, Anne par Mazarin, Italiens de la dernière bassesse, et qui ignoraient jusqu'à notre langue, qui ne soupiraient qu'après le timon de l'état dont ils se saisirent tout aussitôt, et à qui il n'importait comment ni à quel titre), il n'est pas surprenant, dis-je, que sous ces deux reines, ces Italiens méprisant ce qu'ils ignoraient, c'est-à-dire toutes les formes, les usages, les règles, les droits, se soient jetés à corps perdu à ce qui leur sembla assurer davantage l'autorité qui allait faire le fondement certain de leur toute-puissance, surtout avec les raisons qu'on a vues dans la première de s'assurer du parlement, et dans l'autre de le ménager.

M. le duc d'Orléans ne se trouvait pas en ces termes. Rien à couvrir par les ténèbres; ni fils de France ni prince du sang avec qui lutter, point d'indignes et de vils étrangers à faire régner; point de faiblesse de sexe à étayer, nul usage utile à faire de l'appui du parlement, et tout au contraire, à en craindre par les noirs artifices

du duc du Maine, et les manèges de son premier président appuyés des dispositions du roi et de l'intérêt du parlement à s'arroger la fonction de modérateur et de juge, à nourrir la division, à semer les occasions de s'y faire valoir, et à usurper cette autorité de tuteurs des rois si destituée de tout fondement, et, tant qu'ils ont pu, si hardiment tentée, à propos de laquelle on verra dans la suite jusqu'à quel point ils osèrent la porter, faire repentir le régent de sa mollesse, et le forcer à briser périlleusement sur leur tête le joug que peu-à-peu il s'était laissé imposer. Je le fis souvenir de ce que tous nos rois, jusqu'à Louis XIV inclusivement, avaient montré de fermeté toutes les fois que le parlement avait osé vouloir passer ses bornes du jugement des procès et des enregistremens d'édits et ordonnances, et lui avaient déclaré que la connaissance de rien de ce qui était au-delà n'était de sa compétence.

Je lui remis cette vérité, dont jusqu'à présent le parlement n'a osé disconvenir, que s'il est arrivé quelquefois que des matières plus hautes que les procès des particuliers, ou des enregistremens qui avaient quelque chose de plus que *l'ut notum sit* pour y conformer les jugemens, avaient été traités au parlement par la volonté ou la permission du roi, c'était sa présence et celle des grands qui l'y accompagnaient, ou, en son absence, celle des pairs qui y étaient mandés par le roi, qui donnait toute la force, à l'ombre desquels les magistrats du parlement y opinaient; chose tellement certaine que leur présence a toujours été nécessairement énoncée dans l'arrêt qui s'y rendait, par ces termes consacrés : *la cour suffisamment garnie de pairs*, si essentielle au jugement même du parlement que toutes les fois qu'il y a eu des troubles où le parlement s'était laissé entraîner, comme sous la dernière régence, il ne s'était point fait de déli-

bération au parlement, concernant ces affaires, que le parlement lui-même n'envoyât prier les pairs, et quelquefois même les officiers de la couronne qui se trouvaient à Paris, d'y venir assister. Il résulte de cette vérité que ceux qui ne peuvent connaître d'aucune matière d'état, et de leur propre aveu, sans la présence des pairs qui leur en communiquent la faculté (on parle ici de l'usage reçu, non du droit que les magistrats auraient peine à prouver), ne sont pas nécessaires à aucune sorte de délibération ni de sanction d'état, et que ceux-là seuls de la présence desquels ils tirent cette faculté, qu'ils conviennent n'avoir point en leur absence, peuvent en tout droit délibérer sans eux, et faire toute sanction d'état.

L'unique objet qui se pourrait faire pour éblouir, mais sans aucune solidité, c'est que les matières et les sanctions d'état s'étant souvent trouvées mêlées de jurisprudence et de matières légales, comme les confiscations des grands fiefs, leur réunion à la couronne pour forfaiture, comme il est arrivé des anciennes pairies possédées par les rois d'Angleterre et par l'empereur Charles V, ces matières avaient été traitées au parlement pour en éclairer les pairs, le roi même, et les officiers de la couronne qui l'y accompagnaient, ce qui, ayant ouvert la bouche aux magistrats du parlement pour opiner sur ces matières, leur en avait donné l'usage en d'autres moins mêlées des lois, lorsque le roi y avait fait assembler les pairs pour les y traiter, comme un lieu naturellement public : mais cette réponse telle qu'elle puisse être ne répond pas au principe dont le parlement convient, et ne lui donne pas un caractère qu'il n'a pas par lui-même ; il reste toujours vrai qu'il n'est admis à délibérer sur ces matières que par la présence des pairs, que leur absence l'en rend incompetent : donc il en est par soi-même incapable, et les pairs seuls et les officiers de la couronne

uniquement capables et compétens par eux-mêmes, d'où il se conclut qu'il n'est nul besoin du parlement pour faire ou déclarer une régence, comme il n'a pas été question de cette compétence pour aucune des régences qui depuis tous les temps ont précédé celle de la minorité de Louis XIII, et qu'elles ne se doivent faire et déclarer que par les pairs nés, autres pairs, et les officiers de la couronne privativement à qui que ce soit.

Que si les rois ont été au parlement déclarer leur majorité, ou étant majeurs aussitôt après leur avènement à la couronne, cet ancien usage n'a rien de commun avec ce qui vient d'être dit sur les régences. Une longue prescription fondée sur la sagesse et le bien de l'état à prévenir les troubles qui, dans l'étourdissement que cause toujours la mort d'un roi, naîtraient aisément des prétentions à la régence, en a établi le droit au plus proche du sang du roi mineur mâle ou femelle, encore que celles-ci soient exclues de la couronne, mais cela même rend témoignage que la régence n'est pas comme la couronne, et qu'elle était déférée par l'avis des grands qui renfermait un jugement : au lieu que la séance du roi au parlement, dès qu'il est parvenu majeur à la couronne, ou pour y déclarer sa majorité s'il était mineur, n'a pour objet aucun jugement à rendre ni réel, ni fictif, comme est l'objet de faire et de déclarer une régence, parce que la faire était un jugement réel autrefois, dont on retient l'image ; et la déclaration, déclarer le jugement rendu de l'adjudication de la régence.

Cette première séance du roi au parlement, soit majeur en succédant à la couronne, soit mineur qui y vient déclarer sa majorité, n'est donc autre chose que de venir en lieu public, et le plus solennellement destiné à rendre à ses sujets la justice en son nom, pour y faire publiquement et solennellement sa fonction de juge unique

et suprême de tous ses sujets, de qui émane le pouvoir de juger à tous les divers degrés de juridictions, et de juge de son suprême fief, qui est son royaume, à cause de sa couronne et de son caractère royal qui est unique en sa personne. Cette séance, où assistent les pairs et où le roi est suivi des officiers de la couronne, n'est donc en soi qu'une pure cérémonie sans délibération sur rien par elle-même, ni matière aucune de jugement. Le roi y reçoit les hommages de la personne qui a exercé la régence, et qui lui remet toute l'autorité que sa minorité l'empêchait d'exercer par lui-même, offre de lui rendre compte de l'administration qu'elle a eue entre les mains, quand il lui plaira de le recevoir, si c'est un roi mineur qui déclare sa majorité, puis les hommages collectifs de tous. Que si, à cette occasion, il se met quelque matière en délibération fictive ou effective, cela retombe dans les cas qui viennent d'être dissertés, et ne tient que par hasard à la cérémonie.

Je fis observer à M. le duc d'Orléans la jalousie, l'attention toujours vigilante du parlement à prétendre, à entreprendre, et à créer à son avantage quelque chose de rien par ce qui arriva à la majorité de Charles IX. Il ne s'y agissait pas, comme dans les autres, d'une simple cérémonie telle qu'elle vient d'être expliquée. La loi faite par Charles V pour la fixation de l'âge de la majorité des rois, et par les grands qui l'approuvèrent, avait toujours été entendue et pratiquée suivant son sens naturel de quatorze ans accomplis, quoique le terme *accomplis* n'y fût pas exprimé. Sans allonger ce récit de ce que personne n'ignore de l'histoire de ces temps difficiles, Catherine de Médicis, bien assurée de gouverner toujours, avait intérêt que la minorité de Charles IX finît, et il était encore éloigné de plusieurs mois des quatorze ans accomplis. Elle voulut donc faire interpréter la loi de Charles V

à quatorze ans commencés. La cour était en Normandie, et les affaires ne lui permettaient pas de la quitter. Elle mena donc Charles IX suivi des pairs et des officiers de la couronne qui s'y trouvèrent, au parlement de Rouen, où la loi de Charles V fut interprétée comme elle le désirait, et Charles IX déclaré majeur, ce qui pour l'âge a été suivi en toutes les majorités depuis. Le parlement de Paris jeta les hauts cris, députa vers le roi et la reine, prétendit qu'un tel acte ne pouvait être fait dans un autre parlement. On se moqua d'eux. La reine leur répondit que la cour des pairs n'était aucun parlement, mais le lieu tel qu'il fût où le roi se trouvait, et où il lui plaisait d'assembler les pairs. La maxime est si vraie que, sans la circonstance de ces temps si difficiles, où la reine avait besoin de tout, elle n'avait que faire du parlement de Rouen pour une interprétation de la loi de Charles V, sur laquelle ce parlement ne put opiner que par la présence des pairs, comme il a été expliqué, lesquels seuls la pouvaient faire avec les officiers de la couronne; mais comme il fallait en même temps déclarer le roi majeur qui est la simple cérémonie qui a été expliquée, qui ne se pouvait faire qu'au parlement de Rouen, puisque le roi était en cette ville, ce fut un véhicule pour y faire le tout ensemble. Le parlement de Paris se plaignit long-temps, sans pouvoir alléguer aucune raison, et il se tut enfin, quand il fut las de se plaindre, sans avoir reçu le moindre compliment.

Fondé sur des vérités si certaines et de si solides raisons, je proposai à M. le duc d'Orléans d'assembler tous les pairs et les officiers de la couronne, aussitôt que le roi serait mort, dans une des pièces de l'appartement de sa majesté en rang et en séance, avec M. le Duc, le seul des princes du sang en âge, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Que là tous assis et couverts seuls, dans la pièce, avec les trois secrétaires d'état au bas bout

et derrière la séance vis-à-vis de lui, ayant une table garnie devant eux, car le chancelier était le quatrième, son altesse royale fit un court discours de louange et de regrets du roi, de la nécessité urgente d'une administration, de son droit à la régence qui ne pouvait être contesté, du soin qu'il aurait d'éclairer ses bonnes intentions par leurs lumières; et subitement les regarder tous en leur disant avec un air de confiance, mais d'autorité : « Je ne soupçonne pas qu'aucun de vous s'y oppose »; se lever, gracieuser un chacun, les convier de se trouver l'après-dînée au parlement; et si le roi mourait le soir, ne faire cette assemblée que le lendemain matin, pour ne laisser pas la nuit au duc du Maine pour cabaler le parlement, et le premier président y haranguer. Arrivé droit au parlement, lui dire qu'il voulait par l'estime qu'il avait pour la compagnie, sans rien de plus, leur venir faire part lui-même et se condouloir avec eux de la perte que la France venait de faire, et de la régence qui lui échéait par le droit de sa naissance, et les assurer du soin qu'il aurait de se faire éclairer de leurs lumières dans les besoins qu'il en aurait; que, pour commencer à leur témoigner le desir qu'il en avait, il leur communiquait le plan qu'il estimait le meilleur après M. le duc de Bourgogne, dans la cassette duquel il avait été trouvé, et déclarer là les conseils sans nommer personne. Abréger matière, et finir la séance.

Comme la régence était faite et déclarée avant que d'y entrer, les gens du roi n'auraient point eu à parler, ni le parlement à opiner ni rendre d'arrêt. Si M. du Maine se mettait en devoir de parler, l'interrompre et lui dire que c'était à lui moins qu'à personne à vouloir contredire ce qui s'était fait comme dans toutes les régences précédentes à celle des deux reines, dont le cas particulier de chacune d'elle demandait la forme qu'elles avaient

prise, qu'elle était trop nouvelle et trop différente de celle de tous les temps pour avoir la force de la changer par ces deux seuls exemples, et qu'après toutes les choses inouïes qu'il avait obtenues, il devait éviter avec soin de parler de ce qui était de règle comme de ce qui n'y était pas, et sans attendre de réponse, lever la séance. Si le premier président voulait parler sur la même chose, l'interrompre pareillement, lui dire qu'il marquerait toujours au parlement toute l'estime et la considération qu'il méritait, mais qu'il ne croirait jamais que l'équité et la sagesse de la compagnie exigeât que ce fût aux dépens des droits de sa naissance, et de ceux à qui il s'était adressé, ni qu'elle pût prétendre que deux exemples uniques et modernes prescrivissent une règle ignorée jusque-là de toute l'antiquité, et pareillement lever la séance; en se levant, passer les yeux sur tout le monde, et se faire suivre par tous les pairs, intéressés ainsi que les officiers de la couronne à soutenir ce qui s'était passé avec eux. Si le roi avait fait des dispositions, ajouter qu'il aurait toujours tout le respect pour la mémoire du roi, et tous les égards qu'il lui serait possible pour ses volontés, mais que tous les siècles apprenaient que toute l'autorité personnelle des rois finissait avec eux, qu'ils n'en ont aucune sur une régence dont personne ne peut prendre prétexte par sa naissance de partager l'autorité; que ce serait manquer à ce qu'il se doit à soi-même de souffrir que son honneur, sa fidélité pour la personne du roi, son attachement au bien de l'état demeuraient soupçonnés, et par son propre aveu, en se soumettant à des dispositions inspirées par l'ambition de qui avait voulu profiter de la faiblesse de l'âge et des approches de la mort; que les dispositions si sages et si utiles de Charles V et de Louis XIII n'avaient eu aucun effet; que celles de Louis XIV, qui était bien éloigné des circonstances qui

avaient porté ces deux grands rois à les faire, ne pouvaient donc être plus recommandables que les leurs, ni avoir un sort plus consistant; qu'en un mot, celles de ces deux princes n'allaient qu'à maintenir le bon ordre et le repos de l'état; que celles du roi n'y pourraient mettre que du trouble, dont il n'est pas juste que l'état soit menacé ni travaillé pour l'ambition particulière de quelques-uns, et pour exécuter aveuglément les dernières volontés du roi en matière d'état, quand celles de pas un de ses nombreux prédécesseurs qui en avaient laissé n'avaient jamais été considérées un seul moment, et étaient tombées avec eux. Cela dit, lever la séance.

Je représentai à M. le duc d'Orléans que s'il avait affaire à un duc de Guise pour l'ambition, le duc du Maine n'avait ni le parti, ni les soutiens étrangers, ni le personnel des Guise; que c'était un homme timide à qui il fallait imposer ainsi qu'à son premier président tout d'abord; que cela seul les ferait trembler, et que dans le très peu de gens sur lesquels ce fantôme de Guise se flattait de pouvoir compter dans le décri où était sa personne, et dans l'indignation publique de tout ce à quoi il était parvenu, il n'y en aurait aucun qui, sur un appui aussi odieux et aussi frêle, osât lever la tête contre un régent unique en sa naissance, dont la valeur était connue, et qui savait montrer le courage d'esprit que je lui conseillais, et la fermeté qui serait son salut, et qui fonderait sa gloire et son autorité entière et paisible pour tout le cours de sa régence. Que le parlement adroit à se prévaloir de tout, mais n'ayant personne pour soi par l'intérêt des pairs et des officiers de la couronne, qui se trouveraient engagés d'honneur par ce qui se serait passé le matin avec eux sur la régence à Versailles, sentirait promptement son impuissance et l'embarras du fonds et de la forme : du fond, d'ériger en loi, lui tout seul, deux exemples récents con-

traies à tous ceux qui les avaient précédés, et deux exemples singuliers par leurs circonstances et les conjonctures, et de se roidir à faire passer en règle les dispositions de Louis XIV odieuses par elles-mêmes, contre l'exemple constant de toutes les autres dispositions pareilles, dont pas une n'avait eu le moindre effet, quoique si sages et si nécessaires; de la forme, par leur incompetence, reconnue par eux-mêmes, de délibérer, encore moins de statuer rien en matière d'état qu'avec les pairs et par leur présence et concours, et mandés pour ce par le roi, ou en minorité par le régent; et si dans des temps de trouble le parlement entraîné contre la cour avait quelquefois voulu entreprendre de se mêler d'affaires d'état ou de gouvernement, ce n'avait jamais été qu'au moyen et à l'ombre de la présence des pairs, et quelquefois des officiers de la couronne qu'il envoyait convier d'y venir prendre leurs places, chose qui n'était pas à craindre en cette occasion, par l'intérêt des pairs, et des officiers de la couronne de ne se prêter pas au dessein de détruire leur droit autant qu'il était en eux, et leur ouvrage, pour soumettre l'un et l'autre aux magistrats qui n'en avaient aucun; que, pour quelques-uns d'eux qui en très petit nombre se trouveraient nommés dans les dispositions, la jalousie du grand nombre qui n'y aurait point de part l'empêcherait de se prêter à soutenir cette disposition et les entreprises du parlement contre eux-mêmes, encore moins quand la déclaration des conseils, sans nommer personne, leur montrerait un bien plus grand nombre de places considérables à remplir, et à y succéder par vacance, que les dispositions du roi n'en auraient établies, dont l'espérance encore les retiendrait tous, et le choix acheverait de les attacher à lui. Enfin que je m'attendais bien aux plaintes du parlement, mais qu'elles seraient si semblables à celles qu'il fit sur la majorité de

Charles IX et l'interprétation de la loi de Charles V faite au parlement de Rouen, que je comptais aussi que l'effet et la fin en serait tout pareils, ce qui diminuerait d'autant le nom, le crédit, l'autorité du parlement, à l'augmentation du pouvoir du régent, et rendrait cette ardente compagnie d'autant plus retenue à entreprendre.

J'ajoutai un détail des pairs et des officiers de la couronne qui le devait bien rassurer, outre l'esprit qui régnait alors si peu favorable aux bâtards, par conséquent aux dispositions que le roi ne pourrait avoir faites qu'en leur faveur. Je fus d'avis que sur tout ce qui ne toucherait ni l'état ni le gouvernement en aucune sorte, M. le duc d'Orléans se fît honneur d'en faire un entier à ces mêmes dispositions du roi, non pas comme faisant loi et par nécessité de les suivre, mais par un respect volontaire et bienséant, par sa propre autorité à lui, et pour s'éloigner de la bassesse de porter des coups au lion mort. Par la même raison, je fus d'avis que madame de Maintenon jouît pleinement, et son Saint-Cyr, de tout ce que ces dispositions auraient fait en leur faveur, et que s'il n'y en avait point, que toute liberté lui fût laissée de se retirer où elle voudrait, et que rien de pécuniaire qu'elle désirerait ne lui fût refusé. Il n'y avait plus rien à craindre de cette fée presque octogénaire ; sa puissante et pernicieuse baguette était brisée, elle était redevenue la vieille Scarron. Mais je crus aussi qu'excepté liberté, et le pécuniaire personnel, tout crédit et toute sorte de considération lui devaient être soigneusement ôtés et refusés. Elle avait mérité bien pis de l'état et de M. le duc d'Orléans.

Parmi ces mesures, je n'oubiai pas celles que, dispositions du roi faites ou non, la prudence devait inspirer. C'était de s'assurer du régiment des gardes, ce qui était fort aisé avec le duc de Guiche pour de l'argent. Con-
tade, qui le gouvernait et qui de plus était fort accrédité

dans le régiment, était honnête homme et bien intentionné, et depuis long-temps je m'étais attaché à gagner Villars qui n'était qu'un avec Contade, et qui avait son crédit personnel sur le duc de Guiche. J'ai déjà parlé de ces deux hommes. S'assurer de Reynold, colonel du régiment des gardes suisses, le premier et le plus accrédité de ce corps et qui le menait, fort homme d'honneur et peu content en secret du joug du duc du Maine; s'attacher Saint-Hilaire, qui pour l'artillerie était au même point que Reynold dans les Suisses; et ne pas négliger d'Argenson. Tout cela fut fait, et avec cela rien à craindre dans Paris, ni du parlement qui se trouverait environné du régiment des gardes quand le régent y irait. Rien à faire dans les provinces, où personne n'avait d'autorité, qui toutes étaient indignées de la grandeur des bâtards et qui n'oseraient branler. Pour les frontières, du Bourg, qui commandait en Alsace, était honnête homme, sans liaisons de cour, qui voulait le bâton de maréchal de France qu'il avait bien mérité, et qui lui viendrait bien plus naturellement par le régent que par des troubles; ainsi des vues et de la situation des autres principaux des frontières. Il ne restait donc qu'à avoir du courage, de la suite, du sang-froid, un air de sécurité, de bonté, mais de fermeté, et à marcher tranquille et tête levée aussitôt que la mort du roi ouvrirait cette grande scène.

CHAPITRE XXIII.

Faiblesse de M. le duc d'Orléans à l'égard du parlement.—Nocé, son caractère.—Plan que je propose à M. le duc d'Orléans.—Survi-

vances. — Brevets de retenue. — Charges à rembourser. — Raisons et moyen d'en venir là. — Récompenses multipliées. — Taxe proposée qui n'a rien de contraire à la convocation des états-généraux. — Autres remboursements successifs. — Vacances à remplir. — Réparation des chemins par les troupes. — Tracaseries à éviter. — Conseils sur la conduite personnelle du régent. — Extérieur du roi bon à imiter.

JE m'aperçus aisément que M. le duc d'Orléans était peiné de trouver tant d'évidence aux raisons dont j'appuyais la proposition que je lui faisais de se passer du parlement pour la régence. Il m'interrompit souvent dans les diverses conversations qui roulèrent là-dessus; il avouait que j'avais raison, mais il ne pouvait ni contester mon avis ni s'y rendre, quoiqu'il ne le rejetât pas. Il fallait pour l'embrasser utilement plus de nerf, de résolution et de suite que la nature n'en avait mis en lui, plus savoir payer d'autorité, de droit, d'assurance par soi-même et sur le pré, et vis-à-vis des gens et sans secours d'autrui, qu'il n'était en lui de le faire. Je me contentai de lui inculquer ce que je pensais, et les raisons de se conduire comme je le pensais, à diverses reprises, sans le presser au-delà de ce qu'il en pouvait porter. Sa défiance, qui n'avait point de bornes, m'arrêta dans celle-ci. Je crus voir qu'elle venait au secours de sa faiblesse, et que, pour se la cacher à lui-même, il se persuada que je voulais me servir de lui en haine du parlement, par rapport à l'affaire du bonnet, et revendiquer le droit des pairs par rapport à la régence sur l'usurpation moderne du parlement. L'expérience de ce qui s'y passa sur sa régence le fit repentir de ses soupçons, et de s'être laissé entraîner à des gens peu fidèles que sa faiblesse favorisa, et qui le jetèrent dans le dernier péril de se perdre avant de commencer d'être, comme on le verra en son lieu. Ces gens étaient Maisons, Effiat,

deux scélérats dévoués au duc du Maine et au parlement; Canillac, gouverné par l'encens de Maisons, devenu par là son oracle; peut-être Nocé, par ignorance, ébloui du nom du parlement.

Nocé était un grand homme, qui avait été fort bien fait, qui avait assez servi pour sa réputation, qui avait de l'esprit et quelque ornement dans l'esprit, et de la grâce quand il voulait plaire. Il avait du bien assez considérablement, et n'était point marié, parce qu'il estimait la liberté par-dessus toutes choses. Il était fort connu de M. le duc d'Orléans, parce qu'il était fils de Fontenay, qui avait été son sous-gouverneur, et il lui avait plu par la haine de toute contrainte, par sa philosophie toute épicurienne, par une brusquerie qui, quand elle n'allait pas à la brutalité, ce qui arrivait assez souvent, était quelquefois plaisante sous le masque de franchise et de liberté; d'ailleurs un assez honnête mondain, pourtant fort particulier. Il était fort éloigné de s'accommoder de tout le monde, fort paresseux, ne se gênait pour rien, ne se refusait rien. Le climat, les saisons, les morceaux rares qui ne se trouvaient qu'en certains temps et en certaines provinces, les sociétés qui lui plaisaient, quelquefois une maîtresse ou la salubrité de l'air l'attiraient ici et là, et l'y retenaient des années et quelquefois davantage. D'ailleurs poli, voulant demeurer à sa place, ne se souciant de rien que de quelque argent, sans être trop avide, pour jeter librement à toutes ses fantaisies, dont il était plein en tout genre, et à pas une desquelles il ne résista jamais. Tout cela plaisait à M. le duc d'Orléans, et lui en avait acquis l'amitié et la considération. C'était un de ceux qu'il voyait toutes les fois qu'il allait à Paris, quand Nocé y était lui-même, avec lesquels tous je n'avais ni liaison ni connaissance, parce que je ne voyais jamais M. le duc d'Orléans à Paris, et que ces

personnes-là ne venaient jamais à Versailles. Depuis la régence, je n'eus guère plus de commerce avec eux. Leur partage était les soupers et les amusemens du régent, le mien les affaires, sans aucun mélange avec ses plaisirs.

J'avais depuis fort long-temps une idée dans la tête que je voulus examiner, et voir si elle était possible, lorsque je commençai à m'apercevoir de la diminution de la santé du roi. Je fis sur cela un travail à la Ferté, où je m'aidai de gens plus propres que moi au calcul, sans leur communiquer à quoi il tendait, et je connus qu'il y avait de l'étoffe. Voici quelle elle était. Je voulais rendre M. le duc d'Orléans maître de toutes les principales charges de la cour, à mesure qu'elles viendraient à vaquer, et d'autres dont je parlerai après, et lui donner auprès du roi l'honneur de les lui faire trouver libres à sa majorité. Il n'y en avait presque plus qui ne fussent en survivance ou chargées de gros brevets de retenue qui tendaient au même effet. Par ce moyen elles étaient rendues héréditaires. Qui n'en avait point n'en pouvait espérer, le roi n'avait rien à disposer. Les fils succédant aux pères obtenaient sûrement, ou sur-le-champ ou tôt après, le même brevet de retenue; et si, par un hasard d'une fois en vingt ans, il s'en trouvait une à disposer, c'était en payant le brevet de retenue par le successeur, qui alors en obtenait sur-le-champ un pareil. Cette grâce lui faisait bien trouver la somme entière du prix de la charge, mais les arrérages de cet emprunt étaient au moins égaux aux appointemens de la charge, en sorte qu'il la faisait à ses dépens et s'y ruinait souvent. Je voulais donc payer tous ces brevets de retenue. C'eût été une grâce inespérée pour ceux qui en avaient que cela eût libérés du fonds hypothéqué dessus, en leur laissant libre et en gain la jouissance de leurs appointemens.

Tout le gré de tant de gens considérables en eût été à M. le duc d'Orléans, qui, dans le cours de sa régence, aurait eu le choix libre pour remplir les vacances, et l'aurait remis au roi à sa majorité. Mais aussi la condition essentielle était de se faire une loi immuable de ne donner jamais ni survivances ni brevets de retenue pour quelque raison que ce pût être. Chacun alors aurait espéré et se serait conduit de façon à fortifier son espérance, et on aurait banni l'indécence de voir des enfans exercer les premières charges, et de jeunes gens gorgés les déshonorer par leur conduite, fondée sur une situation brillante qui ne peut leur manquer, et qui ne leur laisse ni crainte de perdre ni desir d'obtenir. Or les hommes se mènent presque tous beaucoup mieux par l'espérance et par la dépendance que par la reconnaissance et par d'autres égards, ce qui rendait ce remboursement beaucoup plus utile encore à un régent, qui par là acquérait l'un et l'autre.

J'en voulais faire autant, et par les mêmes raisons, pour les gouvernemens de provinces dont l'objet n'était pas fort, non plus que leurs lieutenances générales que j'avais encore plus à cœur. Voici ma raison d'affection particulière. Le nombre d'officiers-généraux était devenu excessif dans ces guerres continuelles, par cette détestable méthode de faire de nombreuses promotions par l'ordre du tableau. En même temps presque point de récompenses ; en sorte qu'on a vu des maréchaux-de-camp et force brigadiers demander, accepter avec joie, et n'obtenir pas toujours des emplois dont, avant cette foule, les commandans de bataillons des vieux corps se croyaient mal récompensés. Un gouvernement de place de 15 ou 16,000 livres de rente à tout tirer, ordinairement à résidence, est tout ce qu'un bon et ancien lieutenant-général peut espérer. Les gouvernemens bons

et médiocres ne sont pas en très grand nombre, de sorte que beaucoup de lieutenans-généraux attendent longtemps, et que plusieurs n'en ont jamais, et c'est pourtant tout ce qu'ils peuvent espérer. Les grands-croix de Saint-Louis sont en très petit nombre, et quelque prostitution qu'il se soit faite des colliers de l'ordre du Saint-Esprit, ils sont rares pour ces récompenses, et ne donnent pas de subsistance. Je voulais donc affecter toutes les lieutenances générales des provinces à la récompense des lieutenans-généraux, et les lieutenances de roi des provinces aux maréchaux-de-camp, ce qui, avec les gouvernemens de place qui leur en servent jusqu'à cette heure, fournirait à tous, en observant que le même n'eût jamais l'un et l'autre. Rien de plus naturel, de plus convenable, ni de plus utile au vrai service du roi et à celui des provinces que cette sorte de récompense qui laisserait les très petits gouvernemens de places et de forts, et tous les états-majors des places, aux brigadiers et à ce grand nombre d'officiers si dignes de récompenses. Je voulais que ces lieutenans-généraux et ces lieutenans de roi des provinces en fissent les fonctions, et remettre ainsi l'épée en lustre et en autorité, en bridant et humiliant les intendans des provinces, et cette foule de trésoriers de France, d'élus, de petits juges, de gens de rien, enrichis et enorgueillis, qui sous les intendans sont les tyrans des provinces, le marteau continuel de la noblesse, et le fléau du peuple qu'ils dévorent.

Rien de si indécent que la manière dont ces lieutenances générales et de roi des provinces se trouvaient remplies. Les premières étaient devenues le patrimoine des possesseurs; c'étaient souvent des enfans, presque toujours des personnes aussi ineptes. Les autres héréditaires par l'édit assez nouveau de leur création n'étaient

presque remplies que de gens qui n'étaient pas ou bien à peine gentilshommes, et qui pour leur argent avaient couru après ce petit titre pour se récrépir. Rembourser les uns et les autres, c'était ôter des images la plupart ridicules, pour leur substituer mérite, valeur, âge, maintien, usage de commander, en même temps se dévouer tout le militaire par une telle et si nombreuse destination de récompenses. Le moyen était par une taxe sourde aux gens d'affaires. L'expérience doit avoir dégoûté des chambres de justice. L'argent et la protection y sauvent tous les gros richards qui ne se sont pas rendus absolument odieux, et de ceux-là encore il s'en tire beaucoup d'affaires. On les vexe pour enrichir le protecteur; les alliances que la misère des gens de qualité leur a fait faire avec eux en délivrent encore un grand nombre; les médiocres financiers ont aussi leurs ressources pour échapper; les taxes, faites pour la forme, obtiennent des remises et des modérations; en un mot beaucoup de bruit qui perd le crédit dont on a besoin tant que la finance demeure sur le pied où elle est; grands frais que le roi paie; force grâces à droite et à gauche aux dépens des malheureux; au bout nul profit pour le roi, ou si mince qu'on est honteux de l'avouer. Au lieu d'une si ruineuse méthode, parler à l'oreille à ces gens-là, leur dire qu'on ne veut ni les décréditer, ni les tourmenter, ni mettre leurs affaires au jour, mais qu'on n'est pas aveugle aussi sur leurs gains excessifs, qu'il est raisonnable qu'ils en aident le roi, et qu'ils ne se commettent pas à un traitement rigoureux, au lieu du gré qu'ils acquerront à faire les choses de bonne grâce, se préparant les voies à remplir par là une partie du vide qu'ils s'imposeront; les assurer que ce qu'on leur demande demeurera secret, pour ne pas intéresser leur crédit et leur réputation; leur faire à

chacun des propositions modérées et proportionnées à ce que l'on peut raisonnablement savoir de leurs profits; leur répartir les brevets de retenue et les lieutenances générales des provinces par lots, suivant ce qu'on serait convenu avec eux, et le temps court pour apporter les démissions et les quittances; et si quelques-uns d'eux faisaient les insolens, les traiter militairement, de Ture à More, et subitement sans merci pour donner exemple aux autres.

A l'égard de ceux qui sont revêtus de ces emplois, dont il se trouverait quelques-uns à conserver jusqu'à vacance, leur parler civilement, mais en leur montrant qu'on veut être obéi. Pour les lieutenances de roi, où il y en aurait peut-être fort peu à conserver, mais en leur déclarant qu'il n'y a plus d'hérédité, la plupart se trouveraient de telle espèce qu'il n'y aurait pas grande différence entre elles et les charges municipales créées de même, et qui ont été supprimées aux dernières paix, et point ou très peu remboursées. Quelle comparaison entre le mécontentement des remboursés et des supprimés de ces charges, et l'acclamation de toutes les troupes que M. le duc d'Orléans se dévouerait par la réalité et et par l'espérance de cette multiplication de belles récompenses, depuis le premier lieutenant-général jusqu'au dernier enseigne et cornette, parce que ce grand nombre de différentes récompenses déboucherait bien plus aisément les têtes des corps, et donnerait de justes espérances à la queue de monter plus tôt, et d'arriver; quelle sûreté et quelle facilité dans tout le cours de la régence; et quelle considération après recueillerait ce prince de s'être ainsi attaché toute la cour et tout le militaire de tout grade, et de les avoir mis de plus dans sa dépendance par ces solides espérances! Je dis jusqu'au dernier cornette : en voici la raison.

En proposant à M. le duc d'Orléans tout ce qui vient d'être expliqué dans cet article , je lui fis considérer que toutes les récompenses au-dessous des officiers-généraux n'étaient que pour l'infanterie qui est le nerf de l'état , et ne devaient aussi aller qu'à elle , parce que la cavalerie n'entend point les places ; qu'en même temps la cavalerie était aussi trop maltraitée depuis que les extrêmes besoins avaient engagé à retrancher les bons quartiers d'hiver et mille autres revenans-bons qui n'étaient pas de règle, mais sur lesquels M. de Louvois, et son fils après lui, fermaient les yeux pour un bien-être nécessaire à entretenir de belle cavalerie , et à suppléer aux récompenses dont les officiers sont privés en se retirant presque tous , parce qu'elles ne consistent qu'en pensions rares et modiques , et que ce moyen n'était pas onéreux , comme eût été d'en augmenter le pied. Ainsi je proposai à M. le duc d'Orléans de se faire une règle inaltérable de borner les officiers d'infanterie aux états-majors que les officiers supérieurs ne leur embleraient plus , et à la plus modique portion qu'il se pourrait de grâces sur l'ordre de Saint-Louis , d'en affecter toutes les autres à la cavalerie et aux dragons , et toutes les pensions de retraite que le roi se trouverait en état de donner , sans plus aucune à l'infanterie, au moyen de quoi il empêcherait par cette étoffe et par cette espérance la tête de ces régimens de quitter par ennui , par dégoût , par crainte d'achever de se ruiner , inconvenient qui renouvelle sans cesse ces corps , et qui les dépouille d'officiers expérimentés et capables.

En même temps je le pressai de songer, autant que les finances le pourraient porter, au rétablissement de la marine , d'où dépend en un royaume flanqué des deux mers toute la sûreté et la prospérité de son commerce avec ses colonies, qui est la source de l'abondance ; objet

dont la nécessité et l'importance augmentent à mesure que la longue paix intérieure de l'Angleterre, paix inouïe jusqu'ici depuis la durée de cette monarchie, l'a mise en état de couvrir toutes les mers de ses vaisseaux, et d'y donner la loi à toutes les autres puissances, tandis qu'il a été un temps où le roi a disputé l'empire de la mer à l'Angleterre et à la Hollande unies contre lui, et y a eu des succès et des victoires. Par cette même raison, augmenter l'émulation, en ne souffrant plus à l'avenir que les vice-amiraux devenant maréchaux de France conservent leur vice-amirauté, puisqu'ils se trouvent revêtus du premier grade militaire qui commande à tous, par quoi ce dédoublement ferait monter tout le monde; et destiner aussi des récompenses, dont la marine est presque totalement privée, en lui affectant le gouvernement de tous les ports, et tous leurs états-majors, ce qui éviterait de plus mille inconvéniens pour le service, et des tracasseries sans fin entre les officiers de terre et de mer.

Revenant après sur mes pas à la taxe, je dis à M. le duc d'Orléans que cette entreprise n'avait rien de contraire à ma proposition d'assembler les états-généraux, parce que leur convocation n'était faite que pour rendre publique la situation forcée où il trouverait les finances, et leur donner le choix des remèdes et de l'ordre qu'ils seraient d'avis d'y apporter. Que, quelque thèse qu'on se pût proposer par une chambre de justice, ou par toute autre voie, elle ne pouvait remplir aucun de ces deux objets, et que celle qu'il ferait ne toucherait aussi ni à l'un ni à l'autre, par quoi il serait toujours vrai de dire aux états qu'il n'avait fait, en attendant leur assemblée et leur délibération, que continuer la forme de l'administration qu'il avait trouvée dans les finances, sans innover en rien, pour leur laisser toutes choses entières.

J'ajoutai que je ne voyais point d'occasion plus favorable de faire et de presser la taxe telle que je la proposais , qu'au moment de la première publicité de la convocation des états , pour faire peur aux financiers d'être abandonnés à leur merci , et les assurer qu'en payant avant leur première assemblée , ils seraient garantis de leur haine , de leur vengeance et de tout ce qu'ils avaient tant lieu d'en appréhender , ce qui serait le plus puissant et le plus pressant véhicule à céder et à payer promptement. Mon projet pour les suites dont je fis sentir l'importance et la convenance à M. le duc d'Orléans , était de trouver moyen de payer peu-à-peu tous les régimens de cavalerie , d'infanterie et de dragons pour en ôter la vénalité à jamais , qui ferme la porte à tout grade militaire à qui n'y peut atteindre , ce qui en laisserait la libre disposition au roi. La France est le seul pays du monde où les offices de la couronne , les charges de la cour et de la guerre , et les gouvernemens soient vénaux ; les inconvéniens de cet usage aussi pernicieux qu'il est unique sont infinis , et il n'est point immense de l'abolir. A l'égard des autres sortes de charges , il serait chimérique de penser sérieusement à en ôter la vénalité , tant cette mer est vaste , mais bien important de ne perdre pas les occasions de rendre libres les charges des premiers présidens , et des procureurs généraux des parlemens , chambres des comptes et cours des aides , pour que le roi en pût disposer librement.

Je n'oubliai pas encore de remontrer à M. le duc d'Orléans avec combien de raison le roi s'était rendu si difficile sur les coadjutoreries d'évêchés et d'abbayes , qu'on n'en voyait plus depuis long - temps , l'inconvénient de l'ambition des parens , et si souvent celle de la mésintelligence qui se mettait entre les titulaires et les coadjuteurs ; je le fis souvenir du juste repentir qu'avait eu le

roi de la complaisance qu'il avait eue de permettre celle de Cluni, et combien il se devait garder, et le roi, lorsqu'il serait majeur, de prendre jamais d'engagement avec qui que ce fût pour rien qui ne fût pas vacant, et combien il était utile tant pour les places de l'église que pour toutes les autres, de se former un état de ceux qu'on croit devoir placer par étages et par classes, afin de pouvoir choisir soi-même le successeur d'une place dont le titulaire menace une ruine prochaine, ou dont on apprend la mort, pour n'être pas en proie aux demandeurs, à des gens quelquefois qu'on ne veut pas refuser, et pouvoir disposer sur-le-champ de la vacance pour donner soi-même, en avoir le gré, et ne se les laisser pas arracher avec peu ou point de reconnaissance, et encore moins de choix. Je le fis souvenir du très juste scrupule qui avait obligé le roi à délivrer de vénalité les charges de ses aumôniers, parce qu'elles étaient le chemin ouvert aux bénéfices et aux prélatures, et le soin qu'il devait se prescrire de ne l'y pas laisser rentrer; chose, s'il n'y était exact, qui serait trouvée bien plus mauvaise de lui par la licence de sa vie jusqu'alors, qui lui ferait mépriser les faubourgs de la simonie que le roi avait si saintement anéantis.

Je lui parlai aussi de l'affreux état où on avait laissé tomber les chemins par tout le royaume, tandis que chaque généralité payait de si grosses sommes pour leur réparation et entretien, et que si on en employait quelque chose, il en demeurerait la moitié dans la poche des entrepreneurs, qui faisaient encore de très mauvais ouvrages, et qui ne duraient rien; que cet article était de la dernière importance pour le commerce intérieur du royaume qu'il interceptait totalement en beaucoup d'endroits, faute de ponts et de chaussées qui manquaient sans nombre, et qui obligeaient à faire de longs détours, ce qui, joint au nombre doublé et triplé de chevaux pour

traîner les voitures dans les chemins rompus où elles s'embourbaient et se cassaient continuellement ; causait une triple dépense, qui, sans compter la peine et le travail, dégoûtait les moins malaisés, et passait les forces de tous les autres ; que la Flandre espagnole ou conquise, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, le Languedoc lui donnaient un exemple qu'il fallait suivre, et qui méritait qu'il entrât dans la comparaison de l'aisance et du profit qu'y trouvaient ces provinces, pour leur commerce de toutes les sortes, avec le dommage qu'éprouvait tout le reste du royaume. Que pour y parvenir, il était aisé de répandre en pleine paix les troupes par le royaume, et de se servir d'elles pour la réparation des chemins ; qu'elles y trouveraient un bien-être qui ne coûterait pas le demi-quart de ce qui s'y dépenserait par tout autre moyen, que les officiers y veilleraient à un travail assidu, continu, et toutefois réparti de façon à ne pas trop fatiguer les troupes ; que les ingénieurs qu'on emploierait à visiter ces travaux, et les officiers qui en seraient les témoins, tiendraient de court les entrepreneurs sur la bonté de l'ouvrage et sa solidité, de même que sur les gains illicites des gens du métier qui y seraient employés, et sur les friponneries des secrétaires et des domestiques des intendans, et souvent des intendans eux-mêmes, sur leurs négligences, leurs préférences, et qu'en quatre ans, et pour fort peu de chose qui encore tournerait au profit des troupes, les chemins se trouveraient beaux, bons, durables.

A l'égard des ponts, qu'il n'était pas difficile d'avoir un état de ceux qui étaient à refaire ou à réparer ; qu'il fallait destiner ce qu'on pourrait pour le faire peu-à-peu, commençant par les plus nécessaires, et choisir les ingénieurs les plus en réputation d'honneur et d'intelligence en ouvrages, pour se trouver présens avec autorité aux adjudications qui en seraient faites par les intendans, et tenir

de près les entrepreneurs sur la bonté, la solidité et la diligence des ouvrages qu'ils auraient entrepris, mais qu'à tout cela il fallait suite et fermeté, et se résoudre à des châtimens éclatans à quiconque les mériterait, sans qu'aucune considération les en pût garantir; que c'est à l'impunité qui a porté l'audace au comble qu'il se faut prendre des voleries immenses qui appauvrissent le roi, ruinent le peuple, causent mille sortes de désordres partout, enrichissent ceux qui les font, et beaucoup tête levée, assurés qu'ils sont qu'il n'en sera autre chose par la protection qu'ils ont, et souvent pécuniaire, ou même par leur propre considération, et de ce qu'ils sont eux-mêmes; et si une fois en vingt ans, il arrive quelque excès si poussé qu'il ne soit pas possible de n'en pas faire quelque sorte de justice, jamais elle n'a été plus loin que de déposséder le coupable de l'emploi dont il a abusé, qui, peu après, se raccroche à un autre, au pis aller demeure oisif, et jouit de ses larcins sans être recherché de rien de tout ce qu'il a commis.

Cette méthode, à l'égard des chemins, ôterait de soi-même un autre abus, multiplié à l'infini, qui est que sur une somme destinée et touchée effectivement pour tel ou tel chemin, l'homme de crédit qui s'en trouve à quelque distance, un intendant des finances, un fermier général, un trésorier de toute espèce, supréme-ment les ministres, détournent ce fonds en partie, quelquefois en total pour faire des chemins, des pavés, des chaussées, des ponts qui ne conduisent qu'à leurs maisons de campagne, et dans leurs terres, moyennant quoi il ne se parle plus de la première et utile destination pour le public, et l'intendant qui y a connivé y trouve une protection sûre, qui le fait regarder avec distinction par les maîtres de son avancement. Je comptai à ce propos à M. le duc d'Orléans que c'était ainsi que les

puissans de ce temps-ci, c'est-à-dire de la plume et de la robe, car il n'y en a plus d'autres, avaient embelli leurs parcs et leurs jardins de pièces d'eau, de canaux, de conduites d'eau, de terrasses qui avaient coûté infiniment, et dont ils n'avaient déboursé que quelques pistoles; je lui rappelai que le roi parlant à madame de la Vrillière dans son carrosse où étaient madame la duchesse de Berry et madame de Saint-Simon, allant à la chasse de Châteauneuf où elle avait été de Fontainebleau, elle lui en avait vanté la terrasse, qui est en effet d'une rare beauté sur la Loire : « Je le crois bien, répondit sèchement le roi, c'est à mes dépens qu'elle a été faite, et sur les fonds des ponts-et-chaussées de ces pays-là, pendant bien des années ». J'ajoutai que si l'image d'un secrétaire d'état, car cette charge n'est pas autre chose, avait osé faire ce trait sans qu'il en ait rien été, que n'auront pas fait tous les autres secrétaires d'état, et gens en place considérables dans la robe, dans la plume, et en sous-ordre, les financiers et les petits tyranneaux que j'ai nommés dans les provinces? Tout cela fut fort goûté et approuvé; et il me parut que M. le duc d'Orléans était résolu à cette exécution.

Je ne manquai pas de le prier de se souvenir combien de fois lui et moi, tête à tête, nous nous étions échappé à l'envi sur les détails dont le roi se piquait, qui le persuadaient, aidés de l'adresse, de l'intérêt, des artifices de ses ministres, qu'il voyait, qu'il faisait, qu'il gouvernait tout par lui-même, tandis qu'amusé par des bagatelles, il laissait échapper le grand qui devenait la proie de ses ministres, parce que le jour n'a que vingt-quatre heures, et que le temps qu'on emploie au petit, on le perd pour le grand, sur lequel ils le faisaient tomber insensiblement du côté qu'ils voulaient, chacun dans son tripot. Je lui dis que, malgré la force de cet exemple et de son

propre sentiment, il devait être en garde continuelle avec lui-même sur l'appât des détails, qui sont la curiosité, les découvertes, tenir les gens en bride, briller aisément à ses propres yeux et à ceux des autres par une intelligence qui perce tant de différentes parties, le plaisir de paraître avec peu de peine, de sentir qu'on est maître et qu'on n'a qu'à commander, au lieu que le grand vous commande, oblige aux réflexions, aux combinaisons, à la recherche et à la conduite des moyens, occupe tout l'esprit sans l'amuser, et fait sentir l'impuissance de l'autorité qui humilie au lieu de flatter, et qui bande l'application à la recherche et à la suite de ce qui peut amener le succès auquel on tend, et fait sentir les fautes qu'on y a faites et l'inquiétude de les réparer, en sorte que rien de plus satisfaisant que les détails qui sont tous sous la main du prince, mais qui ne lui rapportent que du vent, parce qu'ils sont le partage des subalternes sous ses ordres généraux, qui là-dessus en savent plus que lui; et que rien n'est plus pénible et ne flatte moins que le travail en grand, du succès duquel dépend la prospérité des affaires, et la gloire et la réputation du prince qui s'y donne, parce qu'il ne peut être le partage d'un autre, lorsqu'il y réussit. Non qu'il faille abandonner tous les détails aux autres, mais s'y appliquer et s'en faire rendre compte, de manière à tenir tout en ordre et en haleine, sans pourtant s'imaginer que ce soit si parfaitement que rien n'échappe, parce qu'il ne faut pas se proposer l'impossible, mais y entrer de façon qu'on n'y donne que très peu d'un temps, court, précieux, et qui s'enfuit sans cesse, qui doit de préférence être employé au plus important, et se contenter pour le reste d'une direction générale, surtout comprendre, que ne pouvant suffire à tout, force est de se fier à ceux qu'on a choisis pour le courant, et souvent bien davantage; que cette confiance

excite et pique d'honneur et d'attachement, au contraire de la défiance qui ne sert qu'à être trompé, à décourager, à dégoûter, et souvent à se proposer de tromper, puisque le prince mérite de l'être par son injuste défiance.

Je le conjurai aussi de se défaire absolument de cet esprit de tracasserie puisé d'enfance dans la cour de Monsieur, entretenu depuis par l'habitude avec les femmes, et par la fausse idée de découvrir et de croire être mieux servi en brouillant les uns avec les autres, parce que pour une fois que cela réussit avec des étourdis, ou par une surprise de colère, cette tracasserie trompe sans cesse le prince par cela même dont il est rendu la dupe, dès qu'il est reconnu pour user de ce bas artifice qui lui éloigne et ferme la bouche à ses vrais serviteurs, et lui rend les autres ennemis. Ce n'est pas qu'il n'y ait mesure à tout, singulièrement entre l'abandon aux gens, et la vigilante défiance. C'est où le sens, la connaissance des personnes, l'expérience, la suite des choses et des affaires conduisent l'esprit. Se fermer aux rapports, surtout aux avis anonymes, c'est-à-dire aux fripons, tenir les yeux ouverts à tout, mais avec tranquillité, éplucher à part soi des apparences qui se trouvent si souvent trompeuses; si l'examen persuade qu'il y ait cause d'approfondir, le faire avec précaution et délicatesse; être en garde s'il n'y a rien au bout contre la honte et quelquefois le dépit de s'être trompé; si au contraire il se rencontre infidélité réelle ou incapacité dangereuse, se défaire sans délai irrémissiblement du sujet, plus ou moins honnêtement, suivant le mérite de la chose, également pour se délivrer de danger, et pour servir d'exemple aux autres, car j'y reviens toujours, nous périssons en tout genre par l'impunité. J'insistai souvent sur tout ce dernier article, par la connaissance que j'avais du caractère de M. le duc d'Orléans.

Je lui dis aussi qu'il ne fallait pas moins se souvenir qu'après nous être souvent licenciés sur les détails du roi dans nos conversations, nous y étions convenus aussi d'une de ses plus grandes parties, qu'il fallait bien inspirer à son successeur d'imiter, et à laquelle je souhaitais passionnément que son image qu'il allait être voulût faire l'effort de se conformer. Cette partie si utile est la dignité constante, et la règle continuelle de son extérieur. L'une présentait en tous les momens qu'il pouvait être vu une décence majestueuse qui frappait de respect; l'autre une suite de jours et d'heures, où, en quelque lieu qu'il fût, on n'avait qu'à savoir quel jour et quelle heure il était, pour savoir aussi ce que le roi faisait, sans jamais d'altération en rien, sinon d'employer les heures qu'il passait dehors, ou à des chasses, ou à de simples promenades. Il n'est pas croyable combien cette exactitude en apportait en son service, à l'éclat de sa cour, à la commodité de la lui faire et de lui parler, si on n'avait que peu à lui dire, combien de règle à chacun, de commodité au commerce des uns avec les autres, d'agrément en ses demeures, de facilité et d'expédition à ses affaires, et à celles de tout le monde, ni combien son habitation constante hors de Paris faisait d'une part un triage salutaire et commode, de l'autre un rassemblement continu qui faisait tout trouver à chacun sous sa main, et qui faisait plus d'affaires, et donnait plus d'accès à tous les ministres et à tous leurs bureaux en un jour qu'en quinze, si la cour était à Paris par la dispersion des demeures, et la dissipation du lieu.

Outre ces raisons également essentielles et vraies, j'en avais d'autres de craindre le séjour de la cour prochaine à Paris, par le caractère de M. le duc d'Orléans, sa facilité d'écouter, et de se laisser en prise à tout le monde, et à un monde éloigné par état et par habitude

de la cour, et qui n'irait pas l'y chercher à Versailles, ou bien rarement, et bien incommodément, par conséquent hors de portée de recharges et de cabales entre eux pour l'attaquer par plusieurs et par divers côtés, gens ineptes en affaires d'état et de cour, ignorans, suffisans, croyant devoir tout gouverner; et à un autre monde encore aussi ignorant, non moins avide, familiarisé avec lui par les plaisirs et les étranges parties, d'autant plus dangereux qu'ils le connaissaient mieux, et dont tout le soin pour le posséder et le gouverner serait de le dissiper, de lui faire perdre tout son temps, et de l'amuser par des ridicules toujours aisés à donner, dont le périlleux effet sur ceux qu'ils attaqueraient serait funeste aux affaires et au prince; enfin les indécences, les maîtresses, un fréquent opéra où il allait de plain-pied de son appartement, et mille inconvéniens semblables, des soupers scandaleux, et des sorties nocturnes qui les ramassaient tous ensemble.

Je lui dis, en lui représentant tous ces détails fort au long, qu'il savait que depuis très long-temps je m'abstenaiss de lui parler de la vie qu'il menait, parce que j'en avais reconnu l'inutilité, mais que l'extrême nécessité où son nouvel état l'allait mettre de la quitter m'ouvrait la bouche pour le supplier de penser sérieusement, et de bonne foi en lui-même ce qu'il trouverait et ce qu'il ne pourrait s'empêcher de dire, s'il était particulier, d'un régent du royaume qui, à plus de quarante ans, mènerait et se piquerait de plus de mener la vie d'un jeune mousquetaire de dix-huit ans, avec des compagnies souvent obscures, et telles que des gens de caractère n'oseraient voir; quel poids une telle conduite pouvait donner à son autorité au-dedans, à sa considération dans les pays étrangers, à son crédit dès que le roi commencerait à voir et à entendre, quel contre-temps

aux affaires, quelle indécence à tout, quelle prise sur sa faveur aux petits compagnons de ses plaisirs, quelle honte, et quel embarras à lui-même vis-à-vis des personnages français et étrangers, quelle large porte aux discours, quel péril de mépris, et du peu d'obéissance qui le suit toujours! J'ajoutai que le comble de la mesure serait l'impiété, et tout ce qui la sentirait, qui ferait ses ennemis de toute la nation dévote, cléricale, monacale, dont le danger était extrême, et qui en même temps lui éloignerait les honnêtes gens, et ceux qui auraient des mœurs, de la gravité, surtout de la religion; que par là il rétorquerait contre lui ce raisonnement des libertins, qu'il aimait à répéter et à applaudir, que la religion est une chimère que les habiles gens ont inventée pour contenir les hommes, les faire vivre sous certaines lois qui maintiennent la société, pour s'en faire craindre, respecter, obéir, et qui était nécessaire aux rois et aux républiques pour cet usage, à tel point qu'il n'y avait point eu de peuples policés qui n'en aient eu une que leur gouvernement avait soigneusement maintenue, jusqu'aux différens peuples sauvages, à quoi leurs anciens et leur conseil étaient très exacts pour eux-mêmes, et pour ceux qui leur obéissaient. Qu'il devait donc comprendre l'intérêt qu'il avait de respecter la religion par ses propres principes, et de ne montrer pas un exemple d'impiété qui le rendrait odieux.

J'appuyai beaucoup sur un article si principal, et je lui dis ensuite qu'il ne s'agissait point d'hypocrisie qui est une autre extrémité fort méprisable, mais de s'interdire tout propos libre sur la religion, de traiter avec sérieux tout ce qui y a rapport, et d'en observer au moins les dehors par une pratique bien facile, dès qu'on s'en tient à l'écorce, et au pur indispensable de cette écorce; de ne souffrir en sa présence, ni plaisanterie, ni discours

indiscret là-dessus, et de vivre au moins en honnête mondain qui respecte la religion du pays qu'il habite, et qui ne montre rien du peu de cas qu'il en fait. Je lui fis sentir le danger d'une maîtresse dans la place qu'il allait remplir, et je le conjurai que, s'il avait là-dessus des faiblesses, il eût soin de changer continuellement d'objet, pour ne se laisser pas prendre et subjugué par l'amour qui naîtrait de l'habitude, et de se conduire dans cette misère avec toutes les précautions qu'y apportent certains prélats qui veulent conserver leur réputation par le secret profond de leur désordre.

Je lui représentai qu'il aurait désormais tant d'occupations, et si intéressantes, qu'il lui serait aisé de ne plus dépendre de son corps, si son esprit n'était plus corrompu que l'animal de son âge, et qu'il avait un intérêt si pressant de se faire aimer, estimer, respecter, considérer et obéir, que c'était bien de quoi contenir et occuper son esprit. Qu'en toutes choses la mécanique était bien plus importante qu'elle ne semblait l'être : que celle de ses journées servirait entièrement à la règle des affaires et à sa réputation, à éviter que tout ne tombât l'un sur l'autre, et que lui-même pensât à la débauche, non pas même à regretter ces sortes de plaisirs. Que pour cela, il se fallait tout d'abord établir un arrangement de journée, d'affaires, de cour, et de quelque délassement qui se pût soutenir, et qui ne lui laissât aucun vide, auquel il fallait être fidèle, et se regarder comme faisaient les ministres du roi fort employés, qui disaient qu'il n'avaient pas le temps de se déranger d'un quart d'heure, qui disaient vrai, et qui le pratiquaient. Ne se pas excéder d'une tâche trop forte, dont la nouveauté plaît d'abord, que l'importance des choses fait regarder comme nécessaire, mais dont on se lasse, et qui se change imperceptiblement à bien moins qu'il ne faut, dont on

profite aux dépens du prince, et qui met bientôt les affaires en désordre. Se garder aussi de perdre beaucoup de temps en audiences, surtout de femmes, qui en demandent souvent pour fort peu de choses, qui dégénèrent en conversations et en plaisanteries, qui ont souvent un but dont le prince ne s'aperçoit pas, et qui tirent vanité de leur longueur, et si elles le peuvent, de leur fréquence. Les accoutumer à attendre chez Madame et chez madame la duchesse d'Orléans, les heures où il va chez elles, et dans leur antichambre, parler debout à celles qui sortiront au-devant de lui, écouter bien le nécessaire, suivre soigneusement l'excellente pratique du feu roi qui presque jamais ne répondait qu'un : « je verrai », couper fort poliment très court, et hors des cas fort rares, n'en voir jamais ailleurs pour affaires, et se mettre sur le pied qu'une fois entré dans la pièce où est Madame et madame la duchesse d'Orléans, aucune femme ne le tire à part, ou s'approchant de lui, parle d'aucune affaire. Une éconduite polie, mais sèche, aux premières quelles qu'elles puissent être, qui voudraient tenter cette familiarité, empêchera sûrement qu'aucune s'y hasarde. A l'égard des hommes, tout l'ordinaire du monde lui parlera en passant comme on faisait au roi, et cela en débouche beaucoup chaque jour.

Les personnes des conseils, ce qui en emporte un nombre considérable et des principaux, le pourront aisément en travaillant avec lui et en entrant au conseil, dans la pièce précédente duquel les gens d'une considération distinguée lui parleront, avec lesquels il en usera comme avec les dames. Ce doit être là aussi où le gros du monde n'entrera point, où les audiences lui seront demandées en lui disant en deux mots le pourquoi. Ce sera à lui à juger si la chose le mérite, ou se peut expliquer là en peu de paroles. En général il doit

être très sobre à accorder des audiences qui font perdre beaucoup de temps. Avec de l'exactitude à éviter tout détail non nécessaire, à ne point écrémer les conseils, et à être jaloux de les maintenir dans leurs fonctions, il se trouvera que la matière des audiences sera bien rétrécie. Je n'oubliai pas le soin de voir le roi tous les jours, souvent à des heures différentes et rompues pour se tenir dans l'usage d'y aller à toute heure sans nouveauté et d'en être reçu sans surprise, avec un respect qui lui plaise, parcé qu'il n'y a rien de si glorieux que les enfans, et que ceux qui l'environneront y seront bien attentifs, et avec la familiarité aussi qui convient à la naissance et à la place, qui ménagée avec esprit accoutume et apprivoise les enfans. Aller quelquefois aux heures de lui présenter le service, y être ouvert et gracieux à ses gens, avoir pour eux l'accès facile, les écouter avec patience si quelqu'un d'eux veut lui parler en entrant ou en sortant, mais pour les réponses en user comme avec les autres, et toutefois être attentif à leur faire plaisir.

A l'égard des princes et princesses du sang qui arriveront tout droit dans son cabinet, sans que cela se puisse empêcher, les recevoir debout tant qu'il pourra, pour les obliger par ce mésaise d'abréger, alléguer les affaires pressées pour couper le plus court, et leur proposer de s'épargner cette peine en lui envoyant quelqu'un de leur confiance sur l'affaire dont il s'agit, afin de s'en mieux éclaircir, en effet pour moins perdre de temps et être plus libre d'abréger; pour les ministres étrangers qui ne chercheront toujours qu'à le pénétrer et l'engager, force honnêtetés, force clôture, force fermeté, et les renvoyer aux affaires étrangères. Cela lui procurera toujours le loisir d'examiner, de délibérer, et de se tenir hors de toute prise.

Le roi n'a jamais traité avec pas un ; il savait d'avance quelle serait la matière de l'audience demandée, répondait courtement et sans jamais enfoncer ni s'engager encore moins ; si le ministre insistait, ce qu'il n'osait guère, il lui disait honnêtement qu'il ne pouvait s'expliquer davantage, en lui montrant Torcy, qui était toujours présent, comme celui qui savait ses intentions, et avec qui le ministre pouvait traiter. Il l'éconduisait ainsi, et si le ministre faisait la sourde oreille, il le quittait avec une légère inclination de tête, et se retirait dans un autre cabinet. Il fallait bien alors que le ministre étranger s'en allât, à qui Torcy en montrait civilement le chemin. C'est l'imitation que je proposai entière et ferme à M. le duc d'Orléans, avec les supplémens de politesse que demande la différence qui est entre un régent et un roi tel surtout que Louis XIV. J'eus toujours attention à ne lui rien dire sur madame la duchesse de Berry, que j'affectai de ne nommer jamais directement ni indirectement ; l'aventure de Fontainebleau que j'ai racontée m'avait rendu sage ; mais mon silence sur un point qui se présentait si naturellement, en traitant tous les autres, devait au moins être expressif, même éloquent. Si la suite fait voir combien je perdis mon temps et mes peines, la vérité veut que je ne retienne rien et que j'expose tout avec sincérité.

CHAPITRE XXIV.

Situation de la cour aux approches de la mort du roi. — Mouvements du duc de Noailles. — Curiosité embarrassante de madame la duchesse d'Orléans. — Détails d'intérieur. — Atta-

ques de cette princesse pour me sonder sur les projets de M. le duc d'Orléans. — Mes défaites ordinaires.

PLUS le temps paraissait s'avancer par la décadence extérieure du roi, dont pourtant les journées étaient toujours les mêmes, plus chacun pensait à soi, quoique la terreur qu'on avait de ce monarque dépérissant à vue d'œil fût telle que M. le duc d'Orléans n'en était pas moins absolument esseulé jusque dans le salon de Marly. Mais je remarquais bien qu'on cherchait à s'approcher de moi, et gros du monde, et gens les plus considérables, et de ces politiques aussi dont le manège effronté court après ceux à qui ils n'ont jamais parlé, dès qu'ils se les croient pouvoir rendre utiles, auprès desquels leur souplesse fait effort de les approcher. Je m'étais souvent moqué de ces prompts amis du crédit et des places; je riais en moi-même de ce vil empressement pour un homme qui n'en avait encore que l'espérance, et j'en divertissais M. le duc d'Orléans pour le prémunir d'avance là-dessus lui-même.

Le duc de Noailles, qui ne le voyait qu'en Nicodème, redoublait peu-à-peu ses visites. Il tâchait inutilement de s'attirer quelque confiance sur les projets d'un prochain avenir. Il m'en faisait des plaintes amères, il se rabattait sur la peine où le mettait de ne pouvoir rien tirer sur les places que je lui avais dit que je desirais pour lui et pour son oncle. Je le tenais en haleine, je lui disais que la proposition que j'en avais faite avait bien pris, mais que je n'en pouvais savoir davantage. Tantôt il me priait d'insister, tantôt il m'assurait que je savais bien à quoi m'en tenir, et me conjurait de rompre mon silence. Je voyais en lui une passion extrême de cette place des finances, dont il m'entretenait sans cesse, mais le roi ne me paraissait pas assez proche de sa fin,

même après son testament fait, pour qu'on pût s'expliquer à personne de ce qui le devait survivre, de sorte que je m'en tins là avec le duc de Noailles, et M. le duc d'Orléans aussi. Mais le testament fait, j'eus lieu de douter qu'il se tint dans la même réserve sur ce qui regardait Maisons avec lui, et quoique ce qui se verra de ce magistrat semble fort contrarier ce soupçon, tout ce que je remarquai depuis le testament surtout et dans l'un et dans l'autre, me persuada que Maisons comptait fermement sur les sceaux et sur le premier crédit, sans toutefois que ni l'un ni l'autre m'en aient rien laissé entendre.

Madame la duchesse d'Orléans n'était pas la moins inquiète des limbes où on la laissait sur l'avenir. Elle sentait toute la situation du duc du Maine. Elle ne pouvait se dissimuler ce qu'il méritait de M. le duc d'Orléans. Cet intérêt à part, qui lui était le plus sensible, elle était touchée de celui de M. le duc d'Orléans, et de ce qu'il pouvait former de projets, et prendre de mesures pour après le roi. Ses tête-à-tête avec moi, surtout depuis le testament et l'habileté des bâtards à la couronne, roulaient pour la plupart là-dessus, rarement la duchesse Sforze en tiers, et me mettaient à la torture. Elle ne doutait point que M. le duc d'Orléans n'eût en moi une confiance entière; elle ne voyait que moi avec qui il pût s'ouvrir, consulter, projeter sur l'avenir. L'expérience lui avait appris qu'il se reposait beaucoup trop sur moi des vues, des mesures, des projets qu'il n'était pas trop bon lui-même pour faire et pour imaginer, et que, quand cela lui arrivait, c'était à moi qu'il les confiait, et avec qui il en délibérait. L'imminence de tout le grand qui allait tomber sur lui ne permettait pas de croire que ni lui ni moi n'eussions rien là-dessus dans l'esprit, et la même expérience que madame la duchesse d'Orléans

avait de l'un et de l'autre la persuadait bien que, s'il était possible que M. le duc d'Orléans n'eût encore rien de débrouillé dans la tête, il s'en fallait tout que je fusse au même point. Sa curiosité était donc extrême, et ses questions par conséquent : c'étaient des contours adroits pour me surprendre, des gens dont elle me demandait ce que je pensais, en un mot tout ce que l'art, le manège, la supériorité, le raisonnement, la liberté, l'amitié, la confiance, le plus proche intérêt, peuvent déployer sous toutes sortes de faces, avec tout l'esprit, la justesse et l'insinuation possible, mis sans cesse en œuvre avec une infatigable persévérance.

J'avais affaire à une personne fort supérieure, fort clairvoyante, fort appliquée, fort réfléchie, fort de suite, et qui par tout ce que j'avais manié de concert avec elle, et sous ses yeux, me connaissait trop pour que je pusse me cacher de penser à l'avenir. Le plus grand intérêt et le même intérêt d'elle comme épouse, de moi à tout ce que je leur étais, et, depuis le raccommodement que j'avais fait de M. le duc d'Orléans avec elle en le séparant de madame d'Argenton, l'amitié la plus intime et la confiance la plus entière établies entre elle et moi, et par le desir commun de M. le duc d'Orléans et d'elle, sans la plus légère altération jusqu'alors, devenaient en ces momens des liens embarrassans pour moi. Il fallait donc ménager et maintenir cette amitié, cette confiance, ce respect, cet air de communauté d'intérêts, surtout ne lui pas paraître rêver, comme l'on dit, à la suisse, dans de pareilles conjonctures, après lui en avoir montré tant de différence dans de grandes affaires : telles que celle d'Espagne, celle du mariage de madame la duchesse de Berry, celle des noires et affreuses imputations, et de tant d'autres importantes ou de cour, ou d'intérieur de la famille royale. En même temps me bien garder de

laisser rien entrevoir, ni même soupçonner des secrets qui n'étaient pas les miens, raisonner toujours et répondre à tout comme à la sœur du duc du Maine, pour la grandeur duquel elle aurait sacrifié avec transport de joie mari, enfans et elle-même.

Je ne trouvai donc de ressource que dans la longueur des verbiages pour consumer le temps, l'embarras des combinaisons, le danger de penser à rien pendant la vie du roi, l'inutilité de tous projets, si le roi faisait des dispositions, et après qu'il les eut faites, la folie d'imaginer les pouvoir attaquer, qui fut mon plus sûr retranchement et le plus utile, enfin la paresse d'esprit, la légèreté, le peu de suite qu'elle connaissait dans M. le duc d'Orléans; paraphraser longuement toutes ces difficultés, les tourner de tous les sens, surtout me tenir de fort court sur les personnes, sur lesquelles elle me promenait et me demandait ce que j'en pensais, plus encore en garde contre mon air et mon visage qu'elle observait toujours, pour tâcher attentivement à y découvrir mieux que dans mes paroles. Je me rabattais encore pour m'excuser de penser là-dessus par l'inutilité de le faire, sur la sagesse du gouvernement du roi, sur la longue et générale habitude qu'on s'était faite de l'admiration, de la soumission, de la crainte; sur le danger de tout changement dans ces momens critiques; sur la difficulté de trouver mieux ni aussi bien; sur la rareté des sujets, sur les jalousies, le péril des méprises en matière d'innovation et de choix; sur le fâcheux état des finances et de l'intérieur du royaume, enfin sur le testament du roi, après qu'il fut su qu'il en avait fait un, qui me donna beau champ sur le respect qu'un tel et si long règne avait imprimé dans l'esprit de tout le monde pour ses volontés, dont l'exécution serait le seul parti sage et le meilleur qu'on pût prendre en soi, et dans un pays où la

longue habitude de l'obéissance aveugle a tellement passé en loi qu'il n'y a plus personne qui imagine qu'il soit permis ni possible de s'y soustraire.

Tous ces propos, enflés et allongés, ne satisfaisaient point madame la duchesse d'Orléans. Elle avait eu trop d'occasions de me voir des sentimens plus libres, et régrimber contre l'éperon, pour se payer de ce que je lui répondais. Elle m'objecta le testament de Louis XIII, et raisonna au mieux sur les conséquences à en tirer et à en prévoir pour celui de Louis XIV. Je sentis incontinent toute sa défiance de mes réponses, et toute celle qu'elle avait de la solidité de ce testament, dont, à ce qui s'y était passé et qui a été rapporté, elle ne se pouvait cacher que le roi ne doutât lui-même autant, ou plus que personne. Il était très important de la rassurer sur l'une et sur l'autre défiance.

Je me mis donc à raisonner sur la comparaison des temps, des personnes, des conjonctures, sur la différence d'un règne plein de factions et de guerres civiles, d'avec un autre du double de durée, d'une puissance absolue déployée en tout genre, sans la plus légère, non pas contradiction, mais représentation, qui non-seulement avait anéanti toute autre autorité que la sienne immédiate, mais encore tout crédit, toute union, toute autre considération que la sienne et de ses ministres, par conséquent tout personnage et toute fonction d'emploi quelconque et de charges autre que des domestiques, ce qui ne laissait personne aujourd'hui en aucun moyen de s'opposer ni de résister à quoi que ce soit, si tant est qu'il y eût encore quelqu'un qui s'avisât de se souvenir qu'esclave et sujet n'est pas la même chose. Je lui représente qu'il y avait loin d'une reine de quarante-un ans, fille d'Espagne, qui avait elle-même passé déjà par plus d'une étamine en affaires d'état, en tous les temps jus-

qu'alors intimément unie à la reine sa belle-mère et à Monsieur, qui avait des généraux et des ministres attachés à elle, et dans les pays étrangers des créatures habiles, comme la duchesse de Chevreuse dans le considérable, et dans le bas, mais non moins utiles, comme Beringhen et d'autres que leurs aventures communes avec elle y avait fait fuir pour leur sûreté, qu'il y avait loin dis-je, de cette reine à M. le duc d'Orléans qui n'avait que sa naissance, mais ni gouvernement, ni charge, ni troupes sous ses ordres, et qu'elle voyait elle-même dans un abandon si universel quoique si proche du timon du royaume; qu'il y avait loin encore d'un prince faible tel que Gaston, qui ne savait jamais prendre aucun parti par lui-même, ni soutenir aucun de ceux qu'on lui avait fait prendre, saisi à la chaude, au dépourvu, à l'instant, sans avoir un moment pour parler à quelqu'un, par une reine avec qui tout l'avait tenu uni jusqu'alors dans toutes les différentes situations de sa vie, par conséquent accoutumé à se croire un avec elle, d'ailleurs sans force par lui-même pour résister aux cajoleries de cette reine et à une parole à lui donner sur-le-champ, dont il fut assez simple pour se promettre plus qu'il ne lui quittait, et de M. le Prince pris avec la même promptitude, à qui l'exemple de Monsieur ferma la bouche, qui ne le pressait pas moins de le suivre que ne faisait la reine, dont l'union contre lui, s'il leur résistait, lui fit tout appréhender, et dont le consentement entraîna aussitôt celui de tout le conseil de régence, hors d'état de leur résister seuls à tous les trois; qu'il y avait bien loin de la situation si brusque de ces trois mêmes personnes et de la leur d'ailleurs en elle-même, et de celle de M. le duc d'Orléans, à la situation des personnes en faveur de qui il est croyable que le roi a fait des dispositions, qui sont apparemment en volonté et en moyens de les

défendre ; qui n'ont ni les raisons de faiblesse et d'intimes liaisons qu'eut Gaston, ni le poids, ni le péril d'un tel exemple, en refusant de s'y conformer comme M. le Prince ne l'osa, ni la disparité et la nudité de ceux du conseil de régence pour maintenir la part qui leur était donnée au gouvernement, quand Monsieur et M. le Prince s'en dépouillaient en faveur de la reine ; que de plus les dispositions de Louis XIII avaient été rendues publiques par la lecture que ce monarque en avait fait faire dans sa chambre, en présence de la reine, de Monsieur et de M. le Prince, des grands et des plus considérables de sa cour, même de principaux magistrats qu'il y avait mandés ; la reine, ainsi que tout le monde, savait leur contenu, au lieu qu'à l'égard de celles que le roi a faites, M. le duc d'Orléans est avec tout le monde dans les plus profondes ténèbres, dont le voile ne sera levé qu'après que le roi ne sera plus, et levé pour M. le duc d'Orléans et pour tout le monde à-la-fois, en plein parlement, par l'ouverture et la lecture du testament qui y sera faite ; qu'ainsi la différence est entière entre la facilité de la reine qui savait à quoi tendre et comment y tendre, et l'épaisse obscurité de M. le duc d'Orléans qui le tient dans la plus invincible ignorance de ce qu'il a à faire, à qui il a à faire, et même s'il a quelque chose à faire. « Il n'en faut pas tant, madame, ajoutai-je avec feu, pour servir de raison à ne rien faire, même à ne pas penser à un homme aussi difficile à mettre en mouvement que vous devez connaître M. le duc d'Orléans, même dans les choses les plus aplanies et les plus importantes, s'il vous plaît de vous souvenir du mariage de madame la duchesse de Berry et de beaucoup d'autres que vous avez vues comme moi. »

C'est ainsi que je m'efforçais d'échapper aux filets de toutes les sortes qui m'étaient continuellement tendus. Mais cette fausseté indispensable me coûtait si prodi-

gieusement, que j'étais toujours en crainte de la trahison de mon visage, du son de ma voix, de toute ma contenance. Il n'est pas possible d'exprimer le combat qui se passe au fond d'une âme franche, droite, naturelle, vraie, qui, au milieu des périls de la plus dangereuse cour du monde n'a jamais pu se masquer sur rien, et à qui il en a bien des fois coûté cher, sans avoir pu se résoudre à prendre leçon de ses expériences, ce dont ces Mémoires sont pleins; quel tourment, dis-je, elle souffre lorsqu'elle se trouve en ce détroit unique : ou de perdre l'état que je comptais sauver et réparer, perdre M. le duc d'Orléans dont j'avais seul le secret, et me perdre moi-même; ou de tromper avec soin, art et industrie, une princesse avec qui je vivais depuis des années dans la plus intime et la plus réciproque amitié et confiance, qu'il fallait voir sans cesse sur ce même pied, en être attaqué sans mesure aussi avec toute sorte d'art et d'industrie, et la tromper continuellement par toutes sortes de détours. Je revenais quelquefois de chez elle chez M. le duc d'Orléans l'avertir promptement, pour qu'il se trouvât de la conformité dans ce qu'il lui répondrait avec les discours que je lui avais tenus, souvent aux larmes, et si plein de rage et de désespoir (rage qu'il augmentait encore par en rire, lui à qui ce personnage n'était pas si nouveau), que je me licenciais de colère à lui en dire plus que très librement mon avis; et c'est de la sorte que s'écoula tout le temps jusqu'à la mort du roi.

CHAPITRE XXV.

Proposition étrange que me fait Maisons. — Quelques circonstances relatives à l'édit de juillet 1714 qui appelle les bâtards à la

couronne, et à la remise du testament du roi entre les mains du premier président et du procureur général.—Maisons n'est point rebuté par l'accueil que je fais à sa proposition. — Il revient à la charge auprès de M. le duc d'Orléans et auprès de moi. — Quelques réflexions sur le but de Maisons. — Rare impiété de ce président. — Sa fin. — Celle de sa famille.

ON a vu que l'édit qui appelle les bâtards du roi à la couronne, etc., comme ayant l'honneur d'être ses fils et petits-fils, est de juillet 1714, enregistré le 2 août même année; que le roi remit son testament aux premier président et procureur général le dimanche matin 27 août, même année; qu'il n'y eut que vingt-six jours entre l'édit et le testament, et que le duc du Maine, madame de Maintenon et le chancelier surent bien employer le temps et n'en point perdre. Il n'y en eut guère non plus entre le testament fait et livré et le dernier voyage que le roi ait fait à Fontainebleau, pendant lequel le duc du Maine commença à ourdir la noire et profonde trame de l'affaire du bonnet, qu'il sut conduire comme on l'a vu. Je ne sais si Maisons était entré avec lui dans la confiance de ce chef-d'œuvre de scélératesse politique, et qu'en ce cas il eût prévu que le fracas de cette affaire me rendrait peu accessible à lui, et moins capable de me prêter à ses raisonnemens. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à m'en venir faire un si surprenant, aussitôt que le testament fut déposé au parlement, qu'il est nécessaire, avant de le rapporter, de remettre courtement ici devant les yeux ce qui se passa à cet égard.

Mesmes et Daguesseau, premier président et procureur général, mandés de se trouver à l'issue du lever du roi à Versailles pour le dimanche 27 août 1714, y arrivèrent droit chez le chancelier, qui leur remit un édit fort court et fort sec, signé et scellé, pour le faire enregistrer le lendemain. Le roi y déclarait que « le pa-

quet remis par lui aux premier président et procureur général du parlement contenait son testament, par lequel il avait pourvu à la garde et à la tutelle du roi mineur, et au choix d'un conseil de régence, dont, pour de justes considérations, il n'avait pas voulu rendre les dispositions publiques; qu'il voulait que ce dépôt fût conservé au greffe du parlement pendant sa vie, et qu'au moment qu'il plairait à Dieu de le retirer de ce monde, toutes les chambres du parlement s'assemblaient avec tous les princes de la maison royale, et tous les pairs de France qui s'y pourraient trouver, pour, en leur présence, y être fait ouverture du testament, et après sa lecture, les dispositions qu'il contenait être rendues publiques et exécutées, sans qu'il fût permis à personne d'y contrevenir, et le duplicata dudit testament être envoyé à tous les parlemens du royaume, par les ordres du conseil de régence, pour y être enregistré. »

Pas un mot dans cet édit d'honnêteté pour le parlement, ni terme d'estime, ni de confiance; nulle nomination, ni indication même d'exécuteur du testament; enfin, ce n'est point au parlement ni à personne qu'il est confié. L'édit ordonne seulement qu'il sera déposé au greffe, sans parler d'aucune sorte de précaution pour l'y garder, et le greffe est choisi simplement comme un lieu public et ordinaire de dépôt. Ainsi le parlement n'y est chargé de rien, ni pas un de ses magistrats; et le greffe ne l'est que comme de tous autres actes qui y sont déposés. Les duplicatas envoyés aux parlemens du royaume par les ordres du conseil de régence font voir une attention marquée pour l'autorité de ce conseil, et pour omettre le nom de régent, laquelle est bien significative, et qui relève bien aussi toute la négligence affectée dans l'édit pour le parlement, qui était l'occasion et

le lieu de dire des choses à flatter cette compagnie, dont il résulte deux choses : l'une que le parlement n'y fut pour rien, ni en corps, ni par aucun de ses membres ; l'autre que les précautions si grandes pour la conservation du dépôt farent uniquement du cru et du fait du premier président, pour rendre odieux le seul homme en haine duquel le testament parut fait, comme étant capable de s'en saisir par violence, et mettre ce dépôt ainsi que le duc du Maine, en faveur duquel il parut visiblement fait, sous la protection de la justice, du parlement, du peuple et de la multitude. Il est certain que le duc du Maine ne pouvait rien ajouter à de telles précautions, ni plus complètement profiter d'un premier président qui lui avait livré son âme.

Le premier président et le procureur général allèrent chez le roi, au sortir de chez le chancelier. Ce voyage si concerté n'avait point de momens convenables pour une visite du premier président à M. du Maine, dont sûrement il avait bien auparavant reçu les ordres et les instructions, et tout débattu et concerté avec lui. Le roi, en leur disant ce qui a été rapporté, et sans parler d'aucune précaution, leur donna le paquet cacheté qui renfermait son testament, et au sortir du cabinet du roi ils s'en retournèrent à Paris. En y arrivant, ils envoyèrent chercher des ouvriers. Ils les conduisirent dans une tour du palais, qui est derrière la buvette de la grand'chambre et le cabinet du premier président, laquelle répond au greffe et le joint. Ils firent creuser un grand trou dans la muraille de cette tour qui est fort épaisse, y déposèrent le testament, en firent fermer l'ouverture d'une porte de fer, d'une grille aussi de fer en seconde porte, et murailleur par-dessus. La porte et la grille eurent chacune trois différentes serrures, mais les mêmes à la porte et à la grille, et une clef pour chacune

des trois, chacune de ces clefs par conséquent ouvrant deux serrures, une de la grille et une de la porte. Le premier président en garda une, le procureur général une autre, et la troisième fut confiée au greffier en chef du parlement, sous prétexte que le dépôt était tout contre la chambre du greffe, en effet, pour éviter occasion de jalousie entre l'ancien des présidents à mortier et le doyen du parlement, et la division qu'elle aurait pu faire naître entre les présidents et les conseillers.

Le lendemain lundi 28 août, le premier président assembla les chambres dès le matin, leur rendit compte du sujet de son voyage de la veille, fit présenter l'édit par les gens du roi, qui fut enregistré, paraphrasa les sages et justes précautions du roi avec force louanges, et n'oublia pas de suppléer au silence de l'édit par tout ce qu'il put de superbes flatteries, et de ce qu'il crut le plus propre à intéresser la compagnie à la protection des dispositions du roi, lorsqu'il en serait temps, et à la piquer d'honneur pour en procurer l'entière exécution.

Revenons présentement à Maisons. Ce président, comme je l'ai déjà dit, venait presque tous les dimanches au lever du roi, et après sa messe chez moi, où la porte était fermée à tout le monde, de règle, tant qu'il y était, et c'était toujours tête à tête. Il vint donc le premier dimanche d'après celui où le roi avait remis son testament au premier président et au procureur général, c'est-à-dire le huitième jour après. Le dépôt était fermé, et l'édit qui l'annonçait enregistré il y en avait cinq. Il me fit un discours pathétique où il discuta fortement l'éclat, le venin, les motifs plus que très apparents du testament, tout ce dont M. le duc d'Orléans était menacé. Il n'oublia pas de m'exciter par tout ce qu'il en put croire capable sur le surcroît de grandeur, et tout le pouvoir qui en résulterait à M. du Maine et à

la bâtardise, s'interrompant de fois à autre sur la séduction, et par des déclamations vives contre les auteurs et les coopérateurs d'une pièce si funeste à l'état et à la maison royale.

Quand il eut bien péroré, je lui dis qu'il ne me persuadait rien de nouveau; que je voyais les mêmes vérités que lui avec la même évidence; que le pis que j'y trouvais, c'est qu'il n'y avait point de remède. « Point de remède ! m'interrompit-il avec son rire en dessous, il y en a toujours aux choses les plus extrêmes avec du courage et de l'esprit; et je m'étonne, avec ce que vous avez de l'un et de l'autre, de vous trouver court sur ce qui va tout mettre en confusion »; et de là, à s'étendre sur ce qu'il y allait de tout pour M. le duc d'Orléans, si une pièce qui ne pouvait avoir été fabriquée qu'entre M. du Maine, madame de Maintenon, et le chancelier, et où sûrement rien n'avait été oublié en faveur du duc du Maine, et contre M. le duc d'Orléans, voyait jamais le jour. Je convins que ce serait bien le plus court; en même temps je lui demandai comment supprimer un testament déclaré par un édit enregistré, pièce par conséquent publique, solennelle encore par sa nature, déposée de plus avec tant d'éclat, et de si solides précautions connues de tout le monde, dans l'intérieur le plus enfoncé du palais, et le plus sûr par la nature et par l'art qui y avait été ajouté. « Vous voilà donc bien embarrassé, me répliqua Maisons; avoir à l'instant de la mort du roi des troupes sûres et des officiers sages, avisés et affidés tous prêts, avec eux des maçons et des serruriers, marcher au palais, enfoncer les portes et la niche, enlever le testament, et ne qu'on ne le voie jamais. »

Dans ma surprise extrême, je lui demandai quel fruit d'une si prodigieuse violence, et de plus quelle mécanique pour en venir à bout. J'ajoutai que, quoi qu'il y

eût dans le testament, je ne voyais point de comparaison entre la possible espérance qu'il n'eût pas plus d'exécution qu'en avait eu celui de Louis XIII, comme le roi lui-même ne s'était pas caché de le penser, entre essayer même ses dispositions quelles qu'elles fussent, et violer à main armée un dépôt public et solennel, de cette qualité unique et si royale, dans le sein du sanctuaire de la justice, au milieu de la capitale, soulever le peuple et les provinces, la raison, la nature, ce que les hommes ont de plus sacré entre eux, donner aux ennemis de M. le duc d'Orléans les armes les plus spécieuses, lui débaucher ce qu'il peut avoir d'amis sages et raisonnables par la honte et le péril de lui demeurer attachés, donner aux horreurs répandues contre lui un poids que tous les artifices et toute l'autorité n'avaient pu leur acquérir, autoriser tout ce qui se déclarerait contre lui à tirer les plus grands usages de cette folie, et armer la juste fureur du parlement si grandement outragé par un attentat de cette nature, et dans le moment critique où l'usage abusif presque tourné en loi lui donnait une autorité avec laquelle il fallait compter dès cet instant même, et souvent encore dans le cours de la régence. Que si, dans l'exécution si odieuse par elle-même, et que les bâtards et le parlement qu'elle réunirait pour toujours avaient tant d'intérêt d'empêcher, il arrivait une sédition, peut-être appuyée des Suisses, et qu'il y eût du sang répandu, personne ne pouvait prévoir jusqu'où cette action était capable de conduire, laquelle, quoi qu'il en succédât, comblerait M. le duc d'Orléans d'opprobre, de la plus grande, de la plus juste et de la plus universelle haine, et d'un mépris égal, si par l'évènement le testament échappait à l'attaque.

Tout cela fut commenté bien plus au long, sans que Maisons pût être ébranlé le moins du monde, et toute-

fois sans qu'il eût rien à répondre que l'importance de soustraire un testament qu'il était clair qu'on n'avait fait que contre M. le duc d'Orléans, et en faveur des bâtards. Maisons, au partir de chez moi, alla faire à M. le duc d'Orléans la même proposition avec les mêmes instances, et me gagna de la main, espérant apparemment de le persuader s'il lui parlait avant moi. Heureusement il n'en fut pas mieux reçu. Nous lui fîmes à-peu-près les mêmes objections, parce qu'elles se présentaient d'elles-mêmes, sans lui faire changer de sentiment, et nous nous le contâmes l'un à l'autre M. le duc d'Orléans et moi, et tous deux dans un étonnement extrême. Ce qui nous en donna davantage, c'est qu'il persista jusqu'à sa mort, qui précéda de très peu de jours celle du roi, à presser M. le duc d'Orléans et moi de cette extravagance jusqu'à la persécution.

Il ne tint pas à ses instances redoublées que je ne fisse la sottise d'aller à la buvette de la grand'chambre reconnaître les lieux sur les indications qu'il m'en donnait, moi qui n'en avais aucun prétexte, et qui de plus n'allais jamais au palais que pour des réceptions de pairs, ou à des occasions où le roi les y mandait, et qui même alors n'avais jamais approché seulement de la buvette. Ne pouvant vaincre là-dessus ce qu'il appelait mon opiniâtreté, il me demanda au moins de m'arrêter sur le quai de la Mégisserie, où on vend tant de ferrailles, et d'examiner de là, la rivière entre-deux, la tour où était le testament qu'il me désigna et qui donnait sur le quai des Morfondus, mais en arrière des bâtimens de ce quai. On peut juger quelle connaissance on pouvait en tirer de ce point de vue. Je lui promis, non de m'arrêter sur ce quai pour me faire regarder des passans, mais d'y passer, et de voir ainsi ce que je pourrais remarquer, en ajoutant que c'était par complaisance, et

pour le satisfaire sur une chose en soi indifférente, parce que rien au monde ne me pourrait tenter, encore moins me persuader, sur une pareille entreprise. L'incompréhensible est comment elle avait pu entrer dans une tête aussi sensée, et que jusqu'à la mort, quoiqu'il nous ait trouvés inébranlables M. le duc d'Orléans et moi, il ne se soit jamais lassé de nous presser là-dessus, ni rebuté de l'espérance de nous y amener.

Le plus mortel ennemi de M. le duc d'Orléans n'aurait pu imaginer rien de plus funeste à lui persuader, et je ne sais si on aurait trouvé plusieurs personnes assez dépourvues de sens pour y donner sérieusement. Que penser donc d'un président à mortier, de la considération que Maisons s'était acquise au palais, à la ville, à la cour, où il avait toujours passé pour un homme d'esprit, sage, avisé, intelligent, capable et mesuré? Était-il assez infatué de la nécessité dont il était pour M. le duc d'Orléans de supprimer le testament, assez aveuglé de la parole des sceaux qu'il avait enfin arrachée de ce prince, à ce que j'en pus juger, et de toute l'autorité qu'il se promettait de tirer de cette place, qu'il sentait bien qui serait conservée à Voysin, si M. du Maine était maître, après tout ce que cette âme damnée avait si nouvellement fait pour lui, que la passion l'empêchât de voir les suites affreuses et indispensables de l'entreprise qu'il proposait, suites que je lui mettais sans cesse devant les yeux, et à pas une desquelles il n'avait d'autre réponse que le danger évident des dispositions du testament pernicieuses pour M. le duc d'Orléans, toutes pour la grandeur du duc du Maine qui les saurait bien faire valoir, établi comme il l'était, et la nécessité dès là indispensable de le supprimer comme que ce pût être?

Sa persévérance de près d'une année, qui ne put être, non pas rebutée, mais même le moins du monde ralentie,

ni par des raisons si palpables, ni par la résistance toujours égale qu'il trouva en M. le duc d'Orléans et en moi ; sa réserve là-dessus pour Canillac, dont il se servait auprès de M. le duc d'Orléans pour soi-même, pour le parlement et pour tant d'autres choses, réserve dont il n'excepta personne, sans exception là-dessus que M. le duc d'Orléans et moi, donneraient-elles d'autres pensées ? Aurait-il été assez noir pour, de concert avec le duc du Maine, ouvrir cet abîme sous nos pas, et ne se laisser point de nous y pousser pour nous perdre, et par la chute de M. le duc d'Orléans, unique par son âge entre tous les princes du sang à pouvoir être revêtu de la régence, y porter le duc du Maine, qui de là à la couronne n'aurait eu qu'un pas à faire, et qui n'en ignorait pas les moyens ? Un si puissant objet pour une âme de la trempe de celle du duc du Maine, et qui avait su se le préparer avec tant d'art et de si loin, n'est rien moins qu'incroyable, si l'on se rappelle par quels chemins ce fils de ténèbres était parvenu à escalader tous les degrés du trône dont la place s'était aplanie et nettoyée devant lui, et tout ce qu'il avait mis en œuvre pour noircir avec tant de succès le seul obstacle qui lui restait à vaincre pour la réussite d'un crime si fatal et si étranger à ce prince, crime qui, pour le moins, n'était pas fatal au duc du Maine pour la sûreté jusque-là plus que douteuse, même aux yeux du roi, de tout ce qu'il en avait obtenu jusqu'alors, et par les pas de géant qu'il fit après vers la couronne. Ce service de Maisons valait bien le sacrifice de Voysin qui ne pouvait plus être utile au duc du Maine, et la peine d'éblouir Maisons de tout ce que le savant art de ce futur maire du palais n'aurait pas manqué de présenter à son ambition.

Qu'on se rappelle les anciennes liaisons de Maisons avec le duc du Maine, assez fortes pour en avoir espéré

la place de premier président, refroidies par la préférence donnée à Mesmes; le renoûment de ces liaisons, ensuite leur secret, et celui dont il couvrait toujours celles qu'il prit tant de soin de faire et d'étreindre avec M. le duc d'Orléans; combien promptement, et d'avance, il fut toujours instruit avant personne des pas derniers des bâtards vers le trône; la scène qu'à ce propos il me donna chez lui pour m'aveugler, et par moi M. le duc d'Orléans, car la course qu'il me fit faire à Paris pour m'y apprendre ce qui fut le soir même public à Marly était sans ce *retentum* parfaitement inutile; le contraste de cette scène avec ce dîner à huis-clos qu'il donna mystérieusement aux deux bâtards le jour de leur visite au parlement lors de l'enregistrement de leur habilité à la couronne; l'embarras extrême où il tomba quand il m'en vit informé; son manège avec M. et madame du Maine sur l'affaire du bonnet, et sous ce prétexte ses visites si fréquentes à Sceaux, où il ne paraissait point, mais où il passait deux heures chaque fois enfermé seul avec M. et madame du Maine; les distinctions que seul de sa robe il recevait du roi sur ses fins, toutes les fois qu'il se présentait devant lui, et celle qu'il eut dans les derniers mois, encore plus unique, d'aller de Maisons à Marly quand il voulait, comme le duc de Berwick de Saint-Germain, sous prétexte d'un voisinage dont on ne s'était pas avisé jusque-là, et qui avec raison avait été de tout temps pour le duc de Berwick; enfin la douleur si marquée de sa mort, arrivée le jeudi au soir 22 août de cette année, dix jours avant celle du roi, que témoigna le duc du Maine qui n'en était pas prodigue; l'ardeur si empressée avec laquelle il emporta dès le lendemain, vendredi matin, la charge de président à mortier pour le jeune Maisons qui n'avait pas dix-sept ans, et qui était accouru à lui de Paris dans cette

confiance; qu'on ramasse tout cela, je le dis avec horreur, conclura-t-on que ce soit pousser trop loin les soupçons ?

A mon égard, il lui fallait un homme toujours à portée de M. le duc d'Orléans, et à portée de tout avec lui, et qui fût dans le secret de leur liaison. Canillac ne voyait ce prince qu'à Paris où il n'allait que des momens, et assez rarement depuis un temps; Maisons n'en pouvait donc espérer le même usage, et il se flattait de me vaincre par le coin de la bâtardise que Canillac avait bien aussi, mais peut-être moins que moi, parce qu'il perdait moins avec eux. Maisons, de longue main en grande société avec lui, eût peut-être été fâché de le perdre, et pour moi c'était double gain à tous égards, pour un bâtard et pour un président à mortier, et de s'ouvrir à d'autres n'allait pas à leur but, et y était même directement contraire. Enfin Maisons voulait-il voir si à la fin M. le duc d'Orléans ou moi serions assez dépourvus de sens commun pour mordre à un si pernicieux hameçon, nous conduire au bord du précipice, nous y laisser jeter dans l'espérance que le désordre effroyable qui en naîtrait mettrait la dictature du royaume entre les mains du parlement; que lui par son crédit dans la compagnie et par ses accès, se rendrait l'entremetteur entre les partis, et ferait longuement ainsi la première et la plus utile figure; ou, nous voyant près de tenter l'entreprise, voulait-il y faire naître lui-même des difficultés, nous affubler après de l'ignominie d'une résolution si folle et si désespérée, et se donner auprès du duc du Maine, du parlement et du public, l'honneur de l'avoir empêchée? Quoi qu'il en soit, il est incompréhensible qu'un président à mortier sage, sensé, et de conduite toujours approuvée, avec beaucoup d'esprit, de réputation et de connaissance du monde, fort riche et fort compté partout, ait pu concevoir un

projet d'une extravagance aussi parfaite et aussi désespérée, le proposer, en presser, et ne se point lasser de faire les derniers efforts pour le persuader, et continuellement, sans se rebuter de rien pendant toute une année, et jusqu'à sa mort. Il n'a pas assez vécu pour donner le temps de percer ces étranges ténèbres. Elles suffisent du moins pour consoler de sa mort les gens sages, les gens de bien et d'honneur, et ceux qui aiment la paix, et qui détestent les désordres. Achéons tout de suite ce qui regarde Maisons et les siens, pour n'en pas interrompre les derniers jours de Louis XIV.

Il n'est malheureusement que trop commun de trouver de ces prétendus esprits forts qui se piquent de n'avoir point de religion, et qui, séduits par leurs mœurs et par ce qu'ils croient le bel air du monde, laissent volontiers voir ce qu'ils tâchent de se persuader là-dessus, sans toutefois en pouvoir venir à bout avec eux-mêmes. Mais il est bien rare d'en trouver qui n'aient point de religion, sans que, par leur état dans le monde, ils osent s'en parer. Pour le prodige que je vais exposer, je doute qu'il ait jamais eu d'exemple, en même temps que je n'en puis douter par ce que mes enfans et ceux qui étaient auprès d'eux m'en ont appris, qui dès leur première jeunesse, comme on l'a vu ci-dessus, ont vécu avec le fils de Maisons dans la plus grande familiarité, et dans l'amitié la plus intime qui n'a fini qu'avec la vie de ce jeune magistrat. Son père était sans aucune religion. Veuf sans enfans fort jeune, il épousa la sœur aînée de la maréchale de Villars, qui se trouva n'avoir pas plus de religion que lui. Ils eurent ce fils unique pour lequel ils mirent tous leurs soins à chercher un homme d'esprit et de mise qui joignît la connaissance du monde à une belle littérature, union bien rare, mais ce qui l'est encore plus, et dont le père et la mère firent également leur capital, un pré-

cepteur qui n'eût aucune religion, et qui, par principes, élevât avec soin leur fils à n'en point avoir. Pour leur malheur, ils rencontrèrent ce phénix accompli dans ces trois parties, d'agréable compagnie, qui se faisait desirer dans la bonne, sage, mesuré, savant, de beaucoup d'esprit, très corrompu en secret, mais d'un extérieur sans reproche et sans pédanterie, réservé dans ses discours. Pris sur le pied et pour le dessein d'ôter toute religion à son pupille, en gardant tous les dehors indispensables, il s'en acquitta avec tant de succès, qu'il le rendit sur la religion parfaitement semblable au père et à la mère, qui ne réussirent pas moins bien à en faire un homme du grand monde comme eux, et comme eux parfaitement dégrasé des fatuités de la présidence, du langage de la robe, des airs aussi de petit-maître qui méprise son métier, auquel, avec du sens et beaucoup d'esprit, il s'adonna de façon à surpasser son père en tout, s'il eût vécu. Il était unique, et le père et la mère et lui s'aimaient passionnément. J'ai suffisamment parlé de M. et de madame de Maisons pour n'avoir plus que ce mot à ajouter. Au milieu des richesses, de la considération publique, d'amis distingués en tout genre, touchant de la main à la plus haute fortune de son état et la plus ardemment désirée, il est surpris d'un léger dévoiement dans ce temps de crise où il n'avait pas le temps de s'écouter. Il prend mal-à-propos deux ou trois fois de la rhubarbe, plus mal-à-propos le cardinal de Bissy le vient entretenir long-temps sur la Constitution, et contraint l'effet de la rhubarbe; le feu se met dans les entrailles sans qu'il veuille consentir à être malade; le progrès devient extrême en peu d'heures; les médecins bientôt à bout n'osent l'avouer; le mal augmente à vue d'œil; tout devient éperdu chez lui; il y meurt à quarante-huit ans, au milieu d'une foule d'amis, de cliens, de gens qui se

fout de fête, sans volonté ou sans loisir, de penser un moment à ce qui allait arriver à son âme.

Sa femme, après les premiers transports, et un long désespoir d'une si cruelle trahison de la fortune, car son mari n'avait point de secret pour elle, paya enfin de courage et ramassa ses forces pour conserver les amis et les familiers de la maison, et la continuer sur le pied que son mari l'avait mise. Mais l'âme n'y était plus. Restaient les nouvelles, les petites intrigues, les cabales du parlement, les discours des gens oisifs et mécontents, un reste de tribunal en peinture qui ressemblait mieux à un café renforcé qu'elle faisait valoir tout ce qu'elle pouvait, et dans lequel elle éleva son fils sur les traces de son père. La vie de madame de Maisons se passa dix ou douze ans de la sorte, en projets et en travaux dont la chimère et les vaines espérances la flattaient, pleine d'opulence, de santé, d'autorité sur son fils, et de celle du reste de ses charmes sur ses amis et sur tout ce qui venait chez elle, soutenue de la considération après laquelle elle courait, lorsque, surprise d'une apoplexie dans son jardin, elle rassura son fils et ses amis au lieu de profiter pour penser à elle d'un intervalle de peu de jours, au bout desquels une seconde attaque l'emporta, sans lui laisser un moment de libre, le 5 mars 1727, dans sa quarante-sixième année.

Son fils long-temps fort affligé chercha à continuer à s'acquérir des amis, surtout à se distinguer dans son métier. Il s'y attira en effet de l'estime et du crédit, et de la considération dans le monde, comme un jeune homme tourné à devenir un grand sujet. Les exemples domestiques ne lui servirent que pour ce monde à courir après la fortune, lorsque plein de vues, et ne se refusant rien de ce que peut donner l'abondance, il fut surpris à Paris de la petite-vérole. La prompte déclaration de ce

mal lui tourna la tête. Il se crut mort; il pensa à ce qu'il avait méconnu toute sa vie, mais la frayeur qui le tourna subitement à la mort ne lui laissa plus de liberté, et il mourut de la sorte dans sa trente-troisième année, le 13 septembre 1731, laissant un fils unique, qui au milieu d'une troupe de femmes qui ne le perdaient jamais de vue, tomba d'entre leurs bras, et en mourut en peu de jours à dix-huit mois, un an après son père, dont les grands biens allèrent à des collatéraux. Je n'ai pu refuser cette courte remarque à une aussi rare impiété. Ces Mémoires ne sont pas un traité de morale; aussi me suis-je contenté d'un récit le plus simple et le plus nu, mais qu'il me soit permis d'y appliquer ces deux versets du psaume 36 qui paraissent si faits exprès : « J'ai vu l'impie
« exalté comme les cèdres du Liban : je n'ai fait que
« passer; il n'était déjà plus, je n'en ai pas même trouvé
« la moindre trace. »

CHAPITRE XXVI.

La santé du roi diminue à vue d'œil. — Le duc de Noailles est instruit de la place que le régent lui destine. — Folles propositions qu'il me fait. — Comment je les reçois. — M. le duc d'Orléans veut absolument passer par le parlement pour prendre la régence. — Il se dégoûte du projet d'assembler les états-généraux. — Madame la duchesse d'Orléans en peine sur le rang des bâtards à la première séance du parlement après la mort du roi. — Elle s'adresse à moi. — Ma réponse. — Prise du roi avec le procureur général sur l'enregistrement pur et simple de la Constitution. — Progrès du mal du roi. — Ses dernières journées. — Audience de congé du prétendu ambassadeur de Perse.

LE roi diminua si considérablement dans la seconde

moitié du voyage de Marly, que je crus qu'il était temps de mettre fin aux angoisses du duc de Noailles, pour être en état de lui parler ouvertement sur ce qui regardait l'avenir par rapport aux finances, et d'en raisonner avec lui. M. le duc d'Orléans à qui je le représentai en jugea de même. Il me permit de lui dire sa destination, et celle de son oncle, et la lui confirma lui-même la première fois qu'il le vit chez lui. Il est difficile d'exprimer, et tout à-la-fois de contenir plus de joie; le sentiment fut le premier ressort, la vanité le second. L'adresse se plâtra de l'intérêt du cardinal de Noailles, avouant aussi combien les finances étaient de son goût, parce qu'il s'y était, disait-il, toujours appliqué, et en dernier lieu sous Desmarets depuis son retour, et qu'il se flattait d'y réussir moins mal que tout autre qu'on y pourrait mettre. Il ne m'épargna pas les protestations de la plus parfaite amitié, de la confiance la plus entière, du concert le plus parfait avec moi en tout, qu'il me demanda avec instance, enfin de la reconnaissance la plus vive de tout ce que j'avais fait pour lui auprès des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, si éloignés de lui et de son oncle, et dans un temps de disgrâce profonde personnelle à tous les deux, d'abandon et du dernier embarras à son rappel d'Espagne, et par ces ducs auprès du Dauphin et de la Dauphine, dans leur plus éclatant apogée; après, de l'avoir raccommode avec M. et madame la duchesse d'Orléans, et conduit où il se voyait enfin aussi bien que son oncle.

La porte une fois ouverte avec lui sur le futur, nous raisonnâmes sur la destination des autres chefs et présidents des conseils qu'il approuva. Il me parla de d'Antin qui depuis son duché me courtisait fort, avec louange et surprise de ne l'entendre destiné à rien; nous nous parlâmes là-dessus avec confiance; il ne me nia point ses

défauts, comme je lui avouai aussi ce que j'en pensais de bon. Tous deux convînmes que ceux qui étaient destinés à la tête des conseils lui étaient préférables par leur situation personnelle, qu'il n'y avait même que le conseil du dedans qui lui pût convenir pour y entrer, ou pour en être chef si la place en devenait vacante. Il applaudit surtout à la destruction des secrétaires d'état et à la disgrâce du chancelier, sur laquelle nous disputâmes en amitié pour les sceaux. Il les désirait pour le procureur général, je les croyais mieux placés entre les mains du père; outre que, placés là, ils influaient sur le fils, c'était un échelon de convenance au mérite de l'un et de l'autre que la perspective d'y pouvoir succéder. Il disserta force choses avec moi, et j'y donnais volontiers lieu, parce qu'il y en avait d'autres dont je ne voulais pas l'instruire, dont j'aimais à le laisser dépayser lui-même.

L'ouverture qu'il prenait de plus en plus avec moi sur les choses futures le jeta dans des propos si forts à l'égard des bâtards que je les laisserai dans le silence, et qui de chose à autre le conduisirent à me proposer comme une chose fort raisonnable, et à faire, de fortifier Paris. Je ne pus lui cacher ma surprise. « Paris, lui dis-je ! et où les matériaux ? où les millions ? où les années d'en achever les travaux ? et quand tout se ferait d'un coup de baguette, quelle garnison pour le défendre ? quel approvisionnement de munitions de guerre et de bouche pour les habitans ? quelle artillerie ? enfin quel fruit s'en pourrait-on proposer quand la possibilité en serait aussi claire que l'était la démonstration de l'impossibilité ? Il battit la campagne pendant quelques jours là-dessus, et je le laissai dire, parce que je ne craignais pas l'exécution de ce rare projet. Voyant qu'il ne me persuadait pas, il m'en proposa un autre. Ce fut de transporter à Versailles les cours supérieures, les écoles publiques et

tout ce qui est affaires et public. Je le regardai avec la même surprise; je lui demandai où, quand, et avec quels frais il établirait tout cela à Versailles, lieu sans rivière ni eau bonne à boire, qui n'est que sable ou boue, à qui la nature refuse tout, jusqu'à des abreuvoirs commodes pour des chevaux, et où il ne croît rien, loin à la ronde; de plus, quelle utilité d'une translation qui, quand elle serait possible, n'apporterait que du mécontentement et de la confusion à la cour, et laisserait à Paris un vide irréparable, ruinerait plaideurs, magistrats, suppôts de justice et d'universités; en un mot, rien de praticable, rien qui eût un objet. C'était, disait-il, pour diminuer Paris dont la consommation ruine les provinces, et séparer les cours supérieures de l'appui de ce peuple nombreux, dont en plusieurs occasions l'union est dangereuse. Peu-à-peu il convint de l'ingratitude de la situation de Versailles, déclama contre l'immense établissement que le roi y avait fait, vanta celle de Saint-Germain, et finalement me proposa comme une chose facile de démolir Versailles, d'en emporter tout à Saint-Germain où, avec ces matériaux et ces richesses on ferait le plus sain et le plus admirable séjour de l'Europe.

A ce troisième *sproposito* la parole me manqua. Voici un fou, me dis-je, à moi-même, et qui me va peut-être sauter aux yeux : « Eh ! qu'ai-je fait ? et que vont devenir les finances » ? Tandis que je me parlais ainsi sans remuer les lèvres, il discourait toujours, enchanté du plus beau lieu du monde qu'allait devenir Saint-Germain des dépouilles entières de Versailles. A la fin mon silence l'arrêta, il me pria de le rompre. « Monsieur, lui dis-je, quand vous aurez les fées à votre disposition avec leurs baguettes, je serai de votre avis pour ceci ; car, en effet, rien ne serait plus admirable, et je n'ai jamais compris qu'on ait pu choisir Versailles, beaucoup moins préférer

ce cloaque à ce qu'est Saint-Germain ; mais pour ce que vous me proposez, il nous faut les fées ; jusqu'à ce que vous les ayiez en main, il n'y a pas moyen d'en raisonner ». Il se mit à rire, et voulut soutenir que sans fées la chose était possible, et n'était pas un objet tel qu'il voyait bien que je le pensais. Des trois propositions, ce fut celle qu'il appuya le moins long-temps, mais je n'en demeurai pas moins effarouché.

Il y avait déjà du temps qu'il m'en avait fait une autre que je n'avais pas moins rejetée, et qu'il ne cessait point de remettre toujours sur le tapis. Je lui faisais des objections auxquelles il ne put jamais faire la moindre réponse ; il n'avait comme Maisons que l'unique ressource du danger du testament, et il n'en pouvait trouver à exécuter ce qu'il proposait, et néanmoins comme Maisons, il ne cessa point de me presser là-dessus. Nous verrons bientôt, non par conjectures, comme sur la proposition d'enlever le testament du roi, mais par les faits, quel était l'objet de Noailles dans une proposition si ridicule, mais si opiniâtre, et c'est alors que l'une et l'autre seront expliquées.

Je m'aperçus sur la fin de Marly que M. le duc d'Orléans avait traité le point de l'assemblée des états-généraux avec le duc de Noailles. Il me l'avoua comme chose trop connexe aux finances par l'objet qu'on s'en proposait, pour la lui cacher, après lui avoir dit sa destination. Le duc de Noailles me l'avoua de même avec quelque embarras, et il me parut bientôt après que M. le duc d'Orléans n'était plus si déterminé à les assembler. Je le vis aussi mollir tout-à-fait à l'égard du parlement pour la régence. Cet article lui avait toujours paru dur, et le dépôt du testament lui fut un prétexte dont il se servit pour cacher sa faiblesse. Je la connaissais trop pour me flatter de l'emporter sur elle pour deux articles

aussi majeurs que l'étaient celui-là et celui des états-généraux. Ce dernier me sembla toujours si extrêmement important, et à tant de grands égards, que je ne balançai pas à lui sacrifier l'autre. J'espérai d'autant mieux de cette conduite, que ma complaisance délivrait M. le duc d'Orléans de la dispute et de la présence d'un objet où il fallait payer de sa personne, et que je ramassais toutes mes forces pour maintenir l'autre qu'il avait constamment goûté et résolu jusqu'alors, où il n'avait tour de force à tirer de soi, où au contraire tout était riant pour lui, gracieux pour toute la France, aplani partout. C'est ce que je continuai de faire, mais avec peu de progrès jusqu'à la veille de la mort du roi qu'il me déclara nettement qu'il n'y fallait plus penser.

Dès-lors j'en vis assez pour mal augurer des affaires. Je sentis l'intérêt du duc de Noailles, qui, dans le plan de la convocation des états-généraux, n'aurait pas été maître dans les finances, et qu'il avait fait comprendre au régent que lui-même ne le serait pas. Je ne dissimulerai pas que cela ne fût vrai, et même l'un des biens qui m'en paraissait résulter. L'expérience de ce qui s'est passé depuis dans les finances a dû montrer si j'avais eu raison. Avec le projet d'assembler les états-généraux tomba celui de la banqueroute : il ôtait trop les moyens de pêcher en eau trouble. Les liquidations et la continuation des impôts et des traités y ouvraient une large porte aux fortunes, aux grâces, aux défaveurs dont M. le duc d'Orléans, et mieux encore le duc de Noailles, auraient le robinet entre les mains. Par là aussi tomba le projet des taxes, et du même coup celui des remboursements et de la multiplication des récompenses qui ont été expliquées. Il n'est pas temps encore de parler des tristes réflexions dont ce début m'accabla, et des autres choses qui les fortifièrent. Les matières vont

tellement se multiplier pendant un mois ou six semaines, que ce sera beaucoup faire de n'en rien oublier, et de les démêler pour les présenter avec quelque netteté et quelque ordre.

Tout à la fin de Marly, le roi parut si affaibli, quoiqu'il n'eût encore rien changé dans ses journées, que madame la duchesse d'Orléans me tourna sur ses frères, et qu'après quelques détours assez empêtrés, car l'orgueil luciférien souffrait bien d'en venir là, elle me témoigna son inquiétude de la première séance au parlement après le roi, et qu'elle m'aurait une grande obligation si je pouvais détourner les pairs d'y rien faire en des momens déjà si accablans pour elle. Je n'avais pas à être embarrassé de la réponse : je lui dis « que je ne croyais pas que les pairs songeassent à rien qu'aux affaires indispensables d'une séance qui en serait aussi chargée, et qu'elle pouvait se rassurer là-dessus. — Mais, monsieur, reprit-elle, m'en voudriez-vous bien donner votre parole, au moins me promettre de faire ce qui sera en vous pour que MM. les pairs ne fassent rien ce jour-là contre le rang de mes frères? — Oui, madame, lui dis-je, du dernier s'entend, car je ne suis pas le maître de mes égaux, comme vous pouvez bien le penser, mais de les détourner autant qu'il me sera possible à cet égard, et je m'y engage d'autant plus librement que je ne vois pas qu'ils y pensent. Mais tout d'un temps, madame, puisque votre altesse royale me force à lui parler sur un article si délicat, qu'elle prenne garde aux princes du sang ; c'est leur affaire plus que la nôtre depuis l'habilité à la couronne, le nom et la qualité et totalité en tout de princes du sang donnée à MM. vos frères et à leur postérité, et tenez-vous au moins pour avertie que si les princes du sang les attaquent, dans l'instant même nous revendiquerons notre rang à ce

qu'il n'y ait personne dans l'intervalle entre les princes du sang et nous , et que tous soient comme nous dans leur rang de pairie. »

Cette déclaration si amère en soi pour madame la duchesse d'Orléans , passa le plus doucement du monde au moyen du répit que je lui promettais, et du mépris qu'il lui plaisait faire des jeunes princes du sang et de mesdames leurs mères. Elle me remercia même fort honnêtement , et avec des marques d'amitié et de confiance. Elle me craignait étrangement sur ce point de ses frères qu'elle nomma toujours ainsi , sans oser jamais proférer en cette occasion le nom de duc du Maine , qui en avait encore plus de peur, et qui sûrement n'avait pas oublié la dernière visite qu'il avait reçue de moi , en conséquence de laquelle je m'étais conduit depuis à son égard sans mesure. Ma promptitude à répondre à madame la duchesse d'Orléans ne me coûta guère. Il n'y avait pas moyen d'attaquer les bâtards et le bonnet tout à-la-fois, et de détourner les affaires de l'état à des intérêts personnels à régler dans la première séance au parlement, après la mort du roi. L'occasion du bonnet , qui ne s'y pouvait éviter , ne laissait pas de choix entre cette affaire et celle des bâtards ; ainsi je ne hasardais rien à leur égard avec madame la duchesse d'Orléans par ma réponse.

Le vendredi 9 août , le père Tellier répéta le roi long-temps le matin sur l'enregistrement pur et simple de la Constitution , et vit là-dessus le premier président et le procureur général qu'il avait mandés la veille. Le roi courut le cerf après dîner dans sa calèche qu'il mena lui-même à l'ordinaire pour la dernière fois de sa vie , et parut très abattu au retour. Il eut le soir grande musique chez madame de Maintenon. Le samedi 10 août , il se promena , avant dîner , dans ses jardins à Marly ;

il en revint à Versailles sur les six heures du soir pour la dernière fois de sa vie, et ne revoir jamais cet étrange ouvrage de ses mains. Il travailla le soir chez madame de Maintenon avec le chancelier, et parut fort mal à tout le monde. Le dimanche 11 août, il tint le conseil d'état, s'alla promener l'après-dînée à Trianon pour ne plus sortir de sa vie. Il avait mandé le procureur général avec lequel il eut une forte prise. Il en avait déjà eu une avec lui en présence du premier président et du chancelier, le jeudi précédent à Marly, sur l'enregistrement pur et simple de la Constitution. Il trouva le procureur général seul, armé des mêmes raisons et de la même fermeté. Il ne se sentait pas en état d'aller lui-même au parlement comme il l'avait annoncé. Quoiqu'il n'en eût pas perdu l'espérance, il n'en fut que plus outré contre le procureur général, jusqu'à sortir de son naturel, et en venir aux menaces de lui ôter sa charge en lui tournant le dos. Ce fut ainsi que finit cette audience dont ce magistrat ne fut pas plus ébranlé.

Le lendemain 12 août, il prit médecine à son ordinaire et vécut à son ordinaire aussi de ces jours-là. On sut qu'il se plaignait d'une sciatique à la jambe et à la cuisse. Il n'avait jamais eu de sciatique ni de rhumatisme; jamais enrhumé, et il y avait long-temps qu'il n'avait eu de ressentiment de goutte. Il y eut le soir petite musique chez madame de Maintenon, et ce fut la dernière fois de sa vie qu'il marcha.

Le mardi 13 août, il fit son dernier effort pour donner, en revenant de la messe où il se fit porter, l'audience de congé, debout et sans appui, à ce prétendu ambassadeur de Perse. Sa santé ne lui permit pas les magnificences qu'il s'était proposées comme à sa première audience; il se contenta de le recevoir dans la pièce du trône, et il n'y eut rien de remarquable. Ce fut la der-

nière action publique du roi, où Pontchartrain trompa si grossièrement sa vanité pour lui faire sa cour. Il n'eut pas honte de terminer cette comédie par la signature d'un traité dont les suites montrèrent le faux de cette ambassade. Cette audience qui fut assez longue, fatigua fort le roi. Il résista en rentrant chez lui à l'envie de se coucher ; il tint le conseil de finances, dîna à son petit couvert ordinaire, se fit porter chez madame de Maintenon, où il y eut petite musique, et en sortant de son cabinet, s'arrêta pour la duchesse de la Rochefoucauld qui lui présenta la duchesse de la Rocheguyon sa belle-fille, qui fut la dernière dame qui lui ait été présentée. Elle prit le soir son tabouret au souper du roi qui fut le dernier de sa vie au grand couvert. Il avait travaillé seul chez lui après son dîner avec le chancelier. Il envoya le lendemain force présens et quelques pierreries à ce bel ambassadeur qu'on mena deux jours après chez un bourgeois à Chaillot, et à peu de distance, au Havre-de-Grâce où il s'embarqua. Ce fut ce même jour que la princesse des Ursins, effrayée, comme on l'a dit, de l'état du roi, partit de Paris pour gagner Lyon en diligence, le lendemain mercredi, veille de l'Assomption.

CHAPITRE XXVII.

Détails de la santé du roi. — Causes de sa mort. — Journal de sa maladie. — Entrée à Paris du comte de Ribeyra, ambassadeur de Portugal. — J'obtiens de M. le duc d'Orléans la continuation de la pension du roi à Chamillart. — Le duc de Noailles et le procureur général me proposent d'expulser les jésuites hors du royaume. — Mon étonnement. — Notre conversation à ce sujet. — Madame de Saint-Simon revient des eaux de Forges à Ver-

sailles. — Le roi charge M. le duc du Maine d'aller faire la revue de la gendarmerie. — Mon avis sur cette revue. — Ce que j'en dis à M. le duc d'Orléans. — Je lui conseille de s'amuser aux dépens de M. du Maine. — Il n'en a pas la force. — Je m'amuse aux dépens de Pontchartrain. — Desmarets cherche en vain à se réconcilier avec moi. — Le roi hors d'état de s'habiller.

IL y avait plus d'un an que la santé du roi tombait. Ses valets intérieurs s'en aperçurent d'abord, et en remarquèrent tous les progrès, sans que pas un osât en ouvrir la bouche. Les bâtards, ou pour mieux dire M. du Maine, le voyaient bien aussi, qui, aidé de madame de Maintenon et de leur chancelier secrétaire d'état, hâta tout ce qui le regardait. Fagon, premier médecin, fort tombé de corps et d'esprit, fut de tout cet intérieur le seul qui ne s'aperçut de rien. Maréchal, premier chirurgien, lui en parla plusieurs fois, et fut toujours durement repoussé. Pressé enfin par son devoir, et par son attachement, il se hasarda un matin vers la Pentecôte d'aller trouver madame de Maintenon. Il lui dit ce qu'il voyait, et combien grossièrement Fagon se trompait. Il l'assura que le roi, à qui il avait tâté le pouls souvent, avait depuis long-temps une petite fièvre lente, interne; que son tempéramment était si bon, qu'avec des remèdes et de l'attention, tout était encore plein de ressources, mais que, si on laissait gagner le mal, il n'y en aurait plus. Madame de Maintenon se fâcha, et tout ce qu'il remporta de son zèle fut de la colère. Elle lui dit qu'il n'y avait que les ennemis personnels de Fagon qui trouvassent ce qu'il lui disait là de la santé du roi, sur laquelle la capacité, l'application, l'expérience du premier médecin ne se pouvaient tromper. Le rare est que Maréchal qui avait autrefois taillé Fagon de la pierre, avait été mis en place de premier chirurgien par lui, et qu'ils avaient toujours vécu depuis jusqu'alors dans la plus

parfaite intelligence. Maréchal outré, qui me l'a conté, n'eut plus de mesures à pouvoir prendre, et commença dès-lors à déplorer la mort de son maître. Fagon, en effet, était en science et en expérience le premier médecin de l'Europe, mais sa santé ne lui permettait plus depuis long-temps d'entretenir son expérience, et le haut point d'autorité où sa capacité et sa faveur l'avaient porté l'avait enfin gâté. Il ne voulait ni raisons ni réplique, et continuait de conduire la santé du roi comme il avait fait dans un âge moins avancé, et le tua par cette opiniâtreté.

La goutte dont il avait eu de longues attaques avait engagé Fagon à emmailloter le roi, pour ainsi dire, tous les soirs dans un tas d'oreillers de plumes qui le faisaient tellement suer toutes les nuits, qu'il le fallait frotter et changer tous les matins avant que le grand-chambellan, et les premiers gentilshommes de la chambre entrassent. Il ne buvait depuis longues années, au lieu du meilleur vin de Champagne dont il avait uniquement usé toute sa vie, que du vin de Bourgogne avec la moitié d'eau, si vieux qu'il en était usé. Il disait quelquefois, en riant, qu'il y avait souvent des seigneurs étrangers bien attrapés à vouloir goûter du vin de sa bouche. Jamais il n'en avait bu de pur en aucun temps, ni usé de nulle sorte de liqueur, non pas même de thé, café, ni chocolat. A son lever seulement, au lieu d'un peu de pain, de vin et d'eau, il prenait depuis fort long-temps deux tasses de sauge et de véronique, souvent entre ses repas, et toujours en se mettant au lit, des verres d'eau avec un peu d'eau de fleur d'orange qui tenaient chopine, et toujours à la glace en tous temps; même les jours de médecine il y buvait, et toujours aussi à ses repas, entre lesquels il ne mangea jamais quoi que ce fût, que quelques pastilles de canelle qu'il

mettait dans sa poche à son fruit, avec force biscotins pour ses chiennes couchantes de son cabinet.

Comme il devint la dernière année de sa vie de plus en plus resserré, Fagon lui faisait manger à l'entrée de son repas beaucoup de fruits à la glace, c'est-à-dire des mûres, des melons, et des figues, et celles-ci pourries à force d'être mûres, et à son dessert beaucoup d'autres fruits, qu'il finissait par une quantité de sucreries qui surprenait toujours. Toute l'année il mangeait à souper une quantité prodigieuse de salade. Ses potages, dont il mangeait soir et matin de plusieurs, et en quantité de chacun sans préjudice du reste, étaient pleins de jus, et d'une extrême force, et tout ce qu'on lui servait plein d'épices, au double au moins de ce qu'on y met ordinairement, et très fort d'ailleurs. Cela et les sucreries n'étaient pas de l'avis de Fagon, qui, en le voyant manger, faisait quelquefois des mines fort plaisantes, sans toutefois oser rien dire, que par-ci, par-là, à Livry et à Benoît, qui lui répondaient que c'était à eux à faire manger le roi, et à lui à le purger. Il ne mangeait d'aucune sorte de venaison ni d'oiseaux d'eau, mais d'ailleurs de tout, sans exception, gras et maigre, qu'il fit toujours, à l'exception de quelques jours dans le carême depuis une vingtaine d'années. Il redoubla ce régime de fruits et de boisson cet été.

A la fin, ces fruits pris après son potage lui noyèrent l'estomac, en émoussèrent les digestifs, lui ôtèrent l'appétit, qui ne lui avait manqué encore de sa vie, sans avoir jamais eu ni faim ni besoin de manger, quelque tard que des hasards l'eussent fait dîner quelquefois. Mais aux premières cuillerées de potage, l'appétit s'ouvrait toujours, à ce que je lui ai ouï dire plusieurs fois, et il mangeait si prodigieusement et si solidement soir et matin, et si également encore, qu'on ne s'accoutumait point

à le voir. Tant d'eau et tant de fruits, sans être corrigés par rien de spiritueux, tournèrent son sang en gangrène, à force d'en diminuer les esprits, et de l'appauvrir par ces sueurs forcées des nuits, et furent cause de sa mort, comme on le reconnut à l'ouverture de son corps. Les parties s'en trouvèrent toutes si belles et si saines qu'il y eut lieu de juger qu'il aurait passé le siècle de sa vie. Son estomac surtout étonna, et ses boyaux par leur volume et leur étendue au double de l'ordinaire, d'où lui vint d'être si grand mangeur et si égal. On ne songea aux remèdes que quand il n'en fut plus temps, parce que Fagon ne voulut jamais le croire malade, et que l'aveuglement de madame de Maintenon fut pareil là-dessus, quoiqu'elle eût bien su prendre toutes les précautions possibles pour Saint-Cyr et pour M. du Maine. Parmi tout cela, le roi sentit son état avant eux, et le disait quelquefois à ses valets intérieurs. Fagon le rassurait toujours sans lui rien faire. Le roi se contentait de ce qu'il lui disait sans en être persuadé, mais son amitié pour lui le retenait, et madame de Maintenon encore plus.

Le mercredi, 14 août, il se fit porter à la messe pour la dernière fois, tint conseil d'état, mangea gras, et eut grande musique chez madame de Maintenon. Il soupa au petit couvert dans sa chambre, où la cour le vit comme à son dîner. Il fut peu dans son cabinet avec sa famille, et se coucha peu après dix heures.

Le jeudi, fête de l'Assomption, il entendit la messe dans son lit. La nuit avait été inquiète et altérée. Il dîna devant tout le monde dans son lit, se leva à cinq heures, et se fit porter chez madame de Maintenon, où il eut petite musique. Entre sa messe et son dîner il avait parlé séparément au chancelier, à Desmarets, à Pontchartrain. Il soupa et se coucha comme la veille.

Ce fut toujours depuis de même, tant qu'il put se lever.

Le vendredi 16 août, la nuit n'avait pas été meilleure; beaucoup de soif et de boisson. Il ne fit entrer qu'à dix heures. La messe et le dîner dans son lit, comme toujours depuis; ensuite il donna audience dans son cabinet à un envoyé de Wolfenbuttel, et se fit porter chez madame de Maintenon; il y joua avec les dames familières, et y eut après grande musique.

Le samedi 17 août, la nuit comme la précédente. Il tint dans son lit le conseil de finances, vit tout le monde à son dîner, se leva aussitôt après, donna audience dans son cabinet au général de l'ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie, et passa chez madame de Maintenon où il travailla avec le chancelier. Le soir Fagon coucha pour la première fois dans sa chambre.

Le dimanche 18 août se passa comme les jours précédens. Fagon prétendit qu'il n'avait point eu de fièvre. Il tint conseil d'état avant et après son dîner, travailla après sur les fortifications avec Pelletier à l'ordinaire, puis passa chez madame de Maintenon où il y eut musique. Ce même jour le comte de Ribeyra, ambassadeur extraordinaire de Portugal, dont la mère, qui était morte, était sœur du prince et du cardinal de Rohan, fit à Paris son entrée avec une magnificence extraordinaire, et jeta au peuple beaucoup de médailles d'argent et quelques-unes d'or. L'état du roi, qui montrait manifestement ne pouvoir plus durer que peu de jours, et dont je savais par Maréchal des nouvelles plus sûres que celles que Fagon se voulait persuader à soi et aux autres, me fit penser à Chamillart qui avait, en sortant de place, une pension du roi de 60,000 livres. J'en demandai la conservation et l'assurance à M. le duc d'Orléans; je l'obtins aussitôt avec la permission de le lui mander à Paris. Il y était fort touché de la maladie du roi, et fort peu de

toute autre chose. Il ne laissa pas d'être agréablement surpris de ma lettre, et d'être bien sensible à un soin de ma part qu'il n'avait pas eu pour lui-même. Il m'envoya une lettre de remerciement que je rendis à M. le duc d'Orléans. Je n'ai rien fait qui m'ait donné plus de plaisir. La chose demeura secrète jusqu'à la mort du roi; je ne perdis pas de temps à la faire déclarer incontinent après la régence.

Ce même jour je montai chez le duc de Noailles sur les huit heures du soir, au bas du degré duquel je logeais. Il était enfermé dans son cabinet, d'où il vint me trouver dans sa chambre. Après plusieurs propos sur l'état du roi et sur l'avenir, il se mit à enfiler un assez long discours sur les jésuites, dont la conclusion fut de me proposer de les chasser tous de France, de remettre en leur premier état les bénéfices qu'ils avaient fait unir à leurs maisons, et d'appliquer leurs biens aux universités où ils se trouveraient situés. Quoique les propositions extravagantes du duc de Noailles, dont j'ai parlé, me dussent avoir appris qu'il en pouvait faire encore d'aussi folles, j'avoue que celle-là me surprit autant que si elle eût été la première de ce genre. Il s'en aperçut à mon air effrayé, il se mit en raisonnemens; et cependant son cabinet s'ouvrit, d'où je vis le procureur général sortir et venir à nous. Plusieurs du parlement étaient venus le matin savoir des nouvelles du roi, comme en tous temps ils y venaient souvent les dimanches, mais j'avais cru le duc de Noailles seul dans son cabinet, et le procureur général retourné à Paris de fort bonne heure, comme ces magistrats faisaient toujours.

A peine se fut-il tiré un siège auprès de nous, que le duc de Noailles lui dit de quoi il s'agissait entre lui et moi, qui pourtant n'avais pas dit un mot encore, mais un geste de surprise qui m'était échappé avait mis le duc de

Noailles en plaidoyer. Il remit le peu qu'il venait de dire au procureur général, qui l'interrompit bientôt pour me regarder froidement, et me dire de même que c'était la meilleure et la plus utile chose que l'on pût faire au commencement de la régence que l'expulsion totale, radicale et sans retour des jésuites hors du royaume, et de disposer sur-le-champ de leurs maisons et de leurs biens en faveur des universités. Je ne puis exprimer ce que je devins à cette sentence du procureur général; cette folie, assez contagieuse pour offusquer un homme aussi sage, et dans une place qui ne lui permettait pas d'en ignorer la mécanique et les suites, me fit peur d'en être gagné aussi. L'étonnement où je fus me mit en doute aussi d'avoir bien entendu; je le fis répéter et je demeurai stupéfait. Ils s'aperçurent bientôt à ma contenance que j'étais plus occupé de mes pensées que de leur discours; ils me prièrent de leur dire ce que je trouvais de leur proposition. Je leur avouai que je la trouvais tellement étrange que j'avais peine à croire à mes oreilles. Ils se mirent là-dessus, l'un avec feu, l'autre avec poids et gravité, et s'interrompant l'un l'autre, à me dire ce que chacun sait sur les jésuites, leur domination, leur danger pour l'église et pour l'état et pour les particuliers. A la fin l'impatience me prit, je les interrompis à mon tour, et il me parut que je leur faisais plaisir, dans celle où ils étaient d'entendre ce que j'avais à leur dire.

Je leur déclarai que, pour abréger, je ne leur contesterais rien de tout ce qu'ils voudraient alléguer contre les jésuites, et sur les avantages que trouverait la France d'en être délivrée, encore qu'il y eût beaucoup à dire là-dessus; que je me retranchais uniquement sur la cause, le comment et sur les suites; sur le comment, que nous n'étions pas dans une île dont l'intérieur fût désert, comme la Sicile, où il n'y eût qu'un certain nombre de

maisons de jésuites dans deux villes principales, comme Palerme et Messine, et répandues en d'autres gros lieux sur la côte, où il avait été aisé au vice-roi Maffei de les prendre tous au même instant d'un coup de filet, de les embarquer sur-le-champ, de leur faire prendre le large, et de faire tout de suite de leurs maisons et de leurs biens ce que le roi de Sicile lui avait ordonné; que ce prince de plus était en droit et en raison d'en user de la sorte avec des gens qui allumaient à visage découvert le feu de la révolte contre lui, sur le différend qu'il avait avec la cour de Rome qui, sur des prétextes les plus frivoles d'immunité ecclésiastique qui même n'avait pas été violée, entreprenait d'abolir le tribunal de la monarchie accordé tel qu'il était par les papes aux premiers princes normands qui avaient conquis la Sicile, et l'avaient bien voulu relever des papes sans aucune nécessité ni droit, tribunal sans l'exercice duquel les rois de Sicile se trouveraient privés de toute autorité, pour l'abolition duquel Rome prodiguait ses censures, et, secondée de plusieurs évêques, de quelques-uns du clergé séculier, de presque tout le régulier, surtout des jésuites, portait la révolte et la sédition dans tous les esprits, et en faisait un point de conscience; qu'en France il ne s'était rien passé, depuis la mort d'Henri IV jusqu'alors, sur quoi on ait pu, je ne dis pas accuser, mais soupçonner les jésuites de brasser rien contre l'état, ni contre Louis XIII, ni contre Louis XIV; nul délit par conséquent sur lequel on pût fonder le bannissement du plus obscur particulier; quelle violence donc à l'égard de toute une compagnie que ces deux messieurs représentaient si appuyée, si puissante, si dangereuse; la faire au bout de deux règnes qui l'avaient si constamment favorisée; la faire à l'entrée d'une régence, qui est toujours un temps de ménagement et de faiblesse; la faire enfin par un régent

accusé de n'avoir point de religion, sans parler du reste, et que la vie publiquement débauchée et les propos peu mesurés sur la religion rendaient infiniment moins propre à cette exécution, quand même elle serait juste et possible.

A l'égard de la manière de l'exécuter, je me trouvais l'esprit trop borné pour en imaginer aucune sur le nombre infini de maisons de jésuites répandues dans toutes les provinces de la domination du roi, et le nombre immense de jésuites qui les remplissaient. J'ajoutai que le tout à-la-fois, comme avait fait Maffei, était mathématiquement impossible ; que par parties, quels cris ! quels troubles ! quels mouvemens dès les premiers pas ! Je représentai cette immensité de jésuites, leurs familles, leurs écoliers, et les familles de ces écoliers, leurs pénitens, les troupeaux de leurs retraites et de leurs congrégations, les sectateurs de leurs sermons, leurs amis et ceux de leur doctrine. Quel vacarme avant qu'on en eût nettoiyé la province par laquelle on aurait commencé, et quand et comment acheverait-on dans toutes les provinces ? où conduire ces exilés ? hors la frontière la plus prochaine, répondra-t-on ; mais qui les empêchera de rentrer ? point de mer, comme pour retourner en Sicile, ni de grande muraille comme à la Chine, tout ouvert partout, et favorisés de ce nombre immense de tous états et de tous lieux dont je viens de parler. C'est donc une chimère évidemment impossible. Mais supposons-la pour un moment, non-seulement faisable, mais exécutée. Que dira la cour de Rome, dont les jésuites sont en France les plus utiles instrumens et les plus dévoués à ses prétentions et à ses ordres ? Que dira le roi d'Espagne si dévot, si publiquement jésuite, et qui est avec M. le duc d'Orléans comme chacun sait ? Que diront toutes les puissances catholiques, chez qui les jésuites ont tant de crédit, et de qui presque toutes ils sont les confesseurs ? Et les peuples catholiques

de toute l'Europe où par la chaire, le confessionnal, les classes, les jésuites ont autant d'amis et de partisans que ces mêmes moyens leur en donnent en France! Que diront tous les ordres réguliers, peut-être jusqu'aux bénédictins, dominicains et chanoines réguliers divers, les seuls peut-être d'entre les réguliers qui soient ennemis des jésuites? Ne doit-on pas juger que tous frémiront d'un coup qui peut les frapper à leur tour si la fantaisie en prend; qu'ils en craindront le menaçant exemple, et qu'ils se réuniront avec tout ce qui se sentira, ou se croira intéressé à l'empêcher? et s'ils en viennent à bout, quelle folie, quelle ignominie se sera-t-on si gratuitement préparée, mais quel péril encore, et péril à ne plus pouvoir espérer sûreté ni tranquillité, après s'être mis le dedans et le dehors contre soi avec ce qu'on appelle la religion à la tête! Je conclus enfin que cette tentative, si bien concertée qu'elle pût être, serait la perte de M. le duc d'Orléans, et un tel bouleversement que je ne voyais pas comment, ni quand on pourrait le calmer.

Mon discours fut plus étendu que je ne le rapporte, et je ne fus point interrompu. Quand j'eus fini, je vis deux hommes étonnés et fâchés qui ne purent répondre un seul mot à pas une des objections que je venais de faire, et qui en même temps me déclarèrent l'un et l'autre que je ne les avais point persuadés. Tous deux, en s'interrompant l'un l'autre, revinrent au danger des jésuites en France pour le gouvernement de l'état et de l'église, et pour le particulier; moi à leur répéter que ce n'était pas la question, mais la cause, les moyens et les suites; qu'ils avaient ces trois choses à me prouver possibles et garanties. J'avais beau les ramener, ils persistaient, le dirai-je? à aboyer à la lune. Leur peu de succès avec moi, et l'heure indue pour un magistrat de regagner Paris, nous séparèrent sans le moindre progrès fait

de part ni d'autre. Je sortis en même temps que le procureur général pour revenir chez moi, noyé dans l'étonnement et la recherche de ce que le procureur général pouvait avoir fait de son sens, de ses lumières, de sa sagesse, et persuadé qu'ils étaient sur cette matière à délibérer ensemble quand j'arrivai, à la manière subite dont le duc de Noailles m'en ouvrit le propos, et dont il le remit au procureur général lorsqu'il nous vint trouver en tiers. Je demurai à bout sur le procureur général qui n'avait sûrement point de vues obliques, mais que le pouvoir du duc de Noailles sur son esprit avait gagné, déjà ennemi personnel et parlementaire de la société, et qui se laissa aller à la folie de son ami, sans que des raisons aussi nettement décisives l'en pussent faire revenir, quoiqu'il ne leur en pût opposer aucune, et c'est ce qui porta mon étonnement jusqu'à en demeurer confondu.

Le lundi 19 août, la nuit fut également agitée, sans que Fagon voulût trouver que le roi eût de la fièvre. Il eut envie de lui faire venir des eaux de Bourbonne. Le roi travailla avec Pontchartrain, eut petite musique chez madame de Maintenon, déclara qu'il n'irait point à Fontainebleau, et dit qu'il verrait la gendarmerie le mercredi suivant de dessus son balcon. Il l'avait fait venir de ses quartiers pour en faire la revue; ce ne fut que ce jour-là qu'il vit qu'il ne le pourrait, et qu'il se borna à la regarder dans la grande cour de Versailles par la fenêtre. Le mardi 20 août, la nuit fut comme les précédentes. Il travailla le matin avec le chancelier; il ne voulut voir que peu de gens distingués et les ministres étrangers à son dîner, qui avaient, et ont encore, le mardi fixé pour aller à Versailles. Il tint conseil de finances ensuite, et travailla après avec Desmarets seul. Il ne put aller chez madame de Maintenon, qu'il envoya chercher. Madame de Dangcau et madame de Quailus y furent

admisés quelque temps après pour aider à la conversation. Il soupa en robe de chambre dans son fauteuil. Il ne sortit plus de son appartement, et ne s'habilla plus. La soirée fut courte comme les précédentes. Fagon enfin lui proposa une assemblée des principaux médecins de Paris et de la cour.

Ce même jour, madame de Saint-Simon que j'avais pressée de revenir arriva des eaux de Forges. Le roi entrant après souper dans son cabinet l'aperçut. Il fit arrêter sa roulette, lui témoigna beaucoup de bonté sur son voyage et son retour, puis continua à se faire pousser par Bloin dans l'autre cabinet. Ce fut la dernière femme de la cour à qui il ait parlé, parce que je ne compte pas mesdames de Lévi, Dangeau, Quailus et d'O qui étaient les familières du jeu et des musiques chez madame de Maintenon, et qui vinrent chez lui quand il ne put plus sortir. Madame de Saint-Simon me dit le soir qu'elle n'aurait pas reconnu le roi, si elle l'avait rencontré ailleurs que chez lui. Elle n'était partie de Marly pour Forges que le 6 juillet.

Le mercredi 21 août quatre médecins virent le roi, et n'eurent garde de rien dire que les louanges de Fagon, qui lui fit prendre de la casse. Il remit au vendredi suivant à voir la gendarmerie de ses fenêtres, tint le conseil d'état après son dîner, travailla ensuite avec le chancelier. Madame de Maintenon vint après, puis les dames familières, et grande musique. Il soupa en robe de chambre dans son fauteuil. Depuis quelques jours on commençait à s'apercevoir qu'il avait peine à manger de la viande, et même du pain, dont toute sa vie il avait très peu mangé, et depuis très long-temps rien que la mie, parce qu'il n'avait plus de dents. Le potage en plus grande quantité, les hachis fort clairs, et les œufs suppléaient, mais il mangeait fort médiocrement.

Le jeudi 22 août, le roi fut encore plus mal. Il vit les

quatre autres médecins qui, comme les quatre premiers, ne firent qu'admirer les savantes connaissances et l'admirable conduite de Fagon, qui lui fit prendre sur le soir du quinquina à l'eau, et lui destina pour la nuit du lait d'ânesse. Ne comptant plus dès la veille de pouvoir se mettre sur un balcon pour voir la gendarmerie dans sa cour, il mit à profit pour le duc du Maine jusqu'à sa dernière faiblesse. Il le chargea d'aller faire la revue de ce corps d'élite en sa place, avec toute son autorité, pour en montrer en lui les prémices aux troupes, les accoutumer de son vivant à le considérer comme lui-même, et lui donner envers eux les grâces d'un compte favorable et flatteur. C'est ce que ce faible échappé des Guise et de Cromwell sut se ménager, mais comme il manquait absolument de leur courage, la peur le saisit de ce qui pourrait lui arriver en cette extrémité connue du roi, si M. le duc d'Orléans connaissait ses forces naturelles, et s'avisait d'en faire usage. Il chercha donc un bouclier qui le pût mettre à couvert, et il ne lui fut pas difficile par madame de Maintenon de le trouver.

Madame de Ventadour, excitée par son ancien amant et ami intime le maréchal de Villeroy, qui savait bien ce qu'il faisait, donna envie à monseigneur le Dauphin d'aller à cette revue. Il commençait à monter un petit bidet, et il alla demander au roi la permission d'y aller. Le jeu de cette comédie fut visible en ce que l'habit uniforme de capitaine de gendarmerie se trouva tout fait pour M. le Dauphin qui avait pris les chausses depuis fort peu. Le roi trouva cette envie d'un enfant fort de son goût, et lui permit d'y aller.

L'état du roi, qui n'était plus ignoré de personne, avait déjà changé le désert de l'appartement de M. le duc d'Orléans en foule. Je lui proposai d'aller à la revue, et sous prétexte d'honorer dans M. du Maine l'autorité du roi

même dont il était revêtu pour cette revue, de l'y suivre en courtisan, comme il aurait fait le roi même, de lui répondre sur ce ton s'il avait voulu s'en défendre, de s'attacher à lui malgré lui, d'affecter de ne lui parler jamais que chapeau bas comme il aurait fait au roi, et de le devancer de cinquante pas en approchant de ses compagnies de gendarmerie pour l'y saluer à leur tête, et de le joindre après, et le suivre chapeau bas dans leurs rangs, en même temps de donner fréquemment le coup-d'œil à sa suite et aux troupes, de n'y laisser pas ignorer le sarcasme par ses manières respectueusement insultantes, et d'y montrer ce roi de carton pâmé d'effroi et d'embarras. Outre le plaisir de lui marcher ainsi sur le ventre au milieu de son triomphe, il y avait tout à gagner par l'impression de la peur, et par montrer aux troupes, aux spectateurs, et par eux à la cour et à la ville, quelle est la force de la nature sur l'usurpation, et que, s'il ne s'opposait à rien pendant la vie du roi qui en était aux derniers jours, il n'était pas pour laisser jouir ce bâtard des avantages qu'il avait su se faire donner à son préjudice, et à celui du droit et des lois. M. d'Orléans n'avait rien à craindre, le roi avait fait tout ce qu'il avait pu par ses dispositions contre lui et pour ses bâtards; personne n'en doutait, ni n'en pouvait douter, ni M. le duc d'Orléans non plus. Rien donc à perdre dans cette conduite, dont même l'extérieur, quelque ironique qu'il fût, n'aurait pu fournir aucune plainte, et encore à qui? et qu'eût pu faire ce Jupiter mourant? et au contraire tout à gagner en intimidant le duc du Maine et les siens, et en se montrant, lui, tel qu'il devait être à toute la France. Je voulais aussi qu'il s'y montrât nu et sans suite; que tout ce qui voudrait se ramasser autour de lui, il le renvoyât avec un respect de dérision à M. du Maine; que sur tout ce qui regarderait la revue,

il s'en expliquât comme le dernier particulier à qui on ferait trop d'honneur d'en parler, et qui ne se sentirait pas en caractère d'y répondre; que pour ses propres compagnies, il fit auprès du duc du Maine le personnage d'un officier captant sa protection auprès du roi, dans le compte qu'il lui en devait rendre, en même temps que lui-même lui rendrait compte de ses compagnies, et lui en présenterait les officiers en les faisant valoir comme il aurait fait au roi même, mais avec un respect insultant et finement menaçant.

J'avoue que, s'il eût été possible, j'eusse acheté cher de pouvoir être alors M. le duc d'Orléans pour vingt-quatre heures. Tel qu'était M. du Maine, je ne sais s'il n'en serait pas mort de peur. La présence d'un Dauphin de cinq ans ne devait rien déconcerter. Il n'était en âge que de recevoir des respects, tout le reste demeurerait au duc du Maine, et hors de sa présence, même tous les respects, puisqu'il y tenait la place du roi. Mais la faiblesse de M. le duc d'Orléans ne fut pas capable d'une si délicieuse comédie. Il alla à la revue, il y examina ses compagnies, il salua à leur tête monseigneur le Dauphin, il s'approcha peu de M. du Maine qui pâlit en le voyant, et dont l'embarras et l'angoisse frappèrent tout le monde, qui le laissa pour accompagner toujours M. le duc d'Orléans, sans qu'il y mît rien du sien. Tout ce qui se trouva à la revue se montra indigné de la voir faire au duc du Maine, M. le duc d'Orléans présent; qu'eût-ce été si ce prince eût eu la force de s'y conduire comme je l'en avais pressé? il le sentit après, et il en fut honteux; je m'en servis pour lui donner plus de courage. La gendarmerie même fut indignée, et ne s'en cacha pas, quelque soin que le roi prît de publier et de faire valoir, aux heures où il voyait encore le monde, aux officiers de la gendarmerie les éloges et les merveilles du

compte que le duc du Maine lui avait rendu de ce corps.

Le public trouva cette commission fort étrange, et le duc du Maine ne gagna rien à se l'être fait donner, quelques flatteries qu'il eût employées envers ce corps pendant et après cette revue. Il voulut, dans son extrême embarras, et qui fut visible à tout ce qui s'y trouva, en faire les honneurs à M. le duc d'Orléans, qui se contenta de lui répondre qu'il n'était venu que comme capitaine de gendarmerie, qui n'accepta rien, et qui s'en retourna après avoir vu ses compagnies, et avoir salué monseigneur le Dauphin à leur tête. La gendarmerie fut aussitôt après renvoyée dans ses quartiers. Ce fut là où M. le duc d'Orléans et le duc du Maine sentirent les prémices de ce qui les attendait. Tout y courut au premier, et laissa l'autre qui en demeura confondu; les troupes mêmes furent frappées du contraste. Le public s'en expliqua durement et librement, et trouva que cette fonction était due à M. le duc d'Orléans si elle devait être remplie par un prince, ou qu'il suffisait d'un maréchal de France, ou d'un officier général distingué pour ce simple compte à rendre.

Je me donnai en miniature de particulier le plaisir que M. le duc d'Orléans n'avait osé prendre en prochain régent du royaume. J'allai voir Pontchartrain chez qui je n'allais presque jamais, et j'y tombai comme une bombe, chose toujours plus triste et plus fâcheuse pour la bombe que pour ceux qui la reçoivent, mais qui pour cette fois ne le fut que pour la compagnie, et me fit un double plaisir. Les ministres étaient fort en peine de leur sort. La terreur du roi les retenait encore, aucun d'eux n'avait osé se tourner vers M. le duc d'Orléans; la vigilance du duc du Maine et la frayeur de madame de Maintenon les tenaient de court, parce qu'il restait encore assez de vie au roi pour les chasser, et qu'ils n'auraient pu en

ce cas se flatter d'être regardés par M. le duc d'Orléans comme ses martyrs, mais seulement comme martyrs de leur tardive politique. Je voulus donc jouir de l'embarras de Pontchartrain, et me donner le plaisir de me jouer à mon tour de ce détestable cyclope.

Je le trouvai enfermé avec Besons et d'Effiat, mais ses gens, après un instant d'incertitude, n'osèrent me refuser sa porte. J'entrai donc dans son cabinet, où le premier coup-d'œil m'offrit trois hommes assis très proche les uns des autres, et leurs têtes ensemble, qui se réveillèrent comme en sursaut à mon arrivée, avec un air de dépit que j'aperçus d'abord, et qui se changea aussitôt en complimens qui tenaient du désordre que mon importune présence leur causait. Plus je les vis empêtrés et interrompus dans le petit conseil qu'ils tenaient, plus je m'en divertis, et moins j'eus envie de me retirer, comme j'aurais fait en tout autre temps. Ils l'espéraient, mais comme ils virent que je me mis à parler de choses indifférentes, en homme qui ne songeait pas qu'il les incommodait, Effiat fit sèchement la révérence, Besons aussitôt après, et ils s'en allèrent.

Pontchartrain, qui jusqu'alors n'avait ni recueilli ni fait aucun cas de Besons, avait réclamé leur parenté quand il sentit son besoin auprès de M. le duc d'Orléans. Il en fit son patron, et Besons, que son attachement à M. le duc d'Orléans avait fourré parmi ses officiers, et qui s'était fait ami d'Effiat, l'avait mis dans les intérêts de Pontchartrain. Dès qu'ils furent sortis, j'eus la malice de lui dire que je croyais les avoir interrompus, et que j'aurais mieux fait de les laisser. Pontchartrain, à travers les complimens, me l'avoua assez pour me donner lieu à lui dire qu'il était là avec deux hommes bien en état de le servir. L'agonie où il sentait sa fortune l'aveugla au point de ne pas voir que je ne cherchais qu'à le faire

parler pour me moquer de lui; et d'oublier assez ses forfaits, et tout ce qui s'était passé entre lui et moi, pour se flatter de ma visite, et me parler avec une sorte de confiance ornée de respects à lui jusqu'alors inconnus. Je n'eus pas même la peine de me l'attirer par des complimens vagues et des propos de cour; il s'enfila de lui-même, me conta ses peines, ses inquiétudes, son embarras, son apologie, enfin, à l'égard de M. le duc d'Orléans, m'avoua qu'il avait eu recours à Besons, et par lui à d'Effiat, vanta l'amitié et les bontés, car ce roi des autres se ravala jusqu'à ce mot, qu'il recevait d'eux, et revint toujours à ses inquiétudes, lardant par-ci, par-là des demi-mots qui marquaient combien il désirait ma protection, et combien il était embarrassé de n'oser tout-à-fait me la demander.

Après m'être long-temps réjoui à l'entendre ramper de la sorte, je lui dis que je m'étonnais qu'un homme d'esprit comme lui, qui avait tant d'usage de la cour et du monde, pût s'inquiéter de ce qu'il deviendrait après le roi qui en effet (le regardant bien fixement) n'en avait pas, à ce qu'il paraissait, pour long-temps; qu'avec sa capacité et son expérience dans la marine, dans laquelle il pouvait compter qu'il n'était personne qui approchât de lui, M. le duc d'Orléans serait trop heureux de le continuer dans une charge si nécessaire et si principale, et dans laquelle un homme comme lui ne pouvait être succédé par personne qui en eût la moindre notion. Il me parut que je lui rendais la vie; mais comme il était fort prolix, il ne laissait pas de revenir à ses craintes, que je me plus diverses fois à appuyer à demi, comme aussi à voir pâlir mon homme, puis à le rassurer par ces mêmes discours qu'il était un homme nécessaire dans sa place, duquel il n'était pas possible de se passer, et qui par là, sûr de son fait, pouvait vivre en paix et n'avoir besoin de personne. Cette

savoureuse comédie que je me donnai dura bien trois bons quarts d'heure. J'y eus grand soin de ne pas dire un seul mot qui sentît l'offre de service, l'avis ni l'amitié passée; je n'eus que la peine de lâcher de fois à autre quelques mots pour entretenir son flux de bouche, et j'y appris que Besons et d'Effiat s'étaient rendus ses protecteurs. J'étais journellement assuré par M. le duc d'Orléans qu'il ne le laisserait pas en place, en déclarant le choix des membres du conseil de marine, et je m'applaudissais ainsi de ma secrète dérision en face, et de me voir si sûr et si près de lui tenir la parole dont j'ai parlé en son temps.

Desmarets, qui ne se sentait pas mieux assuré que Pontchartrain, se souvint alors que j'étais au monde. Louville, gendre du frère de madame Desmarets, me vint parler pour lui. Il était, comme on l'a vu, de tout temps mon ami intime; il n'ignorait pas la conduite que j'avais eue avec Desmarets, ni ses procédés avec moi. Il m'écala ses respects, ses regrets, ses desirs, et les appuya de son esprit et de son éloquence. Je ne m'ouvris point avec lui de l'expulsion de Desmarets résolue, mais je lui dis qu'il était désormais trop tard de se repentir à mon égard, et nettement que Desmarets était un homme dont je m'étais bien su passer jusqu'alors, et dont je ne voulais ouïr parler de ma vie. Cette éconduite fut suivie d'une lettre de la duchesse de Beauvilliers, pressante au dernier point, qui parlait aussi au nom de la duchesse de Chevreuse, et qui, pour dernier motif, voulait me toucher en faveur de Desmarets par sa capacité pour les finances, et par les besoins de l'état à l'égard d'une partie si principale. Je répondis tout ce que je pus de plus respectueux, de plus dévoué, de plus soumis, pour faire passer le refus inébranlable sur Desmarets, sans m'expliquer d'ailleurs sur ce qu'il

avait à craindre ni à espérer, tellement que la fermeté de ces deux refus me délivra de sollicitations nouvelles, et put augmenter les frayeurs du brutal et insolent ministre, et les regrets à mon égard de sa folle ingratitude.

Ce même jour, jeudi 22 août, que le duc du Maine fit au lieu du roi la revue de la gendarmerie, le roi ordonna à son coucher au duc de la Rochefoucauld de lui faire voir le lendemain matin des habits pour choisir celui qui lui conviendrait en quittant le deuil d'un fils de madame la duchesse de Lorraine, qu'on appelait le prince François, qui avait vingt-six ans et les abbayes de Stavelo et de Malmedy. On voit ici combien il y avait qu'il ne marchait plus, qu'il ne s'habillait plus même les derniers jours qu'il se fit porter chez madame de Maintenon, qu'il ne sortait de son lit que pour souper en robe de chambre, que les médecins couchaient dans sa chambre et dans les pièces voisines, enfin qu'il ne pouvait plus rien avaler de solide, et il comptait encore, comme on le voit ici, de guérir, puisqu'il comptait de s'habiller encore, et qu'il voulut se choisir un habit pour quand il le pourrait mettre. Aussi voit-on la même suite de conseils, de travail, d'amusemens; c'est que les hommes ne veulent point mourir, et se le dissimulent tant et si loin qu'il leur est possible.

Le vendredi 23 août se passa comme les précédens. Le roi travailla le matin avec le père Tellier, puis n'espérant plus pouvoir voir la gendarmerie, il la renvoya dans ses quartiers. La singularité de ce jour-là fut que le roi ne dîna pas dans son lit, mais debout, en robe de chambre. Il s'amusa après avec madame de Maintenon, puis avec les dames familières. Pendant tous ces temps-là il faut se souvenir que les courtisans un peu distingués entrèrent à ses repas, ceux qui avaient les

grandes ou les premières entrées à la messe, et à la fin de son lever, et au commencement de son coucher, M. le duc d'Orléans comme les autres, et que le reste des journées que les conseils ou les ministres laissaient vide, était rempli comme quand il était debout, par ses bâtards, bien plus M. le duc du Maine que le comte de Toulouse, et souvent M. du Maine y demeurait avec madame de Maintenon seule, et quelquefois avec les dames familières, entrant et sortant toujours, comme à son ordinaire, par le petit degré du derrière des cabinets, en sorte qu'on ne le voyait jamais entrer ni sortir, ni le comte de Toulouse; Madame de Maintenon et les dames familières toujours par les antichambres : les valets intérieurs étaient, comme à l'ordinaire, avec le roi, quand il n'y avait que ses bâtards ou personne, mais peu, lorsque M. du Maine était seul avec lui.

Il a fallu conduire la maladie du roi jusqu'à la veille de son extrémité, avec ce qui s'est passé alors, sans en faire perdre de vue la suite par un trop long récit qui y fût étranger, pour y conserver l'ordre des choses. La même raison veut surtout que tout ce qui appartient à son extrémité jusqu'à sa fin soit encore moins interrompu : c'est ce qui m'engage à placer ici tout de suite ce qui n'avait pu l'être en sa place précise sans déranger cette suite et la netteté que je m'y suis proposée, pour en conserver l'ordre sans l'altérer. Il faut maintenant retourner un peu sur ses pas, et aller tout de suite un peu au-delà du jour où nous en sommes, pour reprendre après cette espèce de journal où nous le laissons présentement, pour ne le plus interrompre jusqu'à la mort du roi.

CHAPITRE XXVIII.

Quel était l'état des ducs à la mort du roi. — Leur peu d'union. — M. et madame du Maine parviennent à exciter contre les ducs les gens de qualité et autres. — Etrange proposition que me fait le duc de Noailles. — Ce qu'il me dit sur M. le duc d'Orléans. — Il s'ouvre à moi de son désir d'être premier ministre. — Mon indignation. — Assemblée de plusieurs ducs chez moi. — Le duc de Noailles y renouvelle son étrange proposition. — Comment je l'accueille. — Mon discours aux ducs. — Ce qui s'ensuivit de cette discussion. — Grand vacarme à Versailles. — Le duc de Noailles m'impute sa proposition. — Soulèvement général contre moi. — Avis que reçoit madame de Saint-Simon. — Embarras du duc de Noailles avec elle. — J'apprends la scélératesse de Noailles. — Son ingratitude envers moi. — Quel était son projet. — J'éclate contre lui. — Je me raccommode à M. le duc de Luxembourg. — Suites de mon éclat contre Noailles. — Sa bassesse à mon égard et son désespoir. — Sa conduite avec moi pendant la régence et depuis la mort de M. le duc d'Orléans. — Son désir infatigable de se raccommode avec moi. — Comment se fit le mariage de mon fils aîné. — Je me laisse fléchir. — Mon raccommodement avec Noailles. — Ses suites.

LA noire politique du duc et de la duchesse du Maine ne s'était pas bornée à se rassurer contre les ducs par les suites de la cruelle affaire du bonnet qu'ils avaient exprès suscitée, conduite et terminée de la manière qui a été expliquée. Elle avait donné lieu à plusieurs ducs de se contenir ensemble, et de veiller à ce qu'aucun ne vît le premier président. M. d'Aumont et fort peu d'autres se démanchèrent. Le procédé de celui-là fâcha sans étonner : toute sa conduite n'avait été équivoque que pour qui n'avait pas voulu avoir des yeux, et ressem-

blait trop à celle de toute sa vie pour avoir pu s'y méprendre. La vérité est que les ducs ne paraissaient pas propres à se soutenir sur rien depuis long-temps.

L'esprit d'intérêt particulier, de mode, de servitude, une ignorance profonde et honteuse, incapacité de tout concert entre eux, le sot bel air de faire les honneurs de ce qui n'appartient à nul particulier d'entre eux, et de s'y croire montrer supérieur en en faisant sottement litière à tout ce qui en profite en se moquant d'eux, l'habitude de leur continuelle décadence, étaient à tout des obstacles pour eux, et des raisons à chacun pour leur tirer des plumes. On a vu, et on l'exposera encore mieux, quel fut toujours le roi à cet égard, en général, pour tout ce qui ne fut ni bâtard ni ministre : ainsi large facilité contre les ducs, jusque par eux-mêmes. Le nombre, sans cesse augmenté et peu choisi, et la mal apprise jeunesse de plusieurs ducs par la démission de leurs pères, augmentaient l'inconsidération et la jalousie; et ces ducs, qui ne se soutenaient ni ne songeaient pas seulement à être soutenus, ne savaient que s'avilir tous les jours. Quoique les personnes sans titre et souvent de la première qualité fissent sans cesse des alliances fort basses, celles de cette sorte que faisaient les ducs semblaient les mêler davantage, et marquer plus par la distinction de leur rang qui irritait dans les duchesses de cette sorte les dames de qualité; celles surtout qui l'étaient aussi par elles-mêmes s'en rendaient plus libres à hasarder avec ces duchesses à ne leur rendre pas ce qui leur était dû, et réciproquement celles-ci embarrassées et plus souples à glisser et à supporter.

M. et madame du Maine, qui n'ignoraient pas cette situation, ni que l'ignorance et la sottise ne fussent aussi profondes et aussi vastement répandues parmi les gens sans titre que parmi les ducs, s'appliquèrent à en profiter et à saisir

l'occasion de l'éclat de la fin de l'affaire du bonnet, pour encourager les gens non titrés contre les ducs, et brouiller ceux-ci avec le même éclat, qui avait si bien réussi à l'égard du parlement. Le duc du Maine suppléait aux vertus par les talens les plus noirs et les plus ténébreux; il en avait fait de continuelles épreuves. On a vu jusqu'à quel point il s'y était surpassé pendant la campagne de Lille. Eh! plutôt à Dieu qu'il s'y fût borné! Après ces coups de maître, son art pouvait-il trouver quelque chose de difficile? Il le mit en œuvre par le même soin et les mêmes émissaires qui l'y avaient si bien servi, et qui, de nouveau, se surpassèrent ainsi que lui-même et la duchesse du Maine.

D'abord on se contenta de sonder, de jeter des propos, de cultiver, après de rassembler, mais dans les ténèbres. Il fallait d'abord infatuer un nombre de sots glorieux et ignorans, pour s'en servir à en recruter d'autres, attirer des personnes de cette espèce de naissance distinguée, piquer ceux du commun de la vanité de penser comme celles-là, et de l'honneur de s'unir à elles par un intérêt dont la communauté les égalait à eux, faire en même temps que les gens de qualité souffrissent, puis se prêtassent à ce difforme assemblage, en leur faisant sentir la nécessité du nombre pour réussir par le fracas et en les flattant après le succès d'une séparation d'alliage qui ne se pourrait, disait-on, refuser après le besoin passé, et par ces ruses, faire un groupe où toutes sortes de gens pussent entrer, se donner le beau nom collectif de noblesse, et, par un très grand nombre si bien dupé et masqué, causer un si grand bruit, que les ducs ne pussent penser qu'à la défense, bien loin de pouvoir attaquer les bâtards réunis par la première et la seconde adresse à la robe et à la soi-disant noblesse contre eux, et en état avec cette double multitude de faire la loi au

régent, ce qui fut la double vue du duc et de la duchesse du Maine. Ce crayon suffira pour le présent; il y aura lieu bientôt de le changer en tableau, quand l'usage de cette folle cohue sera devenu plus dangereux pour le gouvernement. C'en est assez ici pour expliquer ce qu'en sut faire le duc de Noailles, non moins bon ouvrier, et en même genre et goût que le duc du Maine. On ne peut mieux exalter son infernal talent, ni faire en même temps une comparaison plus exactement juste.

J'ai dit plus haut que le duc de Noailles m'avait fait une proposition absurde que j'avais fort rejetée, et qu'il n'était pas temps d'expliquer : c'est maintenant ce qu'il s'agit de faire. C'était qu'à la mort du roi tout ce qui se trouverait de ducs à la cour allassent ensemble saluer le nouveau roi à la suite de M. le duc d'Orléans et des princes du sang. Je ne sais si dès-lors il était informé du mouvement qui se préparait parmi la noblesse; je ne l'étais point encore, et le secret en était alors entier. Il revint souvent à la charge là-dessus sans avoir pu m'ébranler ni répondre aux raisons que je lui alléguai, et qui seront mieux plus bas en leur place. Il en parla à d'autres ducs pour essayer de m'ébranler, et se servit pour cela des diverses petites assemblées, qui, à mesure que le roi baissait, se faisaient chez divers ducs sur la conduite à tenir au parlement sur le bonnet, et qui se référaient des unes aux autres par quelqu'un de leurs membres. Il s'en tenait aussi chez moi, indépendamment desquelles mon appartement était toujours assez rempli d'amis particuliers, curieux de tout ce qui se passait d'un moment à l'autre en des temps si vifs et si intéressans, et bientôt je fus averti que les entours de mon appartement étaient assiégés nuit et jour de valets de chambre et de laquais de toutes sortes de personnes de la cour, pour voir qui y entraît et sortait,

et pénétrer ce qui s'y passait, autant que ces dehors le pouvaient permettre.

Un soir d'assez bonne heure que je montai chez le duc de Noailles que je trouvai seul, il se mit à raisonner avec moi pour tâcher de me déprendre du projet de la convocation des états-généraux, et à travers mille louanges d'un si beau dessein, dont il sentait pour lui les entraves, et combien il l'éloignerait du but qu'il s'était proposé dans sa passion pour l'administration des finances, il tâcha d'en présenter les embarras et les difficultés. Il s'échappa après à essayer de me faire sentir le danger de la multitude avec un prince tel qu'était M. le duc d'Orléans, puis l'avantage de la solitude avec lui. Il bavarda long-temps sans dire grand'chose : peu-à-peu s'échauffant comme exprès dans son harnois, mais possédant toute son âme, ses paroles et jusqu'à ses regards : « Vous n'avez pas voulu, me dit-il, des finances (M. le duc d'Orléans le lui avait dit), vous ne voulez vous charger directement de rien ; vous avez raison : vous vous réservez pour être de tout, et vous attacher uniquement à M. le duc d'Orléans : au point où vous êtes avec lui, vous ne sauriez mieux faire ; en nous entendant bien vous et moi, nous en ferons tout ce que nous voudrons ; mais pour cela, ajouta-t-il, ce n'est pas assez des finances, il me faut les autres parties ; il ne faut point que nous ayons à compter avec personne. »

J'écoutais avec un profond étonnement une ouverture si personnelle, si démasquée, si peu mesurée sur M. le duc d'Orléans et sur le bien de l'état, et je pointais mes oreilles et mon entendement à pénétrer où il voulait se conduire par de si étranges propos, lorsqu'il me mit hors du soin de la recherche. « Des états-généraux, poursuivit-il, c'est un embrouillement dont vous ne sortirez point ; j'aime le travail, je vous le dirai franchement ;

c'est une pensée qui m'est venue, je la crois la meilleure ; encore une fois, agissons de concert, entendons-nous bien, faites-moi faire premier ministre, et nous serons les maîtres. — Premier ministre ! » interrompis-je avec l'indignation que son discours m'avait donnée, que j'avais contenue, et que cette fin combla : « Premier ministre ! monsieur, je veux bien que vous sachiez que s'il y avait un premier ministre à faire, et que j'en eusse envie, ce serait moi qui le serais, et que je pense aussi que vous ne vous persuadez pas que vous l'emportassiez sur moi ; mais je vous déclare que tant que M. le duc d'Orléans m'honorera de quelque part en sa confiance, ni vous, ni moi, ni homme qui vive ne sera jamais premier ministre, dont je regarde la place et le pouvoir comme le fléau, la peste, la ruine d'un état, l'opprobre et le géolier d'un roi ou d'un régent qui se donne ou se souffre un maître, duquel, pour tout partage, il n'est plus que l'instrument et le bouclier. » J'ajoutai encore quelques mots à cette trop véritable et naïve peinture, les yeux toujours collés sur mon homme, sur le visage et toute la contenance duquel l'excès de l'embarras, du dépit, du déconcertement était peint, et néanmoins assez maître de lui-même pour soutenir une apparente tranquillité, jusqu'à me répondre qu'il n'insistait point, d'un air le plus détaché, le plus indifférent, qu'il avouait que cette pensée lui était venue, et lui avait paru bonne.

On peut juger qu'après cela la conversation languit et ne dura qu'autant que nous pûmes pour nous séparer honnêtement et nous délivrer d'un tête-à-tête devenu si pesant à tous les deux. On doit penser aussi que mes réflexions furent profondes. Elles étaient pourtant bien éloignées encore de ce que l'on va voir et qu'il n'est pas temps d'interrompre. M. de Noailles me vit dès le lendemain, et toujours comme s'il n'eût pas été question

entre nous du premier ministère. Nous vécûmes quelques jours de la sorte, qui gagnèrent les derniers jours du roi, car il en vécut encore trois depuis ce que je vais raconter.

J'ai déjà dit que l'état désespéré et pressant du roi avait engagé les ducs à voir entre eux, par petites assemblées particulières sans bruit, quelle serait leur conduite sur l'affaire du bonnet qui s'allait nécessairement présenter lorsqu'ils iraient au parlement pour la régence, et qu'on se référerait des uns aux autres ce qui se passait en ces petites assemblées. Sur les six ou sept heures du soir le duc de Noailles vint dans ma chambre où Mailly, archevêque de Reims, les ducs de Sully, la Force, Charost, je ne sais plus qui encore, le duc d'Humières, quoiqu'il ne fût pas pair et moi traitions cette matière depuis peu de momens qu'ils étaient arrivés. On continua avec le duc de Noailles, qui ne dit pas grand'chose, et qui presque incontinent interrompit l'affaire du bonnet, et proposa la salutation du roi futur comme il me l'avait expliquée. J'en fus d'autant plus surpris qu'après m'en avoir importuné sans cesse, il y avait plus de quinze jours qu'il ne m'en parlait plus, et que je le croyais rendu à mes raisons, puisqu'il avait cessé d'insister et de m'en parler. Je lui en témoignai mon étonnement et combien j'étais éloigné de goûter une nouveauté de cette nature.

Il faut remarquer que les mouvemens de la noblesse dont j'ai parlé éclataient fortement alors depuis quelques jours, et faisaient la nouvelle et un sujet principal de toutes les conversations. M. de Noailles insista, m'interrompit, prit le ton d'orateur, l'air d'autorité, se dit appuyé de l'avis des ducs qui s'étaient vus chez le maréchal d'Harcourt, et à force de poumons beaucoup plus forts que les miens mena la parole, et toujours étouffant la mienne. De colère et d'impatience je montai sur le gradin

de mes fenêtres et m'assis sur l'armoire, disant que c'était pour être mieux entendu, et que je voulais aussi parler à mon tour. Je m'exprimai avec tant de feu que ces messieurs firent taire Noailles qui toujours voulait continuer, qui m'interrompit d'abord une ou deux fois, et à qui j'imposai à la fin, en lui déclarant que je voulais être entendu, et que nous n'étions pas là pour être devant lui à plaît-il maître. Ces messieurs voulurent m'écouter et l'obligèrent à me laisser parler.

Je leur dis que ce que le duc de Noailles proposait était une nouveauté dont on ne trouvait pas la moindre trace, ni dans rien qui fût écrit de l'avènement de pas un roi à la couronne, ni dans la mémoire d'aucun homme dont pas un n'avait jamais parlé de rien de semblable à l'avènement de Louis XIV; que cette première salutation se faisait toujours sans ordre à mesure que chacun arrivait plus tôt ou plus tard, à la différence de l'hommage qu'quelquefois s'était rendu au premier lit de justice, mais qu'en cette première salutation on ne voyait pas que les princes du sang même eussent jamais affecté de l'aller faire ensemble; que d'entreprendre de le faire ne pouvait rien acquérir aux ducs; qu'au mieux, il demeurerait qu'ils auraient salué le roi de la sorte, ce qui ne s'étant jamais fait en cérémonie et ne s'y faisant la même par nuls autres, ne tiendrait lieu de rien aux ducs; qu'ils paraîtraient seulement les plus diligents dont ils ne tireraient nul avantage sur les princes étrangers, puisqu'il n'y avait jamais eu en cette occasion de cérémonie, ni sur les gens de qualité, tant par cette raison que par celle qu'ils n'avaient jamais été en nulle compétence avec eux en rien, ni prétendu quoi que ce soit sur eux; que n'y ayant point de cérémonie en cette première salutation, à la différence de l'hommage quelquefois rendu au premier lit de justice, il n'y en aurait

aussi rien d'écrit, par conséquent rien qui pût faire passer cette salutation en usage, encore moins en avantage, et qui ne pourrait en mériter le nom, par conséquent que rien ne pouvait appuyer cette proposition; qu'en même temps qu'on n'y trouvait que du vide à acquérir, elle pouvait devenir fort nuisible dans l'effervescence qui éclatait parmi les gens de qualité et non même de qualité à l'égard des ducs, semée et fomentée par le duc et la duchesse du Maine, qui se sauraient bien servir d'une nouveauté qu'ils feraient passer pour une entreprise; que la noblesse prendrait aisément à cet hameçon, s'offenserait de ce que les ducs étant allés ensemble, sans que cela se fût jamais pratiqué, auraient voulu non-seulement faire bande à part, mais corps à part de la noblesse; que ceux à qui je parlais n'ignoraient pas que l'odieux de cette idée de corps à part commençait à y être semée, à être imputée aux ducs avec une fausseté même sans apparence, mais avec une malignité et un art qui y suppléaient; que le meilleur moyen de la confirmer était d'y donner cette occasion, qui, tout éloignée qu'elle en était, serait montrée, donnée et reçue de ce côté-là; que le parlement ne demanderait pas mieux que de fasciner la noblesse avec ces prestiges; que l'intérêt du parlement, le même en cela que celui de M. et de madame du Maine, était de la séparer et de la brouiller avec les ducs; que c'était à ceux-ci à sentir combien il était du leur d'être unis à la noblesse, leur corps et leur ordre commun; qu'occupés de plus forcément de l'affaire du bonnet, ils n'avaient pas besoin d'ennemis nouveaux et en si prodigieux nombre; qu'enfin à comparer le néant de l'avantage de cette salutation avec les inconvénients infinis et durables qu'elle entraînerait et qu'il était évident par les dispositions présentes qu'elle ne pouvait manquer d'entraîner, je ne comprenais pas qu'on pût balancer un instant.

Je donnai encore plus de force et d'étendue à ce que je rapporte ici en raccourci. Noailles répliqua, cria, se débattit, soutint qu'il n'y avait rien que de sûr dans ce qu'il proposait, rien que de faible dans ce qui était objecté, et sans avoir pu articuler une seule raison même apparente, ce fut une impétuosité de paroles soutenue d'une force de voix qui entraîna les autres comme d'effroi sans les persuader. Je repris la parole à diverses reprises; et voyant enfin que cela dégénérait en dispute personnelle, où l'étourdissement des autres les empêchait de montrer grande part, je les attestai de ma résistance et du refus net, ferme, précis de mon consentement; j'ajoutai que je ne me séparerais point de mes confrères, mais que j'espérais que ceux à qui on en parlerait seraient plus heureux que moi à leur faire faire d'utiles et de salutaires réflexions, et je finis tout-à-fait hors de voix par protester de tous les inconvéniens infinis et très suivis que j'y voyais et que je déplorais par avance.

J'avais représenté au duc de Noailles dès les premières fois qu'il m'avait fait cette proposition tête à tête, outre les raisons qu'on vient de voir, qu'il fallait toujours considérer un but principal que rien ne devait faire perdre de vue, et n'y pas mettre des obstacles si aisés à éviter; ce but était de tirer la noblesse en général de l'abaissement et du néant où la robe et la plume l'avaient réduite, et pour cela la mettre dans toutes les places du gouvernement qu'elle pouvait occuper par son état, au lieu des gens de robe et de plume qui les tenaient, et peu-à-peu l'en rendre capable, et lui donner de l'émulation; d'étendre des emplois, et de la relever de la sorte dans son être naturel; que pour cela il fallait être unis, s'entendre, s'aider, fraterniser, et ne pas jeter de l'huile sur un feu que M. et madame du Maine excitaient sans cesse, car dès-lors il paraissait, parce qu'ils comprenaient que

leur salut consistait à brouiller tous les ordres entre eux, surtout celui de la noblesse avec elle-même, comme le salut de la noblesse consistait en son union entre elle, à laquelle on ne devait cesser de travailler; que rien n'était si ignorant, si glorieux, si propre à tomber dans toutes sortes de panneaux et de pièges que cette noblesse; que par noblesse j'entendais ducs et non ducs; que les ducs ne devaient songer qu'à découvrir à ceux qui n'étaient pas ducs ces panneaux et ces pièges; que pour le faire utilement, il en fallait être aimés, et puisqu'en effet il s'agissait d'un intérêt commun, dans un moment de crise dont on pouvait profiter pour la remettre en lustre, et qui, manqué une fois, ne reviendrait plus, il ne fallait pas tenter leur ignorance, leur vanité, leur sottise par une nouveauté qui, à la vérité, ne leur nuisait en rien, puisqu'en aucune occasion la noblesse non titrée ne pouvait être et n'avait jamais été en égalité avec la noblesse titrée, moins encore la précéder, mais qui étant nouveauté, et dans les circonstances présentes de l'égarement de bouche que M. et madame du Maine soufflaient avec tant d'art et si peu de ménagement, il était de la prudence d'éviter toutes sortes de prétextes et d'occasions dont la noblesse non titrée se pouvait blesser, quelque mal-à-propos que ce fût, et ne songer qu'à relever les ducs et elle tout ensemble, travailler à un rétablissement commun qui, peu-à-peu, rendant à chacun sa considération, remettrait chacun en sa place, ouvrirait les yeux à tous, et ferait sentir à la noblesse non titrée la malignité des pièges et des panneaux qu'on lui aurait tendus, l'ignorance de son propre intérêt, combien il en était d'être unie aux ducs; que tous ne pouvant être ducs, mais le pouvant devenir, chercher à abattre les distinctions des ducs c'était vouloir abattre sa propre ambition, puisque cette dignité en était néces-

sairement le dernier période, et qu'en cette différence de ceux qui avaient ou qui n'avaient pas de dignité, la France était semblable à tous les royaumes, républiques et états de l'univers où il y avait toujours eu des dignités et des charges, et des gens qui n'en avaient pas, quoique quelquefois d'aussi bonne et de meilleure maison que ceux qui avaient ces charges ou ces dignités, avec toutefois grande différence de rang et de distinction entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas, ce qui mettait les uns au-dessus des autres sans que personne s'en fût jamais blessé, et sans quoi le roi et ses sujets seraient sans récompense à donner ni à recevoir, et toute émulation éteinte, sinon médiocre et uniquement personnelle.

Tant de raisons, et qui à chaque fois que le duc de Noailles me parla ne trouvèrent en lui aucune réplique, mais un enthousiasme de sécurité et d'entêtement, auraient persuadé l'homme le moins éclairé et le moins raisonnable, et je me flattais enfin d'y avoir réussi, parce qu'il y avait plus de quinze jours qu'il avait tout-à-fait cessé de me parler de cette folie, lorsqu'au moment que j'avais lieu de m'y attendre le moins, il vint chez moi en apparence sur le bonnet, en effet pour cette scène qu'il avait préparée; c'est que rien ne persuade celui qui met son plus cher intérêt à ne l'être ou à ne le paraître pas. On va voir qu'il ne pensa jamais sérieusement à cette nouveauté, qu'il n'en avait parlé à aucun autre duc que cette fois dans ma chambre, que la pièce n'était jouée que pour moi, et l'usage pour lequel il l'avait imaginée. Le duc de Noailles étant sorti, j'en dis encore mon avis à ceux qui étaient dans ma chambre qui ne purent nier que je n'eusse toute la raison possible, et qui de guerre lasse, parce que la conférence avait été longue et infiniment vive, s'en allèrent. Plein de la chose, je passai dans

la chambre de madame de Saint-Simon à qui je contai ce qui venait de se passer, et avec qui je déplorai une démenche si parfaitement inutile à réussir, et dont les suites deviendraient aussi pernicieuses.

Les ducs qui s'étaient trouvés dans ma chambre, et qui ne faisaient que d'en sortir, n'eurent pas le temps de parler à aucun autre duc de ce qui avait fait chez moi cette manière de scène. Dès ce moment cette belle idée de salutation du roi se répandit en prétention, vola de bouche en bouche. Coetquen, beau-frère de Noailles, et fort lié avec lui, quoique fort peu avec sa sœur, courut le château, amentant les gens de qualité qui, comme je l'avais prévu et prédit, prirent subitement le tour et le ton que j'avais annoncés, tellement que le soir même ce fut un grand bruit qui se fomenta toute la nuit en allées et venues, et dont Paris fut incontinent informé.

Outre l'affluence que l'extrémité du roi, la curiosité, les divers intérêts, l'attente de ce qui allait suivre ce grand événement, attiraient à Versailles, ce bruit de la salutation y amena encore une infinité de monde, et les plus petits compagnons s'empressèrent et s'honorèrent d'augmenter le vacarme pour s'agréger aux gens de qualité, qui le souffraient par ne s'en pouvoir défaire, et dans la fougue d'augmenter le tumulte par le nombre. Le tout ensemble s'appela la noblesse, et cette noblesse pénétrait partout par ses cris contre les ducs. Ceux-ci, qui à l'exception de ceux qui s'étaient trouvés dans ma chambre n'avaient pas ouï dire un mot de cette salutation du roi, n'entendirent que lentement et à peine de quoi il s'agissait, qui partie de timidité de cet ouragan subit, partie de pique de n'avoir point été consultés, se mirèrent aussi à déclamer contre leurs confrères. Mais ces confrères qu'on ne nommait point, et contre qui l'animosité devenait si furieuse et si générale, ne demeurè-

rent pas long-temps en nom collectif. Saint-Herem le premier, plusieurs autres après, vinrent avertir madame de Saint-Simon que tout tombait uniquement sur moi, comme sur le seul inventeur et auteur du projet de cette salutation, dont l'autorité naissante avait entraîné un petit nombre de ducs malgré eux, à l'insu des autres. Ces messieurs ajoutèrent à madame de Saint-Simon que je n'étais pas en sûreté dans une émotion si générale et si furieuse, et qu'elle ferait sagement d'y prendre garde. Sa surprise fut d'autant plus grande qu'elle n'ignorait rien de tout ce qui s'était passé là-dessus entre Noailles et moi. Mais elle monta au comble lorsqu'elle apprit du même Saint-Herem, et de plus de dix autres encore et pour l'avoir ouï de leurs oreilles, que c'était Noailles qui soufflait ce feu, qui me donnait pour l'auteur et le promoteur unique de cette salutation, et soi-même pour celui qui s'y était opposé de toutes ses forces. Ce dernier avis fut donné et confirmé à la duchesse de Saint-Simon vers le soir de la surveillance de la mort du roi, laquelle se fit bien expliquer et répéter qu'ils l'avaient eux-mêmes entendu de la bouche de Noailles, qui allait le semant partout lui-même, et par Cœtquen et d'autres émissaires.

Le hasard fit que le lendemain matin elle rencontra le duc de Noailles dans la galerie, qui était lors remplie à toute heure de toute la cour, où il passait avec le chevalier, depuis duc de Sully. Elle l'arrêta et le tira dans l'embrasement d'une fenêtre. Là, elle lui demanda d'abord ce que c'était donc que tout ce bruit contre les ducs. Noailles voulut glisser, dit que ce n'était rien, et que cela tomberait de soi-même. Elle le pressa, et lui ne cherchait qu'à se dépêtrer; mais, à la fin, après lui avoir déduit en peu de mots l'excès de ces cris et de ces mouvemens publics, pour lui faire sentir qu'elle en était bien instruite, elle lui té-

moigna sa surprise d'apprendre qu'ils tombaient tous sur moi. Là-dessus Noailles s'embarrassa, et l'assura qu'il ne l'avait pas ouï dire ; mais madame de Saint-Simon lui répondant qu'il devait savoir mieux que personne qui était l'auteur et le promoteur de ce projet de salutation du roi, et qui le contradicteur, par ce qui s'était passé encore la veille là-dessus dans ma chambre, Noailles l'avoua, tout comme la chose a été ici racontée, et qu'il était vrai que c'était lui qui l'avait proposé, et que je m'y étais toujours opposé, tandis que lui avait toujours persévéré. Alors madame de Saint-Simon lui demanda pourquoi donc il s'en excusait et me donnait pour l'auteur et le promoteur de cette invention. Noailles, interdit et accablé, balbutia une faible négative. Il essuya tout de suite de courts, mais de cruels reproches de tout ce qu'il me devait, et de la noire et perfide calomnie dont il m'en payait. Ils se séparèrent de la sorte, elle dans le froid d'une indignation si juste, lui dans le désordre d'une faible et timide négative, et le désespoir de la découverte de son crime, des aveux arrachés sur tout ce qu'il me devait, et de ceux encore que la force de la vérité avait malgré lui tirés de sa bouche sur les véritables auteurs et contradicteurs de ce projet de salutation.

Une leçon si forte et si peu attendue, et en présence du frère d'un des ducs qui s'étaient trouvés dans ma chambre à la scène du duc de Noailles et de moi là-dessus, n'était pas pour changer un scélérat consommé dans un crime pourpensé et amené de si loin, dont il commençait si bien à goûter ce qu'il s'en proposait, et que ce succès animait à poursuivre jusqu'au but qu'il s'en était promis. Il eut beau protester à madame Saint-Simon qu'il dirait partout combien je m'étais opposé à ce projet, il était bien éloigné d'une palinodie si subite, et si destructive de ses projets particuliers. Il continua donc, par tout ce qu'il avait mis en campagne et par lui-même, à répandre les mêmes

discours qui avaient si parfaitement réussi à son gré; mais personnellement il prit mieux garde devant qui il parlait, et il fut très attentif à m'éviter partout et madame de Saint-Simon aussi, même en lieux publics, autant qu'il lui fut possible.

Je ne fus informé que tard de cette exécration perfidie, et de tout son effet. Alors seulement les écailles me tombèrent des yeux. Je commençai à comprendre la cause de cette étrange idée de salutation du roi, et de cette fermeté encore plus surprenante à la soutenir, malgré mes raisons invincibles pour le contraire. Je revins à ce qui s'était nouvellement passé entre Noailles et moi sur la place de premier ministre; je me rappelai son ardeur pour les finances, sa traîtresse conduite avec Desmarets, depuis que je savais qu'il pensait à lui succéder, et surtout depuis qu'il en avait l'assurance. Je me rappelai aussi son éloignement doux, mais adroit et constant, de la convocation des états-généraux; et je me souvins que, deux jours avant cet éclat, j'avais inutilement pressé M. le duc d'Orléans de songer promptement, et avant tout, à donner les ordres pour la faire, lui qui jusque-là n'avait respiré autre chose. Enfin je vis qu'un guet-apens, de si loin et si profondément pourpensé, si contradictoire à toute vérité, si subit, si à bout-portant, et dans une telle crise de toute espèce de choses et d'affaires, était le fruit de la plus infernale ambition, et de l'ingratitude la plus consommée.

Sans ressource auprès du roi et de madame de Maintenon, aussi mal avec monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne, et par même forfaiture en abomination à la cour d'Espagne, guère mieux à la nôtre qui l'avait mieux reconnu que moi, brouillé avec M. et madame la duchesse d'Orléans, rebuté de tous les ministres excepté de Desmarets, son esprit me trompa. Je le crus droit, capable, utile; sa faute en Espagne ne me parut qu'un éga-

rement d'emportement, de jeunesse, de cour, et d'affaires qu'il était vrai que madame des Ursins perdait; je vainquis la répugnance du duc de Beauvilliers à cet égard, et pour le fils et le neveu du maréchal et du cardinal de Noailles; je le mis bien avec lui à force de bras, puis par lui avec M. le duc de Bourgogne, qui apaisa madame la duchesse de Bourgogne; je le raccommodai avec M. et madame la duchesse d'Orléans, je l'y maintins à force malgré tous ses douteux ménagemens; enfin je forçai ce prince à lui destiner les finances et à tirer son oncle du fond de l'abîme pour le mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, dernière chose qui mettait le comble au solide du neveu, quoique ce dernier point ne fût pas directement pour lui.

Tant de puissans coups frappés en sa faveur excitèrent sa jalousie au lieu de reconnaissance. Il sentit qu'il faudrait compter avec moi; il ne voulait compter avec personne, mais être le maître, dominer, gouverner, en un mot être premier ministre. Je n'en puis douter puisqu'il me proposa de lui faire donner cette épouvantable place. Ce n'était pas que de plus loin il n'eût conçu le dessein de me perdre, dans l'espérance de demeurer après le maître de tout. Ce fut pour cela qu'il conçut cette idée de salutation du roi pour l'usage qu'il m'en préparait, et ce fut ce qui l'empêcha si constamment de se rendre à mes raisons, quoiqu'il ne leur en pût opposer aucune. Il voulut avant tout essayer de me faire donner dans ce piège, pour publier avec vérité ce qu'il répandit avec tant de calomnie, et ne se rebuta point de tâcher de m'y faire tomber. Mais auparavant, il voulut faire un dernier essai de mon crédit, dont il s'était si bien trouvé et si fort au-dessus de ses espérances, pour se faire par moi premier ministre, pour s'en assurer davantage. Désespérant de m'y faire travailler, il se garda bien d'en montrer son dépit; il n'a-

vait garde aussi de se montrer refroidi dans un dessein qui, jusqu'à son éclat, voulait la même union pour le rendre plus certain; il hâta donc son dernier effort dans ma chambre pour me faire tomber dans ses filets, et n'y pouvant réussir, il ne tarda plus un instant à consommer sa perfidie par la plus atroce scélératesse, et la calomnie la plus parfaite que le démon, possédant un homme, lui puisse faire exécuter. Les espérances les plus flatteuses se présentaient à lui avec la plus parfaite confiance, que de quelque façon que ce fût je n'en pourrais échapper. Un cri public, une noblesse ramassée, ignorante, furieuse, répandue partout, me devait être une source de querelles et de voies de fait au moins fréquentes, et dont les suites mêmes, en s'en tirant avec succès, ont des recherches légales, longues et fort embarrassantes.

Cette ressource de combats particuliers et de querelles avec tout le monde lui parut immanquable. Si contre toute attente je sortais heureusement d'un si dangereux labyrinthe, il se flattait que M. le duc d'Orléans ne pourrait jamais conserver dans les affaires, dans sa confiance publique, dans les places, un homme en butte à toute la noblesse qui se portait publiquement contre lui. Enfin, si, contre toute apparence, M. le duc d'Orléans ne se laissait ni vaincre ni étourdir par ce bruit, le dépit d'essuyer de la part du public une injustice si criante, si universelle, si continuelle, et d'un public fou en ce genre, à l'ivresse duquel il ne me serait pas possible de faire entendre aucune raison, moins encore de lui persuader la vérité sur ce qui le mettait en fureur, me ferait d'indignation quitter la partie, et le délivrerait au moins ainsi de moi.

A tout ce qu'on vient de voir qui a précédé cet éclat et qui l'a accompagné, on ne peut soupçonner ce raisonnement d'imputation la plus légère. Il est vrai que c'est

un raisonnement de démon, duquel il a toutes les qualités; profondeur, noirceur, calomnie, attentat à tout, assassinat, ambition sans bornes, ingratitude exquise, effronterie sans mesure, méchanceté de toute espèce la plus atroce, scélératesse la plus raffinée, la plus consommée : mais il est vrai aussi que ce raisonnement en a toute l'étendue, la réflexion, l'esprit, la finesse, la justesse, l'adresse; que la conjoncture de l'exécution en couronne toute la prudence qui s'y pouvait mettre, et que le tout ensemble est sublimement marqué au coin du prince des démons, qui seul l'a pu inspirer et conduire. Je bornerai là le peu de réflexions que je n'ai pu me refuser sur une conduite de ténèbres si digne du vrai fils du père du mensonge et du séducteur du genre humain.

Il n'était pas difficile d'imaginer à quoi m'allait porter une telle perfidie; l'éclat aussi fut tel et si subit, qu'il ne fut pas difficile d'y mettre tous les obstacles qui l'empêchèrent, d'autant que Noailles évita avec un soin extrême toute rencontre, dont il ne se crut pas assez en sûreté dans le château de Versailles pour s'y hasarder. Ma ressource fut donc le témoignage que rendirent les ducs témoins de ce qui s'était passé dans ma chambre qu'ils rendirent public, et ce que mes amis non titrés prirent soin de répandre. J'en parlai aussi à tout ce que je trouvais sous ma main avec une force qui n'épargna ni choses ni termes sur le duc de Noailles, qui nomma tout par son nom, les choses par le leur, et que je répandis à tous venans. Je m'expliquai en même temps à M. le duc d'Orléans : mais la conjoncture était si chargée d'affaires les plus importantes, et de ces pressantes bagatelles qui prennent nécessairement alors le temps même des affaires que cet accablement des derniers momens, pour ainsi dire, du roi, ne permit guère d'attention suivie à une affaire particulière.

Noailles, qui m'évita jusque chez M. le duc d'Orléans où il craignit mes insultes, même en sa présence, outré de tout ce qui lui revenait de toutes parts des propos sans mesure que je tenais sur lui, s'arma de toile cirée et de silence pour les laisser glisser, et poussa sa pointe parmi la noblesse, sur le gros de laquelle le témoignage des ducs qui s'étaient trouvés chez moi avec le duc de Noailles, ni ceux de mes amis de leurs confrères sur mes sentimens à l'égard de la noblesse, ne les put ramener. Noailles avait bien pris ses mesures pour les mettre et les entretenir dans l'opinion et la furie qui lui convenait sur moi.

Il ne faut pas demander si M. et madame du Maine surent profiter d'une si favorable occasion à leurs intérêts et à leur disposition pour moi, plus que tout quand la chose fut une fois enfournée. L'envie et la jalousie générale de la figure que personne ne douta que je n'allasse faire par un régent avec qui j'avais les plus anciennes, les plus importantes, les plus uniques liaisons, à qui j'avais rendu les plus signalés services, étant demeuré le seul homme dont l'attachement pour lui avait été fidèle et public sans craindre les menaces ni les plus grands dangers, et le seul dans toute sa confiance et vu publiquement tel, était une gangrène qui avait gagné même des ducs : Noailles en sut profiter.

Son abattement depuis son rappel d'Espagne avait émoussé l'envie et la jalousie sur lui ; celle qu'on prenait de moi avait toute sa force dans le moment naissant d'une splendeur prévue, toujours bien au-dessus de ce qui arrive en effet. Par Canillac, ami intime de la Feuillade, il se lia à lui. On a pu voir par divers traits qu'ils étaient tous deux assez homogènes. Par la Feuillade il se lia avec les ducs de Villeroy et de la Rochefoucauld, lequel rogue, glorieux, et aussi envieux que son père, avec aussi peu

d'esprit, n'avait pu me pardonner la préséance sur lui, ni son beau-frère, un avec lui. Richelieu, jeune étourdi alors, plein d'esprit, de feu, d'ambition, de légèreté, de galanterie, apprenait à voler sous les ailes de la Feuillade que le bel air avait rendu son oracule, et qui, cousin-germain de Noailles par sa femme, et uni à lui par la protection ouverte de madame de Maintenon, se promit bien de figurer par ces messieurs. Pour s'autoriser d'un homme de poids ils firent des assemblées chez le maréchal d'Harcourt, ami de la Rochefoucauld et de Villeroy, et qui par madame de Maintenon était de tout temps en mesure avec Noailles. Harcourt ne me voulait point de mal; on a vu en divers endroits qu'il s'était ouvert fort librement à moi sur les bâtards et sur d'autres choses, et qu'il avait tenté plus d'une fois liaison et union avec moi, à laquelle la mienne avec M. de Beauvilliers n'avait pu me permettre de me laisser entraîner. Comme l'autre n'avait fait que tenter, ma retenue n'avait pu nous brouiller, mais elle avait diminué la bienveillance, et d'ailleurs il était fort opposé en dessous à M. le duc d'Orléans, ainsi que la Rochefoucauld, Villeroy et la Feuillade. Néanmoins il ne fut que leur ombre. Ses diverses attaques d'apoplexie l'avaient extrêmement abattu; il n'était plus que la figure extérieure d'un homme, et sa tête ne pouvait s'appliquer, ni sa langue, embarrassée déjà, s'expliquer bien aisément; mais ce groupe suppléait, et se couvrit de son nom pour séduire autant de ducs qu'ils purent. La Feuillade me haïssait de tout temps, sans que j'en aie jamais pu découvrir la cause, plus encore comme l'ami de M. le duc d'Orléans, et par suite de son envie qui surnageait à tous ses autres vices. Depuis la disgrâce de Turin, dont il n'avait pu se relever du tout, il avait fait le philosophe sans quitter le bel air. Il avait cherché à capter les gens importans par leur

état ou par leur réputation, surtout parmi ceux qui étaient ou faisaient les mécontents. Il avait fait extrêmement sa cour au marquis de Liancourt qu'il trompa par ses belles maximes, et qui s'en sépara à la fin hautement; et par Liancourt, qui était plein d'esprit, d'honneur, de savoir et de probité, qui n'était qu'un avec le duc de la Rochefoucauld son frère, et le duc de Villeroy, il se lia étroitement avec eux.

M. de Luxembourg, le plus intime ami de ces trois hommes par leur ancienne union avec feu M. le prince de Conti, fut de compagnie envahi par la Feuillade. Luxembourg était un fort homme d'honneur, qui avait à peine le sens commun, rectifié par le grand usage du meilleur et du plus grand monde où son père l'avait initié. Il était plein de petitesse dans le commerce, quoique le meilleur homme au fond; mais il voulait des soins, des prévenances, qu'il rendait bien à la vérité, mais qui étaient importunes à la longue. La bonté de son caractère, les anciennes liaisons du temps de son père, la magnificence et la commodité de sa maison, y avaient accoutumé le monde. J'étais le seul des ducs opposans à sa préséance qui étais demeuré brouillé avec lui. Quelques jours avant l'éclat dont je parle, je l'avais rencontré dans la galerie de l'aile neuve, au bout de laquelle il avait un beau logement en haut. Je sentais l'importance de la réunion de tous les ducs. Je l'abordai et je lui fis civilité sur les petites assemblées qui s'étaient tenues chez moi, dont je lui dis que je voulais lui rendre compte. Il y fut sensible au point qu'il vint chez moi, qu'il ne fut plus mention du passé, qu'il fut, sans que je le susse qu'après, ferme à me défendre contre toutes les attaques de ses amis et de tout le monde, qu'il me fit mille recherches, et que nous sommes demeurés en liaison jusqu'à sa mort.

Noailles avait si bien profité de la sottise publique, et

M. du Maine aussi, qu'il me fut impossible d'y faire entendre raison et vérité; mais la Providence arrêta aussi leurs cruelles espérances. Je sortis, allai et vins tout à mon ordinaire, je ne trouvai jamais personne qui me dît quoi que ce soit qui pût, non pas me fâcher, mais m'indisposer. Les plus enivrés passaient leur chemin avec une salutation froide, en sorte que je n'eus ni à courir, ni à me défendre, ni même à attaquer, et je suis encore à le comprendre d'un nombre infini de têtes aussi échauffées, aussi excitées, et de ce nombre d'entours du duc de Noailles qui, lorsque cela se trouvait à leur portée, m'entendaient parler de lui de la manière la plus diffamante et la plus démesurée. Je coulerai ici cette affaire à fond pour n'avoir plus à y revenir, et pour éclaircir par là plusieurs choses qui se sont passées depuis, pendant la régence et même après.

Noailles souffrit tout en coupable écrasé sous le poids de son crime. Les insultes publiques qu'il essuya de moi sans nombre ne le rebutèrent point. Il ne se lassa jamais de s'arrêter devant moi chez le régent, en entrant et sortant du conseil de régence, avec une révérence extrêmement marquée, ni moi de passer droit sans le saluer jamais, et quelquefois de tourner la tête avec insulte; et il est très souvent arrivé que je lui ai fait des sorties chez M. le duc d'Orléans et au conseil de régence, dès que j'y trouvais le moindre jour, dont le ton, les termes, les manières effrayaient l'assistance, sans qu'il répondît jamais un mot; mais il rougissait, il pâlissait et n'osait se commettre à une nouvelle reprise. Si rarement il répondait un mot; je le dis avec vérité, il le faisait d'un ton et avec des paroles aussi respectueuses que s'il eût répondu à M. le duc d'Orléans. Parmi cela, les affaires n'en souffrirent jamais. Je m'en étais fait une loi, à laquelle je n'ai point eu à me reprocher d'avoir jamais manqué. J'étais

de son avis quand je croyais qu'il était bon ; il m'est arrivé quelquefois de l'avoir appuyé contre d'autres ; du reste, même hauteur, mêmes propos, même conduite à son égard. Il est quelquefois sorti si outré du Palais-Royal ou des Tuileries, de ce que je lui avais dit et fait en face, devant le régent et tout ce qui s'y trouvait, qu'il est allé tout droit chez lui se jeter sur son lit comme au désespoir, et disant qu'il ne pouvait plus soutenir les traitemens qu'il essuyait de moi. Cela en vint au point qu'un jour au sortir d'un conseil où après l'avoir forcé de rapporter une affaire que je savais qu'il affectionnait, et sur laquelle je l'avais entrepris sans mesure, et l'avais fait tondre, comme je lui dictais l'arrêt tout de suite, et le lisais après qu'il l'eut écrit, en lui montrant avec hauteur et dérision ma défiance et à tout le conseil, il se leva, jeta son tabouret à dix pas, lui qui en place n'avait osé répondre un seul mot que de l'affaire même avec l'air le plus embarrassé et le plus respectueux : « Mort.... dit-il en se tournant pour s'en aller, il n'y a plus moyen d'y durer » ! Il s'en alla chez lui, d'où ses plaintes me revinrent, et la fièvre lui en prit. Il y avait peu de semaines qu'il n'en essuyât de très fortes, moi toujours sans le saluer, ni lui parler qu'en opinant, pour le bourrer dès que j'y trouvais jour, lui sans se lasser de me faire les révérences les plus marquées, et de m'adresser souvent la parole avec un air de respect dans les rapports qu'il faisait, n'osant d'ailleurs s'approcher de moi, beaucoup moins me parler.

Il ne fut pas long-temps sans chercher à m'apaiser, dans le désespoir où il était de m'avoir montré tout ce dont il était capable, sans en avoir recueilli ce qu'il s'en était proposé, et qu'il avait compté immanquable. Il essuyait de moi sans cesse des sorties publiques, des hauteurs en passant devant lui dont le mépris affecté faisait regarder tout le monde, et des propos sur lui où rien

n'était ménagé. Un ennemi qui se piquait de l'être, et de le paraître sans aucune mesure, à qui les plus cruelles expressions étaient les plus familières, les insultes et les sorties en toute occasion en plein conseil et au Palais-Royal, en présence du régent, avec cette hauteur et cet air de mépris que la vertu offensée prend sur le crime infamant, fut si pesant à ce coupable, qu'il n'omit rien au moins pour m'émousser. Il se mit à chanter mes louanges, à dire qu'il ignorait quelle grippe j'avais prise contre lui, que ce n'était au plus qu'un malentendu, qu'il avait toujours été mon serviteur et le voulait demeurer même malgré moi, et qu'il n'y avait rien qu'il ne voulût faire pour regagner mes bonnes grâces. Sa mère, que j'avais toujours eu lieu d'aimer, était au désespoir contre son fils, et me fit parler.

D'une infinité d'endroits directs et indirects je fus attaqué; madame de Saint-Simon fut exhortée sur le ton de piété, mes amis les plus particuliers furent priés de tâcher à m'adoucir. Je répondis toujours que c'était assez d'avoir été dupe une fois pour ne l'être pas une seconde du même homme, qu'il n'y en avait point qui eût pu se douter, ni par conséquent, échapper à une si noire scélératesse, si pourpensée, si profonde, si achevée; mais qu'il fallait croire avoir affaire à un stupide incapable d'aucune sorte de sentiment pour imaginer de lui faire oublier une perfidie et une calomnie de cette espèce et de cette suite, dont le criminel auteur serait à jamais l'objet de ma haine et de ma vengeance la plus publique et la plus implacable, dont il pouvait compter que la mesure serait de n'en garder aucune. Ma conduite y répondit pleinement, et la sienne à mon égard fut aussi la même en bassesse. Ce qui le confondit et le désola le plus, au milieu de sa prospérité, de ne pouvoir parvenir à une réconciliation avec moi, ce fut le contraste de son oncle,

dont la liaison avec moi ne souffrit pas le moins du monde, et qui était publique. Je n'en fus que plus ardent pour le cardinal de Noailles qui venait sans cesse chez moi, et moi chez lui, avec la plus grande confiance, et que je servis toujours de tout ce que je pus et ouvertement.

Ce contraste tombait à plomb sur le duc de Noailles qui, à la fin, me fit demander grâce, en propre termes, par M. le duc d'Orléans, à qui je sus répondre de façon qu'il se garda depuis d'y revenir. Le duc de Noailles fut accablé de ce refus. Il me fit revenir des choses que je n'oserais écrire, parce que, quoique vraies, elles ne seraient pas croyables : par exemple, que j'aurais enfin pitié de lui, si je connaissais l'état où je le mettais, et des bassesses de toutes sortes. Le cardinal de Noailles chercha souvent à me tourner, et enfin, me parla de cette division à deux reprises, division qui, me dit-il, le comblait de douleur ; et je ne rencontrai jamais chez lui le duc de Noailles, qui avait grand soin de m'éviter. Je répondis la même chose au cardinal toutes les deux fois. Je lui dis que, quand il lui plairait, je lui rendrais un compte exact de ce qui l'avait causée ; qu'il fallait, s'il le voulait ainsi, qu'il se préparât à entendre d'étranges choses ; qu'après cela je ne voulais point d'autre juge que lui. Toutes les deux fois la proposition lui ferma la bouche, et il ne m'en parla plus. Je demurai persuadé qu'il en savait assez pour craindre de l'entendre, et que c'est ce qui l'arrêta tout court ; mais il en gémissait, car il aimait cet indigne neveu, et indigne pour lui-même comme on le verra en son temps. Je passe d'autres tentatives très fortes du duc de Noailles pour essayer de me rapprocher, parce qu'elles se retrouveront pendant la régence.

Tant qu'elle dura j'en usai de la sorte avec lui, sans qu'il se soit jamais lassé de ses révérences respectueuses, sans que je l'aie jamais daigné saluer le moins du monde,

ni payé ses façons de déférence que par le mépris le plus marqué, ou la hauteur la plus insultante, et toujours les sorties sur lui en face en toutes les occasions que j'en pouvais faire naître. Douze années se passèrent de la sorte sans le moindre adoucissement de ma part, et sans qu'en aucun temps les devoirs communs aient cessé ni faibli entre toute sa famille et moi et la mienne. Cette parenthèse est longue, mais il en faut voir le bout.

On verra dans la suite de la régence combien le duc de Noailles fut infatigable, avec une persévérance sans fin, à essayer tout de moi, et à ne se lasser jamais de rechercher tous les moyens imaginables de se raccommo-der avec moi, pour le moins de m'adoucir. Tout fut non-seulement inutile tant qu'elle dura, mais encore après la mort de M. le duc d'Orléans. Les occasions de nous rencontrer devinrent bien plus rares; mais le maintien, quand cela arrivait, fut toujours le même des deux parts; et les propos de la mienne aussi pesans, aussi fermes et aussi sans mesure, tant qu'il s'en présentait d'occasions. C'est une chose terrible que la poursuite intérieure du crime.

Il y avait long-temps que j'avais quitté le conseil; mon crédit s'était éteint avec la vie de M. le duc d'Orléans; je n'avais plus de place, et je vivais fort en particulier. M. de Noailles, au contraire, avec ses gouvernemens, et sa charge de premier capitaine des gardes-du-corps, se trouvait à la tête de la famille la plus puissante en tout genre par toutes sortes de grands établissemens. Malgré cette différence totale, ni lui ni les siens ne purent supporter cette situation avec moi. Le duc de Guiche, maréchal de France, en 1724, qu'il prit le nom de maréchal de Grammont, mort à Paris en septembre 1725, à cinquante-trois ans, avait deux fils morts l'un après l'autre colonels du régiment des gardes après lui, et deux

filles. Il avait marié l'aînée au fils aîné de Biron, morts tous deux, connus sous le nom de duc et de duchesse de Gontaut; et l'autre au prince de Bournonville, fils du cousin-germain de la maréchale de Noailles, et d'une sœur du duc de Chevreuse, tous deux morts. Ce mariage s'était fait à la fin de mars 1719, quoique le marié, qui n'avait guère que vingt-deux ans, eût déjà les nerfs affectés à ne se pouvoir presque soutenir. Il devint bientôt après impotent, puis tout-à-fait perclus, et menaça longuement d'une fin prochaine. La mère de sa femme était l'aînée des sœurs du duc de Noailles, parmi lesquelles elle avait toujours été la plus comptée. Ils songèrent tous à mon fils aîné pour elle, dès qu'elle serait libre, comme un moyen de raccommodement. Elle était belle, bien faite, n'était jamais sortie de dessous l'aile de sa mère; et pour le bien, était le plus grand parti de France alors parmi les personnes de qualité.

Ils n'osèrent me rien faire jeter là-dessus, mais ils crurent trouver madame de Saint-Simon plus accessible. Ils ne se trompèrent pas. Elle me sonda de loin avec peu de succès; elle ne se rebuta point; elle me parla ouvertement, me prit par le monde sur l'alliance et le bien, et par la religion comme un moyen honnête de mettre fin à la longueur et à l'éclat toujours renaissant d'une rupture ouverte. Je fus plus d'un an à me laisser vaincre par l'horreur du raccommodement. Enfin, pour abréger matière, dès que j'eus consenti, tout fut bientôt fait. Chauvelin, président à mortier, depuis garde-des-sceaux, etc., était le conducteur des affaires de la maréchale de Grammont. Il me courtoisait depuis plusieurs années. Dès qu'il sut que je m'étais enfin rendu, car jusque-là il n'avait osé m'en parler directement, il dit que la maréchale de Grammont ne pouvait entrer en rien pendant la vie de son gendre, mais qu'il se chargeait de tout; et en effet

tout fut réglé entre madame de Saint-Simon et lui, se faisant forts l'un et l'autre de n'être pas dédits. Dans le peu que cela dura de la sorte, le cardinal de Noailles m'en parlait sans cesse, et la maréchale de Grammont et sa fille ne négligeaient aucune occasion de courtoiser tout ce qui tenait intimement à nous. Le premier article fut un raccommodement entre le duc de Noailles et moi. J'y prescrivis qu'il ne s'y parlerait de rien, ni en aucun temps, et qu'on n'exigerait de moi rien de plus que la bienséance commune ; on ne disputa sur rien.

Il arriva qu'une après-dînée j'allai par hasard à l'hôtel de Lausun, où je trouvai madame de Bournonville qui jouait à l'ombre, amenée et gardée par madame de Beaumanoir, qui logeait avec sa sœur la maréchale de Grammont. Un peu après on vint demander madame de Beaumanoir, qui sortit et rentra aussitôt, parla bas à madame de Lausun, et me regarda en riant. Elle dit après à sa nièce qu'il fallait demander permission de quitter le jeu, et à demi bas, aller voir M. de Bournonville qui logeait chez la duchesse de Duras, sa sœur, depuis longtemps, et qui venait de se trouver fort mal. Cela arrivait quelquefois, et ces sortes de longues maladies font qu'on ne les croit jamais à leur fin. J'allai le soir à l'archevêché ; j'y trouvai la maréchale de Grammont et madame de Beaumanoir qui avait ramené et laissé sa nièce, qui parla de M. de Bournonville comme d'un homme qui pouvait durer long-temps. Le cardinal et elle, après une légère préface chrétienne, laissèrent échapper leur impatience en me regardant ; la maréchale me regarda aussi, sourit avec eux, laissa échapper quelques mines, puis se levant tout de suite, se mit à rire tout-à-fait, et, m'adressant la parole, me dit qu'il valait mieux s'en aller. Le bon cardinal me parla après avec effusion de cœur. Chauvelin nous manda fort tard que le mal augmentait ;

et le lendemain matin, comme j'étais chez moi avec du monde, on me fit sortir pour un message de Chauvelin, qui me mandait que M. de Bournonville venait de mourir.

J'envoyai dire aussitôt à madame de Saint-Simon, qui était à la messe aux Jacobins, tout proche du logis, que je la priais de revenir; elle ne tarda pas, et me trouva avec la même compagnie, devant qui je lui dis le fait tout bas. Il était convenu que, dès que cela arriverait, nous ferions sur-le-champ la demande au cardinal, qui se chargerait de tout. Madame de Saint-Simon y alla. C'était la veille de l'Annonciation. Il était à table pour aller officier aux premières vêpres à Notre-Dame. Il sortit de table et vint au-devant d'elle les bras ouverts, dans une joie qu'il ne cacha point; et, sans lui donner le temps de parler, devant tous ses gens : « Vite, dit-il, les chevaux à mon carrosse » ! puis à elle ; « Je vois bien ce qui vous amène; Dieu en a disposé, nous sommes libres; je m'en vais chez la maréchale de Grammont, et vous aurez bientôt de mes nouvelles ». Il la mena dans sa chambre un moment. Comme il l'accompagnait, ses gens lui parlèrent de vêpres. « Mon carrosse ! répondit-il, vêpres pour aujourd'hui attendront, dépêchons ». Madame de Saint-Simon revint, et nous nous mîmes à table.

Comme à peine nous en sortions, nous entendîmes un carrosse dans la cour : c'était le cardinal de Noailles. Je descendis au-devant de lui, il m'embrassa à plusieurs reprises, et tout aussitôt devant tout le domestique se prit à me dire : « Où est mon neveu ? car je veux voir mon neveu, envoyez-le donc chercher ». Je répondis fort étonné qu'il était à Marly. « Oh ! bien, envoyez-y donc tout-à-l'heure le chercher, car je meurs d'envie de l'embrasser, et il faut bien qu'il aille voir la maréchale de

Grammont et sa prétendue ». Je ne sortais point d'étonnement d'une telle franchise, qui apprenait tout à son domestique et au nôtre, qui étaient là en foule. Nous montions cependant le commencement du degré. Madame de Saint-Simon descendait en même temps, et nous fit redescendre le peu que nous avions monté, pour faire entrer le cardinal dans mon appartement et ne lui pas donner la peine de monter en haut. Jamais je ne vis homme si aise. Il nous dit que la maréchale de Grammont et sa fille étaient ravies; que tout était accordé; qu'il avait voulu se donner la satisfaction de nous le venir dire et de le déclarer tout haut, comme il avait fait, parce que, au nombre de grands partis en hommes qui n'attendaient que ce moment, de leur connaissance à tous, pour faire des démarches pour ce mariage, il n'y avait de bon qu'à bâcler et déclarer pour leur fermer la bouche et arrêter par là tous les manèges qui se font pour faire rompre et se faire préférer, au lieu qu'il n'y a plus à y penser quand les choses sont faites, déclarées et publiées par les parties mêmes; qu'il aimait mieux qu'on le dît un radoteur d'avoir déclaré si vite, et que cela fût fini. Après mille amitiés il s'en alla à ses vêpres. Il fut convenu que le jour même madame de Saint-Simon irait au bon Pasteur, où elle trouverait la maréchale de Grammont dans sa tribune. Mon fils arriva le soir.

Le lendemain, comme nous dînions avec assez de monde au logis, arrivèrent tous les Grammont et plusieurs Noailles, mais non la future, sa mère ni sa grand-mère, de manière qu'il n'y eut rien de plus public, et la maréchale de Grammont vint au logis dès l'après-dînée. Mon fils, qui les alla voir ainsi que la maréchale de Grammont, et que je menai chez le cardinal, retourna le soir à Marly pour demander au roi l'agrément du mariage, et en donner part après à ceux de nos plus proches et de

nos plus particuliers amis qui y étaient, avant de la donner en forme. Tout en arrivant, il trouva le duc de Chaulnes dans un des petits salons, à qui il le dit à l'oreille. « Cela ne peut pas être », lui répondit-il, et il ne voulut jamais le croire, quoique mon fils lui expliquât qu'il avait vu le cardinal de Noailles, la maréchale de Grammont, etc. C'est qu'il comptait son affaire sûre pour son fils par madame de Mortemart, amie intime de tout temps et de gnose de la maréchale de Grammont, qui lui en avait fort parlé et qui l'avait laissé espérer sans s'ouvrir, sur la raison de ne le pas pouvoir pendant la vie de M. de Bournonville. En trois ou quatre jours tout fut signé, et passa par Chauvelin. La duchesse de Duras trouva fort bon qu'on n'eût point attendu, et qu'on fît incessamment le mariage. Mais comme il pouvait en arriver une grossesse prompte, tout ce qui fut consulté de part et d'autre fut d'avis de différer de trois ou quatre mois, quoique M. de Bournonville n'eût jamais été en état d'être avec sa femme, et qu'il n'y logeât plus même depuis deux ou trois ans.

Tout allait bien jusque-là. Jamais tant d'empressement ni de marques de joie, et c'en fut une toute particulière que la visite dont j'ai parlé, parce que c'est à la famille du mari futur à aller chez l'autre famille la première. Tout cela fait, il fut question du raccommodement. Le président Chauvelin me fit pour le duc de Noailles les plus beaux complimens du monde, et me pressa de sa part et de celle du cardinal, de la maréchale Noailles, de lui permettre de venir chez moi. La crainte d'une visite à laquelle je ne pourrais mettre une fin aussi prompte que je le voudrais m'empêcha d'y consentir, et je voulus si fermement que nous nous vissions chez le cardinal de Noailles qu'il en fallut passer par là. Ce fut où je m'en tins, sans dire si je voulais bien qu'il s'y

trouvât quelqu'un, ni qui, et sans qu'on m'en parlât non plus. Le duc de Noailles, qui sortait de quartier, vint donc à Paris pour le jour marqué. Ce même jour madame de Saint-Simon et moi dînions vis-à-vis du logis, chez Hasfeld, depuis maréchal de France, avec le maréchal et la maréchale de Berwick et quelques autres amis particuliers. J'étais de fort mauvaise humeur, je prolongeais la table tant que je pouvais, et après qu'on en fut sorti, je me fis chasser à maintes reprises. Ils savaient le rendez-vous, qui n'en était pas un d'amour, et ils m'exhortaient d'y bien faire et de bonne grâce. Je retournai donc chez moi prendre haleine, et comme on dit, son escousse, tandis que madame de Saint-Simon s'acheminait et qu'on attelait mon carrosse. Je partis enfin et j'arrivai à l'archevêché comme un homme qui va au supplice.

En entrant dans la chambre où étaient la maréchale de Grammont, madame de Beaumanoir, madame de Saint-Simon et madame de Lausun, le cardinal de Noailles vint à moi dès qu'il m'aperçut, tenant le duc de Noailles par la main, et me dit : « Monsieur, je vous présente mon neveu que je vous prie de vouloir bien embrasser ». Je demurai froid tout droit, je regardai un moment le duc de Noailles, et je lui dis sèchement : « Monsieur, M. le cardinal le veut », et j'avancai un pas. Dans l'instant le duc de Noailles se jeta à moi si bas que ce fut au-dessous de ma poitrine, et m'embrassa de la sorte des deux côtés. Cela fait, je saluai le cardinal, qui m'embrassa ainsi que ses deux nièces, et je m'assis avec eux auprès de madame de Saint-Simon. Tout le corps me tremblait, et le peu que je dis dans une conversation assez empêtrée fut la parole d'un homme qui a la fièvre. On ne parla que du mariage, de la joie et de quelques bagatelles indifférentes. Le duc de Noailles, interdit à l'excès, m'adressa deux ou trois fois la parole avec un

air de respect et d'embarras; je lui répondis courtement, mais point trop malhonnêtement. Au bout d'un quart d'heure, je dis qu'il ne fallait pas abuser du temps de M. le cardinal, et je me levai. Le duc de Noailles voulut me conduire; les dames dirent qu'il ne fallait point m'importuner, ni faire de façons avec moi; et je cours encore. Je revins chez moi comme un homme ivre et qui se trouve mal. En effet, peu après que j'y fus, il se fit un tel mouvement en moi, de la violence que je m'étais faite, que je fus au moment de me faire saigner; la vérité est qu'elle fut extrême. Je crus au moins en être quitte pour long-temps.

Dès le lendemain le duc de Noailles vint chez moi et me trouva. La visite passa tête à tête; c'était à la fin de la matinée. Il n'y fut question que de noces et de choses indifférentes. Il tint le dé tant qu'il voulut. Il parut moins embarrassé et plus à lui-même. Pour moi, j'y étais fort peu, et souffrais fort à soutenir la conversation, qui fut de plus de demi-heure, et qui me parut sans fin. La conduite se passa comme à l'archevêché. J'allai le lendemain voir la maréchale de Noailles, que je trouvais ravie. Je demandai son fils qui logeait avec elle, et qui heureusement ne s'y trouva pas. Il chercha fort depuis à me rapprocher, et moi à éviter. Nous nous sommes vus depuis aux occasions, et rarement chez lui autrement, c'est-à-dire comme point, lui chez moi tant qu'il pouvait, ou, s'il m'est permis de trancher le mot, tant qu'il osait. Il vint à la noce. Ce fut la dernière cérémonie du cardinal de Noailles, qui les maria dans sa grand'chapelle, et qui donna un festin superbe et exquis. J'en donnai un autre le lendemain, où le duc de Noailles fut convié qui y vint.

Quelques années après, étant à la Ferté, la duchesse de Ruffec me dit qu'il mourait d'envie d'y venir, et après

force tours et retours là-dessus, elle m'assura qu'il viendrait incessamment. Je demeurai fort froid et presque muet. Quand nous nous fûmes séparés, j'appelai mon fils qui en avait entendu le commencement; je lui en racontai la fin. Je lui dis après de dire à sa femme que, par honnêteté pour elle, je n'avais pas voulu lui parler franchement, mais qu'elle fît comme elle voudrait avec son oncle, de la part duquel elle m'avait parlé à la fin de son propos, que je ne voulais point du duc de Noailles à la Ferté, quand même elle devrait le lui mander. Je n'avais garde de souffrir que par ce voyage il se parât d'un renouvellement de liaison avec moi, moins encore de m'exposer à des tête-à-tête avec lui, que les matinées et les promenades fournissent à qui a résolu d'en profiter, et qui ne se peuvent éviter, dont il eût pu après dire et publier tout ce qui ne se serait ni dit ni traité entre nous, mais tout ce qu'il lui eût convenu de répandre, ce qui m'avait fait avoir grand soin toutes les fois qu'il m'avait trouvé chez moi de prier, dès qu'on l'annonçait, ce qu'il s'y rencontrait de demeurer et de ne s'en aller qu'après lui. Il a persévéré long-temps encore à tâcher de me rapprocher. A la fin le peu de succès l'a lassé, et ma persévérance sèche, froide et précise aux simples devoirs d'indispensable bienséance, m'a délivré, et l'a réduit au même point avec moi. Dieu commande de pardonner, mais non de s'abandonner soi-même, et de se livrer après une expérience aussi cruelle. Le monde a vu et connu depuis quel homme il est, et ce qu'il a été dans la cour, dans le conseil et à la tête des armées.

Retournons maintenant d'où nous sommes partis, qui est au jeudi 22 août, remarquable par la revue de la gendarmerie faite au nom et avec toute l'autorité du roi par le duc du Maine, pendant laquelle le roi s'amusa à

vouloir choisir l'habit qu'il prendrait lorsqu'il pourrait s'habiller.

CHAPITRE XXIX.

Continuation du journal de la maladie du roi. — Ses dernières journées. — Il refuse de nommer aux bénéfices vacans. — Intérieur de l'appartement du roi pendant sa dernière maladie. — Le roi à l'extrémité. — Il reçoit les derniers sacremens. — Il achève son codicille. — Le roi envoie chercher le duc d'Orléans. — Il lui parle seul. — Scélératesse des chefs de la Constitution. — Adieux du roi sur son lit aux principaux courtisans. — Ses paroles au maréchal de Villeroy. — Ses conseils aux princes du sang. — Son discours au Dauphin. — Le roi fait appeler le duc du Maine et le comte de Toulouse. — Il dit au duc d'Orléans de mener après sa mort le jeune roi à Vincennes. — Le roi fait brûler des papiers au chancelier. — Il ordonne que son cœur soit porté à Paris aux jésuites. — Sa présence d'esprit. — Ses paroles à deux garçons de sa chambre qui pleuraient au pied de son lit. — Manant provençal qui donne d'un elixir au roi. — Effet de ce remède. — Madame de Maintenon se retire à Saint-Cyr. — Mieux momentané dans la maladie du roi. — Faiblesse du duc d'Orléans. — Il change d'avis sur la convocation des états-généraux et l'expulsion du chancelier. — Progrès du mal du roi. — Il s'aperçoit de l'absence de madame de Maintenon. — Il l'envoie chercher à Saint-Cyr. — Dernières paroles du roi. — Sa mort.

Le vendredi 23 août, la nuit fut à l'ordinaire, la matinée aussi. Le roi travailla avec le père Tellier qui fit inutilement des efforts pour faire nommer aux grands et nombreux bénéfices qui vquaient, c'est-à-dire pour en disposer lui-même, et ne les pas laisser à donner par M. le duc d'Orléans. Il faut dire tout de suite que plus le roi empira, plus le père Tellier le pressa, pour ne pas laisser

échapper une si riche proie, ni l'occasion de se munir de créatures affidées avec lesquelles ses marchés étaient faits, non en argent, mais en cabales. Il n'y put jamais réussir. Le roi lui déclara qu'il avait assez de comptes à rendre à Dieu sans se charger encore de ceux de cette nomination, si près de paraître devant lui, et lui défendit de lui en parler davantage. Il dîna debout dans sa chambre en robe-de-chambre, y vit les courtisans, ainsi qu'à son souper de même, passa chez lui l'après-dînée avec ses deux bâtards, M. du Maine surtout, madame de Maintenon et les dames familières; la soirée à l'ordinaire. Ce fut ce même jour qu'il apprit la mort de Maisons, et qu'il donna sa charge à son fils, à la prière du duc du Maine.

Il ne faut pas aller plus loin sans expliquer la mécanique de l'appartement du roi, depuis qu'il ne sortait plus. Toute la cour se tenait tout le jour dans la galerie. Personne ne s'arrêtait dans l'antichambre la plus proche de sa chambre que les valets familiers, et la pharmacie, qui y faisaient chauffer ce qui était nécessaire; on y passait seulement, et vite, d'une porte à l'autre. Les entrées passaient dans les cabinets par la porte de glace qui y donnait de la galerie qui était toujours fermée, et qui ne s'ouvrait que lorsqu'on y grattait, et se refermait à l'instant. Les ministres et les secrétaires d'état y entraient aussi, et tous se tenaient dans le cabinet qui joignait la galerie. Les princes du sang, ni les princesses filles du roi n'entraient pas plus avant, à moins que le roi ne les demandât, ce qui n'arrivait guère. Le maréchal de Villeroy, le chancelier, les deux bâtards, M. le duc d'Orléans, le père Tellier, le curé de la paroisse, quand Maréchal, Fagon et les premiers valets de chambre n'étaient pas dans la chambre, se tenaient dans le cabinet du conseil, qui est entre la chambre du roi et un autre ca-

binet où étaient les princes et princesses du sang, les entrées et les ministres.

Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, se tenait sur la porte, entre les deux cabinets, qui demeurait ouverte, et n'entrait dans la chambre du roi que pour les momens de son service absolument nécessaire. Dans tout le jour personne n'entrait dans la chambre du roi que par le cabinet du conseil, excepté ces valets intérieurs ou de la pharmacie qui demeuraient dans la première antichambre, madame de Maintenon et les dames familières, et pour le dîner et le souper, le service et les courtisans qu'on y laissait entrer. M. le duc d'Orléans se mesurait fort à n'entrer dans la chambre qu'une fois ou deux le jour au plus, un instant, lorsque le duc de Tresmes y entrait, et se présentait un autre instant une fois le jour sur la porte du cabinet du conseil dans la chambre, d'où le roi le pouvait voir de son lit. Le roi demandait quelquefois le chancelier, le maréchal de Villeroy, le père Tellier; rarement quelque ministre, M. du Maine souvent, peu le comte de Toulouse, point d'autres, ni même les cardinaux de Rohan et de Bissy, qui étaient souvent dans le cabinet où se tenaient les entrées. Quelquefois lorsqu'il était seul avec madame de Maintenon, il faisait appeler le maréchal de Villeroy, ou le chancelier, ou tous les deux, et fort souvent le duc du Maine. Madame ni madame la duchesse de Berry n'allaient point dans ces cabinets, et ne voyaient presque jamais le roi dans cette maladie, et si elles y allaient, c'était par les antichambres, et elles ressortaient à l'instant.

Le samedi 24, la nuit ne fut guère plus mauvaise qu'à l'ordinaire, car elles l'étaient toujours. Mais sa jambe parut considérablement plus mal, et lui fit plus de douleur. La messe à l'ordinaire, le dîner dans son lit, où les principaux courtisans sans entrée le virent; conseil des finances

ensuite, puis il travailla avec le chancelier seul. Succédèrent madame de Maintenon et les dames familières. Il soupa debout en robe de chambre, en présence des courtisans, pour la dernière fois. J'y observai qu'il ne put avaler que du liquide, et qu'il avait peine à être regardé. Il ne put achever, et dit aux courtisans qu'il les priait de passer, c'est-à-dire de sortir. Il se fit remettre au lit; on visita sa jambe, où il parut des marques noires. Il envoya chercher le père Tellier, et se confessa. La confusion se mit parmi la médecine. On avait tenté le lait et le quinquina à l'eau; on les supprima l'un et l'autre sans savoir que faire. Ils avouèrent qu'ils lui croyaient une fièvre lente depuis la Pentecôte, et s'excusaient de ne lui avoir rien fait sur ce qu'il ne voulait point de remèdes, et qu'ils ne le croyaient pas si mal eux-mêmes. Par ce que j'ai rapporté de ce qui s'était passé dès avant ce temps-là entre Maréchal et madame de Maintenon là-dessus, on voit ce qu'on en doit croire.

Le dimanche 25 août fête de Saint-Louis, la nuit fut bien plus mauvaise. On ne fit plus mystère du danger, et tout de suite grand et imminent. Néanmoins, il voulut expressément qu'il ne fût rien changé à l'ordre accoutumé de cette journée, c'est-à-dire que les tambours et les hautbois, qui s'étaient rendus sous ses fenêtres, lui donnassent, dès qu'il fut éveillé, leur musique ordinaire, et que les vingt-quatre violons jouassent de même dans son antichambre pendant son dîner. Il fut ensuite en particulier avec madame de Maintenon, le chancelier et un peu le duc du Maine. Il avait eu la veille du papier et de l'encre pendant son travail tête à tête avec le chancelier; il en eut encore ce jour-ci, madame de Maintenon présente, et c'est l'un des deux que le chancelier écrivit sous lui son codicille. Madame de Maintenon et M. du Maine, qui pensait sans cesse à soi, ne trouvèrent pas que le roi eût assez fait

pour lui par son testament ; ils y voulurent remédier par un codicille , qui montra également l'énorme abus qu'ils firent de la faiblesse du roi dans cette extrémité , et jusqu'où l'excès de l'ambition peut porter un homme. Par ce codicille le roi soumettait toute la maison civile et militaire du roi au duc du Maine immédiatement et sans réserve , et sous ses ordres au maréchal de Villeroy , qui , par cette disposition , devenaient les maîtres uniques de la personne et du lieu de la demeure du roi ; de Paris , par les deux régimens des gardes et les deux compagnies des mousquetaires ; de toute la garde intérieure et extérieure ; de tout le service , chambre , garde-robe , chapelle , bouche , écuries ; tellement que le régent n'y avait plus l'ombre même de la plus légère autorité , et se trouvait à leur merci , et en état continuel d'être arrêté , et pis , toutes les fois qu'il aurait plu au duc du Maine.

Peu après que le chancelier fut sorti de chez le roi , madame de Maintenon qui y était restée y manda les dames familières , et la musique y arriva à sept heures du soir. Cependant le roi s'était endormi pendant la conversation des dames. Il se réveilla la tête embarrassée , ce qui les effraya et leur fit appeler les médecins. Ils trouvèrent le poulx si mauvais qu'ils ne balancèrent pas à proposer au roi , qui revenait cependant de son absence , de ne pas différer à recevoir les sacremens. On envoya quérir le père Tellier et avertir le cardinal de Rohan , qui était chez lui en compagnie , et qui ne songeait à rien moins , et cependant on renvoya la musique qui avait déjà préparé ses livres et ses instrumens , et les dames familières sortirent.

Le hasard fit que je passai dans ce moment la galerie et les antichambres pour aller de chez moi , dans l'aile neuve , dans l'autre aile chez madame la duchesse d'Orléans , et chez M. le duc d'Orléans après. Je vis même des restes de musique dont je crus le gros entré. Comme

j'approchais de l'entrée de la salle des gardes, Pernault, huissier de l'antichambre, vint à moi qui me demanda si je savais ce qui se passait, et qui me l'apprit. Je trouvai madame la duchesse d'Orléans au lit, d'un reste de migraine, environnée de dames qui faisaient la conversation, ne pensant à rien moins. Je m'approchai du lit, et dis le fait à madame la duchesse d'Orléans qui n'en voulait rien croire, et qui m'assura qu'il y avait actuellement musique, et que le roi était bien; puis comme je lui avais parlé bas, elle demanda tout haut aux dames si elles en avaient ouï dire quelque chose. Pas une n'en savait un mot, et madame la duchesse d'Orléans demeurait rassurée. Je lui dis une seconde fois que j'étais sûr de la chose, et qu'il me paraissait qu'elle valait bien la peine d'envoyer au moins aux nouvelles, et en attendant de se lever. Elle me crut, et je passai chez M. le duc d'Orléans que j'avertis aussi, et qui avec raison jugea à propos de demeurer chez lui, puisqu'il n'était point mandé.

En un quart d'heure, depuis le renvoi de la musique et des dames, tout fut fait. Le père Tellier confessa le roi, tandis que le cardinal de Rohan fut prendre le saint-sacrement à la chapelle, et qu'il envoya chercher le curé et les saintes-huiles. Deux aumôniers du roi, mandés par le cardinal, accoururent, et sept ou huit flambeaux portés par des garçons bleus du château, deux laquais de Fagon, et un de madame de Maintenon. Ce très petit accompagnement monta chez le roi par le petit escalier de ses cabinets, à travers lesquels le cardinal arriva dans sa chambre. Le père Tellier, madame de Maintenon, et une douzaine d'entrées, maîtres ou valets, y reçurent ou y suivirent le saint-sacrement. Le cardinal dit deux mots au roi sur cette grande et dernière action, pendant laquelle le roi parut très ferme, mais très pénétré de ce qu'il faisait. Dès qu'il eut reçu Notre-Seigneur

et les saintes-huiles, tout ce qui était dans la chambre sortit devant et après le saint-sacrement; il n'y demeura que madame de Maintenon et le chancelier. Tout aussitôt, et cet aussitôt fut un peu étrange, on apporta sur le lit une espèce de livre ou de petite table; le chancelier lui présenta le codicille, à la fin duquel il écrivit quatre ou cinq lignes de sa main, et il le rendit après au chancelier.

Le roi demanda à boire, puis appela le maréchal de Villeroy qui, avec très peu des plus marqués, était dans la porte de la chambre au cabinet du conseil, et lui parla seul près d'un quart d'heure. Il envoya chercher M. le duc d'Orléans, à qui il parla seul aussi un peu plus qu'il n'avait fait au maréchal de Villeroy. Il lui témoigna beaucoup d'estime, d'amitié, de confiance; mais ce qui est terrible, avec Jésus-Christ sur les lèvres encore qu'il venait de recevoir, il l'assura qu'il ne trouverait rien dans son testament dont il ne dût être content, puis lui recommanda l'état et la personne du roi futur. Entre sa communion et l'extrême-onction et cette conversation, il n'y eut pas une demi-heure; il ne pouvait avoir oublié les étranges dispositions qu'on lui avait arrachées avec tant de peine, et il venait de retoucher dans l'entre-deux son codicille si fraîchement fait, qui mettait le couteau dans la gorge à M. le duc d'Orléans, en en livrant le manche en plein au duc du Maine. Le rare est que le bruit de ce particulier, le premier que le roi eût encore eu avec M. le duc d'Orléans, fit courir le bruit qu'il venait d'être déclaré régent.

Dès qu'il se fut retiré, le duc du Maine, qui était dans le cabinet, fut appelé. Le roi lui parla plus d'un quart d'heure, puis fit appeler le comte de Toulouse qui était aussi dans le cabinet, lequel fut un autre quart d'heure en tiers avec le roi et le duc du Maine.

Il n'y avait que peu de valets des plus nécessaires dans la chambre avec madame de Maintenon. Elle ne s'approcha point tant que le roi parla à M. le duc d'Orléans. Pendant tout ce temps-là, les trois bâtards du roi, les deux fils de madame la Duchesse et le prince de Conti avaient eu le temps d'arriver dans le cabinet. Après que le roi eut fini avec le duc du Maine et le comte de Toulouse, il fit appeler les princes du sang, qu'il avait aperçus sur la porte du cabinet, dans sa chambre, et ne leur dit que peu de chose ensemble, et point en particulier ni bas. Les médecins s'avancèrent presque en même temps pour panser sa jambe. Les princes sortirent, il ne demeura que le pur nécessaire et madame de Maintenon. Tandis que tout cela se passait, le chancelier prit à part M. le duc d'Orléans dans le cabinet du conseil, et lui montra le codicille. Le roi, pansé, sut que les princesses étaient dans le cabinet; il les fit appeler, leur dit deux mots tout haut, et prenant occasion de leurs larmes, les pria de s'en aller, parce qu'il voulait reposer. Elles sorties avec le peu qui était entré, le rideau du lit fut un peu tiré, et madame de Maintenon passa dans les arrière-cabinets.

Le lundi 26 août la nuit ne fut pas meilleure. Il fut pansé, puis entendit la messe. Il y avait le pur nécessaire dans la chambre, qui sortit après la messe. Le roi fit demeurer les cardinaux de Rohan et de Bissy. Madame de Maintenon resta aussi comme elle demeurerait toujours, et avec elle le maréchal de Villeroy, le père Tellier et le chancelier. Il appela les deux cardinaux, protesta qu'il mourait dans la foi et la soumission à l'église, puis ajouta en les regardant qu'il était fâché de laisser les affaires de l'église en l'état où elles étaient, qu'il y était parfaitement ignorant; qu'ils savaient, et qu'il les en attestait, qu'il n'y avait rien fait que ce qu'ils

avaient voulu; qu'il y avait fait tout ce qu'ils avaient voulu; que c'était donc à eux à répondre devant Dieu pour lui de tout ce qui s'y était fait, et du trop ou du trop peu; qu'il protestait de nouveau qu'il les en chargeait devant Dieu, et qu'il en avait la conscience nette, comme un ignorant qui s'était abandonné absolument à eux dans toute la suite de l'affaire. Quel affreux coup de tonnerre! mais les deux cardinaux n'étaient pas pour s'en épouvanter, leur calme était à toute épreuve. Leur réponse ne fut que sécurité et louanges; et le roi à répéter que, dans son ignorance, il avait cru ne pouvoir mieux faire pour sa conscience que de se laisser conduire en toute confiance par eux, par quoi il était déchargé devant Dieu sur eux. Il ajouta que, pour le cardinal de Noailles, Dieu lui était témoin qu'il ne le haïssait point, et qu'il avait toujours été fâché de ce qu'il avait cru devoir faire contre lui. A ces dernières paroles Bloin, Fagon, tout baissé et tout courtisan qu'il était, et Maréchal qui était en vue, et assez près du roi, se regardèrent et se demandèrent entre haut et bas si on laisserait mourir le roi sans voir son archevêque, sans marquer par là réconciliation et pardon, que c'était un scandale nécessaire à lever. Le roi, qui les entendit, reprit la parole aussitôt, et déclara que non-seulement il ne s'y sentait point de répugnance, mais qu'il le désirait.

Ce mot interdit les deux cardinaux bien plus que la citation que le roi venait de leur faire devant Dieu à sa décharge. Madame de Maintenon en fut effrayée, le père Tellier en trembla. Un retour de confiance dans le roi, un autre de générosité et de vérité dans le pasteur, les intimidèrent. Ils redoutèrent les momens où le respect et la crainte fuient si loin devant des considérations plus pressantes. Le silence régnait dans ce terrible embarras. Le roi le rompit par ordonner au chancelier d'envoyer

sur-le-champ chercher le cardinal de Noailles, si ces messieurs, en regardant les cardinaux de Rohan et de Bissy, jugeaient qu'il n'y eût point d'inconvénient. Tous deux se regardèrent, puis s'éloignèrent jusque vers la fenêtre, avec le père Tellier, le chancelier et madame de Maintenon. Tellier cria tout bas et fut appuyé de Bissy. Madame de Maintenon trouva la chose dangereuse; Rohan, plus doux ou plus politique sur le futur, ne dit rien; le chancelier non plus. La résolution enfin fut de finir la scène comme ils l'avaient commencée et conduite jusqu'alors, en trompant le roi et se jouant de lui. Ils s'en rapprochèrent et lui firent entendre, avec force louanges, qu'il ne fallait pas exposer la bonne cause au triomphe de ses ennemis, et à ce qu'ils sauraient tirer d'une démarche qui ne partait que de la bonne volonté du roi et d'un excès de délicatesse de conscience; qu'ainsi ils approuvaient bien que le cardinal de Noailles eût l'honneur de le voir, mais à condition qu'il accepterait la Constitution, et qu'il en donnerait sa parole. Le roi encore en cela se soumit à leur avis, mais sans raisonner, et dans le moment le chancelier écrivit conformément, et dépêcha au cardinal de Noailles.

Dès que le roi eut consenti, les deux cardinaux le flattèrent de la grande œuvre qu'il allait opérer (tant leur frayeur fut grande qu'il ne revînt à le vouloir voir sans condition, dont le piège était si misérable et si aisé à découvrir), ou en ramenant le cardinal de Noailles, ou en manifestant par son refus et son opiniâtreté invincible à troubler l'église, et son ingratitude consommée pour un roi à qui il devait tout, et qui lui tendait ses bras mourans. Le dernier arriva. Le cardinal de Noailles fut pénétré de douleur de ce dernier comble de l'artifice. Il avait tort ou raison devant tout parti sur l'affaire de la Constitution; mais quoi qu'il en fût, l'évê-

nement de la mort instante du roi n'opérait rien sur la vérité de cette matière, ni ne pouvait opérer par conséquent aucun changement d'opinion. Rien de plus touchant que la conjoncture, mais rien de plus étranger à la question, rien aussi de plus odieux que ce piège qui, par rapport au roi, de l'état duquel ils achevèrent d'abuser si indignement, et par rapport au cardinal de Noailles qu'ils voulurent brider ou noircir si grossièrement. Ce trait énorme émut tout le public contre eux, avec d'autant plus de violence, que l'extrémité du roi rendit la liberté que sa terreur avait si long-temps retenue captive. Mais quand on en sut le détail, et l'apostrophe du roi aux deux cardinaux, sur le compte qu'ils auraient à rendre pour lui de tout ce qu'il avait fait sur la Constitution, et le détail de ce qui là même s'était passé, tout de suite sur le cardinal de Noailles, l'indignation générale rompit les digues, et ne se contint plus; personne au contraire qui blâmât le cardinal de Noailles, dont la réponse au chancelier fut en peu de mots un chef-d'œuvre de religion, de douleur et de sagesse.

Ce même lundi, 26 août, après que les deux cardinaux furent sortis, le roi dîna dans son lit en présence de ce qui avait les entrées. Il les fit approcher comme on desservait, et leur dit ces paroles qui furent à l'heure même recueillies : « Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné. J'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez servi, et de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marqués. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurais bien voulu faire. Les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eue pour moi. C'est un enfant qui pourra essayer bien des traverses. Que votre exemple en soit un pour tous mes

autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera ; il va gouverner le royaume. J'espère qu'il le fera bien ; j'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartait, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris, et que je vous attendris aussi, je vous en demande pardon. Adieu, messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi.»

Un peu après que tout le monde fut sorti, le roi demanda le maréchal de Villeroy, et lui dit ces mêmes paroles qu'il retint bien, et qu'il a depuis rendues : « Monsieur le maréchal, je vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant. Je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez par ce qui est dans mon testament ce que vous aurez à faire à l'égard du duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me serviez après ma mort avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, monsieur le maréchal, j'espère que vous vous souviendrez de moi. »

Le roi, après quelques intervalles, fit appeler M. le Duc et M. le prince de Conti, qui étaient dans les cabinets ; et sans les faire trop approcher, il leur recommanda l'union desirable entre les princes, et de ne pas suivre les exemples domestiques sur les troubles et les guerres. Il ne leur en dit pas davantage ; puis entendant des femmes dans le cabinet, il comprit bien qui elles étaient, et tout de suite leur manda d'entrer. C'étaient madame la duchesse de Berry, Madame, madame la duchesse d'Orléans, et les princesses du sang qui criaient, et à qui le roi dit qu'il ne fallait point crier ainsi. Il leur fit des amitiés courtes, distingua Madame, et finit par exhorter madame la duchesse d'Orléans et madame la Du-

chesse de se raccommo^der. Tout cela fut court, et il les congédia. Elles se retirèrent par les cabinets pleurant et criant fort, ce qui fit croire au-dehors, parce que les fenêtres du cabinet étaient ouvertes, que le roi était mort, dont le bruit alla à Paris et jusque dans les provinces.

Quelque temps après il manda à la duchesse de Ventadour de lui amener le Dauphin. Il le fit approcher et lui dit ces paroles devant madame de Maintenon et le très peu des plus intimement privilégiés ou valets nécessaires qui les recueillirent : « Mon enfant, vous allez être un grand roi ; ne m'imitiez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtimens, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre ; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez ; reconnaissez les obligations que vous lui avez, faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons conseils, tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. N'oubliez point la reconnaissance que vous devez à madame de Ventadour. Madame, s'adressant à elle, que je l'embrasse, et en l'embrassant lui dit : Mon cher enfant, je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur ». Comme on eut ôté le petit prince de dessus le lit du roi, il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore. Ce spectacle fut extrêmement touchant ; la duchesse de Ventadour se hâta d'emporter le Dauphin et de le remener dans son appartement.

Après une courte pause, le roi fit appeler le duc du Maine et le comte de Toulouse, fit sortir tout ce peu qui était dans sa chambre et fermer les portes. Ce particulier dura assez long-temps. Les choses remises dans leur ordre accoutumé, quand il eut fait avec eux, il envoya chercher M. le duc d'Orléans qui était chez lui. Il lui parla fort peu de temps et le rappela comme il sortait

pour lui dire encore quelque chose qui fut fort court. Ce fut là qu'il lui ordonna de faire conduire, dès qu'il serait mort, le roi futur à Vincennes, dont l'air est bon, jusqu'à ce que toutes les cérémonies fussent finies à Versailles et le château bien nettoyé après, avant de le ramener à Versailles, où il destinait son séjour. Il en avait apparemment parlé auparavant au duc du Maine et au maréchal de Villeroy, car après que M. le duc d'Orléans fut sorti, il donna ses ordres pour aller meubler Vincennes, et mettre ce lieu en état de recevoir incessamment son successeur. Madame du Maine, qui jusqu'alors n'avait pas pris la peine de bouger de Sceaux, avec ses compagnies et ses passe-temps, était arrivée à Versailles, et fit demander au roi la permission de le voir un moment après ces ordres donnés. Elle était déjà dans l'antichambre : elle entra et sortit un moment après.

Le mardi 27 août personne n'entra dans la chambre du roi que le père Tellier, madame de Maintenon, et pour la messe seulement le cardinal de Rohan et les deux aumôniers de quartier. Sur les deux heures, il envoya chercher le chancelier, et seul avec lui et madame de Maintenon lui fit ouvrir deux cassettes pleines de papiers, dont il lui fit brûler beaucoup, et lui donna ses ordres pour ce qu'il voulut qu'il fît des autres. Sur les six heures du soir, il manda encore le chancelier. Madame de Maintenon ne sortit point de sa chambre de la journée, et personne n'y entra que les valets, et dans des momens, l'apparition du service le plus indispensable. Sur le soir il fit appeler le père Tellier, et presque aussitôt après qu'il lui eut parlé, il envoya chercher Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier aussitôt qu'il serait mort un ordre pour faire porter son cœur dans l'église de la maison professe des jésuites à Paris, et l'y faire placer vis-à-vis celui du roi son père, et de la même manière.

Peu après, il se souvint que Cavoye, grand-maréchal-des-logis de sa maison, n'avait jamais fait les logemens de la cour à Vincennes, parce qu'il y avait cinquante ans que la cour n'y avait été; il indiqua une cassette où on trouverait le plan de ce château, et ordonna de le prendre et de le porter à Cavoye. Quelque temps après ces ordres donnés, il dit à madame de Maintenon qu'il avait toujours ouï dire qu'il était difficile de se résoudre à la mort; que pour lui, qui se trouvait sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, il ne trouvait pas que cette résolution fût si pénible à prendre. Elle lui répondit qu'elle l'était beaucoup quand on avait de l'attachement aux créatures, de la haine dans le cœur, des restitutions à faire. « Ah! reprit le roi, pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulier; mais pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu ». La nuit qui suivit fut fort agitée. On lui voyait à tous momens joindre les mains, et on l'entendait dire les prières qu'il avait accoutumé en santé, et se frapper la poitrine au *Confiteor*.

Le mercredi 28 août, il fit le matin une amitié à madame de Maintenon qui ne lui plut guère, et à laquelle elle ne répondit pas un mot. Il lui dit que ce qui le consolait de la quitter était l'espérance, à l'âge où elle était, qu'ils se rejoindraient bientôt. Sur les sept heures du matin, il fit appeler le père Tellier, et comme il lui parlait de Dieu, il vit dans le miroir de sa cheminée deux garçons de sa chambre assis au pied de son lit qui pleuraient. Il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous? est-ce que vous m'avez cru immortel? Pour moi, je n'ai point cru l'être, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous préparer à me perdre. »

Une espèce de manant provençal, fort grossier, apprit l'extrémité du roi en chemin de Marseille à Paris, et vint

ce matin à Versailles avec un remède qui, disait-il, guérissait la gangrène. Le roi était si mal, et les médecins tellement à bout, qu'ils y consentirent sans difficulté en présence de madame de Maintenon et du duc du Maine. Fagon voulut dire quelque chose; ce manant qui se nommait le Brun le malmena fort brutalement, dont Fagon, qui avait accoutumé de malmenier les autres et d'en être respecté jusqu'au tremblement, demeura tout abasourdi. On donna donc au roi dix gouttes de cet élixir dans du vin d'Alicante, sur les onze heures du matin. Quelque temps après il se trouva plus fort, mais le pouls étant retombé et devenu mauvais, on lui en présenta une autre prise sur les quatre heures, en lui disant que c'était pour le rappeler à la vie. Il répondit en prenant le verre où cela était : « A la vie ou à la mort ! tout ce qui plaira à Dieu. »

Madame de Maintenon venait de sortir de chez le roi, ses coiffes baissées, menée par le maréchal de Villeroy par-devant chez elle sans y entrer, jusqu'au bas du grand degré où elle leva ses coiffes. Elle embrassa le maréchal d'un œil fort sec, en lui disant : « Adieu, monsieur le maréchal » ! monta dans un carrosse du roi qui la servait toujours, dans lequel madame de Quailus l'attendait seule, et s'en alla à Saint-Cyr, suivie de son carrosse où étaient ses femmes. Le soir le duc du Maine fit chez lui une gorge chaude fort plaisante de l'aventure de Fagon avec le Brun. On reviendra ailleurs à parler de sa conduite, et de celle de madame de Maintenon et du père Tellier en ces derniers jours de la vie du roi. Le remède de le Brun fut continué comme il voulut, et il le vit toujours prendre au roi. Sur un bouillon qu'on lui proposa de prendre, il répondit qu'il ne fallait pas lui parler comme à un autre homme; que ce n'était pas un bouillon qu'il lui fallait, mais son confes-

seur; et il le fit appeler. Un jour qu'il revenait d'une perte de connaissance, il demanda l'absolution générale de ses péchés au père Tellier, qui lui demanda s'il souffrait beaucoup. « Eh ! non, répondit le roi, c'est ce qui me fâche, je voudrais souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés. »

Le jeudi 29 août dont la nuit et le jour précédens avaient été si mauvais, l'absence des tenans qui n'avaient plus à besogner au-delà de ce qu'ils avaient fait, laissa l'entrée de la chambre plus libre aux grands-officiers qui en avaient toujours été exclus. Il n'y avait point eu de messe la veille, et on ne comptait plus qu'il y en eût. Le duc de Charost, capitaine des gardes, qui s'était aussi glissé dans la chambre, le trouva mauvais avec raison, et fit demander au roi par un des valets familiers, s'il ne serait pas bien aise de l'entendre. Le roi dit qu'il le désirait; sur quoi on alla quérir les gens et les choses nécessaires, et on continua les jours suivans. Le matin de ce jeudi, il parut plus de force, et quelque rayon de mieux qui fut incontinent grossi, et dont le bruit courut de tous côtés. Le roi mangea même deux petits biscuits dans un peu de vin d'Alicante avec une sorte d'appétit. J'allai ce jour-là sur les deux heures après midi chez M. le duc d'Orléans, dans les appartemens duquel la foule était au point depuis huit jours, et à toute heure, qu'exactement parlant, une épingle n'y serait pas tombée à terre. Je n'y trouvai qu'une chose. Dès qu'il me vit, il se mit à rire et à me dire que j'étais le premier homme qu'il eût encore vu chez lui de la journée, qui, jusqu'au soir, fut entièrement déserte chez lui. Voilà le monde.

Je pris ce temps de loisir pour lui parler de bien des choses. Ce fut où je reconnus qu'il n'était plus le même pour la convocation des états-généraux, et qu'excepté

ce que nous avons arrêté sur les conseils, qui a été expliqué ici en son temps, il n'y avait pas pensé depuis, ni à bien d'autres choses, dont je pris la liberté de lui dire fortement mon avis. Je le trouvais toujours dans la même résolution de chasser Desmarets et Pontchartrain, mais d'une mollesse sur le chancelier qui m'engagea à le presser et à le forcer à s'expliquer. Enfin il m'avoua avec une honte extrême que madame la duchesse d'Orléans, que le maréchal de Villeroy était allé trouver en secret même de lui, l'avait pressé de le voir et de s'accommoder avec lui sur des choses fort principales auxquelles il voulait bien se prêter sous un grand secret, et qui l'embarrasseraient périlleusement s'il refusait d'y entrer, s'excusant de s'en expliquer davantage sur le secret qu'elle avait promis au maréchal, et sans lequel il ne se serait pas ouvert à elle; qu'après avoir résisté à le voir, il y avait consenti; que le maréchal était venu chez lui, il y avait quatre ou cinq jours, en grand mystère; et que pour prix de ce qu'il voulait bien lui apprendre et faire, il lui avait demandé sa parole de conserver le chancelier dans toutes ses fonctions de chancelier et de garde-des-sceaux, moyennant la parole qu'il avait du chancelier, dont il demeurerait garant, de donner sa démission de la charge de secrétaire d'état, dès qu'il l'en ferait rembourser en entier; qu'après une forte dispute, et la parole donnée pour le chancelier, le maréchal lui avait dit que M. du Maine était surintendant de l'éducation, et lui gouverneur avec toute autorité; qu'il lui avait appris après le codicille et ce qu'il portait, et que ce que le maréchal voulait bien faire était de n'en point profiter dans toute son étendue; que cela avait produit une dispute fort vive sans être convenus de rien, quant au maréchal, mais bien quant au chancelier, qui là-dessus l'en avait remercié dans le cabinet du roi, avait con-

firmé la parole de sa démission de secrétaire d'état aux conditions susdites, et pour marque de reconnaissance lui avait là même montré le codicille.

J'avoue que je fus outré d'un commencement si faible et si dupe, et que je ne le cachai pas à M. le duc d'Orléans, dont l'embarras avec moi fut extrême. Je lui demandai ce qu'il avait fait de son discernement, lui qui n'avait jamais mis de différence entre M. du Maine et madame la duchesse d'Orléans, dont il m'avait tant de fois recommandé de me défier et de me cacher, et si souvent répété par rapport à elle que nous étions dans un bois. S'il n'avait pas vu le jeu joué entre M. du Maine et madame la duchesse d'Orléans pour lui faire peur par le maréchal de Villeroy, découvrir ce qu'ils auraient à faire, en découvrant comme il prendrait la proposition et la confiance de ce qui n'allait à rien moins qu'à l'égorger, et ne hasardant rien à tenter de conserver à si bon marché leur créature abandonnée, et l'instrument pernicieux de tout ce qui s'était fait contre lui, et dans une place aussi importante dans une régence dont ils prétendaient bien ne lui laisser que l'ombre.

Cette matière se discuta longuement entre nous deux ; mais la parole était donnée. Il n'avait pas eu la force de résister ; et avec tant d'esprit, il avait été la dupe de croire faire un bon marché par une démission, en remboursant, marché que le chancelier faisait bien meilleur en s'assurant du remboursement entier d'une charge qu'il sentait bien qu'il ne se pouvait jamais conserver, et qui lui valait la sûreté de demeurer dans la plus importante place, tandis que le moindre ordre suffisait pour lui faire rendre les sceaux, l'exiler où on aurait voulu, et lui supprimer une charge qui, comme on l'a vu, ne lui coûtait plus rien depuis que le roi lui en avait rendu ce qu'elle avait été payée, lui qui sentait tout ce qu'il méritait de M. le duc

d'Orléans, et qui avec la haine et le mépris de la cour, et du militaire, qu'il s'était si bien et si justement acquis, n'avait plus de bouclier ni de protection après le roi, du moment que son testament serait tacitement cassé, comme lui-même n'en doutait pas. Aux choses faites, il n'y a plus de remède ; mais je conjurai M. le duc d'Orléans d'apprendre de cette funeste leçon à être en garde désormais contre les ennemis de toute espèce, contre la duperie, la facilité, la faiblesse surtout de sentir l'affront et le péril du codicille, s'il en souffrait l'exécution en quoi que ce pût être.

Jamais il ne me put dire à quoi il en était là-dessus avec le maréchal de Villeroy. Seulement était-il constant qu'il n'avait été question de rien par rapport au duc du Maine, qui par conséquent se comptait demeurer maître absolu et indépendant de la maison du roi civile et militaire, ce qui subsistant, peu importait de la cascade du maréchal de Villeroy, sinon au maréchal, mais qui faisait du duc du Maine un maire du palais, et de M. le duc d'Orléans un fantôme de régent impuissant et ridicule, et une victime sans cesse sous le couteau du maire du palais. Ce prince, avec tout son génie, n'en avait pas tant vu. Je le laissai fort pensif et fort repentant d'une si lourde faute. Il reparla si ferme à madame la duchesse d'Orléans qu'ils eurent peur qu'il ne tînt rien pour avoir trop promis. Le maréchal mandé par elle fila doux, et ne songea qu'à bien serrer ce qu'il avait saisi, en faisant entendre qu'à son égard il ne disputerait rien qui pût porter ombrage ; mais la mesure de la vie du roi se serrait de si près qu'il échappa aisément à plus d'éclaircissements, et que, par ce qui s'était passé dans le cabinet du roi, du chancelier et de M. le duc d'Orléans immédiatement, la bécasse demeura bridée à son égard, si j'ose me servir de ce misérable mot.

Le soir fort tard ne répondit pas à l'applaudissement qu'on avait voulu donner à la journée, pendant laquelle Le roi avait dit au curé de Versailles, qui avait profité de la liberté d'entrer, qu'il n'était pas question de sa vie, sur ce qu'il lui disait que tout était en prières pour la demander, mais de son salut pour lequel il fallait bien prier. Il lui échappa ce même jour, en donnant des ordres, d'appeler le Dauphin le jeune roi. Il vit un mouvement dans ce qui était autour de lui. « Eh pourquoi? leur dit-il, cela ne me fait aucune peine ». Il prit sur les huit heures du soir de l'elixir de cet homme de Provence. Sa tête parut embarrassée; il dit lui-même qu'il se sentait fort mal. Vers onze heures du soir sa jambe fut visitée. La gangrène se trouva dans tout le pied, dans le genou, et la cuisse fort enflée. Il s'évanouit pendant cet examen. Il s'était aperçu avec peine de l'absence de madame de Maintenon, qui ne comptait plus revenir. Il la demanda plusieurs fois dans la journée; on ne lui put cacher son départ. Il l'envoya chercher à Saint-Cyr, elle revint le soir.

Le vendredi 30 août, la journée fut aussi fâcheuse qu'avait été la nuit, un grand assoupissement, et dans les intervalles la tête embarrassée. Il prit de temps en temps un peu de gelée et de l'eau pure, ne pouvant plus souffrir le vin. Il n'y eut dans sa chambre que les valets les plus indispensables pour le service, et la médecine, madame de Maintenon et quelques rares apparitions du père Tellier, que Bloin ou Maréchal envoyaient chercher. Il se tenait peu même dans les cabinets, non plus que M. du Maine. Le roi revenait aisément à la piété quand madame de Maintenon ou le père Tellier trouvaient les momens où sa tête était moins embarrassée; mais ils étaient rares et courts. Sur les cinq heures du soir, madame de Maintenon passa chez elle, distribua ce qu'elle

avait de meubles dans son appartement à son domestique, et s'en alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais.

Le samedi 31 août la nuit et la journée furent détestables. Il n'y eut que de rares et de courts instans de connaissance. La gangrène avait gagné le genou et toute la cuisse. On lui donna du remède, du feu abbé Aignan, que la duchesse du Maine avait envoyé proposer, qui était un excellent remède pour la petite-vérole. Les médecins consentaient à tout, parce qu'il n'y avait plus d'espérance. Vers onze heures du soir on le trouva si mal qu'on lui dit les prières des agonisans. L'appareil le rappela à lui. Il récita des prières d'une voix si forte qu'elle se faisait entendre à travers celle du grand nombre d'ecclésiastiques et de tout ce qui était entré. A la fin des prières, il reconnut le cardinal de Rohan, et lui dit : « Ce sont là les dernières grâces de l'église ». Ce fut le dernier homme à qui il parla. Il répéta plusieurs fois : « *Nunc et in horâ mortis*, puis dit : « ô mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir » ! Ce furent ses dernières paroles. Toute la nuit fut sans connaissance, et une longue agonie, qui finit le dimanche 1^{er} septembre 1715, à huit heures un quart du matin, trois jours avant qu'il eût soixante-dix-sept ans accomplis, dans la soixante-douzième année de son règne.

Il s'était marié à vingt-deux ans, en signant la fameuse paix des Pyrénées en 1660. Il en avait vingt-trois quand la mort délivra la France du cardinal Mazarin, et vingt-sept lorsqu'il perdit la reine sa mère en 1666. Il devint veuf à quarante-quatre ans en 1683, perdit Monsieur à soixante-trois ans en 1701, et survécut tous ses fils et petits-fils, excepté son successeur, le roi d'Espagne, et les enfans de ce prince. L'Europe ne vit jamais un si long règne, ni la France un roi si âgé.

Par l'ouverture de son corps qui fut faite par Maré-

chal, son premier chirurgien, avec l'assistance et les cérémonies accoutumées, on lui trouva toutes les parties si entières, si saines et tout si parfaitement conformé, qu'on jugea qu'il aurait vécu plus d'un siècle sans les fautes dont il a été parlé qui lui mirent la gangrène dans le sang. On lui trouva aussi la capacité de l'estomac et des intestins double au moins des hommes de sa taille, ce qui est fort extraordinaire, et ce qui était cause qu'il était si grand mangeur et si égal.

Ce fut un prince à qui on ne peut refuser beaucoup de bon, même de grand, en qui on ne peut méconnaître plus de petit et de mauvais, duquel il n'est pas possible de discerner ce qui est de lui ou emprunté; et dans l'un et dans l'autre rien de plus rare que des écrivains qui en aient été bien informés, rien de plus difficile à rencontrer que des gens qui l'aient connu par eux-mêmes et par expérience, et qui soient capables d'en écrire, en même temps assez maîtres d'eux-mêmes pour en parler sans haine ou sans flatterie, et de n'en rien dire que dicté par la vérité nue en bien et en mal. Pour la première partie on peut ici compter sur elle; pour l'autre on tâchera d'y atteindre en suspendant de bonne foi toute passion.

